



Renaissance

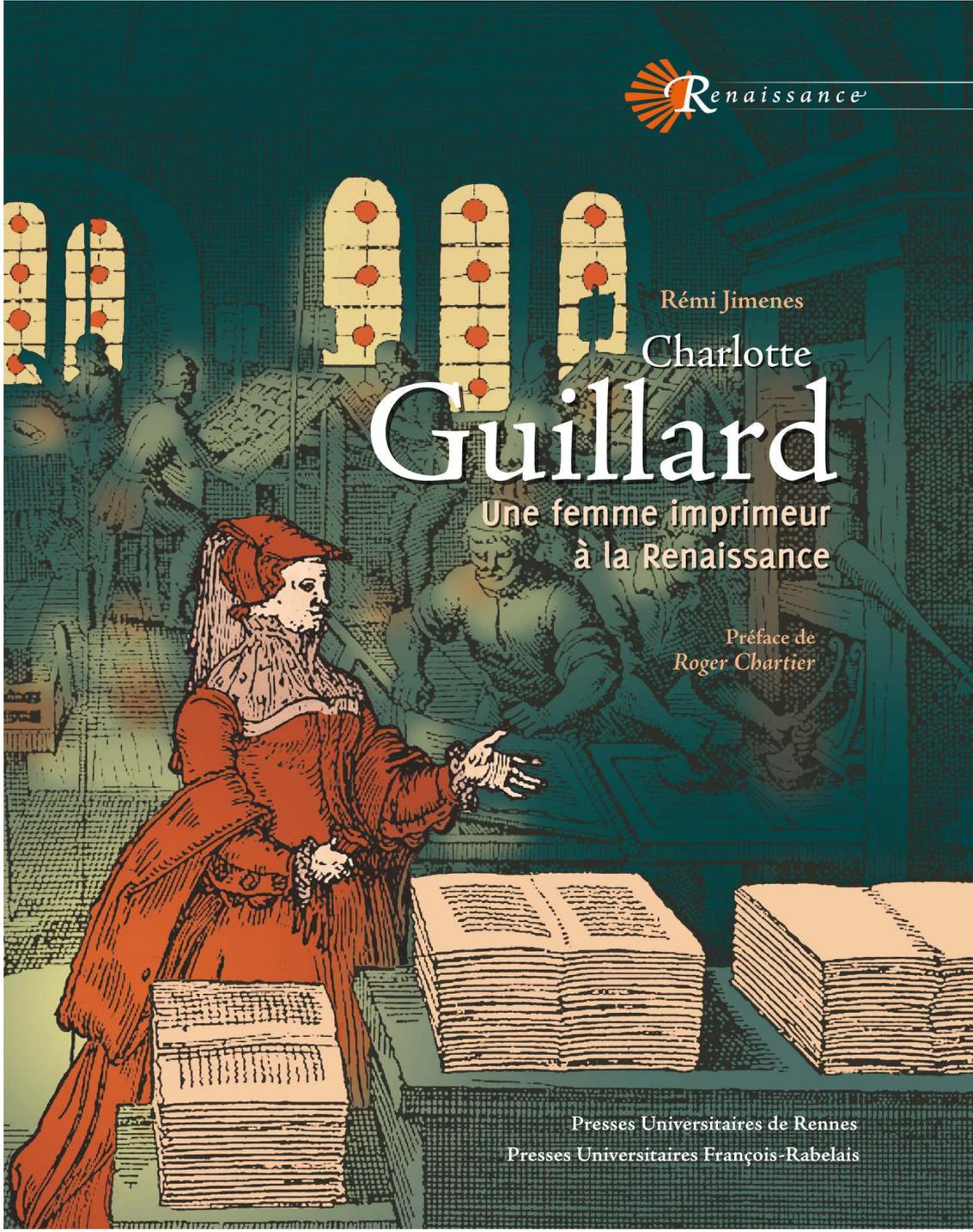
Rémi Jimenes

Charlotte

Guillard

Une femme imprimeur
à la Renaissance

Préface de
Roger Chartier



Presses Universitaires de Rennes
Presses Universitaires François-Rabelais

Financement de l'ouvrage

Cet ouvrage est diffusé en accès ouvert dans le cadre du projet OpenEdition Books Select. Ce programme de financement participatif, coordonné par OpenEdition en partenariat avec Knowledge Unlatched et le consortium Couperin, permet aux bibliothèques de contribuer à la libération de contenus provenant d'éditeurs majeurs dans le domaine des sciences humaines et sociales.

La liste des bibliothèques ayant contribué financièrement à la libération de cet ouvrage se trouve ici : <https://www.openedition.org/22515>.

This book is published open access as part of the OpenEdition Books Select project.

This crowdfunding program is coordinated by OpenEdition in partnership with Knowledge Unlatched and the French library consortium Couperin. Thanks to the initiative, libraries can contribute to unlatch content from key publishers in the Humanities and Social Sciences.

Discover all the libraries that helped to make this book available open access: <https://www.openedition.org/22515?lang=en>.



OpenEdition

couperin.org
Consortium Unif. des Établissements Universitaires et
de Recherche pour l'Accès aux Publications Numériques

Charlotte Guillard est une figure exceptionnelle de la Renaissance française. Originaire du Maine, elle mène à Paris une carrière brillante dans la typographie. Veuve tour à tour des imprimeurs Berthold Rembolt et Claude Chevallon, elle administre en maîtresse femme l'atelier du Soleil d'Or pendant près de vingt ans, de 1537 à 1557. Sous sa direction, l'entreprise accapare le marché de l'édition juridique et des Pères de l'Église, publiant des éditions savantes préparées par quelques-uns des plus illustres humanistes parisiens (Antoine Macault, Jacques Toussain, Jean Du Tillet, Guillaume Postel...). Associant dans un même projet intellectuel les théologiens les plus conservateurs et les lettrés les plus épris de nouveauté, sa production témoigne de la vivacité des débats qui agitent les milieux intellectuels au siècle des Réformes.

Au-delà de la biographie, ce livre met en évidence les ressorts sociaux, économiques et techniques sur lesquels repose l'activité éditoriale d'une imprimerie parisienne. Il ouvre ainsi des perspectives nouvelles sur les conditions de production et de commercialisation des livres érudits en un siècle décisif pour l'histoire des idées.

RÉMI JIMENES

Rémi Jimenes est maître de conférences à l'université de Tours, où il enseigne l'histoire du livre au Centre d'études supérieures de la Renaissance. Il a notamment publié *Les Caractères de Civilité. Typographie et calligraphie sous l'Ancien Régime*, Adverbum, 2011

SOMMAIRE

Financement de l'ouvrage

Remerciements

Préface

Roger Chartier

Liste des abréviations utilisées

Introduction

ÉTAT DES LIEUX

UN PROBLÈME : L'INDIVIDUEL ET LE COLLECTIF

Partie I. Gens du livre

Chapitre 1. De Charles VIII à Henri II : une femme en son siècle

AD FONTES : ORIGINES FAMILIALES DE CHARLOTTE GUILLARD

PREMIER MARIAGE (1507-1519)

SECONDES NOCES (1520-1537) : CLAUDE CHEVALLON

VEUVAGE (1537-1557) : LA CARRIÈRE PERSONNELLE DE CHARLOTTE GUILLARD

Chapitre 2. Charlotte et les siens

LE CLAN GUILLARD : AFFINITÉS MANCELLES DANS LA LIBRAIRIE PARISIENNE

UNE GESTION COLLECTIVE DES AFFAIRES

Chapitre 3. La direction éditoriale

CHARLOTTE GUILLARD, PATRONNE

DES DIRECTEURS LITTÉRAIRES

Conclusion

Partie II. Sensibilités intellectuelles

Chapitre 4. Préréforme et conservatisme : les théologiens

LE SOLEIL D'OR : « ATELIER DE LA SORBONNE » ?

VUE D'ENSEMBLE : LES SPÉCIFICITÉS DE LA PRODUCTION

NAVARRISTES ET CHARTREUX : QUATRE FIGURES

ENTRE RÉFORME ET CONSERVATISME : UNE THÉOLOGIE FONDAMENTALISTE ?

Chapitre 5. Les cercles humanistes : médecins et juristes

UNE ÉNIGME : L'ÉDITION DES *APOPHTHEGMES* (1539)

MÉDECINS ET HELLÉNISTES : LE MILIEU DES LECTEURS ROYAUX

BIBLIOPHILES ET ANTIQUAIRES : LE CERCLE DES JURISTES

Conclusion

Partie III. Le catalogue du Soleil d'Or

Chapitre 6. Le droit savant

L'ÉDITION DU DROIT SAVANT AU XVI^e SIÈCLE
 LE SOLEIL D'OR ET L'ÉDITION JURIDIQUE AVANT CHARLOTTE GUILLARD
 L'ŒUVRE JURIDIQUE DE CHARLOTTE GUILLARD

Chapitre 7. L'œuvre théologique

CONQUÊTE D'UN MARCHÉ : CLAUDE CHEVALLON, ÉDITEUR PATRISTIQUE
 LA PRODUCTION DE CHARLOTTE GUILLARD
 CHARLOTTE GUILLARD FACE À LA CONCURRENCE

Conclusion

Partie IV. Produire et vendre

Chapitre 8. La fabrique du livre : matériels et mises en page

LES PAPIERS
 LA RÉVOLUTION TYPOGRAPHIQUE AU SOLEIL D'OR

Chapitre 9. Le commerce des livres

DONNÉES CHIFFRÉES : LA LEÇON DES INVENTAIRES
 BOUTIQUE, FACTEURS, FILIÈRES : LA DIFFUSION DU LIVRE
 AFFRONTER LA CONCURRENCE

Conclusion générale

LE PATRON ET L'ATELIER : SUBSTITUER LE COLLECTIF À L'INDIVIDUEL
 HUMANISTE OU « SORBONNAGRE » : DÉPASSER LA DICHOTOMIE
 RECONSIDÉRER L'APPORT DE L'ATELIER

Annexe 1. Trois testaments : Charlotte Guillard, Louis Lasseré, Louis Miré

Annexe 2. Inventaire sommaire des documents d'archives relatifs à Charlotte Guillard et à son entourage

Bibliographie de Charlotte Guillard

Sources et bibliographie

Cahier d'illustrations

Remerciements

- 1 CE LIVRE est issu d'une thèse de doctorat conduite sous la co-direction de Marie-Luce Demonet et Christine Bénévent, auxquelles j'exprime ici ma profonde gratitude. Roger Chartier, Robert Descimon, Jean-François Gilmont, Geneviève Guillemot, Michel Magnien et Malcolm Walsby ont accepté d'évaluer mes travaux en soutenance et ce livre doit beaucoup à leurs précieuses remarques.
- 2 Je suis particulièrement redevable à Toshinori Uetani, qui m'a initié à la fréquentation rigoureuse des livres anciens, ainsi qu'à Concetta Pennuto et Élise Gauthier qui ont toutes deux éclairé à mon intention le sens de quelques préfaces latines. Ma reconnaissance va également à Pierre Aquilon qui sait transmettre ses impressionnantes connaissances avec la bienveillance, l'affabilité et la simplicité qui le caractérisent.
- 3 Nombreux sont encore ceux qui m'ont prêté concours par leur aide, leurs conseils, leurs relectures ou leur soutien. Parmi eux, je remercie particulièrement Florence Alazard, Guillaume Berthon, Lauranne Bertrand, Thierry Claerr, Jean-Marc Dechaud, Jean Dupèbe, Stéphan Geonget, Guillaume Gimenes, André-Stéphane Grocholski, Guy, Marguerite et Paul Jimenes, William Kemp, Romain Ménini, Pierre Petitmengin, Aurélien Ruellet, Rodolfo Savelli et toute l'équipe des Bibliothèques virtuelles humanistes. Pour illustrer cet ouvrage, Thierry Boillot, amateur et fin connaisseur de Charlotte Guillard, a bien voulu prendre en photo quelques-uns des volumes composant sa riche bibliothèque ; je l'en remercie chaleureusement.
- 4 Anna Baydova, enfin, m'a supporté pendant la reprise de ce travail et me soutient toujours avec tendresse ; j'ai plaisir à l'en remercier.
- 5 *Ce livre est dédié à Jean-Paul Veyssière, entremetteur : le 5 juillet 2006, dans la salle Saint-Martin du Centre d'études supérieures de la Renaissance, il m'a présenté Charlotte Guillard...*

Préface

Roger Chartier

- 1 ASSOCIER DANS UNE MÊME DÉMARCHE de connaissance le savoir bibliographique, l'histoire du livre et l'histoire sociale, c'est une condition nécessaire pour comprendre les politiques éditoriales des ateliers typographiques de la Renaissance. Le livre que Rémi Jimenes consacre à Charlotte Guillard, femme imprimeur dans le Paris du premier XVI^e siècle, le démontre avec rigueur et imagination. Fondé sur une érudition sans faille, écrit avec allégresse, son ouvrage ménage surprises et paradoxes. Il se présente comme l'étude d'une de ces veuves qui, à la mort de leur mari, prennent le gouvernement de leur atelier. Ce destin fut celui de Charlotte Guillard, deux fois veuve d'imprimeurs : en 1518, après la mort de Berthold Rembolt, épousé sans doute en 1507, puis en 1537, après celle de Claude Chevallon, avec qui elle s'était remariée en 1520. Elle devint alors l'héritière de l'atelier à l'enseigne du Soleil d'Or, une imprimerie établie dès 1473 par l'un des premiers typographes arrivés à Paris, Ulrich Gering. Depuis 1494, Berthold Rembolt était son associé.
- 2 Le livre de Rémi Jimenes est donc d'abord l'histoire d'une provinciale venue à Paris et qui, entre 1537 et sa mort au début de l'année 1557, dirigea l'une des plus puissantes entreprises de l'édition parisienne dans le second tiers du XVI^e siècle. En un temps où n'étaient pas dissociées les activités d'imprimeur et d'éditeur, l'atelier du Soleil d'Or de Charlotte Guillard possédait six presses et employait une quarantaine d'ouvriers. En vingt ans, elle publia 181 éditions, méticuleusement recensées, décrites et étudiées par Rémi Jimenes. Certaines sont impressionnantes, avec cinq, sept, voire dix volumes, comme les *Œuvres* de saint Jérôme publiées en 1546 ou celles de saint Augustin éditées en 1541 puis de nouveau en 1556. Cette belle activité éditoriale a nourri ce que Rémi Jimenes désigne comme le « mythe » de la veuve savante, célébrée par certains préfaciers de ses éditions (et, plus tard, par les historiens du livre).
- 3 Au risque de décevoir, il tient cette gloire comme un peu excessive. Même veuve et solitaire, Charlotte Guillard demeura, en effet, étroitement dépendante des liens familiaux et, en particulier, de l'activité de ses neveux, comme l'atteste le grand nombre d'éditions partagées qu'elle publia en association avec certains d'entre eux. De plus, la politique éditoriale du Soleil d'Or ne peut pas être attribuée à ses seules décisions et initiatives. Les choix qui construisirent le catalogue de ses éditions ont été le résultat d'un

processus collectif qui a impliqué les correcteurs et le *praefectus* de l'atelier (celui qui au XVIII^e siècle sera désigné comme *prote*) et, hors l'imprimerie, les érudits qui ont été ses conseillers éditoriaux et qui étaient théologiens au Collège de Navarre, les hellénistes au Collège royal ou les juristes.

- 4 Ce sont eux qui définirent les orientations fondamentales du programme éditorial de Charlotte Guillard, dominé par les corpus juridiques, ceux du droit romain et du droit canon, et par les éditions des Pères de l'Église, latins mais aussi grecs en traduction. Ensemble, ces deux domaines constituent 65 % de la production de l'atelier – et même les trois quarts si on leur ajoute textes et commentaires bibliques. Comprendre les raisons de ces préférences, à distance des œuvres philosophiques et littéraires, conduit Rémi Jimenes à situer l'activité de Charlotte Guillard dans une plus longue durée : celle des continuités éditoriales du Soleil d'Or, converti aux textes juridiques par Berthold Rembolt et à la patristique par Claude Chevallon, bien décidé à concurrencer les publications des éditeurs bâlois, Amerbach et Froben. L'histoire de Charlotte s'élargit en celle d'un atelier.
- 5 Ces choix éditoriaux ont-ils fait du Soleil d'Or le bastion d'un conservatisme dogmatique, indifférent aux propositions nouvelles de l'humanisme ? Rémi Jimenes montre qu'il n'en est rien. Les éditeurs des ouvrages publiés par Charlotte Guillard ne sont pas des « sorbonnages » ignorants raillés par leurs adversaires, mais des érudits désireux de corriger ou compléter les éditions précédentes des textes qu'ils publiaient. Les mêmes techniques d'édition et la même rhétorique de présentation se retrouvent dans les corpus juridiques et dans les œuvres des Pères. Le socle en est donné par la recherche des manuscrits conservés dans les bibliothèques parisiennes et l'exercice de la critique textuelle. Elles permettent de faire retour aux textes les plus anciens, de les établir et d'annoter, de publier des inédits et de compiler les index détaillés si nécessaires à la lecture discontinue de ces œuvres immenses. Négligés à tort par les historiens de l'humanisme, les éditions de Charlotte Guillard et ses défunts maris en sont pourtant une composante essentielle, si l'on admet avec Francisco Rico que la critique philologique est la définition même de l'humanisme.
- 6 Rémi Jimenes met en garde contre les anachronismes que produit toute lecture rétrospective. Le temps de Charlotte Guillard n'est pas celui des fractures irrémédiables entre protestants et catholiques, ou entre humanistes et théologiens. Le respect de la tradition n'est pas contradictoire avec une sensibilité réformatrice. À preuve, le testament de Charlotte, parfaitement orthodoxe, comme ses éditions, mais marqué par une spiritualité évangéliste. Elle n'y invoque aucun saint mais seulement la Vierge, et elle ne fonde aucune messe, ne fait aucun don à des institutions religieuses et ne mentionne aucune confrérie.
- 7 Ce même souci de l'anachronisme invite à ne pas interpréter le monde de l'imprimerie et de la librairie de la première moitié du XVI^e siècle avec des catégories qui lui sont postérieures. Les privilèges ne sont pas encore la norme : seulement 13 % des éditions de Charlotte Guillard en ont reçu un, octroyé par le Parlement ou par le roi. L'abandon des fontes gothiques au profit du romain ou de l'italique se fait progressivement, alors que certaines innovations typographiques visent à réduire les prix des ouvrages. Il en va ainsi pour les éditions des Pères, avec l'accroissement du nombre de lignes dans les pages des grands in-folio, tel que pratique Chevallon, ou, plus tard, avec la préférence donnée aux formats in-quarto et in-octavo par les éditeurs vénitiens, devenus les concurrents du Soleil d'Or. Charlotte Guillard et ses maris ont imprimé et publié durant ces décennies

décisives où, lentement, le livre imprimé s'émancipe définitivement des formes du manuscrit et acquiert une identité propre.

- 8 Élargissant plus encore son propos, Rémi Jimenes s'efforce avec succès de répondre à une question devenue essentielle dans l'histoire du livre : comment interpréter les différents choix éditoriaux faits par les imprimeurs d'une même ville ? Sont-ils la traduction d'un projet intellectuel original et cohérent, ou bien l'héritage d'une tradition et d'une réputation construites préalablement à partir de la publication d'une catégorie particulière d'ouvrages ? Sont-ils pensés comme des réponses aux demandes bien établies des marchés du livre, ou bien comme la perception et l'exploitation audacieuse d'opportunités latentes ? Rémi Jimenes examine avec soin et prudence ces différentes possibilités, qui varient au fil des mutations des savoirs et des attentes.
- 9 C'est une même démarche qui lui fait reconnaître, comme on l'a dit, les parentés existant entre le fondamentalisme théologique, qui inspire les éditions des sources anciennes du christianisme, et la sensibilité évangélique et « antiquaire », affirmée par les éditions portées par l'humanisme juridique. Il n'esquive pas la question du ou des marchés de ces éditions majestueuses. La réponse n'est pas aisée, mais les collaborations de l'atelier du Soleil d'Or avec des libraires qui alimentent le marché ibérique comme la présence des exemplaires dans les bibliothèques des institutions religieuses et universitaires aident à mieux comprendre le débit assuré mais lent de ces ouvrages monumentaux et coûteux.
- 10 Voué à un destin singulier tout en dressant des constats généraux, le livre de Rémi Jimenes pose avec acuité la relation de l'exception et de la norme ou, pour reprendre une expression forgée par Edoardo Grendi, de « l'exceptionnel normal ». Même si elle n'est pas la seule veuve imprimeur, loin de là, Charlotte Guillard est une exception dans l'édition parisienne, dominée par les figures masculines dans les ateliers et les boutiques. Sa condition de femme explique, peut-être, certaines caractéristiques particulières de son entreprise, par exemple le lien fort et durable noué entre solidarités familiales et collaborations commerciales. D'autres études aussi méticuleuses des ateliers des veuves d'imprimeurs confirmeront, ou non, ce constat. Mais, par ailleurs, elle partage avec tous ses confrères et concurrentes les mêmes contraintes techniques, les mêmes pratiques d'atelier, les mêmes règles du commerce de librairie et les mêmes marchés du livre, ou encore les mêmes possibilités éditoriales offertes par la production écrite. C'est cette tension entre le normal et l'exceptionnel qui fait de l'étude monographique proposée par Rémi Jimenes une interrogation profonde sur les raisons qui conduisent les individus à prendre des décisions que d'autres ne prennent pas et à s'engager dans une voie qui leur est propre. Pour comprendre ces choix, il ne faut jamais oublier les particularités du moment historique où ils furent faits. En repérant dans la production éditoriale de l'atelier de Charlotte Guillard les fortes parentés intellectuelles que partagent des options religieuses fort différentes et des disciplines universitaires fort distinctes, Rémi Jimenes nous guide avec sûreté et savoir dans le monde des livres et des presses avant que ne le déchirent les haines religieuses.

AUTEUR

ROGER CHARTIER

Professeur honoraire au Collège de France

Liste des abréviations utilisées

AD	Archives départementales (suivi du numéro du département)
AN	Archives nationales
BCG	Bibliographie de Charlotte Guillard
BHR	<i>Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance</i>
BnF	Bibliothèque nationale de France
BP16	<i>Bibliographie des éditions parisiennes du XVI^e siècle</i>
GW	<i>Gesamtkatalogue der Wiegendrucke</i>
MC	Minutier central des notaires de Paris
n. st.	nouveau style (pour les dates ; par opposition au style de Pâques)
USTC	<i>Universal Short Title Catalogue</i>

- 1 La plupart des actes notariés orthographient « Guillart » ; nous utiliserons ici l'orthographe « Guillard » adoptée par la veuve elle-même sur la presque totalité des titres de ses éditions et qui est toujours latinisée au génitif sous la forme *Guillardae*.

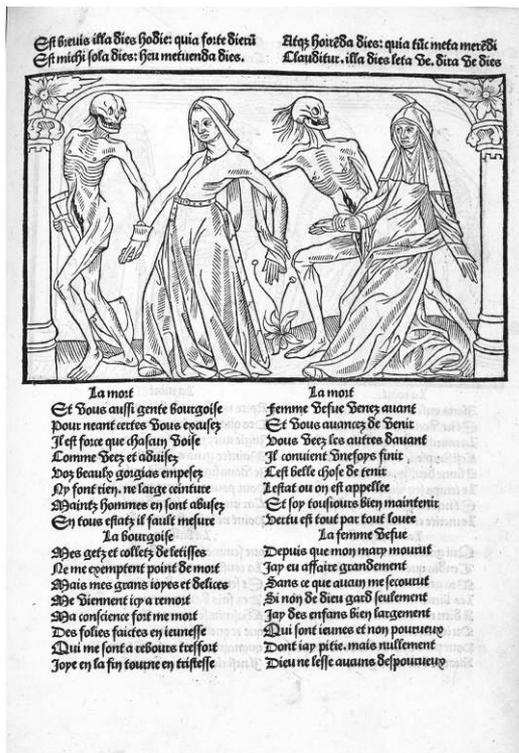


Fig. 1. La danse macabre des femmes toute hystoriee, Paris, Guy Marchand, 1491, f. a5r° ; Madrid, Universidad Complutense.

Introduction

- 1 LE 15 JANVIER 1557, dans une maison de la rue Saint-Jacques, à quelques pas de l'église Saint-Benoît où elle demande à être enterrée, Charlotte Guillard dicte son testament. Elle n'est ni alitée, ni malade ; le notaire la décrit au contraire « en bonne disposition et santé de son corps¹ ». En ce jour de Saint-Maur – patron des fossoyeurs –, la septuagénaire sent pourtant le froid la gagner. Peut-être a-t-elle gardé le souvenir des *Danses macabres*, désormais passées de mode, qui se publiaient dans sa jeunesse ; elle avait pu y lire l'exhortation que la Mort adresse à celles de son état : « Femme vefve, venez avant. [...] Il convient une foys finir². » (Fig. 1).
- 2 En ce 15 janvier 1557, Charlotte Guillard convoque donc les notaires. Ils couchent sur le papier ses dernières volontés. Les formules d'usage prennent ici tout leur sens : « considerant son antien aage, les biens et graces qu'il a pleu a Dieu luy departyr et donner », Charlotte veille à mettre ses affaires en ordre, « ne voulant pas demeurer intestate ». Son testament institue quelques légataires, principalement des serviteurs. Nous verrons que les héritiers sont déjà pourvus : voilà plusieurs années que Charlotte Guillard multiplie les donations à ses proches, ne conservant pour elle que l'usufruit de ses biens. La petite fortune ici en jeu est le résultat d'une carrière typographique brillante, longue de près d'un demi-siècle. Épouse successivement de Berthold Rembolt et de Claude Chevallon, Charlotte Guillard les a accompagnés dans leur travail, avant d'exercer sous son propre nom pendant près de vingt ans le métier d'imprimeur-libraire. C'est sa carrière de marchande et d'éditrice que nous tentons ici d'appréhender.

ÉTAT DES LIEUX

- 3 Le monde du livre parisien de la Renaissance constitue un espace bien balisé, dans lequel le chercheur n'a guère de mal à s'orienter. On dispose de bons répertoires biographiques, d'une riche documentation archivistique et d'une excellente étude de synthèse sur les conditions d'exercice des producteurs de livres³. Le répertoire exhaustif des éditions parisiennes est bien entamé⁴. Les abondantes notes manuscrites laissées par Philippe Renouard font l'objet d'une révision et d'un patient travail d'édition par les équipes de la Bibliothèque nationale de France⁵. La production de quelques-uns des typographes parisiens les plus célèbres a déjà été minutieusement étudiée ou est en passe de l'être⁶.

- 4 L'atelier du Soleil d'Or, où exerce Charlotte Guillard, occupe une position particulière dans l'histoire du livre parisien. Il ne souffre pas d'un total désintérêt historiographique car ses origines sont illustres : fondé par Ulrich Gering en 1473, il constitue la plus ancienne imprimerie française et c'est à ce titre qu'il a souvent été étudié⁷. On ne s'est pourtant guère intéressé au devenir de l'entreprise après la mort de son fondateur en 1510. À voir le grand nombre d'in-folio portant sa marque conservés aujourd'hui dans les collections publiques, on devine que l'entreprise est restée puissante tout au long du XVI^e siècle. Ses patrons font l'essentiel de leur chiffre d'affaires sur deux marchés éditoriaux très spécifiques : les livres de droit savant et les œuvres des Pères de l'Église, dont ils s'assurent le monopole en France. Par sa puissance économique et par les particularités de son positionnement éditorial, le Soleil d'Or ne pouvait donc manquer d'attirer notre attention.
- 5 Si son activité éditoriale reste méconnue, Charlotte Guillard jouit aujourd'hui d'une certaine réputation. Comme sa consœur Yolande Bonhomme (veuve Kerver), elle est une figure exceptionnelle, tant par la durée de sa carrière typographique que par la puissance économique de son entreprise. Les travaux récents en histoire des femmes ou du livre la citent comme une figure marquante des débuts de l'imprimerie. Charlotte Guillard serait, à en croire la version anglaise de Wikipédia, « *the first woman printer of importance*⁸ » ; la version française de cette encyclopédie collaborative en fait même abusivement « la première femme à avoir exercé ce métier [d'imprimeur]⁹ ». Elisabeth Armstrong, plus sérieuse, qualifie la libraire d'« intrépide¹⁰ ». Leah Chang évoque « *the most prolific of female printers*¹¹ ». Certains historiens féministes vont encore plus loin, voyant en elle une agitatrice (« *a mover and a shaker*¹² »). Cette avalanche de superlatifs doit d'emblée nous mettre en garde contre une vulgate qui, s'enrichissant de publications en publications, dresse de Charlotte Guillard un portrait sans doute trop beau pour être vraiment fidèle.
- 6 Justifiée ou non, cette notoriété s'explique par une série d'études, parfois anciennes, qui ont mis en valeur le rôle et la personnalité de Charlotte Guillard. La Caille (1689), le premier, la mentionne en quelques lignes qui ne sont pas pour nous d'un grand secours : il remarque qu'il est « considérable pour une femme d'avoir imprimé durant son veuvage presque deux fois tous les Pères de l'Église¹³ », mais il néglige entièrement sa biographie et donne peu de détails sur les publications.
- 7 Plus riche et plus précise est la « dissertation » d'André Chevillier sur les origines de l'imprimerie à Paris (1694), qui commente en plusieurs pages la carrière et la production de Charlotte Guillard¹⁴. Bibliothécaire du collège de Sorbonne, Chevillier a eu toute latitude pour consulter les éditions du Soleil d'Or dont il cite abondamment les préfaces et les épîtres liminaires¹⁵. Il livre un vibrant éloge de notre libraire, « femme célèbre dans l'imprimerie, qui a surpassé toutes celles de son sexe dans la pratique de ce grand Art¹⁶ ». Il vante la beauté des mises en page et la correction de ses publications. Il commente les éditions les plus significatives : les œuvres des Pères de l'Église au premier chef, mais également les commentaires bibliques de Lippomano ou le *Lexicon Graecolatinum* de Jacques Thouzat¹⁷. À travers les pages que Chevillier lui consacre, c'est le portrait d'une femme laborieuse qui se dessine, « digne veuve, à qui on peut avec vérité appliquer ces paroles de l'Écriture : *Panem otiosa non comedit* ».
- 8 Citée par quelques auteurs au XVIII^e siècle (Maittaire, Bruté¹⁸), Charlotte Guillard tombe ensuite dans l'oubli. S'ils s'intéressent aux gloires de la typographie humaniste, les bibliophiles des XVIII^e et XIX^e siècles ne témoignent guère de curiosité pour les éditions latines des Pères de l'Église ou du « Cours de droit civil ». Il faut donc attendre

l'intervention d'un jeune chartiste, à l'extrême fin du XIX^e siècle, pour que Charlotte Guillard reparaisse au grand jour.

- 9 C'est en 1896 que Joseph Dumoulin publie dans le *Bulletin du bibliophile* un court article de six pages entièrement consacré à notre libraire. Cette étude ne manque pas de défauts : son auteur, qui s'inspire principalement de Chevillier et de La Caille, n'a pas vu les publications du Soleil d'Or – il masque maladroitement cette lacune en expliquant qu'« il serait trop long d'énumérer les éditions sorties des presses de la veuve Chevallon ». Dumoulin fait illusion en citant de nombreuses préfaces et épîtres : il se contente, en fait, d'emprunter ses citations à Chevillier... Ce travail mérite pourtant quelque indulgence. À défaut d'être un coup de maître, c'est un bon coup d'essai : l'auteur, âgé d'à peine vingt et un ans, fait ici ses premiers pas dans la recherche historique¹⁹. Si Dumoulin n'a pas consulté les publications du Soleil d'Or, il a repéré et exploité de nombreux documents d'archives concernant Charlotte Guillard, éclairant ainsi quelques aspects de sa biographie²⁰. Remarquons enfin que cette évocation de Charlotte Guillard n'est pas sans conséquence pour son auteur : c'est à l'occasion de cette enquête que Dumoulin découvre la figure de Frédéric Morel, auquel il consacrera bientôt sa thèse de l'École des chartes²¹.
- 10 Au début des années 1980, bénéficiant d'une bourse de la Western Michigan University, l'historienne américaine Beatrice H. Beech entreprend de mener une vaste enquête sur les veuves d'imprimeurs parisiens de la Renaissance. Ce travail aboutit à la publication d'études consacrées à Yolande Bonhomme ou à Madeleine Boursette, ainsi qu'à la rédaction d'un article de synthèse sur le rôle des femmes dans les métiers du livre. B. H. Beech publie en outre en 1983 une étude entièrement centrée sur la figure de Charlotte Guillard²². Pour la mener à bien, l'historienne choisit d'exploiter presque exclusivement les documents du Minutier central des notaires de Paris. Mettant au jour un nombre considérable d'actes inédits relatifs à la carrière de Charlotte Guillard, B.H. Beech est alors en mesure de rédiger une étude biographique d'excellente qualité – on aimerait disposer de travaux équivalents pour les nombreuses autres figures du livre parisien qui attendent toujours leurs monographies²³.
- 11 Cependant, ce n'est pas en bibliographe que B.H. Beech a travaillé, mais en historienne du fait social : son véritable objet d'étude n'était pas la production éditoriale, mais le statut et la place de la veuve dans le monde de la Renaissance²⁴. C'est ce qui explique qu'elle ait privilégié l'apport des archives, qui éclairent les aspects économiques (les comptes, les rentes) et généalogiques (la famille) de son sujet. Elle n'a donc pas entrepris une étude précise de la production éditoriale du Soleil d'Or, se contentant de l'appréhender à travers les notes de travail de Philippe Renouard.
- 12 Ces quelques réserves, qui n'enlèvent rien aux qualités indéniables de la recherche entreprise par B.H. Beech, justifient de rouvrir ce dossier pour réexaminer le parcours et la carrière de Charlotte Guillard à nouveaux frais, en recourant tout à la fois aux documents d'archives et aux ouvrages conservés. Elles justifient également d'élargir le cadre chronologique de cette enquête, pour replacer la carrière personnelle de Charlotte Guillard dans l'histoire longue du Soleil d'Or afin de mieux mesurer l'héritage laissé à la veuve par ses époux. B.H. Beech décrivait l'éditrice comme une femme d'affaires, une « *business woman* » particulièrement douée ; nous dessinerons la même figure en affinant le trait et en travaillant les zones d'ombre. Derrière la « femme d'affaires », figure un peu abstraite, c'est la patronne concrète du Soleil d'Or qu'il va s'agir de retrouver.

UN PROBLÈME : L'INDIVIDUEL ET LE COLLECTIF

- 13 Le rôle des femmes dans l'imprimerie n'est plus un domaine tout à fait « inexploré²⁵ ». Depuis une trentaine d'années, la question fait l'objet de nombreuses publications. On dispose désormais de plusieurs enquêtes monographiques²⁶, d'un précieux répertoire prosopographique²⁷ et même de travaux de synthèse²⁸. D'ampleur et de qualité variables, ces publications composent un corpus solide de connaissances qui nous permet de mieux appréhender la place des filles, des épouses et des veuves dans l'industrie et le marché du livre à la Renaissance.
- 14 L'étude des femmes dans les métiers du livre a ainsi contribué utilement à l'écriture d'une histoire renouvelée des rapports de genres. Il n'est toutefois pas sûr qu'une approche dite « genrée » éclaire en quelque façon le processus d'élaboration et de fabrication du livre imprimé. Au contraire, le risque semble réel, pour l'historien qui ne s'attacherait qu'à décrire le rôle de la femme dans l'imprimerie, de passer à côté d'un phénomène essentiel : c'est que « le processus de publication, quelle que soit sa modalité, est toujours un processus collectif²⁹ » dont aucun patron (homme ou femme) ne saurait être tenu pour seul responsable.
- 15 Loin d'être le sujet exclusif de notre étude, Charlotte Guillard est donc l'occasion d'investigations plus larges concernant le fonctionnement de l'imprimerie parisienne au XVI^e siècle. Plutôt que sur la problématique du genre, nous concentrons ici notre attention sur le caractère collectif de l'entreprise de librairie, dont nous nous attachons à décrire les rouages. À travers l'activité de Charlotte Guillard, c'est le monde de la typographie parisienne, son fonctionnement économique, sa constitution en milieu social et son poids sur la vie culturelle que nous souhaitons restituer. La figure de la patronne s'y dessinera autant en négatif qu'en positif : c'est lorsque nous aurons identifié la fonction et les responsabilités de chacun de ses collaborateurs que nous pourrons appréhender le rôle exact de Charlotte Guillard.
- 16 À travers cette étude, nous cherchons donc à connaître les conditions d'élaboration de la politique éditoriale du Soleil d'Or. C'est là, nous semble-t-il, une question-clef pour l'interprétation de l'activité savante et littéraire à la Renaissance. S'interrogeant en 1985 sur le processus de création littéraire, Michel Simonin examinait les possibilités d'existence d'une véritable « politique éditoriale » au XVI^e siècle et posait avec clarté le problème de la responsabilité :

L'un des lieux où il est aujourd'hui le plus facile de saisir ces mouvements fugitifs [de la création littéraire], c'est encore le catalogue du libraire, cette rencontre, sous une même enseigne, d'écrivains et de titres qui paraissent, vus d'ici, partager quelque chose de commun. De là notre question : est-ce le fruit d'une politique ourdie et, le cas échéant, par qui ? Ou, à l'opposé, l'édition enregistre-t-elle de la sorte une activité culturelle qui s'est développée sans elle, son rôle se bornant à offrir ses presses et ses moyens de diffusion à une production qui lui préexiste ? Et dans le cas où il nous faudrait supposer une volonté organisatrice, de qui émane-t-elle ? D'un libraire-éditeur conscient, éclairé, lointain ancêtre des Poulet-Malassis, Lemerre et autres Gaston Gallimard ? D'actifs conseillers, prototypes d'un Jean Paulhan ? Cette tentation d'assimilation du passé aux époques plus récentes est trop forte, bien que latente et seulement induite par l'expression de « politique éditoriale », pour qu'on ne la soumette pas à l'épreuve des faits.³⁰

- 17 Les questions que Michel Simonin soulevait à propos de la création littéraire se posent à nous avec plus d'acuité encore. Le Soleil d'Or est en effet spécialisé dans la publication de textes antiques ou médiévaux. Dans le paysage que compose son catalogue, la silhouette de l'auteur tend à s'estomper pour céder la place à de nombreuses figures intermédiaires : chasseurs de manuscrits, philologues éditeurs, traducteurs assurant le passage de l'original grec au latin, compilateurs d'index, correcteurs révisant les épreuves, protes assurant la coordination des différents travaux et, en amont, éventuels mécènes finançant ces coûteuses opérations. Cette multiplication des fonctions intermédiaires (qui ne sont pas nécessairement *secondaires*) pose la question de l'origine du projet éditorial : à laquelle de ces figures attribuer l'initiative d'une édition ? Peut-on y voir la marque d'un projet collectif ? Si oui, qui le structure et dans quel cadre ?
- 18 On se cherchera donc ici à déterminer la part de l'individuel et du collectif dans la définition d'une politique éditoriale. Sans prétendre fournir une réponse universelle à cette importante question, nous espérons que les analyses que nous livrons à propos du Soleil d'Or seront susceptibles d'alimenter les nombreuses réflexions en cours sur le rôle des « passeurs de textes » à la Renaissance³¹. Et c'est tout l'intérêt de la démarche monographique que de poser « ce problème des rapports de l'individu et de la collectivité, de l'initiative personnelle et de la nécessité sociale » dont Lucien Febvre faisait « le problème capital de l'histoire³² ».

NOTES

1. AN, MC, LXXIII/50, f. 637.

2. *Icy est la danse macabre des femmes toute hystorie*, Paris, Guyot Marchand, 1491, f. a5ro.

3. A. Charon-Parent, *Les Métiers du livre à Paris au XVI^e siècle*, Genève, Droz, 1974 ; P. Renouard, *Répertoire des imprimeurs parisiens, libraires, fondateurs de caractères et correcteurs d'imprimerie*, nouvelle édition par J. Veyrin-Forrer et B. Moreau, Paris, Minard, 1965 (1^{re} éd. 1898).

4. B. Moreau et al., *Inventaire chronologique des éditions parisiennes du XVI^e siècle*, t. I : 1501-1510, Paris, Imprimerie municipale, 1972 ; t. II : 1511-1520, Paris, Imprimerie municipale, 1972 ; t. III : 1521-1530, Abbeville, Imprimerie F. Paillart, 1985 ; t. IV : 1531-1535, Abbeville, Imprimerie F. Paillart, 1992 ; t. V : 1536-1540, Paris, Association Paris Musées, 2004 ; Voir également en ligne la base BP16 : <http://bp16.bnf.fr/> (lien vérifié le 11 juillet 2014).

5. P. Renouard et al., *Imprimeurs et libraires parisiens du XVI^e siècle*, série alphabétique, 5 tomes + divers fascicules monographiques, Paris, 1964→.

6. Voir M.B. Winn, *Antoine Vérard, Parisian Publisher (1485-1512). Prologues, Poems and Presentations*, Genève, Droz, 1997 ; A.-A. Renouard, *Annales de l'imprimerie des Estiennes ou Histoire de la famille des Estienne et de ses éditions*, Paris, Renouard, 1837-1843 ; E. Armstrong, *Robert Estienne, Royal Printer*, Cambridge, Cambridge University Press, 1954 ; P. Renouard, *Bibliographie des éditions de Simon de Colines*, Paris, Paul, Huard et Guillemin, 1894 ; F. Schreiber, *Simon de Colines : an Annotated Catalogue of 230 Examples of his Press, 1520-1546*, Provo (Utah), Friends of the Brigham Young University Library, 1995 ; P. Renouard, *Bibliographie des impressions et des œuvres de Josse Badius*, Paris, Paul, Huard et Guillemin, 1908 (et bibliographie mise à jour dans le tome III de P. Renouard et al., *Imprimeurs et libraires parisiens...*, op. cit.) ; J. Dumoulin, *Vie et œuvres de Frédéric Morel*, Paris, 1901 ;

P. Renouard, I. Pantin, S. Postel-Lecocq et G. Guilleminot-Chrétien, *Imprimeurs et libraires parisiens du XVI^e siècle : fascicule Cavellat, Marnef & Cavellat*, Paris, Bibliothèque nationale, 1986 ; M. Simonin et J. Balsamo, *Abel L'Angelier et Françoise de Louvain*, Genève, Droz, 2002 ; S. Rawles, *Denis Janot, Parisian Bookseller*, Leyde, Brill, 2017 ; P. Renouard, « Quelques documents sur les Petit, libraires parisiens et leur famille », *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1896, p. 133-153 ; P. Delalain « Notice sur Galliot Du Pré, libraire parisien de 1512 à 1560 », *Journal général de l'imprimerie et de la librairie*, 1890 ; A. Charon-Parent, « Aspect de la politique éditoriale de Galliot Du Pré », dans P. Aquilon et H.-J. Martin (dir.), *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance. Actes du XXVIII^e colloque international d'études humanistes de Tours*, Paris, Promodis, 1988, p. 209-218 ; C. Du Bus, *Vie et œuvres de Michel de Vascosan*, thèse inédite de l'École nationale des chartes, 2 volumes dactylographiés, 1906 (consultable à la Bibliothèque nationale de France).

7. Sur les origines du Soleil d'Or, la meilleure synthèse est probablement celle établie par H.-J. Martin, *La Naissance du livre moderne (XIV^e-XVII^e siècles)*, Paris, Cercle de la Librairie, 1999, p. 96-115 (« La Sorbonne entre scolastique et novation ») et 116-131 (« Imprimerie et humanisme à Paris : les presses dites de la Sorbonne »). Voir également A. Claudin, *Histoire de l'imprimerie en France aux XV^e et XVI^e siècles*, t. I, Paris, Imprimerie nationale, 1900 ; J. Veyrin-Forrer, « L'atelier de la Sorbonne », dans *L'Art du livre à l'Imprimerie nationale*, Paris, Imprimerie nationale, 1973, p. 32-53 (texte repris dans *La Lettre et le texte*, Paris, École normale supérieure de jeunes filles, 1987) ; P. Aquilon, « Les trente pionnières », dans F. Barbier (dir.), *Paris, capitale des livres. Le monde des livres et de la presse à Paris, du Moyen Âge au XX^e siècle*, Paris, Paris-Bibliothèques/PUF, 2007, p. 59-61.

8. http://en.wikipedia.org/wiki/Charlotte_Guillard (lien vérifié le 9 octobre 2017).

9. http://fr.wikipedia.org/wiki/Charlotte_Guillard (lien vérifié le 9 octobre 2017).

10. E. Armstrong, *Robert Estienne, Royal Printer*, *op. cit.*, p. 5.

11. L. Chang, « The gender of the book : Jeanne de Marnef edits Pernette du Guillet », dans J.D. Campbelle et A.R. Larsen (dir.), *Early Modern Women and Transnational Communities of Letters*, Farnham, Ashgate, 2009, p. 102.

12. « Charlotte Guillard was a mover and shaker in the publishing and printing industry in 16th Century France » (*Wild Women Archives*, <http://tarotbroad.com/WWArchive2.html> [lien vérifié le 27 août 2014]).

13. J. de La Caille, *Histoire de l'imprimerie et de la librairie*, Paris, 1689, p. 111-112.

14. A. Chevillier, *L'Origine de l'imprimerie de Paris. Dissertation historique et critique*, Paris, 1694, p. 148-150.

15. Dans la préface de son livre, Chevillier explique : « Il me reste à dire touchant ce petit Ouvrage, que j'ai pris un grand soin de le rendre exact, & de ne rien avancer qui ne soit conforme à la verité. On y voit plusieurs livres, & beaucoup d'anciens Imprimez citez ; je puis assûrer qu'il n'y en a aucun que je n'aye vü, ou dans la Bibliothequ de Sorbonne, ou en d'autres de cette ville, ou qui ne soit rapporté par de bons Auteurs, que j'ai presque toûjours nommez. »

16. A. Chevillier, *L'Origine de l'imprimerie de Paris...*, *op. cit.*, p. 148.

17. Nous adoptons ici la forme « Thouzat », attestée (avec la forme *Tusan* dérivée du latin) par les documents en français de l'époque et qui semble être le véritable patronyme du lecteur royal. La francisation du latin *Tusanus* en « Toussain » ou « Toussaint » semble être le fait des historiens du XIX^e siècle et n'est pas attestée par les sources du XVI^e : voir sur ce point P. Renouard *et al.*, *Imprimeurs et libraires parisiens...*, *op. cit.*, t. V, p. 7, note 1.

18. M. Maittaire, *Annales typographici*, t. III, La Haye, 1725 ; [J. Bruté], *Chronologie historique de messieurs les curés de saint Benoît*, Paris, Desprez, 1752, 2^e partie (consacrée aux imprimeurs de la paroisse Saint-Benoît – il faut toutefois se méfier de ce texte, qui fourmille d'erreurs).

19. Joseph Dumoulin (1875-1953) entre à l'École des chartes en 1893. Voir sa notice nécrologique par J. Guignard, *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 113, 1955, p. 359-360.

20. Peut-être fut-il aidé en cela par Philippe Renouard, qui publie ses *Documents* en 1901.

21. J. Dumoulin, *Vie et œuvres de Frédéric Morel*, Paris, J. Dumoulin et A. Picard, 1901.
22. B.H. Beech, « Charlotte Guillard : a sixteenth century business woman », *Renaissance Quarterly*, t. XXXVI, n° 3, 1983, p. 345-375.
23. Signalons enfin la publication récente d'un article de Thierry Boillot qui s'intéresse de près à la figure de Charlotte Guillard, sans pour autant apporter d'élément inédit : « À propos d'une traduction des *Apophtegmes* d'Érasme imprimée par Charlotte Guillard », *Revue française d'histoire du livre*, n° 133, 2012, p. 229-246.
24. En introduction à son article sur Yolande Bonhomme, Beatrice H. Beech indique : « *By studying these women [i.e. les veuves], I hope to show how they played a significant role in the success (or failure) of their firms, and how they often made substantial contributions to the economic life of their city.* » (« Yolande Bonhomme : a renaissance printer », *Medieval Prosopography*, 1980, p. 79-100, ici p. 79.) Dans son article de synthèse consacré aux femmes dans les métiers du livre, B.H. Beech affirme explicitement que le monde de l'édition ne l'intéresse pas en lui-même, mais pour ce qu'il révèle de la situation de la femme dans le monde des affaires : « *Sixteenth-century Parisian printing/publishing is an interesting trade to study for women's business history because some women printer/publisher left records of their activities.* » Elle ajoutait : « *I am not studying the workers in the printing shops but the owner-managers of the businesses.* » (« Women printers in Paris in the sixteenth century », *Medieval Prosopography*, 1985, p. 75-93, ici p. 76.)
25. « L'action des femmes de l'Ancien Régime dans la production et la diffusion des livres est un lieu de recherche pour ainsi dire inexploré » (R. Arbour, *Les Femmes et les métiers du livre en France de 1600 à 1650*, Chicago (Illinois)/Paris, Garamond Press/Didier érudition, 1997).
26. J. Balsamo, « Abel Langelier et ses dames : les dames des Roches, Madeleine de L'Aubespine, Marie Le Gendre, Marie de Gournay », dans D. de Courcelles et C. Van Julian (dir.), *Des femmes & des livres. France et Espagnes, XIV^e-XVII^e siècle*, Paris, École nationale des chartes, 1999, p. 117-136 ; B.H. Beech, « Yolande Bonhomme : a Renaissance Printer », art. cit. ; *Id.*, « Charlotte Guillard : a sixteenth century business woman », art. cit. ; *Id.*, « Madeleine Boursette : femme d'imprimeur et veuve », dans N. Pelégrin (dir.), *Veufs, veuves et veuvage dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Champion, 2003, p. 146-156.
27. R. Arbour, *Dictionnaire des femmes libraires en France (1470-1870)*, Genève, Droz, 2003.
28. N. Zemon Davis, « Women in the Arts *mecaniques* in sixteenth century Lyon », dans *Lyon et l'Europe, hommes et sociétés*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1980, p. 139-167 ; M. W. Driver, « Women printer and the page. 1477-1541 », *Gutenberg Jahrbuch*, 1998, p. 139-153 ; R. Arbour, *Les Femmes et les métiers du livre...*, *op. cit.* ; B.H. Beech, « Women printers in Paris... », art. cit. ; S. Broomhall, *Women and the Book Trade in the Sixteenth Century France*, Aldershot, Ashgate, 2002 (elle y expose surtout le cas des femmes de lettres, plus que celui des femmes libraires) ; A. Charon-Parent, « À propos des femmes dans les métiers du livre dans le Paris de la Renaissance », dans D. de Courcelles et C. Van Julian (dir.), *Des femmes et des livres...*, *op. cit.*, p. 137-148 ; M. Simonin, « Trois femmes en librairie : François de Louvain, Marie L'Anglier, Françoise Patelé », dans D. de Courcelles et C. Van Julian (dir.), *Des femmes et des livres...*, *op. cit.*, p. 149-170 ; A. Erdman, *My Gracious Silence*, Luzerne, Gilhofer and Ranschburg, 1999 ; A.-M. Legaré (dir.), *Livres et lectures de femmes en Europe entre Moyen Âge et Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2007 ; S. Lenky, « Printers' wives in the age of humanism », *Gutenberg Jahrbuch*, 1975, p. 331-337 ; S. Postel-Lecocq, « Femmes et presses à Paris au XVI^e siècle : quelques exemples », dans P. Aquilon et H.-J. Martin (dir.), *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance...*, *op. cit.*, p. 253-263 ; J. Tombeur, *Femmes et métiers du livre*, Soignies, Talus d'Approche, 2004. Voir aussi, pour les périodes postérieures au XVI^e siècle, les articles de S. Juratic, « Marchandes ou savantes ? Les veuves des libraires parisiens sous le règne de Louis XIV », dans C. Nativel (dir.), *Femmes savantes, savoirs des femmes. Du crépuscule de la Renaissance à l'aube des Lumières*, Genève, Droz, 1999, p. 59-68, et « Les femmes dans la librairie parisienne au XVIII^e siècle », dans F. Barbier, S. Juratic et D. Varry (dir.), *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie. XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Klincksieck, 1996, p. 247-276.

29. R. Chartier, « Fabrique du livre et fabrique du texte », dans A. Réach-Ngô (dir.), *Créations d'atelier. L'éditeur et la fabrique de l'œuvre à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 7-20, ici p. 10.
30. M. Simonin, « Peut-on parler de politique éditoriale au XVI^e siècle ? Le cas de Vincent Sertenas, libraire du Palais », dans P. Aquilon et H.-J. Martin (dir.), *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance...*, *op. cit.*, p. 264-281, ici p. 264-265.
31. Notre intérêt pour les figures intermédiaires s'inscrit en effet dans une dynamique historiographique actuelle. Martine Furno a publié en 2009 un recueil d'études dont titre et sous-titre éclairent les ambitions : *Qui écrit ? Figures de l'auteur et des co-élaborateurs du texte*, Lyon, ENS éditions/Institut d'histoire du livre, 2009 ; son entreprise se prolonge d'ailleurs sous la forme d'un séminaire mensuel qu'elle codirige avec Raphaële Mouren à l'ENS de Lyon [M. Furno et R. Mouren (dir.), *Auteur, traducteur, collaborateur, imprimeur... qui écrit ?*, Paris, Classiques Garnier, 2013]. En 2009 et 2011, deux colloques tenus respectivement à Paris et à Tours se sont intéressés aux figures des « passeurs de textes », intermédiaires entre l'auteur et son lecteur : C. Bénévent, A. Charon-Parent, I. Diu et M. Vène (dir.), *Passeurs de textes. Imprimeurs et libraires à l'âge de l'humanisme*, actes du colloque international, 30-31 mars 2009, Paris, École nationale des chartes, 2012 ; C. Bénévent, I. Diu et C. Lastraioli (dir.), *Gens du livre et gens de lettres à la Renaissance*, actes du LIV^e colloque international d'études humanistes, 27 juin-1er juillet 2011, Turnhout, Brepols, 2014. De récentes études se sont attachées à mettre en évidence les relations de l'auteur avec ses imprimeurs (voir par exemple la thèse de A. Vanautgaerden, *Érasme typographe*, Genève, Droz, 2012, et celle de G. Berthon, *L'Intention du poète. Clément Marot*, Paris, Classiques Garnier, 2014). Anne Réach-Ngô a organisé un colloque à Paris sur ces questions sous le titre *Créations d'atelier. L'éditeur et la fabrique de l'œuvre à la Renaissance* (31 mai-2 juin 2012), dont les actes sont parus en 2014. Enfin Anthony Grafton a consacré une étude aussi riche que stimulante au rôle des correcteurs dans les ateliers typographiques (A. Grafton, *The Culture of Correction in Renaissance Europe*, Londres, The British Library, 2011).
32. L. Febvre, *Martin Luther, un destin*, Paris, PUF, 1999 (1^{re} éd. 1928), avant-propos à la première édition.

Partie I. Gens du livre

Chapitre 1. De Charles VIII à Henri II : une femme en son siècle

AD FONTES : ORIGINES FAMILIALES DE CHARLOTTE GUILLARD

Le « Pays de Mayne » : La Laire et Bois-Gaudin

- 1 Comment devient-on Charlotte Guillard ? La question ne mériterait pas d'être posée si notre libraire était, comme sa consœur Yolande Bonhomme, fille d'un grand libraire parisien. Mais Charlotte n'a rien d'une héritière. Avant son mariage avec Berthold Rembolt, rien ne semble lier la famille Guillard aux métiers du livre. On ne lui connaît pas non plus de racines parisiennes. À vrai dire, on ignore l'essentiel de ses origines.
- 2 Considérant que son premier mariage dut avoir lieu peu avant 1507, on suppose que Charlotte a dû naître vers la fin des années 1480 ou au début des années 1490¹. Un acte conservé au Minutier central des notaires de Paris nous livre le nom de ses parents : le père se prénomme Jacques ; la mère s'appelle Guillemine Savary². Les archives nous révèlent que l'éditrice parisienne conserve des attaches à Connerré, Volnay, Bouloire, Saint-Calais, Maigné, Bouër³... (fig. 2). Nous voici dans le sud-est de la province du Maine. C'est de là qu'il nous faut partir pour reconstituer le parcours de Charlotte Guillard.
- 3 En ce début du XVI^e siècle, le Maine compose déjà un pays de bocage, « fort propre pour le pasturage et nourriture du bestail, plus que pour le labourage⁴ ». Dans les années 1540, Charlotte partage avec ses frères et sœurs des droits sur deux propriétés situées dans le Maine : une métairie sise « au lieu de La Laire, paroisse de Vaulenay [Volnay]⁵ » et « la ferme et lieu de Boisgodin, [...] paroisse d'Escorpin⁶ ». Ces deux propriétés constituent des héritages familiaux et méritent à ce titre notre attention.

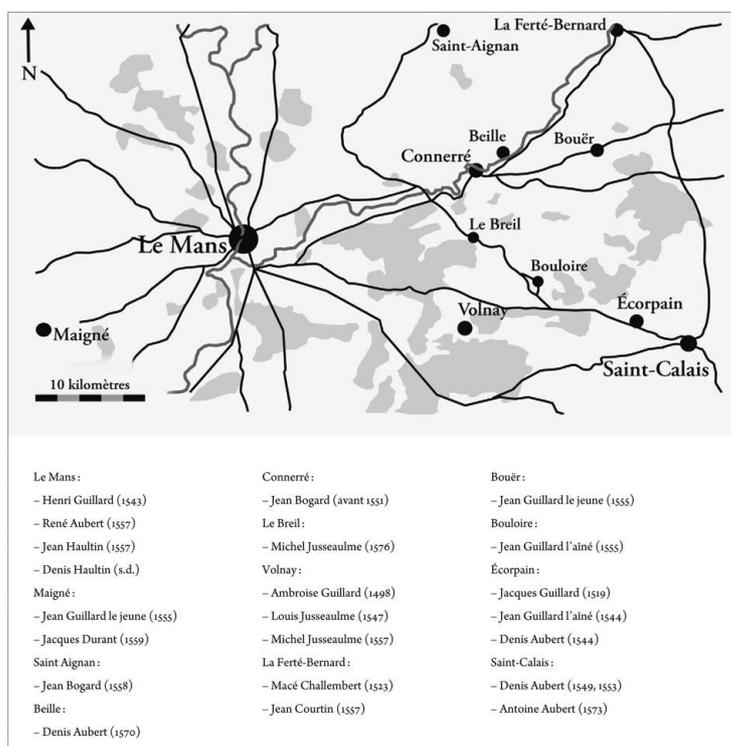


Fig. 2. Implantation de la famille Guillard dans le Maine (fond de carte établi d'après la carte de Cassini).

- 4 Assise à vingt-cinq kilomètres du Mans, La Lère est éloignée du bourg de Volnay d'environ deux kilomètres au nord. Le lieu-dit apparaît en 1662 sur les planches de l'*Atlas Major* de Blaeu et, au siècle suivant, sur la carte de Cassini. On sait peu de chose de cette propriété aux XV^e et XVI^e siècles, sinon qu'elle est tenue en fief de l'abbaye bénédictine de La Couture du Mans et qu'en 1498 elle est déjà occupée par « Ambroys Guillart », le grand-père de Charlotte, « qui demouroyt à la Lere⁷ ».
- 5 À une quinzaine de kilomètres de là se trouve la métairie de Bois-Gaudin, au nord-ouest du bourg d'Écorpain, à mi-chemin sur la route qui relie Bouloire à Saint-Calais. La propriété est « tenue et mouvant en plain fief du Sieur de Maisonscelle⁸ ». Des baux, aveux et dénombrements concernant les propriétés voisines sont aujourd'hui conservés aux archives de la Sarthe⁹. Les propriétés de la famille Guillard y apparaissent comme d'importants points de repère dans la topographie locale. On y évoque ainsi le « bois qui fut feu Jacquet Guillard¹⁰ » et le « bordage des Guillart¹¹ ». Ces documents nous apprennent en outre que « Jacquet Guillard » possède déjà la propriété en 1519¹² et qu'il meurt avant 1543¹³.
- 6 Près de cinquante lieues séparent la métairie de Bois-Gaudin des remparts de Paris. La route est longue : d'Écorpain, on remonte vers Bouloire, puis Connerré, par des sentiers si modestes qu'ils ne figurent pas dans *La Guide des chemins de France*¹⁴. À Connerré, on rencontre de meilleurs chemins, « frequentez pour le bestiail, volatille, sauvagine, fruicts & grains¹⁵ ». On bifurque vers l'est, La Ferté-Bernard, Nogent-le-Rotrou et Chartres. Ensuite, c'est la forêt de Rambouillet, Versailles et, enfin, les faubourgs de la capitale. Les postes font la route en quatre jours¹⁶. À pied, c'est au bas mot cinq à six jours de marche ; sans doute plus pour un convoi chargé. Cette route longue et dangereuse, la jeune Charlotte ne l'a pas entreprise seule, sans la protection d'hommes adultes ni perspective d'emploi. Des six ou sept enfants issus du mariage de Jacques Guillard et Guillemine

Savary, seule Charlotte gagne la capitale. Tous ses frères et sœurs restent dans la région mancelle. Charlotte n'a donc pas quitté le Maine pour partir à l'aventure. Un parent, un patron ou un mari l'attendait à Paris. Elle avait *quelque chose* à y faire... Mais quoi ?

Un milieu : le commerce et la robe

- 7 Si l'on ignore ce qui motive la venue à Paris de Charlotte Guillard, on peut tout de même tenter de cerner plus étroitement ses origines sociales, afin de situer dans une dynamique familiale plus large la carrière de notre future libraire.
- 8 Ses parents possèdent une « métairie ». On aurait pourtant tort de voir en Jacques Guillard l'un de ces « coqs de village » qui dominent la campagne dans l'ancienne France. S'il peut tirer quelque prestige de ses propriétés foncières, le père de Charlotte n'est probablement pas issu de la terre. Le dépouillement de près de quatre-vingts actes retrouvés concernant la famille de Charlotte Guillard ne fait apparaître aucun « laboureur », ni aucune personne impliquée d'une façon ou d'une autre dans un métier agricole. Il est donc probable que la famille n'exploite pas personnellement les terres qu'elle possède à Volnay et Écorpain : elle se contente de les louer à des fermiers, de jouir de leurs revenus et de les employer comme maison de campagne¹⁷.
- 9 Si la famille Guillard ne compte apparemment aucun exploitant agricole, une part significative des proches parents de Charlotte appartient au monde du commerce et de l'artisanat (fig. 3). Ses beaux-frères Louis Jusseaulme, Jean Bogard et Macé Challembert sont dits respectivement « marchand », « marchand mégissier » et « drapier¹⁸ ». Ses neveux Mathurin Baudeau et Jean Guillard sont quant à eux chandelier de suif et huilier pour le premier, tanneur de cuir pour le second¹⁹. Mégissier, tanneur, chandelier de suif : des métiers liés à l'élevage, mais qui appartiennent déjà au monde de l'artisanat.
- 10 Plusieurs membres de la famille font également carrière dans la robe. Malheureusement, les branches familiales concernées par cette activité sont celles dont le lien généalogique avec Charlotte Guillard est le moins bien documenté. On ignore ainsi par quelle alliance les Guillard se rattachent aux Aubert, importante famille de juristes originaire de Saint-Calais. L'existence d'un lien de parenté ne fait pourtant aucun doute : Denis Aubert apparaît parmi les héritiers de la métairie de Bois-Gaudin²⁰ ; sa fille Perrette est explicitement désignée comme l'« arrière-nièce » de Charlotte Guillard²¹ ; René Aubert, *Calesiensis* (de Saint-Calais), décrit pour sa part Charlotte comme sa « tante maternelle²² ».

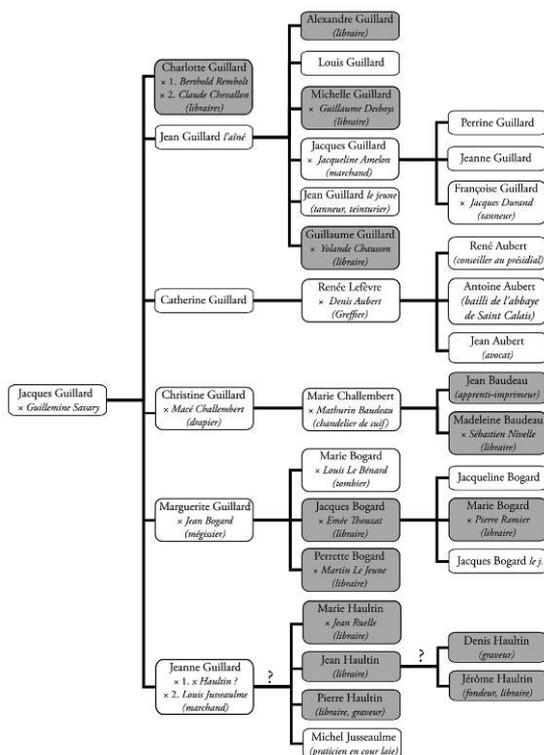


Fig. 3. Généalogie descendante de Charlotte Guillard.

Le signe × indique les mariages. L'ordre des naissances, généralement inconnu n'est pas respecté. Les cartouches grisés signalent les parents ayant exercé dans les métiers du livre. Le point d'interrogation indique une incertitude quant au rattachement d'une branche à un parent.

- 11 Qu'en est-il par ailleurs de ce mystérieux Henri Guillard, cohéritier de Bois-Gaudin, qui procède à une « vendition d'héritage » au profit de Denis Aubert en 1543 ? On ignore quelle place il occupe dans l'arbre généalogique de Charlotte, mais son patronyme et sa présence parmi les cohéritiers de la métairie de Bois-Gaudin en font un héritier direct de Jacques Guillard et donc un possible frère ou neveu de l'éditrice. Henri vit au Mans ; sa profession le rattache au monde des petits officiers puisqu'il est sergent royal²³.
- 12 Le cas de Michel Jusseaulme est mieux documenté : il est fils de Jeanne Guillard, une sœur de Charlotte, et de Louis Jusseaulme, marchand à Volnay (la famille habite La Laire). Il s'oriente lui aussi vers la robe, puisqu'en 1557 il se déclare « praticien en cours laie²⁴ ».
- 13 Aucune source ne nous renseigne explicitement sur l'activité du père de Charlotte Guillard, mais la présence de plusieurs petits officiers parmi ses parents nous autorise à supposer que Jacques Guillard a pu exercer, lui aussi, un métier lié à la robe. L'aveu par lequel il reconnaît tenir la métairie de Bois-Gaudin en fief d'Antoinette d'Illiers nous permet d'étayer cette hypothèse²⁵ (fig. 4a). C'est moins par le fonds que par la forme que ce document intéresse notre propos. Entièrement autographe, pour le texte comme pour la signature, il révèle une main habituée à faire courir la plume ; une main digne d'un professionnel de l'écriture (notaire, greffier...) ou du droit (avocat, procureur...) (fig. 4b). Mais cette hypothèse devra encore être confirmée.
- 14 On connaît dans le Maine une illustre famille Guillard (dont le patronyme est le plus souvent orthographié avec un « t » final) : les seigneurs de l'Épichelière (à Souigné-sous-Ballon) et du Mortier (à La Bazoches), deux domaines situés au nord du Mans. C'est l'une des familles mancelles les plus influentes : Charles Guillard (1456-1537) est président du Parlement de Paris. L'un de ses fils, Louis (1491-1565), est évêque de Tournai puis de

Chartres. Son autre fils, André, est maître des requêtes de l'Hôtel et ambassadeur à Rome²⁶. Famille importante, donc, imposante politiquement, qui porte le même nom que Charlotte et vient de la même région. Quelques éléments pourraient faire croire à l'existence d'un lien de parenté entre les deux familles. D'abord, dès les années 1520, Claude Chevallon, mari de Charlotte Guillard, publie plusieurs épîtres dédicatoires adressées à Louis Guillart²⁷. Par ailleurs, en 1547, Louis Miré, employé du Soleil d'Or, vante la famille prétendument « illustre » de sa patronne²⁸. Ajoutons qu'un arrière-neveu de Charlotte, René Aubert, compte parmi les proches d'André Guillart le jeune, auquel il dédie en 1548 son index du *Corpus juris civilis*. André Guillart fait d'ailleurs de lui son procureur en 1556²⁹. Ces éléments ne suffisent pourtant pas à attester l'existence d'un lien de parenté entre les deux familles. Au contraire, l'absence de mention explicite d'un lien de parenté dans les épîtres dédicatoires retrouvées permet d'en douter : s'ils avaient pu s'en honorer, les préfaciers n'auraient sans doute pas manqué de faire valoir cette relation entre l'éditrice et l'illustre famille Guillart.

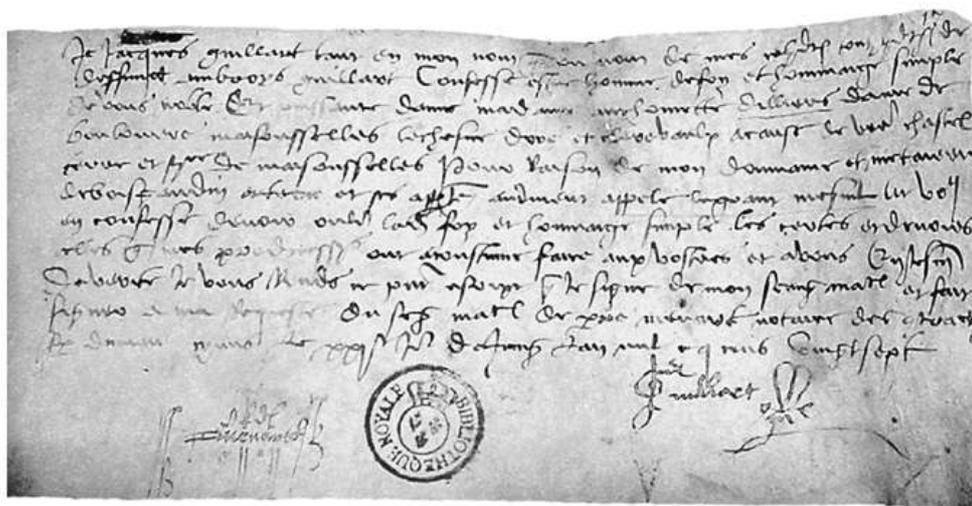


Fig. 4A. 21 juin 1527, aveu de Jacques Guillard à Antoinette d'Illiers ; Paris, BnF, PO 1555, 35560, « Illiers », n° 17.

Fig. 4B. Signature de Jacques Guillard.

Dynamique familiale : les robins

- 15 Charlotte Guillard n'est donc issue ni d'une modeste famille de métayers, ni d'une illustre dynastie de parlementaires et secrétaires royaux. Ses parents semblent appartenir à un monde de bourgeois relativement aisés, dotés d'une certaine culture, possédant d'importantes propriétés à la campagne, mais sans doute eux-mêmes ancrés dans une ville – Saint-Calais ou Le Mans. Cette description semble rattacher la famille Guillard à un groupe social bien connu des historiens, ce « milieu d'hommes de loi et de marchands qui

constituent », selon Jean-Marie Constant, « le vivier dans lequel la gentilhommerie puise les éléments qui lui permettront de se renouveler³⁰ ».

- 16 Une branche de la famille Guillard, celle des Aubert, illustre parfaitement cette situation. Denis Aubert est issu d'une famille de notaires et de petits officiers. En 1518, il est « greffier » à Saint-Calais³¹. Ses activités sont lucratives : à partir de 1543, il rachète à ses cohéritiers leurs parts sur la métairie de Bois-Gaudin, dont il devient seul propriétaire³². À la fin de sa vie, il est en mesure d'acquérir une seigneurie : il devient « sieur de la Bessaize » (La Biçaize), seigneurie sise à Sargé-sur-Braye, à moins de dix kilomètres de Saint-Calais.
- 17 La réussite de ses fils est peut-être plus frappante encore. Le premier, René, est licencié ès lois ; avocat au Parlement de Paris, il publie en 1548 chez Charlotte Guillard un volumineux index des *Pandectes* de Justinien³³ ; en 1557, il est conseiller au siège présidial du Mans³⁴. Sa carrière lui permet de faire fortune et on le voit acquérir plusieurs seigneuries³⁵. Son frère Jean, sieur de Boisguiet en 1551³⁶, sieur de La Morelière en 1584, lui emboîte le pas dans la carrière de robe. Bien qu'il n'ait rien publié, La Croix du Maine lui consacre une longue notice, qui ne tarit pas d'éloges sur ses compétences juridiques et sa réputation, le décrivant comme « l'un des plus renommés avocats de tout le siège présidial du Mans³⁷ ». Enfin, Antoine, troisième fils de Denis Aubert, également licencié ès lois, est bailli de l'abbaye de Saint-Calais en 1573³⁸.
- 18 Une autre branche de la famille connaît un parcours comparable, quoique un peu moins brillant. On a vu que Louis Jusseaulme, époux de Jeanne Guillard, était « marchand ». La famille gravit les échelons de la hiérarchie sociale : en 1558, la veuve Jusseaulme est désignée comme « dame Jehanne Guillard [...] dame dud. lieu de La Layre³⁹ ». En 1576, son fils Michel, « praticien en cour laye », est « sieur de la Merise⁴⁰ ».
- 19 La réussite sociale des juristes de la famille Guillard ne fait donc aucun doute. Ce succès s'explique par des stratégies d'accumulation d'offices et de terres. Propriétaires de seigneuries, hommes de loi, René Aubert et Michel Jusseaulme sont sans doute bien près de devenir « nobles hommes », même si aucun des actes retrouvés ne les mentionne comme tels.

L'ascension par le livre ?

- 20 Si les juristes de la famille Guillard ont retenu l'attention, c'est parce que leur parcours rend compte d'une dynamique familiale ascensionnelle dans laquelle peut s'inscrire le mariage de Charlotte Guillard avec Berthold Rembolt. Dès le début du XVI^e siècle, les bons libraires, qui font parfois fortune, jouissent d'une considération certaine. Au Moyen Âge, s'ils continuent d'appartenir à la « marchandise », les libraires jurés parisiens bénéficient déjà d'« un régime à part constituant dès le début une charge, un office protégé par des privilèges assurés⁴¹ ». Ils prennent place parmi le corps universitaire lors des processions solennelles. Dans quelques villes (mais pas à Paris), imprimeurs et libraires ont le droit de porter l'épée. Le cas de Thielman Kerver, étudié par Thierry Claerr, est exemplaire : la carrière parisienne de cet immigré flamand fait de lui un véritable notable bourgeois, riche propriétaire terrien, seigneur de Mory-en-France⁴². S'il est admis que certaines familles issues de la marchandise fondent sur la robe des stratégies d'ascension sociale, il semble possible que les métiers du livre aient aussi joué, pour quelques rejetons de la bourgeoisie marchande, un rôle comparable de tremplin vers une dignité nouvelle.

- 21 Un constat s'impose en effet : celui de l'incontestable attractivité des métiers du livre sur les populations provinciales. Les précieux relevés établis par Annie Charon ont montré que le monde du livre parisien bénéficie d'un apport massif de main-d'œuvre arrivant des provinces. Près de 60 % des apprentis parisiens ne sont pas originaires d'Île-de-France et ils ne sont que pour un quart d'entre eux fils d'artisans du livre⁴³.
- 22 Si les métiers du livre bénéficient d'un tel apport de main-d'œuvre, c'est parce qu'à la Renaissance, comme de nos jours, les nouvelles technologies font figure d'Eldorado. Martin Lowry a montré que l'opinion publique surestimait bien souvent la fortune des imprimeurs : le diariste vénitien Marino Sanudo parle de Nicolas Jenson comme d'un personnage *richissimo* ; Thomas Platter lui-même, dans les années 1530, justifie son désir de devenir imprimeur en des termes explicites : « Quand je me suis aperçu que Hervagius et les autres imprimeurs faisaient de bonnes affaires, et qu'ils travaillaient peu pour un bon profit, j'ai pensé : moi aussi je veux être imprimeur⁴⁴. » Qu'importe si la réalité contredit bien souvent les rêves de fortune : l'explication avancée par Thomas Platter pour justifier son choix de carrière traduit sans doute une motivation partagée par nombre de jeunes gens. Rares sont ceux qui se font libraires par pur amour des Lettres.
- 23 Dans ce contexte, il n'est pas surprenant de constater que certaines familles étrangères au monde du livre investissent massivement leur capital humain dans le commerce de librairie. Le cas de la famille Gromors, originaire du sud de la Champagne, est caractéristique⁴⁵. Sur les huit enfants nés du mariage de Jacques et Jacqueline Gromors, seuls quatre font leur vie dans leur région d'origine⁴⁶. Les autres gagnent Paris pour intégrer le monde du livre : Pierre Gromors, après des études de droit, fait carrière comme imprimeur-libraire, tandis que ses sœurs Marie, Jeanne et Guyonne épousent respectivement les libraires Berthold Rembolt, Renault Tarzy et Pierre de La Motte. Le cas de la famille Guillard est sans doute comparable. La famille s'implante massivement dans le commerce de librairie. Son arbre généalogique (fig. 3) montre que plus de dix neveux et nièces de Charlotte Guillard gagnent Paris pour intégrer le monde du livre. Cette présence révèle sans doute quels espoirs la librairie a pu offrir aux jeunes parents de notre héroïne.
- 24 Le portrait de famille que nous venons d'esquisser permet de replacer la carrière de notre libraire dans une stratégie familiale d'ascension sociale. Nous ignorons pourtant ce qui motive la venue à Paris de notre jeune Mancelle. Cette ignorance suffit à rendre séduisantes toutes les hypothèses qui se présentent à nous. Faut-il imaginer une parenté avec le dénommé François Guyard, Manceau, auteur d'une introduction à la logique publiée par Henri Estienne en 1511 ? Ou bien un mariage avec Berthold Rembolt négocié depuis le Maine par l'intermédiaire de libraires locaux ? Pourquoi ne pas établir un lien avec ce grand hôtel appartenant à l'abbaye de La Couture situé en face de l'imprimerie de Berthold Rembolt ? Cette dernière hypothèse semble d'autant plus attirante que, nous le verrons, au rez-de-chaussée de cet immeuble, un libraire d'origine mancelle, Macé Des Bois, s'installera en 1526. Charlotte Guillard, comme tant de provinciales, a pu monter à Paris pour devenir domestique. Mais il serait vain de multiplier les suppositions. Mieux vaut laisser ce dossier ouvert en attendant qu'une pièce décisive vienne éclairer les raisons de l'étonnante migration qui a conduit Charlotte Guillard de l'étang et des bois familiaux vers les rues agitées de la capitale.

PREMIER MARIAGE (1507-1519)

Un cadre de vie : Paris, rue Saint-Jacques

- 25 Arrivant du Maine, notre jeune Mancelle traverse d'abord le faubourg Saint-Jacques et ses habitations nombreuses, que la vieille enceinte de Philippe Auguste ne suffit plus à contenir. Bordé d'habitations, le rempart n'en demeure pas moins imposant, avec ses courtines crénelées et ses tours massives. Devant la porte Saint-Jacques, les corps « débués et lavés » des suppliciés accueillent les voyageurs, éloquent avertissement adressé aux fauteurs de trouble. Charlotte franchit la muraille et découvre ce qui sera désormais son nouveau cadre de vie (fig. 5, pl. I).
- 26 Depuis le rempart, la « grant rue Saint-Jacques » descend jusqu'à la Seine sur près d'une lieue, passant successivement devant l'église Saint-Étienne-des-Grés, le couvent des dominicains, l'église Saint-Benoît, les Mathurins, Saint-Séverin, avant d'aboutir au Petit-Pont. Au-delà d'un fleuve que masquent les nombreuses maisons construites sur le pont, on gagne l'île de la Cité, l'Hôtel-Dieu, puis le pont Notre-Dame et, rive droite, la rue Saint-Martin, qui traverse d'une traite toute la moitié nord de Paris. De la porte Saint-Jacques à la porte Saint-Martin, c'est une seule et même voie de communication qui dessert toute la capitale.
- 27 La rue Saint-Jacques, ancienne *strata regia* (XI^e siècle), reste donc la « grant rue » de Paris. Elle est solidement pavée⁴⁷. C'est par là qu'arrivent les marchandises – blé de Beauce, vin de Bourgogne, bétail du Maine – destinées à nourrir près de 200 000 bouches parisiennes. Comme la plupart des rues, Saint-Jacques est sale et encombrée – en 1529, Claude

Chevallon figurera d'ailleurs parmi les commissaires nommés pour l'enlèvement des boues et immondices du quartier⁴⁸.



Fig. 5. L'île de la Cité et le quartier de l'Université (la rive gauche) au milieu du XVI^e siècle, d'après le plan de Truschet et Hoyau, s.d., 1552. Le nord et à gauche.

- 28 De part et d'autre, les maisons à pans de bois se succèdent en rangs serrés. Elles ont « pignon sur rue ». Les constructions sont hautes (deux étages généralement), les façades étroites (une dizaine de mètres en moyenne). Il n'y a pas encore de numérotation pour identifier les bâtiments, mais des enseignes « pendantes » ou « contre le mur » qui composent un étonnant répertoire iconographique fait d'objets, de saints, d'arbres, d'écus, d'astres et d'animaux. Le rez-de-chaussée accueille souvent une boutique ou un atelier (l'« ouvroir »), avec ses « fenestres » de verre ou de papier huilé et ses volets de bois horizontaux, « estals » sur lesquels on présente au chaland la marchandise disponible. Au-dessus de ce local professionnel, les étages servent le plus souvent au logis. Dans ces immeubles cohabitent des familles, des employés, des locataires. On compte en moyenne quatre foyers par maison, pour un total d'une vingtaine d'occupants⁴⁹.
- 29 Du rempart jusqu'au couvent des Mathurins s'étend la paroisse Saint-Benoît. Située sur la rive occidentale de la rue Saint-Jacques, dans l'axe de la rue Saint-Jean-de-Latran, l'église se présente au milieu du XVI^e siècle comme un édifice gothique en partie flamboyant⁵⁰. C'est ici que Charlotte assistera désormais aux offices ; c'est dans la nef de cette église qu'en 1557 elle demandera à être enterrée, sous le banc où elle a l'habitude de s'asseoir.
- 30 On accède à l'église au nord, depuis la rue des Mathurins, par une voie étroite desservant les nombreuses maisons à l'entour, ou à l'est depuis la rue Saint-Jacques, par une courte venelle qui longe le flanc de l'édifice. Les deux accès sont équipés de portes fermées la nuit. C'est ici le « cloître Saint-Benoît » (fig. 6) C'est là qu'a grandi François Villon ; là qu'en 1455, au soir de la Fête-Dieu, il tua le prêtre Philippe Sermoise, devenant à cette occasion le parangon des mauvais garçons de la poésie française. Le cloître n'a guère dû

changer en un demi-siècle, et ses abords sont toujours ceux qu'avait décrits le poète. C'est le Paris des « gracieux galans », des « dames à rebrassés colletz », des « servans et filles mignottes portans surcots et justes cottes ». Mais c'est surtout le Paris des « povres clerks parlans latin ».

- 31 La rue Saint-Jacques est en effet la colonne vertébrale d'un quartier plus vaste : l'Université. Le nom désigne toute la rive gauche, domaine des écoles et des couvents. Près de soixante-dix collèges y sont installés. Quelques établissements particulièrement imposants, tels les collèges de Sorbonne, de Navarre, du Cardinal-Lemoine, d'Harcourt, du Plessis, des Cholets, de Cluny, de Montaigu, qui comptent chacun plusieurs dizaines de boursiers, accueillent l'essentiel de la population étudiante. Aux boursiers des collèges s'ajoute la foule des étudiants externes, les « martinets », logés chez leurs parents ou dans quelque chambre des environs. En tout, seize à vingt mille « escoliers » peupleraient la rive gauche⁵¹.
- 32 Le quartier de l'Université est aussi celui des grands couvents parisiens. Les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève dominent du haut de leur « montagne ». Les quatre grands mendiants encadrent le quartier : les carmes sont installés du côté de Maubert ; les dominicains au sud, près de la porte Saint-Jacques ; les franciscains à l'ouest, accolés au rempart ; les augustins sur les quais, face à la pointe avale de l'île de la Cité. Hors les murs, dans les faubourgs, se trouvent quelques-uns des établissements religieux les plus importants du Royaume : l'abbaye de Saint-Victor à l'est (sur les terres de l'actuel jardin des Plantes), la chartreuse de Vauvert au sud (à l'emplacement de l'actuel Jardin du Luxembourg) et Saint-Germain-des-Prés au sud-ouest.

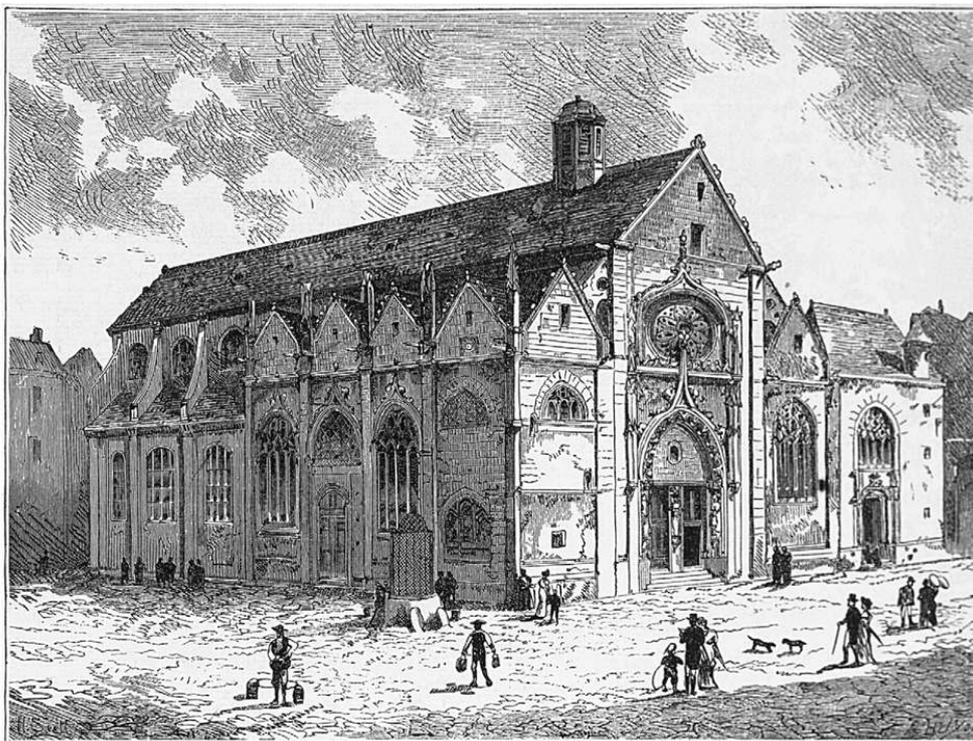


Fig. 6. Cloître et église Saint-Benoît en 1810, d'après Theodor Joseph Hubert Hoffbauer, Paris à travers les âges, 1875.

- 33 Étudiants et religieux constituent la clientèle habituelle des imprimeurs et des libraires. Car le Quartier Latin et aussi le domaine du livre. Annie Charon évalue à cinq ou six cents le nombre des gens du livre qui cohabitent dans le petit espace que délimitent la

montagne Sainte-Geneviève, les rues Saint-Jacques, des Noyers et Saint-Étienne-des-Grés. « Il n'est pas une maison qui n'ait été étonnée pour recevoir une presse ou aménagée avec des comptoirs et ais pour vendre des livres⁵². » Libraires, imprimeurs, fondeurs et graveurs de lettres, mais également relieurs, écrivains, parcheminiers, enlumineurs, « faiseurs de fermoirs » et autres « laveurs de livres » vivent ainsi côte à côte. Ils sont omniprésents dans la vie du quartier : lorsqu'en 1522 les représentants de la paroisse Saint-Benoît délibèrent de l'acceptation d'un legs fait à l'église, six des douze paroissiens présents exercent la profession de libraire, preuve, s'il en fallait, de l'importance de ce groupe social sur la rive gauche.

- 34 Le quartier de l'Université constitue ainsi le centre intellectuel de la capitale. « La rive gauche reste le lieu où soule l'esprit. Ici sont concentrés l'Université et les collèges, ici les grands couvents d'hommes qui pèsent puissamment sur la pensée religieuse du siècle, ici les imprimeurs et les libraires. Sa population est donc faite d'une forte proportion de prêtres et de religieux, de professeurs et d'étudiants, d'artisans des métiers du livre, et d'une bourgeoisie cultivée pratiquant la lecture⁵³. »

Berthold Rembolt

- 35 L'entrée de Charlotte Guillard dans cet univers est à ce point discrète qu'on n'en a conservé aucune trace. Pour connaître la date de son premier mariage, l'historien ne dispose que d'une mention tardive : en 1552, dans la préface qu'elle rédige pour le *Lexicon Graecolatinum* de Jacques Thouzat, la libraire indique qu'elle se consacre à l'impression de livres depuis « cinquante années⁵⁴ ». En s'appuyant sur cette formule, on a pu affirmer que le premier mariage de Charlotte Guillard avait été célébré dès 1502. Mais, à une époque où la mesure du temps reste incertaine et difficile, il n'est pas sûr qu'il faille interpréter cette phrase littéralement. On sait que les vieillards « âgés de cent ans » cités par les archives n'en ont souvent pas quatre-vingts⁵⁵. Si Charlotte revendique un demi-siècle d'activité, c'est sans doute plus pour faire remarquer son ancienneté dans la profession que pour donner à son lecteur une indication précise. Nous croyons son premier mariage postérieur à 1502. Sans preuve décisive, nous penchons plutôt en faveur d'une union célébrée au début de l'année 1507. Le 29 novembre de cette année, en effet, « Maître Bertholle Rembolt marchand imprimeur bourgeois de Paris et Charlotte Guillard sa femme » contractent un bail emphytéotique pour une maison appartenant à la Sorbonne⁵⁶ (fig. 7). Voici donc notre jeune Mancelle mariée, bourgeoise de Paris, et prête à s'installer dans une imprimerie qu'elle ne quittera plus jusqu'à sa mort.
- 36 En 1507, Berthold Rembolt est déjà un homme mûr. Nos recherches nous permettent d'affirmer qu'il est veuf d'une première femme, Marie Gromors, qui ne lui a pas donné d'héritier⁵⁷. Il s'est déjà construit une solide réputation par son activité de libraire. Originaire d'Obernai, en Alsace, il est associé depuis 1494 avec l'imprimeur Ulrich Gering, dont il partage l'adresse, rue de Sorbonne, à l'enseigne du Soleil d'Or. On sait à quel point cet atelier est important dans l'histoire de l'art typographique français : après avoir installé, à l'appel de Guillaume Fichet et Johann Heynlin, la première presse typographique française dans des locaux appartenant à la Sorbonne en 1470, Ulrich Gering avait emménagé en 1473 avec ses associés, Michael Friburger et Martin Krantz, à l'enseigne du Soleil d'Or, d'abord rue Saint-Jacques, puis, à compter de 1483, rue de la Sorbonne, où il exerce encore en 1507. Berthold Rembolt, le mari de Charlotte Guillard,

est donc associé avec celui que l'on peut légitimement considérer comme le premier typographe français.

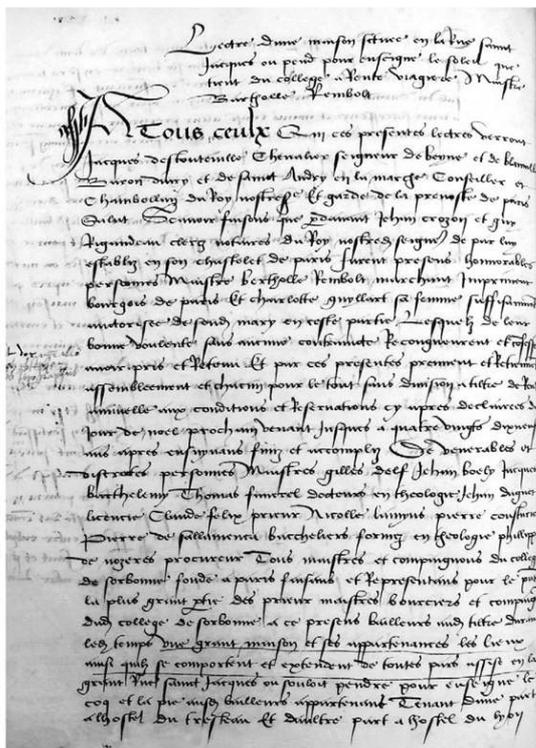


Fig. 7. Bail du 29 novembre 1507, dans le chartrier de la Sorbonne ; Paris, AN, MM281, f. 98v°.

- 37 Dans son association avec Gering, Berthold Rembolt semble jouer un rôle de premier plan. Le colophon du *Doctrinale* d'Alexandre de Villedieu publié au Soleil d'Or en 1500 ne mentionne pas même le nom de Gering, mais indique avec précision la fonction de Rembolt en employant un terme, *chalcographus*, dont la connotation technique est indéniable⁵⁸. Par ailleurs, toutes les marques typographiques utilisées par l'atelier à partir de 1494 portent le nom ou les initiales de Rembolt, jamais ceux de Gering⁵⁹. Une marque célèbre présente un intéressant portrait des deux hommes (fig. 8). Gering, vêtu du costume traditionnel suisse, avec des chausses rayées de bleu et blanc, apparaît à droite de l'image ; Rembolt est à gauche. Tous deux tiennent dans leur main un rayon du Soleil d'Or qui les unit. De leur main libre, ils portent chacun une hallebarde, symbole de fierté civique : les deux immigrés allemands sont fiers d'appartenir à la bourgeoisie de Paris et s'acquittent sans doute avec zèle de leur corvée de guet. Pourtant, ce portrait commun des deux associés ne porte, en guise de légende, que la mention « Bertholdus R. ». L'atelier demeure celui de Gering, mais nous pensons que Rembolt y occupe une place centrale. Gering, vieillissant, semble avoir ralenti ses activités.



Fig. 8. *Portrait de Berthold Rembolt (à gauche) et Ulrich Gering (à droite), employé comme marque dans Psalterium ad usum parisiensem, 1494 ; Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève.*

Le Soleil d'Or

- 38 Si Berthold Rembolt et Charlotte Guillard comparaissent chez le notaire pour louer une nouvelle maison en ce 29 novembre 1507, c'est précisément parce que Gering s'apprête à prendre sa retraite⁶⁰ ; Rembolt a besoin d'un nouveau local où transporter ses presses. L'imprimeur et sa jeune épouse s'engagent ainsi à mettre à bas une ancienne maison « où souloit pendre pour enseigne le Coq et la Pie » pour reconstruire « à leurs propres coustz et despens » un nouveau bâtiment sur une parcelle appartenant à la Sorbonne⁶¹. La parcelle est située sur la rive occidentale de la rue Saint-Jacques, à quelques pas au sud de l'église Saint-Benoît, presque en face de la rue Fromentel et de l'hôtel de La Couture. L'ancienne maison du Coq et de la Pie se trouvait en effet depuis 1473 dans un état de délabrement avancé, les anciens locataires n'ayant pas pu ou pas voulu entretenir les lieux⁶².
- 39 On ne dispose d'aucune description précise du Soleil d'Or. Les différents baux dont la maison fait l'objet fournissent peu d'informations⁶³. On sait que la parcelle sur laquelle est assis l'atelier offre environ dix mètres de façade sur la rue pour près de trente mètres de profondeur. Elle tient « d'une part a l'hostel du Tresteau et d'aultre part a l'hostel du Lyon d'or⁶⁴ », et aboutit « par derriere a la librairie neuve » du collège de Sorbonne. L'interdiction faite explicitement aux locataires de « faire aucune nuysance ausdits de Sorbonne en la librairy qu'ils ont joignant et attenant lesd. lieux » et de ne « gecter ni souffrir et permettre estre gecter aucune pierres ne aucunes choses contre les vitres de ladite lybrairy » dit assez la proximité de l'atelier avec le collège de Sorbonne et sa bibliothèque. Sur cette parcelle longue et étroite, la maison construite par Rembolt et son

épouse en 1507 comporte « deux corps d'hostel », « l'un d'iceulx corps sur lad. rue Saint Jacques et l'autre corps sur le derriere dud. hostel ».

- 40 Si l'architecture du bâtiment est conforme aux modèles les plus courants dans ce quartier de Paris, le premier corps d'hôtel doit comporter un rez-de-chaussée et deux étages dits « carrés », auxquels s'ajoutent d'éventuels combles. Un tel bâtiment offrirait à ses occupants plus de 250 m² de surface utile. Le rez-de-chaussée accueille probablement une boutique ouverte sur la rue et éventuellement un magasin. Les étages peuvent accueillir des locaux d'habitation. La cour, qui comporte un puits, peut servir de tremperie pour le travail typographique. Si elle est dotée d'un auvent, on peut y entreposer du matériel ou des balles de livres en attente d'expédition chez des libraires de province. Au fond de cette cour, le deuxième corps de bâtiment aboutit à la bibliothèque du collège de Sorbonne. Ce local accueille sans doute l'imprimerie proprement dite : cinq ou six presses au rez-de-chaussée et les casses à l'étage. On sait en outre que ce local comporte un four et une chambre⁶⁵.

L'activité éditoriale

- 41 L'installation rue Saint-Jacques marque une étape importante dans l'activité de l'entreprise. Les vastes locaux construits en 1508 permettent à Rembolt de multiplier le nombre de ses presses et d'accroître considérablement son activité. Tandis qu'entre 1501 et 1507 le Soleil d'Or publiait en moyenne trois ou quatre titres chaque année, le rythme de publication fait plus que doubler avec le déménagement : entre 1508 et 1518 (mort de Rembolt), l'atelier publie 106 éditions, soit près d'une dizaine de titres par an, parmi lesquels nombre de volumineux in-folio.
- 42 S'il augmente ainsi la production de son entreprise, Rembolt se forge aussi une réputation de libraire érudit. Il a reçu une solide formation universitaire : inscrit à l'université de Tübingen dès le 14 mai 1483⁶⁶, il avait poursuivi ses études à Paris, obtenu en 1487 le grade de bachelier, puis, l'année suivante, celui de licencié et maître ès arts (classé 4e sur 20⁶⁷). Rembolt conserve des liens étroits avec les milieux universitaires : procureur de la Nation germanique dès 1495⁶⁸, il en devient receveur en 1506⁶⁹. Dans ses publications, Rembolt veille à rappeler ses titres, et notamment celui de maître ès arts.
- 43 Il poursuit l'œuvre éditoriale initiée avec Ulrich Gering. D'abord tentés par la production d'ouvrages de liturgie (bréviaires, missels, livres d'heures) (fig. 9), les associés avaient renoncé à cette production dès 1498, pour se spécialiser dans la publication d'ouvrages de droits romain et canonique. L'entreprise est rapidement devenue incontournable dans ce domaine, bénéficiant de la collaboration de juristes et d'érudits nombreux tels Jean Chappuis et Vital de Thèbes. Dès son installation rue Saint-Jacques, Rembolt diversifie sa production : aux volumineux in-folio des droits romain et canonique s'ajoutent rapidement des ouvrages de grammaire ou de philologie, des traités théologiques et des œuvres patristiques, jusqu'alors absents de la production du Soleil d'Or. L'imprimeur bénéficie de la collaboration de figures importantes du premier humanisme parisien, parmi lesquelles le théologien Josse Clichtove⁷⁰, l'helléniste Jérôme Aléandre⁷¹, le conseiller du roi Guy de Breslay⁷² ou le jeune Geoffroy Tory⁷³ (fig. 10, pl. II).



Fig. 9. Missale secundum insignis ecclesie parisiensis, Paris, Gering et Rembolt pour Simon Vostre, 1497, in-folio ; Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève.

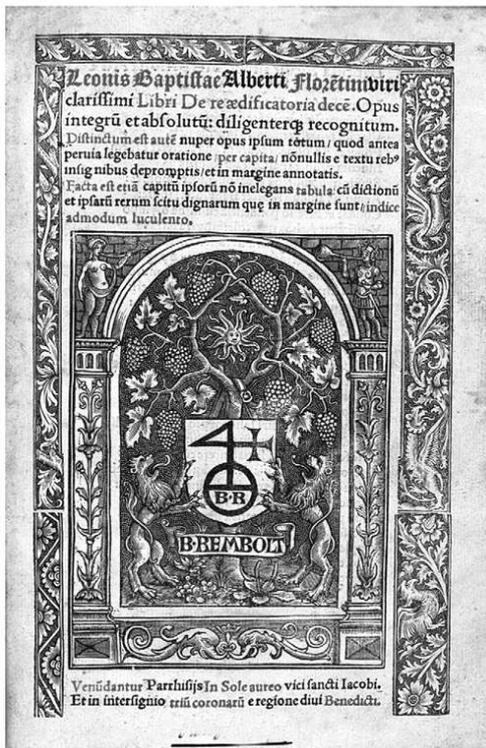


Fig. 10. Leon Battista Alberti, De Re Aedificatoria (texte édité par Geoffroy Tory), Paris, Rembolt, 1512, in-folio ; collection privée.

44 À la fin de l'année 1518 ou au début de l'année 1519, Rembolt meurt sans héritier : ni sa première épouse, Marie Gromors, ni la seconde, Charlotte Guillard, ne lui ont donné

d'enfants. D'origine alsacienne, il n'a pas de proches parents dans le royaume de France. Les lettres de naturalité dont il a probablement bénéficié lui permettent de soustraire son patrimoine à l'aubaine et de le transmettre en succession. Charlotte Guillard, qui possède la moitié de la communauté conjugale, peut donc en outre garder pour elle l'ensemble des meubles de son défunt mari, ses presses, ses caractères, son stock de livres. Elle a probablement atteint la trentaine. Elle pourrait administrer seule et en son nom l'entreprise (on sait que les usages de la corporation l'y autorisent), mais elle décide de prendre un second époux.

SECONDES NOCES (1520-1537) : CLAUDE CHEVALLON

L'héritage disputé de Berthold Rembolt

- 45 Charlotte convole en secondes noces avec le libraire Claude Chevallon. On le croit né vers 1479, puisqu'en 1529 il se dit âgé de cinquante ans, mais on ignore tout de ses origines sociales et géographiques⁷⁴. En 1519, il est déjà veuf d'une première femme, Perrette Pauverelle⁷⁵. De ce premier lit, Chevallon a eu quatre enfants : deux garçons, Louis et Gervais, et deux filles, Claude et Gillette⁷⁶. Il assume également la tutelle de Claude Pauverelle, nièce de Perrette, dont il est peut-être le parrain⁷⁷. Chevallon exerce depuis 1506 dans une modeste boutique de la rue Saint-Jean-de-Latran, en face du collège de Cambrai, à l'enseigne de Saint-Christophe. Il a certes pris part à la publication d'une quarantaine d'éditions, mais il n'a jamais imprimé lui-même ses ouvrages. Les livres qu'il propose à la vente dans sa boutique sont parfois recouverts d'une reliure de veau brun estampée d'un fer poussé à froid, qui porte son monogramme en forme de rébus : « Claude [cheval]lon » (fig. 11)⁷⁸.
- 46 Pour le libraire relativement modeste qu'est alors Chevallon, ces secondes noces représentent une très belle occasion. Héritière de la plus ancienne imprimerie française, propriétaire d'importants matériels typographiques, ayant l'expérience de la vie en atelier, la veuve Rembolt, encore jeune, constitue un excellent parti.
- 47 On ignore la date à laquelle est célébré ce mariage, mais on sait que Charlotte doit attendre le début de l'année 1520 pour épouser Claude Chevallon : la veuve est en effet soumise à une année de deuil, au cours de laquelle elle n'est pas autorisée à se remarier. Plusieurs éléments permettent cependant de penser que Claude Chevallon entre au Soleil d'Or avant que ce délai ne soit achevé. Dès septembre 1519, il présente sa candidature pour obtenir le statut de libraire-juré, une place étant alors vacante à la suite du décès de Pasquier Lambert⁷⁹. Ce qui surprend dans cet acte de candidature, c'est que le libraire déclare alors exercer non pas rue Saint-Jean-de-Latran, où il a pourtant sa boutique depuis 1506, mais rue Saint-Jacques, sans précision d'enseigne⁸⁰. À l'automne, les presses du Soleil d'Or, qui étaient en sommeil depuis la mort de Rembolt, se remettent à rouler : entre octobre et décembre, l'atelier, qui n'avait rien produit depuis plus de neuf mois, publie quatre volumes, dont une imposante édition des *Institutes* de Justinien.
- 48 Chevallon a donc pu se fiancer avec la veuve Rembolt dès le mois de septembre 1519. Leur mariage est célébré en janvier ou février 1520. Le 3 mars de cette année, pour la première fois, le nom de Claude Chevallon apparaît dans une édition (les sermons de Menot) publiée au Soleil d'Or et le 4 août l'atelier est qualifié d'« *officina Chevallica* » au colophon

des *Adagiales Flosculi* de Pierre Corbelin (fig. 12). Si Charlotte Guillard reste propriétaire de l'atelier, son époux a toutefois la responsabilité de l'administrer comme s'il lui appartenait, la femme étant réputée mineure dans le cadre coutumier.



Fig. 11. Roulette à rébus de Claude Chevallon sur un exemplaire de *Thomas d'Aquin, Summa Theologica*, Paris, Chevallon, 1514 ; avec l'aimable autorisation de la librairie Jean-Marc Dechaud.

- 49 Chevallon se heurte d'emblée à un concurrent. À la mort de sa première épouse, Marie Gromors, Rembolt avait conservé des liens avec son beau-frère, Pierre Gromors, héritier de la moitié des biens de la communauté⁸¹. Gromors avait d'ailleurs exercé en 1516-1517 sous son propre nom à l'adresse du Soleil d'Or. Vieillissant, Rembolt avait pu être tenté de passer le relais à son beau-frère champenois. Dans les mois qui avaient suivi sa mort, Gromors avait continué à s'intéresser au sort de l'atelier : en avril 1519, il avait imprimé pour le compte de Charlotte Guillard une mince édition de Duns Scot commentée par Pierre Tartaret, seul livre portant l'adresse du Soleil d'Or publié entre janvier et septembre 1519. Tout porte à croire que Gromors a des vues sur le Soleil d'Or. Lorsque Charlotte Guillard prend Claude Chevallon pour époux, l'ancien beau-frère de Rembolt peut se sentir lésé : il voit lui échapper une entreprise réputée, un atelier où il avait lui-même exercé et dont il aurait aimé prendre possession.

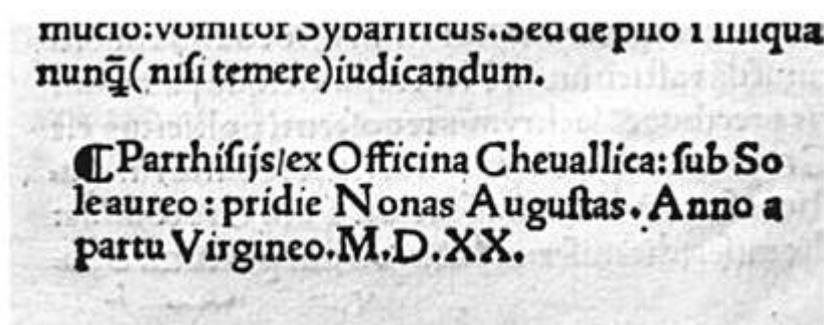


Fig. 12. Pierre Corbelin, *Adagiales Flosculi*, Paris, Chevallon, 1520, in-4°.

- 50 Pour marquer sa filiation avec Rembolt, Gromors décide donc de contrefaire la marque de Rembolt pour l'employer au titre de ses propres publications, se contentant d'y remplacer le nom de Rembolt par le sien⁸² (fig. 13a et b). Face à cette tentative de spoliation, Claude Chevallon fait graver dès 1521 deux nouvelles marques. La première, à son nom, reprend le motif de son ancien emblème (deux chevaux encadrant un écu), au-dessus duquel il ajoute le Soleil d'Or (fig. 14a et b). La seconde, au nom de Rembolt, reprend sur fond blanc le motif du lion rampant, surmonté, lui aussi, du Soleil d'Or. Gromors en donne immédiatement une nouvelle contrefaçon⁸³ (fig. 15a et b).

Les inflexions de la politique éditoriale du Soleil d'Or

- 51 Cet épisode anecdotique n'empêche pas Chevallon de conduire ses affaires habilement. Il fournit rapidement la preuve de ses compétences commerciales. Sensible aux innovations de l'humanisme, il fait subir à la production éditoriale du Soleil d'Or une double mutation, de fond et de forme.
- 52 Sur le fond, Chevallon commence, certes, par adopter une attitude conservatrice. Il continue à publier les livres qu'il donnait déjà, depuis 1506, à l'enseigne du Saint-Christophe : sermons de Guillaume Pépin, traités de Jacques Almain, extraits de la somme théologique de saint Thomas, œuvres de Cajetan... Chevallon poursuit également l'œuvre entreprise par Rembolt, conservant la spécialisation dans le domaine du droit savant. Il donne ainsi deux éditions remarquables du *Corpus juris civilis*, préparées par Louis Blaubloom (1526) et Gilles Perrin (1533). Mais rapidement il se diversifie. On note ainsi en 1526 une ouverture vers la médecine : on voit alors paraître des éditions de Galien et d'Hippocrate dans des traductions latines révisées par le médecin Antoine Le Blanc. Chevallon décide surtout d'adjoindre aux livres de droit qui constituent la production habituelle de l'atelier une seconde spécialité : la littérature patristique. Profitant de la mort de Johann Froben (1527), il prend place sur ce marché jusqu'alors réservé aux imprimeurs bâlois. On voit dès lors paraître au Soleil d'Or de massives publications d'œuvres des Pères (saint Ambroise, saint Bernard, saint Augustin, saint Jérôme, saint Jean Chrysostome) au format in-folio, dotées d'un solide appareil critique. À l'occasion de ces publications, le Soleil d'Or noue d'étroites collaborations avec quelques-uns des théologiens les plus réputés de la place de Paris tels le navarriste Jean Benoît ou l'helléniste Germain de Brie. Érasme lui-même contribuera à la publication des œuvres de saint Jérôme (1533) et de saint Jean Chrysostome (1536), fournissant des textes inédits au Soleil d'Or. Cette inflexion de la politique éditoriale constitue un choix économique habile : Chevallon s'approprie ainsi une niche commerciale qui lui permet rapidement de dominer le marché français.



Fig. 13A. Marque de Berthold Rembolt (Renouard, no 960), employée au Soleil d'Or depuis 1509.



Fig. 13B. Marque de Pierre Gromors (Renouard, no 402), contrefaisant celle de Rembolt, employée en 1520.



Fig. 14A. Marque (Renouard, n° 175) employée par Claude Chevallon de 1513 à 1519 au Saint-Christophe.



Fig. 14B. Marque (Renouard, n° 176) employée par Claude Chevallon à partir de 1520 au Soleil d'Or.



Fig. 15A. Marque (Renouard, n° 961) de Claude Chevallon à partir de 1520.



Fig. 15B. Marque (Renouard, n° 403) de Pierre Gromors contrefaisant celle du Soleil d'Or.

- 53 Sur la forme, la production du Soleil d'Or connaît également d'importantes transformations. Dès le milieu des années 1520, Chevallon abandonne progressivement les caractères gothiques au profit de polices romaines et italiques. Il réutilise, pour ce

faire, quelques anciennes fontes qu'Ulrich Gering avait employées dans les années 1470. Mais le dessin de ces caractères, relativement maladroit, choque l'œil de lecteurs accoutumés à l'élégance des types aldins. Aussi Chevallon se rapproche-t-il rapidement des meilleurs graveurs auprès desquels il renouvelle l'intégralité de ses types.

Un couple de bourgeois

- 54 Cette brillante carrière fait de Chevallon un notable du Quartier Latin. Il apparaît comme un homme fortement impliqué dans la vie de la cité. Tout au long des années 1520, il siège au conseil de fabrique de Saint-Benoît, aux côtés de nombreux confrères devenus marguilliers, tels Jean Petit, Josse Bade et Conrad Resch⁸⁴. En tant que chef d'hôtel, il s'acquitte de ses devoirs civiques : c'est dans ce cadre qu'il siège en 1529 avec les libraires Robert Estienne, Philippe Le Noir et quelques autres voisins, « tous commissaires commis et ordonnez par justice pour ceste presente annee seulement a faire faire la vuidange des boues et immondices de la rue Saint-Jacques et place Maubert, leurs appartenances et appendances⁸⁵ ».
- 55 Claude Chevallon semble disposer d'une relative aisance financière, dont témoignent ses nombreuses propriétés immobilières. Dès 1526, il entreprend de racheter, en plusieurs fois, le Rouet (ou « Rouet d'Or »), maison située en face du Soleil d'Or, sur la rive orientale de la rue Saint-Jacques. La localisation de ce bâtiment est idéale : située à quelques pas du Soleil d'Or, la maison du Rouet permet à Chevallon de disposer d'un immeuble vaste pour entreposer sa marchandise et pour loger ses ouvriers. Ce bâtiment servira de magasin à Charlotte Guillard⁸⁶. Un contrat, certes tardif (1598), fournit une bonne description des lieux⁸⁷ : comme le Soleil d'Or, la maison se compose de deux corps d'hôtel. Le premier comprend une boutique, une arrière-boutique et une autre salle au rez-de-chaussée, une cave, un cellier, deux étages comprenant chacun une chambre et une antichambre, un grenier. Derrière se trouve une cour, qui débouche sur un autre bâtiment comportant une « grande escurie » au rez-de-chaussée, une chambre à l'étage et un grenier. Une galerie traversant la cour joint les deux bâtiments.
- 56 Outre ces locaux directement utiles à l'exercice du métier de libraire, les patrons du Soleil d'Or jouissent de diverses propriétés, parmi lesquelles deux immeubles dans les faubourgs de Paris. Dès 1518, Rembolt possédait des parts sur une maison à Notre-Dame-des-Champs⁸⁸, sur laquelle il avait apposé l'enseigne du Soleil d'Or⁸⁹. En 1522, on voit Claude Chevallon racheter des parts de cette maison aux héritiers de la première femme de Rembolt. Claude Chevallon et son épouse possèdent en outre une seconde maison, voisine de la première, à Notre-Dame-des-Champs, dans la même rue des Tombes, à l'enseigne de l'Aventure. Ces deux propriétés situées dans les faubourgs de Paris n'ont sans doute aucune fonction utile dans l'exercice du métier de libraire. Elles sont trop éloignées du Soleil d'Or pour servir de local professionnel et trop proches de la ville pour être considérées comme maison de campagne. Elles sont donc probablement destinées à la location : baillées à des tiers, elles peuvent fournir d'importantes liquidités à nos libraires⁹⁰.
- 57 Ses années de mariage avec Rembolt puis Chevallon sont pour Charlotte Guillard des décennies de découverte et de formation. Elle s'initie au monde du livre et à son économie ; elle adopte la prestance qui sied à son statut de « bourgeoise » ; elle apprend surtout « l'estat de marchandise » et acquiert la maîtrise des techniques commerciales.

Sans doute assume-t-elle la gestion de l'atelier quand son mari court le monde de foire en foire.

- 58 Charlotte est ainsi pleinement impliquée dans les affaires. Lorsque Chevallon s'associe à un marchand auvergnat, Pierre Moranges, pour financer la publication des œuvres de Grégoire le Grand, il se présente devant le notaire accompagné de son épouse. Le contrat mentionne des « mariez » étonnamment égaux, les décisions étant prises conjointement⁹¹. La minute de la transaction porte ainsi en marge la mention d'un paiement « à venir par ladite Charlotte » : du vivant de son époux, et même en sa présence, notre héroïne tient les cordons de la bourse conjugale⁹². Participant activement à la gestion de l'entreprise depuis plus de quinze ans, Charlotte est donc prête, en 1537, à assumer l'entière direction du Soleil d'Or.

VEUVAGE (1537-1557) : LA CARRIÈRE PERSONNELLE DE CHARLOTTE GUILLARD

1537-1538 : la prise en main du Soleil d'Or

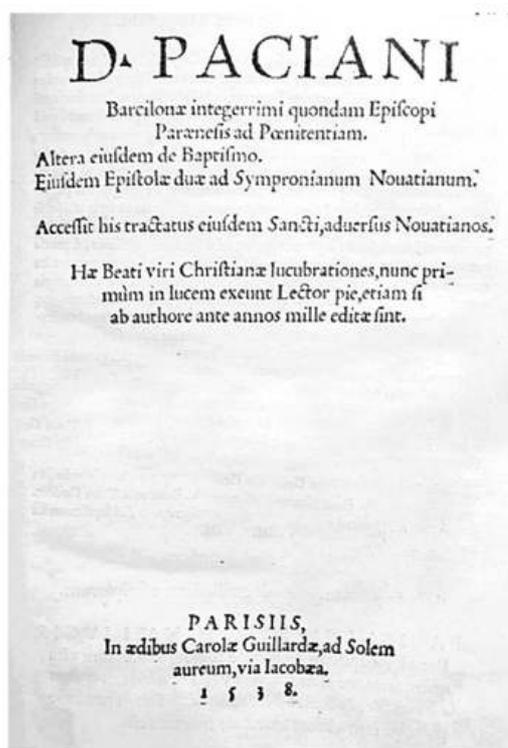


Fig. 16. Pacianus, [Opera], Paris, 1538, in-4°.

- 59 À la mort de Chevallon, peu avant le mois de juillet⁹³, Charlotte Guillard approche la cinquantaine. Elle pourrait se remarier, mais n'a guère intérêt à se donner un nouveau maître. Elle prend donc la tête d'une entreprise à laquelle est étroitement lié le nom de son deuxième époux, Claude Chevallon. Toute sa vie, elle demeurera la « Chevallone » aux yeux de ses contemporains⁹⁴.
- 60 Pendant l'année qui suit la mort de Chevallon, Charlotte est soumise au deuil. Le commentaire de Denys Le Chartreux sur les Épîtres pauliniennes qui paraît en 1537 porte

en guise d'adresse *apud viduam Claudii Chevallonii*. Mais dès la fin de l'année 1538, notre libraire délaisse son nom de veuve et intègre son propre patronyme dans une formule qu'inaugure la page de titre des œuvres de Pacien de Barcelone⁹⁵ : *Parisiis, in aedibus Carolae Guillardae, ad Solem aureum, via Iacobeae* (fig. 16).

- 61 Au même moment, un correcteur de l'atelier, Jean Hucher, rédige un texte que l'on peut à bon droit décrire comme la profession de foi de notre libraire⁹⁶. Il s'agit d'une postface qui figure à la fin d'une paraphrase de Georges Pachymère sur Denys l'Aréopagite. L'argumentaire qui y est développé mérite notre attention. Hucher commence par rendre hommage aux imprimeurs défunts, élaborant une filiation professionnelle des plus prestigieuses : après avoir rappelé le rôle de Gutenberg dans l'invention de la typographie, il évoque Alde et Froben, « deux astres les plus lumineux nés pour promouvoir les Lettres », avant de leur associer Berthold Rembolt et Claude Chevallon⁹⁷. Hucher fait ensuite connaître l'engagement de sa patronne : Charlotte Guillard s'est promis de succéder dignement à ses époux. Pour ce faire, elle n'économisera ni sa peine ni son argent, « contrairement aux imprimeurs qui, cédant à l'avarice, ne rendent pas les services dus à la République des Lettres⁹⁸ ». Contre leur vice, et même leur folie (*insaniam dicere volui*), Charlotte Guillard s'engage au service des bonnes Lettres : c'est en effet sous l'autorité de la veuve (*huius imperio*) que le Soleil d'Or vient de publier la paraphrase de Georges Pachymère sur Denys l'Aréopagite⁹⁹.

Une politique éditoriale de haut niveau

- 62 Cet engagement en faveur des Lettres, Charlotte Guillard va le tenir pendant près de vingt années. Entre 1537 et 1556, elle publie 181 éditions, soit une moyenne d'un peu plus de 9 publications par an. La figure 17a montre la répartition thématique de ces différentes éditions. Sous la direction de Charlotte Guillard, le Soleil d'Or conserve la double spécialité éditoriale héritée de Rembolt et Chevallon, s'attachant essentiellement à la publication d'ouvrages de droit savant et des sources chrétiennes (littératures biblique et patristique). Les publications de l'atelier se répartissent pour l'essentiel en quatre catégories thématiques, qui couvrent à elles seules près de 85 % de la production : le droit savant, c'est-à-dire les corpus fondamentaux du droit civil et du droit canonique (26 % des titres publiés), les œuvres des Pères de l'Église (23 %), la littérature biblique (22 %), enfin les ouvrages scientifiques, principalement médicaux (13 %).
- 63 La répartition thématique des titres publiés au Soleil d'Or ne nous renseigne pas sur l'importance matérielle des différentes publications. On évalue mieux l'activité réelle de l'atelier en mesurant l'importance relative de ces différentes catégories thématiques exprimées non plus en nombre d'éditions mais en nombre de feuilles composées (fig. 17b¹⁰⁰). Ce nouveau graphique confirme l'importance relative du droit, des éditions bibliques et des textes médicaux, puisque ces trois thématiques occupent respectivement 23, 17 et 11 % des feuilles imprimées par le Soleil d'Or. La part de l'activité patristique du Soleil d'Or apparaît en revanche considérablement augmentée, étant donné que 39 % des feuilles composées par les typographes concernent les œuvres des Pères de l'Église. Cela n'est guère surprenant : il n'est sans doute pas d'œuvre plus massive, dans la production éditoriale parisienne des années 1540-1550, que les *Opera omnia* de Jérôme ou d'Augustin ; Charlotte Guillard les imprime pourtant seule en 1546 et 1555. En définitive, l'édition des sources chrétiennes (bibliques et patristiques) occupe à elle seule plus de 55 % de l'activité du Soleil d'Or. Pour cette production, les tirages sont importants, souvent

supérieurs au millier d'exemplaires. Charlotte Guillard doit disposer d'une capacité d'investissement considérable. Même si l'on peine à évaluer la puissance financière de l'entreprise, on peut affirmer sans risque de se tromper que le Soleil d'Or compte parmi les imprimeries les plus puissantes de Paris et que les entreprises capables de rivaliser sur ce marché sont peu nombreuses.

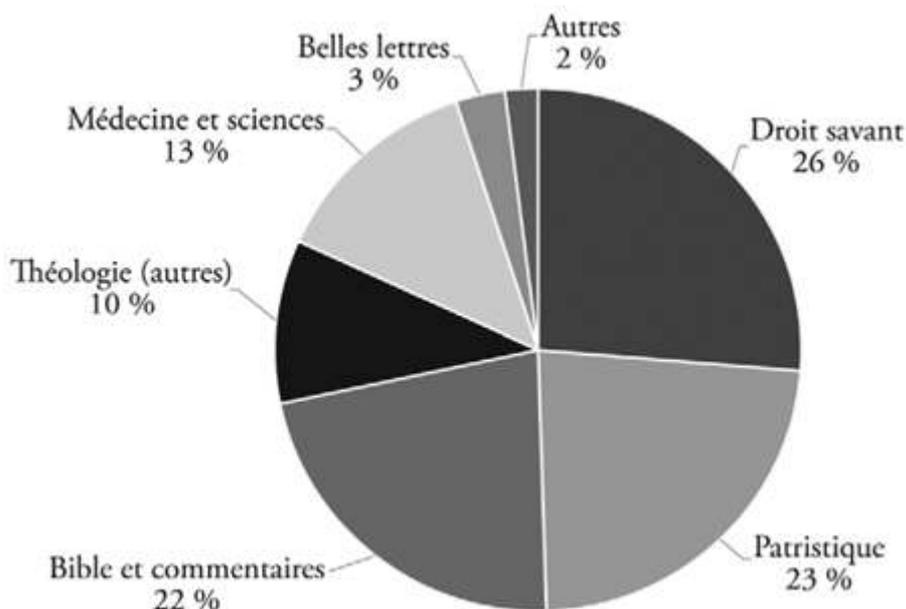


Fig. 17A. Répartition thématique de la production du Soleil d'Or (1538-1556), en nombre d'éditions.

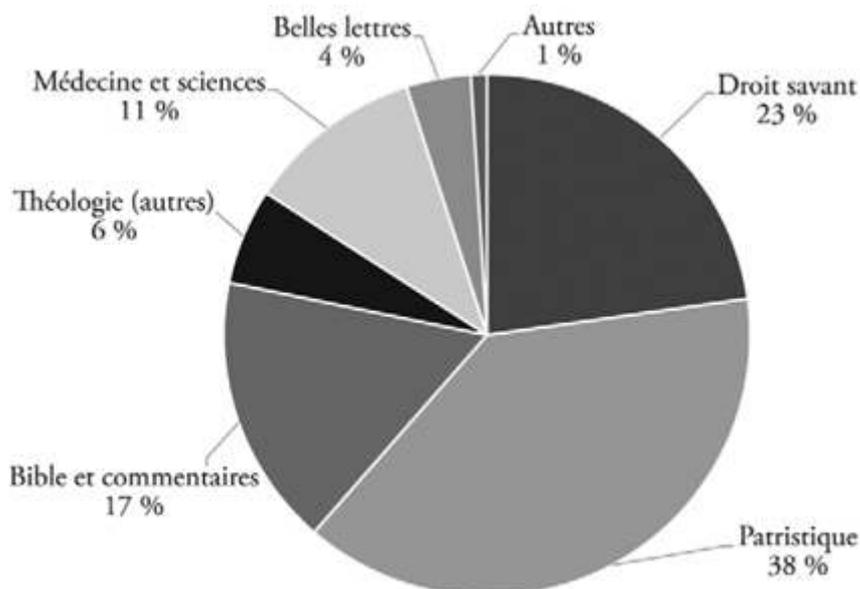


Fig. 17B. Répartition thématique de la production du Soleil d'Or (1538-1556), en nombre de feuilles.

- 64 Mais l'enjeu de cette production n'est pas qu'une question de masse : il est d'abord et avant tout philologique. Maintes fois recopiés au cours du Moyen Âge, les textes juridiques et les œuvres des Pères ont été altérés par des copistes maladroits. Il s'agit pourtant de textes « canoniques », dans lesquels les hommes du XVI^e siècle voient les piliers de la civilisation. Il importe donc de restituer le texte le plus exact possible. Les livres de droit comme les éditions des Pères de l'Église font donc systématiquement

l'objet d'un travail philologique poussé. Le Soleil d'Or s'attache à découvrir le plus grand nombre possible d'œuvres inédites. Mais même lorsque l'atelier se contente de reprendre des textes déjà publiés, ceux-ci sont soigneusement collationnés sur des manuscrits découverts dans les bibliothèques conventuelles. Les variantes textuelles sont repérées et signalées, des corrections sont introduites. Toutes les éditions sont dotées de copieux index, auxquels le Soleil d'Or prête une attention particulière et dont la présence est presque toujours annoncée sur la page de titre des volumes.

- 65 On le voit : le Soleil d'Or met en œuvre une production de très haut niveau intellectuel. Son public est celui des étudiants les plus avancés, ceux qui peuplent les facultés supérieures de l'Université : la théologie, le droit et, dans une moindre mesure, la médecine. Pour cette production, l'atelier bénéficie de la collaboration de très nombreux érudits. On y rencontre quelques-uns des théologiens les plus réputés de Paris, clercs réguliers ou séculiers : Jean Benoît, Jean de Gagny, Nicolas Martimbos, Joachim Périon ou Godefroy Tilmann ; quelques-uns des hellénistes les plus célèbres de leur temps tels Philippe Montanus et Jacques Thouzat ; des juristes comme Aymar de Ranconnet, Jean Du Tillet, Martin Mesnart et Jacques de Vintimille ; enfin quelques médecins et astrologues tels Nicolas Plet, Martin Grégoire et Antoine Mizauld.
- 66 Le résultat de ce travail est impressionnant. En vingt ans de carrière, Charlotte Guillard ne publie pas moins de cinq éditions intégrales du *Corpus juris civilis* (dont deux glosées), deux éditions intégrales du *Corpus juris canonici* et une édition du *Code théodosien*, comprenant les livres 9 à 16 jusqu'alors inédits. Pour ce qui est des éditions patristiques, le bilan est plus spectaculaire encore : Charlotte Guillard imprime deux fois les œuvres complètes d'Augustin, deux fois celles de Jean Chrysostome, trois fois celles de Bernard de Clairvaux et une fois celles de Jérôme, d'Hilaire, de Tertullien, de Clément d'Alexandrie, d'Ambroise de Milan, de Basile le Grand. Ajoutons à ce bilan plusieurs dizaines de traités et de commentaires patristiques isolés, dans des éditions de plus petit format, chaque texte faisant l'objet d'un important travail de correction et d'indexation. Charlotte Guillard teste le 15 janvier 1557 et décède peu après – avant le mois de juillet. L'année suivante, ses héritiers s'associent une dernière fois pour la publication d'une *Bible* qui porte en guise d'adresse la seule mention *apud haeredes Carolae Guillard*, annonçant ainsi à la clientèle la disparition de celle qui fut l'âme du Soleil d'Or pendant près d'un demi siècle.

NOTES

1. Beatrice H. Beech (« Charlotte Guillard... », art. cit., p. 357, note 2) situe la naissance de Charlotte Guillard dans les années 1480, mais elle suppose son mariage dès 1502.

2. 10 mars 1548 ; AN, MC, ET/LXXIII/11 : « feuz Jaques Guillard et Guillemyne Savary jadis pere & mere desd. Charlotte et Jehanne Guillard ». Beatrice H. Beech lit à tort « Guillemyne Sancy ».

3. Voir respectivement les actes des 10 mars 1548 (AN, MC, ET/LXXIII/11), 12 mars 1550 (ET/LXXIII/16), 9 juin 1553 (AN, Y99, f. 148) et 19 juillet 1555 (ET/LXXIII/21).

4. P. d'Avity, *Les Estats, empires et principautez du Monde*, Paris, 1614, p. 70.

5. 10 mars 1548 ; AN, MC, ET/LXXIII/11.
6. 25 janvier 1542 (1543 n. st.) ; AN, MC, ET/LXXIII/2.
7. E. Hucher, « L'ex-voto de la dame de Courvalain au musée du Mans », *Revue historique et archéologique du Maine*, t. V, 1879, p. 230.
8. 25 janvier 1543 ; AN, MC, ET/LXXIII/2.
9. AD72, cote H1.
10. 9 juillet 1543 ; AD72, H1, pièce 7.
11. 11 juin 1604 ; AD72, H1, pièce 19.
12. Mention des « terres de la mestairie de Bois-Gaudin appartenant a Jaquet Guillart » le 7 juillet 1519 (AD72, H2048, pièce 4) et des « bois Jaquet Guillart » le 31 mars 1519 (n.st. ; AD72, H2048, pièce 2).
13. 9 juillet 1543 ; AD72, H1, pièce 7.
14. C. Estienne, *La Guide des chemins de France, revue et augmentee pour la troisieme fois*, Paris, C. Estienne, 1553.
15. *Ibid.*, p. 112.
16. « Arrêt du Parlement du 30 juin 1640 portant règlement pour l'exercice des messageries du Mans à Paris », transcrit par T. Cauvin, *Recherches sur les établissements de charité du diocèse du Mans*, Le Mans, Monnoyer, 1825, p. 364.
17. En 1574, le bail à ferme de la métairie de Bois-Gaudin est d'ailleurs mis aux enchères (16 mars 1574 ; BnF, fonds Chappé 148, archives du Cognier n° 10, série E, article 11, n° 16).
18. Voir les actes du 10 mars 1547 (AN, MC, ET/LXXIII/11), du 17 juin 1558 (ET/LXXIII/11) et du 17 janvier 1522 (ET/XXXIII/6).
19. Actes du 19 juillet 1555 (AN, MC, ET/LXXIII/21) et du 17 avril 1554 (ET/LXXIII/48).
20. BnF, fonds Chappé 148, archives du Cognier n° 10, série E, article 11.
21. 9 juin 1553 ; AN, Y 99, f. 148 : « Pour le bon amour qu'elle [Charlotte Guillard] porte a Perrette Aubert son arriere niepce de present demourant avec elle. »
22. R. Aubert, *Index rerum et verborum quae in Pandectis tractantur*, Paris, 1548, épître dédicatoire (BCG, n° 114).
23. 10 septembre 1543 ; BnF, fonds Chappé 148, archives du Cognier no 10, série E, article 11, n° 1.
24. 16 décembre 1557 ; AN, MC, ET/LXXIII/51.
25. 21 juin 1527 ; BnF, PO 1555, 35560, « Illiers », n° 17.
26. A. Jouanna, « André Guillart, sieur du Mortier et de l'Épichelière », dans R. Mousnier (dir.), *Le conseil du roi de Louis XII à la Révolution*, Paris, PUF, 1970, p. 230-253.
27. Voir par exemple P. Bersuire, *Libri reductorii moralis* (1521) et Grégoire le Grand, *Opera* (1523).
28. *Fortissimae huic viragini Carolae ex illustri familia Guillardorum oriundae* (épître dédicatoire des *Opera* de saint Basile, 1547 ; voir BCG, n° 107).
29. 29 septembre 1556 ; AD72, G79 (évêché du Mans).
30. J.-M. Constant, « Les structures sociales et mentales de l'anoblissement : analyse comparative d'études récentes, XVI^e-XVII^e siècles », dans *La Noblesse en liberté. XVI^e-XVII^e siècles*, Rennes, PUR, 2004, p. 43-55, ici p. 54.
31. L. Froger, « La paroisse et l'église Notre-Dame de Saint-Calais », *Revue hi storique et archéologique du Maine*, t. XXXVII, 1895, p. 52, note 2.
32. BnF, fonds Chappé 148, archives du Cognier n° 10, série E, article 11.
33. R. Aubert, *Index rerum et verborum quae in Pandectis tractantur*, Paris, 1548.
34. 16 décembre 1557 ; AN, MC, ET/LXXIII/51.
35. Entre 1564 et 1570, il est dit « sieur de Boisguiet » dans les registres paroissiaux de Saint-Benoît du Mans (29 janvier 1564, 3 février 1566 et 8 octobre 1570), en 1570, il est « sieur de La Rougerie » (à Beille) et « sieur de Boisgaudin » (18 mai 1570) ; BnF, fonds Chappé 148, archives du Cognier n° 10, série E, article 11.

36. P. Moulard, « La famille Le Gendre », *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXIII, 1888, p. 122.
37. La Croix du Maine, sieur de, *Premier volume de la bibliothèque... qui est un catalogue general de toutes sortes d'Autheurs*, Paris, L'Angelier, 1584, p. 489-490.
38. 21 janvier 1573 ; BnF, fonds Chappé 148, archives du Cognier n° 10, série E, article 11.
39. 2 mars 1558 ; AN, MC, ET/LXXIII/51.
40. AD17, minutes du notaire Bomyer, registre de 1576 (original non consulté ; cité par L. Desgraves, *Les Haultin*, Genève, Droz, 1960, p. XVIII).
41. R. de Lespinasse, *Les Métiers et corporations de la ville de Paris*, Paris, Imprimerie nationale, 1897, p. 695.
42. T. Claerr, *Imprimerie et réussite sociale à Paris à la fin du Moyen Âge : Thielman Kerver, imprimeur libraire de 1497 à 1522*, mémoire d'étude de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, sous la direction de M. Philippe Contamine, 2000.
43. A. Charon-Parent, *Les Métiers du livre...*, *op. cit.*, p. 175-176.
44. M. Lowry, *Le Monde d'Alde Manuce*, Paris, Cercle de la Librairie, 1989, p. 16.
45. L'essentiel des données ici présentées a pu être reconstitué à partir du *Répertoire* de Philippe Renouard et d'un acte du Minutier central (2 juillet 1520 ; AN, MC, ET/XX/6).
46. Philippe Gromors est laboureur à Mizy-sur-Yonne ; Pasquier Gromors est couvreur de maisons à Notre-Dame-d'Aunaie (?) près de Nogent-sur-Seine ; Gracienne Gromors est épouse de Pierre Drouart, marchand laboureur du même village ; Jehanne Gromors est épouse de Guillaume Proteau, également laboureur.
47. A. Berty, *Topographie historique du vieux Paris*, t. VI : *Région centrale de l'Université*, Paris, Imprimerie nationale, 1897, p. 208.
48. 12 janvier, 28 juin 1529 ; AN, MC, ET/XXXIII/13 (Coyecque, no 912).
49. Ces chiffres sont ceux fournis au début du XVII^e siècle par le *Mémoire des intendants sur l'état des généralités* (1637), repris par J.-P. Babelon, *Paris au XVI^e siècle*, Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris, 1986, p. 163.
50. A. Bos, *Églises flamboyantes de Paris*, Paris, Picard, 2003, p. 138-144.
51. A. Charon-Parent, *Les Métiers du livre*, *op. cit.*, p. 14.
52. *Ibid.*, p. 168.
53. J.-P. Babelon, *Paris au XVI^e siècle*, *op. cit.*, p. 241.
54. « *Quae hosce quinquaginta annos continuos hoc imprimendi munus administro* » (voir BCG, n° 155).
55. Voir les considérations de Lucien Febvre sur le « temps flottant » (*Le Problème de l'incroyance au XVI^e siècle. La religion de Rabelais*, Paris, Albin Michel, 1943, p. 365-371).
56. Cartulaire de Sorbonne, AN, MM 281, f. 98v°-99v°.
57. 2 juillet 1520 ; AN, MC, ET/XX/6 : « Maitre Pierre Gros mors imprimeur et correcteur de livres [...] disant et affirmant que luy compectent et appartiennent les [...] biens escheus par la succession & trespas de feue Marie Gros mors sa seur qui fut femme de maistre Bartholle Rambot en son vivant libraire et imprimeur. »
58. « *Per industriosum chalcographum Bertoldum Renbolt.* »
59. Voir P. Renouard, *Les Marques typographiques parisiennes*, Paris, Champion, 1926, n^{os} 955, 956, 957, 958 et 959.
60. Retiré des affaires en 1508, Gering meurt le 23 août 1510 (P. Renouard, *Répertoire des imprimeurs parisiens...*, *op. cit.*).
61. 29 octobre 1507 ; AN, S 6223 (grosse originale sur parchemin) et AN, MM 281, f. 98-99 (cartulaire, copie du XVII^e siècle).
62. AN, S 6218/A (22 mars 1473 et 16 mars 1480).
63. Nous avons pu retrouver six baux relatifs à la location du Soleil d'Or, octroyés par la Sorbonne tout au long du XVI^e siècle : à Berthold Rembolt (29 novembre 1507, déjà cité), à Guillaume Desboys (20 juillet 1557 ; AN, MM 286, f. 219 [cartulaire] et S 6223 [grosse sur

parchemin]), à Guillaume Desboys (renouvellement le 24 mars 1562 ; AN, MM 287, f. 35vo [cartulaire] et S 6223 [grosse sur parchemin]), à Nicolas Bruslé (31 décembre 1568 ; AN MM 287, f. 118vo), à Nicolas Bruslé (renouvellement 16 février 1573 ; AN, MM 287, f. 177) et à Henry Thierry (4 septembre 1576 ; AN, MM 287, f. 177 [cartulaire] et S 6223 [grosse sur parchemin]).

64. 29 octobre 1507 ; AN, MM 281, f. 98-99.

65. 4 septembre 1576 ; AN, MM 287, f. 240vo. Le preneur, Henri Thierry, s'engage à « faire reffaire sy fait n'a esté par lesdicts deffuncts & veufve Brulé suyvant leurs ancyens bailx, le four & chambre d'au dessus ».

66. H. Hemerlink, *Die Matrikel der Universitäts Tubingen*, t. I, Stuttgart, 1906, p. 44, cité par A.L. Gabriel, « Les étudiants étrangers à l'Université de Paris au xv^e siècle », *Annales de l'Université de Paris*, n° 29, 1959, p. 392.

67. *Liber Receptorum nationis anglicanae (Alemana) universitatis*, AN, H2588, f. 103v°, cité par A.L. Gabriel, « Les étudiants étrangers... », art. cit., p. 392.

68. A.L. Gabriel, « Berchtoldus Rembolt academic printer and his Hungarian acquaintances », dans *Festschrift R. Várkonyi Ágnes*, Budapest, s. n., 1998, p. 148.

69. Voir le registre des receveurs de la nation germanique, Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, MSAU 91, f. 84 et suiv.

70. Bernard de Clairvaux, *Opera*, 1513. Sur Clichtove, voir J. -P. Massault, *Josse Clichtove, l'humanisme et la réforme du clergé*, Paris, Les Belles Lettres, 1968.

71. Cyprrianus, *Opera*, 1512. Sur Aléandre, voir notamment P. G. Bietenholz, *Contemporaries of Erasmus*, t. I, 1985, p. 29, et J. Irigoien, « Aléandre, Jérôme », dans C. Nativel (dir.), *Centuria Latinae II : cent une figures humanistes de la Renaissance aux Lumières. À la mémoire de Marie-Madeleine de La Garanderie*, Genève, Droz, 2006, p. 37-43.

72. Vegetius, *De Re Militari*, 1515. Sur Guy de Breslay, voir La Croix du Maine, *Premier volume de la bibliothèque*, op. cit., p. 132.

73. L.B. Alberti, *De Re Aedificatoria*, 1512. Sur l'activité de Tory avant son installation comme libraire en 1523, voir S. Deprouw, « De Bourges à Paris en passant par l'Italie », dans T. Crépin-Leblond, S. Deprouw, O. Halévy et M. Vène (dir.), *Geoffroy Tory, imprimeur de François Ier, graphiste avant la lettre*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2011, p. 18-31.

74. E. Coyecque, *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs au xvi^e siècle*, Paris, Imprimerie nationale, 1905, t. I, n° 1032.

75. 16 avril 1528 ; AN, MC, ET/XLIX/2 : « feu Perrette Pauverelle, en son vivant premiere femme dud. Claude Chevallon ».

76. Philippe Renouard (*Répertoire des imprimeurs parisiens...*, op. cit.) attribue en outre à Chevallon une troisième fille, Hostelye. Mais il peut l'avoir confondue avec une sœur, citée dans un acte du 6 mai 1541 : « Ledit Regnault a promis et promet audict [Louis] Chevallon et a Alexis Megissier, a cause de sa femme seur de feu Claude Chevallon. » (AN, MC, ET/VIII/69.)

77. Le 26 août 1528, il négocie son contrat de mariage avec le libraire Jean Yvernel (AN, MC, ET/XLIX/2).

78. Une douzaine de reliures à sa marque, toutes antérieures à 1519, nous ont été conservées : Georges Colin répertorie onze exemplaires [« Les marques de libraires et d'éditeurs dorées sur des reliures », dans D.E. Rhodes (dir.), *Bookbindings & Other Bibliophily, Essays in Honour of Anthony Hobson*, Vérone, Edizione Valdonega, 1994, p. 86], auquel s'ajoute un exemplaire de la *Summa Theologica* de Thomas d'Aquin, proposé à la vente par le libraire Jean-Marc Dechaud en 2007.

79. Voir le procès-verbal de l'assemblée de l'Université, 19 septembre 1519, publié par L. Dorez, « Notes sur les libraires, relieurs, enlumineurs, papetiers & parcheminiers jurés de l'Université de Paris », *Revue des bibliothèques*, vol. 16, 1906, p. 155-156.

80. Le procès-verbal mentionne *Reginaldus Chaudiere, in vico Sancti Jacobi commorans* (« Regnault Chaudière, rue Saint-Jacques »), puis *Chevalon, in eodem vico* (« Chevalon, dans la même rue »).

81. 2 juillet 1520 ; AN, MC, ET/XX/6.

82. P. Renouard, *Les Marques...*, *op. cit.* : marque de Gromors n° 402 (n° 2) imitant la marque de Rembolt n° 957 (n° 3).
83. Pour un exposé plus détaillé de cette « guerre des marques », voir nos développements dans R. Jimenes, « Passeurs d'atelier. La transmission d'une librairie parisienne au seizième siècle : le cas du Soleil d'Or », dans C. Bénévnt, I. Diu et C. Lastraioli (dir.), *Gens du livre...*, p. 309-321.
84. Décembre 1522 ; AN, MC, ET/XXXIII/340, f. 283.
85. 11 janvier 1528 [1529 n. st.] ; AN, MC, ET/XXXIII/13. Sur la carrière de Robert Estienne (1520-1559), installé « rue S. Jehan de Beauvais à l'enseigne de l'Olivier, vis-à-vis des Escolles de Decret », la bibliographie est surabondante ; voir notamment, pour une bonne synthèse, P. Aquilon, « Estienne, Robert », dans C. Nativel (dir.), *Centuriae Latinae : cent une figures humanistes de la Renaissance aux Lumières offertes à Jacques Chomarat*, Genève, Droz, 1997, p. 351-354. Sur Philippe Le Noir (1522-1544), installé rue Saint-Jacques, à la Rose blanche couronnée, voir P. Renouard, *Répertoire des imprimeurs parisiens...*, *op. cit.*, p. 266.
86. *Id.*, *Documents sur les imprimeurs, libraires...*, Paris, Champion, 1901, p. 68 : « la maison du Rouet, rue Saint-Jacques, les meubles et la marchandise de librairie qu'elle contient ».
87. 26 novembre 1598 ; AN, Y 3495, f. 503.
88. Acte sans date (1518) ; AN, MC, ET/XXXIII/4, f. 69.
89. Sans doute tient-il cette propriété de sa première femme, Marie Gromors ; le 2 juillet 1520, Pierre Gromors est en effet mentionné comme le propriétaire de « cinq neuvièmes de la moitié d'une maison échue par la succession de feue Marie Gromors, sa sœur » (AN, MC, ET/XX/6).
90. Le seul bail que l'on ait retrouvé est celui que contracte le 26 décembre 1556 un dénommé Olivier Barbier, qui loue à Charlotte Guillard la maison de l'Aventure « sur le fief des tombes » (AN, MC, ET/LXXIII/50, f. 57).
91. 22 mars 1522 (n. st.) ; AN, MC, ET/XXXIII/7 : « Lesd. mariez [reconnaissent] avoir en leurs mains & possession la quantité de douze cens cinquante livres appelez les œuvrez saint Gregoire qu'ilz ont fait imprimer en leur maison au prouffit d'eulx & dudit Morenge. Lesquelz livres lesd. mariez seront tenuz et prometent vendre & debiter en leurd. maison au prouffit d'eulx & dud. Morenge au pris de XXX s. t. chacune piece. »
92. AN, MC, ET/XXXIII/7.
93. On sait, par un acte du 24 juillet 1537, que son inventaire après décès (qui ne semble malheureusement pas conservé) est dressé le 18 juillet 1537 (AN ; S 1651, 3e série, f. 86).
94. Ce terme, attesté en français par le *Mémoire* de Le Bé (ca. 1640, éd. Harry Carter, 1967), se rencontre en latin en 1557 dans une lettre adressée aux Amerbach évoquant un *famulus Schevalloniae* (A. Hartmann et B. R. Jenny [éd.], *Die Amerbachkorrespondenz*, t. X/2, Bâle, Verlag der Universitätsbibliothek, 1995, p. 701).
95. L'épître de Jean Du Tillet à Jean de Gagny est datée du 25 novembre 1538 (BCG, n° 16).
96. J. Hucher, « *Ad lectorem Epistola* », dans G. Pachymère, *Paraphrasis in decem epistolas B. Dionysii Areopagitae*, Paris, 1538 (BCG, n° 17), f. n4r°. L'adresse typographique au titre porte toujours le nom de Claude Chevallon, mais l'épître dédicatoire de Godefroy Tilman à Robert Céneau est datée du 1er août 1538. L'ouvrage a donc dû voir le jour au début de l'automne.
97. « *Typographicae artis (quam profitemur) inventum nemo, qui veterum annales legerit, non fateatur esse recentius ac nostrae propemodum aetatis. Huius commenti admirabilis omniumque saeculorum memoria dignissimi authorem ferunt Ioannem Guttembergium Maguntinum, virum equestri nobilitate praesignem. Contigit id sub exitum Calisti eius nominis tertii. Admirabile quidem dixerim, quod unus quivis opifex tantum uno die exhibeat literarum, quantum toto biennio vix queat quanlibet velox scriba librarius. Multum splendoris attulerunt arti praeter caeteros duo illa luminaria nata provehendis literis, Aldus & Frobenius. Secundum hos, opificium illustrarunt non admodum pauci: quorum albo non dubitem adscribere Bartolum Remboltum, & Claudium Chevallonium.* »

98. « *Porrò Carlota Guillarda animo supra sexum generoso pollicetur se sarturam quicquid iacturae aditum est ab utriusque mariti obitu, nulla re istis assimilis, quibus lucri bonus est odor ex re qualibet, qui pro thesauro carbonem, pro libro cruce[m] obtrudunt.* »

99. « *Ab hoc vitio (insaniam dicere volui) quàm alienum hactenus vixerit pectus illud fortissimae nostrae viraginis Carlotae Guillardae, abundè testari possim, cui annos iam multos stipendia feci. Huius imperio, memores nostrae pollicitationis, Paraphrasin damus Georgii Pachimeræ in epistolas decem magni Dionysii Areopagitæ*

100. En *feuilles* et non en *feuilletés* : il convient, en effet, pour mesurer l'activité réelle de l'atelier, de tenir compte non seulement de l'épaisseur, mais aussi du format de chaque volume. « La notion de *feuille* est essentielle pour l'historien du livre, tout comme pour l'imprimeur d'autrefois. La *feuille* constitue l'unité qui passe sous la presse. Les contrats ne parlent jamais de pages, ni même de cahiers, puisque ces notions varient suivant les formats. Par contre, la *feuille* est une unité qui reste constante, de l'in-32 à l'in-plano. Cela veut dire quatre pages in-folio, huit pages in-quarto, seize pages in-octavo, etc. La *feuille* est un indicateur précis de la quantité de papier exigée par un exemplaire. Comme le papier constitue à peu près la moitié de l'investissement exigé par une impression, ce facteur n'est pas négligeable. » (J.-F. Gilmont, « Les mesures du livre », dans *Le Livre et ses secrets*, Genève, Droz, 2003, p. 285.)

Chapitre 2. Charlotte et les siens

- 1 ESPACE DES SOLIDARITÉS FONDAMENTALES, la famille constitue l'un des cadres essentiels de la vie des hommes et des femmes de la Renaissance¹. Elle est aussi l'une des structures décisives dans l'exercice des métiers de marchandise, car « la famille [...] s'identifie d'abord dans une large mesure à l'entreprise² ». On comprend dès lors l'importance économique des alliances matrimoniales qui sont autant d'associations à visées commerciales. Dans le monde du livre comme dans les autres corps de métier, l'endogamie est la norme. Les chiffres établis par Annie Charon révèlent l'ampleur du phénomène : 46 % des mariages contractés par les libraires et imprimeurs parisiens au XVI^e siècle sont endogamiques³.
- 2 Veuve âgée, sans descendance, Charlotte Guillard est *a priori* exclue du jeu des alliances familiales qui structurent l'exercice du métier. Pour garantir la stabilité de son entreprise, il lui faut rompre cet isolement relatif. À défaut de progéniture, elle dispose d'une parentèle élargie : ses frères et sœurs lui ont donné des neveux et nièces, restés dans la province du Maine, qui peuvent faire, comme elle, carrière à Paris. Elle va donc les faire venir en nombre à la capitale et les aider à s'établir dans le monde du livre. Jean Dupèbe a remarqué la forte implantation des proches de Charlotte Guillard aux alentours de l'église Saint-Benoît, allant jusqu'à parler d'un véritable « clan⁴ ». Il convient dès lors d'étudier précisément les rapports que notre libraire a entretenus avec sa parentèle et de voir quelle part sa famille a pu prendre dans la gestion concrète du Soleil d'Or.

LE CLAN GUILLARD : AFFINITÉS MANCELLES DANS LA LIBRAIRIE PARISIENNE

Une famille dans les métiers du livre

- 3 On a montré que Charlotte Guillard n'était probablement pas issue d'une famille de libraires. L'arbre généalogique (fig. 3), qui présente en grisé les artisans du livre, indique pourtant qu'un grand nombre de ses neveux et nièces font carrière en librairie.
- 4 Des six enfants de Jean Guillard, marchand à Bouloire, trois intègrent les métiers du livre. La fille, Michelle, épouse Guillaume Desboys au début des années 1540⁵ ; associé à Charlotte Guillard dès 1547, il lui succédera au Soleil d'Or en 1557. Guillaume Guillard

commence sa carrière de libraire en 1554 au Soleil d'Or, avant de s'installer dans une maison voisine, « à l'enseigne de Sainte Barbe », où il exercera jusqu'à sa mort en 1568. Moins connu, son frère Alexandre est également cité comme libraire dans un acte notarié⁶ et dans les archives comptables de Christophe Plantin⁷. Nous n'avons pas trouvé de publication à son nom, mais Du Verdier lui attribue la publication en 1567 d'un *Discours de l'affliction du corps* par Jacques Bourlé aujourd'hui perdu.

- 5 Les trois enfants de Jean Bogard, « marchand megissier demeurant à Saint-Aignan pres la ville du Mans », rejoignent aussi leur tante à Paris. Jacques, le fils, est marié en 1541 à Émée Thouzat, nièce du lecteur royal Jacques Thouzat (*alias Tusanus*) et déjà veuve de l'imprimeur Conrad Néobar ; commence alors pour lui une carrière, courte mais brillante, d'imprimeur spécialiste en lettres grecques. Sa sœur Perrette épouse le libraire Martin Le Jeune, qui reprendra la boutique du Saint-Christophe à la mort de Jacques Bogard en 1548⁸.
- 6 Une autre nièce de Charlotte Guillard, Marie Challembert, fille d'un drapier de La Ferté-Bernard, gagne Paris dès 1523. Elle y épouse un chandelier de suif nommé Mathurin Baudeau, déjà veuf de Claude, la fille de Claude Chevallon. C'est donc l'union du gendre de Claude Chevallon avec une nièce de Charlotte Guillard que l'on célèbre le 17 janvier 1523. Les deux enfants issus de cette union intègrent à leur tour le monde du livre : l'aînée, Madeleine, épouse en 1548 Sébastien Nivelles, fils d'un grand papetier troyen, qui s'installe comme libraire à Paris en 1549 ; le cadet, Jean, qui se destine lui aussi au métier d'imprimeur, entre en apprentissage chez sa grand-tante le 17 avril 1554.
- 7 Nombreux sont donc les membres de la famille Guillard qui quittent le Maine pour s'installer à Paris et intégrer le monde du livre⁹. Ils n'en oublient par pour autant leur province d'origine. En 1548, René Aubert, neveu de Charlotte Guillard devenu avocat au Parlement de Paris, revendique le lieu de sa naissance (Saint-Calais) avec fierté dans la dédicace de son index des *Pandectes*¹⁰. Jacques Bogard se met quant à lui au service de la communauté mancelle de Paris en acceptant une charge de messenger-juré de l'Université pour le diocèse du Mans. N'ayant pas le loisir d'effectuer les incessants voyages entre le Maine et Paris, Bogard recrute immédiatement un certain Jacques Rousseau, marchand à Connerré, pour « exercer led. estat de messenger » et remplir « à son profit tous les demandes et pratiques pour les ports des pacquets des escolliers et autres gens¹¹ ».
- 8 Si l'importance de la typographie parisienne dans le marché du livre manceau n'est plus à démontrer¹², les ramifications parisiennes de la librairie mancelle n'ont jusqu'à ce jour jamais été étudiées. On devine pourtant, aux indices déjà examinés, l'attachement que conservent les neveux de Charlotte Guillard à l'égard de leur « petite patrie ». Les racines mancelles constituent, à n'en pas douter, un trait déterminant de l'identité familiale. Se pose dès lors la question de savoir si ces racines mancelles ont pu structurer les réseaux et les alliances professionnelles de la famille Guillard. Une branche de l'arbre généalogique de Charlotte Guillard, celle des Haultin, mérite à ce titre d'être analysée.

Les Haultin

- 9 Les origines mancelles de la famille Haultin n'ont pas encore fait l'objet d'une enquête spécifique¹³. Les bibliographes connaissent bien, pourtant, Pierre Haultin, qui exerce à Paris, à Lyon, puis à La Rochelle, et qui comptera parmi les imprimeurs protestants les plus actifs et les plus influents des années 1560-1580¹⁴. Renouard nous apprend qu'il est originaire de « Villaine-sous-la-Flèche en Anjou¹⁵ » – aujourd'hui Villaines-sous-

Malicorne, village situé dans la Sarthe, à quarante kilomètres du Mans¹⁶. Comme ses cousins, il gagne Paris au début des années 1540 pour se former aux métiers du livre. Il y apprend la gravure sur bois ainsi que la taille des caractères – peut-être sous la direction de Claude Garamond¹⁷ – et s’y établit comme libraire avant de s’exiler à Genève. Sa sœur, Marie, le rejoint à Paris pour épouser l’imprimeur Jean Ruelle. Leur frère, Jean, reste pour sa part au Mans, où il s’installe comme libraire.

- 10 Nos recherches nous ont permis d’établir que Pierre, Marie et Jean Haultin comptaient également parmi les neveux et nièces de Charlotte Guillard¹⁸. Les liens qu’ils entretiennent avec leurs cousins attestent l’étroite cohésion de sa parentèle. Les comptes de Christophe Plantin nous apprennent par exemple que Martin Le Jeune, neveu par alliance de Charlotte Guillard, joue régulièrement un rôle d’intermédiaire avec Plantin pour le compte de Pierre Haultin¹⁹. Dans une lettre du 3 juin 1561, Le Jeune mentionne également un jeu de matrices expédiées à Plantin par son « cousin Hotin²⁰ ». On sait par ailleurs qu’au cours des années 1550, Pierre Haultin partage l’adresse de Jean Ruelle, époux de Marie Haultin, « rue Saint Jacques, à la queue de Renard²¹ ».
- 11 Si Pierre et Marie Haultin s’établissent à Paris, leur frère Jean demeure, lui, dans la province du Maine. En 1554, il publie en association avec Denis Gaignot, Macé Vaucelle, Alexandre Chouen et François Cocheri une édition des *Costumes du pays et comté du Maine*. Jean Haultin partage de toute évidence les convictions religieuses de son frère Pierre : le 20 juin 1562, sa boutique est mise à sac et ses marchandises brûlées lors des troubles religieux²². Six ans plus tard, il est condamné avec ses coreligionnaires à être « prins au corps et admenez prisonniers soubz bonne et seure garde es prisons de la Conciergerie du Palais à Paris²³ ». Signalons également la présence en 1572 à La Rochelle, auprès de Pierre Haultin, d’un nommé Denis Haultin, « natif de la ville du Mans²⁴ », qui semble avoir exercé à Paris une activité de « graveur et tailleur d’hystoires à imprimer²⁵ » et qui pourrait être un fils de Jean.
- 12 La présence parallèle des Haultin au Mans et à Paris illustre le double ancrage de la famille Guillard qui, tout en se ramifiant dans la capitale, demeure très attachée à sa province d’origine.

Les Desboys

- 13 L’existence d’un lien entre le clan Guillard et la librairie mancelle est confirmée par une autre union, celle de Michelle Guillard avec Guillaume Desboys.
- 14 On connaît très mal le libraire Macé Des Bois, dont Philippe Renouard évoque l’activité à Paris de 1526 à 1565²⁶, mais on le sait originaire du Maine²⁷. La topographie parisienne témoigne de la proximité de sa librairie avec le Soleil d’Or : il tient en effet boutique au rez-de-chaussée de l’hôtel appartenant à l’abbaye de La Couture du Mans, sur la rive orientale de la rue Saint-Jacques, précisément en face du Soleil d’Or. Si les deux familles se connaissent et se côtoient quotidiennement à Paris, rue Saint-Jacques, il est possible qu’elles se soient connues dans le Maine. Homonymie, voisinage et communauté d’origine géographique : ces éléments convergents suggèrent l’existence d’un lien de parenté, probablement avunculaire, entre les libraires Guillaume « Desboys » et Macé « Des Bois ». Le jeune Guillaume a pu faire son apprentissage chez Macé ou dans l’atelier voisin de Charlotte Guillard. En 1546, sa formation achevée, il épouse Michelle, nièce de Charlotte, et s’installe à son compte à l’enseigne de la Croix-Blanche, rue Saint-Jacques.

- 15 L'analyse des alliances commerciales de Macé et Guillaume Desboys nous permet d'étayer cette hypothèse. Ils entretiennent tous deux des rapports étroits avec les libraires du Maine. Dès 1529, Macé s'associe avec les libraires manceaux Pierre Cocheri et Macé Vaucelles pour la publication d'un antiphonaire²⁸. Une donation faite par Macé Desboys à Pierre Moulmier, son « frère utérin », en 1540, nous renseigne également sur ses relations commerciales : Macé Desboys compte parmi ses clients « Robert Le Gendre, marchand libraire demourant au Mans », « Pierre Moreau aussi libraire demourant à La Ferté Bernard » et « Jacques de Tucé, religieux de l'abbaye de La Couture » à qui il vend pour 6 livres 15 sols de « marchandise de librairie²⁹ ». Guillaume Desboys partage le réseau de clientèle de Macé : vers 1550, il s'associe à son tour à des libraires manceaux, François Cocheri et Alexandre Chouen, pour la publication d'un bréviaire à l'usage du Mans dont l'impression est confiée à Yolande Bonhomme³⁰. Il est curieux de relever qu'Alexandre Chouen est installé au Mans, rue Saint-Julien, à l'enseigne de la Licorne (qui est aussi celle, parisienne, de Yolande Bonhomme), et François Cocheri à l'enseigne du Soleil d'Or (qui est aussi celle de Charlotte Guillard). Si ce n'est là qu'un effet du hasard, le hasard est heureux. En 1559, Guillaume Desboys fera encore imprimer par Jean Le Blanc, pour son compte et pour Guillaume Merlin, un autre missel à l'usage du Mans.

UNE GESTION COLLECTIVE DES AFFAIRES

L'atelier et ses satellites : aperçu d'un système solaire

- 16 Charlotte Guillard se trouve donc au cœur d'un réseau étroit mais cohérent de libraires d'origine manceaux, nouant les uns avec les autres des alliances matrimoniales et

économiques. L'existence de ce réseau se matérialise, dans le paysage urbain, par un très fort ancrage topographique (fig. 18).

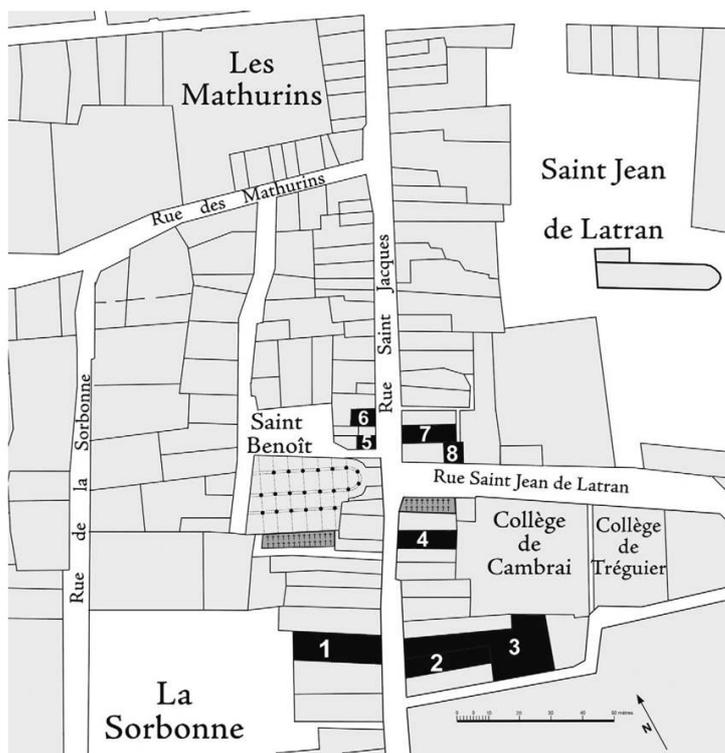


Fig. 18. Ancrage topographique du clan Guillard.

Légende : - 1. Le Soleil d'Or (Charlotte Guillard) ; - 2. Le Rouet d'Or (Charlotte Guillard) ; - 3. Hôtel de La Couture (Macé Desboys) ; - 4. La Queue de Renard (Jean Ruelle, Pierre Haultin) ; - 5. L'image Sainte-Barbe (Guillaume Guillard) ; - 6. Le Croissant (Sébastien Nivelles) ; - 7. La Croix-Blanche (Guillaume Desboys ; localisation approximative) ; - 8. Le Saint-Christophe (Claude Chevallon, Gervais Chevallon, Jacques Bogard ; localisation approximative).

- 17 Rappelons que Charlotte Guillard possède, outre le Soleil d'Or, une grande maison, le Rouet d'Or, situé juste en face de son atelier, sur la rive orientale de la rue Saint-Jacques. Ce bâtiment lui sert de magasin.
- 18 Juxtant le Rouet d'Or se trouve le grand hôtel de La Couture (anciennement « de l'Étoile »), ainsi nommé du fait de son appartenance à l'abbaye de La Couture du Mans. C'est sans doute l'un des points de ralliement des étudiants manceaux à Paris³¹. Constituée de plusieurs corps de logis, cette maison accueille des locataires laïcs. C'est au rez-de-chaussée de cet immeuble que Macé Desboys tient boutique³².
- 19 À peine plus au nord, « devant la porte des charniers Saint Benoist³³ », à moins d'une cinquantaine de pas du Soleil d'Or, se situe la maison à la Queue de Renard, qu'occupent Jean Ruelle et Marie Haultin de 1538 à 1556, et où Pierre Haultin exerce également ses talents de graveur et de libraire. Si l'on en croit le *Mémoire* de Le Bé, à partir de 1553, après le départ de Haultin, la maison sera occupée par « un nommé Guenet, fondateur de lettres, lequel Guenet travailloit pour Chevallon qui demouroit au Soleil dor et depuis pour Michelle Guillard veufve des Bois³⁴ ». Ces éléments nous donnent à penser que la Queue de Renard ne constitue pas pour le Soleil d'Or une simple boutique-relais tenue par un parent, mais qu'elle fait partie intégrante de la chaîne de production de l'atelier, puisque c'est probablement là que se trouve sa fonderie de caractères.

- 20 À quelques pas, dans la rue Saint-Jean-de-Lafran, se trouve la boutique historique des Chevallon, à l'enseigne du Saint-Christophe. Ce bâtiment, annoncé « rue Saint-Jean-de-Lafran », s'inscrit en réalité sur l'étroite placette que forme l'élargissement de la rue et qui réunit les collèges de Tréguier, de Cambrai et le cimetière Saint-Benoît d'une part à la commanderie de Saint-Jean-de-Lafran d'autre part – cet espace prendra plus tard le nom de « place » ou « terre de Cambrai³⁵ ». La « maison de l'Ymaige Saint Kristophe » est assise sur le flanc septentrional de la place de Cambrai, « près le presbytère de Saint-Benoît et devant le cimetière Saint-Benoît ». On sait qu'elle fait « séparation d'un jardin à la Commanderie³⁶ », mais on manque de renseignements sur la topographie exacte des lieux. La boutique se situe sans doute au rez-de-chaussée du bâtiment, tandis que les étages semblent accueillir des locataires³⁷. Tout au long de sa carrière, Claude a conservé cette maison située en face du collège de Cambrai, et dont il était propriétaire. À sa mort, en 1537, son fils Gervais occupe brièvement la librairie, mais la boutique retombe rapidement dans les mains des Guillard : le 15 juillet 1541, Jacques Bogard loue la boutique à Catherine Nicolas, veuve de Gervais Chevallon³⁸. Bogard conserve la librairie jusqu'à sa mort en 1548, date à laquelle il est remplacé par Martin Le Jeune.
- 21 À quelques mètres du Saint-Christophe se situe la Croix-Blanche, autre propriété du clan Guillard³⁹. La Croix-Blanche avait été occupée par Conrad Néobar jusqu'à sa mort en 1540. Le 6 septembre 1542, le local avait été loué pour quatre ans au célèbre médecin Jacques Dubois, dit Silvius⁴⁰. Le 27 novembre 1546, lorsqu'expire le bail de Silvius, la maison est louée à Guillaume Desboys, moyennant un loyer annuel de 86 livres tournois.
- 22 Sur l'autre rive de la rue Saint-Jacques, en face de la Croix-Blanche se trouve la maison à l'image Sainte-Barbe. Elle a été clairement localisée et identifiée par Jean Dupèbe : « Coincée entre les maisons du Croissant Blanc et de l'image Saint-Jacques, entre les prisons de la collégiale, par-derrière, et la rue, par-devant, cette maison forme un corps d'hôtel étroit⁴¹. » Située au nord de l'Église Saint-Benoît, l'image Sainte-Barbe avait été occupée au début du siècle par le libraire Olivier Senant († 1526). Guillaume Guillard y installe sa librairie en 1555⁴².
- 23 La maison voisine du Croissant est louée en 1550 par Sébastien Nivelles, qui y appose l'enseigne de sa boutique, aux Cigognes⁴³.
- 24 Le Soleil d'Or, le Rouet, La Couture, la Queue de Renard, Le Croissant, la Croix-Blanche, l'image Sainte-Barbe et le Saint-Christophe : dans un périmètre extrêmement resserré, le clan Guillard ne possède pas moins de huit boutiques. Cette proximité constitue, à n'en pas douter, un véritable atout pour l'exercice du métier : elle favorise les échanges, permet une mutualisation du stockage des marchandises ou du logement des ouvriers et témoigne de l'étroite cohésion qui règne au sein du clan Guillard dans l'exercice du métier.

La tante généreuse

- 25 Charlotte Guillard apparaît comme le pilier central d'une vaste entreprise familiale. Elle entretient avec ses neveux et nièces des relations privilégiées. En témoigne la façon dont elle détourne, à leur profit, sa succession⁴⁴. Puisqu'elle n'a pas d'enfants, la coutume (art. 110) prévoit que la succession s'applique en ligne collatérale, ce qui fait des frères et sœurs de Charlotte Guillard ses héritiers légaux. Charlotte va toutefois contourner le droit coutumier, en transmettant l'essentiel de ses biens directement à ses neveux et

nièces, au détriment de ses frères et sœurs. Sans doute ces derniers ne sont-ils pas en état de profiter de sa générosité, qui ne trouve qu'à Paris sa pleine efficacité.

- 26 Premier témoignage de sa générosité : le 25 avril 1549, pour le mariage de son arrière-nièce Madeleine Baudeau avec Sébastien Nivelles, Charlotte leur concède « en pur don irrevocable fait entre vifs » la « quarte partie de tous ses biens », dont elle se réserve l'usufruit⁴⁵. Elle dote cependant sa nièce sans attendre, en lui versant 300 livres tournois. Trois ans plus tard, à l'occasion du mariage de Marie Bogard avec Pierre Ramier, Charlotte octroie à sa nièce la somme considérable de 600 livres tournois⁴⁶. Enfin, le 9 juin 1553, elle donne à Perrette Aubert 200 écus d'or Soleil⁴⁷.
- 27 La contribution de Charlotte Guillard à la dot de ses nièces et arrière-nièces est donc loin d'être négligeable. Elle vient également en aide à ses neveux en favorisant leur intégration au monde du livre. La plupart des parents de Charlotte qui ont exercé dans les métiers du livre ont probablement fait leur apprentissage au Soleil d'Or. C'est du moins ce que donne à penser le seul contrat d'apprentissage conclu par Charlotte qui nous soit parvenu⁴⁸. Il concerne précisément l'un de ses arrière-neveux, Jean Baudeau, âgé de quatorze ans en 1554, auquel Charlotte s'engage à « faire monstrer, enseigner et apprendre [...] led. estat et marchandise de librairie⁴⁹ ».
- 28 Mais il est un neveu par alliance auquel Charlotte Guillard prodigue une aide plus considérable encore : Guillaume Desboys, époux de Michelle Guillard. Si le premier contrat d'association signé entre la tante et son neveu le 28 février 1547 n'a pas été retrouvé, on a en revanche conservé les trois actes qui renouvellent l'association en 1550, 1553 et 1556⁵⁰. Comme l'ont remarqué tour à tour Annie Charon et Beatrice H. Beech, cette « sociation et comunaulté » n'instaure pas un rapport d'égalité entre les deux parties⁵¹ : Guillaume Desboys ne possède que le tiers des parts. Charlotte Guillard assume la garde de tout le stock de livres imprimés et s'occupe d'écouler la marchandise⁵². Desboys profite en revanche largement des prêts que lui accorde sa tante : le 9 décembre 1550, il reconnaît devoir à Charlotte la somme de 2 070 livres tournois. Trois ans plus tard, sa dette se monte encore à 1 501 livres 13 sols. Cela n'empêche pas la tante de continuer à l'aider : en 1556, Desboys reconnaît avoir encore reçu « tant en livres que argent, troys cens trente cinq livres troys sols sept deniers tournois, oultre lesd. quinze cens une livres treize sols tournois qu'il devoyt⁵³ ». Desboys se trouve alors redevable de plus de 1 800 livres. Que le neveu s'endette auprès de la tante n'a rien de surprenant : Desboys est encore un imprimeur débutant ; il n'a ni l'expérience ni la fortune de Charlotte Guillard et sa position dans le monde des libraires parisiens demeure relativement fragile. Les conditions favorables dont il bénéficie de la part de sa créancière ont en revanche de quoi surprendre : par l'acte du 23 juin 1556, Desboys s'engage à rembourser sa dette à hauteur de 150 livres par an. À ce rythme, il lui faudrait douze années pour venir à bout de sa créance. Charlotte Guillard, alors âgée de plus de soixante-dix ans, n'a sans doute aucun espoir de rentrer dans ses fonds – elle meurt d'ailleurs au cours de l'année qui suit ce dernier contrat. Par cette association, l'éditrice subventionne donc l'entrée dans la carrière de son neveu, qui bénéficie en quelque sorte d'une avance sur héritage.

Le Soleil d'Or : entreprise familiale ?

- 29 Le graphique présentant la part respective des éditions imprimées en collaboration avec des libraires étrangers à la famille et de celles n'impliquant que des parents de Charlotte

Guillard (fig. 19) met en évidence une variation importante dans la stratégie de gestion de l'entreprise : jusqu'en 1546, la veuve Chevallon s'associait fréquemment avec des confrères étrangers à sa parentèle ; après cette date, le nombre d'éditions partagées diminue considérablement, Charlotte privilégiant les collaborations avec ses neveux Guillaume Desboys et Sébastien Nivelles. Leur influence s'accroît progressivement dans la décennie 1547-1556, l'entreprise familiale semblant ainsi se refermer sur elle-même.

- 30 On distingue donc deux périodes dans la carrière personnelle de Charlotte Guillard : jusqu'en 1546, la veuve Chevallon a probablement administré son entreprise seule, aidée par de nombreux érudits et divers employés. Mais au cours de la décennie suivante, le Soleil d'Or devient une entreprise administrée collectivement, les neveux et les nièces assumant des responsabilités de plus en plus importantes.
- 31 Le grand âge de Charlotte Guillard peut sans doute expliquer son retrait progressif de l'activité éditoriale. Dans le *Lexicon Graecolatium* de Thouzat (Paris, 1552), Charlotte fait le bilan de sa longue carrière, n'hésitant pas à se représenter sous les traits de Sisyphe, portant à bout de bras la responsabilité, le poids de plomb de l'atelier : « Depuis cinquante années, sans répit, j'ai la charge d'imprimer des livres, c'est-à-dire de pousser et de faire rouler une masse énorme de dépenses et de tracas⁵⁴. » En 1552, on n'imagine pas encore Sisyphe heureux, et la comparaison met bien en valeur les peines, et donc les mérites, de la patronne du Soleil d'Or. Le court avis au lecteur placé en tête des œuvres de saint Augustin en 1555 va plus loin encore, en la décrivant « presque décrépète et accablée par l'âge⁵⁵ ». Il est vrai que la carrière de Charlotte Guillard touche ici à son terme.

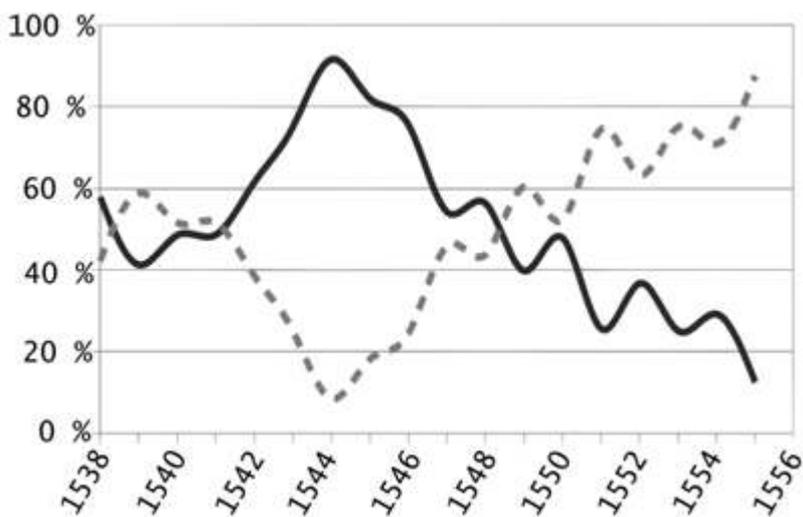


Fig. 19. Part des éditions partagées au Soleil d'Or (moyenne mobile sur trois ans).

- 32 Le testament de notre libraire, dicté le 15 janvier 1557 (n.st.), comprend quelques legs pieux, de modiques sommes données à des serviteurs, des consignes pour ses obsèques. Il comporte en outre deux clauses par lesquelles Charlotte Guillard confirme la stratégie de partage qu'elle a progressivement mise en place depuis dix années : elle rappelle d'abord la validité des donations octroyées à ses neveux et nièces, avant d'en interdire toute contestation. Charlotte décède peu après avoir formulé ses dernières volontés. Au mois de juillet, Guillaume Desboys devient officiellement locataire du Soleil d'Or⁵⁶. Il faut cependant attendre le 16 décembre 1557 pour voir les héritiers s'accorder⁵⁷. Le partage de la succession jusqu'alors été différé en raison d'un conflit : Guillaume Desboys, formellement associé à Charlotte Guillard depuis dix ans, exige que soit préalablement

procédé au retrait des stocks de livres de l'association, dont il est désormais seul propriétaire. Les descendants, étant « en voye de venir en proces », s'accordent enfin et, en cette fin d'année 1557, l'héritage est soldé.

NOTES

1. A. Burgière, C. Klapisch-Zuber, M. Segalen et F. Zonabend (dir.), *Histoire de la famille*, t. III, Paris, Armand Colin, 1986 ; J.-L. Flandrin, *Familles. Parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, Hachette, 1976.
2. P. Jeannin, *Les Marchands au XVI^e siècle*, Paris, Seuil, 1967.
3. A. Charon-Parent, *Les Métiers du livre...*, *op. cit.*, p. 185.
4. J. Dupèbe, *Astrologie, religion et médecine à Paris. Antoine Mizauld (c. 1512-1578)*, thèse de doctorat d'État, Paris X-Nanterre, 1999, p. 43 (non publiée).
5. Philippe Renouard (*Répertoire des imprimeurs parisiens...*, *op. cit.*, p. 190) se trompe lorsqu'il présente Michelle Guillard comme une sœur de Charlotte. La responsabilité de cette erreur, fréquemment reprise, est imputable à Jean Bruté (*Chronologie historique...*, *op. cit.*, p. 47).
6. 3 février 1558 ; AN, MC, ET/LXXIII/51 : « Guillaume Guillard et Alexandre Guillard, libraires ».
7. 3 octobre 1561 ; Musée Plantin-Moretus, arch. 36, f. 13r^o : vente de livres à « Alexandre Guillard de Paris ».
8. Philippe Renouard se trompe lorsqu'il affirme (*Répertoire des imprimeurs parisiens...*, *op. cit.*, p. 261) que Perrette est la fille de Jacques Bogard. Martin Le Jeune est explicitement désigné comme le beau-frère de Jacques Bogard dans un document du minutier central (22 avril 1552 ; AN, MC, ET/LXXIII/17).
9. Pour une mise en perspective sur le long terme de ces phénomènes d'exode des campagnes vers Paris, qui seront toujours à l'œuvre au XIX^e siècle, voir Paul-André Rosental, *Les sentiers invisibles. Espaces, familles et migrations dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999.
10. « *Renatus Aubertus Calesiensis* », dans *Index rerum et verborum quae in Pandectis Tractantur*, Paris, 1548, f. a1vo (BCG, n^o 114).
11. 16 décembre 1543 ; AN, MC, ET/CXXII/1295.
12. D. Travier, « Imprimerie et librairie au Mans au XVI^e siècle », *Revue historique et archéologique du Maine*, 4e série, t. IX, 2009, p. 69-94 : « On retrouve à tout moment la référence à Paris. C'est vers Paris [...] que l'on se tourne en l'absence d'imprimerie locale ; même après, Paris continue d'alimenter le marché manceau. »
13. L'abbé Frédéric Lemeunier a, le premier, attiré l'attention sur cette lacune dans une note : « Le seizième siècle littéraire », *La Province du Maine*, 1972, p. 141-143.
14. Sur la bibliographie de Pierre et Jérôme Haultin, voir L. Desgraves, *Les Haultins*, Genève, Droz, 1960 ; sur sa carrière de graveur de caractères, voir H.D.L. Vervliet, « Printing types of Pierre Haultin ; c. 1510-1587 », *Quaerendo*, n^o 30, 2000, p. 87-129 et 173-227 (texte révisé repris dans *The Palaeotypography of the French Renaissance*, Leiden, Brill, 2008, p. 243 et suiv.).
15. P. Renouard, *Répertoire des imprimeurs parisiens...*, *op. cit.*, p. 200. On ignore sur quel document se fonde l'affirmation de Renouard.
16. Villaines-sous-Malicorne compte parmi les communes de la province d'Anjou qui furent rattachées au département de la Sarthe après la Révolution. Sur cette question, voir G. Naud, *Guide des Archives de la Sarthe*, Le Mans, Archives départementales, 1983, p. 19-20.

17. C'est en tous cas l'hypothèse que nous avons proposée dans notre article : R. Jimenes, « Reconsidering Pierre Haultin's early career : root, training, beginnings (1546-1550) », *The Library*, vol. 18, n° 1, 2017, p. 62-80.
18. Voir, pour une approche plus complète, notre article citée note précédente.
19. Il réceptionne par exemple une commande de livres envoyés par Plantin à Pierre Haultin : Anvers, Musée Plantin-Moretus, arch. 36, f. 3ro : « Ledit jour [7 avril] à Pierre Hottin audit tonneau qui s'addressoyt à Martin Le Jeune. »
20. M. Rooses (éd.), *Correspondance de Christophe Plantin*, t. I, Anvers, 1885, lettre 4, p. 13 : « Davantage vous trouverés ung paquet de matrisses que mon cousin Hotin vous envoie. »
21. P. Renouard, *Répertoire des imprimeurs parisiens...*, *op. cit.*, p. 200 pour l'enseigne de Pierre Haultin et 385 pour celle de Jean Ruelle.
22. « Que dirons-nous de la boutique de Jean Hautin, laquelle a esté pillée le 20. jour de juin dernier, & une partie de la marchandise embrasée à la porte ? » (« Remonstrance envoyée au roy par la noblesse de la religion réformée du païs et conté du Maine sur les assassinats, pilleries, saccagemens de maisons, séditions, violemens de femmes et autres excès horribles... présenté à sa majesté à Roussillon, le 10. jour d'aoust 1564 » publiée dans les *Mémoires de Condé*, 1565, et réimprimée dans l'édition de 1743, t. V, p. 277 et suiv.)
23. *Extrait des registres du Parlement contre les sediteux, rebelles et ceulx qui se dient et ventent de la reformée et nouvelle opinion du pays du Maine*, s. l., s. n., 1568 (seul exemplaire connu conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève – cette information m'a été aimablement communiquée par Malcolm Walsby).
24. AD17, minutes du notaire Saleau, 30 mai 1572, d'après L. Desgraves, *Les Haultin*, *op. cit.*, p. XVI.
25. 10 juillet 1557 ; AN, MC, ET/LXXIII/51.
26. P. Renouard, *Répertoire des imprimeurs parisiens...*, p. 111. Renouard orthographe le patronyme « Des Bois » ou « Du Bois ».
27. L'existence d'un frère de Macé Des Bois, ecclésiastique prénommé Guillaume, chanoine de Coutances et chapelain de Saint-Benoît-le-Bien-Tourné, est connue par un acte du Minutier central (E. Coyecque, *Recueil d'actes notariés...*, *op. cit.*, t. II, n° 3682). Son origine mancelle est attestée par les documents récemment publiés par James K. Farge, *Students and Teachers at the University of Paris : the Generation of 1500. A Critical Edition of Bibliotheque de l'Université de Paris (Sorbonne)*, *Archives, Registres 89 and 90*, Leyde, Brill, 2006, p. 377, n° 720). On retrouve en outre ce « magister Guilelmus Des Bois dioc. Cenoman. » dans le rôle des gradués de l'Université pour l'année 1532 (BnF, ms. lat. 9959, f. 340).
28. B. Moreau *et al.*, *Inventaire chronologique des éditions parisiennes...*, *op. cit.*, t. III, n° 1634. Sur Pierre Cocheri et Macé Vaucelles, voir D. Travier, « Imprimerie et librairie au Mans... », art. cit.
29. 15 juillet 1540 ; AN, MC/CXXII/172. Les libraires Robert Le Gendre et Pierre Moreau semblent parfaitement inconnus des historiens de la librairie mancelle. Jacques de Tucé se rattache peut-être à la famille de Tucé, seigneurs de Bouër, à laquelle appartient notamment Jean de Tucé, abbé de La Couture de 1465 à 1485.
30. Description détaillée dans D. Travier, « Imprimerie et librairie au Mans... », art. cit., p. 80, note 24.
31. Acheté par l'abbé Gérard de Lorieère le 2 décembre 1450, l'hôtel de La Couture sert de base parisienne aux abbés manceaux et de pension pour quelques novices de l'abbaye qui suivent à Paris des études de droit canonique ou de théologie, souvent au collège de Navarre. Sur cet hôtel, voir A. de Dieuleveult, *La Couture, une abbaye mancelle au Moyen Âge*, Le Mans, Vilaire, 1963, p. 129 ; A. Bouton, *Le Maine, histoire économique et sociale, XIV^e, XV^e et XVI^e siècles*, Le Mans, Monnoyer, 1970, p. 416.
32. P. Renouard, *Répertoire des imprimeurs parisiens...*, *op. cit.* ; E. Coyecque, *Recueil d'actes notariés...*, *op. cit.*, t. I, n° 1783.

33. H. Carter (éd.), *Sixteenth-Century French Typefounders: the Le Bé Memorandum*, Paris, Librairie Jammes, 1967, p. 19.
34. *Ibid.*
35. H. Sauval, *Histoire et recherche des antiquités de la ville de Paris*, t. I, Paris, Moette et Chardon, 1724, p. 633.
36. A. Berty, *Topographie historique du vieux Paris*, t. V : *Région occidentale de l'Université*, Paris, Imprimerie nationale, 1887, p. 289, citant un acte de 1559.
37. E. Coyecque, *Recueil d'actes notariés...*, *op. cit.*, t. I, n^{os} 325 et 1845, t. II, n^o 3776.
38. AN, MC, ET/LXXXVI/6.
39. A. Berty, *Topographie historique du vieux Paris*, *op. cit.*, t. VI, p. 219.
40. E. Coyecque, *Recueil d'actes notariés...*, *op. cit.*, t. I, no 1891.
41. J. Dupèbe, *Astrologie, religion et médecine à Paris...*, *op. cit.*, p. 43-45. Voir notamment les documents cités en note.
42. On aura garde de confondre ce local avec une autre maison portant la même « image Sainte-Barbe » et attenante au Soleil d'Or. Voir sur ce point J. Dupèbe, *Astrologie, religion et médecine à Paris...*, *op. cit.*
43. P. Renouard, *Répertoire des imprimeurs parisiens...*, *op. cit.*, p. 325. Sur la maison du Croissant, voir A. Berty, *Topographie historique du vieux Paris*, *op. cit.*, t. V, p. 222.
44. Pour une bonne synthèse sur les conditions sociales et juridiques de la transmission patrimoniale par les femmes à Paris aux XVI^e et XVII^e siècles, on consultera avec profit R. Descimon, « La fortune des Parisiennes : l'exercice féminin de la transmission », dans S. Cavaciocchi (dir.), *La Famiglia nell'economia Europea secc. XIII-XVIII*, Florence, Firenze University Press, 2009, p. 619-634.
45. AN, Y 94, f. 334 ; 25 avril 1549.
46. 3 décembre 1551 ; AN, MC, ET/LXXIII/16.
47. AN Y 99, f. 148.
48. Comme le fait remarquer Marion Trévisi (*Au cœur de la parenté. Oncles et tantes dans la France des Lumières*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2008, p. 317), « peu de contrats d'apprentissages sont passés entre parents, car les liens de parenté entre le maître et ses apprentis entraînent souvent l'absence de contrat ».
49. AN, MC, ET/LXXIII/48.
50. 9 décembre 1550 (AN, MC/LXXIII/16), 31 août 1553 (AN, MC/LXXIII/19), 23 juin 1556 (AN, MC/LXXIII/50).
51. A. Charon-Parent, *Les Métiers du livre...*, p. 137-138 ; B.H. Beech, « Charlotte Guillard... », art. cit., p. 350-351.
52. « Des deniers qui sont provenuz de la vente d'iceulx livres, lad. Guillard avoyt seulle le tout receu. » (23 juin 1556 ; AN, MC, ET/LXXIII/50.)
53. 23 juin 1556 ; AN, MC, ET/LXXIII/50.
54. J. Thouzat, *Lexicon Graecolatinum*, Paris, 1552 (BCG, n^o 155), f. † 2r^o, *Carola Guillard candidis lect oribus S. : « [Ego] quae hosce quinquaginta annos continuos hoc imprimendi munus administro, id est gravissimum & impensarum & curarum pondus volvo moveoque. »*
55. Saint Augustin, *Opera*, volume d'index, 1555 (BCG, n^o 172), *Lectori cuique benevolo : « Quod sinon satis, huic tamen Carolae Guillard, quae Reip. & literarum gratia tanta sustulit, hodie pene decrepitae et senio confectae, aliquid condonandum quaeso existimes. »*
56. 31 juillet 1557 ; AN, MM 286, f. 219.
57. AN, MC, ET/LXXIII/51.

Chapitre 3. La direction éditoriale

- 1 L'IDENTITÉ DU PERSONNEL travaillant au Soleil d'Or échappe dans une large mesure à notre connaissance, tant sont rares les contrats d'embauche de compagnons ou de servantes conservés dans les archives notariales. La plupart des accords, conclus de gré à gré, donnaient lieu à l'établissement d'actes sous seing privé, qu'aucun notaire ne venait jamais authentifier. Dans son testament, Charlotte ne mentionne que deux employées, Marie Châtelain et Jeanne Tissier, une cousine de Guillaume Desboys, et deux « serviteurs » pour lesquels elle semble éprouver un attachement particulier, Amaury Warrancore et Thomas Brumen, qui ne tarderont pas à commencer leur propre carrière de libraire.
- 2 Ces quelques noms ne rendent pas compte du nombre et de la diversité du personnel actif au Soleil d'Or. L'atelier possède cinq ou six presses. Il faut compter, pour chacune d'elles, au moins deux pressiers et deux compositeurs. Charlotte doit donc avoir sous ses ordres plus d'une vingtaine d'ouvriers affectés aux seules tâches « mécaniques » d'impression des livres, auxquels s'ajoutent un ou plusieurs correcteurs, souvent rémunérés à la tâche et donc moins étroitement attachés à l'atelier. Le secteur « commercial » est plus difficile à cerner. Il compte sans doute un ou plusieurs facteurs représentant l'entreprise en province ou à l'étranger, prospectant les foires européennes pour négocier ventes et achats auprès de confrères. On peut supposer que le Soleil d'Or dispose en outre d'un personnel dédié à la gestion de la librairie proprement dite : administration des stocks, accueil des clients, réception des achats effectués auprès de confrères, emballages des ouvrages prêts à être expédiés... Ces employés reçoivent des gages modestes, mais il faut les nourrir et les loger, ce qui implique, aux côtés de la veuve Chevallon, la présence d'un groupe de serviteurs chargés de l'entretien domestique, une tâche d'autant plus lourde que ce n'est pas une seule maison qu'il s'agit d'administrer, mais deux, le Rouet d'Or, situé en face de l'atelier, faisant probablement office d'annexe professionnelle. Charlotte Guillard a donc probablement sous ses ordres près d'une quarantaine d'employés.
- 3 Une telle troupe doit être dirigée fermement. La question se pose donc de savoir quelle est la place exacte de la patronne dans l'atelier et quel rôle elle joue précisément dans la détermination de sa politique éditoriale.

CHARLOTTE GUILLARD, PATRONNE

La veuve laborieuse : aspects du mythe

- 4 Les préfaces publiées au Soleil d'Or insistent fréquemment sur les mérites personnels et les compétences de Charlotte Guillard, élaborant une représentation de la patronne en femme savante et affairée, prête à tous les sacrifices (notamment financiers) pour faire rouler ses presses. En dépit du caractère convenu de ces éloges, ces textes ont durablement orienté le discours des historiens, qui reprennent souvent mot pour mot les préfaces du Soleil d'Or¹. Ils méritent à ce titre notre attention.
- 5 La postface rédigée par Jean Hucher en 1538, dont nous avons déjà résumé la teneur, ne constitue en effet que l'une des pièces d'un véritable arsenal rhétorique destiné à présenter Charlotte Guillard en véritable éditrice, impliquée dans le choix des ouvrages à publier. Ainsi René Aubert, arrière-neveu de Charlotte Guillard et auteur d'un copieux index des *Pandectes* de Justinien (1548), attribue-t-il à sa tante l'initiative de cette entreprise : « Comme ma tante s'apprêtait à publier les *Pandectes* au prix de beaucoup de diligence et de travail, [...] elle m'a demandé d'établir ce petit index². » En 1550, Louis Miré indique pour sa part avoir été chargé par Charlotte Guillard d'explorer les bibliothèques pour y découvrir des traités inédits de saint Ambroise³. Les préfaciers insistent régulièrement sur le soin, l'attention, le scrupule (*diligentia*) dont fait preuve leur patronne dans l'exercice de ses responsabilités. Ces motifs rhétoriques, autour desquels s'élabore la représentation de l'éditrice en femme « diligente », qui ne rechigne pas à la dépense, constituent de véritables lieux communs de l'épître dédicatoire.
- 6 À ces *topoi*, les préfaciers du Soleil d'Or ajoutent parfois des considérations plus originales sur le genre. La préface du *Lexicon* de Thouzat met en scène un lecteur qui interpellerait Charlotte en termes méprisants : « Hé, toi ! Pauvre femme. » (*Heus tu mulier*⁴.) Mais les préfaciers renversent souvent l'argument, invoquant la féminité de notre libraire comme une preuve supplémentaire de son caractère exceptionnel. En 1538, Jean Hucher prête à sa patronne une âme si noble qu'elle transcende sa condition : *Carlota Guillarda animo supra sexum generoso*⁵. Quelques lignes plus loin, il emploie pour la désigner le lieu commun de *fortissima virago*, qui attribue à la femme des qualités viriles⁶. La préface de Louis Miré en tête des œuvres de Basile le Grand (1547) reprend les mêmes expressions : qualifiant à son tour l'éditrice de *fortissima virago*, le préfacier affirme qu'elle travaille *supra sexus aetatisque conditionem*⁷. Dans son épître à André Guillard, René Aubert perçoit l'ardeur au travail de sa tante comme un défi à sa virilité :
- J'aurais été impie si, alors que cette femme (*mulier*) entretient les presses avec beaucoup de peine, d'argent, de souci et de labeur pour le bien des Lettres, j'avais refusé d'exécuter ce petit travail à sa demande. Il aurait été déshonorant si, comme homme (*pro mea virili*), je n'avais fourni ce qui est utile aux savants.⁸
- 7 Même si *pro mea virili* constitue une locution figée, que l'on traduit généralement par un simple « pour ma part », l'expression recouvre sans doute dans ce contexte, et par opposition à *mulier*, une connotation fortement sexuée.

Une femme savante ?

- 8 Les préfaces publiées au Soleil d'Or dessinent ainsi le portrait d'une maîtresse femme, qui dirige son atelier, choisit les textes, contacte les auteurs, travaille avec soin sans regarder à la dépense. Il convient toutefois de se méfier de ce tableau haut en couleur et de désamorcer les pièges tendus, à cinq siècles de distance, par les préfaciers du Soleil d'Or. La maîtresse femme ici dépeinte n'est pour le moment qu'une créature de papier⁹, ou plus exactement une « création d'atelier¹⁰ », mise en scène par des textes à vocation publicitaire qui témoignent mieux d'une rhétorique commerciale d'entreprise que des compétences réelles de l'éditrice.
- 9 En dépit des nombreux travaux consacrés au rôle des femmes dans les métiers du livre, on évalue encore mal leur degré de compétences. On connaît le mythe forgé par Dorat sur l'atelier de Robert Estienne, dans lequel « l'épouse, les servantes, les clients, les enfants, parlent couramment chaque jour la langue de Plaute et de Térence¹¹ ». Dans une épître à Zayas datée du 4 novembre 1570, Christophe Plantin prétend que ses quatre premières filles ont été employées à « lire les épreuves de l'imprimerie en quelque écriture et langue qui se soit offerte pour imprimer¹² ».
- 10 Si l'on peut être tenté d'accorder quelque crédit à ces propos, il faut toutefois se garder d'en généraliser la portée. On sait quelle réalité ils recouvrent. Les contes de Des Périers montrent assez quels risques encourent les maîtres à parler latin aux servantes¹³. Contrairement à ce que laissent entendre les préfaciers, le monde des typographes n'est pas exclusivement peuplé de philologues. Daniel Heinsius (1633) nous rappelle que l'on ne saurait juger des compétences d'un imprimeur à l'aune des seules préfaces signées de son nom : « Il est absurde de voir ces lettres rédigées en latin et parfois en grec signées par des imprimeurs qui sont, pour la plupart, incapables d'en comprendre le premier mot, et que certains ne sauraient même pas lire à voix haute¹⁴ ». Johann Froben, l'éditeur attitré d'Érasme, ne lit pas le latin – ce qui ne l'empêche pas de devenir l'un des grands propagateurs de l'humanisme en Europe¹⁵. Quant aux femmes issues de la librairie, il convient de rappeler, avec Michel Simonin, qu'elles sont souvent totalement analphabètes¹⁶.
- 11 Charlotte Guillard, qui connaît le marché et fréquente la clientèle, peut sans doute orienter les choix éditoriaux de l'atelier, mais rien n'indique qu'elle soit en mesure de contrôler la qualité des textes qu'elle publie. Elle lit certainement le français, et il est probable qu'elle sache l'écrire, car cela semble nécessaire à son commerce. Il n'est pas impossible qu'elle ait acquis des rudiments de latin. Un seul texte est signé de son nom : la préface, largement autobiographique, du *Lexicon* de Jacques Thouzat (1552) (fig. 20). Elle est rédigée dans un latin excellent et ponctuée de références littéraires¹⁷. On peut raisonnablement mettre en doute, sinon son authenticité, du moins le processus de son élaboration. Si Charlotte a véritablement pris part à la rédaction de cette épître, elle s'est peut-être contenté de fournir ou de dicter un texte en français qu'un employé zélé se sera chargé de traduire ; mais il n'est pas impossible qu'elle s'en soit tenu à signer un texte rédigé en son nom par l'un de ses neveux ou correcteurs.

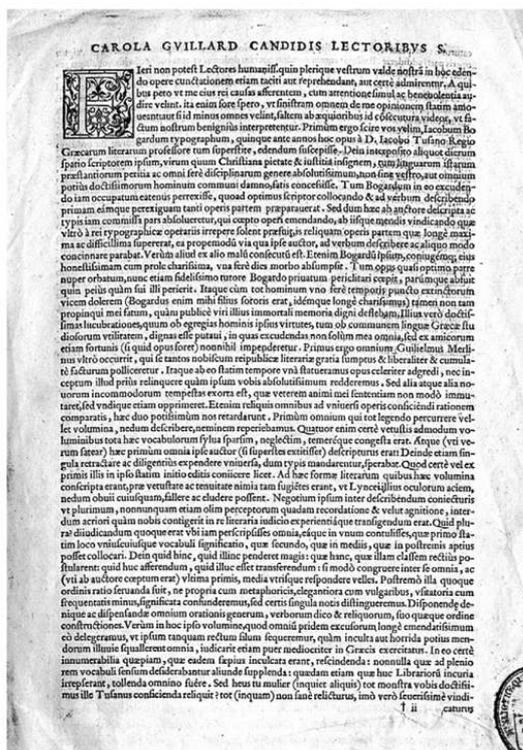


Fig. 20. Seul texte attribué à Charlotte Guillard, la préface latine du *Lexicon Graecolatinum* de Jacques Thouzat (Paris, 1552) ; Vendôme, Bibliothèque municipale.

- 12 Que Charlotte Guillard n'ait pas le profil d'une femme de lettres n'implique pas qu'elle ignore les enjeux intellectuels de ses publications. Cela ne l'empêche pas non plus d'administrer elle-même son entreprise et d'en défendre farouchement les intérêts. Elle paraît souvent chez le notaire, jusqu'à six fois dans la seule année 1547. Elle n'hésite pas à engager des procédures judiciaires, allant jusqu'à faire emprisonner un confrère angevin, ou à faire plaider son avocat devant l'Université contre les papetiers jurés. Mais ce n'est sans doute pas elle qui décide des grandes orientations de la politique éditoriale de l'atelier.
- 13 Si elle semble flatteuse pour Charlotte Guillard, la postface, ajoutée par Jean Hucher à l'édition de Georges Pachymère, limite en réalité sévèrement la responsabilité de la veuve Chevallon. Hucher lui reconnaît certes un *imperium* sur l'atelier, mais il ne lui attribue aucune part dans l'établissement des textes. À l'en croire, la patronne ne doit ménager ni sa peine ni son argent pour la préservation des *humaniores litterae*. Concrètement, son travail se limite toutefois à l'embauche d'un personnel compétent, et notamment de correcteurs qualifiés (« *Correctores dixi, non interversores* » !), seuls garants de la qualité du texte imprimé¹⁸.

DES DIRECTEURS LITTÉRAIRES

Nouveaux métiers : du correcteur au prote

- 14 Au XVI^e siècle, le développement de l'imprimerie fait émerger des métiers spécialisés, la typographie offrant désormais aux hommes de lettres une foule de nouvelles occupations : compilation d'index, traduction, édition scientifique, correction d'épreuves,

collation de manuscrits, autant de tâches jusqu'alors inconnues et dont la nécessité se fait de plus en plus sentir¹⁹.

- 15 En ouverture d'une étude inédite consacrée à l'émergence du métier de traducteur²⁰, Michel Simonin posait la question du recrutement de ces nouveaux acteurs. Il y mettait en évidence l'importance des milieux pédagogiques (précepteurs et régents), d'où sont issus un grand nombre de collaborateurs d'ateliers. Les collègues regorgent en effet de jeunes maîtres formés aux humanités et susceptibles d'accepter les rémunérations les plus modiques tant est grande la précarité de leur condition. Souvent issus de milieux modestes, passés « de la charruë à la chaire²¹ » et désireux de gloire littéraire, les régents forment « un vivier de plumes disponibles » pour tous types de travaux éditoriaux. Rares sont ceux qui se spécialisent d'emblée dans une tâche spécifique : la plupart des lettrés qui monnaient leurs talents auprès des imprimeurs développent une véritable polyvalence. Ainsi Jacques d'Estrebay, éditeur de Cicéron, « fut contraint de retourner encore à sa première profession qui estoit d'enseigner les enfans, et de faire l'office de correcteur dans quelques-unes des plus célèbres imprimeries de Paris²² ». Ces hommes de lettres ne peuvent être assimilés à des professionnels de l'imprimé dans la mesure où, rémunérés à la tâche, ils ne tirent de cette activité qu'un complément de revenus. Correcteurs par occasion, ils restent d'abord et avant tout des hommes d'étude.
- 16 Il existe, à leurs côtés, un grand nombre de lettrés plus modestes qui trouvent dans l'imprimerie leur principale, voire leur unique source de revenus. Il s'agit souvent d'étudiants, jeunes « martinets » dépourvus de pensions, qui n'ont d'autre choix que de gagner leur vie pour financer leurs études. Les archives les désignent comme « correcteurs », « prélecteurs de livres » ou « collationneurs d'imprimerie²³ ». Ils sont la plupart du temps logés au sein même de l'atelier, et acquièrent de ce fait une étroite familiarité avec l'art typographique. Leur parfaite compréhension du processus de fabrication du livre fait d'eux de véritables techniciens de la correction, capables de reconstituer une imposition fautive et de donner des consignes aux compositeurs.
- 17 Par son savoir et son érudition, le correcteur professionnel domine les compagnons dont il contrôle le travail. Dans les registres de comptabilité des Bâlois Froben et Episcopius, il est systématiquement nommé en tête des listes d'employés²⁴. Grafton décrit pourtant le correcteur d'imprimerie comme injustement maltraité²⁵. Ses gages sont modestes, souvent inférieurs à ceux des bons compositeurs (mais son temps de travail est sans doute moindre²⁶). Le patron ne témoigne pas toujours à son égard l'estime que le correcteur pense mériter, et les auteurs rejettent souvent sur lui la responsabilité des fautes²⁷. Certains, tel Olivier de Fine, correcteur chez Christophe Plantin pendant treize ans, n'hésitent pas à claquer la porte, « malcontent[s] et sans dire adieu²⁸ ». Grafton résume leur triste sort : « *Their job mattered ; they themselves did not*²⁹. » On comprend pourquoi la plupart des correcteurs professionnels n'occupent cet emploi que pour une courte période et retrouvent, dès qu'ils le peuvent, l'estrade d'une salle de classe ou la chaire d'une église, la cure ou la pédagogie offrant sans doute un confort matériel et un statut social plus satisfaisants.
- 18 Il existe enfin, à côté de ceux qui corrigent par nécessité, de véritables correcteurs professionnels, recrutés à plein temps et qui se destinent explicitement à la carrière typographique. Ceux-là trouvent parfois une position plus digne de leurs compétences, et peuvent s'attacher durablement à un atelier d'imprimerie. Moyennant une rémunération plus élevée, ils deviennent de véritables auxiliaires du patron, associés à la direction éditoriale de l'entreprise. Ils ne se contentent pas de chasser les éventuelles coquilles

dans les textes déjà composés : ils préparent, collationnent et corrigent les originaux, n'hésitant pas à procéder aux modifications syntaxiques ou grammaticales qu'ils jugent pertinentes ; ils commandent aux ouvriers et coordonnent leurs travaux ; ils prennent eux-mêmes la plume pour rédiger préfaces et épîtres dédicatoires. Leur statut est enviable. Ils continuent, la plupart du temps, à se présenter comme de modestes *correctores*. Mais au détour d'une brève formule, ces hommes tombent parfois le masque : Louis Miré, qui se déclare Ἐπανορθωτής (correcteur) en tête de l'édition des œuvres de saint Basile publiée au Soleil d'Or en 1547, se présente quelques feuillets plus loin, dans un court texte inséré au beau milieu du volume, comme le véritable chef de l'atelier typographique : « *typographico praelo praefectus*³⁰ ».

- 19 *Praefectus* : le latin dit assez l'importance de la tâche. Traduisons-le par « prote³¹ », encore que le terme soit anachronique : emprunté à l'italien *proto*, lui-même dérivé du grec πρώτος (« premier »), il n'est attesté en français qu'en 1710 dans une amusante pièce de vers, la *Misère des apprentis imprimeurs*³². Cette entrée tardive dans la langue française explique sans doute la raison pour laquelle les chefs d'ateliers peinent encore au milieu du XVI^e siècle à déterminer précisément leur fonction et continuent à se définir comme de simples « correcteurs ». Ainsi s'explique le silence historiographique qui entoure cette fonction.
- 20 Exerçant dans l'ombre du patron imprimeur, auquel on attribue toutes les décisions prises, le prote reste discret. Ses responsabilités sont pourtant considérables. Relisons le chapitre consacré aux « fonctions protiques » dans les *Anecdotes typographiques* de Nicolas Contat (1762)³³. À en croire cette source tardive, « le prote doit lire toutes les premières épreuves de tous les ouvrages qui s'impriment » ; « le prote veille à tout, fait imposer et corriger soigneusement » ; « il est encore chargé des menues dépenses qui sont continues, comme de faire faire les achats de la laine, cuir, bois de balles et cetera » ; « il prépare la copie pour les compositeurs, marque la ponctuation, l'orthographe et les accents, dirige les titres en marquant les caractères dont ils doivent être composés. Il impose [...] les premières feuilles de chaque ouvrage » ; « le prote est encore chargé de diverses commissions concernant les Libraires et autres pratiques. Il doit répondre à tout le monde et fait prix pour certains ouvrages en l'absence ou par ordre du Maître. Il embauche et débauche, c'est-à-dire qu'il arrête les ouvriers, Compositeurs ou Imprimeurs suivant le besoin » ; « le samedi venu le Prote fait la banque ».
- 21 À lire les *Anecdotes* de Contat, dont la crédibilité n'est pas douteuse, la part prise par le maître dans la marche de l'atelier est à peu près nulle. Le prote assume l'essentiel des responsabilités concrètes dans les choix de mise en page, dans l'encadrement des ouvriers, dans les négociations avec les auteurs et dans la gestion même des finances de l'entreprise. On comprend bien que Charlotte Guillard ne peut confier de telles responsabilités qu'à des hommes de confiance, proches parents ou employés de longue date.

1538-1541 : Jean Hucher et Jacques Bogard

- 22 À la mort de Claude Chevallon, deux hommes semblent en mesure d'assumer ces « fonctions protiques » au Soleil d'Or. Originaire de Verneuil (sans doute Verneuil-sur-Seine), Jean Hucher est employé comme « correcteur » au moins depuis 1536³⁴. Nous savons par ailleurs que, dès 1538, Jacques Bogard travaille au côté de sa tante, pour laquelle il rédige une postface à l'édition des écrits de Pacien de Barcelone.

- 23 Ces deux personnages se connaissent depuis longtemps car ils sont d'anciens camarades de classe. Les *Acta rectoria* attestent en effet que Gervais Chevallon (*Gervasius Chevalon de Paris*), Jean Hucher (*Jo. Hucher Parisiensis diocesis*), Jacques Bogard (*Ia. Boysgard Cenomanensis diocesis*) et Louis Chevallon (*Ludovicus Chevalon de Paris*) se sont inscrits simultanément à la faculté des arts sous le rectorat d'Hugues de Fontaines (octobre-décembre 1524³⁵) (fig. 21). Chevallon a donc recruté son correcteur parmi les condisciples de ses fils.
- 24 Hucher ne restera pourtant que quelques années au service du Soleil d'Or. Après 1538, nous n'avons plus trace de sa présence dans l'atelier. Il ne quittera pas pour autant le Quartier Latin puisqu'on le retrouvera dix ans plus tard chez Yolande Bonhomme pour le compte de laquelle il corrigera le texte d'un Bréviaire³⁶. Tout porte à croire que Hucher part du Soleil d'Or peu après la mort de Chevallon. Son départ donne une coloration nouvelle à l'épître qu'il rédige pour l'édition de Georges Pachymère en 1538 et dont il a déjà été question : lorsqu'il exhorte sa patronne à employer des correcteurs compétents, Hucher tente peut-être de sauver sa place.
- 25 En dépit de cet appel, dès la fin de l'année 1538, Jacques Bogard assume apparemment seul le travail de direction éditoriale³⁷. On le sait brillant helléniste. Élève de Jacques Thouzat, dont il épousera la nièce, Bogard ne manque pas de faire jouer cette relation pour recruter des collaborateurs. Mais en 1541, il quitte à son tour le Soleil d'Or pour s'installer à l'enseigne du Saint-Christophe, dans l'ancienne librairie de Claude puis de Gervais Chevallon, récemment décédé. Il reste proche de sa tante, s'associant avec elle pour la publication de différents livres grecs tout au long des années 1540, mais il ne peut plus jouer un rôle de direction au sein du Soleil d'Or.

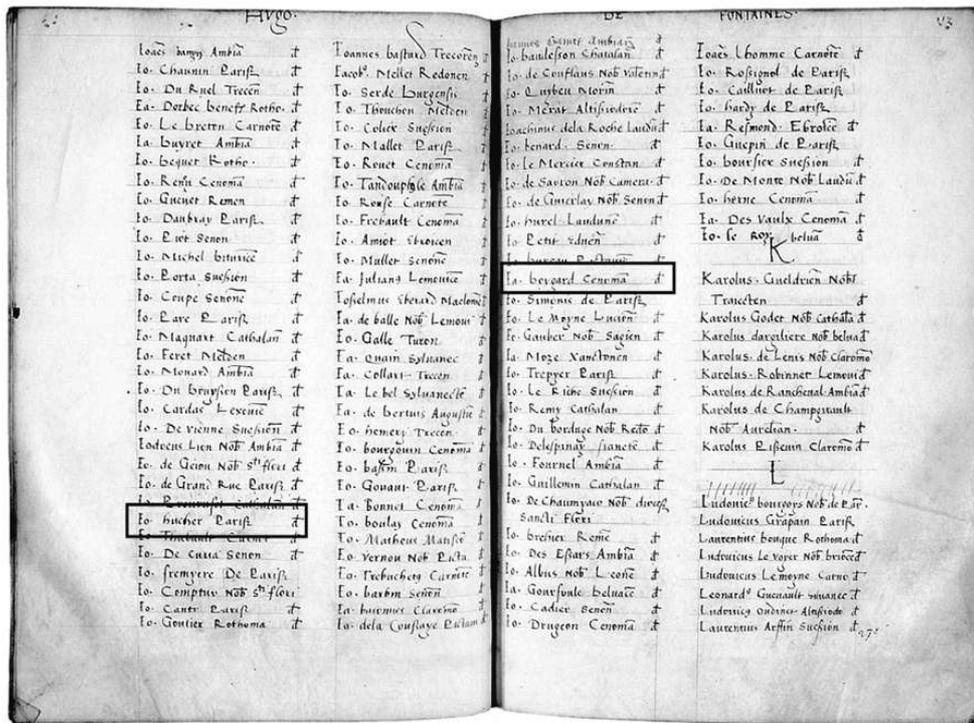


Fig. 21. Inscription simultanée de Jean Hucher et Jacques Bogard à la faculté des arts en octobre-décembre 1524 ; Paris, BnF, ms. lat. 9951, f. 112-113.

1544-1552 : Louis Miré

- 26 Un homme, Louis Miré³⁸, prend dès lors une importance grandissante au sein de l'atelier. De rares travaux historiques évoquent ce personnage, mais on n'a sans doute pas encore pris la mesure du rôle qu'il a joué dans l'édition parisienne et lyonnaise au milieu du XVI^e siècle. Rassemblons ici les éléments biographiques que quelques glanes au sein des archives nous ont permis de mettre au jour³⁹.
- 27 Louis est fils de Nicolas Miré, « mareschal de Rozet en Brie⁴⁰ » (Rozay-en-Brie), et de Catherine Tuté⁴¹. Au premier trimestre de l'année 1528, Miré est inscrit à la faculté des arts⁴². Le 6 juillet 1534, son beau-père Jean Mallet, « marchand et laboureur au Plessy-le-Haury près Rosaye-en-Brie », et son oncle Denis Tuté, prêtre vicaire de Saint-Étienne-du-Mont à Paris, lui accordent une donation importante afin qu'il « ayt mieux de quoy vivre et soy entretenir a l'estude en icelle Université, et acquerir science et degré ou temps advenir⁴³ ». Les études du jeune homme seront encore longues : le 13 mai 1542, toujours « étudiant escollier en l'université de Paris », il bénéficie une nouvelle fois du soutien familial. Sa mère lui cède le douaire dont elle jouit depuis la mort de son troisième mari « pour la bonne amour maternelle qu'elle a aud. escollier son fils, qu'il ayt mieulx de quoy vivre et soy entretenir a l'estude⁴⁴ ». Miré n'a certes pas achevé sa formation, mais son statut a déjà évolué, puisque le notaire le qualifie désormais de « maître ».
- 28 Cet avant-nom est celui dont bénéficient couramment juristes et hommes de lettres⁴⁵. Miré lui-même ne se présente jamais comme titulaire d'un quelconque diplôme universitaire. Nous n'avons pas trouvé mention de son éventuelle *inceptio* dans les registres des recteurs de la faculté des arts qui recensent pourtant, à chaque trimestre, le nom des nouveaux maîtres (mais certains fascicules manquent aux *acta rectoria*). La longueur de ses études nous conduit à penser que le jeune homme a achevé les arts et entamé un *cursus* juridique.
- 29 Dans sa préface à l'édition des œuvres de saint Basile en 1547, Louis Miré indique qu'il gagne sa vie comme correcteur au Soleil d'Or depuis « plus ou moins dix ans⁴⁶ ». Ce travail lui permet de financer les études qu'il poursuit parallèlement. Il commence donc sa carrière comme simple relecteur d'épreuves vers 1538, peut-être après le départ de Jean Hucher. L'atelier s'attache ainsi les services d'un excellent latiniste, rompu aux méthodes philologiques, qui possède en outre des rudiments de grec et d'hébreu⁴⁷, capable de déchiffrer des manuscrits « antiques », et qui connaît bien pour les fréquenter quotidiennement les enseignants de l'Université et les juristes du Parlement. À partir des années 1543-1544, Miré semble acquérir de nouvelles responsabilités au Soleil d'Or. Il se présente comme le responsable de la première édition parisienne des *Lucubrationes* de saint Hilaire de Poitiers, collationnée sur des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Victor – édition importante qui ajoute plusieurs textes inédits au corpus hilarien. Dès lors, Miré semble jouer un rôle déterminant dans le choix et la préparation des textes. Il multiplie préfaces et épîtres dédicatoires, signant ainsi des pièces liminaires pour le *Décret* de Gratien (1547), pour les *Opera* de Basile (1547), de Bernard (deux éditions en 1547 et 1551), d'Ambroise (1549), de Grégoire (1550), pour l'édition du *Code* (1550) ou celle des *Pandectes* (1552). De nombreuses autres préfaces, non signées, peuvent par ailleurs lui être attribuées.
- 30 Les épîtres et préfaces signées par Miré valorisent généralement le travail d'érudits tels que Godefroy Tilmann, Jean Du Tillet ou François Mangeard, qui traduisent les textes ou

découvrent des manuscrits inédits. Dans bien des cas, cependant, Miré ne se cantonne pas à ce rôle de préfacier et assume lui-même les travaux éditoriaux. Outre l'édition d'Hilaire de Poitiers déjà citée, nous pouvons lui attribuer celles des œuvres de Basile (1547) et d'Ambroise (1549) pour lesquelles il indique explicitement avoir recherché des manuscrits pour établir un texte correct. La préparation d'un nouveau *Corpus juris civilis* glosé en 1548-1550 peut également lui être imputée. C'est à lui, enfin, que nous attribuerons la préparation de l'édition de Tertullien en 1545.

- 31 À partir de 1552, on n'a plus trace de la présence de Miré au Soleil d'Or. Celui qui fut, pendant près de dix ans, le *praefectus* de l'atelier publie encore en 1553 une *Vie de Jésus-Christen* français chez Sébastien Nivelles. Il quitte rapidement Paris pour Lyon, où sa présence sera attestée en 1558 : il exercera alors ses talents comme correcteur chez Jean de Tournes.

Les années 1550 : Guillaume Guillard ou Guillaume Desboys ?

- 32 Au départ de Miré, Charlotte Guillard doit lui trouver un remplaçant. En 1556, bénéficiant d'un privilège royal pour six ans, elle imprime une édition revue par Philippe Montanus des *Opera* de Jean Chrysostome en cinq volumineux in-folio (fig. 22). Dans l'épître dédicatoire qu'il adresse à Odet de Coligny, Montanus évoque la responsabilité d'un certain Guillaume, chef de l'atelier : « *Gulielmus officinae vidue illius praefectus, nouam omnium Chrysostomi operum editionem aggressurus*⁴⁸. »
- 33 Cette courte mention est pour nous infiniment précieuse. Elle confirme d'abord l'importance du « chef d'atelier », ici présenté comme initiateur de la publication et pleinement responsable des choix éditoriaux. Elle nous révèle surtout, à travers son seul prénom, « Guillaume », l'identité du successeur de Louis Miré. On pense d'abord à Guillaume Desboys, neveu par alliance de Charlotte, formellement associé avec elle depuis 1546 et d'ailleurs associé pour cette publication. Mais une autre possibilité se présente à nous, celle d'un deuxième neveu de l'éditrice, Guillaume Guillard, qui exerce également dans le commerce du livre.
- 34 En 1556, Guillaume Desboys et Guillaume Guillard possèdent déjà tous deux leur propre librairie, à l'enseigne de la Croix-Blanche pour le premier et celle de Sainte-Barbe pour le second. Desboys est formellement associé à Charlotte Guillard depuis 1547. Il ne publie aucune édition en dehors de celles qu'il partage avec sa tante et il peut d'ailleurs être considéré comme son véritable successeur : associé à Sébastien Nivelles après la mort de Charlotte Guillard, il rachètera l'ensemble de son héritage et s'installera à son nom au Soleil d'Or.



Fig. 22. Jean Chrysostome, Opera, t. I, Paris, 1556, in-folio ; collection privée.

- 35 Guillaume Guillard est sans doute un peu plus jeune que Desboys. Il n'est inscrit à la faculté des arts qu'en 1536, sous le rectorat de Léon Albert⁴⁹, et s'établit comme libraire huit ans après son cousin. Sa jeunesse en fait précisément un candidat potentiel au poste de prote. Tandis que Desboys est à son compte depuis une dizaine d'années, Guillaume Guillard, qui ne s'installe à l'enseigne Sainte-Barbe qu'en 1555, a pu rester employé au Soleil d'Or jusqu'à une date récente. Si Desboys travaille depuis longtemps en association avec sa tante, Guillaume Guillard utilise quant à lui l'adresse du Soleil d'Or pour des éditions dans lesquelles Charlotte ne semble pas impliquée. Il publie ainsi en 1555 les *Problèmes d'Alexandre Aphrodise*, imprimés « pour Guillaume Guillard, rue S. Iaques, à l'enseigne du Soleil d'Or » (fig. 23). Le *Decretalium pentateuchus* de Martin Mesnart paraît la même année à l'adresse de Guillaume Guillard et de sa tante, le privilège étant délivré à « Charlotte et Guillaume Guillard ». Signalons enfin que l'on ne connaît aucune pièce liminaire rédigée par Guillaume Desboys au sein des publications du Soleil d'Or, tandis que l'on dispose d'une courte préface signée explicitement « Guilelmus Guillardus », en tête de l'*Enarratio in Esaïam* de Jean Chrysostome (1555).

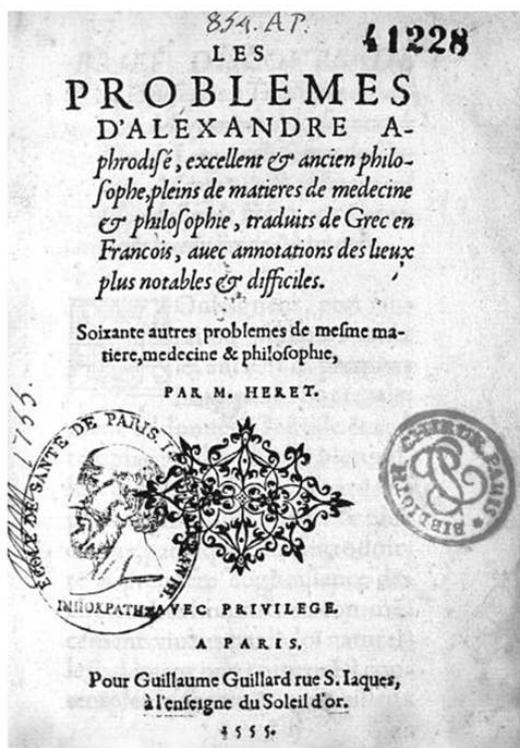


Fig. 23. Les problemes d'Alexandre Aphrodise, Paris, Guillaume Guillard, 1555 ; Paris, BIUS.

- 36 Guillaume Guillard présente donc un profil parfait pour remplacer Louis Miré. Peu importe d'ailleurs pour notre propos que le Soleil d'Or soit dirigé par l'un ou l'autre des deux Guillaume. Il est en revanche révélateur qu'à la suite du départ de Louis Miré, Charlotte Guillard confie l'administration de son entreprise à ses neveux, preuve qu'elle ne peut désigner comme protees que des hommes de confiance.
- 37 Au terme de ce chapitre, nous devons corriger la vision de Charlotte Guillard en patronne omnipotente : la politique éditoriale d'une entreprise de librairie est toujours une œuvre collective. Notre libraire a donc pour premier souci la qualité et la fiabilité de son entourage. Sans doute surveille-t-elle de près les finances de l'entreprise ; sans doute regarde-t-elle avec attention les choix éditoriaux de ses protees, s'assurant de leur cohérence avec l'identité de l'atelier. Mais c'est aux « correcteurs » que revient le mérite de la valeur et de la qualité des textes publiés. Ils sont les plus à même de choisir parmi les manuscrits qui leur sont proposés, de suggérer à un auteur ou à un traducteur la correction d'une phrase, de rechercher, enfin, parmi les innombrables clerics qui peuplent le quartier, ceux qui peuvent être utiles à la politique du Soleil d'Or.

NOTES

1. André Chevillier (*L'Origine de l'imprimerie de Paris...*, *op. cit.*) porte ici une grande responsabilité : s'appuyant largement sur les préfaces, sans toujours les citer explicitement, il a permis le passage clandestin d'un discours publicitaire dans la production historiographique.
2. R. Aubert, *Index rerum et verborum quae in Pandectis tractantur, copiosissimus*, 1548 (BCG, n° 114), f. a1v°.
3. Ambroise, *Opera*, Paris, Marnef, 1549-1550, f. 3y6 (BCG, n° 130) : *Ludovicus miraeus Rosetanus pio lectori Ambrosianaeque sapientiae candidato.*
4. J. Thouzot, *Lexicon Graecolatinum*, *op. cit.*, f. † 2r°.
5. J. Hucher, « *Ad lectorem Epistola* », dans G. Pachymère, *Paraphrasis in decem epistolas B. Dionysii Areopagitae*, Paris, 1538 (BCG, n° 17), f. n4v°.
6. Le terme est biblique ; Genèse 2, 23 : Adam nomme la femme *virago* parce qu'elle est prise de l'homme (*vir*).
7. Basile, *Opera*, 1547 (BCG, n° 107), f. † 2r° : *Fortissimae huic viragini Carolae ex illustri familia Guillardorum oriundae.*
8. R. Aubert, *Index rerum et verborum quae in Pandectis tractantur, copiosissimus*, 1548 (BCG, n° 114), f. a1v° : *Impium enim fore rebar, si cum illa alioqui mulier praelis dietim sudantibus nullis impensis, curis, laboribusque parcat, ut bonum rei literariae provehatur : honestae eius petitioni industriolam meam denegarem, vicissimque pro mea virili in medium quod è re studiosorum foret non afferrem.*
9. J'emprunte l'expression à l'ouvrage polémique de M. Huchon, *Louise Labé, une créature de papier*, Genève, Droz, 2006.
10. C. Bénévient, « Créations d'ateliers bâlois. Érasme, Froben et le Ciceronianus », dans A. Réach-Ngô (dir.), *Créations d'atelier...*, *op. cit.*, p. 67-98.
11. Épître du 4 mai 1538, « *Ad Robertum Stephanum nobilissimum* », commentaire, texte et traduction publiés par Geneviève Demerson, « L'humaniste et l'imprimeur. Épître de Jean Dorat à Robert Estienne », *Renaissance, Humanisme et Réforme*, n° 28, 1989, p. 5-27.
12. A. Grafton, *The Culture of Correction in Renaissance Europe*, Londres, The British Library, 2011.
13. *Nouvelles recreations et joyeux devis*, Lyon, Granjon, 1558 (XIV : « de l'advocat qui parloit latin à sa chambrière »).
14. *Ibid.*, p. 81-82.
15. Les historiens ont depuis longtemps remarqué que Froben est un piètre latiniste. On ne trouve écrit de sa main que des lettres en allemand. Par ailleurs, dans sa lettre du 22 octobre 1518 (Allen, no 885), Érasme lui écrit : « Lis cette lettre avec Beatus [Rhenanus] ou avec quelqu'un qui sache le latin. » (*Lege hanc epistolam cum Beato aut aliquo qui sciat latine.*)
16. M. Simonin, « Trois femmes en librairie... », *art. cit.*
17. Ainsi, le *Heus tu mulier* cité plus haut évoque-t-il un vers du *Curculio* de Plaute.
18. J. Hucher, « *Ad lectorem Epistola* », dans G. Pachymère, *Paraphrasis in decem epistolas B. Dionysii Areopagitae*, Paris, 1538 (BCG, n° 17), f. n4v° : « *Typos parent elegantes, sed in primis sibi asciscant correctores. Correctores dixi, non interversores. Tali sanè impendio non perparco sed liberali, compendium sibi parabunt, suisque liberis haudquaquam illiberale. Iam, quando magna pars typographiam profitentium, neglecta reipublicae utilitate, avariciae student.* »
19. Anthony Grafton écrit, à propos du métier de correcteur : « *Correction gradually became both more specialised and less prestigious : an occupation for professionals with all implied in a society that had little respect for earned income. [...] The earliest correctors were often men of substance, and sometimes of great distinction and self-confidence. They worked in many other places as well, as clerics, university*

professor and printers. » (A. Grafton, *The Culture of Correction...*, *op. cit.*, p. 212-213.) Cette hypothèse avait été formulée dès 1924 par L.-E. Brossard (*Le Correcteur typographe. Essai historique, documentaire et technique*, Tours, Arrault, 1924) et reprise en 1974 par Annie Charon-Parent (*Les Métiers du livre...*, *op. cit.*, p. 123).

20. M. Simonin, « Profession traducteur : pour une histoire sociale de la traduction au XVI^e siècle », manuscrit inédit auquel Toshinori Uetani a bien voulu me donner accès et que Catherine Magnien-Simonin a bien voulu m'autoriser à utiliser. Voir en outre, sur la même problématique, T. Uetani, « La naissance d'un métier : traducteur », dans *Gens de livres, gens de lettres à la Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2014, p. 33-61.

21. C. Sorel, *Histoire comique de Francion*, cité par M. Simonin, « Profession traducteur... », art. cit.

22. S. de Sainte-Marthe, *Éloge des hommes illustres*, cité par M. Simonin, « Profession traducteur... », art. cit.

23. Ces expressions sont citées par Baudrier H. et Baudrier J., *Bibliographie lyonnaise. Recherches sur les imprimeurs libraires, relieurs et fondateurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*, Lyon, 1895-1921, *passim*. Voir aussi L.-E. Brossard, *Le Correcteur typographe...*, *op. cit.*, p. 11-12.

24. R. Wackernagel, *Rechnungsbuch der Froben und Episcopius*, Bâle, 1881, *passim*.

25. A. Grafton, *The Culture of Correction...*, *op. cit.* ; voir notamment la première partie.

26. Voir aussi les plaintes de Jérôme Hornschuch sur son état : « Pendant plus de deux ans, pour m'acheter des livres, j'ai épargné sou par sou, sur le pauvre salaire qui me revenait pour ce travail de forçat, au point qu'entre-temps j'ai tellement négligé ma personne que j'ai fini par ressembler aux prisonniers de Pylos. » (*Orthotypographia. Instruction utile et nécessaire pour ceux qui vont corriger des livres imprimés & conseils à ceux qui vont les publier* [1^{re} éd. Leipzig, 1608], traduction de S. Baddeley, introduction et notes de J.-F. Gilmont, Paris, Éditions des Cendres, 1997, p. 46.)

27. Cornelius Kiel, correcteur chez Plantin, dénoncera l'incurie et l'ingratitude des auteurs dans un beau poème latin, « *Corrector Typographicus* » (voir P. Simpson, *Proof-reading in the Sixteenth, Seventeenth and Eighteenth Centuries*, Oxford, Oxford University Press, 1970, p. 220).

28. Musée Plantin-Moretus, arch. 786, f. 15, cité par A. Grafton, *The Culture of Correction...*, *op. cit.*, p. 71.

29. *Ibid.*, p. 77.

30. Basile, *Opera*, 1547 (BCG, n° 107).

31. L'expression latine *typographico praelo praefectus* correspond presque mot pour mot à la définition que Momoro donnera du prote en 1783 : « C'est le chef ou le directeur d'une imprimerie. » (*Traité élémentaire de l'imprimerie*, Paris, 1783.)

32. Première occurrence de la forme française attestée par le *Trésor de la langue française informatisé*. Voir le texte de la *Misère des apprentis imprimeurs* dans P. Minard, *Typographes des Lumières*, Seyssel, Champ-Vallon, 1989, p. 272. La forme italienne *proto* est attestée dans un texte français dès 1649.

33. Repris dans P. Minard, *Typographes des Lumières*, *op. cit.*, p. 259-263 (texte établi d'après l'édition donnée à Oxford par G. Barber en 1980).

34. Une épître au lecteur, au premier tome de l'édition de saint Jean Chrysostome, est ainsi signée *Joannes Hucherius Vernoliensis in Chevallonia officina Ἐπανορθωτής*.

35. BnF, ms. lat. 9951, mentions respectives aux feuillets 112r°, 112v°, 113r° et 113v°.

36. *Breviarium ad usum ecclesiae Abrincensis... recognitum et ab innumeris mendis repurgatum per Joannem Hucherium*, Paris, Y. Bonhomme, 1548, in-8o (*unicum* conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève, cote 8 BB 755 INV 928).

37. Sur la carrière typographique que mène Jacques Bogard à partir de 1541, voir P. Renouard *et al.*, *Imprimeurs et libraires parisiens...*, *op. cit.*, t. V : Bocard-Bonamy. La notice biographique de Bogard est précédée d'un précieux dossier consacré à ses proches : Jacques Thouzat, Conrad Néobar, Émée Thouzat. La notice sur Bogard ne dit toutefois pas un mot des années qui précèdent son mariage avec Émée Thouzat (1541) et de son passage au Soleil d'Or.

38. Les archives orthographient indistinctement son patronyme « Myré » ou « Miré ». J'adopte cette dernière forme car Miré latinise systématiquement son nom en *miræus* ; le titre de sa *Vie de Jésus-Christ* (1553), seul imprimé donnant la forme française, orthographie également le patronyme « Miré » (avec accent).
39. Seul Paul-Frédéric Girard semble avoir perçu l'importance de Louis Miré dans l'histoire intellectuelle du XVI^e siècle : P.-F. Girard, « Le manuscrit des *Gromatici* de l'évêque Jean Du Tillet », dans *Mélanges Fitting*, t. II, Montpellier, 1908, p. 235-286, et *Id.*, « Le manuscrit Charpin du *Code théodosien* », *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, vol. 33, 1909, p. 493-506. Pour d'autres travaux évoquant Louis Miré, voir C. Perrat, « Les humanistes amateurs de papyrus », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 109, 1951, p. 173-192 ; I. Backus, *Lectures humanistes de Basile de Césarée*, Paris, Institut d'études augustiniennes, 1990, p. 55-56 ; J.-F. Maillard, M. Portalier, K. Kecskeméti et C. Magnien, *La France des humanistes. Hellénistes I*, Turnhout, Brepols, 1999, et J. Guillemain, « L'antiquaire et le libraire. Du bon usage de la médaille dans les publications lyonnaises de la Renaissance », *Travaux de l'Institut d'histoire de l'art de Lyon*, no 16, 1993, p. 35-66.
40. AD69, BP 3840, f. 9-10.
41. AN, Y 88, f. 138v^o.
42. BnF, ms. lat. 9952, f. 32 : *Ludovicus Mire Meldensis diocesis*.
43. AN, Y 88, f. 233v^o.
44. AN, Y 88, f. 138v^o.
45. R. Descimon, « Un langage de la dignité. La qualification des personnes dans la société parisienne à l'époque moderne », dans F. Cosandey (dir.), *Dire et vivre l'ordre social*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005, p. 69-123.
46. Basile, *Opera*, 1547 (BCG, n° 107), f. † 2r^o : [...] *visum tandem est fortissimæ huic viragini Carolæ ex illustri familia Guillardorum oriundæ, cui annos plus minùs decem ἐπανορθωτου nomine stipendia facio [...]*.
47. Il cite Jérémie en hébreu dans l'épître dédicatoire de l'édition du *Décret* de Gratien en 1547 (BCG, n° 113).
48. *Tomus primus omnium operum divi Ioannis Chrysostomi*, Paris, Charlotte Guillard et Guillaume Desboys, 1556 (BCG, n° 181), f. † 2v^o.
49. BnF, ms. lat. 9952, f. 40 : *Gulielmus Guillart dioc. Cenomanensis*.

Conclusion

- 1 AU TERME DE CETTE PREMIÈRE PARTIE consacrée à la biographie et à l'entourage de Charlotte Guillard, il convient d'évoquer sa postérité. Charlotte Guillard marque en effet d'une empreinte durable le monde du livre parisien. Sans descendance directe, elle parvient néanmoins à fonder une véritable dynastie. Ses neveux et nièces comptent parmi les figures notables de la librairie française dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Certes, Alexandre Guillard ne conduit qu'une carrière de libraire très modeste et peu documentée. Associé à son beau-frère Amaury Warrancore, ancien « serviteur » du Soleil d'Or, Guillaume Guillard mène pour sa part à Paris jusqu'en 1568 une carrière honorable d'imprimeur spécialisé dans les textes français¹. On peine également à voir en Pierre Haultin un héritier direct de Charlotte Guillard : rompant avec ses attaches parisiennes en 1550, il se fait le champion de l'édition réformée à Lyon, Genève, puis La Rochelle.
- 2 L'œuvre de Charlotte Guillard est surtout perpétuée par deux de ses neveux : Guillaume Desboys et Sébastien Nivelles. Le premier, associé à sa tante depuis 1546, s'installe au Soleil d'Or dès juillet 1557, pendant que Nivelles conserve son enseigne des Cigognes. En décembre, les deux cousins s'associent pour racheter les parts de leurs cohéritiers sur le Soleil d'Or, la maison du Rouet et les stocks de marchandises. Ils poursuivent la politique éditoriale de leur tante, publiant dans les années 1560 de nombreuses éditions des Pères de l'Église et des corpus juridiques, souvent partagées avec Guillaume Merlin, riche libraire et « ami » de la défunte. Ainsi paraissent, à Paris, les œuvres de Grégoire (1561), de Bernard (1561, 1566), de Cyprien (1564), de Basile (1566), de Clément d'Alexandrie (1567), la Bible de Jean Benoît (1558, 1564) ou encore les commentaires bibliques de Jean de Gagny (1563).
- 3 À partir du milieu des années 1560, un immigré flamand, Michel Sonnius, prend part à l'aventure. Entré en 1559 en apprentissage chez Desboys, dont il épouse la nièce en 1563, il s'installe peu après à son compte et s'associe aux héritiers de Charlotte Guillard. Après la mort de Desboys (1566) et celle de Merlin (1574), Nivelles et Sonnius poursuivront l'entreprise, publiant de nouvelles versions des œuvres de Jean Chrysostome (1570), Augustin (1571), Hilaire (1572), Clément d'Alexandrie (1568, 1572, 1590), Grégoire (1571, 1582), Grégoire de Nysse (1573), Cyrille (1573), Cyprien (1573), Jérôme (1579), Ambroise (1579), Eusèbe (1581), Athanase (1583), Tertullien (1583), ainsi qu'un grand nombre d'ouvrages de droit savant. En 1582, ils s'associeront à quelques confrères pour créer la première grande société parisienne de librairie, destinée à publier le cours de droit

canonique et les œuvres des Pères de l'Église. Si Jacques Kerver, Nicolas Chesneau, Jacques et Baptiste Du Puys détiendront chacun un huitième des parts de la *societas parisiensis*, Sébastien Nivelles et Michel Sonnius en posséderont, à eux deux, 50 %. « Par le jeu des privilèges », la *societas parisiensis* « va pratiquement monopoliser l'édition patristique² ». Elle inonde l'Europe catholique de grands in-folio portant sa marque – la nef de Lutèce vogant sur l'océan, qui vaudra plus tard à cette société le surnom de la « compagnie de la Grand'Navire ». Ainsi l'activité de Charlotte Guillard aura-t-elle indirectement posé les bases de ce qui apparaît comme l'une des structures les plus puissantes et les plus solides du livre parisien au début du XVII^e siècle.

- 4 Il convient cependant de préciser que l'immense succès rencontré par Sonnius et Nivelles dès les années 1570 s'explique par une conjoncture très favorable : en 1564, les Pères du concile de Trente ont affirmé la nécessité de publier des éditions des Pères de l'Église fiables mais respectueuses du dogme contre la production protestante. La patristique et la philologie biblique intègrent donc officiellement l'arsenal de la Contre-Réforme, ce qui ouvre aux libraires parisiens des perspectives commerciales inédites. La production patristique devient, avant toute chose, une arme de combat.
- 5 Sonnius et Nivelles apparaissent d'ailleurs comme des croyants convaincus et zélés. La force de leurs convictions religieuses se manifesterait clairement à l'occasion de la Ligue³. Nivelles établit son fils Pierre officier de la maison de Guise⁴. Un autre de ses fils, Nicolas, « Imprimeur de l'Union », s'investit fortement dans la vie politique. Sa notice figure en bonne place dans la liste des 225 « Seize » dressée par Robert Descimon, qui écrit à son sujet : « Parmi les nombreux libraires imprimeurs favorables à l'Union, c'est le seul qui ait l'étoffe d'un meneur et même d'un chef⁵. » Capitaine-enseigne, il arrêtera les troupes royalistes à Sainte-Geneviève le 9 septembre 1590 et mourra au combat lors du siège de Corbeil le 23 du même mois.
- 6 La carrière ligueuse des Nivelles nous fournit-elle une clef pour interpréter l'activité éditoriale de la veuve Chevallon ? Nous ne le pensons pas. Sans doute la production du Soleil d'Or contient-elle en germe les caractéristiques de la patristique Contre-Réforme. Elle répond par avance aux souhaits des Pères du concile de Trente. Pour autant, on pêcherait par téléologie si l'on attribuait à Charlotte Guillard les convictions religieuses que ses neveux défendront trente ans après sa mort. Pour comprendre quel a véritablement été son projet éditorial, il convient donc de nous pencher sur les différentes sensibilités intellectuelles qui se manifestent dans sa production.

NOTES

1. P. Renouard, *Répertoire des imprimeurs parisiens...*, p. 189 et 433.

2. P. Petitmengin, « Les patrologies avant Migne », dans *Migne et le renouveau des études patristiques*, Paris, Beauchesne, 1985, p. 22.

3. D. Pallier, « Les impressions de la Contre-Réforme en France et l'apparition des grandes compagnies de libraires parisiens », *Revue française d'histoire du livre*, n° 31, 1981, p. 215-274, en particulier p. 261.

4. *Id.*, *Recherches sur l'imprimerie à Paris pendant la Ligue*, Genève, Droz, 1976, p. 139.
5. R. Descimon, « Qui étaient les Seize ? Étude sociale de deux cent vingt-cinq cadres laïcs de la Ligue radicale parisienne (1585-1594) », *Paris et Île-de-France. Mémoires publiés par la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, n° 34, 1983, p. 7-300 (notice 174, p. 197-198).

Partie II. Sensibilités intellectuelles

Chapitre 4. Préréforme et conservatisme : les théologiens

- 1 LES DEUX SPÉCIALITÉS DU SOLEIL D'OR, œuvres des Pères de l'Église et sommes de droit savant, constituent une matière passablement austère vers laquelle les historiens de l'humanisme n'ont pas l'habitude de se tourner. Faute de bien connaître sa production, on a souvent décrit Charlotte Guillard d'une façon caricaturale. On en a fait une libraire obstinément catholique, entièrement soumise à l'autorité des théologiens de l'Université et active militante de la Réforme catholique en France¹. À en croire certains historiens, le Soleil d'Or serait resté, tout au long du XVI^e siècle, l'« atelier de la Sorbonne », entièrement soumis à l'autorité des théologiens de la faculté de Paris.
- 2 Cette vision caricaturale n'en a pas moins le mérite de soulever explicitement le problème de la sensibilité religieuse et intellectuelle du Soleil d'Or : la production théologique de Charlotte Guillard témoigne-t-elle de l'existence d'un projet éditorial spécifique ?

LE SOLEIL D'OR : « ATELIER DE LA SORBONNE » ?

- 3 Pour expliquer la mauvaise réputation historiographique dont souffre Charlotte Guillard, on doit d'abord constater les liens étroits que les imprimeurs du Soleil d'Or ont entretenus avec les théologiens depuis l'origine. Le testament d'Ulrich Gering (1510) est à cet égard éloquent. Formulant ses dernières volontés, le fondateur du Soleil d'Or y lègue l'intégralité de ses biens aux collèges de Sorbonne, bastion de la faculté de théologie, et de Montaigu, « collège de pouillerie », célèbre pour la rigueur de sa discipline et dénoncé aussi bien par Rabelais que par Érasme.
- 4 Berthold Rembolt, successeur de Gering, assume parfaitement sa soumission à l'égard des théologiens de l'Université. En octobre 1518, l'imprimeur doit répondre devant le roi d'une accusation sérieuse : celle d'avoir imprimé, avec Antoine Bonnemère, un placard de l'Université contre le concordat de Bologne. La défense des deux libraires est édifiante. Ils « dyent qu'ilz sont gens mecaniques, vivans de leur mestier » ; ils n'ont donc pas agi de leur propre initiative, mais « apres la deliberation de l'Université ». Les deux hommes expliquent ensuite qu'ils « n'ont la science ou experience pour savoir ce qu'est de faire » et qu'ils ne sauraient faire autre chose que de « demander conseil [...] a ceulx de

l'Université ». Gardons-nous cependant d'interpréter ces mots de façon excessive : cette soumission à l'autorité théologique est naturelle en ce début du XVI^e siècle et constitue par ailleurs une ligne de défense relativement commode pour les deux imprimeurs.

- 5 Dès son entrée au Soleil d'Or, Claude Chevallon noue également des relations privilégiées avec la faculté de théologie. Lorsqu'il présente sa candidature à l'office de libraire-juré en septembre 1519, il récolte les suffrages des facultés de droit et de théologie, réputées les plus conservatrices, tandis que les facultés des arts et de médecine soutiennent la candidature de son concurrent Regnauld Chaudière. C'est aussi sous les presses de Chevallon que l'on rencontre en 1524 le premier cas français d'*imprimatur* accordé par la faculté de théologie², et durant toute sa carrière l'imprimeur sollicitera régulièrement l'approbation des théologiens.
- 6 Le Soleil d'Or entretient donc des rapports étroits avec la faculté de théologie. La part de l'édition religieuse dans son catalogue est d'ailleurs considérable. Tout au long de sa carrière, Chevallon continue à imprimer, en caractères gothiques, les sermons dominicaux de prédicateurs comme Raulin ou Menot. Pour des raisons que l'on ignore (peut-être purement commerciales ?), Charlotte Guillard abandonne presque entièrement cette production³. Pour autant, nombre de ses publications témoignent d'un véritable attachement à la défense du catholicisme. Dès 1538, elle donne des commentaires de Georges Pachymère destinés à lutter *adversus calumnias Laurentii Vallae, Martini Lutheri, & Desiderii Erasmi Roterodami*⁴. En 1541, elle publie une *Vie de Monseigneur Saint Hierosme* dans laquelle Louis Lasseré, proviseur du collège de Navarre, réaffirme l'importance des sacrements et de la messe, défendant ardemment le rôle de la faculté de théologie contre les hérétiques. En 1545, elle donne la *Confutatio assertionis Lutheranae* de John Fisher⁵. Trois ans plus tard, elle publie une version du *Décret* de Gratien révisée par Antoine de Mouchy. Ce docteur de Sorbonne, qui sera célèbre quelques années plus tard pour son zèle comme inquisiteur de la Foi, situe déjà son œuvre dans une perspective de violente opposition au luthéranisme : il s'agit pour lui de restituer les *antiqua castra* que sont les livres du droit canonique, pour mettre à bas les *nebulas errorum*. Nous avons vu que cette orientation contre-réformatrice sera poursuivie dans la seconde moitié du siècle par les héritiers de Charlotte Guillard.
- 7 Tous ces éléments ont pu donner du Soleil d'Or l'image d'un atelier animé par une foi intransigeante et entièrement soumis aux théologiens de l'Université. Gardons-nous, cependant, de cette impression. L'examen attentif de ses publications montre que, loin d'adopter une position monolithique, l'atelier est ouvert à des sensibilités religieuses variées et nuancées.

VUE D'ENSEMBLE : LES SPÉCIFICITÉS DE LA PRODUCTION

Une spécialisation : les sources chrétiennes

- 8 L'activité des théologiens parisiens du XVI^e siècle a été remarquablement étudiée par James Farge, soucieux de « sauver les théologiens parisiens et leur faculté du quasi-anonymat dans lequel leurs critiques humanistes et les historiens postérieurs les ont longtemps relégués⁶ ». Le cadre chronologique de son étude ne recouvre que partiellement celui de notre enquête, néanmoins le précieux bilan chiffré de l'activité

éditoriale des théologiens dressé par le père Farge peut nous aider à apprécier les spécificités de la production religieuse du Soleil d'Or et à voir dans quelle mesure celle-ci reflète les positions des théologiens parisiens⁷.

Catégories thématiques	Publications des docteurs parisiens (1500-1543)	Part dans la production religieuse du Soleil d'Or (1537-1556)
Théologie scolastique	18,8 %	11,2 %
Logique	17,1 %	1,9 %
Ouvrages de dévotion	16,8 %	-
Éditions/commentaires des Écritures	10,9 %	33,6 %
Rhétorique, auteurs classiques	9,4 %	-
Philosophie scolastique	7,7 %	-
Ouvrages polémiques	7,4 %	4,7 %
Sermons	5,7 %	2,8 %
Histoire, biographies, affaires courantes	2,6 %	3,7 %
Patristique	1,8 %	42,1 %
Autres	1,8 %	-
Total	100 %	100 %

Tableau 1. Comparaison de la production des théologiens parisiens (d'après les données relevées par J. Farge) avec la production religieuse du Soleil d'Or⁸.

- 9 Le tableau 1 illustre cette situation. Tandis que les docteurs parisiens consacrent la plupart de leurs activités littéraires à la scolastique (18 % de leurs travaux), à la logique (17 %) ou aux ouvrages de dévotion (17 %), délaissant presque entièrement le champ patristique (1,8 %), la production religieuse du Soleil d'Or affirme ses spécificités : la patristique y représente plus de 40 % des titres ; les éditions ou commentaires bibliques, qui ne constituent que 10 % de l'activité éditoriale des docteurs parisiens, occupent ici le tiers de la production. De tels écarts ne sauraient s'expliquer par le seul décalage chronologique de nos séries statistiques : ils montrent en réalité les spécificités et la cohérence propre de la production religieuse du Soleil d'Or, essentiellement consacrée à l'édition des sources anciennes de la foi. Cette politique éditoriale est l'œuvre d'un groupe de théologiens qui forment un milieu hétéroclite difficile à appréhender. Commençons par établir un rapide portrait de groupe.

Gens de collèges, gens de couvents : les théologiens du Soleil d'Or

- 10 Clercs séculiers et réguliers se répartissent à peu près en nombre égal dans le catalogue du Soleil d'Or. Les séculiers se recrutent principalement parmi les régents de collège. La Sorbonne n'y est représentée que par deux de ses docteurs : François Mangeard, dit *Comestor*, découvreur de sermons inédits de saint Bernard, et Antoine de Mouchy, dit Demochares, éditeur du *Décret* de Gratien. Notons dès l'abord (pour y revenir plus tard) que les représentants du collège de Navarre sont bien plus nombreux que ceux de Sorbonne. Parmi les réguliers, divers couvents et ordres sont représentés. Signalons quelques chartreux de Vauvert (Godefroy Tilmann, Jacques Jérôme, Claude Morel), quelques franciscains du grand couvent de Paris (Richard Du Mans, Florent Bourgoing), un dominicain (Jacques Albert de Castres) et au moins un bénédictin de Cormery (Joachim Périon).
- 11 La diversité des profils individuels ne se manifeste pas seulement par la pluralité des obédiences religieuses, mais aussi par les grands écarts de fortune, de hiérarchie et de statut social entre les différents collaborateurs du Soleil d'Or. Certains sont d'illustres ecclésiastiques, tel Luigi Lippomano, cardinal de Métone, qui quitte le concile de Trente pour apporter en personne à Paris le manuscrit de sa *Catena in Exodum* (1550). D'autres auteurs sont au contraire de parfaits inconnus : on ne sait rien du chartreux Jacques Jérôme, reclus au couvent de Vauvert, qui publie en 1538 des *Festae conciones* ; rien non plus sur la vie et la carrière du dominicain Jacques Albert de Castres qui donne en 1539 une édition des commentaires de Durand de Saint-Pourçain sur Pierre Lombard.
- 12 Les collaborateurs les moins illustres sont souvent ceux qui assument les tâches les plus ingrates et les plus importantes. Attardons-nous un instant sur la figure attachante de Florent Bourgoing⁹. On le sait simple franciscain, attaché au grand couvent des Cordeliers de Paris, mais on ignore tout de sa biographie. Bourgoing abat pourtant pour le compte du Soleil d'Or un travail considérable. En 1531-1532, c'est lui qui réalise l'index des œuvres de saint Augustin ; son nom, absent de la page de titre du volume, se trouve relégué au deuxième feuillet¹⁰. Ce précieux index contribue pourtant à la renommée de la publication ; il est donc naturellement repris dans l'édition de 1541. Cette fois, Bourgoing est à l'honneur, explicitement nommé au titre de l'ouvrage. Notre modeste cordelier réalise encore en 1550 l'index des cinq tomes des œuvres saint Ambroise¹¹. On ne lui connaît aucun autre publication au Soleil d'Or ni chez d'autres libraires, et toute son œuvre littéraire semble se réduire à ce travail aride, considérable mais fondamental, d'établissement d'index.
- 13 La personnalité de François Mangeard, *alias Comestor*, semble l'exact opposé de celle de Bourgoing. Ce théologien associe son nom à la grande édition des œuvres de saint Bernard (1547), augmentée de plusieurs textes inédits et appelée à remplacer celle qu'avait donnée Clichtove chez Rembolt dans les années 1510. Inscrit à la faculté des arts sous le rectorat de Louis Lefèvre en mars 1530 (n. st.¹²), Mangeard en sort maître au début de l'année 1535¹³. En 1537, il est régent au collège de Bourgogne. Mais le jeune clerc est ambitieux. Il ne se contente pas de régenter et se cherche un protecteur. Il se tourne naturellement vers des familles bourguignonnes puissantes et rédige, dès la fin des années 1530, pour faire sa promotion auprès d'elles, une histoire dynastique du comté de Bourgogne restée à l'état de manuscrit¹⁴. Mangeard devient précepteur dans les familles de Girard de Vienne et Louis de Rye. Ces soutiens lui ouvrent les portes de la carrière

ecclésiastique et, dès lors, Mangeard semble se détourner des études universitaires : chanoine de la cathédrale de Langres en 1553, il est, six ans plus tard, évêque *in partibus* de Négrepont et coadjuteur du cardinal de Givry. Il meurt à Langres le 17 juin 1584¹⁵. Son parcours en témoigne, Mangeard cherche à s'élever dans la hiérarchie sociale. S'il veille à associer son nom aux œuvres de Bernard, se présentant comme l'inventeur d'une poignée de sermons inédits, rien ne prouve qu'il collabore véritablement à la préparation et à la correction du texte. Le futur ecclésiastique se contente probablement de faire connaître son nom en l'associant de la sorte à une publication, tandis que Godefroy Tilmann et Louis Miré semblent assumer l'essentiel des travaux préparatoires.

Le collège de Navarre

- ¹⁴ Ce milieu de théologiens hétéroclite constitue-t-il un échantillon représentatif de l'activité de la faculté de théologie de Paris ? La question mérite d'être posée. Les historiens de l'humanisme tendent souvent à réduire l'ensemble des théologiens parisiens à un même groupe d'obscurs « sorbonnages ». Assimiler la faculté de théologie tout entière au seul collège de Sorbonne constitue pourtant un abus de langage, dans la mesure où 20 % seulement des docteurs parisiens ont partie liée avec cet établissement¹⁶. Afin d'identifier précisément le projet éditorial du *Soleil d'Or*, il nous faut discerner, dans la foule des théologiens, les contours du réseau spécifique de ses collaborateurs, en mobilisant une nouvelle fois les données statistiques élaborées par James Farge.
- ¹⁵ On sait que les théologiens des collèges de Sorbonne et de Navarre fournissent à eux seuls 84 % des titres publiés par les docteurs parisiens¹⁷. Ceux de Sorbonne sont de loin les plus actifs, publiant à eux seuls 54,4 % des titres. 40 % des docteurs de Sorbonne s'adonnent à la publication, tandis que 19,3 % seulement des docteurs navarristes fournissent des textes aux imprimeurs¹⁸. Le père Farge résume : « De toute évidence, imprimer était à la mode au collège de Sorbonne, qui entretenait d'étroites relations commerciales et personnelles avec l'imprimerie parisienne¹⁹. »
- ¹⁶ Les locaux du *Soleil d'Or* appartiennent à la Sorbonne et les deux bâtiments se touchent, puisque l'atelier aboutit à la « librairie neuve » du collège. Pourtant la production de Charlotte Guillard diffère considérablement de la norme décrite par James Farge. Seuls deux sorbonnistes y apparaissent – Antoine de Mouchy et François Mangeard – et leurs rôles respectifs semblent relativement marginaux, puisque chacun d'eux n'associe son nom qu'à une seule publication. Les théologiens navarristes – Louis Lasseré, Jean de Gagny, Martial Masurier, Jean Benoît ou Nicolas de Martimbos – sont tout à la fois plus nombreux et plus fréquemment présents dans la production du *Soleil d'Or*, soit comme passeurs de textes (auteurs, traducteurs, éditeurs), soit comme dédicataires.
- ¹⁷ Comment interpréter cette surreprésentation des théologiens navarristes dans la production du *Soleil d'Or* ? Le collège de Navarre est, avec celui de Sorbonne, l'un des deux bastions de la faculté de théologie (fig. 24). Le rôle qu'il joue dans la condamnation de Marguerite de Navarre en 1532-1533 et les multiples railleries rabelaisiennes tendent aujourd'hui à ternir sa réputation. C'est rendre peu justice à l'histoire de cet établissement, précurseur de l'humanisme parisien, d'où sont issus des hommes comme Jean Gerson et Nicolas de Clamanges²⁰. Collège de « plein exercice », Navarre n'accueille pas qu'une population d'austères théologiens : il est l'un des établissements les plus fréquentés de Paris, avec vingt boursiers-théologiens, trente philosophes et vingt grammairiens, auxquels s'ajoutent de nombreux étudiants externes et pensionnaires.

Beaucoup des acteurs du premier humanisme parisien, tels Guillaume Briçonnet (boursier-artien en 1486) ou Guillaume Budé (boursier-théologien en 1484), sont issus de ses rangs. Loin d'être un espace renfermé sur lui-même, le collège apparaît comme un lieu relativement ouvert à l'innovation. C'est d'ailleurs à Navarre que le grand Ravisius Textor enseigne la rhétorique jusqu'à sa mort en 1524. Remarquons en outre que, dans les années 1540, le collège héberge en son sein quelques personnalités qui ne brillent pas par leur orthodoxie, comme Martial Mazurier ou Nicolas Martimbos, tous deux collaborateurs occasionnels du Soleil d'Or. Boursier de Navarre en 1500, docteur en 1508²¹, Mazurier est un théologien atypique : ancien disciple de Lefèvre d'Étaples et membre du cénacle de Meaux, il est accusé maintes fois d'hérésie dans les années 1520. Défenseur de Marguerite de Navarre en 1533, il est encore accusé en 1544 pour des sermons suspects²². L'orthodoxie de son confrère Nicolas Martimbos est tout aussi douteuse : recteur de l'Université en 1540²³, cet ancien boursier-théologien du collège de Navarre vit toujours au sein de l'établissement en 1550 lorsqu'il publie chez Charlotte Guillard une nouvelle édition de Durand de Saint-Pourçain²⁴. Sans jamais adhérer officiellement à la Réforme, il est néanmoins accusé d'hérésie en 1558. Passé à la postérité comme « moyenneur », il est vilipendé à ce titre aussi bien par les catholiques que par les protestants²⁵. Mazurier et Martimbos sont certainement des théologiens marginaux, mais le fait qu'ils aient pu vivre et enseigner au collège de Navarre semble attester la tolérance relative de cet établissement à l'égard de l'hétérodoxie modérée.

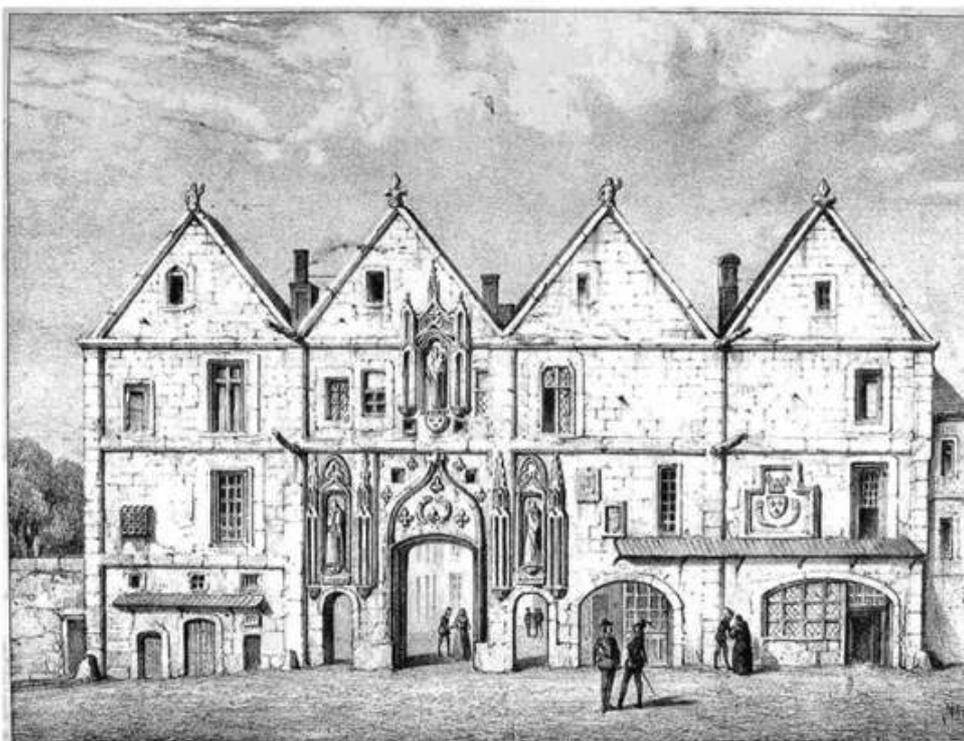


Fig. 24. L'entrée du collège de Navarre, dans *Le Vieux Paris*. Reproduction des monuments qui n'existent plus dans la capitale, Paris, Jeanne et Dero-Decker, 1838-1839.

- 18 La comparaison du catalogue de Charlotte Guillard avec les chiffres fournis par James Farge met donc en évidence deux phénomènes caractéristiques : d'une part la cohérence propre du programme éditorial du Soleil d'Or, dans lequel les éditions des Pères et des commentaires bibliques sont surreprésentées, et d'autre part la forte implication des théologiens du collège de Navarre dans sa production. La question se pose alors de savoir

si ces deux phénomènes sont simplement concomitants ou s'ils sont liés l'un à l'autre. Pour y répondre, il convient de faire plus précisément connaissance avec les navarristes impliqués dans cette production.

NAVARRISTES ET CHARTREUX : QUATRE FIGURES

Louis Lasseré

- 19 À tout seigneur tout honneur, voici d'abord Louis Lasseré, proviseur du collège de Navarre de 1508 à 1546, qui assume à ce titre l'administration de cet établissement, la gestion des locaux et le recrutement des enseignants (fig. 25). Il est, au Soleil d'Or, l'auteur d'une curieuse *Vie de Monseigneur Saint Hierosme* en français.
- 20 On le sait d'origine tourangelle²⁶. Selon ses propres écrits, il entre au collège de Navarre en 1492 à l'instigation d'André « Pirus » (Périer), son « oncle et bien facteur²⁷ ». Bachelier en 1498, il entame un cursus de théologien, mais n'accédera jamais au doctorat. Il semble s'en justifier dans sa *Vie de Monseigneur Saint Hierosme* : évoquant l'ancien régent Cantian Hue, Lasseré explique que ce dernier « ne print jamais le bonnet doctoral, pour la grande humilité qui estoit en luy²⁸ ». Jean Bruté nous fournit une explication plus convaincante, indiquant qu'« il étoit contraire aux statuts & aux usages du Collège de Navarre, qu'on y occupât des places quand on avoit pris le bonnet²⁹ ». Or Louis Lasseré est appelé à succéder à son oncle à la tête du collège, dont il devient proviseur le 23 octobre 1508. Il occupe dès lors des responsabilités importantes au sein de l'Université. Il en est le paranymphe en 1512 et la représente auprès du conseil de régence en 1525 lors de la captivité du roi³⁰. Il devient ainsi un universitaire de poids. Il est d'ailleurs largement pourvu en bénéfices ecclésiastiques. En 1513, il devient chanoine et granger de Saint-Martin de Tours, et offre, en remerciement, au doyen Vaast Brioy, un somptueux manuscrit de présentation recueillant les discours qu'il a prononcés l'année précédente comme paranymphe³¹ (fig. 26, pl. III). En 1514, il est curé de Saint-Christophe de Suèvres, au diocèse de Chartres, et de Saint-Martin au château de Conches-en-Ouche, au diocèse d'Évreux³². En 1520, il obtient la cure de Saint-Benoît-le-Bien-Tourné, à Paris, contre les prétentions de Gilles Des Moulins³³ et il est encore pourvu, en 1538-1539, de la cure de Vaugirard³⁴. Il conservera toute sa vie une rente assise sur la cure de Saint-Pierre de Souvigny-en-Touraine et son testament mentionne des rentes « a l'entour de Paris, comme a Nanterre, Mareil, Fourqueulx, Saint-Germain-en-Laye, Carrieres et autres lieux », acquises de son oncle André Périer (dit *Pirus*) (fig. 27).



Fig. 25. Portrait de Louis Lasseré gravé par Aurore Billette, dans [Jean Bruté], *Chronologie historique de messieurs les curés de saint Benoît*, Paris, Desprez, 1752 ; collection privée.



Fig. 26. Recueil de harangues universitaires de Louis Lasseré. Manuscrit de présentation offert à Vaast Brioy en 1513 ; Londres, The British Library, Harley 2536.

- 21 Lasseré paraît avoir bénéficié de l'amitié et de l'estime de quelques-uns des théologiens parisiens les plus remarquables de son temps. Jacques Merlin, docteur du collège de

Navarre, lui dédie la grande édition des œuvres d'Origène qu'il publie chez Josse Bade en 1512. Cette publication fait l'objet d'un vif débat au sein de la faculté de théologie dans les années 1520 et Noël Bédac en obtiendra la condamnation. Lasseré semble également très proche de Josse Clichtove, docteur de Navarre, disciple et compagnon de Lefèvre d'Étaples jusqu'en 1520. C'est à son insistance que Clichtove attribue la publication d'un recueil de ses sermons en 1534³⁵.

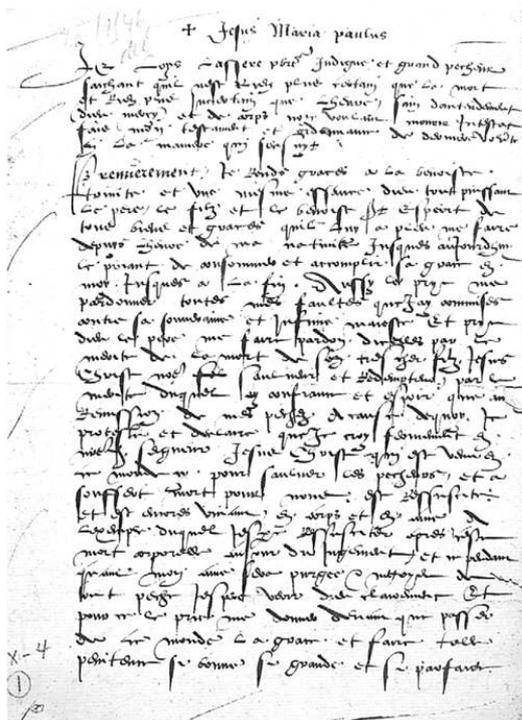


Fig. 27. Testament de Louis Lasseré, 26 septembre 1542 ; Paris, AN, MC, ET/XLIX/4.

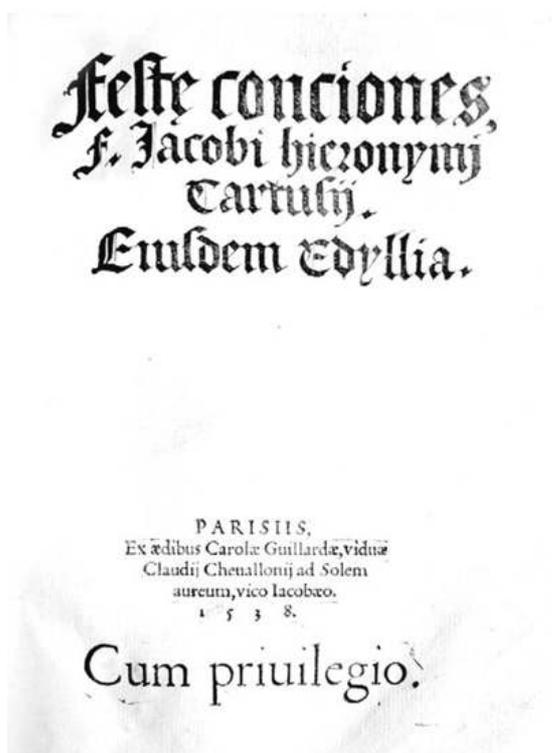


Fig. 29. Jacques Jérôme, *Festae conciones*, Paris, 1538, in-4° ; Loches, Bibliothèque municipale.

- 22 Lasseré n'est pas lui-même un écrivain prolifique. Sa présence personnelle reste discrète dans la production de Charlotte Guillard. Il n'y publie, en tout et pour tout, que la troisième édition de la *Vie de Monseigneur Saint Hierosme* en français, au format in-quarto, texte surprenant qui tranche radicalement avec la production habituelle de l'atelier (fig. 28). Lasseré apparaît également au Soleil d'Or par l'intermédiaire d'épîtres dédicatoires qui lui sont adressées au tome IV des *Opera Chrysostomi* de 1536 et dans le recueil des *Festae conciones* du chartreux Jacques Jérôme en 1538 (fig. 29).
- 23 Malgré sa relative discrétion sur le plan éditorial, son poste de proviseur au collège de Navarre lui permet d'exercer une grande influence sur les activités universitaires. Curé de Saint-Benoît-le-Bien-Tourné, il compte parmi ses ouailles une foule de libraires et d'imprimeurs dont il gouverne les âmes. Par ses deux fonctions, pastorale et universitaire, il occupe donc une position idéale pour servir d'intermédiaire entre le Soleil d'Or et les théologiens de l'Université. On peut raisonnablement supposer qu'il a orienté un certain nombre de Navarristes vers les presses du Soleil d'Or.

Jean de Gagny

- 24 Jean de Gagny, premier aumônier de François I^{er}, est assurément l'un des théologiens les plus influents parmi les collaborateurs du Soleil d'Or³⁶ (fig. 30). Élève de Pierre Danès, dont il suit l'enseignement de 1516 à 1520, Gagny est un fin helléniste. Boursier du collège de Navarre en 1524, il est docteur en 1532³⁷. Dans le cadre de son enseignement, Gagny commente les épîtres de saint Paul.

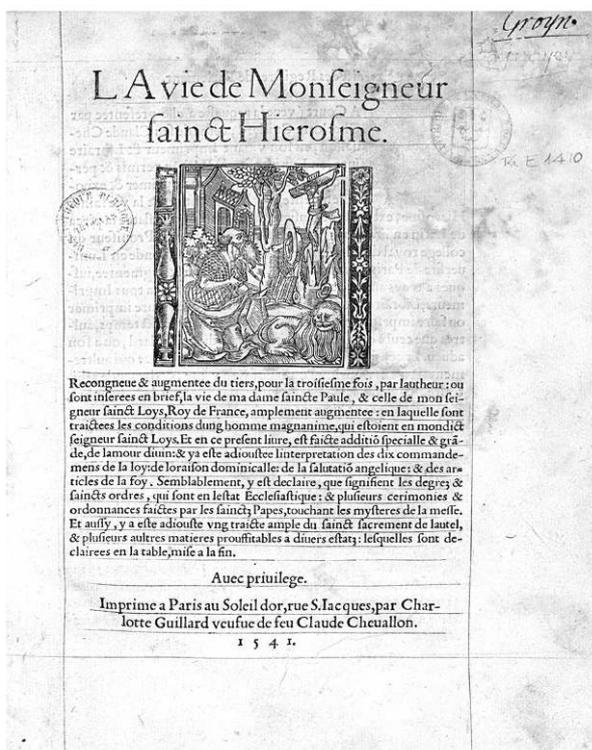


Fig. 28. Louis Lasseré, *Vie de Monseigneur Saint Hierosme*, Paris, Charlotte Guillard, 1541, in-4° ; Orléans, Bibliothèque municipale.

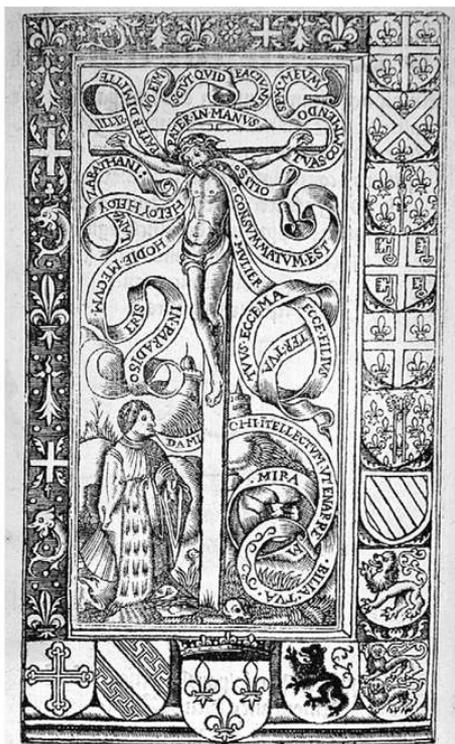


Fig. 30. Portrait de Jean de Gagny, en prière, dans *Le livre des sept paroles*, Paris, Chrestien Wechel, 1535, in-4° ; Tours, CESR.

- 25 En 1536, il rédige une élégie pour la mort du dauphin, qui attire, semble-t-il, l'attention du roi³⁸. Dès lors, sa carrière ecclésiastique prend un véritable tournant. Devenu

aumônier et bibliothécaire du roi, il obtient d'importants bénéfices. Cette carrière d'homme de cour l'éloigne de Paris, mais Gagny demeure très lié au monde universitaire : recteur de l'Université en 1532, il en devient chancelier en 1546. Son attachement au collège de Navarre est tel qu'il demande à y être inhumé. Il meurt le 25 novembre 1549.

- 26 On a longtemps vu en Gagny un théologien aux conceptions « étriques³⁹ », voire réactionnaires – n'est-il pas dénoncé par Robert Estienne comme l'un de ceux qui l'auraient contraint à l'exil⁴⁰ ? En réalité, comme l'a bien montré André Jammes, Gagny se trouve « partagé entre les courants de pensée souvent opposés émanant des Lecteurs royaux ou de la Sorbonne⁴¹ ». Gagny tend aujourd'hui à perdre cette image de catholique intransigeant pour être reconnu tout à la fois comme un véritable bibliophile (amateur de belles reliures et patron de Claude Garamont) et comme un grand « chasseur de textes », ouvert aux innovations culturelles de son temps. De ce point de vue, sa proximité avec le roi est décisive. Gagny obtient en effet de François I^{er} des lettres patentes commandant « luy estre par toutes libraries publiques faite ouverture, pour d'icelles transcrire quels livres verroy[t] estre au proufict de la republicque literaire et accession de l'empire de philologie⁴² ». Ainsi Gagny découvre-t-il de nombreux manuscrits inédits, parmi lesquels le *Codex Agobardinus*.
- 27 Cet attachement aux textes anciens se double d'un véritable souci de l'art typographique – fait suffisamment rare pour être souligné. Gagny a partie liée avec plusieurs libraires. Il soutient probablement son neveu, Nicolas Le Riche, installé près du collège de Cambrai, qui tient les rênes du marché du livre vénitien à Paris et assure ainsi la diffusion des publications aldines⁴³. On sait par ailleurs que l'aumônier de François I^{er} a financé le début de carrière de Claude Garamont⁴⁴. À la fin de sa vie, Gagny fonde même sa propre imprimerie, dont il confie la direction à Nicolas Le Riche. Il commande à son intention la gravure de trois nouvelles fontes italiques imitées des caractères aldins à un artisan tourangeau, Charles Chiffin, dont nous ne savons presque rien⁴⁵. Gagny exprime son souci de l'art typographique dans une polémique au sujet de la fondation d'une bibliothèque pour le collège des lecteurs royaux : lorsque Pierre Du Chastel propose à François I^{er} de réunir une importante bibliothèque de manuscrits inédits destinés au collège des lecteurs royaux, Gagny prend la peine de rappeler au souverain les dangers qu'encourent de telles bibliothèques, potentielles proies des flammes telle celle d'Alexandrie⁴⁶ : plutôt que d'amasser des manuscrits nombreux en un même lieu, il propose d'en multiplier les exemplaires en les donnant à l'impression.
- 28 Important passeur de textes anciens, Gagny préfère confier ses propres productions littéraires à des ateliers concurrents du Soleil d'Or⁴⁷. Il semble néanmoins avoir une grande estime pour les héritiers de Claude Chevallon et pour Charlotte Guillard en particulier⁴⁸. Quoi qu'il en soit, son influence sur la production se fait largement sentir. Dès 1538, dans la dédicace de l'édition *princeps* des œuvres de Pacien de Barcelone (1538), le jeune Jean Du Tillet lui rend un hommage appuyé, vantant ses mérites de chasseur de textes. Gagny ne s'offusque pas de voir que son édition latine du commentaire de Primase sur saint Paul, initialement publiée à Lyon par Sébastien Gryphe (1537), est reprise au Soleil d'Or en 1543 dès expiration du privilège lyonnais⁴⁹ – peut-être est-il lui-même l'initiateur de cette réédition. Deux ans plus tard, il collabore avec le Soleil d'Or à un projet d'une tout autre ampleur : une édition des œuvres de Tertullien entièrement revue, corrigeant et complétant la troisième édition bâloise établie par Beatus Rhenanus. Le volume ajoute aux *Opera Tertulliani* onze traités inédits d'ouvrés dans plusieurs manuscrits et confiés au Soleil d'Or. En 1552, c'est au Soleil d'Or que paraîtra la

publication posthume d'un commentaire linéaire de Gagny sur les quatre Évangiles, dont l'édition, assurée par Jean Benoît, bénéficie d'un privilège royal pour dix ans (fig. 31).

- 29 À la fois ecclésiastique, universitaire, courtisan, auteur et entrepreneur de librairie, Jean de Gagny compte ainsi parmi les personnages-clefs de l'histoire du livre parisien. Une enquête approfondie sur les liens de patronage qu'il a pu éventuellement entretenir reste à mener, mais les éléments dont nous disposons nous permettent de l'identifier comme un homme exerçant une grande influence sur la politique éditoriale du Soleil d'Or.



Fig. 31. Jean de Gagny, *Clarissima et facillima in quatuor evangelia scholia*, Paris, 1552, in-folio ; Auxerre, Bibliothèque municipale.

Jean Benoît

- 30 Le théologien Jean Benoît, compagnon de route de Jean de Gagny, est sans conteste l'un des plus fidèles collaborateurs du Soleil d'Or⁵⁰. Originaire de Verneuil en Normandie, où il naît vers 1484, Benoît débute une carrière de maître ès arts à Paris dans les années 1510. Il entre comme boursier théologien au collège de Navarre en 1524 en même temps que Gagny, avec lequel il fait l'intégralité de son cursus⁵¹. Il accède au doctorat le 5 mai 1531, un an avant son condisciple. Il mène ensuite une brillante carrière universitaire. Lorsque Gagny accède à la chancellerie de l'Université en 1546, il délègue une part importante de ses responsabilités à Jean Benoît, nommé vice-chancelier la même année⁵². En 1555, sa réputation vaut encore à Benoît d'être envoyé à Rome avec Claude d'Espence, Jérôme de la Souchière et Crispin de Brichanteau aux côtés du cardinal de Lorraine pour négocier l'attitude de la faculté parisienne à l'égard de l'ordre des jésuites.
- 31 En matière éditoriale, Jean Benoît fait ses premières armes au Soleil d'Or en établissant l'index de la *Vita Christi* de Ludolphus de Saxe (1534). Deux ans plus tard, il se voit confier celui des volumineux *Opera omnia* de Jean Chrysostome, qui sont réimprimés par Charlotte

Guillard en 1543. C'est chez Simon de Colines qu'il publie en 1541 la première édition d'une *Biblia sacra juxta Vulgatam* collationnée sur de nombreux manuscrits hébreux et grecs, proposant en marge, pour quelques passages problématiques, une traduction alternative à celle de saint Jérôme. La deuxième édition, largement complétée, paraît avec privilège en 1549 au Soleil d'Or. Il s'agit d'une œuvre magistrale, véritable somme dans laquelle Benoît déploie toutes les ressources de la philologie hébraïque et hellénique. Benoît collabore encore avec Charlotte Guillard en 1552, lorsqu'il prend en charge l'édition posthume du commentaire de Jean de Gagny sur les quatre Évangiles, rendant ainsi hommage à celui qui fut à la fois son condisciple et son protecteur.

- 32 La collaboration de Benoît avec le Soleil d'Or se maintient après la mort de Charlotte Guillard. En 1562, il donne à Guillaume Guillard des *Concordantiae novae utriusque testamenti*. Une nouvelle édition de sa *Biblia sacra* est reprise par Desboys, Merlin et Nivelles en 1564. Son inventaire après décès nous apprend par ailleurs que Benoît s'était engagé en 1572 à fournir à Sébastien Nivelles une version revue de ses *Concordantiae*. Le volume ne sera jamais mis sous presse : dans les premiers jours de l'année 1573, la mort emporte le doyen de la faculté.
- 33 Dressé du 23 au 26 février 1573, l'inventaire après décès de Jean Benoît constitue un document aussi émouvant qu'instructif⁵³. Ses appartements se composent de deux vastes pièces sises au deuxième étage du collège Maître-Gervais. La première, « respondant sur la court et ayant veu sur la rue », constitue sa chambre à coucher. La seconde pièce sert tout à la fois de garde-robe et de salle de travail. C'est là, entre « une petite Nostre Dame d'albâtre peinte et dorée » et une « ymaige saint Hierosme en toile peinte », que le docteur compose ses ouvrages. Sa documentation se trouve à portée de main, renfermée dans « six aulmoires de boys de chesne servans a mettre des livres, a quatre estages ». C'est grâce à elle que, pendant près de quarante ans, de 1534 à 1573, Jean Benoît aura servi fidèlement les presses du Soleil d'Or.

Ramifications chartreuses : Godefroy Tilmann

- 34 Louis Lasseré, Jean de Gagny et Jean Benoît sont trois théologiens de poids, trois hommes d'influence qui ont directement orienté la politique éditoriale de l'atelier. Mais leur stature est trop imposante pour qu'on leur attribue l'essentiel du travail philologique accompli au Soleil d'Or. Leur emploi du temps et leurs responsabilités ne leur laissent probablement que peu de loisirs à consacrer aux travaux d'édition.
- 35 Le principal pourvoyeur de textes inédits au Soleil d'Or n'est donc pas un universitaire, mais un chartreux reclus au grand couvent de Vauvert, dans les faubourgs de Paris, à l'emplacement actuel des jardins du Luxembourg (fig. 32). Né avant 1500, mort en 1561, Godefroy Tilmann est presque l'exact contemporain de Charlotte Guillard. Originaire de Maastricht, il fait ses études à Paris, probablement au collège de Montaigu où enseigne Robert Céneau, son professeur⁵⁴. Il en sort maître ès arts et maître en droit canonique et fait profession à la chartreuse le 8 mars 1523. Il compte parmi les plus brillants hellénistes de Paris⁵⁵. On ignore tout de sa formation littéraire et l'on ne sait pas comment il s'est initié au grec. Il est déjà un homme mûr lorsque Jacques Thouzat et Pierre Danès sont institués lecteurs royaux ; il peut avoir été un disciple de Budé et figure très certainement parmi les élèves de Germain de Brie. Outre ses talents d'helléniste, il possède au moins des rudiments d'hébreu.



Fig. 32. Église de la Chartreuse de Paris gravée par Mathias Merian, *Topographia Galliae*, Amsterdam, 1661, in-folio.

- 36 Comme chartreux, Tilmann ne peut exercer aucune fonction ni universitaire ni pastorale. Il voue sa vie entière à la publication des œuvres des anciens docteurs de l'Église, et compte à ce titre parmi les plus grands passeurs de textes anciens du XVI^e siècle français. La liste des auteurs qu'il a transmis est considérable : on lui doit notamment des éditions de Jean Chrysostome (1536, 1543, 1545, 1546, 1554, 1555), Georges Pachymère (1538), Pacien de Barcelone (1538), Antioche de Saint-Sabas (1543), Michel le Syncelle (1547), Bernard de Clairvaux (1547), Flavius Josèphe (1548), Ambroise de Milan (1549), Basile de Césarée (1550, 1556), Bède le Vénérable (1551), Grégoire le Grand (1547), Jean Damascène (1555) et Anastase d'Antioche (1556).
- 37 Si cette œuvre considérable trouve des débouchés éditoriaux auprès de divers libraires parisiens (deux éditions chez Jacques Kerver, une chez Robert Estienne, une autre encore chez Michel Fezandat), la carrière de Tilmann est étroitement liée à l'activité des presses du Soleil d'Or. C'est auprès de Claude Chevallon qu'il fait ses premières armes en 1536, associé à la préparation des œuvres de Jean Chrysostome. Deux ans plus tard, pour le compte de Charlotte Guillard, Tilmann traduit la paraphrase de Georges Pachymère sur Denys l'Aréopagite (fig. 33) et la préparation des œuvres de Pacien de Barcelone, collationnées sur la base d'un précieux manuscrit appartenant à Jean Du Tillet (fig. 16). Dès lors, Tilmann devient l'un des collaborateurs les plus fidèles et les plus productifs du Soleil d'Or. Il associe son nom à presque toutes les éditions d'auteurs chrétiens antiques ou médiévaux qui passent sous les presses de Charlotte Guillard. Il fournit ainsi des traductions inédites d'un grand nombre de traités patristiques grecs, collaborant activement à l'édition des œuvres de Jean Chrysostome (1543, 1555) ou de Basile le Grand (1547). Outre ses importants travaux de traduction, l'érudit ne dédaigne pas de collationner des textes latins, se faisant éditeur des traités inédits intégrés aux œuvres de Bernard (1547), d'Ambroise (1550) ou de Grégoire le Grand (1552). Il prend également en charge l'édition des *Allegoriae simul et tropologiae in locos utriusque Testamenti* de Josse Bade, qu'il augmente d'un *Epitome de Schematibus et tropis* de Bède le Vénérable (1551).

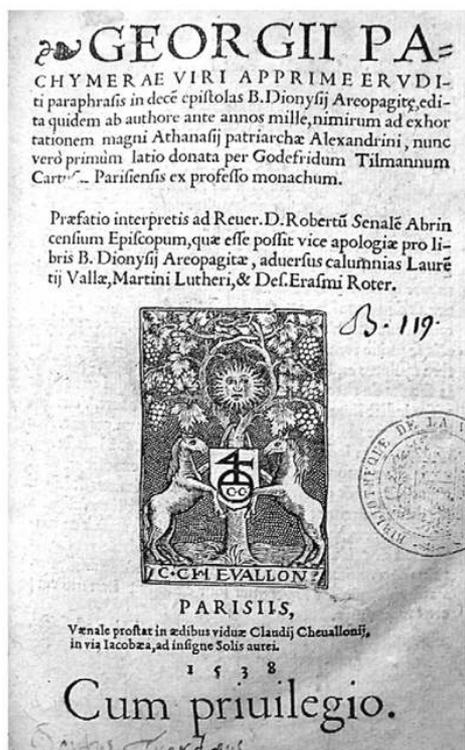


Fig. 33. Georges Pachymère, *Paraphrasis in decem epistolas B. Dionysii Areopagitae*, Paris, 1538, in-4° ; Troyes, Bibliothèque municipale (l'ex-libris est celui de Pontus de Tyard).

- 38 Conscient de la valeur de son travail et ayant certainement assis sa réputation, il se dote en 1547 d'une marque personnelle de taille moyenne (111 × 76 mm), magnifiquement gravée, qu'il fait désormais apposer sur toutes ses publications, tant au Soleil d'Or que chez d'autres imprimeurs⁵⁶. Elle représente un religieux en prière au sommet d'une colline ; tout porte à croire qu'il s'agit d'un portrait de Tilmann lui-même (fig. 34). Le personnage est en effet vêtu de la robe blanche des chartreux⁵⁷, ce que confirme le *o bonte*, devise de saint Bruno, inscrit dans le phylactère. En contrebas se reconnaît la silhouette familière de la chartreuse de Vauvert, avec la haute flèche de son clocher. On retrouve cette gravure en 1549-1550 dans les *Opera Ambrosii*, en 1551 dans les *Allegoriae simul et tropologiae in locos utriusque Testamenti* de Josse Bade et dans les *Opera Bernardi*, en 1555 dans l'*Enarratio in Esaiam prophetam* de Jean Chrysostome et en 1556 dans une réédition des *Opera Basilii*.



Fig. 34. Marque personnelle de Godefroy Tilmann dans *Ambroise de Milan*, Opera, Paris, 1549, in-folio ; Rouen, Bibliothèque municipale.

39 Tilmann est incontestablement le plus productif des collaborateurs du Soleil d’Or. Mais il nous semble particulièrement intéressant de remarquer l’étroitesse des liens qui unissent plus largement le collège de Navarre à la chartreuse de Vauvert. C’est à Louis Lasseré, proviseur de Navarre, que le chartreux Jacques Jérôme dédie ses *Festae conciones*, dans une épître explicitement datée de Vauvert, le 20 novembre 1538. En 1540, Jean Lasseré, ancien boursier du collège de Navarre et neveu du proviseur⁵⁸, prononce ses vœux et entre lui-même à la chartreuse. Tilmann se lie rapidement d’amitié avec lui : il adresse en 1543 une courte épigramme à Jean Lasseré⁵⁹. Tout porte donc à croire que Godefroy Tilmann, Jacques Jérôme et Jean Lasseré appartiennent à un cercle de chartreux proche des théologiens navarristes. Cette hypothèse nous semble d’autant plus intéressante que le Soleil d’Or figure parmi les libraires parisiens qui reprennent en 1536, avec la probable complicité des religieux de Vauvert, l’édition des œuvres de Denys le Chartreux récemment imprimée à Cologne.

ENTRE RÉFORME ET CONSERVATISME : UNE THÉOLOGIE FONDAMENTALISTE ?

L’héritage préreformateur : la *Vie de Monseigneur Saint Hierosme* de Louis Lasseré

40 La *Vie de Monseigneur Saint Hierosme* (fig. 27), dont le Soleil d’Or publie la troisième édition en 1541, constitue un véritable *hapax* dans le catalogue de l’atelier : texte vernaculaire, illustré de bois gravés, publié au format in-quarto, il ne partage pas les caractéristiques formelles de la production habituelle du Soleil d’Or. Cette publication peut être un travail

de commande imprimé en partie à compte d'auteur. Lasseré semble propriétaire des nombreux bois gravés, dont la plupart figuraient déjà dans les deux éditions procurées par Josse Bade en 1529 et 1530 et dont l'un constitue d'ailleurs son portrait⁶⁰ (fig. 35).

- 41 Ce texte est présenté comme une compilation « extraicte de plusieurs et divers auteurs bien autentiques, & translatee de latin en francoys ». Il intègre de nombreuses citations latines, destinées à faciliter l'apprentissage de cette langue par les religieuses de Fontevraud auxquelles l'ouvrage est prétendument destiné⁶¹.
- 42 La biographie de Jérôme intègre naturellement une vie de sainte Paule, à laquelle s'ajoute une vie de saint Louis. Les considérations théologiques ou morales, agrémentées de nombreuses citations, occupent cependant l'essentiel de l'espace. Les chapitres consacrés à la chasteté, au veuvage, au mariage, à la condition des marchands, des gens de justice ou des laboureurs font de ce livre un manuel universel de piété. Les derniers chapitres renferment nombre de considérations relatives aux hérésies. Le texte est d'ailleurs considérablement augmenté depuis les deux versions qu'avait publiées Josse Bade en 1529 et 1530. L'édition originale suivait la crise iconoclaste à Paris (1528) : face à la destruction des images de la Vierge et des saints, il convenait de défendre et soutenir l'idéal de sainteté. En 1534, l'affaire des Placards a cristallisé les tensions et les ajouts faits à cette troisième édition réaffirment l'importance des sacrements, de l'oraison dominicale et de la messe. Quatre chapitres défendent le rôle de la faculté de théologie de Paris contre les hérésies et dénoncent explicitement Luther, situant ainsi l'ouvrage dans la Contre-Réforme naissante. C'est du reste explicitement pour toucher un public élargi (« principalement a religieuses : & consequemment a gens lays ») que le texte est donné en « commun langaige Francoys⁶² ».



Fig. 35. Portrait de Louis Lasseré, chanoine de Saint-Martin de Tours, agenouillé en prière au pied du saint, dans la Vie de Monseigneur Saint Hierosme, Paris, Charlotte Guillard, 1541, in-4°, f. 263^v° ; Orléans, Bibliothèque municipale.

43 Mais à travers cette défense vigoureuse du dogme catholique, la *Vie de Monseigneur Saint Hierosme* révèle une sensibilité particulière. En témoigne l'attitude de Lasseré à l'égard de la culture savante (fig. 36). S'il fait l'éloge (vif mais convenu) de l'Université et de ses docteurs, le proviseur du collège de Navarre n'hésite pas à se montrer critique à l'égard de la pédanterie savante. Fustigeant la vanité du savoir, Lasseré se livre à un vibrant éloge de la docte ignorance, annonçant au titre du chapitre 11 que « vertueuse simplicité d'un prestre proufite plus que superbe science⁶³ ». Cette méfiance à l'égard du savoir théorique s'accompagne d'une fascination pour l'idéal de la vie monastique, défendu tout au long de l'ouvrage, ainsi que pour les mérites de la vie contemplative et le retrait du monde : « il nya plaisir au monde si grand, que cestuy la⁶⁴ ». Lasseré se plaît ainsi à citer les innombrables « grands personnages » qui « laisserent le monde : & se firent moynes et hermites ».



Fig. 36. Les docteurs de la faculté de théologie représentés dans la *Vie de Monseigneur Saint Hierosme*, Paris, Charlotte Guillard, 1541, in-4°, f. 374v° ; Orléans, Bibliothèque municipale.

44 Au chapitre 50, après avoir évoqué les navarristes les plus illustres (Jean Gerson, Nicolas de Clamanges, Martin Le Maître, Jean Raulin et Jacques Almain⁶⁵), il dresse la liste des « grands, notables & saints personnaiges » qu'il a personnellement vus « en icelle faculté, depuis cinquante ans en ça » : les docteurs navarristes Jean Laurens et Martin Pichon, tous deux retirés du monde pour s'adonner à la vie religieuse ; le maître du collège de Montaigu Jean Standonck, ardent réformateur des ordres bénédictin, franciscain et dominicain, resté célèbre pour avoir imposé un régime quasi monastique aux écoliers de Montaigu dont il était le proviseur ; le dominicain Jean Clerée, réformateur du grand couvent dominicain de la rue Saint-Jacques ; Cancien Hue, théologien de Navarre, retiré des études pour propager la réforme chez les fontevristes⁶⁶. Lasseré ne tarit pas d'éloges à leur sujet, allant jusqu'à considérer ces hommes comme de véritables saints : « Les cinq dessus immédiatement nommez, jay en si grande reverence :

que je croy, que si le siege de Romme congnoissoit les vertuz qui ont este en iceulx, auroit occasion de les canonizer⁶⁷. »

- 45 Il est significatif que les universitaires considérés comme les plus remarquables par Lasseré aient tous pris une part active dans le grand mouvement de réforme monastique qui affecte la France à la fin de la guerre de Cent Ans et qui prend son véritable essor à partir des années 1480 sous l'influence de la *devotio moderna*⁶⁸. On sait le rôle que les théologiens de Navarre ont joué dans l'émergence de ce courant préréformateur. Jean Raulin, grand maître de Navarre, cité parmi les navarristes les plus remarquables par Lasseré, a réalisé un travail similaire à celui de Standonck en réformant les statuts du collège de Navarre, avant de se retirer au couvent de Cluny en 1497. Les origines tourangelles de Lasseré et son office de chanoine à Saint-Martin de Tours favorisent probablement ses contacts avec les grands couvents réformés du centre de la France (congrégation de Chezal-Benoît, Fontevraud, Marmoutier), où l'influence de François de Paule (que Lasseré a pu connaître) se fait sentir encore longtemps après sa mort, au Plessis-lès-Tours, en 1507⁶⁹. La *Vie de Monseigneur Saint Hierosme* dévoile ainsi la généalogie intellectuelle de Lasseré. Sa sensibilité religieuse le rattache au courant préréformateur qui a marqué la France des années 1480-1520. Ainsi s'expliquent sans doute les difficultés qu'il rencontre dans sa pratique pastorale, les chanoines de Saint-Benoît l'accusant d'introduire des « nouvelletees » dans les offices⁷⁰.
- 46 Sa fascination pour la vie érémitique peut sans doute expliquer les accointances de Lasseré avec la chartreuse de Vauvert. Il semble également entretenir d'étroites relations avec les religieux de l'ordre fontevriste. La première édition de la *Vie de Monseigneur Saint Hierosme* est en effet dédiée à Françoise de Tonnerre, « prieure du convent reformé de nostre Dame de Relay, ou diocese de Tours », que Lasseré rencontre lors d'un de ses séjours en Touraine durant l'été 1528⁷¹. La réédition de 1541 est offerte à Louise de Bourbon, abbesse de Fontevraud, avec laquelle il s'est entretenu lors d'un séjour à l'abbaye en janvier 1541 et qui est représenté en dévotion sur un bois gravé au début du volume⁷² (fig. 37). On sait par ailleurs que Lasseré entretient une forte amitié avec son compatriote tourangeau Gabriel Dupuy-Herbault, réformateur fontevriste, qui fait de lui un vif éloge dans son *Theotimus*⁷³.

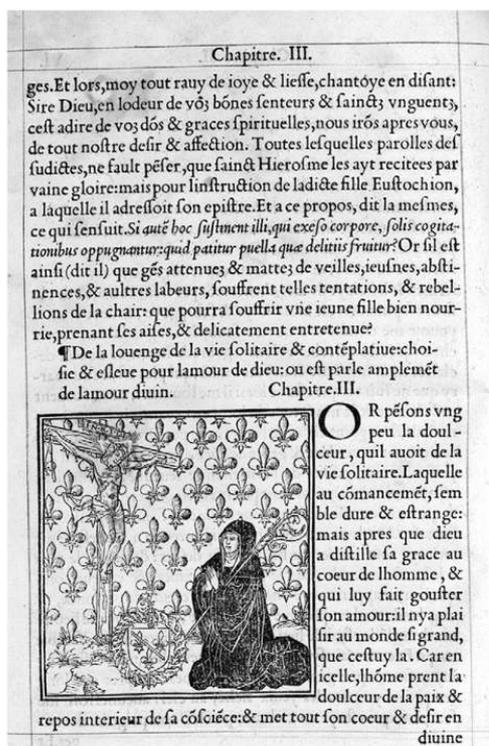


Fig. 37. *Portrait de Françoise de Bourbon en dévotion dans la Vie de Monseigneur Saint Hierosme, Paris, Charlotte Guillard, 1541, in-4^o, f. 6v^o ; Orléans, Bibliothèque municipale.*

- 47 L'adhésion de Louis Lasseré à l'idéal préréformateur éclaire également quelques-unes des relations qu'il a pu compter parmi les théologiens de son temps, et notamment son amitié pour Jacques Merlin et Josse Clichtove. On sait en effet que Clichtove a été formé dans un milieu d'« humanistes pieux, partisans zélés de la réforme des ordres religieux⁷⁴ » et qu'il partage cette fascination pour la vie monastique⁷⁵. Loin de renvoyer l'image d'un catholique traditionaliste, Lasseré apparaît donc comme un fervent croyant, attaché aux institutions de l'Église mais animé d'un idéal de réforme et de renouveau.

Un programme éditorial déterminé ?

- 48 Les premières publications patristiques de Claude Chevallon – les œuvres d'Ambroise (1530), d'Augustin (1531) ou de Jérôme (1533) – ne faisaient intervenir aucun des théologiens navarristes auxquels nous nous intéressons ici. C'est en 1536, au moment précis où Jean de Gagny accède à la cour et obtient les faveurs de François I^{er}, que se manifeste pour la première fois le projet patristique des Navarristes à l'occasion de la mise sous presse de la grande édition latine des œuvres de Jean Chrysostome. Louis Lasseré est dédicataire du tome IV ; Godefroy Tilmann est impliqué dans la préparation du texte, dont Jean Benoît établit l'index. À compter de cette date, ce groupe de théologiens occupe une place essentielle dans la production patristique du Soleil d'Or.
- 49 C'est seulement deux ans plus tard que l'on trouve la mention explicite d'un véritable projet collectif. Dans une longue épître dédicatoire (85 pages), en tête de la paraphrase de Georges Pachymère sur Denys l'Aréopagite adressée à Robert Céneau et datée du 23 juillet 1538, Tilmann répond aux objections formulées par Valla, Luther et Érasme concernant l'authenticité des textes attribués à Denys l'Aréopagite⁷⁶. Au milieu de ce foisonnant

argumentaire philologique se trouve un court passage, resté inconnu aux biographes de Tilmann⁷⁷, dans lequel le chartreux relate l'histoire de cette publication⁷⁸. L'éditeur explique que, six mois plus tôt, il avait reçu la visite « d'un homme d'un certain âge », « professeur de quelques jeunes gens issus de grandes familles », venu assister, avec l'un de ses élèves, à une cérémonie de la chartreuse. Ce visiteur avait appris que Tilmann était dépositaire d'une paraphrase grecque sur les écrits de Denys l'Aréopagite, que lui avait confiée Jean de Gagny un an auparavant. Gagny, admis à la cour par François I^{er}, avait été remarqué pour son mode de vie et son érudition. Il y a développé un « projet brillant et digne de mémoire ». Jean de Gagny croyait au rôle crucial de l'imprimerie dans la sauvegarde et la diffusion de ces textes. Il avait donc fait part au souverain d'un moyen d'encourager les études et obtenu l'autorisation de prospecter les monastères pour y chercher les manuscrits les plus anciens, afin d'en réaliser des copies et de les faire imprimer. Gagny avait ainsi pu délivrer des ténèbres, de la moisissure et de la poussière les œuvres jusqu'alors recluses dans les bibliothèques, rendant toute leur utilité aux textes qui luttaient jusqu'alors contre les teignes et les blattes. C'est parmi ces volumes que se trouvait la paraphrase de Georges Pachymère sur l'œuvre de Denys l'Aréopagite, ainsi mise en lumière après mille ans d'oubli, grâce à Gagny, savant plein de zèle au service de son roi.

- 50 Bien que très imprécis, le récit de Tilmann confirme l'existence d'un véritable programme éditorial formulé par Jean de Gagny, qui en assure la promotion auprès du roi : il s'agit de mettre au jour le plus grand nombre possible d'œuvres de théologiens antiques, tirées de manuscrits inédits recherchés dans les bibliothèques conventuelles, dans le but explicitement annoncé de les livrer à l'impression. Gagny apparaît à la fois comme l'initiateur et le protecteur de travaux philologiques dont Tilmann n'est que l'exécutant. On s'interroge cependant sur l'identité du vieux précepteur et de son élève, venus participer à une cérémonie carthusienne. Tilmann ne nous dévoile ni leur nom, ni leur rôle dans cette affaire, mais on sait qu'ils se montrent intéressés par le manuscrit. Nous pouvons être tentés de reconnaître en eux les figures de Jacques Thouzat, dont il sera bientôt question, et de son élève Jacques Bogard : peut-être à cette occasion Bogard a-t-il pu négocier auprès de Tilmann l'établissement de l'édition.

Un humanisme fondamentaliste face à l'intégrisme de Béda ?

- 51 Un tel projet éditorial est loin de faire l'unanimité au sein de la faculté de théologie. En 1526, à l'occasion d'une polémique contre Érasme et Lefèvre d'Étaples, Noël Béda, « mauvais génie de la vieille école⁷⁹ », avait reproché aux humanistes d'avoir « entre les mains Origène, Tertullien, Cyprien, Basile, Hilaire, Chrysostome, Ambroise, Jérôme et d'autres de cette espèce, au lieu de Pierre Lombard, Alexandre, Albert, Thomas, Bonaventure, Ockham, etc. ». D'après Béda, les humanistes se trompaient, croyant « boire à des fleuves qui coulent plus près de la source de la sagesse divine », alors qu'il ne faut voir dans les anciens auteurs, dont les discours parfois discordants favorisent les hérésies, que « des petits ruisseaux qui, étant plus éloignés de cette source, ont dégénéré⁸⁰ ». À l'exception de saint Cyprien (dont l'édition *princeps* avait tout de même été donnée par le Soleil d'Or en 1512), tous les auteurs cités comme nuisibles par Béda en 1526 figureront au catalogue de Charlotte Guillard.
- 52 Le programme éditorial du Soleil d'Or, préparé par quelques-uns des théologiens les plus réputés de la faculté, semble donc s'opposer radicalement à la ligne conservatrice

défendue par Bêda au milieu des années 1520. Nous avançons ici l'hypothèse qu'il a pu exister, au sein même du « parti conservateur » de la faculté de théologie, un débat opposant les partisans d'une option *intégriste*, attachés à l'ensemble de la tradition théologique (Bêda), aux tenants d'une option *fondamentaliste* qui, sans rompre avec les institutions ecclésiastiques et universitaires, prônent le retour à l'esprit des textes les plus anciens (nos théologiens « navarristes »). Élie Barnavi décrit en des termes éloquents ce qui distingue les deux tendances, sensibles dans de nombreux courants religieux :

Si le fondamentaliste cherche à faire « retour » aux fondamentaux de la foi, l'intégriste, lui, entend figer toute évolution des croyances et des pratiques dans un système supposé définitif et immuable, dans une *tradition* sacralisée une fois pour toutes par l'usage et l'autorité des anciens.⁸¹

- 53 L'historiographie a souvent confondu ces deux camps, assimilant les uns et les autres à la « réaction ». C'était ignorer que les hommes appartenant à l'un et l'autre parti ne partagent pas la même sensibilité culturelle : tandis que les théologiens intégristes rejettent en bloc toute nouveauté, les fondamentalistes partagent avec les humanistes le goût de la critique textuelle et avec les réformés la volonté de retrouver l'esprit originel des textes sacrés.
- 54 La *Vie de Monseigneur Saint Hierosme* nous en fournit une bonne illustration. Dès la première édition de ce texte, publié chez Josse Bade en 1529, moins d'un an après la condamnation des œuvres d'Érasme par l'Université, Louis Lasseré n'hésite pas à faire l'éloge de l'humaniste rotterdamois, « qui a écrit fort elegendment en langue latine la vie dudit saint Hierosme⁸² ». L'ouvrage s'achève sur des préconisations de lecture, dans lesquelles Lasseré recommande les « vies de plusieurs personnaiges renommez tant Ethniques & payans que fideles et Chrestians ». Cette liste débute par les classiques : « l'excellent poete Homerus », Virgile, le « veritable & elegant historiographe Plutarchus », Philostrate et Quinte-Curce. Lasseré cite ensuite, sur près de trois pages, les innombrables hagiographes antiques et médiévaux, depuis les quatre évangélistes jusqu'à Baptiste Mantouan. Il achève sa litanie sur une référence pour le moins surprenante :
- Aussy de nostre temps, on a escript les vies de plusieurs gents doctes, nagueres decedez : & mesmes, ces jours passez, ung nommé, *Ludovicus Regius* [Louis Le Roy], a escript elegendment la vie de feu de bonne memoire, monsieur maistre Guillaume Budé, en son vivant, conseiller, & maistre des requestes ordinaire de lostel du Roy : homme tresscavant es lettres grecques, & latines : & de bonne reputation.⁸³
- 55 Voilà qui témoigne d'une ouverture inattendue de Louis Lasseré à l'égard des innovations culturelles de son temps.
- 56 De ce point de vue, l'inventaire de la bibliothèque de Jean Benoît constitue un document particulièrement intéressant⁸⁴. À la mort du théologien, sa bibliothèque compte plus de deux cent cinquante volumes, soigneusement rangés par format et par cote (de A à M), décrits sommairement dans l'inventaire après décès dressé en 1573. Quelques éditions semblent témoigner son attachement à la religiosité traditionnelle : Jean Benoît possède son *Cathechisme des Saintz* et deux volumes des vies de Pères publiées par Lippomano à Venise. Cela ne l'empêche pas de disposer des meilleurs outils de philologie biblique, fussent-ils officiellement condamnés par la faculté de théologie : la « Bible en hebreu » voisine avec « une autre Bible en grec in-octavo » ; le « Nouveau Testament de Érasme grec et latin » trouve sa place à côté du *targum* et d'un « dictionnaire de Reuchlin » (probablement les *Rudimenta hebraicae linguae* de Joannes Reuchlin). Dans cette imposante bibliothèque, les œuvres des Pères sont nombreuses⁸⁵ et l'omniprésence des « impressions d'Allemagne » témoigne de l'avidité avec laquelle le théologien s'est procuré, dès leur

sortie, les éditions patristiques bâloises sans attendre la préparation de leurs copies parisiennes⁸⁶. Jean Benoît possède ainsi de nombreuses éditions explicitement condamnées par la censure⁸⁷.

Réserves

- 57 On irait cependant trop vite en besogne en assimilant d'un bloc la pensée préréformatrice à l'humanisme. Disciple et successeur de Standonck, Béda n'est-il pas lui aussi un héritier du mouvement préréformateur ? Les plus grands humanistes ne se sont d'ailleurs pas privés de critiquer vigoureusement l'étroitesse d'esprit des pionniers de la réforme catholique : c'est la discipline de Standonck qu'Érasme vitupère lorsqu'il évoque le collège de Montaigu et c'est Dupuy-Herbault, le grand réformateur fontevriste ami de Louis Lasseré, que Rabelais appelle l'« enragé Putherbe⁸⁸ ».
- 58 Sans doute les théologiens du Soleil d'Or ont-ils tout simplement hérité des contradictions inhérentes au mysticisme rhénan de la *devotio moderna*. Fuyant les vaines considérations scolastiques, les disciples de Gérard Groote et de Thomas à Kempis se tournaient vers la lecture de la Bible et des Pères de l'Église, sources privilégiées de la méditation intérieure. Mais ce rejet de toute vanité savante aboutit paradoxalement à un renforcement des structures catholiques traditionnelles, les Frères et les réguliers reconnaissant l'autorité de l'Église comme la seule source de certitude. Renaudet résume la situation : « Le triomphe de leur philosophie critique eut pour résultat immédiat de fortifier l'esprit d'obéissance aveugle⁸⁹. » Voilà qui peut expliquer l'attitude paradoxale de Louis Lasseré qui, tout en faisant l'éloge de l'Université, vante les mérites de la vie monastique et dénonce le vain savoir ; voilà qui nous permet aussi de comprendre en quoi la mise en œuvre de méthodes philologiques directement issues de l'humanisme n'implique pas le rejet de la tradition. Les positions des théologiens n'étaient pas nécessairement aussi tranchées que l'historiographie, souvent attachée à l'étude des seuls discours humanistes, peut le laisser penser.
- 59 L'œuvre théologique du Soleil d'Or associe donc des influences diverses, qui pourraient sembler contradictoires si l'on ignorait leur généalogie intellectuelle. Elle reprend les éditions érasmiennes des Pères de l'Église en les passant au crible de la philologie humaniste. Le projet théologique du Soleil d'Or peut sembler proche de celui d'un Lefèvre d'Étaples, marqué par une volonté de conduire une réforme sans rupture et de préserver les fondations dogmatiques et institutionnelles de la foi catholique. En cela, il peut apparaître comme la préfiguration des travaux philologiques de la Réforme catholique qu'encouragera le concile de Trente. Renaudet l'avait bien vu, lui qui écrivait à propos des théologiens préréformateurs :
- Peut-être, le renouveau de mysticisme qu'ils provoquèrent dans le monde chrétien, contribua-t-il à hâter la révolution religieuse qu'ils eussent condamnée. Mais il est plus vrai de dire qu'ils recrutèrent d'avance l'armée de la Contre-Réforme ; ils préparèrent ces moines et ces théologiens, ces « hommes obscurs » qui, dès les premières hardiesses de Lefèvre d'Étaples, d'Érasme et de Luther, se trouvèrent prêts à défendre avec acharnement l'orthodoxie.⁹⁰
- 60 De ce point de vue, Louis Lasseré, Jean de Gagny, Godefroy Tilmann et Jean Benoît appartiennent à une génération de transition, intermédiaire entre le mysticisme des préréformateurs et le dogmatisme intransigeant de la Contre-Réforme, et il faut espérer que les travaux à venir s'attacheront sinon à les réhabiliter, du moins à réexaminer leur rôle dans la vie intellectuelle du XVI^e siècle.

NOTES

1. Voir ce qu'écrivit, par exemple, I. Backus, *Lectures humanistes de Basile de Césarée*, op. cit., p. 57.
2. Dans une édition du *Reductorium Morale* de Pierre Bersuire. Voir E. Armstrong, *Before Copyright. The French Book-privilege System, 1498-1526*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 110.
3. Elle publie tout de même, à l'occasion, quelques recueils de sermons de Jean Royard (BCG, n^{os} 167, 169 et 170).
4. BCG, n^o 17.
5. BCG, n^o 92.
6. J. K. Farge, *Orthodoxy and Reform in Early Reformation France: the Faculty of Theology of Paris, 1500-1543*, Leyde, Brill, 1985, p. 10 : « to rescue the theologians of Paris and their Faculty of Theology from the near anonymity to which their humanist critics and later historians have consigned them for so long ».
7. *Ibid.*, p. 99-109 : « Literary activity ».
8. Pour la production des docteurs parisiens, on se fonde sur le tableau 23 donné par James K. Farge (*Orthodoxy and Reform...*, op. cit., p. 103). Le calcul en pourcentages est établi par nos soins et ne tient pas compte des réimpressions).
9. Florentius Borgoinus ou Bourgoinus. Lucas Waddigus (*Scriptores ordinis minorum*, 1650, p. 109) atteste également l'orthographe *Burgoinus*.
10. *Index operum divi Augustini... per F. Florentium Borgoinum parisiensem Franciscanum in Magdunio conuentu accuratè digestus* [tome d'index de l'édition des *Opera Augustini*, Paris, Chevallon, 1532, f. aa ijr^o].
11. *Index operum divi Augustini...*, op. cit. (BCG, n^o 38).
12. BnF, ms. lat. 9952, f. 60r^o.
13. BnF, ms. lat. 9953, f. 12v^o.
14. BnF, ms. fr. 25208 : *Antiquitez et modernes singularitez du royal païs de Bourgoigne*.
15. L.E. Marcel, « Un éditeur bourguignon de saint Bernard. François Mangeard, coadjuteur du cardinal de Givry », dans *Saint Bernard et son temps*, t. II, Dijon, 1929, p. 115-124.
16. J.K. Farge, *Orthodoxy and Reform...*, op. cit., p. 3-4 : « The name "Sorbonne" : A Misnomer ».
17. *Ibid.*, p. 108, tableau 26.
18. *Ibid.*, p. 104 : « The collège de Navarre, which graduated more theologians than the collège de Sorbonne, was far behind the Sorbonne in literary activity. Only 19.3 % of Navarre graduates published, while 40.5 % of Sorbonists published. »
19. *Ibid.*, p. 105-107 : « Publishing was obviously more in vogue at the Sorbonne, which had a close financial and even personal relationship with the Paris printing establishment. [...] Since the collège de Sorbonne owned the land and buildings where dozens of Paris printers worked, the financial affairs of the college and the printers were constantly mingled. »
20. G. Ouy, « Le collège de Navarre, berceau de l'humanisme français », dans *Enseignement et vie intellectuelle. Actes du 95^e congrès national des sociétés savantes, Reims, 1970*, t. I, Paris, Bibliothèque nationale, 1975, p. 276-299.
21. J. Launoy, *Regii Navarrae gymnasii parisiensis historia*, t. II, Paris, 1677, p. 400-401.
22. Sur toutes ces accusations, voir J. K. Farge, *Biographical Register of Paris Doctors of Theology. 1500-1536*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1980, n^o 339.
23. T. Amalou, *Une Concorde urbaine : Senlis au temps des Réformes*, Limoges, PULIM, 2007, p. 116 et suiv. Voir également J.K. Farge (éd.), *Registre des conclusions de la faculté de théologie de l'université de Paris*, t. II, Paris, Klincksieck, 1994, p. 330.

24. Voir la préface adressée à Guillaume Ruzé et Jacques Du Pré, datée du collège de Navarre (BCG, n° 139).
25. T. de Bèze, *Histoire ecclesiastique des Eglises reformees*, Anvers, Jean Remy, 1580, p. 162.
26. Le patronyme « Lasserre », ou « Lassère », se rencontre aujourd'hui plus fréquemment que celui de « Lasseré ». Les sources anciennes ne redoublent pourtant jamais la dernière consonne et accentuent souvent le dernier « e ». Le patronyme « Lasseray » est par ailleurs attesté au début du XVII^e siècle en Touraine. Nous conservons donc ici la forme « Lasseré ». Les maigres informations dont on dispose concernant sa famille nous sont fournies par son testament, en date du 1er décembre 1546. Sur sa carrière, voir J. Launoy, *Regii Navarrae gymnasii parisiensis historia*, op. cit., t. II, p. 676-678 ; P. Feret, *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Époque moderne*, t. II, Paris, Picard, 1901, p. 187-188 ; [J. Bruté], *Chronologie historique...*, op. cit., p. 19-30 ; V. Angelo, *Les Curés de Paris au XVI^e siècle*, Paris, Cerf, 2005, p. 750-751.
27. *Vie de Monseigneur Saint Hierosme*, Paris, Charlotte Guillard, 1541 (BCG, n° 48), f. 380.
28. *Ibid.*
29. [J. Bruté], *Chronologie historique...*, op. cit. Les archives nationales conservent sous la cote M 180 deux édits de François Ier défendant aux docteurs de posséder une chapelle au collège de Navarre (février 1521) et interdisant aux docteurs navarristes de résider au collège (5 août 1537). Ces actes tardifs ne font en fait qu'entériner une situation antérieure.
30. J. Launoy, *Regii Navarrae gymnasii parisiensis historia*, op. cit., t. II, p. 255.
31. Londres, The British Library, Harley 2536. À notre connaissance, ce manuscrit n'a jamais été étudié. Les collections de la Bibliothèque nationale de France conservent un autre recueil, non consulté (BnF, ms. lat. 7812-7813), qui a été exploité par James K. Farge (*Biographical Register...*, op. cit., *passim*).
32. V. Angelo, *Les Curés de Paris...*, op. cit., p. 750.
33. *Ibid.*, p. 197, note 1.
34. 31 mars 1538 (AN, MC, ET/XLIX/9) et 13 septembre 1539 (AN, MC, ET/XLIX/10).
35. Voir J.-P. Massaut, *Josse Clichtove, l'humanisme et la réforme du clergé*, Paris, Les Belles Lettres, 1968.
36. J'adopte ici la forme moderne du toponyme « Gagny », également retenue par André Jammes, mais la graphie dominante dans les sources anciennes semble être « Gaigny ». On rencontre en outre les formes « Gagnay », « Gagnaeus », « Ganay », « Gannay », « Ganeius » et « Gaygny ». Sur Jean de Gagny, outre les sources anciennes (La Croix du Maine, Du Verdier), on lira P. Feret, *La Faculté de théologie de Paris...*, op. cit., p. 188-191 ; J. K. Farge, *Biographical Register...*, op. cit., n° 199 ; A. Jammes, « Un bibliophile à découvrir, Jean de Gagny », *Bulletin du bibliophile*, n° 1, 1996, p. 35-80 ; A. Jammes et N. Barker, « Jean de Gagny : a bibliophile re-discovered », *The Library*, vol. 11, n° 4, 2010, p. 405-446 ; N. Barker, « A national collection of manuscripts : Jean de Gagny's purpose for his collection compared with John Leland's », dans S. Hindman, I. Jammes, B. Jammes et H. P. Kraus Jr. (éd.), *Le livre, la photographie, l'image & la lettre. Essays in honor of André Jammes*, Paris, Éditions des Cendres, 2015, p. 93-105.
37. J. Launoy, *Regii Navarrae gymnasii parisiensis historia*, op. cit., t. II, p. 406.
38. *Recueil de vers latins, et vulgaires de plusieurs Poëtes François, composés sur le trespas de feu Monsieur le Daulphin*, Lyon, François Juste, 1536, f. A7v°.
39. A. Tuillier, « Les lecteurs royaux après la crise de 1534. Un dessein contrarié », dans A. Tuillier (dir.), *Histoire du Collège de France, t. I : La création. 1530-1560*, Paris, Fayard, 2006, p. 187-208, ici p. 195.
40. Estienne le mentionne, dans ses *Censures des théologiens de Paris*, parmi les responsables de son exil.
41. A. Jammes, « Un bibliophile à découvrir... », art. cit., p. 35.
42. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, Paris, Imprimerie impériale, 1868, p. 162-163.

43. A. Charon-Parent, *Les Métiers du livre...*, op. cit., p. 154-155 ; A. Jammes, « Un bibliophile à découvrir... », art. cit., p. 46.
44. J. Paillard, *Claude Garamont graveur et fondeur de lettres*, Paris, Ollière, 1914.
45. H. D. L. Vervliet, *French Renaissance Printing Types : A Conspectus*, Londres, The Bibliographical Society, 2010, p. 45 (référence désormais abrégée en « *Conspectus* »).
46. « Epistre au Roy », dans Primase, *Briefve et fructueuse exposition sur les Epistres Saint Paul*, Paris, Roffet, 1540.
47. Ceux de Simon de Colines, Chrétien Wechel, Michel de Vascosan, Denis Janot, Galliot Du Pré ou Étienne Roffet.
48. En 1539, il confie à Gervais Chevallon son édition *princeps* des sermons de Guericus.
49. On lit, sur la page de titre de l'édition lyonnaise, la mention d'un privilège pour six ans.
50. J. Launoy, *Regii Navarrae gymnasii parisiensis historia*, op. cit., t. II, p. 715-718 ; J.K. Farge, *Biographical Register...*, op. cit., n° 37 ; V. Angelo, *Les Curés de Paris...*, op. cit., p. 641-642 ; P. Feret, *La Faculté de théologie de Paris...*, op. cit., p. 196-197.
51. J. Launoy, *Regii Navarrae gymnasii parisiensis historia*, op. cit., t. II, p. 404.
52. J.K. Farge, *Biographical Register...*, op. cit., p. 180.
53. AN, MC, ET/XLIX/160, signalé dès 1980 par James K. Farge (*Biographical Register...*, op. cit.) qui se contente d'en noter la présence sans en commenter le contenu.
54. Tilmann le qualifie de *praeceptor suus* dans la préface d'une édition de Georges Pachymère publiée en 1538 (cat. n° 17).
55. J.-F. Maillard, J. Kecskeméti, C. Magnien et M. Portalier, *La France des humanistes. Hellenistes I*, op. cit., p. 503-563. Signalons que son implication dans les éditions des œuvres de Pacien de Barcelone (1538), Bernard de Clairvaux (1547) et Grégoire le Grand (1552) semble avoir échappé aux éditeurs de cet excellent volume.
56. C'est à Lyse Schwarzfuchs que revient le mérite d'avoir identifié dans cette gravure récurrente la marque de Tilmann ; je présente ici brièvement les résultats d'une rapide enquête à laquelle nous nous sommes adonnés de concert.
57. Voir F. Desprez, *Recueil de la diversité des habitz*, Paris, R. Breton, 1564, f. C8.
58. J. Launoy, *Regii Navarrae gymnasii parisiensis historia*, op. cit., t. I, p. 407.
59. *Pandectes scripturae*, Paris, J. Kerver, 1543, f. Bb ij.
60. *Ibid.*, f. 263v°. Il s'agit d'une représentation de Lasseré, identifiable par ses initiales, agenouillé en prière au pied de Saint-Martin.
61. *Vie de Monseigneur Saint Hierosme*, Paris, Josse Bade, 1530, f. 5r°.
62. *Vie de Monseigneur Saint Hierosme*, Paris, Charlotte Guillard, 1541, f. 394v°.
63. *Ibid.*, f. 219v°.
64. Ainsi, chap. III, f. 6v° et suiv. : « La vie solitaire [...] au commencement, semble dure & estrange : mais apres que dieu a distille sa grace au cœur de l'homme, & qui luy fait gouster son amour : il n'ya plaisir au monde si grand, que cestuy la. Car en icelle, l'homme prent la douceur de la paix & repos interieur de sa conscience : & met tout son cœur & desir en diuine contemplation : qui est vne ioye incomprehensible a ceulx qui ne scauent ce que cest, & qui nen ont point taste. Et pour gouster ce grand bien, plusieurs saintes gens ont appete vie solitaire : en laquelle plus parfaitement on la gouste : & chascun iour se treuent beaucoup de gens qui lappetent : & laissent pere, mere, freres, seurs, honneurs, & richesses temporelles, pour vaquer a soy seulement : affin quilz puissent apres totalement vacquer a dieu. »
65. *Vie de Monseigneur Saint Hierosme*, Paris, Charlotte Guillard, 1541, f. 379r°.
66. *Ibid.*, f. 380r° et v°.
67. *Ibid.*, f. 380v°.
68. Sur le contexte général, voir A. Renaudet, *Préréforme et humanisme*, 2^e édition revue et corrigée, Paris, D'Argence, 1953. Sur la réforme monastique, voir J.-M. Le Gall, *Les Moines au temps des Réformes. France (1480-1560)*, Seyssel, Champ Vallon, 2001.

69. Jean-Marie Le Gall (*Les Moines...*, *op. cit.*, p. 99-101) met par ailleurs en évidence le rôle de la « nébuleuse tourangelle », composée de familles aussi puissantes que les Briçonnet, les Ruzé et les Berthelot, dans le développement de la réforme monastique.
70. *Ibid.*, p. 69.
71. *Vie de Monseigneur Saint Hierosme*, Paris, Josse Bade, 1530, f. 2r°.
72. *Vie de Monseigneur Saint Hierosme*, Paris, Charlotte Guillard, 1541, f. [2] r°.
73. *Theotimus*, édition et introduction de D. Gagliardi, Madrid, Mirabel Editorial, 2005, p. 6-7. Je remercie Marie-Luce Demonet pour cette précieuse indication.
74. J.-P. Massaut, « Josse Clichtove (1472/73-1543) », dans C. Nativel (dir.), *Centuria Latinae II...*, *op. cit.*
75. Voir son *De Laude monasticae religionis*, 1513.
76. G. Tilmann, « *Ad reverendum in Christo patrem ac D. D. Robertum Senalem Abricensium episcopum, doctoremque theologica professione longè eximium, praeceptorum suum Godefridi Tilmanni Cartusii pro operibus Dionysii Areopagitae praefatio* », dans G. Pachymère, *Paraphrasis in decem epistolas B. Dionysii Areopagitae*, Paris, 1538 (BCG, n° 17), f. a2-m3.
77. Les auteurs de *La France des humanistes. Hellénistes I* (*op. cit.*) citent bien la fin de cette longue épître, mais pas ce passage pourtant crucial.
78. F. b2-b3.
79. A. Lefranc, *Histoire du Collège de France depuis ses origines jusqu'à la fin du Premier Empire*, Paris, Hachette, 1893, p. 145.
80. *Annotationes [...] in Jacobum Fabrum Stapulensem libri duo et in Desid. Erasmus Roterodamum liber unus*, Paris, Josse Bade, 1526. Je cite ici le texte dans la version française qu'en donne André Godin (*Érasme, lecteur d'Origène*, Genève, Droz, 1982, p. 427).
81. E. Barnavi, *Les Religions meurtrières*, Paris, Flammarion, 2008.
82. *Vie de Monseigneur Saint Hierosme*, Paris, Josse Bade, 1529.
83. *Vie de Monseigneur Saint Hierosme*, Paris, Charlotte Guillard, 1541, f. 394v°.
84. 23-26 février 1573 (AN, MC, ET/XLIX/160).
85. Remarquons en revanche qu'on ne trouve pas d'œuvres complètes d'Augustin, de Jérôme, ni de Jean Chrysostome, alors même que Benoît a contribué à en établir l'index.
86. Signalons néanmoins les « Œuvres de St Hillaire impression de Paris » (1544) ou les « *Cathena in Genesis et Exodum* » de Lippomano (1546 et 1550).
87. « *There is some evidence to suggest that many French Catholics owned editions that were on the index of forbidden books.* » (M. Walsby, « The library of the Breton jurist and historian Bertrand d'Argentré in 1582 », dans M. Walsby et N. Constantinidou [dir.], *Documenting the Early Modern Book World: Inventories and Catalogues in Manuscript and Print*, Leyde, Brill, 2013, p. 117-140, ici p. 133.)
88. F. Rabelais, *Le Quart Livre*, chap. 32.
89. A. Renaudet, « Jean Standonk, un réformateur catholique avant la Réforme », *Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin*, Paris, 1908, p. 9.
90. *Ibid.*, p. 9-10.

Chapitre 5. Les cercles humanistes : médecins et juristes

- 1 SI LES LITTÉRATURES BIBLIQUE ET PATRISTIQUE occupent l'essentiel de l'activité du Soleil d'Or, elles ne constituent pas pour autant l'intégralité de sa production. Les éditions juridiques ou médicales tiennent également une place importante dans le catalogue de Charlotte Guillard. Il convient donc d'examiner les relations que l'atelier a pu entretenir avec les milieux robins et médicaux, afin de mieux comprendre leur place dans la politique éditoriale du Soleil d'Or. Pour ce faire, nous nous concentrerons sur les réseaux personnels de deux des protes de l'atelier. Autour de Jacques Bogard gravite en effet un réseau d'hellénistes étroitement liés au milieu des lecteurs royaux. Autour de Louis Miré s'activent un certain nombre de juristes partageant une même sensibilité intellectuelle. Mais avant de décrire ces différents cercles, il convient de commencer par nous intéresser à une publication particulièrement atypique.

UNE ÉNIGME : L'ÉDITION DES *APOPTHÈGMES* (1539)

Un texte atypique

- 2 En 1539, à peine un an après avoir pris en main le Soleil d'Or, Charlotte Guillard imprime une édition des *Apophthegmes* d'Érasme traduits en français par Antoine Macault dédiée à François I^{er}. Le texte est réimprimé en 1540 et 1543 (fig. 38). Originaire de Niort, « l'élú Macault » entre au service de François I^{er} avant 1523 comme valet de chambre et secrétaire¹. D'importantes missions à l'étranger lui valent de belles récompenses de la part du roi². Cette carrière d'officier-courtsan se double, à compter des années 1530, d'une activité d'homme de plume : Macault se distingue dans l'entourage du roi par ses travaux de traductions. Il est invité à lire ses œuvres devant le roi, qui semble apprécier et encourager ce travail (fig. 39). La version française d'une oraison de Cicéron est confiée aux presses d'Antoine Augereau dès 1534³. La même année, Macault offre à François I^{er} le manuscrit d'une traduction de Diodore de Sicile, qui sera imprimée en avril 1535 par Olivier Mallard. Après la publication des *Apophthegmes*, il traduit encore la *Bratichomyomachie* (1540)⁴, quelques oraisons de Cicéron (1541)⁵, l'*Institution du jeune prince* d'Isocrate (1544)⁶ et les *Philippiques*, qui ne seront imprimées qu'après sa mort⁷.

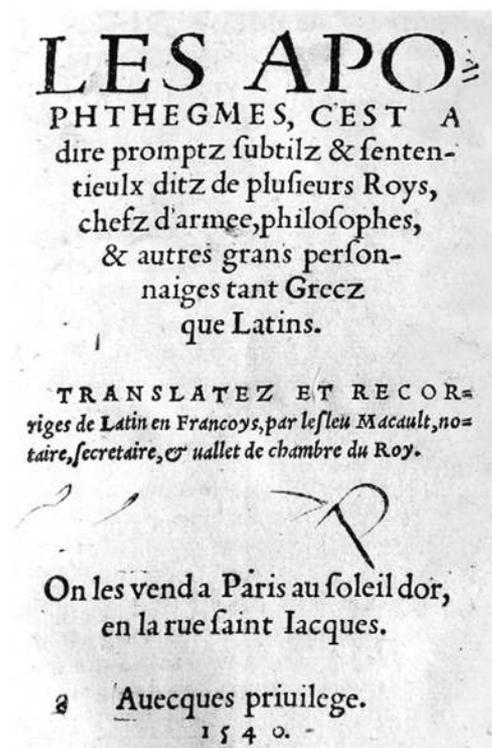


Fig. 38. Érasme, *Les Apophthegmes...* translatez de latin en francoys par l'esleu Macault, 2e éd., Paris, 1540, in-8° ; Bibliothèque de Thierry Boillot.



Fig. 39. Antoine Macault faisant la lecture à François Ier, dans *Les troys premiers livres de l'histoire de Diodore Sicilien*, Paris, Tory, 1535, in-folio ; Paris, BnF.

- 3 C'est dès le milieu des années 1530 que Macault entreprend de traduire *Les Apophthegmes*. Il n'est pas sûr que ce travail ait été d'emblée destiné à l'impression. Macault appartient

en effet à cette génération de traducteurs qui assure la transition entre les anciennes pratiques de traduction privée à l'usage des Grands (Claude de Seyssel) et les entreprises de traduction conçues directement en vue de publication (Amyot)⁸. Macault traduit d'abord *Les Apophthegmes* pour le roi. La traduction des cinq premiers livres des *Apophthegmes* est achevée en juillet 1537, lorsque Macault en offre le manuscrit à François I^{er}. La question de l'éventuelle publication de son œuvre ne se pose que dans un second temps, lorsque le texte a été apprécié et approuvé par le monarque et ce n'est que le 11 octobre 1538 que le traducteur obtient un privilège royal protégeant sa traduction pour six années ; il confie alors son texte aux presses du Soleil d'Or.

- 4 Forte de près de six cents pages, cette édition se recommande à ses lecteurs par la présence, en tête et en fin de volume, de deux pièces de vers inédites dans lesquelles Clément Marot livre un éloge convenu du « gentil traduisant » (fig. 40 et 41). Que le poète recommande cette lecture n'est pas pour nous surprendre. En 1536, tandis que Macault s'attelle à l'édition des *Apophthegmes*, Marot traduit en vers trois colloques d'Érasme, preuve d'un intérêt commun pour l'œuvre du Rotterdamois⁹.

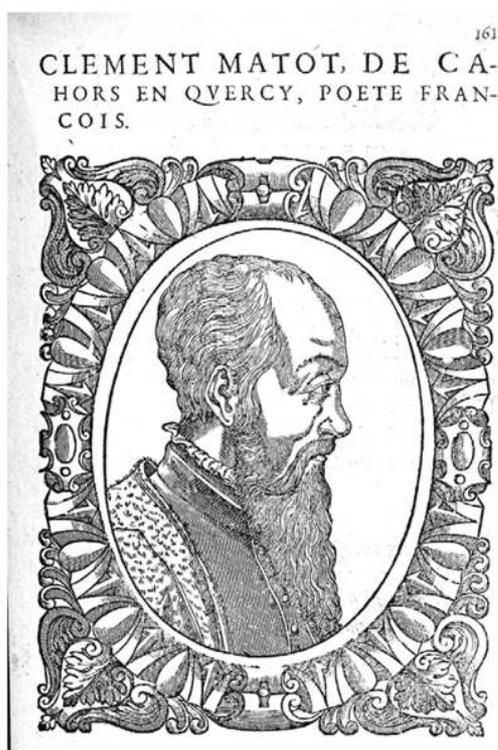


Fig. 40. Portrait de Clément Marot dans *Théodore de Bèze, Les vrais pourtraits des hommes illustres*, Genève, Jean de Laon, 1581, in-4o ; Tours, CESR.

- 5 L'édition des *Apophthegmes* s'achève sur un texte intitulé « Les faultes », qui tient lieu d'*errata* et dans lequel un auteur anonyme (un correcteur ?) s'en remet à la « suffisance » du lecteur pour l'identification des éventuelles coquilles. L'auteur commence par déplorer que toute œuvre imprimée « se ressent de la négligence des ouvriers, et quelque foiz de leur ignorance ». Il mise ensuite sur la compétence du lecteur : « Les faultes qui se pourroient rencontrer en la presente traduction (lesquelles sont et legieres et en petit nombre) seront de prime face si cognoissables, et tant communes, que nul ne tumbera dessus, sans incontinant les recognoistre. » (fig. 42).

- 6 La traduction proprement dite se caractérise par une certaine liberté à l'égard de l'original latin, liberté qui permet à Macault d'atteindre une élégance de style encore rare à l'époque dans la prose française¹⁰. Ainsi s'explique sans doute le succès de cette publication, remise sous presse par le Soleil d'Or dès 1540, reprise en 1543, avant d'être réimprimée par des ateliers concurrents.

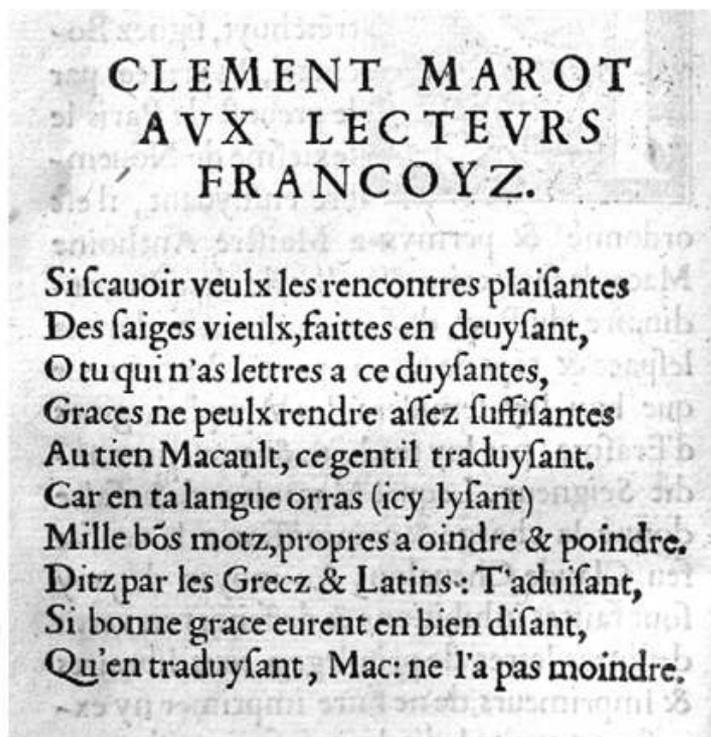


Fig. 41. Dizain liminaire et huitain post-liminaire de Clément Marot dans *Les Apophthegmes...*, op. cit.

Des réseaux courtisans ?

- 7 On peine à comprendre les raisons pour lesquelles Antoine Macault recourt aux services de Charlotte Guillard, mais on peut se demander si Jean de Gagny n'a pas pu jouer un rôle d'intermédiaire entre Macault et le Soleil d'Or.
- 8 Gagny, premier aumônier de François I^{er}, a pu côtoyer Macault dans l'entourage du roi. Il se montre d'ailleurs très préoccupé par la question de la traduction en langue française. Le manuscrit des *Apophthegmes* que Macault remet à François I^{er} en 1537 n'est pas un objet très différent du *Primase* que Jean de Gagny offre au roi la même année. Si aucun document n'atteste l'existence de relations directes entre Gagny et Macault, plusieurs éléments nous renseignent en revanche sur la proximité de Gagny et de Clément Marot¹¹. Les deux hommes figurent en bonne place parmi les contributeurs du *Recueil de vers latins, et vulgaires de plusieurs Poëtes François, composés sur le trespas de feu Monsieur le Daulphin*, publié à Lyon par François Juste en 1536. L'aumônier Gagny fréquente donc les cercles littéraires de la cour. De plus, il publie la plupart de ses traductions françaises (le *Primase* de 1540, le *Guerricus* de 1542 et les *Paroles de Jésus-Christ* de 1542) chez Étienne Roffet, éditeur régulier des œuvres de Marot. Enfin, Gagny, chargé par François I^{er} de « veoir et visiter » la traduction des trente psaumes, accorde à Marot son approbation et autorise la

publication¹². Ce faisceau d'indices convergents nous incite à penser que Gagny a pu orienter Antoine Macault vers les presses du Soleil d'Or.

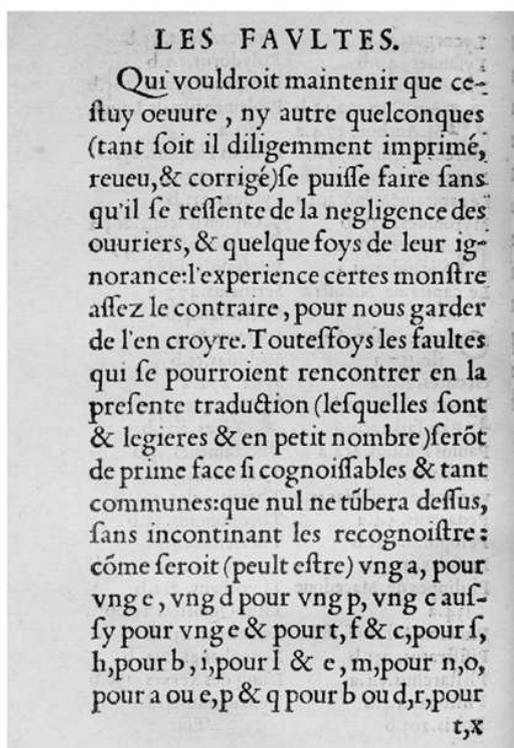


Fig. 42. « Les fautes », dans Érasme, *Les Apophthegmes...*, op. cit.

- 9 Mais du point de vue de l'atelier, comment justifier cette publication ? Texte français traitant d'une matière très éloignée des spécialités habituelles de l'entreprise, *Les Apophthegmes* occupent une place singulière dans le catalogue du Soleil d'Or. Peut-être faut-il y voir la marque d'une hésitation. Charlotte Guillard, qui vient de prendre en main son entreprise, a pu être tentée de se spécialiser dans l'impression de textes français, à la manière d'un Roffet ou d'un Vascosan, pour y renoncer presque immédiatement, se rabattant sur les spécialités historiques de l'atelier, droit savant et sources chrétiennes. D'autres publications du Soleil d'Or renforcent l'idée qu'en 1538-1539, Charlotte Guillard a hésité sur la direction à prendre. On la voit ainsi s'essayer à des publications d'un genre nouveau, notamment des traités médicaux et des textes grecs issus des lecteurs royaux ou de leurs auditeurs.

MÉDECINS ET HELLÉNISTES : LE MILIEU DES LECTEURS ROYAUX

Les réseaux de Jacques Bogard

- 10 Jacques Bogard, présent au Soleil d'Or dès le début de l'activité de Charlotte Guillard, a dû exercer une grande influence sur le recrutement des collaborateurs de l'atelier. On le sait brillant helléniste. Sa carrière personnelle, à partir de 1542, témoigne d'un intérêt certain pour l'histoire de la médecine. En tenant compte des maigres éléments biographiques dont on dispose, on peut avancer quelques hypothèses concernant sa formation et sa jeunesse.

- 11 Sorti vers 1530 de la faculté des arts, Bogard ne se consacre pas immédiatement, ou pas entièrement, à son apprentissage du métier d'imprimeur : il fréquente les milieux humanistes et renforce sa culture classique. Peut-être s'initie-t-il à la médecine hippocratique. Il suit les premiers cours que dispensent au collège de Cambrai les lecteurs royaux Jacques Thouzat et Pierre Danès¹³. Bogard peut y fréquenter tout ce que Paris compte alors d'amateurs de nouvelles humanités.



Fig. 43. Portrait de Jacques Thouzat dans Théodore de Bèze, *Les vrais pourtraits des hommes illustres*, op. cit.

- 12 Les origines de ce qui deviendra le collège des lecteurs royaux sont bien connues¹⁴. On sait l'engouement que suscite, en janvier 1530, après de nombreux atermoiements, l'institution par le roi de quatre lecteurs pour les langues bibliques : Pierre Danès et Jacques Thouzat (*alias* Toussain) pour le grec, François Vatable et Agacio Guidacerio pour l'hébreu. Une lettre de Pierre Siderander, jeune disciple des lecteurs royaux, témoigne de « l'enthousiasme pour les études » qui gagne alors Paris¹⁵. D'après les contemporains, les leçons des lecteurs royaux peuvent attirer jusqu'à trois ou quatre cents personnes¹⁶. Parmi eux, quelques figures appelées à un grand avenir : Jacques Amyot, Jean Dorat, Jean Calvin, Jean Cinquarbres, François Rabelais, Ignace de Loyola, Jean Antoine de Baïf, François Xavier, Théodore de Bèze, Jean Chéradame, Jean Davion, Jacques Goupyl, Louis Le Roy, Thomas Linacre, Denis Lambin, François Rasse Desneux, Hubert de Suzane, Guillaume Morel, Pierre Ramus, Jacques de Billy, Léger Duchesne, Adrien Turnèbe, Pierre de Ronsard ou encore Henri II Estienne¹⁷.
- 13 C'est au sein de ce milieu aussi hétéroclite qu'enthousiaste qu'évolue Jacques Bogard lorsqu'il débute sa carrière éditoriale au *Soleil d'Or*. Il ne manque pas de faire jouer ces relations savantes pour apporter à l'entreprise de nouveaux collaborateurs, au premier rang desquels le lecteur royal Jacques Thouzat, dont il épousera la fille, Émée.

- 14 Disciple et protégé de Budé, ami d'Érasme et de Germain de Brie, Thouzat est « un savant de profession, travailleur acharné, dont l'œuvre comme helléniste a été plus profonde et plus étendue, mais aussi moins brillante [que celle de Danès]¹⁸ » (fig. 43). Son enseignement a toutefois marqué toute une génération d'étudiants parisiens. Pierre Ramus en fournit un précieux témoignage :

Tous les ans, Thouzat expliquait la grammaire grecque ; il faisait sentir la force de chaque terme, la vraie signification de chaque mot, ceux dont il convenait de se servir et ceux qu'il fallait éviter ; il donnait ses explications en un latin choisi, cicéronien, mais toujours clair et à la portée de ceux qui l'entendaient ; quand il ne pouvait rendre une expression grecque par un seul terme latin qui en fit sentir toute l'énergie, il en employait plusieurs, ne voulant rien laisser d'obscur, et s'attachant toujours à porter la lumière dans l'esprit de ses auditeurs. Chaque jour il expliquait les parties du discours et quelques endroits de la syntaxe, afin de mieux inculquer les principes et les fondements de la langue qu'il enseignait. Avait-il fini ses leçons publiques, il préparait chez lui des compositions en latin et en français, pour les faire rendre ensuite en grec ; quand il expliquait un auteur, c'était toujours en maître supérieur à sa matière, mais c'était aussi en grammairien habile, qui ne négligeait ni les termes particuliers, ni les expressions singulières, ni le tour et l'arrangement des discours ni la syntaxe, ni même l'étymologie.¹⁹

- 15 Cet indéniable talent pédagogique se double d'un souci constant de mettre au jour des textes inconnus. Les travaux de Marie-Joseph Beaud-Gambier ont mis en évidence l'importance de Thouzat dans l'activité des presses parisiennes²⁰ : au prix d'une minutieuse enquête, elle a pu établir sa responsabilité dans plus de quatre-vingts publications, dont six seulement portent son nom. Son projet éditorial est clairement défini :

[Thouzat] n'a rien à voir avec un Alde Manuce ou un Josse Bade, désireux de donner aux érudits les œuvres complètes des grands auteurs classiques ; c'est un professeur soucieux de donner à ses élèves des textes grecs courts, mais d'une rigoureuse correction, sans recherche de beauté ni de décoration. Que ces livres soient des manuels destinés aux étudiants, les très nombreux exemplaires conservés, soigneusement annotés, nous en fournissent la preuve.

- 16 On voit ainsi paraître en 1538-1539 au Soleil d'Or de courts textes inédits de Justin et Proclus, dont les versions grecque et latine forment de minces volumes in-quarto²¹ (fig. 44a et b et 45a et b). Aucun nom d'éditeur n'est explicitement imprimé dans ces ouvrages, mais un précieux exemplaire de l'*Admonitorius gentium liber* de Justin conservé à la Bibliothèque nationale de France nous permet d'attribuer à Jacques Thouzat l'initiative de cette publication : le volume, parsemé d'annotations diverses, porte l'indication manuscrite suivante : *Ita Tusanus legebat*²². Thouzat, qui sollicite à cette époque les presses de Jean Loys, Chrestien Wechel ou Conrad Néobar, adresse donc au Soleil d'Or quelques-uns des traités inédits qu'il porte au programme de son enseignement. Jean Irigoin propose de rapprocher ces éditions de deux autres publications données en 1539 : un fragment du livre VI de l'*Histoire* de Polybe édité par Jean Strazel et publié par Jean Loys ainsi que la *Théorie du mouvement circulaire* de Cléomède éditée par Jacques Thouzat chez son gendre Conrad Néobar la même année. Irigoin remarque que tous ces textes semblent avoir été établis à partir de manuscrits acquis en Italie pour François I^{er}, qui viennent tout juste d'intégrer la bibliothèque de Fontainebleau²³.
- 17 On peut également attribuer à Thouzat l'édition bilingue du Nouveau Testament imprimée sur les presses du Soleil d'Or en 1543²⁴. La page de titre annonce d'emblée que l'édition suit celle procurée par Érasme. De fait, Thouzat s'est appuyé sur l'édition donnée

à Bâle par Johann Bebel en 1535. Il en reprend les pièces liminaires, l'épître d'Érasme à Léon X (1^{er} février 1516) et la réponse du pape (Rome, 10 septembre 1518). Ce qui motive cette remise sous presse, c'est l'important travail de collation auquel s'est livré Thouzat. La page de titre de la publication annonce un texte *iam denuo et collatum et postrema manu castigatum*. Les variantes repérées *ex diversis exemplaribus* sont regroupées à la fin de l'ouvrage dans une table spécifique. Par ce travail, Thouzat prolonge donc celui d'Érasme.

- 18 Si Thouzat n'occupe qu'une place relativement faible dans la production du Soleil d'Or, son rôle apparaît pourtant comme décisif dans la structuration des réseaux hellénistes qui forment l'entourage de Charlotte Guillard et Jacques Bogard. Il est l'ami de Germain de Brie, maître d'œuvre de l'édition de Jean Chrysostome publiée par Chevallon en 1536²⁵. Il est aussi le maître de la plupart des médecins qui collaborent avec l'atelier.

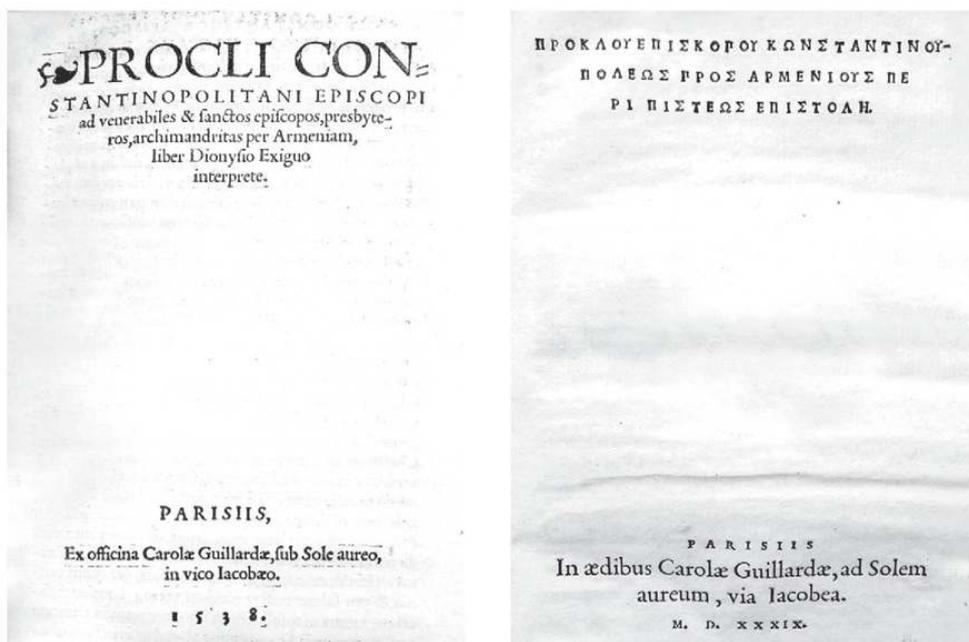


Fig. 44A ET B. Éditions latine et grecque de Proclus, *Ad venerabiles et sanctos Episcopos... per Armeniam liber*, Paris, 1538-1539, in-4° ; Troyes, Bibliothèque municipale.

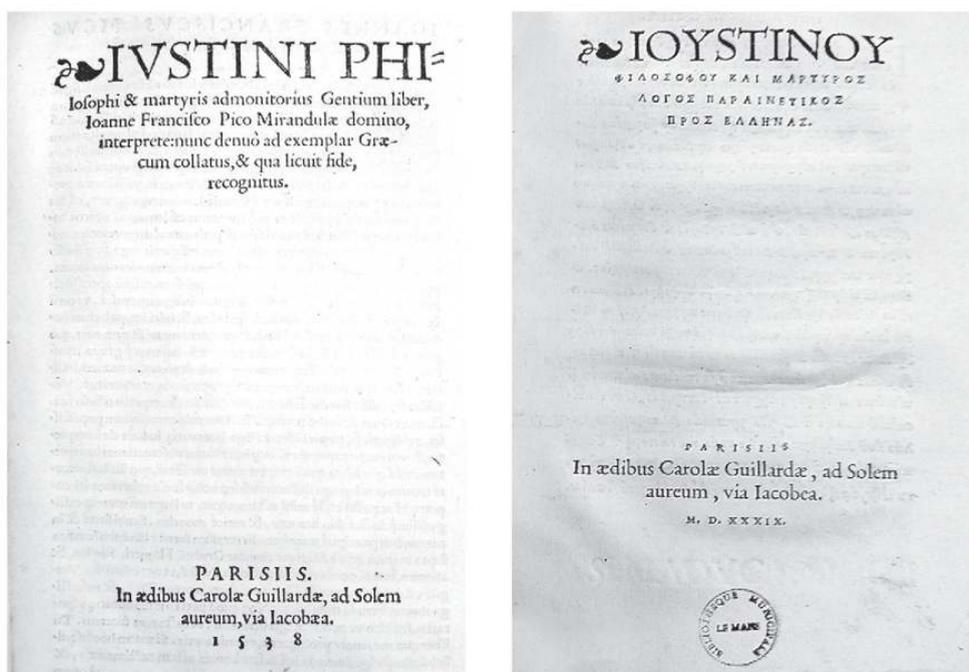


Fig. 45A ET B. Éditions latine et grecque de Justin, *Admonitorium gentium liber*, Paris, 1538-1539, in-4° ; Le Mans, Bibliothèque municipale.

- 19 Charlotte Guillard publie en effet, dans les années 1538-1540, d'intéressants traités médicaux. L'atelier donne dès 1538 une édition latine de la *Méthode thérapeutique* de Galien dans la traduction de Thomas Linacre révisée par Guillaume Budé²⁶ (fig. 46). Cet ouvrage, initialement paru en 1519 et réimprimé par Chevallon en 1526, n'est pas une nouveauté ; mais le texte fait ici l'objet d'une importante révision par Martin Grégoire, médecin d'origine tourangelle et excellent helléniste, qui part peu après à Venise « rescrutier livres grecz » au côté de Guillaume Pellicier²⁷ et qui se fera surtout connaître par la publication, en 1543, d'une édition du *De Ossibus* de Galien chez Michel de Vascosan.

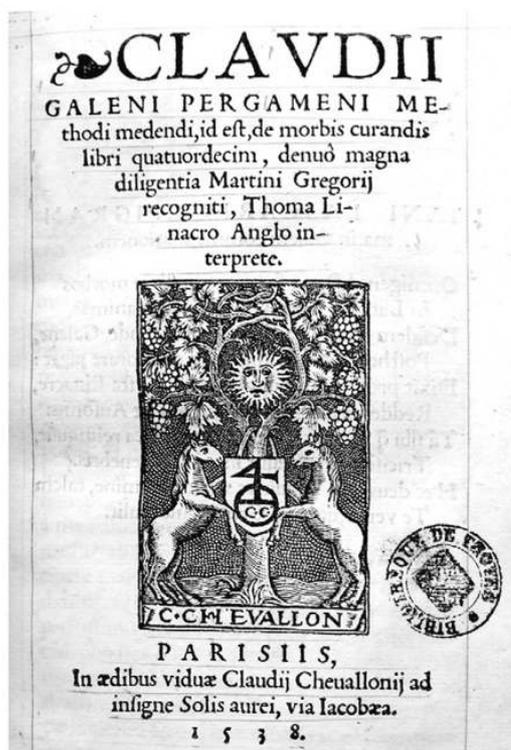


Fig. 46. Galien, *Methodus medendi*, Paris, 1538, in-8° ; Troyes, Bibliothèque municipale.

- 20 Au même moment, le Soleil d'Or publie une traduction française du *Quatorziesme livre de la Méthode thérapeutique* traduit par le médecin lyonnais Jean Canape, dont l'unique exemplaire survivant est aujourd'hui conservé à Manchester²⁸. On s'étonne de cette reprise immédiate d'une traduction française publiée à Lyon chez Guillaume de Guelques. Il est probable que Charlotte Guillard ne s'est pas contentée de ce *Quatorziesme livre* : sans doute a-t-elle publié les traductions d'autres volumes du *Manuel*, qui ne nous ont pas été conservés.
- 21 C'est encore en 1538 qu'elle imprime un traité d'hygiène alimentaire, compilé de Galien et Hippocrate, élaboré par un certain Nicolas Plet « du Vimeu²⁹ ». On ne sait pas grand-chose de ce jeune Picard. Nous le trouvons inscrit à la faculté des arts en 1526 sous le rectorat de Claude Royllet³⁰ ; lui-même se déclare élève de Jean Pérelle – autre helléniste proche de Thouzat³¹. On ignore à quelle date il accède à la maîtrise, mais on sait que le jeune *magister in artibus* enseigne à l'université dès 1533³². Le 18 avril 1538, il rédige « au collège de Beauvais » (*ex schola Becodiana*) une épître dédicatoire à Jean Adam. Rien d'explicite ne permet de confirmer que Nicolas Plet et Jacques Bogard se fréquentent, mais le fait semble très probable. Il n'est d'ailleurs pas inutile de signaler que la famille Plet semble apparentée au lecteur royal François Vatable, lui aussi d'origine picarde³³ (fig. 47). Martin Grégoire et Nicolas Plet appartiennent tous deux à la même génération que Bogard ; ils fréquentent les mêmes amateurs de lettres grecques dans l'entourage des lecteurs royaux.
- 22 Bogard quitte le Soleil d'Or en 1541. Pour autant, son influence ne cesse pas de se faire sentir sur la production de l'atelier. Charlotte Guillard s'associe fréquemment avec son neveu, notamment pour l'impression de textes grecs et de traités médicaux. Ainsi donnent-ils tous deux, dès 1542, une édition bilingue (grec-latin) des aphorismes d'Hippocrate ; en 1543, Bogard met sous presse trois traités de Fuchs, Galien et

Hippocrate pour le compte de sa tante ; en 1545, il réimprime pour le Soleil d'Or la version latine des aphorismes d'Hippocrate, ainsi qu'une édition de l'*Iliade*. En 1546-1548, il donne encore à Charlotte une demi-douzaine de traités médicaux de Leonardt Fuchs. C'est donc à Jacques Bogard qu'il convient d'attribuer la présence, au catalogue du Soleil d'Or, de près d'une vingtaine d'ouvrages médicaux de tradition galénique. La mort de Thouzat en 1547 et celle de Bogard à la fin de l'année 1548 n'empêcheront pourtant pas l'atelier de célébrer leurs travaux.

Fédéric Morel et le *Lexicon* de Jacques Thouzat

- 23 En 1552, en association avec son confrère Guillaume Merlin, Charlotte Guillard publie à titre posthume le *Lexicon Graecolatinum* de Jacques Thouzat (fig. 48). Cette véritable somme lexicographique, issue de plusieurs décennies d'études, d'enseignements et de travaux éditoriaux, peut à bon droit être considérée comme le *magnum opus* de Thouzat³⁴.



Fig. 47. Portrait de François Vatable dans Théodore de Bèze, *Les vrais pourtraits des hommes illustres*, op. cit.

- 24 Son importance a pourtant été longtemps sous-estimée. En 1893, Abel Lefranc écrivait : « [Le *Lexicon*] qui témoigne d'un labeur énorme ne se distingue cependant pas des autres ouvrages du même genre parus à cet époque³⁵. » En 1984, Olivier Reverdin ajoutait : « Le *Lexicon* de 1552 est décevant. Malgré l'ardeur de Charlotte Guillard, malgré le dévouement de Fédéric Morel, cette tentative parisienne doit être considérée comme un échec³⁶. » En dépit de ces avis tranchés, l'importance de cet ouvrage dans l'histoire même de la philologie grecque ne fait aucun doute. D'abord, par son ampleur. Monique Mund-Dopchie remarque avec raison que « le *Lexicon* de 1552 a doublé de volume – et donc de matière traitée – par rapport aux dictionnaires qui le précèdent immédiatement³⁷ ». Il constitue par ailleurs la source principale de plusieurs dictionnaires, parmi lesquels le *Lexicon Graecolatinum* sorti des presses de Jean Crespin en 1554. Pour l'étude même de la

carrière de Thouzat, il constitue un document majeur parce qu'il conserve les traces de l'enseignement et des textes étudiés par le lecteur royal.

- 25 Dans la présentation des différentes entrées, Thouzat se contente de suivre le canon lexicographique inauguré par le *Dictionarius graecus* de Ceratinus (Bâle, 1524), indiquant pour chaque item le nominatif, la désinence du génitif et l'article associé (Λόγος, ου, 'ο). Il innove cependant en multipliant les propositions de traduction, associant à chaque mot grec plusieurs équivalents latins. Pour mieux donner à entendre le sens des mots, il recourt parfois à des périphrases ou à des explications d'ordre culturel. Il innove également en citant nominativement les auteurs consultés, puisant largement dans le répertoire des textes qu'il a fait mettre sous presse pour les commenter en cours. Par le fréquent recours à la citation, Thouzat met ainsi en pratique la méthode philologique préconisée par Guillaume Budé, qui consiste à tirer des auteurs classiques eux-mêmes la définition des mots employés. Jean-Marie Flamand remarque avec raison que l'on retrouve ainsi dans le *Lexicon* les caractéristiques de l'enseignement oral de Thouzat tel que l'évoquait Pierre Ramus³⁸.

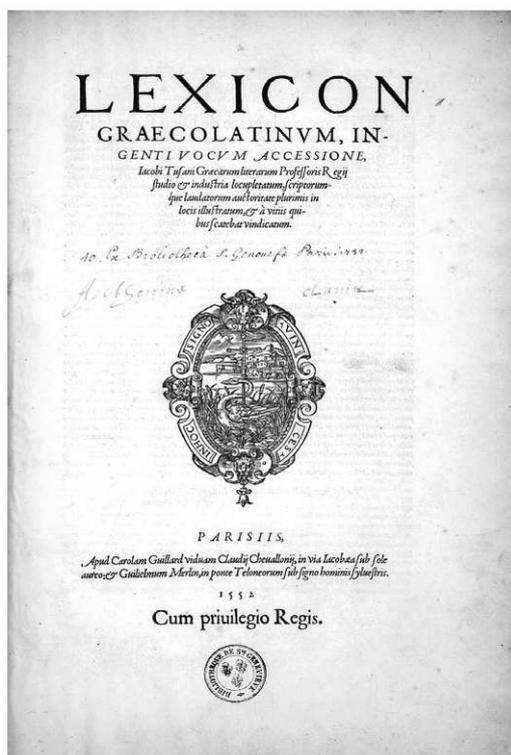


Fig. 48. Jacques Thouzat, *Lexicon Graecolatinum*, Paris, 1552, in-folio ; Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève.

- 26 Mais cet important *Lexicon* a bien failli ne jamais voir le jour. La longue préface latine signée Charlotte Guillard relate les circonstances mouvementées qui ont compromis sa publication. Thouzat avait confié à Jacques Bogard un petit fascicule destiné à servir de spécimen afin que l'imprimeur puisse se faire une idée de la teneur et de la mise en pages du volume. Mais la mort, survenue le 16 mars 1547, empêche Thouzat d'achever son travail. L'helléniste laisse derrière lui quatre volumes manuscrits remplis d'une « forêt de mots » (*vocabulorum silva*), peu lisibles et désordonnés, que Bogard recueille soigneusement. Il confie la mise au net de ces notes à l'un de ses correcteurs (non nommé). Mais Bogard, son épouse et l'un de leurs enfants meurent d'une épidémie au

cours d'une même journée, entre le 11 août et le 28 octobre 1548. Charlotte Guillard reprend alors le flambeau et confie à un jeune helléniste d'origine champenoise, Frédéric Morel, le soin d'achever la rédaction du *Lexicon* et d'en corriger les épreuves³⁹.

- 27 On a parfois décrit Frédéric Morel comme un « correcteur » véritablement attaché au Soleil d'Or. Dumoulin lui attribuait une responsabilité dans les principales publications de Charlotte Guillard, depuis la *Biblia sacra* de Jean Benoît (1549) jusqu'aux éditions de saint Jean Chrysostome (1554-1555⁴⁰), mais aucun fait ne vient corroborer cette assertion. Par contrat de mariage, Morel s'associe d'ailleurs dès 1552 à son beau-père Michel de Vascosan, ce qui semble interdire toute implication de longue durée dans une collaboration avec le Soleil d'Or⁴¹. Morel n'est, au mieux, qu'un collaborateur parmi d'autres. Il reste néanmoins très proche de l'entourage de Charlotte Guillard : en 1562, Yolande Chausson, femme de Guillaume Guillard, sera marraine d'Isabelle, la fille de Frédéric Morel et de Jeanne de Vascosan⁴². Frédéric Morel a donc pu amener vers Charlotte Guillard quelques-unes des anciennes relations de Jacques Bogard.

Autour de Morel : Mizauld et Périon

- 28 En 1553, le Soleil d'Or publie trois courts textes astrologiques qui contrastent singulièrement avec sa production habituelle. On ne saurait comprendre la raison de ces publications sans s'attarder sur la figure de leur auteur, le médecin et astrologue Antoine Mizauld⁴³.
- 29 Né à Montluçon aux alentours de 1512, Mizauld se forme à Bourges au début des années 1530. Il y rencontre Pierre Du Chastel, avec lequel il se lie d'amitié et qui lui fait découvrir les innovations humanistes. Mizauld gagne ensuite Paris où il s'inscrit à la faculté des arts en décembre 1537⁴⁴. Du Chastel accède au même moment au statut de lecteur particulier du roi. Mizauld, qui sait déjà le grec, fréquente assidûment le milieu des lecteurs royaux. Il intègre notamment le cercle d'Oronce Finé, lecteur royal en mathématiques, dont il devient, selon Jean Dupèbe, « le disciple favori⁴⁵ ». Parallèlement Mizauld se forme à la médecine auprès du célèbre médecin humaniste Jacques Dubois (*Sylvius*). Ce dernier, qui enseigne alors au collège de Tréguier, succédera à Guido Guidi au poste de lecteur royal en médecine en 1550⁴⁶. Mizauld demeure auprès de lui pendant sept ans, jusqu'à son accession au grade de docteur en médecine, tout en s'initiant à l'astrologie avec Oronce Finé.
- 30 Mizauld fréquente donc à Paris les mêmes milieux humanistes que Jacques Bogard. Les deux hommes se connaissent probablement. Chez Bogard, Mizauld rencontre Frédéric Morel, dont il semble très proche : lorsque Morel s'installe à son compte en 1559, il deviendra l'imprimeur attitré de Mizauld, qui lui confie tous ses travaux. C'est peut-être sa relation avec Morel qui explique la présence de Mizauld au catalogue du Soleil d'Or en 1553. En quête d'un mécène, Mizauld donne trois courts traités astrologiques largement inspirés de Giovanni Pontano, dédiés respectivement au chancelier François Olivier, à l'évêque Antoine Olivier et au président du Parlement Antoine Minard.
- 31 Frédéric Morel a également pu introduire auprès de Charlotte Guillard un autre collaborateur : le grand helléniste bénédictin Joachim Périon, qui fournit au Soleil d'Or des traductions inédites dans les années 1554-1555⁴⁷. Né en Touraine vers 1499, Périon entre à l'abbaye bénédictine de Cormery en 1517. Protégé par les grands notables tourangeaux, Denis Briçonnet et François Bohier, il gagne Paris où il étudie en 1527 et obtient quinze ans plus tard le doctorat en théologie. Il mène parallèlement une carrière

d'éditeur et de traducteur de textes grecs et latins : Aristote, Platon, Cicéron, Porphyre, Jean Damascène, Justin, Denis l'Aréopagite, dont il publie des éditions grecques ou latines chez Simon de Colines, Michel de Vascosan, Thomas Richard, Jacques du Puys ou Jean Loys dès le début des années 1540. Cette carrière de traducteur lui vaut la reconnaissance officielle : il est nommé traducteur du roi en 1554. C'est à ce moment que, pendant une brève période, Périon confie plusieurs textes au « clan Guillard ». En 1554, Sébastien Nivelles imprime les *Dialogorum de linguae Gallicae origine ejusque cum Graeca cognatione libri quatuor*, ouvrage dans lequel Périon entend démontrer la parenté des langues grecque et française. Sébastien Nivelles et Charlotte Guillard donnent au même moment deux versions, grecque et latine, d'un recueil d'oraisons inédites de Nectaire et Jean Chrysostome. Par leur nature et leur format, ces courtes publications ne sont pas sans rappeler les éditions de Justin et Proclus que Jacques Thouzat avait confiées au Soleil d'Or en 1538 et 1539. En 1555, Périon donne encore aux presses du Soleil d'Or sa traduction d'un commentaire inédit d'Origène sur l'Évangile de Jean. La réalisation en est extrêmement soignée et la dédicace à Henri II suffit à montrer l'importance qu'accorde Périon à ce travail. Or, cette édition *princeps* du commentaire d'Origène semble aller de pair avec celle du *De recta in Deum fide dialogus* d'Origène, également dédié à Henri II, que Périon confie au même moment aux presses de Michel de Vascosan, beau-père de Frédéric Morel. Donnant ses textes à deux imprimeurs différents, Périon a peut-être voulu les mettre en concurrence. Si tel est le cas, Charlotte Guillard ne semble pas avoir remporté ses suffrages : en janvier 1556 (n. st.), Périon conclut un contrat d'édition avec Michel de Vascosan, qui devient désormais son imprimeur attitré, ce qui marque la fin de sa brève collaboration avec le Soleil d'Or⁴⁸.

Guillaume Postel et Michel Lescuyer

- 32 Dans l'entourage du Soleil d'Or se distingue enfin la figure de Guillaume Postel (fig. 49). Né vers 1510 dans une famille de métayers normands, Guillaume Postel est un autodidacte⁴⁹. Un temps domestique au collège Sainte-Barbe, il est remarqué par André de Gouvéa, puis par Guillaume Budé. Inscrit à la faculté des arts en décembre 1530, il intègre le collège du Cardinal-Lemoine, où il étudie en 1531. Ce collège, véritable pépinière pour les idées nouvelles, fut celui de Lefèvre d'Étaples, Nicole Bérauld, Salmon Macrin, Robert Estienne et Jacques Dubois⁵⁰. Postel peut y côtoyer les lecteurs royaux Danès, Thouzat, Vatable qui lui enseignent le grec et l'hébreu. Il apprend aussi l'espagnol, le portugais et s'initie à l'arabe. Au milieu des années 1530, il intègre la suite de Jean de La Forest, premier ambassadeur de France en Turquie, auprès duquel il reste près de deux ans. Ce séjour lui permet de parfaire sa connaissance des langues orientales. Il regagne Paris en 1537 précédé d'une réputation d'orientaliste érudit qui lui vaut d'être nommé lecteur royal en mathématiques et « langues pérégrines » en 1539.
- 33 Cette trajectoire parfaite pourrait orienter Postel vers une carrière semblable à celle des plus brillants humanistes. Mais Postel, dont le mysticisme tend vers la folie, est rapidement victime de ses chimères : en 1542, il quitte son poste de lecteur royal pour se consacrer à la « concorde universelle », soucieux d'accorder chrétiens et musulmans dans une même religion du Christ. Postel ne parvient pas à faire imprimer à Paris son *De orbis terrae concordia*, censuré par la faculté de théologie, qu'il publie finalement à Bâle chez Oporin. S'ouvre alors une longue période d'errance et de voyages. En 1544, Postel rejoint Ignace de Loyola et François-Xavier à Rome, où il est intégré comme novice parmi les

jesuites. Mais son tempérament et son mysticisme le rendent indésirable et il quitte la congrégation en 1546 pour gagner Venise, où il s'attache à l'étude de la kabbale. Après un nouveau séjour en Orient (1549), il regagne l'Italie (1551), puis Paris (1552), où il dispense avec succès des cours au collège des Lombards. Ses obsessions mystiques – il prétend notamment être mort et ressuscité – font rapidement douter de sa santé mentale et l'orientaliste est finalement contraint de reprendre la route. Il gagne Besançon, puis Bâle, Venise et enfin Vienne en Autriche, où il enseigne quelque temps. Il quitte la ville pour regagner l'Italie, Padoue d'abord, puis Venise, où, désireux de laver sa réputation d'hérétique, il obtient d'être jugé. Le procès de 1555 le déclare « non pas méchant, mais fou⁵¹ ». Il est emprisonné à Ravenne, puis à Rome jusqu'en 1559. Il retourne en France, où il est à nouveau jugé en 1562. Il vit reclus au couvent de Saint-Martin-des-Champs jusqu'à la fin de sa vie, poursuivant ses travaux sur la kabbale et le zohar. Il meurt en 1581.

- 34 Lors de son séjour en France au début des années 1550, Postel fournit de nombreux textes aux neveux de Charlotte Guillard. Sébastien Nivelles, Guillaume Guillard, Jean Ruelle et Martin Le Jeune publient un grand nombre de ses textes dans les années 1552-1554⁵². C'est précisément chez Sébastien Nivelles que paraît en 1553 un texte inédit de Guillaume Postel, *la Description et charte de la Terre Sainte qui est la propriété de Jesus*. Cette publication est intégrée à l'intérieur d'un volume plus ample proposant une *Vie de Jesus Christ... composée & extraicte des quatre Evangelistes, reduictz en une continuelle sentence*⁵³, dont l'auteur, explicitement désigné, est Louis Miré, le correcteur du Soleil d'Or (fig. 50).



Fig. 49. Portrait anonyme de Guillaume Postel, dans Guillaume Postel, *De cosmographia disciplina*, Leyde, 1636, in-18 ; Londres, Wellcome Library.

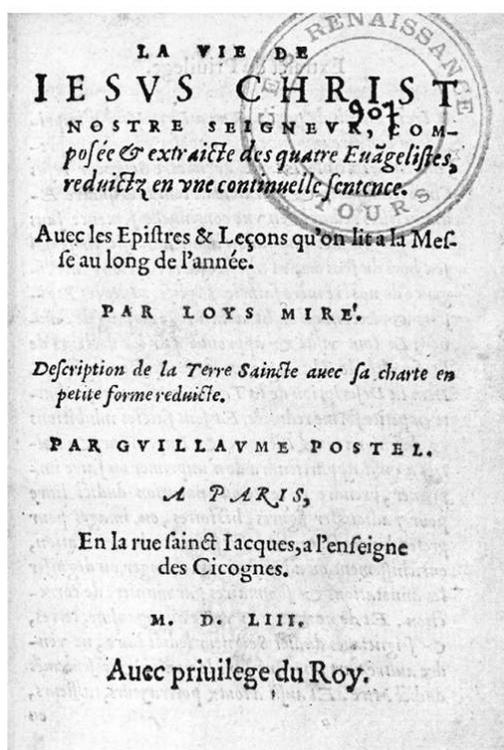


Fig. 50. Louis Miré, *Vie de Jésus-Christ*, Paris, Sébastien Nivelle, 1553, in-8o ; Tours, CESR.

- 35 Cette *Vie de Jesus Christ* par Louis Miré mérite notre attention. Elle se présente comme une œuvre inédite, mais il s'agit en réalité d'une nouvelle traduction de la *Jesu Christi Vita* du chartreux néerlandais Guillaume de Branteghem (1537). Le texte est précédé d'un « calendrier ou ordre du temps pour tout jamais restitué et corrigé » et complété par « les Epistres et leçons tant du Vieil que du Nouveau Testament, lesquelles sont leues & chantées en leglise au long de l'année ». Le volume s'achève sur la *Description et charte de la Terre Sainte*. Contrairement aux autres ajouts, le texte de Postel jouit de sa propre page de titre et d'une pagination indépendante, ce qui lui confère un statut d'œuvre à part entière. Mais sa présence à la suite de celui de Miré n'a rien de fortuit. Dans la préface, Postel justifie l'association de son texte à celui de Miré :

Pour autant que en un mesme instant de ceste mienne description, Dieu ha meu *nostre familier* Loys Miré tant a recognoistre des Grecques & Latines comme des vulgaires versions la teneur des Quatre Evangelistes pour les mettre en une continuelle Histoire & Concorde desdictz Evangelistes soubz le titre de la Vie de Jesus Christ, ayant esté l'œuvre de Messieurs les Theologiens visité & corrigé, il m'a semblé a mode des commentaires de Caesar qui portent leur Charte, conjoindre la mienne avec ladicte histoire Evangelique.⁵⁴

- 36 Cette longue citation révèle donc l'existence d'une *familiarité* unissant Postel à Miré⁵⁵. Les deux hommes sont probablement amis de longue date. En 1538, la toute première publication de Guillaume Postel s'ouvrait sur une épître dédicatoire adressée par un certain Michel Lescuyer (*Scutarius*) au secrétaire royal Antoine Patoillet⁵⁶. Lescuyer n'a guère attiré l'attention des historiens⁵⁷. Ce personnage semble pourtant avoir exercé une certaine influence. On le croit originaire du diocèse de Meaux⁵⁸ ; il est apparemment prêtre, maître ès arts, bachelier en décret⁵⁹ ; au début des années 1560, il est sans doute curé de Saint-Hilaire⁶⁰ et en 1566 « prêtre chapelain en l'Église de Paris⁶¹ » – mais toutes ces informations demeurent peu assurées car le risque de confusion avec un homonyme

est grand. Michel Lescuyer semble très proche des libraires du Soleil d'Or puisqu'en 1569 il est désigné tuteur des enfants mineurs de Guillaume Guillard⁶². On peine cependant à apprécier son rôle et son importance dans le monde du livre parisien en général et dans l'entourage de Charlotte Guillard en particulier.

- 37 On ne sait pas grand-chose de la relation qui unit Lescuyer à Postel sinon ce que Lescuyer lui-même nous en apprend : en 1538, il héberge sous son toit le jeune orientaliste à peine rentré de son séjour en Turquie⁶³. Nous retrouvons Michel Lescuyer six ans plus tard, lorsque Louis Miré lui dédie sa première véritable publication, la version révisée et augmentée des œuvres de saint Hilaire de Poitiers publiée au Soleil d'Or. Dans une longue épître, Louis Miré désigne Lescuyer comme « son mécène ». Il ne manque pas de souligner l'ampleur de la dette qu'il a contractée à son égard :

Je te dois tant, à toi plus qu'aux autres (que ta bonté a réchauffés) que je n'ai pas du tout la force de l'exprimer par des mots, ni de seulement le saisir par la pensée. En effet, qu'aurais-je pu faire, tout espoir étant perdu, secoué par les flots d'un funeste destin, puis naufragé, si ce n'est tendre mes mains pour que tu me viennes en aide ? D'abord privé de l'un de mes parents, et finalement d'un oncle maternel qui, tant qu'il vécut, m'avait à peine nourri d'une initiation aux études, alors que j'avais perdu tout espoir de recevoir l'aide qui m'était nécessaire, moi qui me suis réfugié à ton ancre sacrée (comme on dit), tu m'as nourri en m'accompagnant d'une affection plus grande que celle d'un père ; toutes les choses qui permettent un accès facile aux études, tu me les as procurées ; tu m'as assisté par tes conseils aussi bienveillants que sûrs, ainsi que par tes biens matériels ; tu as facilité mes pas de toutes les manières et en toutes choses, bougeant la moindre pierre, de sorte qu'enfin je puisse vivre avec mes propres forces et m'adonner avec zèle au libre travail des études.⁶⁴

- 38 À la lumière de cette préface, nous pouvons reconstituer le tableau. À la fin des années 1530, Miré vit pauvrement, comme nombre d'étudiants parisiens, de ses travaux de corrections typographiques et du maigre soutien financier que lui accorde son oncle, le prêtre Denis Tuté. À la mort de celui-ci, il se trouve dépourvu de ressource. Michel Lescuyer, chez qui il loge, le prend alors sous son aile, lui accordant le soutien financier et matériel nécessaire à la poursuite de ses études. Ainsi s'expliquent l'amitié et la « familiarité » qui unissent Postel à Miré : les deux hommes ont sans doute partagé le même toit, ayant tous deux été les commensaux de Michel Lescuyer.
- 39 L'amitié qui le lie à Louis Miré est donc antérieure au revirement mystique de 1542 et à la marginalisation que Postel a ensuite subie. Miré ne devient pas l'ami d'un fou mystique, mais celui d'un jeune orientaliste brillant, auréolé de la gloire de ses premiers voyages, et qui s'apprête à devenir lui-même lecteur royal. Cette amitié vient confirmer l'étroite proximité entre le Soleil d'Or et les milieux humanistes parisiens.
- 40 On a dit qu'à partir de 1552, Miré semble quitter le Soleil d'Or. La *Vie de Jésus-Christ traduite* de Branteghem, qui paraît chez Nivelles en 1553, est la dernière trace de sa présence à Paris. Ce texte, précédemment traduit par Conrad Néobar en 1540, avait été condamné par la faculté de théologie le 5 octobre 1543⁶⁵. Miré, qui devait connaître la version de Néobar, a pu y avoir recours. Il propose une version extrêmement proche de la précédente, quoique rédigée dans un français beaucoup plus agréable. Une collation systématique des deux publications permettrait de savoir si Miré a procédé au « toilettage » qui s'imposait pour en ôter les passages litigieux. L'origine de ce texte est en tous les cas soigneusement masquée, l'ouvrage s'affichant comme un traité résolument catholique. Le nom de Branteghem a ici totalement disparu, Miré se présentant comme auteur à part entière. Le privilège insiste en tous cas sur la conformité de l'œuvre avec

l'Écriture sainte, « selon l'intelligence de nostre mere sainte Eglise ». Il est en outre précisé que le tout a été « visité & approuvé par les docteurs de la faculté de theologie en l'Université de Paris ».

- 41 Cette remise sous presse d'un texte précédemment condamné par la faculté de théologie a-t-elle pu attirer des ennuis à Louis Miré ? Rien n'est moins sûr. Mais on peut constater qu'il quitte Paris peu après pour reparaître à Lyon, où il meurt en 1560. Il n'est pas inutile de dire quelques mots sur les dernières années de sa vie car celles-ci nous permettent de compléter le portrait intellectuel de celui qui fut, pendant plus de dix ans, le prote de Charlotte Guillard.

BIBLIOPHILES ET ANTIQUAIRES : LE CERCLE DES JURISTES

Louis Miré, humaniste

- 42 C'est probablement en 1553 que Miré quitte Paris. Il emporte dans ses bagages une partie de sa bibliothèque personnelle, qui comprend notamment un exemplaire des œuvres de saint Bernard imprimé par Charlotte Guillard en 1551, entièrement composé d'épreuves corrigées⁶⁶, et le *Codex Agobardinus*, manuscrit du IX^e siècle, qu'il avait pu utiliser pour l'édition de Tertullien en 1545⁶⁷. La présence de Miré à Lyon n'est attestée qu'à partir de 1558. On sait cependant qu'il y vit depuis plusieurs années : dans une préface rédigée en août 1560, il affirmera être brièvement retourné à Paris « pour affaires » en 1557⁶⁸. Nous pensons donc qu'il a pu gagner Lyon dès 1553.
- 43 Là, Miré loge chez Jean de Tournes, pour le compte duquel il exerce son métier de « correcteur d'imprimerie⁶⁹ ». On ignore comment les deux hommes se sont connus et pour quelles raisons Miré a préféré quitter le Soleil d'Or pour s'installer chez un concurrent lyonnais. Il est toutefois possible que des liens aient existé entre les deux ateliers lyonnais et parisiens : dans le courant des années 1540, Charlotte collabore à plusieurs reprises avec Jacques Gazeau, libraire parisien, frère de l'imprimeur lyonnais Guillaume Gazeau, lui-même gendre de Jean de Tournes⁷⁰ et qui sera d'ailleurs témoin quand Louis Miré formulera ses dernières volontés. Tout semble ainsi indiquer que Louis Miré est déjà connu des libraires lyonnais lorsqu'il prend la décision d'achever sa carrière sur les bords du Rhône.

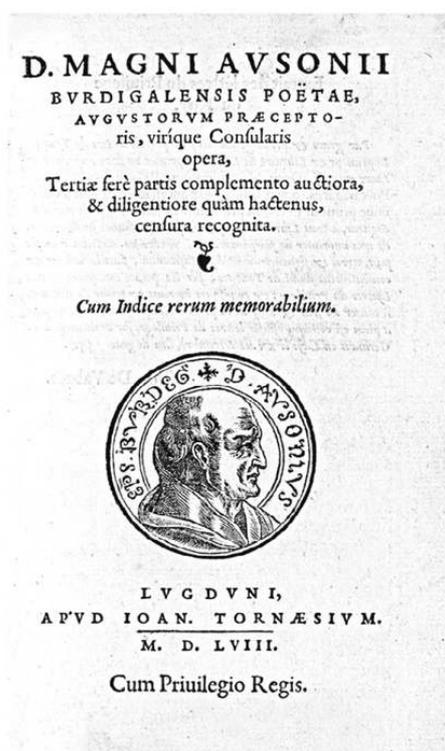


Fig. 51. *Ausone, Opera, Lyon, Jean de Tournes, 1558, in-8° ; collection privée.*

- 44 En 1558, Miré est associé à l'édition des œuvres d'Ausone préparée par Étienne Charpin et imprimée par Jean de Tournes⁷¹ (fig. 51). Malgré sa taille modeste, l'ouvrage est important : Charpin, prêtre de Saint-Jean de Lyon, a découvert dans la bibliothèque de l'abbaye de Sainte-Barbe un manuscrit présentant de nombreuses œuvres inédites dont il donne ici l'édition *princeps*. L'impression en est d'ailleurs particulièrement soignée. Miré rédige une brève épigramme liminaire dédiée à Étienne Charpin en forme de plaidoyer pour la remise sous presse des textes anciens⁷². La présence de Miré au côté de Guillaume Paradin et Robert Constantin, autres préfaciers du volume, suffit à définir le milieu dans lequel il évolue à Lyon, monde d'historiens et d'antiquaires. Sa proximité avec Étienne Charpin semble réelle⁷³. Celui-ci est probablement l'un des plus importants bibliophiles lyonnais : sa bibliothèque était suffisamment riche pour qu'il en publie le catalogue en 1555⁷⁴. La bibliothèque municipale de Lyon conserve au moins une douzaine de livres provenant de sa collection et annotés de sa très belle main.
- 45 Chez Jean de Tournes, Miré prépare une édition de l'*Epitome novellarum* de Julien, qui verra le jour après sa mort en 1561. Il entame également la préparation d'une nouvelle édition du *Code théodosien*⁷⁵ et de la paraphrase de Théophile, mais il n'a le temps d'achever aucun de ces projets. Le 3 septembre 1560, dans la maison de Jean de Tournes, Louis Miré, « estant au lict mallade debile de sa personne, toutesfoys sain de ses sens et entendement », ordonne ses dernières volontés⁷⁶. Demandant à être inhumé au cimetière Saint-Nizier de Lyon, il lègue 100 livres à sa sœur Claudine, désigne ses neveux et nièces comme légataires universels et choisit Jean de Tournes, « se confiant de sa personne », comme exécuteur testamentaire. Les témoins présents révèlent sans doute quelques-unes des amitiés lyonnaises de Louis Miré. Charpin y figure en bonne place, au côté de François Delage, prêtre convicaire de l'église Saint-Nizier ; les libraires Michel Jouve et Louis Tachet, tout comme l'imprimeur Jean Vaulre, sont également là, aux côtés de Guillaume

Gazeau. S'y trouve aussi un menuisier dénommé Jean Barbou. Après ce testament, on ne conserve aucune trace des activités de Louis Miré : sans doute faut-il en conclure qu'il meurt dans les jours qui suivent.

Louis Miré et le cercle des Du Tillet

46 L'activité éditoriale de Louis Miré, tant à Paris qu'à Lyon, témoigne d'un intérêt et de compétences certaines pour l'un et l'autre droits. Le numismate Hubert Goltzius, qui dit l'avoir rencontré à Lyon en août 1560, le qualifie d'ailleurs de « jurisconsulte⁷⁷ ». Ce qualificatif semble indiquer que Miré, comme bon nombre d'humanistes de son temps, a suivi une formation juridique. « Philonome » compétent, il bénéficie d'ailleurs de l'amitié et de l'estime de juristes aussi réputés que Pierre Pithou ou Jacques Cujas⁷⁸. C'est probablement lui qui attire vers le Soleil d'Or, dans les années 1540-1550, un petit nombre de collaborateurs spécialistes des matières juridiques.

47 Il fréquente par exemple un jeune avocat parisien nommé Martin Mesnart, qui collabore avec le Soleil d'Or depuis le milieu des années 1540⁷⁹. La vie de Mesnart, jeune juriste apparemment réputé en son temps, n'est guère documentée. Il mérite pourtant d'être présenté. Fils d'un greffier de l'Officialité de Paris, Martin Mesnart grandit et vit dans l'hôtel familial de la rue des Anglais⁸⁰. Il est inscrit à la faculté des arts en juin 1534 sous le rectorat d'Antoine de Méry⁸¹ et demeure « escollier » au moins jusqu'en mai 1546⁸². Se destinant à la carrière juridique, il suit apparemment l'enseignement de Pierre Rebuffi, qu'il mentionne plus tard comme son *praeceptor*⁸³. Il se fait connaître par les épigrammes latines qu'il place en tête des publications du Soleil d'Or, associant son nom aux éditions d'Euthyme Zygabène, de Tertullien et de Robert Céneau. Il offre en outre à Guillaume Postel un dizain en français qui figure en tête de *La Loy Salique* imprimée par Sébastien Nivelles (1552). Devenu avocat au Parlement, Mesnart publie en 1555 au Soleil d'Or son seul véritable livre, le *Legum Pontificiarum Gregorii Noni Pentateuchus*, commentaire des *Décrétales* de Grégoire IX. Étienne Pasquier, qui lui consacre un éloge appuyé, évoquera ses talents poétiques en ces termes :

Nous avons l'un de nos compagnons nommé maistre Martin Mesnart, personnage qui sçait bien faire le Palais autant que nul autre, & accompagné de toutes les bonnes parties tant de l'ame de l'esprit, que vous sçauriez desirer en homme, lequel se joüe en ceste façon de son esprit quand il peut.⁸⁴

48 Quels que soient ses talents de juristes, Mesnart demeure cependant une personnalité secondaire dans le catalogue du Soleil d'Or. Plus intéressante est pour nous la figure d'Aymar de Ranconnet, que Miré décrit en 1560 comme son « vieil ami⁸⁵ ». Né à Périgueux en 1499, cet ancien collaborateur de Robert Estienne, devenu président de la deuxième chambre des requêtes au Parlement de Paris, possède une riche bibliothèque⁸⁶ et passe pour l'un des hommes les plus érudits de son temps⁸⁷. Il ne compte pas parmi les collaborateurs directs du Soleil d'Or ; on ne connaît de lui aucun texte, pas même une pièce liminaire, mais il est fréquemment cité dans les préfaces et épîtres dédicatoires. Ranconnet prête ainsi à plusieurs reprises son concours aux travaux de l'atelier, confiant à Louis Miré quelques-uns des nombreux trésors que renferme sa bibliothèque. C'est de Ranconnet que Miré obtient le prêt de trois manuscrits du *Code* pour son édition du *Digestum unum novum* en 1550 ; c'est encore auprès de Ranconnet qu'il exhume un manuscrit de l'*Epitome novellarum* de Julien pour la préparation de son édition lyonnaise⁸⁸. Sans se faire lui-même éditeur, Ranconnet encourage et accompagne bien des publications⁸⁹. Il reçoit ses amis lettrés dans sa maison de la rue des Poulies, non loin du Louvre. Il est probable

que l'amitié que Miré entretient avec Cujas est née au sein de ce cénacle. Sans doute est-ce par l'intermédiaire de Ranconnet que le Soleil d'Or donne en 1556 les *Genialium dierum libri sex* d'un de ses compatriotes, le juriste périgourdin Maturin Montan.

- 49 L'atelier bénéficie également de la collaboration d'un condisciple de Ranconnet, le jeune Jean Du Tillet⁹⁰. Issu d'une importante famille de magistrats originaire d'Angoulême, Jean est fils d'Élie Du Tillet (vice-président de la chambre des comptes à Paris) et frère cadet du célèbre Jean Du Tillet de la Bussière, qui meurt la même année que lui et avec lequel on aura garde de le confondre⁹¹. Les deux frères tiennent, dans leur maison du Grand-Becq, rue Saint-Jacques, à quelques mètres du Soleil d'Or⁹², un cénacle que fréquentent Théodore de Bèze, Jean-Antoine de Baïf ou Pierre de Ronsard⁹³. Tandis que son aîné se fait greffier du Parlement de Paris, Jean Du Tillet le jeune, qui se destine à la carrière ecclésiastique, suit probablement une formation au droit canonique. Il consacre son temps libre à la recherche et à l'édition de textes inédits. Encore *adolescens*, Du Tillet découvre un manuscrit des œuvres de Pacien de Barcelone, jusqu'alors inédites, qu'il confie aux presses du Soleil d'Or en 1538. Du Tillet collabore ensuite étroitement avec les proches de Jacques Bogard, donnant tour à tour des textes à Conrad Néobar (1540), Michel de Vascosan (1544), Bogard lui-même (1548) et Guillaume Morel (1549). Mais en 1548, à la mort de Bogard, le jeune ecclésiastique revient vers le Soleil d'Or : Du Tillet collabore ainsi à l'édition des *Pandectes* glosés (1548-1550), fournissant à Louis Miré un manuscrit de sa bibliothèque. En 1550, il offre à l'atelier l'édition *princeps* des huit derniers livres du *Code théodosien*, jusqu'alors inconnus, qu'il a pu établir à partir d'un de ses manuscrits. Du Tillet voyage ensuite en Italie avec Gentien Hervet et rencontre à Rome en 1551 Jean Matal (*Metellus Sequanus*), qui l'autorise à copier plusieurs manuscrits de textes inédits⁹⁴. À son retour, ses nouvelles fonctions ecclésiastiques (il est évêque de Saint-Brieuc, puis de Meaux) l'éloignent des préoccupations éditoriales.
- 50 Plus surprenante peut-être est la présence, dans ce cercle, de Jacques de Vintimille, qui donne au Soleil d'Or en 1550 une édition non glosée des *Pandectes* de Justinien. Sa biographie est bien connue⁹⁵. Natif de Rhodes, qu'il quitte à l'âge de dix ans en 1523, Vintimille est élevé à Lyon par le chevalier Georges de Vauzelles, avant d'être envoyé par son tuteur aux écoles de Lyon, de Paris, puis de Toulouse. À l'âge de vingt ans, il voyage en Italie, et termine sa formation juridique sur les bancs de l'Université de Pavie. Rentré à Paris dans les années 1540, il fréquente la cour et attire l'attention de François I^{er} qui lui confie la traduction de la *Cyropédie* de Xénophon, achevée en 1547. C'est au même moment qu'il rassemble les notes prises à Pavie pour donner à Charlotte Guillard une nouvelle édition du *Digeste* présentée comme collationnée sur la base des *Pandectes florentins*.
- 51 Vintimille est plus connu comme traducteur que comme juriste. Son apparition au Soleil d'Or peut toutefois s'expliquer aisément. On sait, par les travaux de Michel Simonin, qu'il fréquente à cette époque l'atelier de Michel de Vascosan, chez lequel se réunissent des intellectuels comme Jacques Peletier du Mans, Jean Martin, Théodore de Bèze, Denis Sauvage et le « Seigneur Dauron ». C'est ce « cénacle de la rue Saint-Jacques » que Peletier a mis en scène dans le *Dialogue de l'Orthographe et prononciation française*. Vintimille y côtoie Dauron, auquel il dédie son édition des *Pandectes*⁹⁶. Il y rencontre aussi Théodore de Bèze (fig. 52), auquel il offre l'exemplaire de sa *Cyropédie* dont Michel Simonin a révélé l'existence⁹⁷. Or, Bèze est à l'époque un proche des frères Du Tillet : entré à leur service en décembre 1539 pour la transcription d'un manuscrit ancien de la *Lex Salica*, il semble attaché à cette famille pendant une période relativement longue – le texte de la *Lex Salica*

ne paraît finalement qu'en 1548-1549. Fraîchement arrivé à Paris, Vintimille a donc pu rencontrer Du Tillet par l'intermédiaire de Théodore de Bèze.

Une sensibilité commune ?

- 52 Louis Miré le correcteur, Jacques de Vintimille le traducteur, Jean Du Tillet l'ecclésiastique et Aymar de Ranconnet le magistrat : quatre personnalités différentes par leur rang social et leur statut professionnel, qui font pourtant œuvre éditoriale commune. Ils partagent sans doute quelques affinités.
- 53 Au premier chef, ils ont le goût des objets historiques. On sait l'intérêt que suscitèrent auprès des humanistes les premiers travaux archéologiques initiés dans le sillage de Cyriaque d'Ancône⁹⁸. Nos juristes appartiennent précisément à ce milieu d'humanistes gagnés par la mode de l'antiquarisme. Les frères Du Tillet comptent parmi les « premiers antiquaires français du XVI^e siècle⁹⁹ ». Goltzius nous apprend que Louis Miré, à Lyon, collectionne les médailles¹⁰⁰. Cela n'est pas pour nous surprendre : on sait le dynamisme des milieux antiquaires lyonnais, et Miré gagne Lyon vers 1553, au moment précis de la publication du *Promptuaire des médailles* de Guillaume Rouillé et de l'*Epitome du Thresor des Antiquitez* de Jacopo Strada¹⁰¹. Il y fréquente sans doute les autres numismates lyonnais cités par Goltzius : le célèbre antiquaire Guillaume Du Choul et son fils Jean ; François Laurencin, prieur de Saint-Irénée, dont Paradin nous apprend qu'il possédait deux mille médailles « tant de cuivre que d'or et d'argent, avec infinies singularitez de statues, graveures et autres antiquitez qu'on pouvoit estimer son cabinet un tresor pour une antiquité¹⁰² ». Goltzius cite encore le juriste Pierre Pithou, Antoine de la Porte, le seigneur de Bertha qui possède « un cabinet fort excellent, remply de plusieurs beaux livres & de medailles antiques¹⁰³ », Marcus Maurus Vertranius, auteur d'un *De Iure liberorum liber singularis* qui paraît chez de Tournes en 1558 et dont Miré a dû relire les épreuves... La liste des numismates parisiens cités par Goltzius est tout aussi intéressante. On y retrouve des figures illustres comme l'argentier du roi Jean Grolier ou le chancelier Michel de L'Hospital, mais aussi des personnalités de moindre envergure politique, auprès desquelles Miré a pu s'initier à l'antiquarisme avant son départ pour Lyon. Parmi celles-ci, citons Adrien Turnèbe, Jean Dorat, Denis Lambin, l'architecte Androuet du Cerceau, les juristes Louis Le Caron, Barnabé Brisson et Charles du Moulin, et surtout le président Aymar de Ranconnet.



Fig. 52. Portrait de Théodore de Bèze en 1548, dans *Théodore de Bèze, Poemata*, Paris, Conrad Bade, 1548, in-8o ; Bibliothèque de Thierry Boillot.

- 54 Miré, Ranconnet et Du Tillet partagent donc une passion commune pour les antiquités. Cet amour des objets anciens se prolonge naturellement vers les livres. Tous nos juristes sont bibliophiles : la collection d'Aymar de Ranconnet est jugée suffisamment importante pour qu'après sa mort le roi se serve sur sa dépouille, saisissant divers manuscrits pour la bibliothèque de Fontainebleau. La Croix du Maine, qui a pu le connaître, nous apprend par ailleurs que Jean Du Tillet a possédé « la mieux fournie Bibliothèque, & plus remplie de toute sorte de bons auteurs, qu'autre Prelat qui fust de son temps¹⁰⁴ ». La bibliothèque de Vintimille est moins connue, mais Vauzelles la qualifie d'« immense et précieuse¹⁰⁵ ». On a dit, enfin, que Miré, modeste correcteur, quittait Paris en emportant dans ses bagages quelques manuscrits précieux, dont le *Codex Agobardinus* de Tertullien.
- 55 Gagnés par les méthodes de la critique humaniste des sources anciennes, nos juristes semblent également partager une sensibilité proche de l'évangélisme. Attaché au catholicisme, l'ecclésiastique Jean Du Tillet héberge sous son toit des individus pour le moins suspects, tels Théodore de Bèze, qui y demeure pendant près d'une dizaine d'années jusqu'à son départ pour Genève en 1548 ; il faut dire que, dans les années 1530, son frère cadet, Louis Du Tillet, avait rejoint Calvin à Genève¹⁰⁶. On sait par ailleurs, grâce à Jean Dupèbe, que Jacques de Vintimille, loin d'être « bon catholique¹⁰⁷ », était en réalité un fervent disciple de Calvin : dans une épitaphe *In Ioannis Calvini mortem* restée inédite, l'enfant de Rhodes félicite l'homme de Genève d'avoir purifié la foi chrétienne¹⁰⁸. Le cas d'Aymar de Ranconnet n'est pas moins suspect : le parlementaire meurt dans des circonstances mystérieuses le 14 novembre 1559 à la Bastille, où il est alors enfermé sur ordre du Henri II dans l'affaire de la mercuriale. Les notes prises par François Pithou, frère de Pierre, racontent :

Ranconnet fut mis en prison à cause que le cardinal de Lorraine voulant reconnoître les opinions de la Cour touchant les punitions des Hérétiques, la fit

assembler, & là Ranconnet porta Sulpice Sévère, & leur lût le lieu là où il est parlé du fait de Treves de Priscillian en la Vie de S. Martin.¹⁰⁹

- 56 Se dégage ainsi l'image d'un groupe étroit de juristes appartenant à la même génération, unis à la fois par une véritable curiosité pour les antiquités et par des sympathies évangélistes.
- 57 Au terme de ce chapitre, on comprend mieux le rôle décisif que jouent les protes dans l'activité éditoriale d'une entreprise. Assurant les échanges entre les milieux intellectuels et l'atelier typographique, ils sont véritablement les personnages-clefs de la politique éditoriale de l'entreprise. Jacques Bogard amène ainsi vers le Soleil d'Or des lecteurs royaux comme Jacques Thouzat ou Guillaume Postel et un grand nombre de leurs auditeurs. Louis Miré, qui a ses entrées dans les milieux parlementaires, assure pour sa part le recrutement des principaux éditeurs juridiques de l'atelier. Plus que jamais, la politique éditoriale du Soleil d'Or apparaît comme une œuvre collective, née de la diversité des projets individuels, de la négociation entre différents intervenants et des hasards qui président aux rencontres. Pour autant, les humanistes qui fréquentent le Soleil d'Or partagent tous la même curiosité pour la critique des sources et la redécouverte des textes fondamentaux de la culture occidentale.

NOTES

1. Sur la carrière et l'œuvre de Macault, voir l'article fondateur de L. Delisle, « Traductions d'auteurs grecs et latins offertes à François Ier et à Anne de Montmonrency par Étienne Le Blanc et Antoine Macault », *Journal des savants*, septembre 1900, 2^e article, p. 520-534. Pour une étude stylistique sur les différentes traductions françaises des *Apophthegmes*, voir L. Lobbes, « Les *Apophthegmes* d'Érasme : translations françaises et enjeux », *Seizième siècle*, n° 1, 2005, p. 85-97. Voir en outre, pour une synthèse, l'article récent de T. Boillot, « À propos d'une traduction des *Apophthegmes* d'Érasme... », art. cit.
2. Voir L. Delisle, « Traductions d'auteurs grecs et latins... », art. cit., p. 520-521.
3. *L'Oraison que fait Ciceron a Caesar, pour le rappel de M. Marcellus senateur romain*, Paris, A. Augereau, 1534.
4. *Le Grand Combat des Ratz et des Grenouilles*, Paris, C. Wechel, 1540.
5. *Les Oraisons de M. Tul. Cicero, pere d'eloquence latine translatees de latin en francoys par Estiene Le Blanc, conseiller du Roy nostre sire, & contrerolleur general de son espagne : aussi par l'esleu Macault, notaire, secretaire, & vallet de chambre du Roy*, Paris, Simon de Colines pour les frères L'Angelier, 1541, f. ã2r°.
6. *Institution du jeune prince, envoyée par Isocrate à Nicoclès, sur l'administration d'une monarchie ou royaume*, Paris, C. Wechel, 1544.
7. *Les Philippiques de M. T. Ciceron*, Poitiers, Marnef, 1549.
8. Pour une analyse de l'évolution des pratiques et des marchés de la traduction, voir T. Uetani, « La naissance d'un métier... », art. cit.
9. J. Céard, « Marot, traducteur d'Érasme », dans *Clément Marot. « Prince des poètes français ». Actes du colloque international de Cahors en Quercy*, Paris, Champion, 1997, p. 107-120, plus précisément 109-110 pour le débat sur la datation de ces textes.

10. L. Lobbes, « Les *Apophtegmes* d'Érasme... », art. cit.
11. Je remercie Guillaume Berthon pour ses éclairages sur les relations entre Clément Marot et Jean de Gagny. C'est lui qui m'a signalé les éléments qui suivent.
12. Transcription dans H. Omont, « Privilège pour la traduction des *Trente Pseaulmes* de Clément Marot », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 74, 1913, p. 247-248.
13. Sur Jacques Thouzat, qui intéresse plus spécifiquement notre étude, voir H. Omont, « Le premier professeur de langue grecque au Collège de France, Jacques Toussaint (1529) », *Revue des études grecques*, vol. 16, 1903, p. 417-419, et surtout P. Renouard *et al.*, *Imprimeurs et libraires parisiens...*, op. cit., t. V, p. 75-81 (notice élaborée par M.-J. Beaud-Gambier). Voir en outre J.-F. Maillard et J.-M. Flamand, *La France des humanistes. Hellénistes II*, Turnhout, Brepols, 2010. Sur l'activité et les enseignements dispensés par Thouzat et Danès, voir J. Irigoïn, « Les lecteurs royaux pour le grec (1530-1560) », dans A. Tuillier (dir.), *Histoire du Collège de France*, op. cit., t. I, p. 233-256.
14. Les travaux d'Abel Lefranc (*Histoire du Collège de France...*, op. cit.) sont fondateurs. Voir surtout les deux récentes synthèses collectives : M. Fumaroli (dir.), *Les Origines du Collège de France. Actes du colloque international (Paris, décembre 1995)*, Paris, Klincksieck/Collège de France, 1998 ; A. Tuillier (dir.), *Histoire du Collège de France*, op. cit., t. I.
15. A. Lefranc, *Histoire du Collège de France...*, op. cit., p. 134-138.
16. *Ibid.*, p. 142.
17. G. Gadoffre, *La Révolution culturelle dans la France des humanistes. Guillaume Budé et François I^{er}*, Genève, Droz, 1997, p. 220 ; P. Renouard *et al.*, *Imprimeurs et libraires parisiens...*, op. cit., t. V, p. 158.
18. A. Lefranc, *Histoire du Collège de France...*, p. 173-174. Sur J. Thouzat, voir J.-F. Maillard et J.-M. Flamand, *La France des humanistes. Hellénistes II*, op. cit., p. 369-569.
19. P. Ramus, *Collectanae prefationes, epistolae, orationes*, Paris, 1577, p. 578, cité et traduit par A. Lefranc, *Histoire du Collège de France...*, op. cit., p. 174-175.
20. Le tome V de P. Renouard *et al.*, *Imprimeurs et libraires parisiens...*, déroge à l'ordre alphabétique pour proposer un très riche dossier documentaire consacré à Jacques Thouzat, Conrad Néobar, Émonde (ou Émée) Thouzat et Jacques Bogard. C'est à la longue notice que les auteurs consacrent à Thouzat que j'emprunte l'essentiel des informations biographiques de ce paragraphe.
21. Voir BCG, n^{os} 15, 19, 28 et 30.
22. BnF, Rés. C 5993. Cette particularité est signalée par P. Renouard, *Imprimeurs et libraires parisiens*, fascicule « Jean Loys », Paris 1995, n^o 77, p. 86. L'exemplaire comporte des annotations attribuables à trois mains différentes, dont aucune n'a pu être identifiée (sur cette édition, voir BCG, n^o 28).
23. J. Irigoïn, « Les lecteurs royaux pour le grec... », art. cit., p. 248-249.
24. BCG, n^o 128.
25. E. Coyecque, *Recueil d'actes notariés...*, op. cit., t. II, n^o 872.
26. BCG, n^o 12.
27. R. Cooper, *Rabelais et l'Italie*, Genève, Droz, 1991, p. 168-169. Jean de Boyssoné fait par ailleurs mention d'un dénommé « Gregorio » évoqué dans une lettre par Rabelais. L'identification avec Martin Grégoire a été proposée par H. Jacobet, *Les Poésies latines de J. de Boyssoné*, Toulouse, Privat, 1930, p. 40. Voir en outre T. Uetani, « Éléments biographiques sur Jean Martin », dans *Jean Martin. Un traducteur au temps de François Ier et de Henri II*, Paris, Rue d'Ulm, 1999, p. 20.
28. BCG, n^o 13.
29. BCG, n^o 18.
30. BnF, ms. lat. 9952, f. 6r^o.
31. Pérelle déclare dans son épître à Pierre Paulmier que c'est sur la suggestion de Thouzat qu'il a entrepris de publier sa traduction latine de Théodore de Gaza (*Liber de mensibus atticis*, Paris, Simon de Colines, 1535, f. † 5r^o).

32. BnF, ms. lat. 9959 (rôle des gradués de l'Université), f. 361v° : *Nicolaus Plet dioc. Ambian. in art. mag. et in eiusdem actu regens...*
33. Voir E. Coyecque, *Recueil d'actes notariés...*, op. cit., t. II, n° 4449.
34. Sur cette édition, voir M. Mund-Dopchie, « Le *Lexicon Graecolatinum* de Jacques Toussain (1552) : choix de vocabulaire et méthodes de traduction », dans M. Fumaroli (dir.), *Les Origines du Collège de France...*, op. cit., p. 405-420. Voir aussi la critique et les compléments apportés par J.-M. Flamand, « Lexiques ou anthologies : les premiers dictionnaires gréco-latins imprimés aux xv^e-xvi^e siècles », dans M.-T. Jones-Davies (dir.), *Culture : collections, compilations. Actes du colloque de Paris, 2001-2002*, Paris, Champion, 2005, p. 79-103.
35. A. Lefranc, *Histoire du Collège de France...*, op. cit., p. 174.
36. O. Reverdin, *Les premiers cours de grec au Collège de France ou l'enseignement de Pierre Danès d'après un document inédit*, Paris, PUF, 1984, p. 42.
37. M. Mund-Dopchie, « Le *Lexicon Graecolatinum...* », art. cit.
38. J.-M. Flamand, « Lexiques ou anthologies... », art. cit.
39. J. Dumoulin, *Vie et œuvres de Frédéric Morel*, op. cit. ; cette étude, quoique très imparfaite, demeure la plus complète pour ce qui concerne la carrière de Frédéric Morel. Ses recherches mériteraient d'être corrigées, actualisées et prolongées et la carrière de Morel ferait sans doute l'objet d'une très belle monographie.
40. J. Dumoulin, *Vie et œuvres de Frédéric Morel*, op. cit., p. 13-20.
41. 8 septembre 1552 ; AN, MC, ET/LXXIII/46.
42. 31 mai 1562 ; BnF, NAF 12158, n° 4.
43. Sur A. Mizauld, voir J. Dupèbe, *Astrologie, religion et médecine à Paris...*, op. cit., et, du même auteur, l'excellente notice biographique « Mizauld (Antoine) », dans C. Nativel (dir.), *Centuriae Latinae II...*, op. cit., p. 565-580.
44. BNF, ms. lat. 9953, f. 71r°, cité par J. Dupèbe, *Astrologie, religion et médecine à Paris...*, op. cit., p. 38.
45. J. Dupèbe, « Mizauld (Antoine) », art. cit., p. 565.
46. M.D. Grmek, « Les premiers lecteurs royaux de médecine », dans A. Tuillier (dir.), *Histoire du Collège de France*, op. cit., t. I, p. 421-440.
47. Sur Péron, voir J.-F. Maillard, J. Kecskeméti, C. Magnien et M. Portaler, *La France des humanistes. Hellénistes I*, op. cit., p. 349-479.
48. A. Charon-Parent, *Les Métiers du livre...*, op. cit., p. 112-113 et transcription p. 306.
49. Sur la biographie de Postel, voir D. Ménager, « Guillaume Postel », dans C. Nativel (dir.), *Centuriae latinae...*, op. cit., p. 643-649, et M.-L. Demonet, « Guillaume Postel », dans H. Stammerjohann (éd.), *Lexicon grammaticorum. A Biobibliographical Companion to the History of Linguistics*, t. II, Tübingen, Niemeyer, 2009, p. 1199-1201.
50. Sur ces milieux réformateurs du collège du Cardinal-Lemoine, voir S. Bamforth et J. Dupèbe, « Un poème de Sylvius sur l'entrevue du camp du Drap d'Or », *BHR*, t. LII, 1990, p. 635-642.
51. D. Ménager, « Guillaume Postel », art. cit.
52. C. Postel, *Les Écrits de Guillaume Postel*, Genève, Droz, 1992, 2e partie : « Les éditeurs français de Guillaume Postel », p. 63, 66, 72 et 76. Postel travaille également avec Pierre Gromors, l'ancien beau-frère de Berthold Rembolt.
53. Cet ouvrage, relativement rare, a fait l'objet d'une numérisation disponible en ligne sur le site des Bibliothèques virtuelles humanistes.
54. G. Postel, *Description et charte de la Terre Sainte qui est la propriété de Jesus*, Paris, Sébastien Nivelle, 1553, p. 14. C'est nous qui soulignons.
55. On ne peut ici s'empêcher de songer à cette mystérieuse « famille de la Charité », secte d'origine flamande, ayant dans les années 1560 des ramifications à Paris, à laquelle on croit que Postel a pu appartenir. Mais la date de cette préface (1553 - c'est très tôt) et l'absence de toute

preuve concrète nous empêchent d'envisager sérieusement que Miré ait pu appartenir à cette société secrète.

56. G. Postel, *Longuarum duodecim characteribus differentium alphabetum*, Paris, D. Lescuyer, 1538, « *Michael Scutarius Antonio Patuletio secretario regio, S. D.* ».

57. La forme latine *Michaelus Scutarius* a été francisée par certains auteurs modernes en « Michel Scutaire ». Remarquons par ailleurs que le premier éditeur de Postel se nomme Denis Lescuyer, possible parent de Michel (C. Postel, *Les Écrits...*, *op. cit.*, 2^e partie, p. 7).

58. BnF, ms. lat. 9959 (rôle des gradués de l'Université), f. 108 : *Michael Lescuyer dioc. Meld. in artibus magister*.

59. 25 juin 1554 ; AN, Y 99, f. 299 ; cité par P. Renouard, *Documents sur les imprimeurs, libraires...*, *op. cit.*, p. 104 (original non consulté).

60. *Ibid.*, p. 157.

61. D. Pallier, « Les victimes de la Saint-Barthélémy dans le monde du livre parisien. Documents », dans F. Barbier, A. Parent-Charon, F. Dupuigrenet Desroussilles, C. Jolly et D. Varry (dir.), *Le Livre et l'historien. Études offertes en l'honneur du professeur Henri-Jean Martin*, Genève, Droz, 1997, p. 158.

62. 10 juin 1569 ; AN, X/1A/138, f. 86.

63. G. Postel, *Longuarum duodecim characteribus differentium alphabetum*, *op. cit.*, f. 4.

64. « *Doctissimo viro Michaeli Scutario mecoenati suo Ludouicus Miraeus S. D.* », dans Hilaire, *Lucubrationes*, Paris, 1544, f. * 2.

65. P. Renouard *et al.*, *Imprimeurs et libraires parisiens...*, *op. cit.*, t. V, p. 87-91, et notice 89 p. 107-109.

66. Lyon, Bibliothèque municipale, cote 20702. Sur cet exemplaire découvert par nos soins en 2008, voir R. Jimenes, « Pratiques d'atelier et corrections typographiques à Paris au XVI^e siècle. L'édition des œuvres de saint Bernard par Charlotte Guillard », dans C. Bénévent, A. Charon-Parent, I. Diu et M. Vène (dir.), *Passeurs de textes...*, *op. cit.*, p. 215-238.

67. Il s'agit de l'actuel manuscrit latin 1622 de la Bibliothèque nationale de France. Pierre Petitmengin retrace le parcours du manuscrit : « Ce manuscrit [...] est passé entre les mains des imprimeurs parisiens qui ont donné l'édition de 1545 [...]. Ensuite le manuscrit a dû revenir à Lyon, et de là passer à Genève en 1585 dans les bagages de Jean II de Tournes [...]. Après l'avoir utilisé, Godefroy en fit don à la Bibliothèque royale. » (P. Petitmengin, « De Théodore de Bèze à Jacques Godefroy. Travaux protestants sur Tertullien et Cyprien », dans I. Backus [dir.], *Théodore de Bèze. Actes du colloque de Genève, septembre 2005*, Genève, Droz, 2007, p. 327-328.) Miré étant décédé dans la maison de Jean Ier de Tournes, l'hypothèse qu'il ait été propriétaire du manuscrit expliquerait à la fois le retour à Lyon de l'*Agobardinus* et le fait que Jean II de Tournes en soit le détenteur en 1585.

68. « *Cum enim tribus abhinc circiter annis Lutetiam Parisiorum me, negotiorum conficiendorum gratia, contillem, obiter etiam volui, instituti mei non oblitus, utilitatis publicae rationem habere, ut profectio mea nonnihil commodi studiosis adferret* » (épître au lecteur datée du 1^{er} août 1560, dans l'édition de l'*Epitome novellarum* de Julien, Lyon, Jean de Tournes, 1561, f. * 2). Remarquons que ce voyage parisien de Miré suit de près la mort de Charlotte Guillard.

69. L'épître au lecteur de l'*Epitome novellarum* de Julien (1561), datée du 1^{er} août 1560 est écrite *ex officina Tornaesiana*, et le testament de Miré, dans lequel il se dit « correcteur d'imprimerie », sont prononcés dans la maison même de Jean de Tournes (AD du Rhône, BP 3840, f. 9-10).

70. Charlotte est associée à Jacques Gazeau pour des éditions de Denys le Chartreux (1542, BCG, n^o 55-58), d'Albertus Pighius (1542, BCG, n^o 64), de Jean Carion (1544, BCG, n^o 84), d'Hippocrate (1545, BCG, n^o 93) et d'Homère (1545, BCG, n^o 94).

71. *D. Magni Ausonii Burdigalensis Poëtae augustorum praeceptoris, virique Consularis opera*, Lyon, Jean de Tournes, 1558, in-8^o.

72. « *Ad stephanum Charpinum Ausonii poetae assertorem Ludovicus Miraeus* », dans *D. Magni Ausonii... Opera*, Lyon, Jean de Tournes, 1558, f. A6.
73. Sur Étienne Charpin, voir P.-F. Girard, « Le manuscrit Charpin... », art. cit., p. 499, note 1.
74. On ne connaît malheureusement aujourd'hui aucun exemplaire survivant de ce catalogue, que Jacob avait pourtant pu voir au milieu du XVII^e siècle (*Traicté des plus belles bibliothèques*, Paris, 1644).
75. P.-F. Girard, « Le manuscrit Charpin... », art. cit. C'est dans la préface de l'*Epitome novellarum* que Miré fait part au lecteur de son intention. Il achève en effet l'épître par ces mots : « *Valete. Lugduni. M. D. LX. Kal. Augusti, ex officina Tornaesiana, è qua prodibit propre diem deo favente Codex Theodosianus integer una cum corpore juris civilis pari integritate et diligentia restituto.* »
76. AD du Rhône, BP 3840, f. 9-10. La « maladie » qui affecte Miré semble être due à une contagion : une semaine après Miré, la femme de Jean de Tournes ordonne à son tour ses dernières volontés (A. Cartier, *Bibliographie des éditions des de Tournes*, t. I, p. 143).
77. H. Goltzius, *C. Julius Caesar, sive historiae imperatorum caesarumque romanorum ex antiquis numismatibus restituae liber primus*, Bruges, 1563, f. aa4v^o.
78. Miré évoque ces amitiés dans une épître publiée dans Julien, *Imp. Iustiniani novellae constitutiones epitome*, Lyon, Jean de Tournes, 1561 (épître datée de Lyon, calende d'août 1560). Cujas évoquera « feu Monsieur Miré » dans une épître adressée à Pierre Pithou le 17 avril 1566 (Paris, BnF, col. Dupuy, 700 A ; original non consulté, cité par P.-F. Girard, « Le manuscrit des *Gromatici...* », art. cit., p. 272, note 6). Rendant visite à Miré, à Lyon, en 1557, Cujas obtiendra d'ailleurs de lui le prêt d'un manuscrit des livres VI à VIII du *Code théodosien* (P.-F. Girard, « Le manuscrit Charpin », art. cit., p. 496-498, note 2).
79. G. Postel, *La Loy salique*, Paris, Nivelles, 1552, f. A1v^o : « Martin Mesnart Parisien au lecteur. Dixain ».
80. Voir E. Coyecque, *Recueil d'actes notariés...*, op. cit., t. II, n^o 2491. En 1555, Mesnart donne son adresse dans l'épître dédicatoire de son *Legum Pontificiarum Gregorii Noni Pentateuchus*, rédigée *ex aedibus nostris anglicis*.
81. BnF, ms. lat. 9952, f. 198ro.
82. 4 mai 1546 ; AN, Y 92, f. 16.
83. Voir « *M. Mesnartii parisien. ad praeceptorem, hendecasyllabum* », dans *Petri Rebuffi... tractatus varii*, Lyon, G. Rouillé, 1600, f. † 3v^o. Le poème acrostiche forme le nom « PETRE REBUFFE ».
84. Lettre « à monsieur Tabourot Procureur du Roy au balliage de Dijon », au VIII^e livre des *Lettres d'Estienne Pasquier*, Paris, L'Angelier, 1583, f. 252vo-253.
85. Julien, *Imp. Iustiniani novellae constitutiones epitome*, Lyon, Jean de Tournes, 1561 (épître datée de Lyon, calende d'août 1560).
86. Voir à ce sujet la notice que lui consacrent M.-P. Laffite et F. Le Bars, *Reliures royales de la Renaissance*, Paris, BnF, 1999, p. 24.
87. Voir notamment l'éloge qu'en fait Jacques Auguste de Thou (édition tardive : *Éloges des hommes savants*, Leyde, 1715, p. 377 et suiv.).
88. Il s'agirait, d'après Paul-Frédéric Girard, de l'actuel manuscrit latin 4568 de la Bibliothèque nationale de France.
89. « Il n'a presque rien écrit, mais il a laissé aux autres une grande matière d'écrire, ayant laissé un grand nombre de toute sorte de livres imprimés & écrits à la main sur lesquels il avoit fait de belles remarques, & d'où les Doctes de ce siècle ont tiré beaucoup de choses. » (J.A. de Thou, *Éloges des hommes savants*, op. cit., p. 378.)
90. Forme latine : *Tilius*, parfois *Tylius*. Voir C.H. Turner, « Jean Du Tillet : a neglected scholar of the sixteenth century », dans J. K. Fotheringham (éd.), *The Bodleian Manuscript of Jerome's Version of the Chronicle of Eusebius Reproduced in Collotype*, Oxford, Clarendon Press, 1905, p. 48-63 (Turner y dresse notamment une bibliographie des travaux imprimés de Du Tillet et une liste des

manuscrits passés entre ses mains). Voir surtout P.-F. Girard, « Le manuscrit des *Gromatici...* », art. cit.

91. Sur Jean Du Tillet de la Bussière et son œuvre historique, voir D. R. Kelley, « Jean Du Tillet, archivist and antiquary », *Journal of Modern History*, t. 38, 1966, p. 337-354, et E. Brown, « Le greffe civil du Parlement de Paris au XVI^e siècle : Jean Du Tillet et les registres des plaidoeries », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 153, 1995, p. 325-372.

92. A. Berty, *Topographie historique du vieux Paris*, op. cit., t. VI, p. 227. L'hôtel du Grand-Becq est véritablement voisin du Soleil d'Or puisqu'il est situé sur la rive occidentale de la rue Saint-Jacques et aboutit à la Sorbonne et au collège de Calvi.

93. E. Droz, « Notes sur Théodore de Bèze », *BHR*, t. XXIV, 1962, notamment la section III « *Lex Salica* », p. 589-596.

94. Sur Jean Matal, voir P.A. Heuser, *Jean Matal: humanistischer Jurist und europäischer Friedensdenker (um 1517-1597)*, Köln, Bohlau, 2003 (non consulté).

95. La monographie que lui a consacrée Ludovic de Vauzelles (*Vie de Jacques, comte de Vintimille*, Orléans, Herluison, 1865) est ancienne mais rend quelques services. On consultera également son édition du *Discours de l'Estoc et généalogie des Comtes de Vintemille, Paleologues et Lascaris* (Lyon, Vingtrinier, 1873) ainsi que la brève note de Jean Dupèbe : « Deux épitaphes de Rabelais par Jacques de Vintimille », *Équinoxe*, n° 1, 1987, p. 91-95.

96. L'existence de cette épître dédicatoire semble avoir échappé à tous ceux qui se sont jusqu'ici attelés à identifier le « Seigneur Dauron » du *Dialogue* de Peletier. Elle vient confirmer l'identification avancée tour à tour par Natalie Zemon Davis (« Peletier and Beza part Company », *Studies in the Renaissance*, vol. 11, 1964, p. 188-222, en particulier p. 193, note 18) et Jean-Charles Monferran (« Dauron dans le *Dialogue de l'ortographe e prononciacion françoese* de Jacques Peletier du Mans », *BHR*, t. LX, 1998, p. 405-412).

97. M. Simonin, « Autour de Jean Martin : Denis Sauvage, Jacques de Vintimille et Théodore de Bèze », dans *Jean Martin. Un traducteur au temps de François Ier et de Henri II*, Paris, Rue d'Ulm, 1999, p. 38-39.

98. J. Colin, *Cyriaque d'Ancone : le voyageur, le marchand, l'humaniste*, Paris, Maloine, 1981.

99. E. Droz, « Notes sur Théodore de Bèze », art. cit., p. 594-595.

100. H. Goltzius, *C. Julius Caesar, sive historiae imperatorum caesarumque romanorum ex antiquis numismatibus restituae liber primus*, Bruges, 1563, f. aa4v^o.

101. F. Haskell, *L'Historien et les images*, Paris, Gallimard, 1995, notamment le chapitre 1 (« Les premiers numismates ») et le début du chapitre 2 (« Anthologies de médailles »), p. 27-64.

102. G. Paradin, *Histoire de Lyon*, cité par Mathieu Varille, *Les Antiquaires lyonnais de la Renaissance*, Lyon, Audin, 1924, p. 45.

103. F.G. La Croix du Maine, *Premier volume de la bibliothèque...*, op. cit., p. 20.

104. *Ibid.*, p. 268.

105. L. de Vauzelles, *Vie de Jacques, comte de Vintimille*, Orléans, Herluison, 1865, p. III.

106. E. Droz, « Notes sur Théodore de Bèze », art. cit., p. 593-594.

107. L. de Vauzelle, *Vie de Jacques...*, op. cit.

108. J. Dupèbe, « Deux épitaphes de Rabelais... », art. cit., p. 91-95, note 24.

109. *Scaligerana, Thuana, Perroniana, Pithoeana, et Colomesiana*, t. I, Amsterdam, Couen et Mortier, 1740, p. 493.

Conclusion

- 1 L'ŒUVRE PATRISTIQUE DU SOLEIL D'OR semble donc conçue et mise en œuvre par un groupe de théologiens « fondamentalistes », catholiques soucieux de retourner aux sources écrites du christianisme. L'étude des réseaux d'hellénistes et de juristes qui gravitent autour de Charlotte Guillard montre que le Soleil d'Or s'ouvre également aux auditeurs enthousiastes des lecteurs royaux et aux collectionneurs d'antiquités, qui peuvent être décrits, avec les mots de leur temps, comme « mal-sentants de la Foi ». Comment comprendre cette apparente contradiction ? Comment expliquer que ces deux mondes, qui devraient s'opposer, se côtoient au sein d'un même projet éditorial ?
- 2 On pourrait se contenter de voir dans la production du Soleil d'Or une simple juxtaposition de projets distincts, qui témoignerait des incohérences de sa politique éditoriale. Mais cette explication est trop simple pour être entièrement satisfaisante, car les différents cercles entretiennent en effet des liens les uns avec les autres (fig. 53) : Jean de Gagny apparaît comme un personnage-clef, à la foi courtisan, théologien et humaniste, capable de dialoguer avec Clément Marot comme avec Louis Lasseré. S'il est lié à Théodore de Bèze et à Aymar de Ranconnet, Jean Du Tillet est également très proche de Godefroy Tilmann, auquel il confie en 1538 les différents manuscrits en sa possession¹. Ces trois cercles ne s'opposent donc pas les uns aux autres, et il convient ici de repenser les termes du problème.

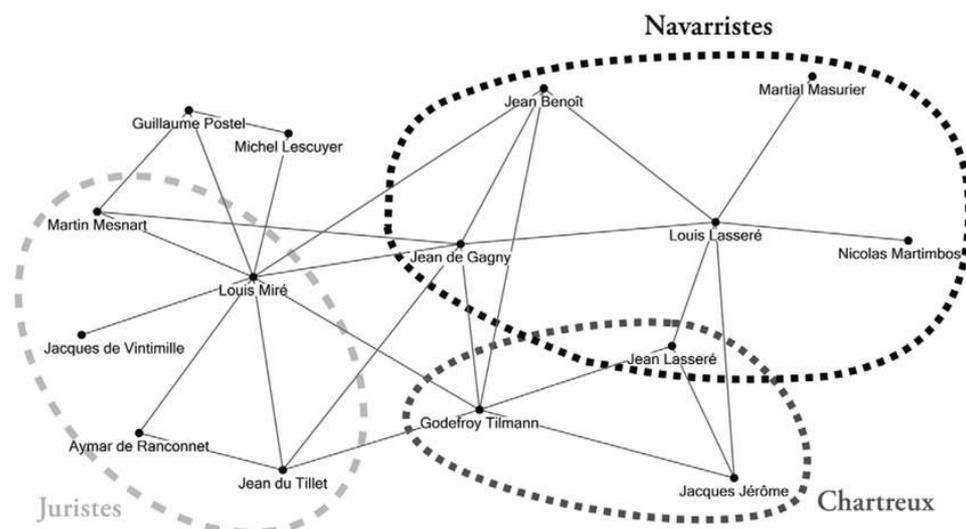


Fig. 53. Quelques-unes des collaborations dans le catalogue du *Soleil d'Or*.

- 3 Qu'ils participent à la publication des Pères de l'Église, à la remise sous presse du *Corpus juris civilis* ou à l'édition des œuvres de Galien, les collaborateurs du *Soleil d'Or* sont d'abord des passeurs de textes anciens. Ces hommes, dont les convictions religieuses ne sont sans doute pas uniformes, savent faire œuvre commune pour rechercher, selon la belle expression de Du Verdier, « livres de toutes sortes tresutiles, les tirant des plus vieilles librairies pour les sauver de la perdition² ». La question qui se pose à eux n'est pas tant celle de l'attitude à adopter face à la Réforme que celle de la restitution fidèle du plus grand nombre possible de sources anciennes, et ce tant dans les matières juridiques que théologiques ou médicales. L'enjeu de cette « chasse au trésor » est moins dogmatique que philologique. De ce point de vue, les collaborateurs du *Soleil d'Or* œuvrent tous ensemble à un même projet intellectuel qui n'est, en propre, ni catholique ni réformé : restituer, dans sa pureté originelle, le texte des sources fondatrices de la civilisation³.
- 4 De ce point de vue, et malgré les apparentes divergences d'opinion de ceux qui y contribuent, la politique éditoriale du *Soleil d'Or* semble remarquablement cohérente. Mais, sur le plan individuel, qu'en est-il des convictions religieuses de Charlotte Guillard ? Son testament nous permet peut-être de les entrevoir (annexe 1). Loin de témoigner d'un catholicisme ardent et intransigeant, ce document nous permet de situer Charlotte Guillard parmi les chrétiens les plus modérés⁴.
- 5 Si elle commence par se revendiquer « bonne chrestienne et catholique », elle semble peu attachée à la dévotion rituelle : dans son testament, l'invocation aux saints ne mentionne que la Vierge Marie. Elle ne prend aucune décision concernant son service funéraire, s'en remettant, pour la cérémonie, à ses exécuteurs testamentaires. Elle ne cite aucune confrérie, ne crée aucune fondation. Elle ne donne à aucun établissement religieux ni à aucun membre du clergé, se contentant de deux modestes dons charitables (auxquels les protestants eux-mêmes ne manquent pas de procéder). Nous sommes très loin du zèle religieux dont fait montre sa consœur et rivale Yolande Bonhomme, veuve de Thielman Kerver, qui multiplie les fondations pieuses⁵. Sans adhérer formellement à la Réforme, qu'elle aura contribué à combattre durant toute sa carrière, Charlotte Guillard affiche donc dans son testament une réserve qui trahit sans doute une sensibilité évangéliste. À l'image de ses réseaux de collaborateurs, à l'image même de sa parentèle –

dans laquelle Pierre Haultin côtoie Sébastien Nivelles –, ses convictions semblent se situer dans un entre-deux, ni ouvertement réformé ni parfaitement catholique.

NOTES

1. Voir la fin de l'épître dédicatoire de Godefroy Tilmann à Robert Céneau dans G. Pachymère, *Paraphrasis in decem epistolas B. Dionysii Areopagitae*, Paris, 1538 (BCG, n° 17), f. m2v^o-m3.
2. *Bibliothèque française*, Lyon, Honorat, 1585, p. XIX (préface).
3. Sur le rôle, le statut et les discours de ces « chasseurs de textes », voir l'excellent article de J. Kecskeméti, « Les transmetteurs des manuscrits », dans *Viri humanissimi*, Szeged, Scriptum, 1999. Voir surtout l'excellente et très complète introduction au premier volume de la collection « Europa Humanistica », *La France des humanistes. Hellénistes I*, *op. cit.*
4. Ce paragraphe doit beaucoup aux éléments apportés par M. Robert Descimon lors de la soutenance de doctorat.
5. A. Ramsey, *Liturgy, Politics and Salvation. The Catholic League in Paris and the Nature of Catholic Reform, 1540-1630*, Rochester (New York), University of Rochester Press, 1999, p. 154-157.

Partie III. Le catalogue du Soleil d'Or

Chapitre 6. Le droit savant

- 1 SI L'HISTOIRE DU DROIT À LA RENAISSANCE constitue un champ de recherche vaste et dynamique, celle de l'édition juridique reste une *terra incognita*¹. Les coutumes imprimées ont certes attiré l'attention des bibliographes², mais on ne dispose encore d'aucun répertoire des commentaires, des recueils d'arrêts ou des styles parlementaires français. Quant aux anciennes éditions du *Corpus juris civilis*, elles ont été inventoriées par Ernst Spangenberg en 1817 et l'on gagnerait à mettre à jour les données recensées par l'*Einleitung in das Römisch-Justinianeische Rechtbuch*³.
- 2 La rareté des travaux bibliographiques dans ce domaine s'explique aisément. Parmi les historiens du droit de la Renaissance, rares sont ceux qui consultent les éditions anciennes du *Corpus juris civilis et canonici*. Son texte, apparemment figé, n'est guère stimulant pour le chercheur familier des coutumes, des commentaires juridiques ou des recueils d'arrêts. De son côté, le bibliothécaire n'a guère d'égards pour ces volumes peu attrayants et souvent mal conservés. La rareté des exemplaires, conséquence funeste des autodafés protestants et des tris révolutionnaires, fait le reste : elle a de quoi décourager le plus motivé des bibliographes.
- 3 Soucieux de signaler aux historiens quelques éditions et préfaces remarquables, on s'attachera dans les pages qui suivent à présenter le travail accompli en matière juridique par l'atelier du Soleil d'Or. Le droit constitue en effet depuis la fin du xv^e siècle une spécialité de l'entreprise. En la matière, Charlotte Guillard se contente donc de poursuivre une politique éditoriale inaugurée par Ulrich Gering et Berthold Rembolt, et dont Claude Chevallon s'était lui-même fait le continuateur. Il semble dès lors naturel de présenter l'œuvre juridique du Soleil d'Or à travers une chronologie longue, signalant les éditions notables publiées par l'atelier des dernières années du xv^e siècle jusqu'à la mort de Charlotte Guillard.

L'ÉDITION DU DROIT SAVANT AU XVI^e SIÈCLE

Le droit savant : définition

- 4 Durant la période examinée, le Soleil d'Or ne publie aucun des coutumiers dont la rédaction s'achève et qui commencent à être imprimés, aucun des recueils d'arrêts dont

la nécessité se fait de plus en plus vivement sentir dans la pratique judiciaire, aucun des « styles de cour laïe » ou « styles parlementaires » qui règlent les relations entre acteurs du Palais⁴. La production juridique de l'atelier est d'une autre nature. Exclusivement latine, exceptionnellement grecque, elle est cantonnée dans les étroites bornes du droit dit « savant », que Michel Reulos définit en ces termes :

Par les mots « droits savants » sont compris le droit romain et le droit canonique par opposition au droit coutumier ; il ne s'agit pas seulement d'une distinction entre les sources du droit mais il faut tenir compte de ce que seuls le droit romain et le droit canonique faisaient l'objet d'enseignements dans les universités alors que le droit coutumier est estimé relever exclusivement de la pratique du Palais.⁵

- 5 Cette définition circonscrit le droit savant à un corpus de textes qui renferment les fondements théoriques de la jurisprudence et font l'objet d'enseignements universitaires mais qui ne sont guère employés dans la pratique judiciaire en pays de droit coutumier.
- 6 Faut-il pour autant imaginer une séparation nette entre droits « savant » et « français », entre théorie et pratique judiciaires ? Question maintes fois débattue. Certes, comme science de la procédure, la pratique ne s'acquiert que par l'expérience du Palais⁶. Avocats et magistrats n'en sont pas moins pétris d'une culture juridique classique à laquelle ils ne cessent de se référer⁷. Le droit romain constitue une « raison de droit » à laquelle les praticiens font presque systématiquement appel, certains n'hésitant pas à voir dans l'ancienne juridiction impériale le « droit commun » de la France lorsque la coutume fait défaut⁸. Par les thèmes qu'elle aborde, par les concepts mêmes qu'elle explore (propriété, parenté, succession, mariage, délit...), la pratique coutumière ne cesse d'emprunter aux droits romain et canonique⁹. Le droit savant légitime donc sans cesse la pratique ; la glose latine qui entoure le texte de certains coutumiers regorge de références aux corpus antique et canonique. Rien d'étonnant, donc, à ce que les livres juridiques qui nous intéressent ici se rencontrent chez la plupart des avocats de l'époque.

Un corpus figé ?

- 7 On désigne donc, par l'expression « droit savant », deux principaux héritages : le droit civil de l'ancien empire romain et le droit canonique des papes. Le *Corpus* (ou *cursus*) *juris civilis*, ainsi nommé depuis le XII^e siècle, comprend l'ensemble de l'œuvre législative de Justinien et décrit les fondements juridiques impériaux. Il compte quatre principales collections :
 1. Les douze livres du *Code*, qui rassemblent les constitutions des empereurs romains.
 2. Les cinquante livres des *Pandectes* (ou *Digeste*), regroupés en sept parties, constituant une compilation des divers travaux juridiques antérieurs au règne de Justinien.
 3. Les *Institutes*, divisées en quatre livres, qui composent un système de droit abrégé, de moindre ampleur que les *Pandectes* ; elles étaient initialement destinées à la formation des jeunes juristes.
 4. Enfin, les *Novelles*, de rédaction plus tardive, regroupant les ordonnances publiées par Justinien après la rédaction des différents volumes du corps de droit. Les *Novelles* ont circulé sous la forme de trois collections différentes (et concurrentes) : l'*Epitome* de Julien (124 nouvelles, en latin), l'*Authentique* (réputé, au Moyen Âge, plus exact que l'*Epitome* ; 134 nouvelles, en latin) et la collection grecque (168 nouvelles, dans la langue originale de leur promulgation).

- 8 Telle est du moins la répartition logique du *Corpus juris civilis*. Mais elle est rarement respectée par les éditions anciennes. Pour les imprimeurs, comme pour les copistes des manuscrits médiévaux, l'inégale longueur de ces différents ensembles impose une nouvelle distribution. Dès le xv^e siècle, le *Corpus juris civilis* s'organise donc en cinq ou six volumes. Les cinquante livres des *Pandectes* sont généralement répartis en trois tomes : *Digeste vieux* (*Digestum vetus*), *Infortiat* (*Infortiatum*) et *Digeste nove* (*Digestum novum*)¹⁰ ; les *Institutes* font l'objet d'un volume à part entière, tout comme les neuf premiers livres du *Code*. Un *volumen parvum* (ou *Authenticorum liber*) complète parfois le corpus : il regroupe souvent les trois derniers livres du *Code*, les *Novelles* ainsi que diverses productions juridiques du Saint-Empire médiéval tels les *Libri feudorum*, les *Constitutiones* de Frédéric II ou les *Extravagantes* de Henri VII.
- 9 Cette répartition ne forme toutefois pas un système figé. La composition des collections peut varier selon le temps, le format et surtout la présence ou l'absence de commentaires car tous ces textes peuvent être entourés de la « grande glose » d'Accurse, héritée de l'enseignement universitaire florentin du xii^e siècle, ainsi que des diverses annotations et *emendationes* de juristes italiens ou français.
- 10 L'autre grande collection juridique est celle du droit canonique. Elle n'est désignée comme un ensemble cohérent, un véritable *Corpus juris canonici*, qu'au début du xvi^e siècle. Renfermant la législation pontificale, elle regroupe différents ensembles de textes, les plus récents visant à compléter les plus anciens¹¹. Le *Corpus juris canonici* se compose ainsi de trois principaux recueils : le *Décret* de Gratien (xii^e siècle), les *Décrétales* de Grégoire IX (1234) et les six livres du *Sexte* de Boniface VIII (1298). On y ajoute, au début du xvi^e siècle, les décrétales de Clément V sous le titre de *Clémentines*, celles de Jean XXII sous le titre d'*Extravagantes* et un certain nombre de décrétales supplémentaires, de Boniface VIII à Sixte IV, rassemblées sous le titre d'*Extravagantes communes* – nous verrons que le Soleil d'Or n'est pas étranger à cet ordonnancement.
- 11 Depuis le début du xvi^e siècle, le *Corpus juris canonici* est généralement imprimé en trois volumes, au format in-quarto ou in-octavo. Le *Décret* et les *Décrétales* en font chacun l'objet d'un tandis qu'un troisième volume regroupe *Sexte*, *Clémentines*, *Extravagantes* et *Extravagantes communes*. Chacun de ces ouvrages peut être imprimé ou vendu séparément.
- 12 Autour de ces grandes collections se rencontrent différents textes auxiliaires qui, sans jamais être intégrés aux parties du corpus, en sont néanmoins inséparables dans la mesure où ils visent à faciliter leur consultation. Plusieurs titres publiés au Soleil d'Or appartiennent à cette catégorie, tels l'*Enchiridion titulorum*, le *Vocabularius utriusque juris* de Jodocus d'Erfurt, le *Modus legendi abbreviaturas* de Werner von Schussenried, les *Flores legum* ou les *Brocardica excerpta a toto corpore juris civilis*¹². Issus d'une tradition médiévale, ces lexiques, brocards et index sont fréquemment imprimés jusqu'au milieu du xvi^e siècle. Ils semblent pourtant mal résister aux conquêtes de l'humanisme juridique et tombent en désuétude au début des années 1540.

Des livres pour qui ? Le droit savant dans les bibliothèques

- 13 Du fait de leurs fréquentes réimpressions, les livres de droit savant sont aujourd'hui nombreux dans les fonds anciens de nos bibliothèques. Ne nous y trompons pas : chaque édition a, individuellement, plutôt mal survécu. Les exemplaires en sont rares car ces volumes de peu de valeur bibliophilique étaient d'abord des livres de travail. Les

annotations manuscrites sont nombreuses dans les exemplaires conservés ; tables et index manuscrits, parfois copiés sur les gardes, témoignent de leur utilisation intensive. Les reliures de parchemin de ces épais volumes ont rarement résisté à la pression des pages et les livres que l'on consulte sont souvent déboîtés, incomplets. Ils ont vécu.

- ¹⁴ Ces exemplaires de travail sont naturellement ceux de juristes. Les signatures qui figurent au titre ou sur les gardes trahissent le notaire ou l'avocat habitué à tenir la plume ; les inventaires après décès confirment sans surprise la forte représentation de la littérature juridique chez les porteurs de robe¹³. Dans les bibliothèques de quelque ampleur, la succession des ouvrages de droit semble une longue litanie : *Cours de loix, Sixième, Clémentines, Décrétales, Authentiques, Code, Institutes* et *Digeste* voisinent encore avec les commentaires des juristes italiens (Bartole, Balde, Saliceti, Paolo da Castro...¹⁴), beaucoup plus rarement avec ceux des français (Cujas, Rebuffi, Duaren...¹⁵). Les plus importantes bibliothèques juridiques accueillent souvent deux exemplaires des collections du droit savant¹⁶ : l'exemplaire de travail, relié de parchemin souple, côtoie alors le volume couvert de bon cuir qui témoigne de la considération portée par son propriétaire à ces textes fondateurs. Ainsi s'explique la richesse des reliures que revêtent certains exemplaires, comme le *Decret* de Gratien (1547) conservé à Londres et couvert d'une reliure de maroquin mosaïqué datée de 1551¹⁷ (fig. 54, pl. IV) ou le *Digeste* (1541) de La Haye couvert de veau aux tranches dorées et ciselées (fig. 55, pl. IV). Ainsi s'explique aussi que, dans l'imposante bibliothèque de Pierre Lizet, le « cours de decret, avec les glozes, impression de Paris en trois moiens volumes lavez et reglez » prisé 60 sols voisine avec « ung autre cours de diverses impressions aussi avec des glozes, relliés en trois moyens volumes » évalué seulement 35 sols¹⁸. Les différents tomes du *Corpus juris civilis et canonici* peuvent être vendus à l'unité. Les juristes aiment toutefois posséder des collections cohérentes, achetées en bloc auprès d'un même libraire et revêtues de reliures uniformes (voir *infra* fig. 59). L'avocat parisien Charles de La Fosse possède par exemple le « Droit canon » (quatre volumes), les « Institudes », le « Cotde » (*sic*) et les « Authentiques », tous en « petis volumes reliés de cuyr noir impression de Chevallon¹⁹ ». La bibliothèque juridique joue ainsi une fonction démonstrative de mise en valeur du savoir de son propriétaire.

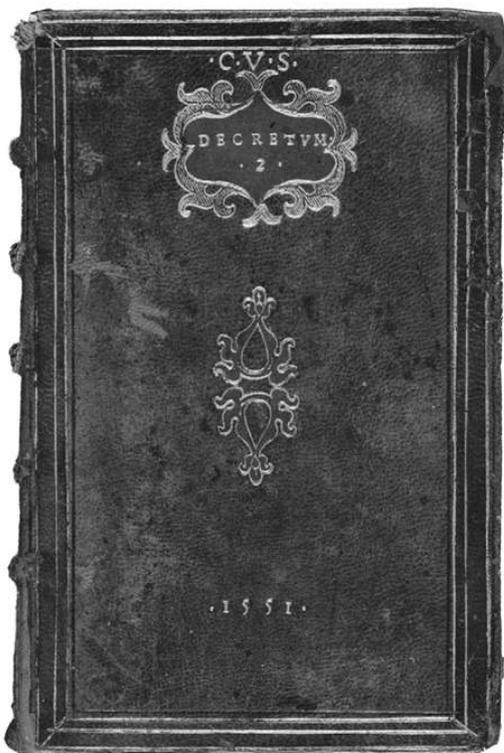


Fig. 54. Reliure de maroquin mosaïquée (les initiales CVS, non identifiées, ont sans doute été poussées ultérieurement), sur Gratien, *Decretum collectanea*, Paris, 1551, in-8° ; Londres, The British Library, C. 64. C. 3.



Fig. 55. Reliure de veau brun doré à chaud, tranches ciselées, sur Justinien, *Quiquaginta librorum Digestorum*, Paris, 1540, in-8o ; La Haye, Bibliothèque nationale des Pays-Bas (photographie T. Uetani).

- 15 Mais le droit savant n'intéresse pas les seuls représentants de la basoche. Les hommes d'Église fréquentent aussi quotidiennement le « cours de droit canon », et si la faculté de théologie forme d'excellents prédicateurs, les carrières ecclésiastiques les plus brillantes (cardinaux, évêques, abbés) sont souvent celles de docteurs en « Décret ». Parmi les bibliothèques d'hommes d'Église, rares sont celles absolument dépourvues d'ouvrages juridiques. Les trois volumes du « cours de droit canon » sont attendus dans les collections moyennes²⁰. Le droit civil est rarement absent. Si les *Institutes*, d'un contenu plus général que les *Pandectes*, se rencontrent jusque dans les plus modestes bibliothèques

cléricales²¹, les collections les plus amples accueillent, pour leur part, l'essentiel des textes de *l'utrumque jus*. L'impressionnante bibliothèque rouennaise de Jean Nagerel, historien, archidiacre et chanoine, comprend non seulement les ouvrages de droit canonique (*Décrétales*, *Sexte* et *Décret*) et civil (les *Institutes*, le *Code*), mais également un grand nombre d'ouvrages auxiliaires : « Vocabulaire de droict », *Modus legendi abbreviaturas juris* et *Compendium juris civilis*²².

- 16 Hommes de loi et ecclésiastiques : voilà circonscrit le lectorat potentiel des ouvrages de droit savant. Il constitue une clientèle forte de plusieurs milliers de lecteurs parisiens. « Escoliers » de la faculté de Décret, avocats et magistrats, prêtres et chapelains représentent pour le Soleil d'Or un marché rentable. Rien d'étonnant à ce que les ouvrages juridiques constituent de véritables succès de librairie. Les tirages, lorsqu'on les connaît, ont de quoi impressionner. Les chiffres cités par Lucien Febvre et Henri-Jean Martin pour le xv^e siècle paraissent déjà vertigineux : en 1471, Wendelin de Spire tire à plus de 1 000 exemplaires les *Décrétales* ; à Venise, en 1490-1494, Battista Torti tire le *Code* à 1 300 exemplaires et publie deux éditions successives des *Décrétales*, chacune imprimée à 2 300 exemplaires²³. On peut donner ici les chiffres connus pour le Soleil d'Or : le *Corpus juris civilis* glosé, les *Décrétales*, le *Sexte* s'impriment sans doute à plus d'un millier d'exemplaires dans les années 1540 ; on tire plus de 1 300 volumes du *Code théodosien* en 1550 et 1 900 *Institutes* glosées sortent des presses en 1553 !

LE SOLEIL D'OR ET L'ÉDITION JURIDIQUE AVANT CHARLOTTE GUILLARD

Gering, Rembolt et l'œuvre de Jean Chappuis

- 17 En 1538, lorsqu'il rédige ce qui semble être la profession de foi de Charlotte Guillard, Jean Hucher rappelle l'œuvre de ses deux époux successifs. Si Chevallon se distingue par le travail accompli « dans toutes les disciplines », le correcteur insiste particulièrement sur la production juridique de Rembolt²⁴.
- 18 Le droit savant n'a pourtant pas toujours constitué la spécialité de l'atelier. Pendant les premières années de leur association, Ulrich Gering et Berthold Rembolt ne produisent aucun texte juridique. Leur catalogue compte quelques traités théologiques et des ouvrages que l'on classera dans la catégorie des belles lettres. L'atelier se spécialise surtout dans des livres de dévotion (bréviaires, missels, heures) qui occupent près des deux tiers de son activité en 1496-1498. Ce n'est qu'à compter de 1499 que Gering et Rembolt renoncent à cette production. Les *Institutes* de Justinien et les *Décrétales* de Grégoire IX paraissent en 1500. Dès lors, et jusqu'en 1508, la part des ouvrages juridiques dans la production se fera de plus en plus élevée. Le graphique présentant la répartition thématique de la production du Soleil d'Or (en feuilles) témoigne du caractère spectaculaire de cette évolution (fig. 56).
- 19 Le principal artisan de cette « conversion » juridique est un modeste licencié en droit de l'Université de Paris : Jean Chappuis²⁵. À la fin du xv^e siècle, Gering et Rembolt confient à Chappuis et à Vital de Thèbes le soin de préparer une édition des textes canoniques – c'est finalement Chappuis qui accomplit l'essentiel du travail. Les *Décrétales* « *cum glossa Bernardi Parmensis* » voient le jour le 16 mars 1500 (n. st.) ; le *Sexte* paraît le 15 octobre et le *Décret* le 4 août 1501. Ces textes ont déjà fait l'objet de diverses publications, dans

lesquelles les imprimeurs ajoutaient parfois, en annexe, de façon désordonnée, de nombreuses décrétales ayant force de loi, promulguées postérieurement au pontificat de Boniface VIII. Chappuis, le premier, entreprend de les rassembler de manière systématique, en les classant selon un plan similaire à celui des collections officielles. Il réunit ainsi, sous le titre de *Clementinarum constitutiones*, les *Décrétales* de Clément V (elles sortent des presses le 15 novembre 1500). Voient ensuite le jour les *Extravagantes communes* (2 janvier 1501 n. st.) et les vingt *Extravagantes* de Jean XXII (ca. 1501). Tous ces textes sont accompagnés de gloses diverses. Chappuis complète notamment celles du *Décret* par des éléments annexes : *casus*, *historiae*, *divisiones*, compilés d'écrits antérieurs, mais qui seront maintenus dans presque toutes les éditions ultérieures munies de gloses²⁶. Chappuis et Vidal de Thèbes donnent à cette collection le titre de *Corpus juris canonici*, établissant ainsi le parallèle entre la législation pontificale et celle des anciens empereurs romains. L'érection des *Décrétales* en un véritable « corps de droit canon », complet et organisé, est donc le fruit d'une initiative privée, celle d'Ulrich Gering et Berthold Rembolt, et l'œuvre d'un juriste parisien, Jean Chappuis. Quatre-vingt ans plus tard, le travail des *Correctores romani* et la publication de la bulle *Cum pro munere* de Grégoire XIII (1582) valideront les travaux canoniques de Chappuis, intégrant, à une collection désormais officialisée sous le titre de *Corpus juris canonici*, les recueils d'*Extravagantes* que l'éditeur parisien avait constitués.

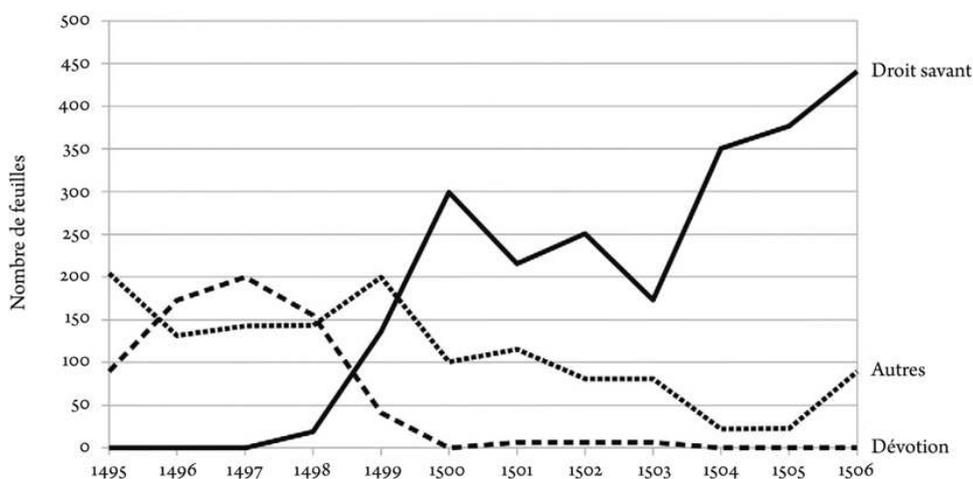


Fig. 56. Répartition thématique des feuilles imprimées au Soleil d'Or (moyenne mobile sur trois ans).

- 20 Si l'œuvre de Chappuis en matière canonique est reconnue, le Soleil d'Or ne délaisse pas non plus le champ du droit civil. On a mentionné les *Institutiones* glosées, au format in-quarto, qui voient le jour dès le 20 juin 1499 ; elles s'ouvrent sur une épître dédicatoire de Chappuis à Rembolt²⁷, et seront réimprimées en 1503, 1505 et 1506. Le *Code* paraît le 18 août 1505, dans une édition également due à Chappuis. Manque encore au Soleil d'Or une version des *Pandectes*. Chappuis en donnera une, mais chez des concurrents de Rembolt : la première édition parisienne du *Digestum vetus* glosé voit le jour en 1509 chez André Bocard, Jean Bonhomme, Thielman Kerver et Jean Petit, associés pour l'occasion. L'*Infortiat* et le *Digeste nove* verront le jour l'année suivante chez les mêmes associés²⁸. On ignore la raison de cette « infidélité » de Jean Chappuis à l'égard du Soleil d'Or. Peut-être faut-il l'expliquer par le récent déménagement de l'atelier : l'impression des trois gros volumes des *Pandectes* glosés au format in quarto monopolise plusieurs presses pendant de longs mois, et il n'est pas certain que Rembolt aurait pu se lancer dans une telle entreprise. Passé 1508, si les ouvrages de droit restent fortement représentés au

catalogue de l'atelier, la présence des volumes de théologie et de lettres se renforce à nouveau et Rembolt prend soin de diversifier sa production. Il faut finalement attendre les années 1515-1516 pour que celui-ci, associé à Thielman Kerver et Franz Birckman, publie sa première édition des *Pandectes*²⁹, accompagnée du *Volumen parvum* renfermant les *Novelles*.

- 21 Les commentaires juridiques trouvent également leur place dans le catalogue du Soleil d'Or. En 1509, Jean Chappuis donne l'édition *princeps* d'un traité de Luca di Penna sur les trois derniers livres du *Code*. Si l'on en croit Paul-Frédéric Girard, la méthode mise en œuvre par cet auteur du XIV^e siècle dans ce texte atypique préfigure l'humanisme juridique. Sa publication vaut à Chappuis l'honneur d'être le seul Français cité par l'historien parmi les précurseurs de la Renaissance du droit³⁰. Le texte remporte un certain succès et sera régulièrement réimprimé. Comme un écho à l'ouvrage de Luca di Penna, Rembolt donne en 1518 le commentaire d'un juriste orléanais contemporain, Jean-Pyrrhus d'Angleberme, sur les trois derniers livres du *Code*. En dehors de ces publications relativement innovantes, le Soleil d'Or se contente d'imprimer des textes conformes à l'enseignement traditionnel. En 1512 sort des presses la *Lectura in quinque Decretalium Gregorianarum libros* d'Henri de Suse. Suivront, en 1516, les commentaires de Bernard de Compostelle sur les *Décrétales* et ceux de Jacopo Bottrigari sur le *Code*. On peut enfin mentionner la présence au catalogue de divers abrégés et textes auxiliaires : le *Modus legendi abbreviaturas* de Schussenried et le *Breviarum Sexti et Clementinarum* de Johann Kölner Vanckel voient le jour en 1514 ; les *Brocardica excerpta a toto corpore Juris civilis et canonici* et les *Flores Legum* l'année suivante.
- 22 Le Soleil d'Or s'est ainsi rapidement fait une place dans le domaine de l'édition juridique grâce à l'œuvre de Jean Chappuis. Rembolt ne tarde pas à affirmer son attachement au droit. En tête du registre des comptes qu'il tient comme receveur de la nation germanique en 1506, il fait peindre un portrait de Charlemagne en majesté, dont la légende constitue déjà un véritable plaidoyer en faveur de la jurisprudence : *Imperatoriam maiestatem non solum armis decoratam sed etiam legibus oportet esse armatam*³¹ (fig. 57, pl. V). Dès 1499, Rembolt et Gering avaient fait graver un bois représentant Justinien en majesté³², dont la composition est attribuée par Marie-Blanche Cousseau au Maître des *Très petites heures d'Anne de Bretagne* et qui inspirera à son tour l'enlumineur Étienne Colaud³³ (fig. 58). Après sa séparation d'avec Gering, Rembolt se contente de maintenir une production juridique de qualité, sans nécessairement chercher à innover en la matière. Dans les années 1520, Claude Chevallon va cependant tenter de donner un nouvel élan à la production juridique de l'atelier.



Fig. 57. Registre tenu par Berthold Rembolt comme receueur de la nation germanique, 1506 ; Paris, Sorbonne.



Fig. 58. Justinien, Argumentum Institutionum Imperialium, Paris, Rembolt, 1506, in-folio.

Les années 1520 : Louis Blaubloom et la refonte du *Corpus juris civilis*

- 23 On sait quelle place occupe le *Codex Florentinus* dans la transmission du texte du *Digeste* à la Renaissance³⁴. Seul manuscrit ancien des *Pandectes*, conservé d'abord à Pise (on parlera encore au XVI^e siècle de la *littera pisana*), puis, à partir du XV^e siècle, à Florence, il est l'objet de fantasmes pour nombre d'humanistes. On le suppose enfermé, inaccessible. Quelques érudits, tels Ange Politien, parviennent à l'entrevoir et à en établir des collations partielles qui, copiées à leur tour plus ou moins fidèlement, circulent sous forme manuscrite dans toute l'Europe. Ce n'est qu'en 1553 que le codex servira directement de base à une édition des *Pandectes*, donnée à Florence par l'humaniste Lelio Torelli³⁵. Dès 1509, pourtant, avait paru à Lyon un *Digeste* comprenant une prétendue *correctio omnium legum secundum litteram pisanam*³⁶. Dès lors, nombre d'éditions se présentent comme établies d'après le manuscrit florentin, quand elles ne bénéficient au mieux que d'un accès à des copies de collations partielles.
- 24 Cette quête du meilleur texte engendre une certaine émulation éditoriale, à laquelle participe le Soleil d'Or. Épousant la veuve Rembolt, Claude Chevallon se fait à son tour, par la force des choses, éditeur juridique. De 1522 à 1529, il s'attache les services d'un jeune homme originaire de Gand, Louis Blaubloom (dit *Cyaneus*), qui prend en charge l'établissement d'une nouvelle édition du *Corpus juris civilis*³⁷. Cette *Blaublommiana editio*, fort rare, n'a guère attiré l'attention des historiens³⁸. Une récente étude de M. Hans Erich Troje démontre pourtant l'intérêt et la nouveauté du travail philologique accompli à cette occasion³⁹. Une épître au lecteur, datée du 30 octobre 1523, résume la démarche de l'éditeur. Conscient de la dégradation dont le texte du *Digeste* a progressivement été victime, Blaubloom tente d'en restituer la lettre originale. Il entreprend alors une révision fondée sur les annotations de plusieurs savants et sur des exemplaires très anciens (*ex doctorum virorum [...] adnotationibus et vetustorum exemplarium*). Guillaume Budé et André Alciat figurent parmi les auteurs consultés, aux côtés d'Ange Politien, Ulrich Zasius, Philippe Béroalde ou Raffaello Maffei. Blaubloom précise en outre avoir collationné le texte du *Digeste* sur dix exemplaires : sept éditions imprimées antérieures et trois *codices* « *in membranis* ». Deux de ces manuscrits appartiennent à la bibliothèque de Saint-Victor de Paris tandis que le troisième, *magna ex parte ad exemplar Angeli Politiani castigatum*, lui aurait été apporté d'Italie par Lazare de Baïf. Blaubloom indique enfin avoir bénéficié des annotations inédites du jeune juriste Gilles van Bedtbrugges, qui a lui-même collationné les manuscrits conservés à Orléans, épargnant ainsi à l'éditeur un fastidieux travail. Il est donc en mesure d'établir une table des variantes considérées comme significatives, qui occupe à elle seule un dixième du volume du *Digeste*. La version des *Instiutes* établie par Blaubloom avait été publiée dès 1522 ; le *Digestum vetus* la même année ; l'*Infortiat*, le *Digeste nove*, les *Novelles* l'année suivante. Le *Code* ne paraît qu'en 1526. Signe d'un relatif succès, l'ensemble est remis sous presse en 1527-1528, au format in-octavo, sans glose (fig. 59, pl. IV).
- 25 Pendant qu'il travaille à la publication du droit civil, Claude Chevallon délaisse quelque peu le droit canonique : les *Décrétales* ne sont réimprimées qu'en 1527 et le *Décret* l'année suivante. Le Soleil d'Or abandonne également la publication des commentaires des juristes italiens et modernes et se contente de remettre sous presse les textes auxiliaires,

comme le *Vocabularius utriusque juris* de Jodocus d'Erfurt (juin 1525) ou le *Modus legendi abbreviaturas* de Werner von Schussenried (août 1526).



Fig. 59. Un bel exemplaire du *Corpus juris civilis*, Paris, 1526-1527, en cinq volumes in-octavo, à la reliure de veau brun, aux titres dorés, aux tranches dorées et ciselées ; Orléans, Bibliothèque municipale.

Les années 1530 : Gilles Perrin adapte Haloander

- 26 Si le travail philologique accompli par Blaubloom reste aujourd'hui méconnu, c'est parce qu'il a été presque immédiatement rendu obsolète par l'édition du *Corpus juris civilis* qu'établit Gregor Haloander à Nuremberg en 1529-1531. Celle-ci constitue une véritable rupture dans la transmission du texte de Justinien. L'histoire de la publication est bien connue. À l'occasion d'un séjour en Italie en 1525-1527, le jeune juriste allemand Haloander était parvenu à consulter un exemplaire du *Digeste* sur lequel l'humaniste Ludovico Bolognini avait recopié la collation du *Codex Florentinus* établie par Politien. Haloander peut ainsi réviser le texte du *Digeste*, opérant une synthèse entre la Vulgate de Bologne et la *littera pisana*. Le juriste incorpore aux *Pandectes* les fragments en grec qui manquaient à la plupart des manuscrits médiévaux et à toutes les éditions imprimées jusqu'alors. Haloander découvre également la collection grecque des *Novelles*, encore inédite, dont il donne à la fois le texte original et la traduction. Il rétablit enfin dans le *Code* les *inscriptiones* et *subscriptiones* qui renseignent le lecteur sur le lieu et la date de promulgation des lois, jusqu'alors absentes de toutes les éditions. Haloander est ainsi en mesure de publier un *Corpus juris civilis* intégralement revu. Il obtient pour ce faire une subvention de la ville de Nuremberg. Les *Pandectes* et les *Institutes* sortent des presses de Johann Petri dès 1529 et les douze livres du *Code* rassemblés en un volume paraissent l'année suivante. Le texte grec des *Novelles*, accompagné d'une traduction latine inédite, voit le jour en 1531. L'*editio haloandrina* (également désignée comme *editio Norica* d'après son lieu de publication) est saluée comme l'une des principales conquêtes philologiques de l'humanisme juridique naissant. Elle rend caduques les travaux antérieurs, fussent-ils aussi récents que ceux de Louis Blaubloom. Ainsi dépossédé de l'un des fleurons de son catalogue, Chevallon met immédiatement en chantier une nouvelle édition du « Cours de droit civil », qui intègre les innovations d'Haloander. Il en confie la préparation au juriste Gilles Perrin.

- 27 Originaire de Montieramey en Champagne⁴⁰, official de l'archidiacre de Josas, Perrin est un professionnel du droit canonique. Cela ne lui évite pas quelques démêlés judiciaires dont Ernest Coyecque a retrouvé les traces⁴¹. Quittant le collège d'Autun vers 1525 (peut-être y a-t-il enseigné ?), il s'installe dans une chambre de l'hôtel de La Couture situé, comme on l'a vu, en face du Soleil d'Or. Lorsque l'abbé de La Couture tente de l'en expulser en 1529, Perrin prétend y avoir « toujours demouré ». Il est impliqué dans la vie universitaire, assumant ainsi sous le rectorat de Jérôme de Salinas (mars-juin 1530) la fonction de procureur fiscal de la faculté des arts⁴². Gilles Perrin paraît jouir auprès de ses contemporains d'une solide réputation intellectuelle. Dès 1508, il participe à l'édition des *Satyræ* de Francesco Filelfo pour Robert et Jean de Gourmont⁴³. Robert Estienne le mentionne parmi les collaborateurs de son *Thesaurus Linguae Latinae* en 1543⁴⁴. Deux plus tard, Perrin publie chez Jacques Bogard un court *Dialogus de morte*. L'inventaire d'une partie de son importante bibliothèque, comprenant 189 livres entreposés au collège d'Autun et objets de litige en 1528, nous renseigne sur ses lectures⁴⁵. Sans surprise, les ouvrages juridiques y figurent en écrasante majorité⁴⁶, mais ce catalogue témoigne également d'une certaine sensibilité aux belles lettres. Les classiques latins sont bien représentés (Macrobe, Plaute, Apulée, Aulu-Gelle, César, Pline, Ovide, Valère Maxime, Martial, Sénèque...). Les Grecs n'en sont pas absents (Xénophon, Justin, Hérodote). Érasme (les *Adages*) et Budé (*Annotationes in Pandectas*) comptent parmi les rares contemporains. La présence d'un *Lexicum graecum* et d'un « Callepin » confirme l'intérêt de Perrin pour les langues. Le juriste possède même un texte italien, le *Canto in ottava rima* de Marsile Lipo.
- 28 On l'a vu, à partir de 1525, Gilles Perrin loge en l'hôtel de La Couture, à moins d'une vingtaine de pas du Soleil d'Or. Claude Chevallon, qui le connaît⁴⁷, n'a qu'à traverser la rue pour le solliciter. Dès 1527, Perrin fournit ainsi au Soleil d'Or un court *Enchiridion* des rubriques des droits civil et canon. Maigre volume, et de peu d'intérêt comparé à ce qui sera son *opus magnum* : l'établissement du nouveau *Corpus juris civilis*.

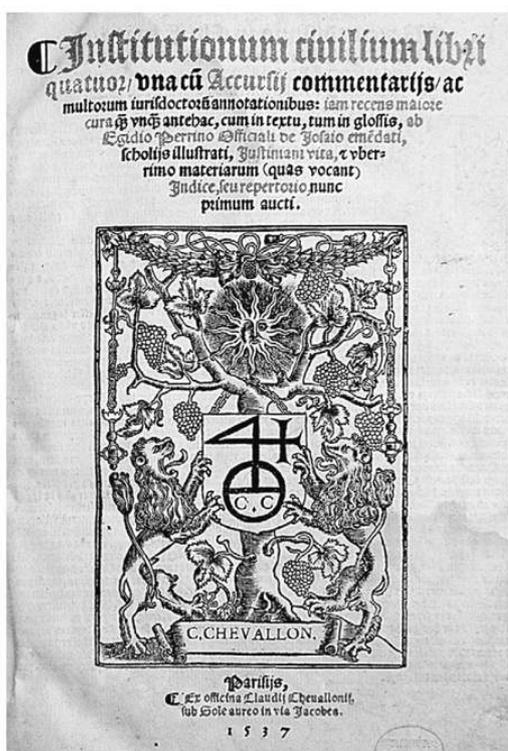


Fig. 60. Justinien, *Institutum liber*, Paris, Chevallon, 1537, in-4° ; Rouen, Bibliothèque municipale.

- 29 Perrin décrit brièvement ce travail dans une épître dédicatoire au cardinal Gabriel de Gramont, datée du 1er mars 1534 (n. st.⁴⁸), en tête de son édition des *Institutes*⁴⁹ (fig. 60). Le juriste commence par y déplorer la corruption du texte, avant d'attribuer l'initiative de cette publication à Claude Chevallon, *vir probus, & veri studiosus*. Ce dernier a chargé Perrin de purger le texte de ses erreurs⁵⁰. S'exécutant, le juriste révisé l'intégralité du corpus, corrigeant les passages corrompus, réordonnant leur contenu, comblant les lacunes. Perrin prend soin de défendre son travail en attaquant assez féroce­ment les maîtres d'œuvre d'une édition, celle d'Haloander, publiée « l'année précédente⁵¹ » : quoiqu'ils prétendent s'être beaucoup attachés à la correction du texte, ses éditeurs n'ont pas pris la peine de réviser la première page, confondant les papes *Julius* et *Vigilius* ! Les fautes qu'ils ont laissées dans leur publication sont d'autant moins pardonnables que ces hommes, très érudits dans le domaine de l'histoire et du droit, auraient été capables de les corriger sans peine. Mais « ils n'ont pas plus sué à la correction de cette œuvre que les statues des cariatides ne suent en portant les grands édifices⁵² ».
- 30 Pour l'essentiel, le texte de Gilles Perrin est celui d'Haloander, augmenté de la glose et corrigé en quelques points (« en plus de mille passages », nous apprend l'éditeur). La page de titre reprend les vers grecs qui figurent en tête du manuscrit des *Pandectes florentines*. Perrin complète l'édition des *Institutes* par l'ajout d'une longue vie de Justinien, compilée de divers auteurs, qui sera reprise dans de nombreuses publications du *Corpus juris civilis* jusqu'à la fin du XVI^e siècle.

L'ŒUVRE JURIDIQUE DE CHARLOTTE GUILLARD

Modernisation de la production

- 31 À la mort de Claude Chevallon, en 1537, Charlotte Guillard se trouve à la tête d'un atelier spécialisé depuis presque quarante ans dans le domaine juridique. L'édition d'Haloander a pourtant fait perdre de sa superbe à l'entreprise. Composés dans une lourde gothique de somme, les in-folio glosés en rouge et noir qu'imprime encore Chevallon en 1534 (fig. 61) ne correspondent plus aux nouveaux canons de la typographie savante et apparaissent comme archaïque face à l'*editio Haloandrina*.



Fig. 61. Mise en page des Institutes, Paris, Chevallon, 1534, in-folio ; Rouen, Bibliothèque municipale.

- 32 Aussi l'édition de Gilles Perrin se vend-elle mal. Lorsqu'elle prend la tête de l'officine, Charlotte Guillard procède immédiatement à une remise en vente des *Pandectes* imprimés trois ans plus tôt et dont les stocks restant en magasin doivent être importants. L'ancienneté des volumes, que trahit le colophon inchangé, se trouve ainsi camouflée par une nouvelle page de titre datée de 1538 (pour le *Digestum vetus*) et de 1537 (*Digestum novum*, *Infortiat*). Charlotte Guillard tente de mettre la production à jour en ajoutant au *Digestum novum* un cahier supplémentaire reprenant la *Declaratio arboris exceptionum* de Pierre Rebuffi, dont Yolande Bonhomme avait publié en 1535 l'édition originale⁵³. Les *Institutes*, d'un débit théoriquement plus rapide que les *Pandectes*, peinent également à s'écouler et Charlotte est contrainte, en 1542, de « rajouner » à son tour la page de titre de l'édition glosée de 1534.
- 33 Il faut moderniser la production. Chevallon en avait pris conscience dès 1536, entreprenant de donner une nouvelle édition, non glosée, du *Corpus juris civilis* dont la préparation avait été confiée à Nicolas de Mamer (*Mameranus*⁵⁴). Les *Novelles* paraissent en août 1536 et le *Code* l'année suivante. L'édition est composée en caractères romains au format in-octavo. Ce choix de mise en page n'est pas tout à fait une nouveauté. Dès 1527 Chevallon s'y était essayé dans une édition d'un *Corpus juris* non glosé. Quelle différence d'aspect, cependant, entre ces deux éditions ! Le caractère romain très archaïque qu'employait Chevallon en 1527⁵⁵ cède désormais la place à une très élégante police gravée par François Gryphe⁵⁶. Les premiers mots de l'épître adressée aux trois fils de Guillaume Budé par Nicolas de Mamer, en tête du *Volumen Legum*, insistent précisément sur cette toute nouvelle mise en page⁵⁷.
- 34 Après la mort de Chevallon, Charlotte Guillard confirme ces choix typographiques. Délaissant définitivement le gothique, elle donne dès 1538 une édition du *Décret* de Gratien composée avec les mêmes caractères gravés par François Gryphe. L'impression en

rouge et noir, procédé coûteux impliquant deux passages sous la presse, est définitivement remplacée par un jeu sur les caractères typographiques. Plutôt que la couleur, c'est désormais l'alternance du romain et de l'italique qui permet de distinguer les rubriques du texte. Cette mutation formelle permet de réduire considérablement le prix des volumes du *Corpus juris civilis*. En 1538, Charlotte réimprime les *Institutes* au format in-seize. Elle publie deux ans plus tard les *Pandectes* au format in-octavo (fig. 62). Elle donne enfin en 1542 le *Code* et les *Novelles* latines dans le même format.

- 35 Dès les années 1530, le Soleil d'Or adapte donc sa production aux nouveaux goûts typographiques. L'atelier reprend ainsi de l'avance sur ses concurrents parisiens. Il n'est que de comparer les deux éditions des *Décrétales* données respectivement par Charlotte Guillard en 1541 et par Yolande Bonhomme six ans plus tard, pour mesurer la distance qui sépare désormais les deux ateliers : tandis que le Soleil d'Or imprime en 1541 une version in-octavo composée en caractères romains (fig. 63), Yolande Bonhomme continue, en 1547, à publier les *Décrétales* dans un format identique à celui des éditions du début du siècle : texte glosé, caractères gothiques, impression en rouge et noir.
- 36 La modernisation de la production juridique du Soleil d'Or atteint toutefois ses limites, et certains paris éditoriaux tentés par Charlotte Guillard aboutissent à des échecs. En 1542, elle est ainsi la première à remettre sous presse l'édition des *Novelles grecques* qu'avait donnée Haloander (fig. 64). Mais il n'y a pas de véritable marché français pour un tel livre. La marchandise peinant à s'écouler, Charlotte se voit contrainte, onze ans plus tard, de donner une nouvelle émission du volume avec une nouvelle page de titre, pour tenter de liquider ses invendus.
- 37 Pendant les dix premières années du veuvage de Charlotte Guillard, la modernisation de sa production juridique n'est guère qu'une amélioration formelle. Les textes demeurent, pour l'essentiel, inchangés. Ce n'est qu'au milieu du siècle qu'intervient une véritable rupture, le Soleil d'Or renouvelant l'intégralité du contenu de ses éditions. Les années 1547-1552 constituent à cet égard un moment décisif.



Fig. 62. Justinien, Quinquaginta librorum Digestorum, t. II, Paris, 1540, in-8° ; La Haye, Bibliothèque nationale des Pays-Bas (photographie T. Uetani).

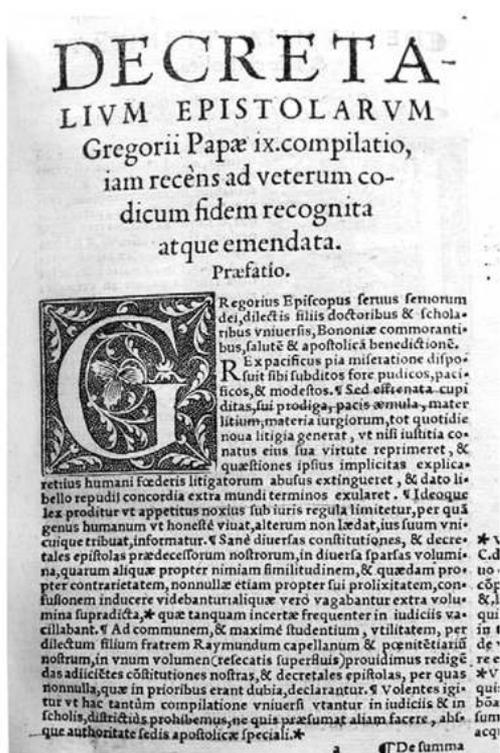


Fig. 63. Grégoire IX, Decretales epistolæ, Paris, 1540, in-8° ; Le Mans, Bibliothèque municipale.

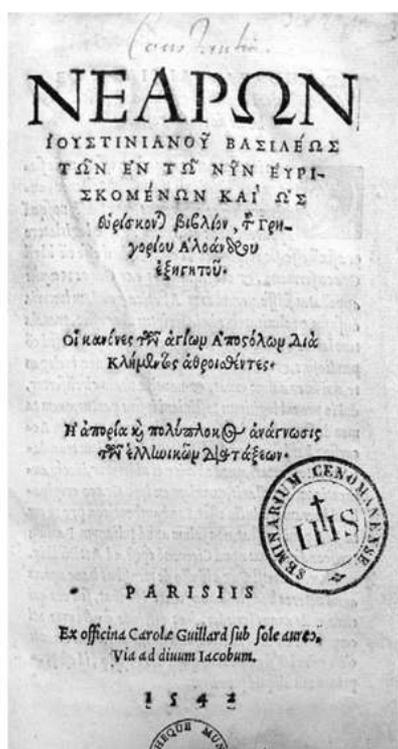


Fig. 64. Justinien, Νεαρῶν τῶν ἐν τῷ νῦν Ἐυρισκομένων καὶ ὡς εὐρίσκονται βιβλίον, Paris, 1542, in-8°; Le Mans, Bibliothèque municipale.

Le Décret de Gratien (1547)

- 38 Le *Décret* de Gratien (fig. 65) inaugure cette période d'effervescence, qui se traduit aussi par le remplacement des matériels typographiques. Ce titre figure au catalogue de l'atelier depuis 1501, mais la version qu'en donne Antoine de Mouchy en 1547 renouvelle intégralement l'état du texte.
- 39 De sombre réputation, Antoine de Mouchy, *alias Democharès*, compte parmi les « théologastres » bien connus⁵⁸. Lorsqu'il entreprend d'éditer le *Décret*, Mouchy est depuis sept ans docteur en théologie ; il s'est déjà signalé par la publication de commentaires sur Aristote, Pierre Lombard, Thomas d'Aquin et a donné, chez Poncet Le Preux en 1544, une édition des œuvres d'Anselme de Canterbury. Il enseigne toujours au collège de Sorbonne et compte parmi les universitaires en vue, mais il ne s'est pas encore fait connaître comme le terrible défenseur de la foi qu'il deviendra à la fin des années 1550.
- 40 Dans une longue épître dédicatoire qu'il adresse le 25 janvier 1547 à Odet de Coligny en tête de son édition du *Décret*, Antoine de Mouchy révèle ses intentions⁵⁹. Associant la loi à la foi, il se fait défenseur de ces deux piliers de la société : le *Décret* lui semble un antidote contre les hérésies, les innovations et les mensonges des impies. C'est pourquoi il lui importe d'établir une édition fidèle aux manuscrits anciens, de combler leurs éventuelles lacunes et d'indiquer la source de chaque décret composant la collection. Mouchy conclut son épître en annonçant la publication prochaine d'un volume de commentaires qui semble n'avoir jamais paru. On ignore pour quelle raison Louis Miré rédige un mois plus tard une autre épître dédicatoire à René Deschamps, qui remplace celle de Mouchy dans un certain nombre d'exemplaires, mais qui ne sera pas reprise lors de la réédition de

l'ouvrage en 1552⁶⁰. Si, par sa tonalité, cette deuxième épître tranche avec la première, le message qu'elle renferme n'en est guère éloigné. Employant de nombreuses métaphores et références antiques, Miré y témoigne de sa vaste culture littéraire. Comme Mouchy, il rédige un plaidoyer en faveur des lois de l'Église. Replaçant Gratien parmi les « Atlantes catholiques » soutenant la foi (Cyprien, Ambroise, Jérôme, Augustin, Origène, etc.), le correcteur en appelle à repousser l'ordure luthérienne (*lutherana faex*), à lutter contre « Luther le fustigateur du pape » (*pappomastix Lutherus*) par l'usage des saints décrets. Citant Virgile et Ulpian, Miré insiste, enfin, sur la nécessité pour le juriste de connaître l'un et l'autre droits, et de ne pas se contenter de fréquenter les seuls textes du droit civil.

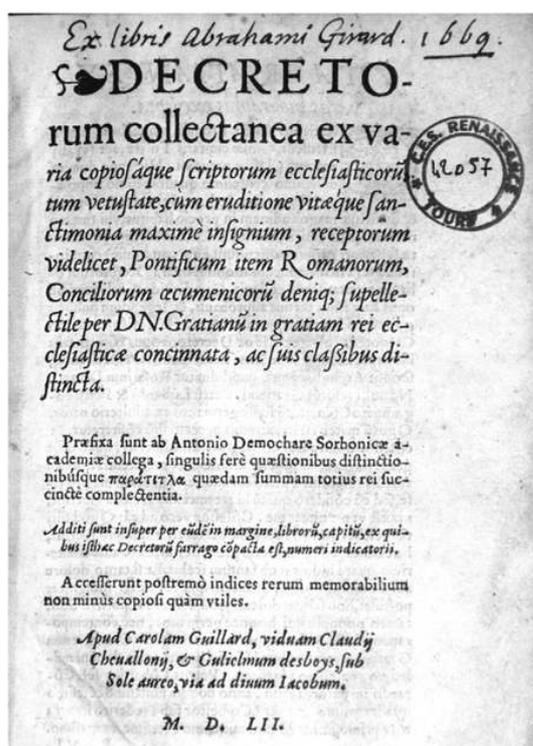


Fig. 65. Gratien, *Decretum collectanea*, éd. A. de Mouchy, 2^e éd., Paris, 1552, in-8° ; Tours, CESR.

- 41 Aussi saint soit-il, le texte du *Décret* n'en est pas pour autant exempt de corruption. Depuis les années 1530, les progrès de l'humanisme juridique ont mis en évidence le caractère composite des collections canoniques. Confronté au problème de l'authenticité du texte, Mouchy réalise sur le *Décret* le « premier type de l'édition critique⁶¹ ». Le texte intégral, dépourvu de glose, ne comprend qu'un seul tome au format in-octavo, certes relativement épais (et d'ailleurs souvent relié en deux volumes). La mise en page de l'édition témoigne d'un souci de clarté et de lisibilité. Chaque canon fait l'objet d'un paragraphe indépendant. Un jeu typographique, fondé sur les lettrines et les lettres de deux points, permet de repérer distinctions et canons. Sont cependant ajoutés, dans la marge intérieure, des repères alphabétiques auxquels renvoient les entrées d'index, permettant ainsi la localisation facile des passages recherchés. Mouchy ajoute aux distinctions, causes et questions, les παράτιλα résumant leur contenu et qui faisaient défaut dans les éditions précédentes. Mais c'est surtout le recul critique pris par rapport au texte qui constitue la principale innovation. Les variantes (parfois considérables) identifiées dans différents manuscrits sont explicitement signalées dans le texte par un astérisque (*) et reproduites intégralement en marge. Sans modifier le corps du texte,

Mouchy signale par une croix (†) les termes qu'il juge obscurs ou impropres ; il en clarifie le sens en manchette, proposant une formulation alternative plus compréhensible, identifiant précisément les noms propres dans une orthographe normalisée. Chacune des sources du *Décret* est donc scrupuleusement identifiée, avec indication des titres, livres et chapitres éventuellement concernés.

- 42 Livrant ainsi la première édition critique du *Décret*, Mouchy fait « œuvre de pionnier⁶² ». Son édition remporte, semble-t-il, un certain succès ; elle est remise sous presse au Soleil d'Or dès 1552 et Plantin la réimprimera à Anvers en 1570 et 1573.

Le Corpus juris Augustini (1548-1550) et l'editio Vintimilliana

- 43 S'il renouvelle ainsi le texte du *Décret* de Gratien, le Soleil d'Or ne délaisse pas pour autant le droit civil. Au début de l'année 1548, René Aubert, neveu de Charlotte Guillard, alors avocat au Parlement de Paris, établit un volumineux index des *Pandectes*. Une épître adressée à André Guillard le jeune, alors conseiller au Parlement de Bretagne, relate les conditions d'élaboration de cet index. Aubert en attribue l'initiative à sa tante Charlotte Guillard. Il y annonce surtout la publication prochaine d'une nouvelle édition du *Digeste*, largement corrigée, établie « sur la base des *Pandectes* de Florence » et collationnée sur des manuscrits anciens⁶³.
- 44 C'est en réalité un tout nouveau *Corpus juris civilis* glosé que le Soleil d'Or met alors en chantier. Les premiers volumes de cette collection au format in-quarto paraissent dès 1548. La publication en est achevée en 1550 (fig. 66). Le texte de base demeure celui de Gregor Haloander revu par Gilles Perrin⁶⁴. La principale nouveauté réside dans le fait d'y avoir intégré les conjectures et corrections du grand juriste espagnol Antonio Agustín.



Fig. 66. Justinien, Digestorum seu pandectarum... tomus tertius, Paris, 1550, in-4° ; Bourges, Bibliothèque municipale.

- 45 Cette publication est en fait le fruit d'une habile manipulation éditoriale. Agustín avait édité à Venise en 1543 les quatre livres de ses *Emendationes et opinioniones* sur les *Pandectes* d'après la collation du *Codex Florentinus* qu'il avait lui-même effectuée à l'occasion d'un séjour à Florence en 1541. Ces *Emendationes* devaient servir de complément à l'édition des *Pandectes florentines* que préparait alors Torelli⁶⁵. En 1548, les *Emendationes* d'Agustín sont toujours disponibles, mais l'édition des *Pandectes florentines* se fait encore attendre. Le Soleil d'Or peut alors sans peine reconstituer la collation d'Agustín à partir de ses *Emendationes*, pour réintégrer les variantes repérées dans le texte même du *Digeste*. Cette habile manipulation fait du *Corpus juris civilis* de 1548-1550 un jalon important dans l'évolution du texte des *Pandectes*.
- 46 Les autres volumes du *Corpus juris civilis* sont également remis sous presse dans les années 1548-1550. Le texte des *Institutes* ne fait l'objet d'aucune modification significative et l'on se contente de reprendre l'édition établie par Gilles Perrin. Le *Code* est en revanche corrigé « en plus de 600 lieux » sur la foi de manuscrits anciens. L'édition est d'ailleurs protégée par un privilège royal. Louis Miré indique explicitement, dans une épître adressée aux amateurs de lois (*Philonomoi omnes*⁶⁶), que trois manuscrits lui ont été prêtés par Aymar de Ranconnet et qu'un quatrième lui vient de Jean Du Tillet. Miré insiste en outre sur une autre innovation. Comme nous l'avons indiqué, la répartition traditionnelle du *Corpus juris civilis* glosé consistait à publier les neuf premiers livres du *Code* en un volume et à joindre les trois derniers aux *Novelles*. En 1548, il est déjà habituel de trouver les douze livres du *Code* réunis en un seul volume, dans des éditions ne contenant pas les *Novelles*. Plus surprenante est cependant la publication parallèle d'un volume d'*Authentiques* dépourvu, lui, des trois derniers livres du *Code* et ne comportant, outre les *Novelles*, que les textes annexes médiévaux et le *Typus Feudorum* de Pierre Rebuffi. Dans l'épître qu'il rédige en tête du *Code* et dans un court avis au lecteur au début de l'*Authenticorum liber*, Louis Miré insiste sur cette nouvelle répartition, plus conforme à l'organisation originale du corpus et à sa logique même. Ainsi, le travail accompli pour cette nouvelle édition renouvelle-t-il autant la forme que le contenu du texte. On considère à bon droit que Louis Miré assume la presque totalité du travail éditorial. La participation de Jean Du Tillet est plus modeste : outre le prêt d'un manuscrit du *Code*, il fournit une courte et intéressante préface au *Digestum novum*, livrant les résultats d'une enquête philologique et archéologique concernant l'origine des abréviations usuelles en droit⁶⁷.
- 47 Le Soleil d'Or ne se contente pas de réimprimer l'intégralité du *Corpus juris civilis* glosé. En 1548 paraît également une édition des *Pandectes* « *sine commento* », au format in-octavo. La page de titre présente cette édition comme « corrigée pour la première fois en plus de six cents lieux sur la foi des *Pandectes florentines*⁶⁸ ». Elle s'ouvre en effet sur une longue épître dédicatoire adressée à Jean-Paul Dauron et datée d'août 1547, dans laquelle l'éditeur Jacques de Vintimille explique avoir collationné le texte des *Pandectes florentines* lors d'un séjour en Italie et manifeste sa volonté de le faire imprimer, pour l'utilité publique. Suivent trente-huit pages présentant, sur deux colonnes, une liste des variantes répertoriées (à gauche, la *lectio vulgaris*, à droite la *lectio castigata*). Quelle que soit la valeur philologique de cette publication, l'*editio Vintimilliana* ne semble pas avoir marqué l'histoire des textes juridiques au même titre que le *Corpus juris Augustini*. Vintimille prendra tout de même la peine de rappeler son existence beaucoup plus tard, dans son *Discours de l'estoc*, évoquant ses divers travaux de traduction et d'édition :

En mesme temps je traduisis l'histoire grecque d'Hérodian des empereurs de Rome, et le Prince et la Guerre de Machiavelli, Italien, que je donnay à monsieur de Monmorancy, pour lors connestable de France ; et pour monstrier que je n'avois mal profité à l'estude des loix, je fis imprimer les *Digestes* à Paris, corrigez sur les *Pandect es florentines*, et y adioustay mille bons passages que j'avois recueillys en Italie plus de dix ans devant que le duc de Florence donnast les vrayes *Pandect es* à l'impression.⁶⁹

Le Code théodosien (1550)

- 48 D'un siècle antérieur à la rédaction du *Corpus juris civilis*, le *Code théodosien* en constitue l'une des principales sources. Un texte ancien de cette importance devait naturellement attirer l'attention des humanistes qui, dans leur volonté de redécouvrir le *Code théodosien*, se heurtaient à un obstacle de taille : aucun manuscrit ne contient l'intégralité des seize livres⁷⁰. Dès 1517, Pierre Gilles avait donné à Anvers une première édition, très imparfaite, des huit premiers livres du *Code* de Théodose, *ex vetustissimo archetypo*. Onze ans plus tard, Johann Sichard avait repris le texte, considérablement amélioré, dans une édition imprimée à Bâle chez Heinrich Petri. On s'était provisoirement résolu à ne connaître que la première moitié du *Code*. La nouvelle édition, établie par Jean Du Tillet et publiée par Charlotte Guillard en 1550, modifie complètement la situation.
- 49 La publication est annoncée par Du Tillet dès 1549. Cette année-là, le juriste donne chez Guillaume Morel une édition d'Ulpian. Dans l'épître dédicatoire adressée à Aymar de Ranconnet et datée du 1er décembre, Du Tillet indique avoir en sa possession un manuscrit du « bréviaire d'Alaric » (la *lex romana Visigothorum*) reprenant une large part du contenu du *Code théodosien*⁷¹. Des fragments de ce texte ayant été improprement publiés en 1528 sous le titre de *Code théodosien*, Du Tillet annonce qu'il se propose, pour sa part, de mettre au jour « dans quelques mois » le texte original du *Code*.
- 50 Son édition paraît l'année suivante. Elle se divise en deux parties, de longueur très inégale. La seconde contient, en édition *princeps*, les livres 9 à 16. Le texte de la première comprend les livres 1 à 8 qu'avait déjà publiés Sichard en 1528, largement corrigés et partiellement complétés. Dans un avis au lecteur daté d'avril 1550, Du Tillet explique avoir découvert un manuscrit contenant les huit derniers livres du *Code théodosien*⁷², sans toutefois disposer d'un texte équivalent pour les huit premiers. S'appuyant sur le texte de l'*editio germanica* (celle de Sichard), il a tout de même pu y apporter de sensibles améliorations, en le collationnant sur le « bréviaire d'Alaric⁷³ ». Le texte y est ainsi purgé des additions qu'avait introduites Anianus, le chancelier d'Alaric ; la graphie originale y est restaurée ; Du Tillet reprend également les *inscriptiones* et *subscriptiones* permettant de connaître le destinataire, la date et le lieu de promulgation des différentes lois. L'éditeur annonce enfin la publication prochaine d'une nouvelle version du *Code* de Justinien (celle que donnera Louis Miré à la fin de l'année⁷⁴) et une édition des écrits des premiers jurisconsultes.
- 51 Aussi imparfaite que soit cette édition du *Code théodosien*, l'apport de Du Tillet à la connaissance de ce texte est considérable et l'édition publiée par Charlotte Guillard en 1550 peut ainsi être décrite comme la « première étape décisive » dans sa transmission⁷⁵.
- 52 L'apport de l'atelier à l'histoire des collections juridiques est donc incontestable. La rude concurrence qui caractérise ce marché impose au Soleil d'Or une veille constante. Les travaux de compilation, d'ordonnancement, de collation et de correction des textes font

de ces grands corpus apparemment figés des objets sans cesse renouvelés. L'investissement financier et intellectuel de l'atelier est considérable et l'originalité de sa production ne fait aucun doute.

- 53 Reste à expliquer une absence étonnante dans le catalogue du Soleil d'Or. On n'est guère surpris que l'atelier ne publie aucun texte de droit français ; il est étonnant qu'un atelier spécialisé dans l'édition du droit dit « savant » n'imprime presque aucun commentaire juridique. Les productions issues du *mos gallicus*, pas plus que les anciens commentaires des juristes italiens, ne trouvent de véritable place dans le catalogue de Charlotte Guillard. À peine peut-on y relever trois traités de juristes contemporains⁷⁶. Si le Soleil d'Or délaisse ainsi les commentaires, c'est peut-être parce qu'il se fait une spécialité de l'édition des sources anciennes. À ce titre, le travail accompli en matière d'édition juridique peut être comparé à celui réalisé sur les textes patristiques, qui vise à la constitution d'une véritable collection des « sources chrétiennes ».

NOTES

1. L'expression est d'Yves-Bernard Brissaud (« Pistes pour une histoire de l'édition juridique sous l'Ancien Régime », *Histoire et civilisation du livre. Revue internationale*, n° 1, 2005, p. 33-136). Voir en outre M. Reulos, « Les droits savants dans l'édition française du XVI^e siècle », dans P. Aquilon et H.-J. Martin (dir.), *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance...*, op. cit., p. 323-331, et D. Jacobi, « Les éditions des ouvrages de droit romain au XVI^e siècle, entre permanence et nouveauté », dans *Les Représentations du droit romain en Europe aux Temps modernes*, Marseille, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2007, p. 119-132.
2. A. Gouron et O. Terrin, *Bibliographie des coutumes de France, éditions antérieures à la Révolution*, Genève, Droz, 1975.
3. E. Spangenberg, *Einleitung in das Römisch-Justinianische Rechtbuch*, Hanovre, 1817, notamment la 5^e partie : « *Bibliographischer Theil* », p. 645-950.
4. Signalons une seule exception : la publication par Claude Chevallon en 1534 des *Ordonnances, statutz et Instructions royaux*, accompagnée des *Ordonnances et stilles tant du Grant Conseil de Parlement, des Requestes, que du Chastellet de Paris*.
5. M. Reulos, « Les droits savants dans l'édition française... », art. cit., p. 323.
6. J. Hilaire, J. Turlan et M. Villey, « Les mots et la vie. La "pratique" depuis la fin du Moyen Âge », dans *Droit privé et institutions régionales. Études historiques offertes à Jean Yver*, Paris, PUF, 1976, p. 369-388.
7. M. Houllemare, *Politiques de la parole. Le Parlement de Paris au XVI^e siècle*, Genève, Droz, 2011.
8. J. Krynen, « Le droit romain, droit commun de la France », *Droits. Revue française de théorie, de philosophie et de culture juridique*, n° 38 : « Naissance du droit français », 2003, p. 21-35.
9. Voir, sur ce point, les belles phrases de Michel Villey en introduction et en conclusion de son *Droit romain* (Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2002).
10. Cette répartition est le fait des glossateurs. Aussi les éditions de petit format, dépourvues de commentaires, respecteront-elles la distribution habituelle en sept parties.
11. Voir l'entrée « *Corpus juris canonici* » dans R. Naz (dir.), *Dictionnaire de droit canonique*, t. IV, 1949, col. 610-644.

12. Pour une liste de titres plus complète des « ouvrages auxiliaires » circulant à la fin du Moyen Âge, voir P. Ourliac et H. Gilles, *Histoire du droit et des institutions de l'Église en Occident*, t. XIII : *La période post-classique (1378-1500)*, vol. I : *La problématique de l'époque. Les sources*, Paris, Cujas, 1971, p. 120 et suiv.
13. Les analyses qui suivent s'appuient sur quelques recherches personnelles au Minutier central des notaires de Paris, sur différentes publications citées en notes et sur la documentation considérable, faite de photocopies d'actes inédits, assemblée par Pierre Aquilon pour ses deux contributions à *l'Histoire des bibliothèques françaises* : « Petites et moyennes bibliothèques (1480-1530) », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, t. I, Paris, Promodis, 1988, p. 285-309, et « Petites et moyennes bibliothèques (1530-1660) », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, t. II, Paris, Promodis, 1989, p. 182-205.
14. À cet égard, la section juridique de la vaste collection d'Antoine Du Prat constitue sans doute l'une des plus complètes qui puisse se rencontrer (M. Connat et J. Mégret, « Inventaire de la bibliothèque des Du Prat », *BHR*, t. III, 1943, p. 72-122).
15. Le juriste breton Bertrand d'Argentré dresse même à part la liste de ses livres de droit sur un fascicule spécifique intégré postérieurement à l'inventaire de sa bibliothèque considérable (trois mille volumes). Voir M. Walsby, « The library of the Breton jurist and historian... », art. cit.
16. H. Michaud, « Les bibliothèques des secrétaires du roi au XVI^e siècle », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 126, 1968, p. 344.
17. Londres, The British Library, C. 64. C. 3.
18. L. Douët d'Arcq, « Prisée de la bibliothèque du Président Lizet en 1554 », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 37, 1876, p. 372.
19. AN, MC, ET/XXIII/33.
20. Voir par exemple la bibliothèque de Jean Mouret, docteur en théologie, inventoriée en 1565 (A. Labarre, *Le Livre dans la vie amiénoise*, Paris, Nauwelaerts, 1971, p. 319-332).
21. Ainsi trouve-t-on dans la modeste bibliothèque (trente-deux entrées) de Pierre Grelier, prêtre, inventoriée le 30 mars 1530 (n. st.), un « petit livre couvert de cuyr noir lettre d'impression intitulé *Institutiones imperiales* » (AN, MC, ET/LIV/4).
22. 23 juin 1570 ; AD de Normandie, G 3438.
23. L. Febvre et H.-J. Martin, *L'Apparition du livre*, Paris, Albin Michel, 1999 (1^{re} éd. 1958), p. 309.
24. « *Optimo cuique lectori Ioannes Hucherius Vernoliensis in typographica officina ad Solem aureum επανορθωτρής, correctorem vocant, S.* », dans G. Pachymère, *Paraphrasis in decem epistolas B. Dionysii Areopagitae*, Paris, 1538 (BCG, n° 17), f. n4r°.
25. Voir les notices qui lui sont consacrées dans le *Dictionnaire de droit canonique* (t. III, Paris, Letouzey et Ané, 1942, col. 610-611) et dans le récent *Dictionnaire historique des juristes français* (Paris, PUF, 2007).
26. Voir R. Metz, « La contribution de la France à l'étude du Décret de Gratien », *Studia Gratiana*, vol. II, 1954, p. 498-503.
27. « *Iohannes Chappuis Magistro Bertoldo Rembolt Impressori primicio* ».
28. Pour ces trois volumes, voir B. Moreau et al., *Inventaire chronologique des éditions parisiennes...*, op. cit., t. I, n° 56 (1509) et n°s 71 et 72 (1510).
29. Les liminaires des différents volumes de cette publication contiennent toute une série de poèmes acrostiches dont l'un forme d'ailleurs le nom BERTHOLDUS REMBOLT.
30. P.-F. Girard, « Les préliminaires de la Renaissance du droit romain », *Revue historique de droit français et étranger*, 1922, p. 5-46.
31. Bibliothèque de la Sorbonne, MSAU 91.
32. D'après R. Mortimer, *Harvard College Library Department of Printing and Graphic Arts. Catalogue of Books and Manuscripts. Part I : French 16th Century Books*, Cambridge (Massachusetts), 1964, n° 152, p. 186.

33. M.-B. Cousseau, *Étienne Colaud et l'enluminure parisienne sous le règne de François I^{er}*, Rennes/Tours, PUR/PUFR, 2016, p. 145.
34. « De tous les manuscrits qui nous sont restés de l'antiquité, le plus célèbre, sans contredit, celui qui a exercé sur la civilisation l'influence la plus profonde, la plus durable, la plus étendue, c'est le manuscrit des *Pandectes florentines*. » (C. Appletin, « La reproduction phototypique des *Pandectes florentines* », *Nouvelle revue historique du droit français et étranger*, vol. 32, 1908, p. 612.)
35. Sur cette édition, voir G. Gualandi, « Per la storia delle Edizioni Princeps delle Pandette fiorentine di Lelio Torelli », dans *Le Pandette di Giustiniano. Storia e fortuna di un codice illustre*, Florence, Olschki, p. 143-198.
36. *Digestum vetus summis elucubratum ac castigatum vigiliis*, Lyon, Nicolas de Benedictis, 1509.
37. Sur Blaubloom, voir P. Renouard et al., *Imprimeurs et libraires parisiens...*, op. cit., t. IV.
38. B. Moreau et al., *Inventaire chronologique des éditions parisiennes...*, op. cit., t. III, nos 462 (t. I), 647 (t. II) et 648 (t. III). Nous empruntons l'expression de *Blaublommiana editio* à A. Terrasson, *Histoire de la jurisprudence romaine*, Lyon, 1750, p. 379.
39. H.E. Troje, « Sobre la crítica y algunas ediciones de textos en la jurisprudencia humanística », traduction de F.J. Andrés Santos, *Revista de Estudios Histórico-Jurídicos*, XXXI, 2009, p. 259-275.
40. *Aegidius Perrinus campanus, Aegidius Perrinus Arremarensis*. Il dédie d'ailleurs sa vita de Justinien à Jean Raguier, abbé de Montieramey.
41. E. Coyecque, « La bibliothèque de Gilles Perrin, official de l'archidiacre de Josas, [10] avril 1528 », *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1885, p. 776-785. Voir aussi *Id.*, *Recueil d'actes notariés...*, op. cit., t. I, n^{os} 1032 et 1035.
42. BnF, ms. lat. 9952, f. 107^v : *Magister Egidius Perrin alias Perrun procurator fiscalis alme facultatis artium dioc. Trecen*.
43. *Auree Francisci Philelfi... satyrae centum... praemissa authoris vita nuper ex variis ejusdem operibus ab Egidio Perrino*, Paris, Robert et Jean de Gourmont, 1508, in-4^o.
44. M. Furno, « Les dictionnaires de Robert Estienne », *Voces*, 10-11, 1999-2000, p. 16-17.
45. E. Coyecque, « La bibliothèque de Gilles Perrin... », art. cit.
46. On y trouve les collections habituelles (*Code, Digeste, Nouvelles, Décret, Sixte, Décrétales*) ainsi que trois exemplaires différents des *Institutes* et deux « lectures sur les *Institutes* escriptes a la main », qui témoignent probablement d'une activité d'enseignant. Une certaine ouverture à la pratique civile transparaît par la présence d'un *Grant Coustumier de France*, des coutumes d'Orléans et de Tours, et d'un manuscrit des *Regles de droict*, en français. Le canoniste possède naturellement un exemplaire de la *Pragmatica Sanction*. Les commentaires des juristes italiens composent cependant l'essentiel de cette imposante bibliothèque : Balde, Bartole, Azzon, Guido de Bayso, Bertachini da Fermo, Saliceto, Giovanni d'Andrea et bien d'autres y sont représentés.
47. Témoin de la tentative d'expulsion dont Perrin fait l'objet en 1529, Chevallon dépose devant notaire et dénonce les « grosses paroles » dont Perrin est la victime (E. Coyecque, *Recueil d'actes notariés...*, op. cit., t. I, n^o 1032).
48. Il n'est pas certain que le cardinal, qui meurt le 24 de ce mois, ait jamais reçu cette épître.
49. « *Reverendissimo in Christo patri ac domino D. Gabrieli a Gradimonte... Egidius Perrinus officialis de Josai S.P.D.* » (*Institutionum civilium libri quatuor*, Paris, 1534 ; épître reprise dans la réédition de 1537 et dans l'édition de 1548.)
50. « *Que cum magna ex parte corrupte essent, Claudius Chevallon vir probus, & veri studiosus, me rogavit obnixius, ut eas accuratius emendarem perlegi quidem, & deprauatas, perperamque inuersas locis quam plurimis, ac dominutas, qua potui diligentia, emendauim.* »
51. Il s'agit peut-être d'une édition des *Institutes* glosées, imprimée à Lyon par Fradin pour Hugues de La Porte, parue sous le titre *Institutionum juris civilis libri quatuor, cum Accursiana interpretatione aliorumque juris peritorum annotationibus*. Nous n'avons malheureusement pas encore pu consulter d'exemplaire de cette édition assez rare.

52. «*Quanquam non desunt, qui scribant, multum se in illis corrigendis, anno proximo laborasse, cum tamen ne liminarem quidem earum paginam unquam correxerint. Illic enim falso legitur quintam synodum fuisse tempore Iulii papae, cum utique Vigilii esset legendum. [...] Verum non magis ipsi in emendendo hoc opere desudasse mihi videntur, quàm statuae Chariatides in ferendis magnatum edificiis, quae structuram tantum ornant, nec oneri incumbunt.*»
53. «*Novissima & admodum frugifera Exceptionum arbor: nunquam huusque impressa: edita per disertum virum magistrum Petrum Rebuffide monte Pessulano: iuris utriusque doctorem/in alma universitate Tholosana ordinarie legentem* », dans Justinien, *Digestum novum*, Paris, Y. Bonhomme, 1535.
54. Sur cet auteur luxembourgeois, né en 1500, mort vers 1567, voir J. Vannérus, «*Nicolas Mameranus et sa famille* », *Biographie nationale du Pays de Luxembourg*, fascicule II, 1949, p. 299-321.
55. Il s'agit d'un romain de type «*Jenson* », sur un corps de gaillarde (R. 62), attribué à Prigent Calvarin par Vervliet, *Conspectus*, n° 25.
56. Il s'agit d'un petit texte romain (R. 52), dont la première apparition est repérée au Soleil d'Or dès 1532 (*Conspectus*, n° 12).
57. «*Pereruditus & honestis adolescentibus Matthaeo, Iohanni, & Ludovico Budaeis, Nicolaus Mameranus. S.* », dans *Volumen Legum*, Paris, 1536, f. aa1v°.
58. P. Feret, *La Faculté de théologie de Paris...*, op. cit., p. 51-55 ; V. Angelo, *Les Curés de Paris...*, op. cit., p. 682-684.
59. *Reverendissimo Cardinali Castellionensi Oddoni Collignio, archiepiscopo Tolosano episcopoque suo Bellovaco, Antonius Demochares Ressonaeus foelicitatem*, f. aa2-aa6.
60. *D.N. Renato a Campis, viro et probitate vitae insigni & doctrina singulari eximio, ac in jure Pontificio prolytae doctissimo Ludovicus Miraeus Rosetanus, salutem*, f. aa2-aa6.
61. R. Metz, «*La contribution de la France...* », art. cit., p. 501.
62. *Ibid.*, p. 503.
63. *Andreae Guillardio filio, libellorum supplicum magistro ac Britanniae minoris consiliario Renatus Aubertus Calesiensis S. (Index rerum et verborum quae in pandectis tractantur, copiosissimus*, Paris, 1548 – BCG, n° 114).
64. La dédicace de Perrin à Gabriel de Grandmont datée de mars 1533 figure toujours en tête des *Institutes* (1548).
65. J.-L. Ferrary, «*Les travaux d'Antonio Agustín, à la lumière de lettres inédites à Lelio Torelli* », *Faventia*, 1992, p. 73.
66. «*Philonomis omnibus Ludovicus Miraeus Rosetanus salutem* », épître datée *E typographia nostra*, veille des ides de novembre 1550, en tête du *Code* (BCG, n° 135).
67. «*Io. Tilius Engolismensis lib. rationum quotidianarum primo. Qua nota digestorum libros antiqui citarent* », dans *Digestorum seu pandectarum iuris civilis tomus tertius, quod vulgò Digestum nouum appellant*, 1550 (BCG, n° 138), f. A1v°.
68. *Digestorum, seu Pandectarum juris civilis libri quinquaginta, nunc primùm ad fidem Pandectarum Florentinarum sexcentis locis emendate, supra Gregorii Haloandri editionem.*
69. *Discours de l'Estoc*, éd. L. de Vauzelles, Lyon, Vingtrinier, 1873, p. 42.
70. Pour une bonne synthèse sur la réception du *Code théodosien*, voir P. Jaillette, «*Le Code théodosien de sa promulgation à son entreprise de traduction française. Quelques observations* », dans *Le Code théodosien. Diversité des approches et nouvelles perspectives*, Rome, École française de Rome, 2009, p. 15 et suiv.
71. C.H. Turner, «*Jean Du Tillet...* », art. cit., p. 53 et 58.
72. Dans une épître adressée à Jean Bertrand, conseiller du roi, en tête de la seconde partie, Du Tillet donne quelques détails sur la présentation de ce manuscrit *literis grandioribus descriptus*. On a pu ainsi l'identifier à l'actuel Reginensis 886 de la Vaticane (voir C. H. Turner, «*Jean Du Tillet...* », art. cit., p. 54 et 58).

73. Io. Tilius Engolism. *Lectori* (f. * 2r° et v°).

74. Cuthbert Hamilton Turner (« Jean Du Tillet... », art. cit., p. 53) indique : « *The promised editions of Justinian's Code seems never to have appeared.* » Nous croyons au contraire que Du Tillet évoque ici le Code publiée par Miré à la fin de l'année 1550 (la préface aux « amateurs de lois » est datée du mois de novembre), pour laquelle on a vu que Du Tillet avait prêté un manuscrit lui appartenant.

75. P. Jaillette, « Le Code théodosien... », art. cit., p. 26.

76. Il s'agit de : P. Rebuffi, *Subtilissima necnon utilissima Legis unice Codicis de sententia quae pro eo quod interest. olim apud Bituriges aperto pectore dictata repetitio*, 1548 ; M. Mesnart, *Legum pontificalium Gregorii noni, seu Decretalium pentateuchus*, 1555 ; M. Montan, *Genialium dierum commentarii*, 1555.

Chapitre 7. L'œuvre théologique

- 1 LES ŒUVRES DES PÈRES DE L'ÉGLISE font depuis très longtemps l'objet d'études approfondies. La circulation de ces textes tout au long du Moyen Âge a été patiemment analysée par la critique moderne. La monumentale *Patrologia latina* de Migne, qui synthétise plusieurs siècles de travaux érudits, a donné le départ d'un renouveau des recherches patristiques¹. S'ils s'attachent à décrire par le menu la tradition manuscrite, les éditeurs modernes négligent cependant souvent les versions imprimées, comme si l'édition *princeps* avait figé un état de l'œuvre que les publications postérieures s'étaient contentées de reproduire indéfiniment. On sait qu'il n'en est rien, la Renaissance étant au contraire un âge d'or de la pratique philologique. Le relatif désintérêt dont souffrent les éditions anciennes est d'autant plus préjudiciable que celles-ci conservent souvent la trace de variantes que n'atteste plus aucun manuscrit survivant : il n'était pas rare, en effet, que les opérations éditoriales soient fatales aux *codices* sur lesquels elles se fondaient. Rien ne semble avoir changé depuis le plaidoyer vibrant de R.W. Hunt en faveur d'un « guide pour les éditeurs de textes patristiques au XVI^e siècle² ».
- 2 Les publications patristiques attirent l'attention de quelques historiens de l'humanisme ou de la controverse religieuse, qui y trouvent des indices susceptibles de les renseigner sur les conceptions intellectuelles des hommes de la Renaissance, mais rares sont les chercheurs qui, comme Iréna Backus ou Pierre Petitmengin, étudient pour elles-mêmes les éditions de la Renaissance³. Quelques informations sur l'histoire des grandes éditions bâloises d'Amerbach et Froben sont disponibles, mais les éditions parisiennes restent dans un véritable silence historiographique⁴. Nous n'entendons pas ici analyser en détail cette production. Nous pouvons cependant mettre en évidence ses caractéristiques commerciales et éditoriales et signaler, à l'intention des historiens des textes, quelques-unes des publications qui nous semblent les plus remarquables.

CONQUÊTE D'UN MARCHÉ : CLAUDE CHEVALLON, ÉDITEUR PATRISTIQUE

L'invention du livre patristique : l'école bâloise

- 3 C'est à la fin du xv^e siècle que naît à Bâle le projet ambitieux de réunir de façon systématique les textes des principaux Pères de l'Église chrétienne. Deux hommes en sont à l'origine : l'universitaire Johann Heynlin et l'imprimeur Johann Amerbach. Après sa brillante carrière parisienne, au cours de laquelle il avait contribué à faire venir les premiers imprimeurs en France, Heynlin regagne Bâle en 1486 pour se retirer au couvent des chartreux de Sainte-Marguerite. Il y retrouve l'un de ses anciens élèves, Johann Amerbach, rentré à Bâle en 1478 après des études parisiennes et installé à deux pas du monastère. Ce libraire semble très attaché au couvent de Sainte-Marguerite, dont il fréquente régulièrement la bibliothèque⁵. Le vieux maître et son ancien élève entament alors une collaboration fructueuse et, à compter de la fin des années 1480, Heynlin peut être décrit comme le véritable conseiller éditorial d'Amerbach : il prépare les textes, corrige les épreuves, rédige préfaces et commentaires⁶.
- 4 Dès 1489, Amerbach publie quelques textes de saint Augustin : le *De Civitate Dei*, le *De Trinitate* et les *Enarrationes in Psalmos*. Mais son ambition, stimulée par Heynlin, ne se limite pas à la publication de quelques traités isolés. En 1492, Heynlin définit un programme beaucoup plus ambitieux dans une épître en tête de l'édition des œuvres d'Ambroise. Félicitant Amerbach pour cette publication, il ajoute :
- Il te reste à couronner cette œuvre avec des instruments plus splendides encore, c'est-à-dire les traités des saints et des hommes catholiques. Parmi eux, ces quatre docteurs éminents, Augustin, Ambroise, Jérôme et Grégoire brillent comme les astres les plus clairs.⁷
- 5 Il s'agit donc d'éditer, non plus des traités séparés, mais les œuvres complètes des quatre principaux docteurs de l'Église latine. Amerbach est d'ailleurs le premier libraire à utiliser régulièrement l'expression *opera omnia* au titre de ses publications⁸, contribuant à diffuser largement en Europe le concept même d'« œuvres complètes ».
- 6 Découvrir, rassembler, collationner, corriger, imprimer toutes les œuvres connues des principaux Pères de l'Église chrétienne constitue un travail de titan. Amerbach s'assure de pouvoir financer ses éditions en s'associant avec deux confrères bâlois : Johann Froben et Johann Petri. Le riche libraire de Nuremberg, Anton Koberger, véritable grossiste doté d'un très large réseau de distributeurs, contribuera à écouler la marchandise. Pour établir les textes, Amerbach s'entoure d'une équipe d'humanistes et de fins lettrés. Heynlin entame les travaux, corrigeant et réordonnant les textes, mais il meurt en 1496. La préparation des *Opera Augustini* sera donc menée à bien par Augustin Dodo, du monastère de Saint-Léonard, chargé de prospecter les bibliothèques à la recherche de manuscrits inconnus. Outre Heynlin et Dodo, Amerbach fait appel aux services de Sébastien Brant, de Johann de Spira, des franciscains Franz Wiler et Konrad Kürsner (*alias Pellikan*), de l'helléniste Johann Cono ou de l'Espagnol Matthaëus Adrianus, médecin juif converti et savant hébraïsant.
- 7 Entouré des meilleurs esprits de son siècle, Amerbach s'attelle à la tâche. Les œuvres d'Augustin paraissent en 1506⁹. La correspondance de Konrad Pellikan nous apprend qu'elles sont tirées à 2 200 exemplaires, dont 1 600 sont acquis directement par Anton

Koberger¹⁰. L'édition de saint Jérôme, dont la préparation débute dès 1506, est déjà bien avancée à la fin de l'année 1513, lorsque meurt Amerbach. L'imprimeur n'aura pas eu le temps de commencer à assembler les textes de Grégoire le Grand. À sa mort, son fils Bruno lui succède, poursuivant son association avec Johann Froben. Suite au rapide décès de Bruno Amerbach en 1519, Froben poursuit seul cette aventure. L'*Officina frobeniana* devient alors, dès la fin des années 1510, le siège de l'édition patristique bâloise (fig. 67).

- 8 Imprimeur bien connu, d'origine franconienne mais installé à Bâle depuis 1490, Johann Froben est resté célèbre comme le typographe attitré d'Érasme¹¹. Formé par Amerbach, Froben fréquente depuis le début du XVI^e siècle le même groupe d'érudits que son prédécesseur et bénéficie des mêmes réseaux. Sa relation suivie avec Érasme fera de l'atelier de Johann Froben l'une des plus importantes imprimeries européennes des années 1510-1530.
- 9 Étroitement associé à l'entreprise, Érasme prend naturellement la tête du groupe de philologues qui s'attachent à publier les Pères (fig. 68). Il collabore à l'achèvement des œuvres de saint Jérôme, qui voient le jour en 1516, prenant personnellement en charge l'édition des trois tomes d'*Epistolae*¹². Encourageant Froben à poursuivre les travaux d'Amerbach, Érasme élargit le programme : il ne s'agit plus seulement d'éditer les œuvres de quatre principaux docteurs de l'Église latine, mais d'ouvrir le catalogue aux autres Pères latins et grecs. Érasme associe à l'entreprise plusieurs humanistes compétents, parmi lesquels les fils d'Amerbach (Basile et Boniface) et surtout le grand Beatus Rhenanus (fig. 69). Outre les *Opera* de saint Jérôme (qui seront réimprimées en 1524-1526) et le *Novum Instrumentum* (1516), on doit à Froben l'impression d'une collection d'homélies de Jérôme, Ambroise, Augustin et Grégoire (1516) et des œuvres complètes de Cyprien (1520), Tertullien (1521, éd. Beatus Rhenanus), Hilaire (1523, rééd. 1526), Irénée (1526), Jean Chrysostome (1527) et Ambroise (1527).



Fig. 67. Hans Holbein le jeune, portrait de Johann Froben, vers 1522-1523, Londres, Royal Collection.



Fig. 68. Albrecht Dürer, portrait d'Érasme, 1526.



Fig. 69. Portrait de Beatus Rhenanus, extrait d'Isaac Bullart, Académie des sciences et des arts, Amsterdam, 1682.

- 10 Au milieu des années 1520, Johann Froben débute l'impression d'une nouvelle édition de saint Augustin, dont les deux premiers tomes sont achevés lorsqu'il meurt en octobre

1527. Jérôme Froben, fils aîné de Johann, assume alors la gestion de l'entreprise, raffermissant encore les liens avec Érasme. Après avoir quitté Bâle en 1529, le Rotterdamois collaborera jusqu'à sa mort avec Jérôme Froben et son associé Nicolas Episcopius.

1527-1529 : Claude Chevallon successeur de Froben ?

- 11 Jusqu'au milieu des années 1520, pendant que les éditeurs bâlois s'activent à la publication des Pères, le Soleil d'Or publie principalement des œuvres religieuses issues de la tradition scolastique : *Repertorium morale* de Pierre Bersuire, *Moralia* de Jacques Almain, commentaires sur les psaumes de Ludolphus de Saxe, *Sermons* de Guillaume Pépin et de Michel Menot (fig. 70), extraits de la *Somme théologique* de Thomas d'Aquin (fig. 71)... Les œuvres des Pères ne sont pas entièrement absentes de sa production : Chevallon donne les œuvres de Grégoire le Grand en 1523 et celles de Bernard de Clairvaux en 1527. Mais il s'agit là d'une production héritée de Berthold Rembolt. La mise en page de ces éditions, entièrement en caractères gothiques, ne respecte d'ailleurs absolument pas les canons esthétiques adoptés par les typographes bâlois.



Fig. 70. Michel Menot, *Sermones quadragesimales*, Paris, 1526, in-8° ; Orléans, Bibliothèque municipale.

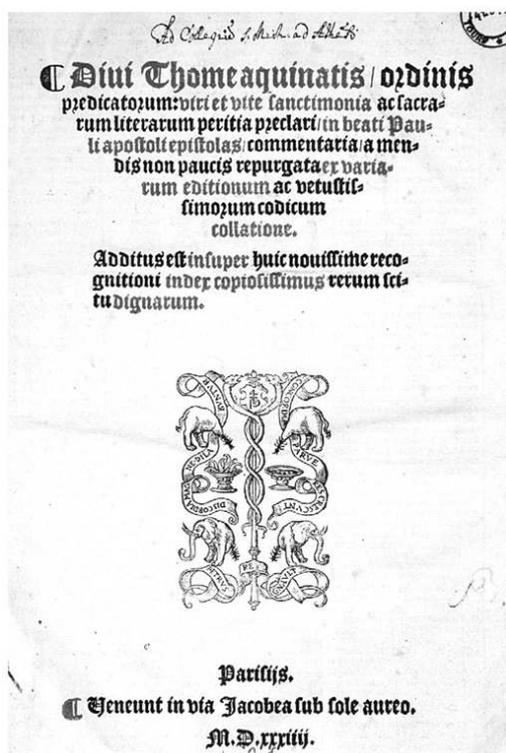


Fig. 71. Thomas d'Aquin, *In beati Pauli epistolas commentaria*, Paris, 1534, in-folio ; Tours, CESR.

- 12 La donne change en 1527. La mort de Johann Froben ébranle la République des Lettres. Christine Bénévent a montré quelle crise traverse le milieu bâlois dans les mois qui suivent : forgeant contre toute vérité historique la représentation de Johann Froben en grand homme de lettres, le milieu bâlois affirme alors son unité pour garantir la poursuite de son entreprise¹³. Mais cette *deploratio* bâloise ressemble fort à un chant du cygne : toute l'Europe sait qu'une place est désormais à prendre sur le marché du livre érasmien et les candidats à la succession sont nombreux à se présenter. En 1528-1529, l'officine lyonnaise de Sébastien Gryphe se spécialise dans le livre érasmien, l'imprimeur allant jusqu'à utiliser des matériels typographiques bâlois qui rendent sa production en tous points semblable à celle de l'atelier de Froben¹⁴. C'est durant les mêmes années que Chevallon réoriente sa politique éditoriale.
- 13 Le premier témoignage nous en est fourni par l'édition des *Opera Ambrosii* imprimée en 1529 et composée en caractères romains conformément au modèle bâlois (fig. 72). La page de titre indique la présence d'un commentaire inédit sur les psaumes de David. Citant nommément l'édition Froben, procurée deux ans plus tôt, l'imprimeur revendique la supériorité de sa réalisation. Au verso, une épître adressée par Chevallon à l'évêque Guillaume Petit relate les conditions d'élaboration de l'œuvre. L'imprimeur y présente la découverte d'un texte inédit comme un événement fortuit. Son ambition initiale était la réimpression pure et simple des œuvres d'Ambroise de Milan « d'après l'édition de Froben » (*ad exemplar scilicet Frobenianum*). Il était déjà à pied d'œuvre lorsque Guillaume Petit lui avait apporté un *codex pervetustus* comportant les commentaires inédits du Milanais sur quelques psaumes de David. Ce texte a ensuite pu être corrigé et complété sur la foi d'un manuscrit appartenant à l'abbaye de Charlieu et comparé avec un manuscrit « joli et peu ancien » provenant de Saint-Victor de Paris. Chevallon conclut son épître en adressant à Guillaume Petit non seulement ses propres remerciements, mais

ceux de toute la République des Lettres : grâce à lui, l'édition parisienne connaîtra une gloire supérieure à celle de l'édition bâloise.

- ¹⁴ Dès lors, la concurrence entre le Soleil d'Or et ses concurrents bâlois devient vive. Allant jusqu'à évoquer un « match Bâle-Paris », Pierre Petitmengin a mis en évidence le processus d'émulation qui en résulte¹⁵. Alors même qu'il met sous presse le texte de saint Ambroise, Chevallon tente de débaucher Érasme, en lui proposant d'entreprendre avec lui une nouvelle édition des œuvres de saint Augustin. Cette affaire nous est relatée par le mystérieux Jakob Haemer¹⁶, dans une préface qui figure en tête de l'édition publiée en 1531. Dans cette longue épître adressée à Jean Bordier, abbé de Saint-Victor, et datée du 17 octobre 1531¹⁷, le mystérieux éditeur nous apprend que quatre ans auparavant, donc à la fin l'année 1527 – dès que la nouvelle de la mort de Froben est parvenue à Paris –, Chevallon avait décidé d'imprimer sur ses presses les œuvres du grand Augustin d'Hippone. Pour mener à bien son projet, le typographe pense avoir besoin d'un homme à la fois « très savant et très diligent ». Ayant entendu dire qu'Érasme prépare une nouvelle édition des œuvres d'Augustin, il écrit au grand humaniste pour lui proposer d'assurer le travail typographique. Mais Érasme lui fait savoir qu'il s'est déjà engagé auprès de Jérôme Froben et que les presses de ce dernier ont commencé à travailler. L'humaniste argue également de la nécessité d'être présent sur les lieux de l'impression pour effectuer la majeure partie des corrections « dans l'effervescence du travail ». Or sa faible santé ne lui permet pas de voyager pour gagner Paris. Érasme reste donc fidèle à l'atelier bâlois. Déçu, Chevallon n'abandonne pas pour autant son projet. Souhaitant profiter du travail d'Érasme, il attend la publication de l'édition Froben en 1528-1529 et charge ensuite quelques savants d'en comparer le texte avec celui de manuscrits « très anciens » conservés à l'abbaye de Saint-Victor. Ce travail révèle les imperfections de l'édition bâloise. Les variantes et les lacunes sont nombreuses et les relecteurs parisiens rendent un verdict sévère : Érasme n'a pas publié un texte aussi parfait qu'il l'aurait pu. Aussi Chevallon charge-t-il Jakob Haemer de reprendre et corriger le texte érasmien. Haemer pense d'abord pouvoir se contenter de signaler les variantes et les lacunes dans des notes marginales. Mais ces variantes s'avèrent si amples qu'elles ne peuvent tenir dans la marge, et Haemer doit se résoudre à modifier le texte établi par l'érudite rotterdamois. Pour prouver la justesse de ses critiques et montrer l'ampleur du travail accompli, Haemer termine sa préface en établissant la longue liste des manques et imperfections de l'édition bâloise. L'édition parisienne ajoute également dix-sept nouveaux sermons, totalement inconnus jusqu'alors, tirés d'un manuscrit de la chartreuse de Paris.



Fig. 72. Ambroise, *Omnia opera*, Paris, 1529, in-folio ; Châteauroux, Bibliothèque municipale.

- 15 Les dés sont jetés : l'investissement massif auquel vient de procéder Claude Chevallon (les dix tomes in-folio des *Opera Augustini*) condamne en quelque sorte l'atelier à poursuivre dans la voie de l'édition des « sources chrétiennes ».

Érasme, collaborateur du Soleil d'Or

- 16 La reprise d'éditions patristiques érasmienne occupe désormais l'essentiel des activités de l'atelier. Les *Opera Hieronymi* n'ayant pas été réimprimées depuis 1524, Chevallon les remet sous presse en 1533, corrigeant le texte de l'édition bâloise sur la foi de manuscrits provenant de l'abbaye de Saint-Victor et complétant l'ensemble d'un volumineux tome d'index¹⁸. Pour Érasme, l'édition des *Opera Augustini* a probablement eu valeur de test : l'humaniste a pu se faire une idée des compétences philologiques et typographiques du Soleil d'Or. S'il avait poliment éconduit Chevallon en 1528, il accepte en 1533 de collaborer aux œuvres de Jérôme en fournissant une nouvelle édition des *Epistolae*. La page de titre du premier tome de l'édition Chevallon annonce fièrement la contribution du Rotterdamois : *Accessit his in Epistolarum tomos nova scholiorum, per Erasmus Roterodamum instauratio* (fig. 73). Érasme complète ce premier volume par une longue épître au lecteur, datée de 1533 à Fribourg¹⁹. L'humaniste y est malheureusement peu disert sur les conditions de préparation de la nouvelle publication, mais il laisse néanmoins entendre qu'il n'a pas disposé d'assez de temps pour mener à bien son travail : Chevallon lui a appris trop tard qu'il lançait cette réimpression. Faut-il le croire ? Dans une lettre privée, en août 1532, Érasme indiquait pourtant à Juan Ginès de Sepulveda s'être déjà mis au travail « depuis longtemps²⁰ ».
- 17 La collaboration d'Érasme ne se limite pas à l'édition de la correspondance de Jérôme. Il collabore également avec Germain de Brie pour l'édition latine des œuvres de Jean

Chrysostome en cinq tomes qui paraît à Paris, chez Chevallon en 1536. Cette édition intègre plusieurs nouveautés attribuables au Rotterdamois : des corrections suggérées à la traduction des homélies par Germain de Brie²¹, puis une révision des homélies sur les lettres aux Philippiens. Elle comporte en outre la première édition de la traduction de la *Missa* par Érasme.



Fig. 73. Jérôme, *Opera omnia*, Paris, 1534, in-folio ; Orléans, Bibliothèque municipale.

Valeur ajoutée et baisse des prix : les armes de la guerre économique

- 18 Dès les années 1533-1536, et avec la complicité d'Érasme, le Soleil d'Or apparaît donc comme un rival sérieux des presses bâloises. Pour concurrencer l'atelier de Froben, il dispose de plusieurs armes. La page de titre du premier tome des *Opera Augustini* en 1531 fournit un bon témoignage de la rhétorique commerciale de l'atelier. Elle annonce d'abord un texte corrigé sur la foi d'exemplaires anciens, mentionne ensuite la présence de traités inédits et signale enfin l'établissement d'un index largement augmenté par rapport à celui de l'édition bâloise. Commentant cette formulation, Pierre Petitmengin conclut : « On voit les trois leitmotiv de la publicité éditoriale : texte plus correct ; présence d'inédits ; index plus complet²². »
- 19 La valeur ajoutée des publications du Soleil d'Or est bien réelle. Chevallon ne se contente jamais de remettre sous presse un texte identique à celui procuré par les presses bâloises. Pour l'édition de saint Augustin, le verdict de P. Petitmengin est sans appel en faveur de Chevallon²³ : l'index de l'édition Froben compte 30 000 lignes contre 90 000 pour celui établi par Florent Bourgoing dans l'édition parisienne²⁴. Si la quantité plaide en faveur de Chevallon, la qualité de l'index n'est pas en reste. P. Petitmengin a eu « l'idée, un peu saugrenue, de tester les index d'Augustin sur le thème des grenouilles » : alors que l'index

de l'édition érasmienne bâloise ne fait aucune référence aux batraciens, l'index de l'édition parisienne y consacre six entrées. L'édition parisienne se voit également dotée d'un système de signes critiques particulièrement précis et innovant, Jakob Haemer ponctuant le corps du texte d'une série de symboles indiquant « les omissions, les additions, et les variantes, ainsi que les deux sources comparées de l'*exemplar basiliense* et les *vetusti libri* de Saint-Victor²⁵ ».

- 20 Les autres éditions patristiques données par le Soleil d'Or dans les années 1530 témoignent également de l'important travail accompli par l'atelier. Ainsi la page de titre de l'édition des œuvres de Grégoire le Grand (1533) annonce-t-elle d'emblée un texte « corrigé avec soin sur la foi d'exemplaires anciens » (fig. 74). Au feuillet suivant débute un long index inédit (cinquante-quatre feuillets sur trois colonnes), *iam recens et collectus denuo et impressus*. L'édition des *Opera Chrysostomi* de 1536 fait l'objet d'un travail encore plus poussé puisqu'elle réforme l'organisation même de l'œuvre du père grec. La publication, à laquelle participent Érasme, Godefroy Tilmann, Jean Hucher, Germain de Brie, Jean Benoît et Philippe Montanus, est la première à proposer un classement logique des œuvres, classement qui s'imposera désormais à toutes les éditions postérieures, y compris bâloises²⁶. Le texte même, tiré pour l'essentiel de la version érasmienne, est corrigé sur la foi de quatre manuscrits anciens empruntés à la basilique Saint-Denis. Outre les pièces nouvelles ajoutées par Érasme, l'édition comporte des traductions inédites d'homélies par Germain de Brie et Philippe Montanus ainsi que quinze homélies récemment découvertes par Godefroy Tilmann²⁷. L'édition est complétée par un volumineux index établi par le théologien Jean Benoît.



Fig. 74. Grégoire, *Opera omnia*, Paris, 1533, in-folio ; collection privée.

- 21 Ce travail philologique se double d'un autre atout commercial : dans une épître non datée, adressée à Ambroise Pelargus en 1532, Érasme indique que « l'*Augustin* imprimé à Paris coûte trois fois rien²⁸ ». À en croire le Rotterdamois, Chevallon pratiquerait donc des prix

bien moins élevés que ses concurrents bâlois. Pour ce faire, l'imprimeur réalise d'habiles choix typographiques. Il compose le texte de ses grands in-folio en petits caractères romains, utilisant d'abord une ancienne fonte d'Ulrich Gering, remplacé à partir de 1533 par un nouveau caractère de François Gryphe. Chevallon est ainsi en mesure de composer plus de soixante-dix lignes par page, quand les typographes bâlois n'en placent guère plus de cinquante²⁹. Pour que le texte reste lisible en dépit de sa densité, Chevallon divise chaque page en deux colonnes. Ces choix lui permettent de considérables économies de matière première. L'édition bâloise des *Opera Augustini* (1528-1529) compte 4 094 feuillets in-folio, soit 2 047 feuilles de papier. L'édition parisienne publiée trois ans plus tard, avec un texte plus complet et un index élargi, ne compte que 2 912 feuillets (1 456 feuilles de papier), soit une économie de matière première et de frais d'impression de près de 30 %. L'édition de saint Jérôme fournit un témoignage identique : alors que la version bâloise (1524) comprend 2 086 feuillets, l'édition parisienne de 1533 n'en compte que 1 560, soit une économie de matière première de 25 %.

- 22 Les éditions de Chevallon ne dégagent certes pas la même image de luxe que les publications bâloises, mais du point de vue de l'efficacité commerciale, les choix typographiques de Claude Chevallon sont certainement stratégiques. Les typographes bâlois sont en quelque sorte pénalisés par les mises en page qui faisaient leur succès quelques années plus tôt. Les pages à longues lignes et à grandes marges charment toujours l'œil, mais sont coûteuses en papier.
- 23 Devenu l'un des principaux concurrents des ateliers bâlois pour l'édition du livre patristique, Chevallon n'exerce cependant cette activité que pendant une période relativement brève : six années seulement séparent l'édition d'Augustin (1531) de la mort du typographe (1537). C'est donc à Charlotte Guillard qu'il revient de pérenniser les choix typographiques et éditoriaux de Chevallon. Poursuivant son activité pendant vingt ans, c'est elle qui publie l'essentiel des « sources chrétiennes » données au Soleil d'Or.

LA PRODUCTION DE CHARLOTTE GUILLARD

Une collection des « sources chrétiennes »

- 24 Les publications théologiques de Charlotte Guillard constituent une production cohérente et remarquable par sa diversité. On y rencontre naturellement les œuvres des Pères latins : Pacien de Barcelone dès 1538, Augustin en 1541 et 1555, Grégoire le Grand en 1542 et 1551, Clément d'Alexandrie et Hilaire de Poitiers en 1544, Tertullien en 1545, Jérôme en 1546, Bernard de Clairvaux en 1547 et 1551, Ambroise en 1550... S'y ajoutent des traductions latines de Pères grecs : les œuvres de Jean Chrysostome sont remises sous presse en 1543 et 1556 ; celles de Basile le Grand paraissent en 1547. Viennent encore s'intégrer à cette production les travaux de quelques exégètes modernes : commentaires bibliques de Denys le Chartreux, *Catena* de Luigi Lippomano sur la Genèse (1546) et l'Exode (1550) ou commentaires de Jean de Gagny sur les Épîtres pauliniennes (1552). On peut ajouter à cette liste les éditions de la Vulgate révisée et commentée par Jean Benoît (1549, 1552). Il s'agit, on le voit, d'une collection cohérente d'ouvrages théologiques à forte connotation patristique et exégétique.
- 25 Cette production s'inscrit dans la continuité du travail entrepris par Claude Chevallon, et l'on n'est pas surpris d'y trouver la même rhétorique publicitaire. L'ancienneté des sources consultées est systématiquement rappelée sur les pages de titre. Ainsi, les œuvres

de Grégoire (1542) sont-elles « corrigées sur la fois d'exemplaires anciens » (*nunc recens ad fidem veterum exemplariorum repurgata*) (fig. 75). Dans une préface à l'édition des *Opera Ambrosii*, Louis Miré décrit le manuscrit qu'il a utilisé en ces termes : « L'archetypon est de la plus ancienne antiquité, sur un parchemin très vieux et presque rongé, et tu pourrais même jurer qu'il a été écrit du temps d'Ambroise³⁰. » L'activité éditoriale est de ce fait décrite comme un moyen de sauver les textes non seulement de l'oubli, mais aussi des dangers physiques qu'ils encourent dans les bibliothèques. Les sermons inédits de saint Bernard (1547) comme les œuvres de saint Hilaire (1544) sont ainsi « sauvés des teignes et des blattes » (*exemptae tineis et blattis*) par l'opération éditoriale.

- 26 Le Soleil d'Or fait de la correction des textes un véritable leitmotiv commercial. Ainsi le *Novum testamentum Graece et Latinè* publié en 1543 est-il décrit comme *iam denuo et collatum, et postrema manu castigatum*. Le *Sexte* de Boniface VIII (1550) est présenté comme *adamussim castigatus*. Les préfaces complètent généralement ce dispositif en insistant sur l'importance du travail de relecture et correction des leçons fautives. On a d'ailleurs conservé un exemplaire des œuvres de saint Bernard (1551)³¹ entièrement constitué d'épreuves corrigée, sans doute l'exemplaire personnel de Louis Miré³² (fig. 76).



Fig. 75. Grégoire, *Omnia opera*, Paris, 1542, in-folio ; Bibliothèque de Thierry Boillot.

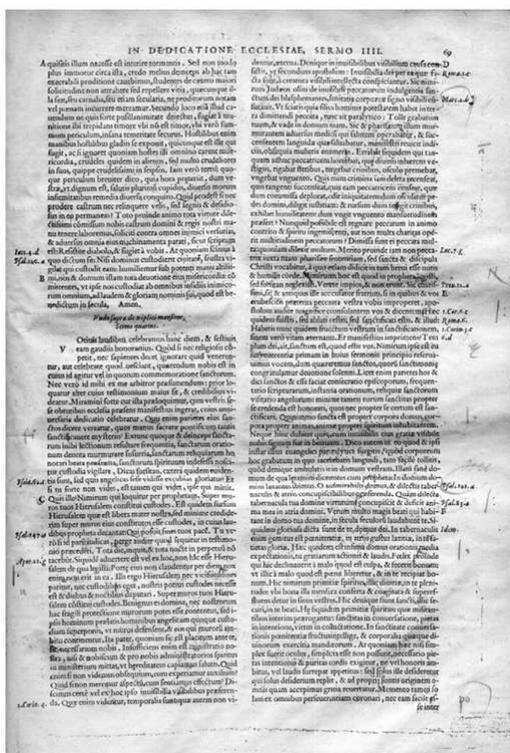


Fig. 76. Opera Bernardi, Paris, 1551, in-folio (épreuves annotées) ; Lyon, Bibliothèque municipale.

27 Si l'atelier reprend toujours les mêmes *topoi* publicitaires, c'est parce que ses publications témoignent d'une réelle recherche documentaire. Pour découvrir des textes inconnus, le Soleil d'Or active ses réseaux de collaborateurs. Certains sont conservés en mains privées : tel est le cas du manuscrit de Pacien de Barcelone que Jean Du Tillet confie à Godefroy Tilmann en 1538 ou du *Codex Agobardinus* de Tertullien que Jean de Gagny offre à Louis Miré en 1545. Mais ce sont les bibliothèques institutionnelles qui gardent la plupart des manuscrits inédits. Germain de Brie améliore le texte des homélies de Jean Chrysostome (intégrées aux *Opera* de 1536) en s'appuyant sur des livres de la basilique Saint-Denis. Les discours de Justin et Proclus, qu'édite Jacques Thouzat en 1538-1539, sont tirés de manuscrits acquis en Italie pour la bibliothèque de Fontainebleau³³. Les collections royales sont encore mises à profit en 1555-1556 quand Godefroy Tilmann et Philippe Montanus publient leurs éditions du commentaire sur Isaïe et des *Opera* de Jean Chrysostome. Dans une préface, Montanus rend d'ailleurs un vibrant hommage à François I^{er}, « qui a dépensé des sommes importantes et vraiment royales pour chercher partout où c'était possible les meilleurs livres et les faire transporter à Fontainebleau dans sa somptueuse bibliothèque³⁴ ». Mais ce sont les établissements religieux qui fournissent l'essentiel des textes inédits. Tilmann découvre ainsi dans la bibliothèque de son couvent des traités inédits de saint Bernard (1547) ainsi que diverses oraisons de saint Ambroise (1549-1550). Les riches collections de l'abbaye de Saint-Victor fournissent des œuvres inédites de saint Augustin (1541), Hilaire de Poitiers (1544) ou Durand de Saint-Pourçain (1550) ainsi qu'un psautier grec (1545). Plus rares sont les manuscrits découverts dans les bibliothèques des collèges. François Mangeard exhume néanmoins de la bibliothèque de Sorbonne des sermons inédits de saint Bernard (1547) et Nicolas de Martimbos découvre au collège de Navarre un important manuscrit de Durand de Saint-Pourçain sur lequel il fonde son édition (1548).

Trois Pères latins : Pacien, Hilaire et Tertullien

- 28 C'est donc souvent la découverte d'un texte inédit qui justifie la mise en œuvre d'une édition.
- 29 L'apparence modeste du recueil d'opuscules de Pacien de Barcelone publié en 1538 ne doit pas nous tromper sur son importance (fig. 16). Ce volume de trente feuillets in-quarto constitue bien l'édition *princeps* des œuvres de l'évêque barcelonais. Elle comprend l'ensemble des textes encore aujourd'hui attribués à Pacien : l'exposé sur les pénitents, le traité sur le baptême, les deux épîtres à Sympronien et le traité contre les novatianistes. Le recueil s'ouvre sur une épître à Jean de Gagny dans laquelle Jean Du Tillet décrit les œuvres de Pacien comme une réponse au fléau de l'hérésie. L'ouvrage se clôt sur une postface adressée au lecteur, dans laquelle Jacques Bogard nous en apprend un peu plus sur son élaboration : l'établissement du texte a été confié à Godefroy Tilmann, qui s'est appuyé sur un « manuscrit très ancien » fourni par Jean Du Tillet³⁵. Ce manuscrit est identifié par les éditeurs modernes comme celui aujourd'hui conservé à la Vaticane (Reginensis Latinus 331), copié à Lyon vers 850. Cette source est d'excellente qualité, et le travail éditorial semble être à sa hauteur. Estimée par la critique moderne, la *princeps* est considérée comme la plus fiable des éditions anciennes de Pacien : il faudra attendre celle établie par Vicente Noguera en 1780 pour voir établir un texte plus correct que celui donné par Tilmann. En 1957, Lisardo Rubio Fernandez attribue même à l'édition de 1538 la plus haute autorité « parmi toutes les éditions existantes », considérant que les éditions postérieures n'ont fait qu'en corrompre le texte³⁶.
- 30 L'édition des œuvres d'Hilaire de Poitiers par Louis Miré en 1544 constitue une autre contribution remarquable à la connaissance des Pères. Les écrits du saint poitevin sont alors connus par les deux éditions qu'Érasme a procurées à Bâle en 1523 et 1535, sous le titre de *Lucubrationes*, qui servent de base à la publication parisienne. La page de titre est reprise à l'identique, les typographes parisiens se contentant de préciser qu'ils se sont livrés à un travail de collation *ad fidem mirae antiquitatis exemplarium*. On ne saurait toutefois minimiser l'importance du travail accompli par Miré. S'appuyant sur des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Victor (notamment sur l'actuel manuscrit 486 de la bibliothèque de l'Arsenal), le correcteur du Soleil d'Or ajoute au corpus bâlois quatre textes inédits : le *De Essentia patris & filii*, les deux épîtres à Augustin et le *Carmen in Genesim ad Leonem Papam*, dont l'attribution est aujourd'hui discutée par la critique. Les collations auxquelles s'adonnent Miré lui permettent de spécifier dans le texte les variantes repérées (signalées par des croix et des astérisques) et les lacunes de l'édition Froben (ajouts entre crochets d'éléments présents dans les manuscrits de Saint-Victor). Les signes critiques sont spécifiés au verso du titre dans une *signorum interpretatio* (fig. 77). Tout ce travail philologique est évoqué dans l'épître adressée à Michel Lescuyer en tête du volume, épître dans laquelle Miré ne se prive pas de critiquer le travail des éditeurs bâlois « qui se présentent comme correcteurs des auteurs anciens, alors qu'ils s'en font plutôt les corrupteurs, les déformateurs et les contamineurs, en se croyant autorisés à changer au gré de leur bon plaisir d'excellents passages³⁷ ».

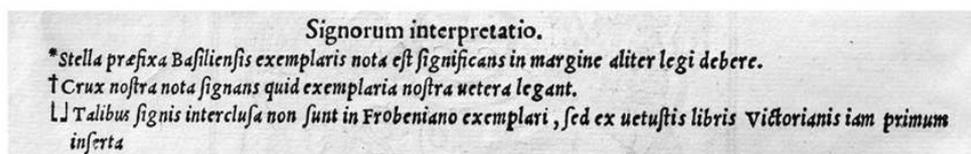


Fig. 77. Signalétique critique dans les *Lucubrationes de saint Hilaire* (1544), Paris, 1544, in-folio ; Orléans, Bibliothèque municipale.

- 31 L'année suivante, le Soleil d'Or donne une importante édition des œuvres de Tertullien. Celles-ci avaient fait l'objet de trois éditions bâloises successives en 1521, 1528 et 1539. Le texte en avait été établi non par Érasme, mais par l'humaniste alsacien Beatus Rhenanus. Collationnée et corrigée sur la foi de plusieurs manuscrits, la version parisienne de 1545 reprend, pour l'essentiel, celle de 1539. Tous les traités qui figuraient dans l'édition bâloise sont repris dans le même ordre. Chacun d'eux est précédé d'un *argumentum* et d'*annotationes* par Beatus Rhenanus. L'*Admonitio ad lectorem* qui suit le texte, également reprise de l'édition bâloise, se rencontrait déjà dans la *princeps* de 1521 et peut être attribuée à Rhenanus. L'index (f. Q2vo) s'appuie sur celui qu'avait établi Johannes Gast († 1552) pour l'édition de 1539, complété de quelques entrées supplémentaires, non seulement pour les pièces inédites, mais également pour celles qui figuraient déjà dans l'édition bâloise. Le nom de Johann Gastest gommé de l'édition parisienne. Aucune préface ni dédicace n'est ajoutée à cette publication, qui se contente de reprendre les pièces liminaires bâloises ; seul figure un court poème acrostiche inédit de Martin Mesnart. L'édition restitue cependant à l'occasion des passages, parfois longs, jusqu'alors manquants³⁸. La table des matières insiste sur les apports de cette édition, en séparant les traités précédemment édités par Beatus Rhenanus des onze textes inédits découverts par Jean de Gagny dans un manuscrit très ancien (*in lucem beneficio Ioannis Gangneii [...], ex vetustissimo codice desumpta*³⁹). Le manuscrit évoqué dans cette table des matières est très certainement le *Codex Agobardinus*, copié au IX^e siècle dans une très élégante minuscule caroline, à l'intention de l'évêque lyonnais Agobard, et découvert par Gagny à l'occasion d'un séjour à Lyon. Dans ce volume, les textes du *De Idolatria* (f. 105-118) et du *De Anima* (f. 118-129) portent encore les traces d'un précalibrage effectué par l'éditeur. Chaque marque de césure est accompagnée d'une note marginale spécifiant le numéro de la page qui débute⁴⁰ (fig. 78).
- 32 Mais le *Codex Agobardinus* ne conserve que quatre des onze traités inédits figurant dans l'édition, aussi cette mention d'« un manuscrit très ancien » qui aurait à lui seul fourni les inédits est-elle pour le moins douteuse. Eligius Dekker a montré que l'éditeur de 1545 s'est, en réalité, fondé sur au moins trois *codices* supplémentaires : un manuscrit aujourd'hui perdu, proche de l'actuel *Codex trecensis* (Troyes, Bibliothèque municipale, 523), quoique d'une qualité inférieure ; un manuscrit sur papier du XV^e siècle pour le *De Cibis Iudaicis* (actuel manuscrit 1351 de la bibliothèque Sainte-Geneviève) ; enfin, un manuscrit non identifié appartenant à la collection dite « de Corbie⁴¹ ». Le traitement philologique des œuvres de Tertullien témoigne d'une attention nouvelle portée aux sources utilisées : c'est désormais le texte du manuscrit qui prime malgré toutes ses imperfections et qui figure au centre de la page imprimée ; les corrections apportées par l'éditeur – fussent-elles grammaticales – sont placées dans des manchettes et signalées dans le texte par des symboles⁴². Ainsi l'édition de 1545 donne-t-elle à la fois le texte source et la version corrigée.

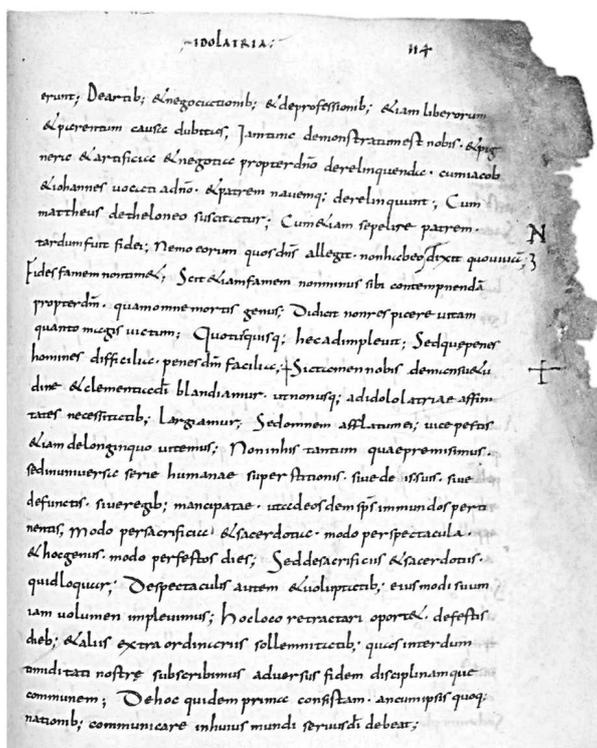


Fig. 78. Marque de césure dans le Codex Agobardinus ; Paris, BnF, ms. lat. 1622.

- 33 On s'est longtemps demandé quel était l'éditeur de ce texte. Jean de Gagny, qui peut être considéré comme l'inventeur des manuscrits, n'a évidemment pas assumé personnellement le travail de collation et de correction du texte, ses fonctions ecclésiastiques et politiques ne lui en laissant pas le loisir. Depuis les travaux de E. Kroymann, les éditeurs modernes de Tertullien tendent donc à attribuer la publication à Martin Mesnart, en raison du poème acrostiche, figurant son nom, sous la table des matières⁴³. Les éléments biographiques que nous avons pu retrouver au sujet de Mesnart nous font douter de cette attribution : ce jeune juriste jusqu'alors inconnu n'a pas le profil d'un éditeur patristique, et c'est plutôt à Louis Miré que nous proposons d'attribuer l'édition. Sa place de correcteur au Soleil d'Or en fait un intermédiaire naturel auquel peut s'adresser Jean de Gagny. Miré a déjà démontré ses compétences philologiques en donnant sa version des œuvres d'Hilaire de Poitiers. On sait par ailleurs qu'il était en possession d'un manuscrit de Tertullien, puisque dans une lettre adressée à Pithou le 17 avril 1566, Cujas écrit : « Mons. Miré en avoit presté ung a je ne scay quel libraire de Paris ⁴⁴. » Il ne peut s'agir que du *Codex Agobardinus*, que Miré emportera avec lui à Lyon et qui sera ensuite emmené par Jean de Tournes à Genève, où il sera retrouvé par Godefroy au début du XVII^e siècle.

Traduction des Pères grecs

- 34 Si Charlotte Guillard consacre l'essentiel de son activité à l'édition des Pères latins, la patristique grecque occupe une place honorable dans son catalogue, principalement à travers des traductions latines.
- 35 Le Soleil d'Or réimprime ainsi en 1543 la massive édition des œuvres complètes de Jean Chrysostome qu'avait publiée Chevallon en 1536. Pour obtenir un nouveau privilège,

finalement accordé le 24 janvier 1543 (n. st.), Charlotte prétend l'avoir « a grand frays & despens parcy devant fait corriger & reueoir ». La publication ne semble pourtant présenter que des modifications de détail. Il faut encore attendre dix ans pour que l'atelier révise véritablement les *Opera*. Au milieu des années 1550, Guillaume Desboys charge Philippe Montanus d'en améliorer le texte (fig. 22). Il met à sa disposition de nombreux manuscrits grecs grâce auxquels Montanus peut introduire quelques nouveautés : trois homélies inédites sur l'Ancien Testament à la fin du tome I⁴⁵ ; deux homélies inédites sur l'Évangile de Mathieu, tirées de manuscrits de la Bibliothèque royale, au tome II ; de nombreuses variantes intégrées au commentaire sur les épîtres de Paul collationné sur la foi des mêmes manuscrits au tome IV. Montanus et Tilmann, les deux traducteurs principaux engagés dans cette opération, révisent par ailleurs systématiquement les traductions existantes en les comparant à celles publiées à Bâle par Gelenius en 1547, dont ils s'attachent à corriger les erreurs⁴⁶. Cette importante révision des œuvres de Chrysostome voit finalement le jour en 1556, peu avant la mort de Charlotte Guillard.

- 36 Même si le texte en est modifié, les œuvres de Chrysostome ne constituent pas une véritable nouveauté dans la mesure où elles avaient été précédemment publiées par Chevallon. Par comparaison, l'édition des œuvres de Basile le Grand (1547) constitue une innovation importante : l'évêque de Césarée n'avait jusqu'alors jamais figuré au catalogue de l'atelier. Cette publication ne comporte, en soi, aucun texte inédit ; elle se contente de reprendre les textes des deux éditions bâloises données simultanément en 1540 par Wolfgang Musculus chez Hervagen et par Janus Cornarius chez Froben. Les traductions en sont cependant corrigées à partir de la *princeps* grecque publiée par Froben en 1532 et de sa révision par Stefano da Sabio à Venise en 1535⁴⁷. Louis Miré et Godefroy Tilmann assurent ce travail. Tilmann réalise notamment une nouvelle traduction des deux derniers livres de l'*Hexaméron* (les neufs premiers étant traduits par Argyropoulos), de l'homélie *De Paradiso* et de quelques homélies sur les psaumes. Il introduit en outre la traduction des *Ascétiques* par Adam Fumé (Lyon, 1540), qui manquait à l'édition de Musculus. Les deux éditeurs complètent les *Opera* d'un très copieux index et ajoutent un grand nombre de notes marginales. Dans son épître dédicatoire à Philippe Le Bel, abbé de Sainte-Geneviève, Miré se livre à une attaque virulente contre les éditeurs protestants, et notamment Musculus, dont il prétend avoir corrigé toutes les traductions. Irena Backus a toutefois pu montrer que Tilmann et Miré se sont généralement contentés de gommer le nom de Musculus, tout en reprenant, pour l'essentiel, ses traductions⁴⁸. L'édition de Basile apparaît ainsi comme un objet hybride, qui mêle allègrement la reprise de textes publiés antérieurement, la traduction et la collation de manuscrits inédits.
- 37 Outre ces grandes éditions renfermant l'œuvre intégrale d'un auteur, on rencontre également au catalogue de l'atelier des traductions isolées. Certains volumes des œuvres intégrales peuvent être « tirés à part » : le quatrième tome des *Opera Chrysostomi*, qui renferme tous les commentaires sur les épîtres pauliniennes, est vendu séparément, avec son propre index et une page de titre qui masque son appartenance au corpus des *Opera*. De nombreux commentaires bibliques de Jean Chrysostome sont par ailleurs réimprimés dans des versions de plus petit format, accessibles aux bourses les moins garnies⁴⁹. Quelques pièces entièrement inédites font l'objet d'éditions spéciales. C'est le cas de deux commentaires de Basile et Jean Chrysostome sur Isaïe, dont Godefroy Tilmann établit respectivement la traduction en 1554 et 1555 à partir de manuscrits tirés de la Bibliothèque royale. Ces deux minces volumes in-folio, qui bénéficient d'un privilège

royal, forment deux éditions distinctes, mais souvent commercialisées ensemble si l'on en juge par la composition des recueils factices aujourd'hui conservés dans les bibliothèques.

- 38 La publication fréquente d'œuvres isolées, dans un format réduit, constitue une particularité de la patrologie grecque ; il est intéressant de remarquer que le Soleil d'Or ne se livre pas aux mêmes opérations pour les textes de Jérôme, d'Ambroise ou d'Augustin. Les Pères grecs, même traduits en latin, n'intéressent pas nécessairement le même lectorat que les latins. Par ces éditions peu coûteuses, le Soleil d'Or tente peut-être de toucher un public de philhellènes extérieurs aux études théologiques. Cette hypothèse est étayée par la présence au catalogue de quelques éditions patristiques bilingues de format réduit, susceptibles d'être utilisées pour l'enseignement du grec : aux éditions bilingues des oraisons de Proclus et Justin publiées en 1538-1539 pour les cours de Jacques Thouzat s'ajoute le texte grec de sept oraisons inédites de Nectaire et de Jean Chrysostome publié par Joachim Périon en 1554 et dont la traduction latine est donnée par Sébastien Nivelles au même moment. L'année suivante, Charlotte Guillard donne le texte grec de deux homélies inédites de Chrysostome, dont Nivelles a publié en 1554 la traduction latine établie par Tilmann. Les versions grecques imprimées au Soleil d'Or ne bénéficient d'aucune protection, mais Nivelles est détenteur d'un privilège pour les deux éditions latines. Ces quatre éditions au format in-octavo composent un seul et même programme éditorial, mené de front par Charlotte Guillard et Sébastien Nivelles, comme en atteste d'ailleurs la constitution des recueils factices dans lesquels ces pièces apparaissent souvent côte à côte.

Le corpus érasmien face à la censure

- 39 La publication à Paris d'un corpus patristique érasmien d'origine bâloise ne manque pas d'attirer les soupçons de théologiens attentifs à faire taire les opinions hétérodoxes. L'édition des œuvres d'Augustin en 1541 nous en fournit un témoignage éloquent. Cette œuvre massive, publiée en collaboration avec Yolande Bonhomme, la veuve de Thielman Kerver, nécessite près de trois ans de travail typographique. Elle reprend, pour l'essentiel, la version établie en 1531, qui s'appuyait elle-même, dans une large mesure, sur celle procurée par Érasme à Bâle en 1528-1529⁵⁰. La longue préface de Haemer, qui figurait en tête du tome I en 1531, est supprimée. Le volume d'index élaboré par Florent Bourgoing est en revanche intégralement repris et l'*index autoritatum* est même augmenté de quelques entrées supplémentaires. La principale nouveauté introduite par cette publication est une censure inédite sur la troisième règle des chanoines de Saint-Augustin, qui figure à la fin du premier tome. Dans un commentaire imprimé dans l'édition Froben de 1528, Érasme avait en effet avancé l'hypothèse que la troisième règle avait été initialement rédigée non pour des chanoines, mais pour des religieuses, avant d'être traduite au masculin. Cette *censura Erasmi*, reprise telle quelle dans la publication de 1531, avait courroucé les chanoines réguliers de Saint-Victor auxquels l'édition était pourtant dédiée⁵¹. En 1539, apprenant que ce texte est en passe d'être remis sous presse, les Victorins demandent à Richard Du Mans (*Richardus Cenomanus*), franciscain, d'en formuler une réfutation, destinée à être soumise à l'avis de la faculté⁵². Le 31 janvier 1540, celle-ci délibère du caractère « scandaleux » des propositions érasmienne et approuve l'*Antidotus contra Erasmi censuram* rédigé par Richard Du Mans. Les chanoines de Saint-Victor formulent alors une requête auprès du Parlement de Paris qui, le 14 avril, interdit officiellement à la « vefve Chevallier » (*sic*) et à tous les autres imprimeurs de publier la

censura Erasmi sans l'accompagner de son *Antidotus*⁵³. Charlotte n'a donc pas eu le choix que d'obtempérer et d'ajouter l'*Antidotus* à sa publication.

- 40 Une situation comparable se présente cinq ans plus tard, à l'occasion de la réimpression des œuvres de Jérôme que Chevallon avait données en 1533-1534. L'édition est sans doute déjà sous presse en 1544 lorsque paraît le premier *Catalogue des livres censurez par la faculté de Theologie de Paris*⁵⁴ qui répertorie, entre les œuvres d'Étienne Dolet et celles de Lefèvre d'Étaples, treize textes d'Érasme jugés hérétiques, et notamment ses paratextes patristiques. L'Index proscrit la censure sur la troisième règle des chanoines augustinien (*Censura Erasmi super tertiam regulam sancti Augustin*) que le Soleil d'Or avait donnée en 1541 et le prologue de l'édition d'Hilaire de Poitiers – sans doute l'épître dédicatoire à Carondelet qui figure pourtant la même année dans l'édition donnée par Louis Miré. Mais il interdit aussi tous les commentaires érasmiens sur les épîtres de Jérôme (*Scholia cum antidotis, in epistolas Hieronymi*). Charlotte Guillard, qui s'apprête à publier le texte, ne peut ignorer cette dernière condamnation. Elle imprime donc toutes les scholies érasmiennes, mais y ajoute, à la fin du troisième tome, une longue liste de mises en garde qui synthétisent les positions des théologiens parisiens⁵⁵. Y sont réfutées vingt-huit affirmations jugées fautives, concernant les supposées sympathies anabaptistes d'Érasme ou ses moqueries à l'égard des ordres religieux, des pèlerinages, des offices et du pape⁵⁶.
- 41 Ces velléités de censure sont ponctuelles ; elles ne portent pas sur la philosophie même du catalogue, mais sur une partie seulement des commentaires érasmiens. En dehors de ces deux tentatives, le Soleil d'Or n'est jamais véritablement inquiet par les théologiens de la faculté. Sans doute le soutien d'universitaires comme Gagny, Lasseré ou Benoît est-il précieux à cet égard. L'atelier n'est de toute façon pas suspect d'adhésion au protestantisme et les théologiens parisiens sont probablement satisfaits qu'un imprimeur local concurrence les productions bâloises.

L'exégèse moderne

- 42 S'appuyant eux-mêmes sur les œuvres des Pères, les travaux des exégètes modernes publiés par le Soleil d'Or en constituent le complément naturel. Ainsi l'atelier prend-il part, dès 1538, à l'édition parisienne des œuvres de Denys de Rijckel, dit Denys le Chartreux. Ce polygraphe mystique du xv^e siècle, disciple des Frères de la vie commune et référence intellectuelle majeure pour les chartreux du siècle suivant, a laissé derrière lui une œuvre polymorphe et considérable, caractéristique de la sensibilité mystique qui se répand en Europe du Nord au xv^e siècle sous l'influence de la *devotio moderna*. À compter de 1532, cette œuvre fait l'objet d'une gigantesque entreprise éditoriale initiée par la chartreuse de Cologne⁵⁷. Dès 1537, Charlotte Guillard s'associe à Jean Loys, Jean de Roigny et, plus épisodiquement, à Jean Foucher, Jean Petit, Ambroise Girault, Poncet Le Preux ou Guillaume Richard pour réimprimer les œuvres de Denys le Chartreux. Entre 1537 et 1542, Charlotte Guillard est ainsi impliqué dans la publication d'une dizaine de ses commentaires exégétiques imprimés par Jean Loys au format in-folio. En 1541-1543, c'est dans le cadre d'une association plus réduite avec Jean de Roigny et Jacques Gazeau qu'elle réimprime (probablement sur ses propres presses) sept éditions de Denys le Chartreux au format in-octavo. L'implication du Soleil d'Or dans cette reprise des écrits du « docteur extatique » n'est pas pour nous surprendre si l'on tient compte des relations qu'entretiennent les collaborateurs de l'atelier avec le couvent de Vauvert.

- 43 Les œuvres du chartreux restent cependant relativement atypiques dans la production du Soleil d'Or. Plus symptomatiques sont peut-être les deux *Catena* sur la Genèse et l'Exode que publie Luigi Lippomano, nonce apostolique et coadjuteur de l'évêque de Bergame, en 1546 et 1550⁵⁸ (fig. 79a et b). Ces deux publications, comptant chacune plus de huit cents pages, se remarquent par leur format et par leur élégance : tous les exemplaires semblent être imprimés sur un papier de très grandes dimensions et d'excellente qualité ; ils portent, au verso du titre, un bois gravé aux armes de l'auteur. Lippomano se livre ici à une synthèse des écrits des Pères de l'Église et de quelques commentaires médiévaux. La liste des auteurs utilisés est spécifiée dans la préface de chacun des deux volumes : on y dénombre, pour la *Catena in Genesim*, vingt-six auteurs latins (parmi lesquels Hilaire, Ambroise, Augustin, Jérôme, Grégoire le Grand, Bède le Vénérable, Prosper d'Aquitaine, etc.) et trente-deux écrivains grecs (Irénée, Origène, Théodore, Eusèbe, Basile, Grégoire de Naziance, Grégoire de Nycée, Éphiphane, Chrysostome, etc.). Dans une préface, Charlotte Guillard explique avoir dû interrompre l'impression du *Lexicon graecolatinum* de Thouzat, débutée en 1550, pour satisfaire Lippomano, venu lui demander de procéder sans délai à la publication de sa *Catena in Exodum*. Ce voyage de l'ecclésiastique italien, venu apporter à Charlotte Guillard son œuvre exégétique, montre assez l'importance qu'a pris le Soleil d'Or sur le marché européen de l'érudition chrétienne.
- 44 En 1549, l'atelier achève l'impression d'une édition révisée de la Vulgate commentée par Jean Benoît (fig. 80, pl. VI), dont la première version avait été donnée par Simon de Colines en 1541.



Fig. 79°. Luigi Lippomano, *Catena in Genesim*, Paris, 1546, in-folio ; collection privée.

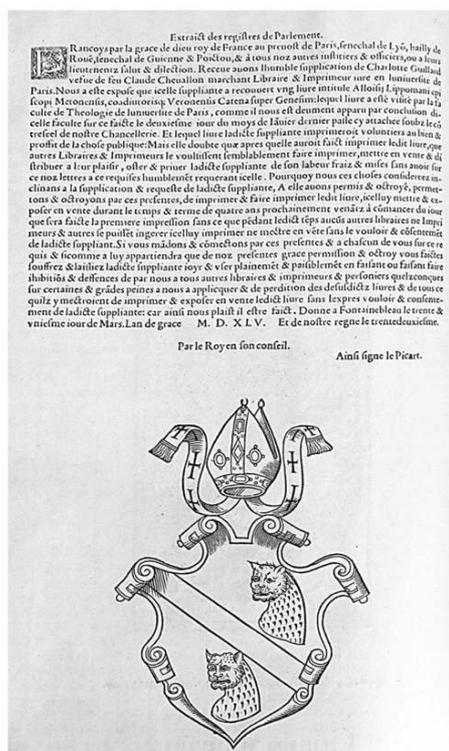


Fig. 79B. Armoiries de Luigi Lippomano, dans Catena in Genesim, Paris, 1546, in-folio ; collection privée.

- 45 Ce texte peut être à bon droit décrit comme une réponse aux travaux bibliques hétérodoxes accomplis par Robert Estienne depuis 1532. Comme son prédécesseur, Benoît corrige la traduction de saint Jérôme sur les originaux grecs et hébreux. Il ajoute, après le texte biblique proprement dit, l'index des noms propres hébreux, grecs et latins établi par Estienne en 1532. Ses annotations, déjà abondantes en 1541, sont considérablement augmentées dans l'édition de 1549. Elles se répartissent selon un schéma innovant : dans la marge intérieure figurent les renvois bibliographiques et les indications chronologiques tandis que la marge extérieure reçoit les annotations proprement philologiques. Ces dernières sont de quatre types : 1/mots faisant défaut à la Vulgate (signalés par un astérisque ; l'auteur complète alors le texte en marge) ; 2/mots ajoutés par la Vulgate, mais absents des originaux (signalés dans le texte par un obèle) ; 3/variantes textuelles (signalées dans le texte par des chiffres arabes) ; 4/notes explicatives et critiques théologiques (signalées dans le texte par des lettres minuscules en exposant). Comparant les travaux de Benoît à ceux d'Estienne, Jean-Pierre Delville affirme :

Jean Benoît a le mérite d'inaugurer un impressionnant appareil de notes marginales, se déployant à un triple niveau [...]. On est très proche ici de la structure formelle des Bibles d'aujourd'hui et de leur système de notes. Il semble que Benoît soit le premier à organiser ce type d'encadrement.⁵⁹

- 46 La Bible de Benoît rencontre un vif succès. Le Nouveau Testament est réimprimé dès 1551. Le texte complet de la Vulgate fait l'objet en 1552 d'une version illustrée au format in-quarto. Le texte de cette bible sert également de référence à la publication posthume, en 1552, d'un long commentaire linéaire de Jean de Gagny sur les Évangiles et les Actes des Apôtres⁶⁰.
- 47 L'examen de la production religieuse du Soleil d'Or montre à quel point Charlotte Guillard a su optimiser la production éditoriale réalisés par Claude Chevallon pour élaborer un

catalogue cohérent de sources chrétiennes, constitué de textes bibliques, patristiques et exégétiques.

CHARLOTTE GUILLARD FACE À LA CONCURRENCE

Veille et réactivité éditoriale : nouvelle concurrence vénitienne

- 48 Après avoir concurrencé les Bâlois, le Soleil d'Or se voit lui-même inquiété à compter du milieu des années 1540. La menace est vénitienne. En 1544, un nouveau libraire s'établit dans la cité des Doges. Il se nomme Giovanni della Speranza et s'installe *al segno della speranza, nella contrada di Santa Maria Formosa*. Ce marchand inscrit immédiatement son activité sur le marché naissant, mais bientôt florissant, du livre de Contre-Réforme. Son catalogue comprend ainsi les *Sanctorum priscorum Patrum Vitae* de Luigi Lippomano, l'*Oratio de Circumcisione Domini* d'Everard Billick prononcée au Concile (1552) ou les *Concilium tridentinum continens omnia* (1552).

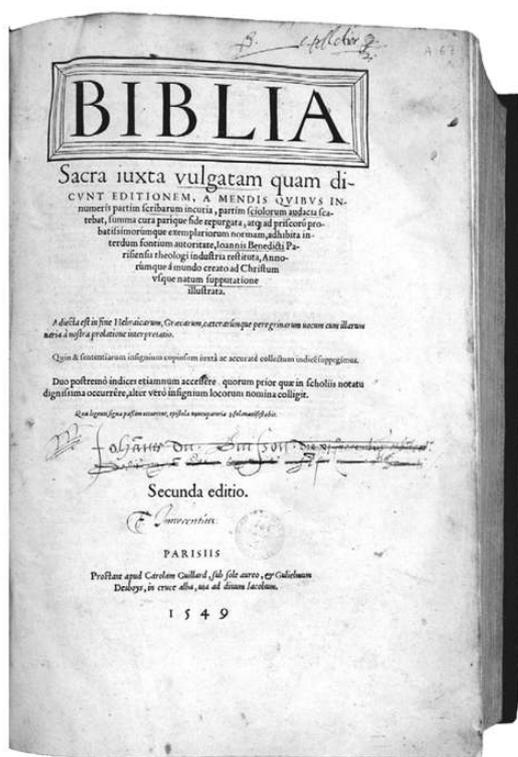


Fig. 80. Jean Benoît, *Biblia sacra*, Paris, 1549, in-folio ; Orléans, Bibliothèque municipale.

- 49 La production *ad signum spei* est bien différente de celle du Soleil d'Or ou de Froben. Conçue comme une œuvre de propagande, elle s'adresse autant aux érudits humanistes qu'aux lecteurs moins savants. Les sermons et traités en langue vernaculaire sont nombreux, parfois traduits d'œuvres patristiques, comme les *Sermoni volgari* de saint Bernard (1558). On voit même paraître à Venise des traductions de la Bible (psaumes et Nouveau Testament) apparemment approuvées par les autorités⁶¹. La réduction des formats, et donc des prix, est caractéristique de la production vénitienne. Les in-folio sont quasiment absents des presses de Speranza, qui privilégie l'in-octavo et l'in-quarto. L'*Adversus omnes haereses* d'Alfonso de Castro, grand volume in-folio publié en 1543 au Soleil d'Or, est repris à Venise au format in-octavo dès 1545. Quant aux éditions patristiques si

imposantes chez les libraires de Paris, elles ne dépassent pas le format in-quarto lorsqu'elles sortent des presses vénitiennes.

- 50 Même si les productions parisiennes et vénitiennes sont en décalage l'une par rapport à l'autre, elles se chevauchent régulièrement, comme en témoigne le tableau 2. Ainsi, les éditions publiées *ad signum spei* rivalisent-elles avec les productions bâloises et parisiennes. L'histoire éditoriale de Jean Chrysostome illustre bien cette concurrence. Le Soleil d'Or avait publié les œuvres de Jean Chrysostome en cinq grands volumes in-folio en 1543. Cinq ans plus tard, Charlotte Guillard imprime quelques traités du Constantinopolitain : le tirage des *Opera* publiées cinq ans auparavant est probablement épuisé. Or, cette même année, Speranza remet sous presse ces *Opera Chrysostomi* au format in-quarto. En 1552, il publie les œuvres de saint Augustin, en dix volumes in-quarto ; cette édition sera reprise en 1558, deux ans après la réimpression parisienne de 1556. La bataille éditoriale se livre aussi sur le terrain des textes moins anciens : les commentaires de Denys le Chartreux sur saint Paul ou ceux de Jean de Gagny sur l'Évangile sont repris à Venise en 1556.
- 51 Dans ce contexte, le Soleil d'Or ne manque pas de réactivité. En 1549, Speranza reprend l'édition des *Opera Bernardi* que Charlotte Guillard avait donnée deux ans auparavant. L'année suivante, il publie un volume de traités inédits dont la page de titre indique explicitement qu'ils sont absents de l'édition parisienne (*Opuscula et sermones quae nec in Lugdunensibus, neque in Parisiensibus impressionibus reperiuntur, nuperrime autem in quodam uetustissimo exemplari iuuenta*⁶²). Directement attaqué sur son terrain par un concurrent agressif, l'atelier parisien doit réagir rapidement : il faut apporter des éléments nouveaux à la bibliographie bernardienne pour reprendre la main. Or, peu après la publication des *Opera* de 1547, Godefroy Tilmann avait retrouvé un grand nombre de textes inédits dans les bibliothèques conventuelles des chartreux et des célestins. Fort de cette découverte, l'atelier lance dès 1550 une nouvelle édition des œuvres de saint Bernard, qui bénéficie à la fois des découvertes parisiennes et vénitiennes. Les imprimeurs recomposent ligne à ligne le texte de 1547 avec son supplément qui reste inchangé, mais ils ajoutent les nouvelles pièces découvertes par Tilmann dans un second *appendix*. Giovanni della Speranza avait déclenché les hostilités en attaquant l'édition parisienne : Louis Miré contre-attaque dans une préface, reprochant aux éditeurs vénitiens leur manque de clairvoyance dans l'attribution de textes à saint Bernard. S'appuyant sur l'un des manuscrits retrouvés par Tilmann, il ajoute même (f. PP2vo) la liste des erreurs commises dans l'édition vénitienne du *De Honestate vitae* ! Les pièces inédites la rendent ainsi obsolète, à peine un an après sa parution.

Auteur	Titre	Format		Date	
		Paris	Venise	Paris	Venise
Augustin	<i>Opera</i>	In-2°	In-4°	1541	1552
Jean Chrysostome	<i>Opera</i>	In-2°	In-4°	1543	1548
Alonso de Castro	<i>Adversus omnes haereses libri quatuordecim</i>	In-2°	In-8°	1543	1545
Basile	<i>Opera</i>	In-2°	In-4°	1547	1548
Bernard	<i>Opera</i>	In-2°	In-4°	1547	1549
Jean de Gagny	<i>Clarissima et facilissima in quatuor sacra Iesu Christi Evangelia Scholia</i>	In-2°	In-4°	1552	1556
Augustin	<i>Opera</i>	In-2°	In-4°	1556	1558

TABLEAU 2. La reprise des textes du Soleil d'Or par Giovanni della Speranza.

L'édition d'Ambroise en 1549-1550

- 52 Mais le Soleil d'Or fait parfois face à la concurrence d'entreprises beaucoup plus proches. L'édition des œuvres d'Ambroise en 1549-1550 témoigne de la réactivité dont fait preuve Charlotte Guillard.
- 53 Au milieu du *xvi*^e siècle, les *Opera Ambrosii* ne constituent pas un objet éditorial absolument nouveau. La première édition en avait été donnée près de soixante ans auparavant, en 1492, chez Johann Amerbach. Le texte avait été repris en 1506 et 1516. En 1527, Érasme avait établi, chez Johann Froben, une nouvelle édition entièrement remaniée des œuvres du Milanais. Claude Chevallon en avait immédiatement préparé une réimpression, augmentée des commentaires inédits d'Ambroise sur les douze psaumes de David. En 1539, Gervais Chevallon avait procédé à une réimpression du volume, sans intégrer les modifications apportées parallèlement au corpus ambrosien par Sigismund Gelenius dans une nouvelle édition bâloise parue l'année précédente⁶³. Si la concurrence bâloise est rude, les héritiers de Claude Chevallon conservent *de facto* en France le monopole pour l'édition d'Ambroise.
- 54 Charlotte Guillard a donc quelque raison de se sentir attaquée lorsque Michel Fezandat, Jérôme et Denise de Marnef entreprennent d'établir une nouvelle édition des œuvres du Milanais, corrigée et augmentée d'après des manuscrits anciens. Les associés parisiens ne se contentent pas de pénétrer sur un terrain jusqu'alors réservé au Soleil d'Or : ils tentent d'en exclure l'atelier, en protégeant leur publication par un privilège.
- 55 Cette opération aurait eu des chances d'aboutir si les libraires avaient travaillé hors de Paris et avaient pu préparer leur ouvrage dans le secret. Mais tout se sait dans le Quartier Latin, et Charlotte Guillard ne peut ignorer ce qui se trame. Avant même que ne soient achevés les travaux de ses concurrents, et donc avant que leur privilège ne prenne effet, elle lance une réimpression. Elle met tous ses collaborateurs au travail : Louis Miré s'occupe de rechercher et de collationner de nouveaux manuscrits tandis que Florent Bourgoing s'attache à établir un ample index des *Opera Ambrosii*. De son côté, le chartreux Godefroy Tilmann offre au Soleil d'Or plusieurs textes inédits, découverts dans la bibliothèque de son couvent, qui font défaut au consortium Marnef-Fezandat.
- 56 L'édition Marnef-Fezandat, imprimée par Benoît Prévost, voit le jour en 1549. Celle de Charlotte Guillard est antidatée : elle porte au colophon la date de 1550, mais au titre celle de 1549. L'apport de l'édition Guillard est fort : au maigre index (huit feuillets) de l'édition Marnef, le Soleil d'Or oppose les quarante-huit feuillets de l'index établi par Florent Bourgoing. L'édition Guillard présente plusieurs textes inédits. L'un d'eux est absent de l'édition Marnef, les autres sont repris à la fin du volume. Ne souhaitant pas agir seule face à ses concurrents, Charlotte Guillard s'est associée à Guillaume Desboys, Jean de Roigny, Oudin Petit et au libraire lyonnais Hugues de La Porte. Les enjeux financiers de part et d'autre sont sans doute conséquents et il semble que cette affaire se résolve finalement par un accord à l'amiable. Si brouille il y a, elle n'est semble-t-il que passagère : Charlotte Guillard continuera par la suite à collaborer avec les Marnef et Benoît Prévost. L'un de ses neveux, Jean Ruelle, s'associe même à l'édition Marnef des œuvres d'Ambroise. On devine toutefois que cette affaire a engendré de vives tensions au sein de l'édition parisienne.
- 57 La comparaison des postfaces qui figurent dans chacune des deux éditions nous permet d'entrevoir la confusion qui règne. Celle, non datée, qui figure dans l'édition Guillard est

rédigée par Louis Miré. L'auteur y est disert, comme à son habitude. Il indique avoir découvert des commentaires inédits sur Isaïe, mais s'être résolu à ne pas les publier, doutant de leur authenticité. Il y détaille ensuite les autres textes inédits mis au jour pour cette édition : un sermon sur les naissances de Nazaire et Celse (aujourd'hui attribué à Blandine de Lyon), des éloges de plusieurs docteurs de l'Église d'après une traduction de Paulin établie par Tilmann, le *Liber de fide Resurrectionis*, auquel manque le début (ακεφαλον⁶⁴). Il y rend hommage à Tilmann, qui a restitué et annoté le texte des dix premiers chapitres du commentaire sur l'épître aux Hébreux, jusqu'alors connu par une édition très imparfaite publiée à Anvers. S'appuyant sur un *archetypon* « de la plus ancienne antiquité, copié sur un parchemin très vieux et presque rongé », dont « on pourrait croire qu'il est de la main d'Ambroise », Tilmann publie et annoté également diverses hymnes et oraisons ambrosiennes. Miré admet que l'on peut avoir des réserves sur l'authenticité de ces textes, « dans lesquels la métrique des iambes est très imprécise ». Il achève son propos sur un éloge de la chartreuse de Paris.

- 58 L'édition Marnef-Fezandat-Ruelle intègre dans le texte du cinquième tome quelques-unes des découvertes de Miré et Tilmann, notamment les annotations de l'Épître aux Hébreux. Nulle trace en revanche du sermon sur les naissances de Nazaire et Celse, qui figurait au tome III de l'édition Guillard. Le *Liber ακεφαλον de fide Resurrectionis*, également dans ce tome, est ici relégué à la fin du cinquième et dernier tome, avec les *Orationes* et les *Hymnes*. Ces pièces découvertes par Tilmann, intégrées au texte principal de l'édition Guillard, constituent ainsi dans l'édition Marnef-Fezandat-Ruelle une sorte d'appendice, précédé d'une postface anonyme censée décrire l'histoire de cette publication. Elle est datée du X^e jour des calendes de mars 1549 (soit le 18 février 1550 n. st.), ce qui tend à prouver que les deux derniers cahiers de cette édition ont pu être ajoutés *a posteriori*. L'éditeur des *Opera* y indique avoir œuvré aussi vite qu'il l'a pu, collationnant les textes d'Ambroise sur « des exemplaires anciens » pour offrir au lecteur un texte plus correct que celui jusqu'alors disponible. Mais tandis qu'il accomplissait à cette tâche, « la chartreuse de Paris » lui a accordé son aide en lui communiquant le texte d'une *scolia* sur l'épître aux Hébreux, donnée ici « pour la première fois ». L'éditeur insiste sur le rôle du chartreux Godefroy Tilmann, qui a eu la bonté de signaler aux éditeurs l'existence du *Liber ακεφαλον de Fide resurrectionis* et d'*Oraisons* inédites. Comme celle de Miré, cette postface s'achève sur un hommage à la chartreuse de Paris.
- 59 Même si le contenu de ces deux postfaces passe sous silence la lutte que se sont très certainement livrée les deux entreprises, on devine la situation : de part et d'autre, deux entreprises parallèles d'impression des *Opera Ambrosii*. D'un côté, un texte protégé par un privilège (et donc théoriquement inattaquable) ; de l'autre, une édition « clandestine » forte de plusieurs textes inédits et riche d'un copieux index. De part et d'autre, des libraires qui se connaissent et ont l'habitude de collaborer. Les clauses de l'accord finalement conclu ne sont pas difficiles à deviner : le Soleil d'Or a probablement accepté de mutualiser les nouveautés introduites par Miré et Tilmann, tandis que le consortium Marnef-Fezandat a dû s'engager à ne pas poursuivre l'atelier en dépit du privilège dont il bénéficie. L'auteur de la postface de l'édition Marnef-Fezandat prend d'ailleurs soin de parer à toute polémique, craignant sans doute qu'on l'accuse de plagiat. Évoquant l'aide apportée spontanément par « la chartreuse de Paris » (entendons Godefroy Tilmann), il prend la peine de préciser : « et je le dis avec l'accord des autres » (*sic*). Un élément d'ordre matériel tend d'ailleurs à prouver qu'il y a bien eu entente entre les deux partis : la postface de l'édition Marnef-Fezandat porte en tête de page le portrait gravé de

Tilmann, qui figure également dans la l'édition Guillard⁶⁵, prouve que le matériel d'imprimerie a circulé d'un atelier à l'autre.

- 60 Cet épisode confirme l'excellente réactivité du Soleil d'Or : lorsque son domaine réservé est menacé, Charlotte Guillard est en mesure de produire rapidement une édition présentant des textes inédits, contrecarrant ainsi les plans de ses concurrents et les forçant à conclure un accord.
- 61 Le Soleil d'Or a donc mené, dans le domaine du livre de théologie, une politique éditoriale agressive, cherchant d'abord à prendre, puis à préserver ses parts sur un marché devenu très concurrentiel. Cette rivalité entraîne une forte émulation, qui conduit les différentes entreprises à améliorer sans cesse les textes préparés. Mais si, du point de vue de l'histoire des textes, l'apport du Soleil d'Or est indéniable, il convient cependant d'en relativiser l'importance. L'atelier peut légitimement revendiquer la publication d'un certain nombre de textes jusqu'alors inédits, mais il reste néanmoins largement tributaire des éditions bâloises avec lesquelles il tente de rivaliser.

NOTES

1. Pour un portrait critique et lucide du projet de Migne, voir R. Howard Bloch, *Le Plagiaire de Dieu. La fabuleuse industrie de l'abbé Migne*, Paris, Seuil, 1996.
2. R.W. Hunt, « The need for a guide to the editors of patristic texts in the 16th century », *Studia Patristica*, XVII, n° 1, 1982, p. 365-371.
3. Voir, par exemple, I. Backus, *Lectures humanistes de Basile de Césarée. Traductions latines (1439-1618)*, Paris, Institut d'études augustiniennes, 1990 ; P. Petitmengin, « Le match Bâle-Paris au XVI^e siècle : éditions *princeps*, éditions revues des Pères latins », dans « *Editiones Principes* » delle opere dei padri greci e latini, Florence, SISMEL, 2006, p. 3-39 ; I. Diu et S. Jardin, « Les éditions de Pères grecs en langue originale dans la première moitié du XVI^e siècle : Jean Chrysostome et Basile de Césarée », *Bulletin du bibliophile*, n° 1, 2000, p. 73-100.
4. Arnoud K. Visser (*Reading Augustine in the Reformation*, Oxford, Oxford University Press, 2011, p. 5), citant les éditions de Saint Augustin d'Amerbach, de Froben et de Louvain, passe intégralement sous silence les parisiennes.
5. B. Halporn, *The Correspondence of Johann Amerbach : Early Printing and its Social Context*, Ann Arbor (Michigan), University of Michigan Press, 2003, p. 7. Sur le monastère et sa bibliothèque, voir V. Gerz Von Büren, *La Tradition de l'œuvre de Jean Gerson chez les chartreux. La chartreuse de Bâle*, Paris, CNRS, 1973 ; selon elle, le nom d'Amerbach apparaît souvent dans le registre des prêtres de la bibliothèque.
6. E. Hilgert, « Johann Froben and the Basel university scholars », *The Library*, vol. 41, n° 2, 1971, p. 142-143.
7. *Super est ut, & eam splendidioribus ornes instrumentis : id est sanctorum catholicorumque virorum opusculis. Inter quos praecipue his quattuor egregii doctores : Augustinus, Ambrosius, Hieronymus & Gregorius : veluti clarissima sidera micant* (Ambrosius, *Opera*, Bâle, Amerbach, 1492, f. A2).
8. A. Hamman, *L'Épopée du livre, du scribe à l'imprimerie*, Paris, Perrin, 1985, p. 157-158.

9. V. Scholderer, « The first collected edition of Saint Augustine », dans *Fifty Essays in Fifteenth and Sixteenth Century Bibliography*, Amsterdam, Menno Hertzberger & Co., 1966, p. 275-278. Voir aussi A.K. Visser, *Reading Augustine in the Reformation*, op. cit., chap. 1 et 2.
10. *Ibid.*, p. 151, note 1.
11. Voir l'excellente synthèse de Karine Crousaz (*Érasme et le pouvoir de l'imprimerie*, Lausanne, Antipodes, 2005) et l'étude plus développée d'Alexandre Vanautgaerden (*Érasme typographe*, op. cit.).
12. H.M. Pabel, *Herculean Labours. Erasmus and the Editing of St. Jerome's Letters in the Renaissance*, Leiden, Brill, 2008.
13. C. Bénévent, « Créations d'ateliers bâlois... », art. cit.
14. W. Kemp, « De Laurent Hyllaire et Jacques Moderne à Sébastien Gryphe : Érasme à Lyon pendant les années 1520 », dans *Quid novi ? Sébastien Gryphe, à l'occasion du 450e anniversaire de sa mort*, Villeurbanne, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2008, p. 153-180.
15. P. Petitmengin, « Le match Bâle-Paris au XVI^e siècle... », art. cit.
16. On ne sait rien de cet homme, qui se présente lui-même comme originaire de Stuttgart. Nous n'en avons pas trouvé de trace dans la correspondance d'Érasme ni dans celle des Amerbach. Il ne semble pas mentionné dans les *Acta rectoria* (BnF, ms. lat. 9951), ni dans le livre des receveurs de la nation germanique (Bibliothèque de la Sorbonne, MSAU 91).
17. « Reverendo in Christo patri domino Ioanni Bordier, Abbati aedis D. Victoris ad muros Parisienses, Iacobus Haemer Stutgartanus », dans Augustin, *Opera*, t. I, 1531, f. † 2r^o et suiv.
18. Saint Jérôme, *Opera omnia quae extant, unà cum pseudepigraphis et alienis, in novem tomos digesta : ac nunc recens magna fide et diligentia cum vetustis Victorianae bibliothecae ad muros Parisienses exemplaribus collata, & restituta*, 1533.
19. L. 2758, trad. fr. sous la direction de A. Gerlo, *La Correspondance d'Érasme*, Paris/Bruxelles, Gallimard/Presses académiques européennes, 1967-1985. C'est l'édition sur laquelle nous nous appuyons par la suite ; elle reprend la numérotation introduite par P. S. Allen, *Opus epistolarum Des. Erasmi Roterodami : denuo recognitum et auctum*, 11 vol., Oxford, Clarendon Press, 1906-1948.
20. L. 2701, à Juan Ginès, Fribourg, 16 août 1532.
21. Ces corrections nous sont connues par cinq feuillets copiés de la main de Gilbert Cognatus, le secrétaire d'Érasme, conservés à l'université de Leipzig.
22. P. Petitmengin, « Le match Bâle-Paris au XVI^e siècle... », art. cit., p. 18-19.
23. *Id.*, « Éditions princeps et Opera omnia de saint Augustin », dans K. Flasch et D. de Courcelles (dir.), dans *Augustinus in der Neuzeit*, Turnhout, Brepols, 1998, p. 40. Voir également G. Folliet, « Les méthodes d'édition aux XVI^e et XVII^e siècles à partir des éditions successives du *De Correptione et gratia* », dans *Troisième centenaire de l'édition mauriste de saint Augustin*, Paris, Institut d'études augustiniennes, 1990, p. 71-102.
24. L'index de la réimpression bâloise de 1543 ne comprendra que 39 000 lignes.
25. P. Petitmengin, « Éditions princeps et Opera omnia... », art. cit., p. 41.
26. Le tome I comprend tous les commentaires sur l'Ancien Testament. Le tome II comprend les commentaires sur les Évangiles de Matthieu, Marc et Luc. Le tome III comprend les commentaires sur l'Évangile de Jean et sur les Actes des Apôtres. Le tome IV comprend les commentaires sur les épîtres pauliniennes. Le tome V comprend des textes sur divers sujets.
27. Sur le travail accompli par Tilmann pour cette édition, voir F. Leroy, « Comment travaille un éditeur patristique parisien du XVI^e siècle ? Le P. G. Tilmann, chartreux, et les *Chrysostomi Opera* de Chevallon en 1536 », *Sacris Erudiri*, vol. 35, 1995, p. 45-53.
28. L. 2724, Fribourg, vers septembre-octobre 1532.
29. Calculs effectués sur une page du tome VI des éditions bâloise (1528) et parisienne (1531).

30. *Archetypon in pervetustis ac penè exesis membranis tam multae antiquitatis est, ut jurare possis scriptum aetate Ambrosii* (Ambroise, *Opera*, Paris, Marnet, 1549-1550 [BCG, n° 130], Ludovicus Miraeus Rosetanus pio lectori Ambrosianaque sapientia candidato).
31. Lyon, Bibliothèque municipale, cote 20702.
32. Cet exemplaire a fait l'objet d'une analyse détaillée dans R. Jimenes, « Pratiques d'atelier et corrections typographiques... », art. cit.
33. C'est du moins l'hypothèse que formule Jean Irigoien (« Les lecteurs royaux pour le grec... », art. cit., p. 248-249).
34. J. Chrysostome, *Opera*, t.I, Paris, 1556 (BCG, n° 181), préface citée et traduite par J. Kecskeméti, « Les transmetteurs des manuscrits », art. cit., p. 11.
35. *Iacobus Boigardus pio Anagnostae S.* (f. G6r°).
36. L. Rubio Fernandez, « El Texto de S. Paciano », *Emerita*, vol. XXV, 1957, p. 328 et suiv.
37. Nous empruntons cette traduction à l'introduction rédigée par M^{gr} Patrick Descourtieux à son édition critique d'Hilaire, *Commentaires sur les Psaumes*, t.I, Paris, Cerf, coll. « Sources chrétiennes », 2008, p. 87.
38. Voir l'introduction de Jean-Claude Fredouille à son édition du *De Patientia* dans la collection « Sources chrétiennes » (Tertullien, *De la patience*, Paris, Cerf, 1984, p. 40-43).
39. Les œuvres concernées sont les suivantes : le *De Trinitate*, le *De Testimonio animae*, le *De Anima*, le *De Spectaculis*, le *De Baptismo*, l'*Adversus Gnosticos scorpiaicum*, le *De Idolatria*, le *De Pudicitia*, le *De Ieiunio adversus Psychicos*, le *De Cibis Iudaicis* et le *De Oratione*. Le *De Trinitate* et le *De Cibis Iudaicis*, qui circulent sous le nom de Tertullien depuis le IV^e siècle, seront à juste titre réattribués à Novatien par Jacques de Pamèle en 1583.
40. Ainsi la note marginale « N2 » lisible au feuillet 112r° marque-t-elle le point où devra débiter le texte du feuillet N1v° (2e page du cahier N) dans l'édition imprimée. La comparaison détaillée du calibrage manuscrit et de la version finalement imprimée fait apparaître une différence flagrante de traitement entre les deux textes. Nous pensons que l'*Agobardinus* n'a probablement pas été directement mis entre les mains des typographes : une copie intermédiaire, portant la mise au net du texte et signalant les manchettes et les variantes, a probablement été établie et distribuée aux compositeurs. Pour la démonstration complète, voir R. Jimenes, *Charlotte Guillard au Soleil d'Or (ca. 1507-1557) : une carrière typographique*, thèse de doctorat sous la direction de M.-L. Demonet et C. Bénévent, Tours, CESR, 2014, p. 218-220.
41. Sur la question des manuscrits utilisés pour l'édition de 1545, voir l'importante synthèse établie par E. Dekker, « Note sur les fragments récemment découverts de Tertullien », *Sacris Erudiri*, vol. 4, 1952, p. 372-383.
42. Ainsi, au verso du feuillet 250 on lira *vivent*, texte fidèle à celui du *Codex Agobardinus* ; un astérisque renvoie à la correction apportée par Jean de Gagny et restituée *videntur* dans la marge.
43. Tertullien, *De Patientia*, *De carnis Resurrectione*, *Adversus Hermogenem*, *Adversus Valentinianos*, *Adversus omnes haereses*, *Adversus Praxean*, *Adversus Marcionem*, éd. E. Kroymann, Vienne, Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum, 1906, p. XII. La plupart des éditeurs postérieurs ont repris cette conclusion.
44. Cité par P. Petitmengin, « De Théodore de Bèze à Jacques Godefroy... », art. cit., p. 334.
45. Les homélies sont les suivantes : *De Publicano & Phariseo ac de humilitate & oratione Homilia*, *De preciosa cruce, & eiusdem veneratione media ieiuniorum hebdomada Homilia* et *Oratio qua docet non esse verendum confiteri sanctam crucem : de virtute etiam agit & de eleemosyna*.
46. Voir la transcription de l'épître de Philippe Montanus dans J.-F. Maillard, J. Kecskeméti, C. Magnien et M. Portalier, *La France des humanistes. Hellénistes I*, op. cit., p. 334 et suiv.
47. Sur les différentes éditions grecques de Basile de Césarée, voir D. Amand, « Essai d'une histoire critique des éditions générales grecques et gréco-latines de S. Basile de Césarée » (en quatre parties), *Revue bénédictine*, vol. 52, 1940, p. 141-161 ; vol. 53, 1941, p. 119-151 ; vol. 54, 1942, p. 124-144 ; vol. 56, 1947, p. 126-173.

48. I. Backus, *Lectures humanistes de Basile de Césarée...*, op. cit., p. 55-80.
49. BCG, n^{os} 76, 77, 78, 79, 120, 121, 122, 160, 161, 162 et 163.
50. La préparation de l'édition de Chevallon avait déjà en son temps entraîné l'opposition de la faculté : les théologiens avaient alors tenté, sans succès, de dissuader l'imprimeur. Voir J. K. Farge, *Orthodoxy and Reform...*, op. cit., p. 196, et *Registre des procès-verbaux de la faculté de théologie de l'Université de Paris*, t. I, Paris, Aux amateurs de livres, 1990, f. 230v^o-231r^o.
51. Sur l'histoire de la *censura Erasmi* et sa réception, voir L. Verheijen, *La Règle de saint Augustin*, t. II : *Recherches historiques*, Paris, Institut d'études augustiniennes, 1967, notamment le chapitre 2.
52. J.K. Farge (éd.), *Registre des conclusions...*, op. cit., t. II, 31 janvier 1540. Sur Richard Du Mans, voir *Id.*, *Biographical Register...*, op. cit., n^o 159, p. 147-149.
53. 14 avril 1540 ; AN, X/1A/1545, f. 298.
54. Paris, Jean André, 1544. Édition moderne, avec commentaires, introduction et fac-similé, dans J.M. de Bujanda, F.M. Higman et J.K. Farge, *Index des livres interdits*, t. I : *Index de l'université de Paris, 1544, 1545, 1547, 1549, 1551, 1556*, Québec/Genève, Université de Sherbrooke/Droz, 1985.
55. « *Candido lectori* », dans *Tomus ultimus Epistolarum... diui Eusebii Hieronymi Stridonensis*, Paris, 1546, f. 107v^o-108.
56. Pour un commentaire détaillé de cette liste d'erreurs, voir H.M. Pabel, « Sixteenth-century catholic criticism of Erasmus' edition of St Jerome », *Reformation and Renaissance Review*, vol. 6, n^o 2, 2006, p. 231-262.
57. Sur l'édition donnée à Cologne, voir V. Scholderer « The works of Dionysius Cartusianus », reproduit dans *Fifty Essays...*, op. cit., p. 271-274, et, surtout, G. Chaix, *Réforme et Contre-Réforme catholiques. Recherches sur la chartreuse de Cologne au XVI^e siècle*, Salzburg, Universität, 1981, p. 211-233 (voir aussi, p. 444-507, la bibliographie des éditions de Denys le Chartreux).
58. BCG, n^{os} 105 et 140. Sur la carrière ecclésiastique de Lippomano, voir la notice que lui consacre A. Koller, *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Treccani, vol. 65, 2005.
59. *Ibid.*, p. 77.
60. BCG, n^o 154.
61. *Nuouo Testamento, ne laqual si contengono i quattro euangelisti*, Venise, Speranza, 1545, in-16 ; *Il Salmista di David secondo la Bibia*, Venise, Speranza, 1555, in-32.
62. L'édition lyonnaise mentionnée (*nec in lugdunensibus*) correspond soit aux exemplaires de l'édition de 1547 qui portent l'adresse d'Hugues de La Porte, soit à l'édition lyonnaise de 1538 publiée par Nicolas Petit.
63. *Omnia quae extant D. Ambrosii... Opera*, Bâle, Froben, 1538. Gelenius divise l'œuvre en cinq tomes (au lieu de quatre) et y adjoint un index plus complet que celui qui figurait dans la première édition érasmienne. Il ne reprend toutefois pas les commentaires sur les psaumes qu'avait publiés Chevallon.
64. En réalité, fragment du chapitre XV du pseudo-Ambroise, *De Trinitate, seu In symbolum apostolorum tractatus*.
65. Pour la préface : « *Lectori Ambrosianae sapientiae candidato S.* », dans Ambroise, *Opera*, Paris, Marnef, 1549-1550, f. EEE3r^o.

Conclusion

- 1 LA DOUBLE SPÉCIALISATION DU SOLEIL D'OR, qui accapare tour à tour le marché du droit savant et celui des sources chrétiennes, aboutit à la mise en œuvre d'une politique éditoriale originale et cohérente : il s'agit pour l'atelier de réunir, en les améliorant, les principaux textes fondateurs de la civilisation. Qu'ils œuvrent dans le domaine du droit ou de la théologie, les collaborateurs de l'atelier – Tilmann, Benoît, Du Tillet, Miré... – recourent aux mêmes techniques d'édition : recherche et collation des manuscrits, traduction de textes grecs, amélioration des index, annotation du texte. Mais le Soleil d'Or a-t-il finalement remporté les succès commerciaux qu'il escomptait ?
- 2 L'examen d'un certain nombre d'inventaires de bibliothèques anciennes nous permet peut-être de mesurer la réputation dont jouit l'atelier auprès du public français. Rares sont les inventaires qui mentionnent explicitement les lieux d'impression ; plus rares encore ceux qui citent le nom du libraire ayant émis une édition. Cette imprécision, frustrante pour l'historien du livre, peut néanmoins nous aider à identifier les ateliers les plus prestigieux de leur temps car dans l'anonymat général se distinguent parfois quelques noms, jugés plus dignes de mémoire que les autres, que le notaire (ou le libraire) a pris la peine de citer. Ainsi le bref inventaire des livres de l'avocat Charles de La Fosse, dressé le 11 septembre 1554, ne mentionne-t-il que deux noms de libraires : Fradin, pour le « Cours de droit civil » et le « Cours de droit canon », et Chevallon pour le « Droit canon », les « Institudes » (*sic*), le « Cotde » (*sic*) et les « Authentiques¹ ». Vingt-huit des cent cinquante items répertoriés dans l'inventaire de la bibliothèque d'Oliver Valin, abbé commendataire de Saint-Jean d'Orbestier, possèdent une mention d'imprimeur². Sont ainsi distinguées les figures de Johann Froben, Robert Estienne, Michel de Vascosan, Claude Chevallon, François Regnault, Alde Manuce, Simon de Colines, Sébastien Gryphe et Jean de Tournes. Le nom de Chevallon n'est pas attaché à la mention des « *Opera Gregorii* in-folio Paris », ni à celle des « *Opera Bernardi* in-folio Paris », toutes deux restées anonymes ; il est cependant révélateur que son nom apparaisse lorsque le libraire recense le « *Corpus juris civilis* in-folio », le « *Corpus canonicum* in-folio » ou les « *Instituta cum glosis* in-4° ». Il en va de même dans la plupart des inventaires de bibliothèques : lorsqu'ils apparaissent, les noms de Rembolt ou de Chevallon ne sont attachés qu'à des publications juridiques. À l'inverse, pour ce qui concerne le livre patristique, si les « éditions de Froben » ou les « premières impressions d'Allemagne » sont très souvent précisées, les « impressions de Paris » ne sont que rarement spécifiées. On doit donc finalement

conclure au relatif échec du Soleil d'Or, qui, en dépit de ses efforts incessants, n'a jamais atteint, pour le livre patristique, la réputation dont il jouit depuis le début du siècle dans le domaine juridique.

NOTES

1. 11 septembre 1554 ; j'utilise la transcription établie par S. Bonnigal, *Trois bibliothèques d'avocats parisiens (1549-1556)*, mémoire de master 1 sous la direction de C. Bénévent, Tours, CESR, 2012.
2. 17 juillet 1584 (et 7 août 1584), AN, MC, ET/LXXXVI/158.

Partie IV. Produire et vendre

Chapitre 8. La fabrique du livre : matériels et mises en page

- 1 DANS UN LONG POÈME LIMINAIRE placé en tête des œuvres de saint Cyprien en 1512, l'helléniste Jérôme Aléandre se livre à un vibrant éloge de Berthold Rembolt¹. Manifestement proche de l'imprimeur, qu'il appelle *Bertholdus meus unicus*, Aléandre décrit tour à tour le papier « choisi et estimé », la qualité des impressions en rouge et noir, la largeur des marges qui permettent au lecteur de prendre des notes, l'équilibre et la rectitude de la mise en page, autant d'éléments qui caractérisent selon lui la production du Soleil d'Or. Formulés par un ancien collaborateur d'Alde Manuce, ces éloges peuvent surprendre car, si on les compare aux lumineuses publications vénitiennes, les *remboltina* conservent au début des années 1510 une apparence toute rustique. Ce long poème n'en traduit pas moins une attention réelle portée par les typographes à la présentation matérielle de leurs livres.
- 2 Les patrons du Soleil d'Or suivent de près les évolutions graphiques dont ils sont contemporains. Les carrières respectives de Claude Chevallon et Charlotte Guillard s'inscrivent en effet dans une période fondamentale, celle de la première romanisation de la typographie parisienne (dans les années 1520) et du perfectionnement du dessin des caractères italiens (au cours des deux décennies suivantes²). Il convient donc d'étudier les matériels employés au Soleil d'Or pour voir à quel moment, dans quelle mesure et, surtout, de quelle manière l'atelier accueille ces innovations. Mais on doit au préalable se pencher sur ces papiers « choisis et estimés » qui font la réputation du Soleil d'Or.

LES PAPIERS

La crise papetière à Paris (1538-1540)

- 3 Le Soleil d'Or est l'une des plus puissantes entreprises parisiennes. On y dénombre « quatre ou cinq presses » d'après une plaidoirie de maître Riant, six selon Jean Hucher³. Ces chiffres divergents ne doivent pas nous surprendre. Si l'avocat semble digne de confiance, ne nous hâtons pas de conclure que le correcteur exagère. L'activité du Soleil d'Or connaît sans doute d'importantes variations de rythme au cours des années. En cas de nécessité, l'atelier peut louer une ou deux presses supplémentaires ou solliciter des

sous-traitants. Nous pouvons donc croire Jean Hucher : Chevallon, au plus fort de son activité, a pu faire rouler jusqu'à six presses. On devine que celles-ci sont gourmandes en papier.

- 4 Enjeu décisif pour les imprimeurs, l'approvisionnement en matière première a des implications économiques considérables. On sait en effet que le papier constitue le principal poste de dépense des typographes. Il représente 60 à 70 % de l'investissement de l'officine plantinienne⁴. Par le nombre de ses publications, par le gigantisme de certaines éditions, le Soleil d'Or compte parmi les plus gros consommateurs de papier parisiens.
- 5 Les archives permettent d'entrevoir quelques-uns des fournisseurs potentiels du Soleil d'Or. On sait par exemple qu'en 1523, Claude Chevallon est en contact avec Pierre Moranges, gros marchand auvergnat connu par ailleurs comme intermédiaire dans le commerce du papier ; rien n'indique cependant que Moranges ait fourni du papier au Soleil d'Or. On sait également que la veuve Chevallon compte parmi les clients de Guillaume Godard, grossiste en papier et grand fournisseur des presses parisiennes, mais nous n'avons guère de détails sur les modalités d'achat et l'importance de cette filière⁵. On dispose en revanche d'une source inestimable. En 1538-1540, Charlotte Guillard se trouve impliquée dans une vaste procédure visant à réformer le commerce du papier à Paris. Les pièces de ce dossier nous ont été transmises par Du Boulay⁶. Connues des historiens, elles n'ont cependant pas encore fait l'objet d'une analyse détaillée. Très instructifs sur l'état du commerce du papier à la fin des années 1530, qui connaît une véritable crise, ces documents méritent d'être ici présentés.
- 6 L'affaire débute le 18 mars 1538 (n. st.) devant le Parlement de Paris, à l'occasion de l'appel, interjeté par les papetiers jurés, d'une première condamnation. Les débats opposent les libraires, soutenus par le procureur de l'Université et celui du roi, aux marchands et artisans accusés de se livrer à « des malversations a la façon du papier ».
- 7 Les plaidoiries des différents avocats nous renseignent sur les qualités attendues et les défauts des papiers en circulation à l'époque. Boucherat, avocat des libraires Godard et Merlin, en dresse à l'intention de la cour une typologie. On distingue, à l'en croire, « quatre sortes ou façons de papier, différentes l'une de l'autre, tant en bonté qu'autres qualités ». « Celui qui se fait pour imprimer est plus excellent et fin, et les autres vont toujours en amoindissant⁷. » Le papier réservé à l'impression peut se présenter sous « diverses formes et volumes et de diverses qualitez ou estoffes⁸ ». Cappel, avocat du roi au Parlement, définit précisément les caractéristiques d'un papier « bon, loyal et marchand, de qualité et quantité⁹ ». On évalue sa quantité « en largeur et pesanteur » et sa qualité en « blancheur, colleure, netteté et longation ».
- 8 Le papier circulant à Paris à la fin des années 1530 est loin de répondre à ce cahier des charges : il est « fluant, gras, velu, cassé, ars et brulé, decollé et meslé » ; ses dimensions ne sont pas « de telle mesure et grandeur qu'il doit », « et bien-souvent sont les feuilles difformes, différentes et de plusieurs autres mal-façons et vices dudit papier ». De tels défauts s'expliquent par l'avarice des producteurs : « le papier depuis 20 ans est merveilleusement apétissé comme d'un doigt ou d'un pouce sur feuille » ; « il est plus cher qu'il n'estoit il y a 20 ans et qu'il ne fut oncques de 3, 4, ou 5 sols par rame » ; enfin les rames sont souvent incomplètes : « combien qu'il doive avoir 25 feuilles à la main et 20 mains à la rame, neantmoins il y a ordinairement faute et meconte sur la rame, quelquefois de deux, trois, quatre, cinq ou six feuilles, en sorte qu'il y a perte de deux, trois ou quatre rames sur la fesse ». À la ladronerie, les producteurs ajoutent parfois la

franche malhonnêteté. Les filigranes, obligatoires sur tous papiers, devraient permettre aux marchands de connaître l'origine d'une marchandise frauduleuse et d'en poursuivre le producteur : « Neantmoins depuis 20. ans en çà l'on a contrefait lesdites marques, tellement que le papier qui souloit estre marqué a la Rose ou au grand Pot, qui estoient marques sous lesquelles se faisoit ordinairement le plus beau & le meilleur papier, & qui estoient marques insignes, sont aujourd'huy contrefaites. »

- 9 Ayant décrit les symptômes de la crise, le procureur du roi énumère les chefs d'accusation, décrivant au passage les abus à l'origine de cette situation : 1/le détournement des offices de papetiers jurés au profit de « gros marchands qui font gros fait d'autres marchandises et ne font ny œuvrent eux-mêmes ledit papier » ; 2/la mauvaise qualité des étoffes employées à la fabrication du papier ; 3/l'absence de contrôle de la marchandise par les quatre papetiers jurés ; 4/l'accaparement du papier par quelques grossistes qui achètent aux papetiers leur production « en gros et à l'année », « tellement que plusieurs libraires et imprimeurs & autres ne peuvent avoir fourniture de papier que par les mains de ceux qui ainsi l'achètent en gros ou à l'année » (sont ici explicitement accusés Guillaume Godart et Guillaume Des Marets) ; 5/l'expédition d'une partie de la production papetière en Flandre et à l'étranger¹⁰.
- 10 C'est donc à une véritable « réformation des vendeurs de papier » qu'il convient de procéder. Le procureur du roi préconise diverses mesures : instauration de sanctions pour les contrefacteurs de filigranes, contrôle plus strict du nombre et de la qualité des feuilles livrées dans chaque rame de papier, interdiction de l'achat anticipé par quelques grossistes, participation de deux maîtres-écrivains et deux imprimeurs aux contrôles effectués par les quatre marchands papetiers jurés. Avant de statuer, la cour ordonne que soient convoqués les artisans et papetiers jurés.
- 11 Avec une flagrante mauvaise foi, l'avocat Christophe De Thou, pour le papetier Simon Ironde, répond à l'accusation de malfaçon en rejetant la faute sur les parcheminiers, « lesquels vendent aux papetiers les colles & ratures de leurs parchemins, qui sont le plus souvent meslées, eventées & deloyales & non marchandes, et de ce advient que le papier n'en est si bon¹¹ ». Les trois autres papetiers jurés dénoncent pour leur part le non-respect de leur monopole : « il y a plusieurs autres Estats, negocians en papier & en prenans prouffit, comme libraires, imprimeurs, escrivains, marchands, vendeurs de papier, qui ne sont jurés & parcheminiers qui le vendent & débitent ». Les marchands papetiers souhaitent donc que défense soit faite « aux libraires & imprimeurs d'aller acheter papier hors cette ville » de Paris. Ils souhaitent en outre que, si réforme il devait y avoir, elle soit « *gratis*, autrement seroit une mangerie qui tourneroit à la grosse foule du bien public, & qui augmenteroit le prix du Papier ». La menace est lourde. La vigueur des débats est d'ailleurs perceptible à travers la réplique de l'un des papetiers au procureur qui plaidait en latin : « Parlez bon François & je vous respondray » – exclamation que la cour interprète immédiatement comme un affront à son égard¹². De son côté, Simon Ironde dénonce « une grande haine à son encontre » et « plusieurs molestes à luy & à ses gens », qui montrent la vicacité des tensions qu'engendre de cette affaire.

La plaidoirie de maître Riant

- 12 Le plaidoyer de Le Fevre, avocat des vingt-quatre libraires jurés de l'Université, ne nous a malheureusement pas été transmis par Du Boulay. Nous disposons cependant des

plaidoiries respectives de maître Boucherat pour les libraires Guillaume Godard et Guillaume Merlin, et de maître Riant, « pour les veuves feu Claude Chevallon et Tilman Kerver ».

- 13 Cette dernière plaidoirie est pour nous très instructive¹³. Yolande Bonhomme et Charlotte Guillard interviennent dans les débats sous leur nom de veuves, comme héritières de deux des plus éminents libraires jurés : « Après leur decez ont continué & entretenu, encore a present entretiennent ledit estat de Marchandise et Imprimerie, [...] & font journellement imprimer plusieurs beaux œuvres à grands cousts & frais. » Si les deux veuves prennent ainsi publiquement la parole, c'est parce qu'elles sont associées pour ce qui est sans doute le plus grand chantier typographique de la capitale : elles s'activent à « faire parachever les œuvres de S. Augustin qu'elles ont fait commencer à imprimer il y a 2 ans, en quoy elles ont desja employé plus de quatre mille Rames de papier ».
- 14 Ayant chacune « quatre ou cinq presses » (on a vu qu'une préface de 1538 attribuait six presses au Soleil d'Or), les deux veuves ont besoin quotidiennement de « 25 à 30 rames de papier ». De tels besoins impliquent la constitution de stocks considérables (« lesdites veufues [...] sont contrainctes faire provision de toutes lesdites sortes de papier et volumes differents en temps et saison »), qui constituent d'importants investissements (« faut qu'elles advancent grande quantité de deniers »). Les grossistes parisiens ne sauraient répondre aux besoins de nos deux patronnes : il faut donc « qu'elles envoient sur les lieux où l'on faict ledit papier dont elles ont affaire ».
- 15 Souhaitant faire respecter le monopole dont ils sont théoriquement pourvus, les papetiers jurés ont demandé à ce qu'il soit interdit aux libraires d'« achepter papier hors cette ville de Paris ». Charlotte Guillard et Yolande Bonhomme s'y opposent vigoureusement. Elles réclament pour les imprimeurs le droit de se fournir directement auprès des producteurs. « Si lesdites Veufues ne commandent lesdites sortes de papier ausdits [artisans] papetiers, jamais n'en auroient pour imprimer. » Il conviendrait alors de « delaisser l'Imprimerie, qui seroit chose sans estimation d'outrage au bien public ». Les veuves dénoncent enfin l'attitude des marchands papetiers : « Les papetiers de ladite Université veulent que tout passe par leurs mains, afin qu'ils le vendent à leur plaisir. Et toutefois ne sçauroient lesdits papetiers en un an fournir de papier qu'il faut employer en une sepmaine. » Le 4 avril 1540, la cour tranche en faveur de cette « Réformation des vendeurs de papier ». La marchandise sera désormais contrôlée par trois jurés : un représentant des imprimeurs, un représentant des libraires et un écrivain nommé par le procureur général du roi. Pouvoir leur est donné de saisir la marchandise impropre au commerce et d'inspecter non seulement les boutiques des papetiers, mais aussi celles des cartiers et imprimeurs. La cour interdit en outre aux « maistres, marchands, vendeurs de papier aux libraires pareillement, et aux cartiers, d'aller au devant de la marchandise de papier ». La cour ne tranche pas, en revanche, pour ce qui concerne l'approvisionnement des imprimeurs.
- 16 À en croire la plaidoirie de maître Riant, Charlotte Guillard contournerait les grossistes parisiens pour se fournir directement auprès des producteurs. Cette pratique semble avoir été courante au XVI^e siècle¹⁴. Si l'avocat dit vrai, l'analyse archéologique des papiers du Soleil d'Or devrait confirmer ses dires.

Les papiers du Soleil d'Or

- 17 L'étude des filigranes repérés au Soleil d'Or nous oriente systématiquement vers les moulins troyens. Nous découvrons ainsi au tome IV des *Opera Hieronymi* (1546) un papier marqué d'un écu « parti à un besant brochant sur le tout, au chef chargé de trois étoiles » (Briquet, n° 1095¹⁵), surmontant un cartouche dans lequel s'affiche distinctement le toponyme « TROIES » (fig. 81a). Le Clert attribue cette marque au papetier Jacques Le Tartier, mort avant 1550¹⁶.
- 18 L'existence de cette filière troyenne est confirmée par un papier employé dans les *Opera Chrysostomi* (1555), sur lequel nous trouvons une marque reproduisant les armes de l'Université de Paris, au-dessous duquel s'inscrit dans un cartouche le nom du papetier « s . NIVELLE » (fig. 81b). Il doit s'agir d'un papier de Siméon Nivelles, frère de Sébastien, le neveu par alliance de Charlotte Guillard. Les Nivelles constituent l'une des familles les plus anciennes et les plus importantes de la papeterie troyenne¹⁷.
- 19 Briquet et Le Clert recensent plusieurs filigranes appartenant à Jean Nivelles, frère de Siméon et Sébastien, composés d'une fleur de lys simple agrémentée d'un cartouche portant la mention « J. NIVELLE¹⁸ ». Nous sommes dès lors tentés d'attribuer à Jean Nivelles plusieurs papiers employés au Soleil d'Or réutilisant ce motif. On rencontre dès 1533 (*Opera Gregorii Magni*) et au moins jusqu'en 1549-1550 (*Opera Ambrosii*) des papiers marqués d'une simple fleur de lys, sans autre signe distinctif (fig. 81c). La fréquence de ce motif (Briquet en recense à lui seul plus de six cents filigranes) ne nous permet pas d'attribuer avec certitude ces papiers aux moulins des Nivelles. On trouve en revanche en 1541 (*Opera Augustini*), 1543 (*Opera Chrysostomi*) et 1546 (*Opera Hieronymi*) un filigrane représentant une fleur de lys couronnée, sous laquelle figure une grande lettre « J » qui nous semble pouvoir être interprétée comme l'initiale de « Jean » (fig. 81d). Cette hypothèse est d'ailleurs renforcée par Briquet (n° 7201) qui, sans identifier aucun moulin particulier, attribue à cette marque une origine troyenne.
- 20 Il faut également attribuer aux Nivelles une marque représentant un coq ou une poule, sans ornement supplémentaire. Cette marque, visible dans la *Biblia sacra* de 1549 et dans les *Opera* de Bernard de Clairvaux (1551), est inconnue de Briquet et Le Clert. Elle doit cependant être rapprochée des marques de Siméon Nivelles recensées par Le Clert sous les numéros 227 à 231, représentant un coq inscrit dans un écu, surmonté d'un quatrefeuille.



Fig. 81A. Filigrane « TROIES » (variante de Briquet, n° 1095).



Fig. 81B. Filigrane « S. NIVELLE ».

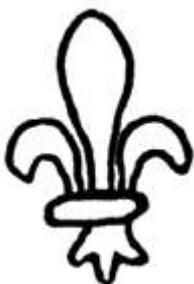


Fig. 81C. L'un des nombreux filigranes fleurdelisés.

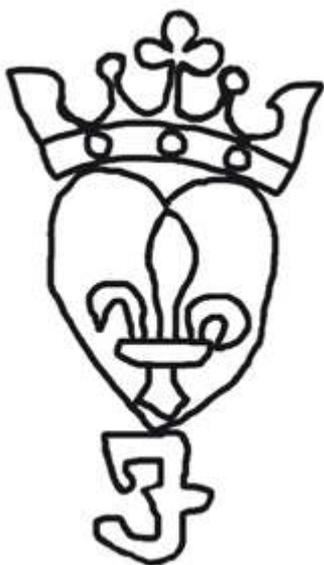


Fig. 81D. Filigrane à la fleur de lys couronnée, signé d'un « J » en pied (Jean Nivelles ?).



Fig. 81E. Filigrane au cercle.



Fig. 81f. Filigrane au compas.



Fig. 81g. Filigrane « b » (non identifié).

- 21 Mais les Nivelles ne sont pas les seuls fournisseurs du Soleil d'Or. D'autres papiers troyens peuvent être repérés. Nous trouvons très régulièrement sous les presses de l'atelier un papier marqué d'un simple petit cercle d'environ 6,5 mm de diamètre (fig. 81e). On le rencontre dès 1533 dans les œuvres de Grégoire de Chevallon, en 1543 dans celles de Jean Chrysostome, en 1544 dans les *Lucubrationes* d'Hilaire de Poitiers, en 1546 dans les œuvres de Jérôme, en 1552 dans le *Lexicon* de Jacques Thouzat, en 1555 dans l'*Enarratio in Esaiam* de Chrysostome et en 1556 dans la réédition des *Opera Chrysostomi*. Briquet (n° 2927) lui attribue une origine troyenne.
- 22 On trouve encore dans les *Opera* de saint Jérôme (1546), dans la *Biblia sacra* (1549), dans la *Catena in Exodum* de Lippomano (1550), dans les *Opera* de saint Ambroise (1549-1550) et dans celles de saint Bernard (1551) plusieurs variantes d'un même filigrane représentant un compas inscrit dans un écu (fig. 81f). Briquet ne connaît pas cette marque, mais il répertorie sous le numéro 4467 un motif assez proche, quoiqu'un peu plus tardif (1590), auquel il attribue également une origine troyenne. Le compas figure dans les armoiries de trois des principales dynasties papetières troyennes : les Le Bé, les Denise et les Nivelles¹⁹. Ce papier sort probablement de l'un de leurs moulins.
- 23 Signalons enfin pour mémoire une autre marque, dans laquelle nous croyons reconnaître un « b » minuscule gothique au sommet évasé, parfois couronné d'une croix ou d'un quatrefeuille (fig. 81g). Ce filigrane se rencontre dès 1533 dans les *Opera Gregorii* de Chevallon et se retrouve chez Charlotte Guillard dans les *Opera Chrysostomi* (1543) et les *Lucubrationes* de saint Hilaire (1544). Briquet connaît plusieurs variantes de ce motif, recensées à Troyes (n° 8090) et à Beauvais (n° 8091²⁰).
- 24 Ces sondages, menés sur un faible nombre d'éditions, laissent sans doute dans l'ombre la plupart des papiers employés par Charlotte Guillard. Ils semblent cependant d'ores et déjà corroborer les affirmations de maître Riant : la récurrence d'un faible nombre de motifs

(le cercle, le compas et la fleur de lys) dans beaucoup d'éditions montre que Charlotte Guillard emploie les mêmes papiers tout au long de sa carrière. Le Soleil d'Or dispose donc de filières d'approvisionnement fiables et pérennes, probablement mises en place dès les années 1530 par Claude Chevallon. L'atelier semble se fournir auprès d'un nombre restreint de moulins, tous troyens. Le mariage de Madeleine Baudeau avec Sébastien Nivelles apparaît à ce titre comme véritablement stratégique et ce n'est pas un hasard si plus de la moitié des papiers employés au Soleil d'Or semble sortir des moulins de la famille Nivelles.

LA RÉVOLUTION TYPOGRAPHIQUE AU SOLEIL D'OR

L'héritage de Chevallon : François Gryphe et Claude Garamont

- 25 Les caractères employés par Claude Chevallon de 1520 à 1537 ont été minutieusement étudiés par Hendrik D. L. Vervliet²¹. Au milieu des années 1520, abandonnant le gothique au profit du romain, Chevallon s'était d'abord contenté de remettre sous la presse certaines fontes d'Ulrich Gering dont le Soleil d'Or possédait encore les matrices et qui étaient parfois aussi anciennes que la typographie parisienne. Ainsi en 1533 Chevallon composa-t-il le texte des *Opera Gregorii Magni* avec un Cicéro romain qu'Ulrich Gering avait fait graver en 1478. Dernier signe d'attachement à l'ancienne tradition, le *credo* placé en tête du volume reste pour sa part composé dans une grande gothique de forme (fig. 82, pl. VII).



Fig. 82. La typographie des *Opera Gregorii* de Grégoire le Grand, Paris, 1533, in-folio – fait exceptionnel au Soleil d'Or à cette époque, le *credo* est composé dans un gros caractère gothique ; collection privée.

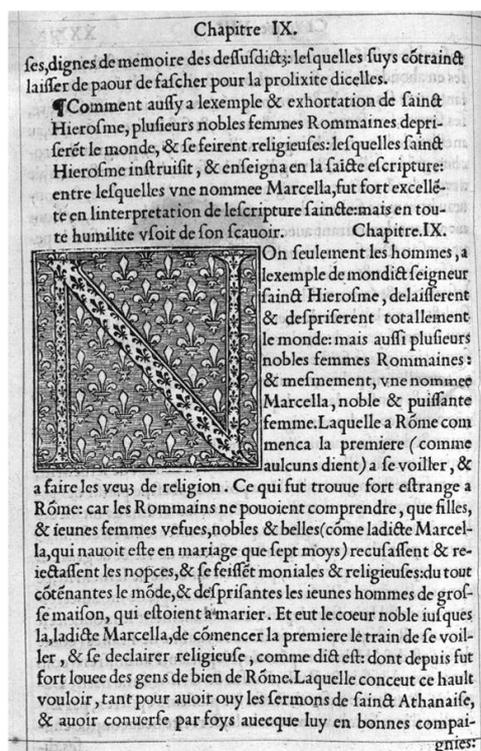


Fig. 83. Caractère de Gros-romain gravé par François Gyphe (R. 114 ; Vervliet, n° 112) dans Louis Lasseré, *Vie de Monseigneur Saint Hierosme*, Paris, Charlotte Guillard, 1541, in-4°, f. 39^v ; Orléans, Bibliothèque municipale.

- 26 Cependant, à compter de 1531, la typographie du Soleil d'Or avait traversé une intense phase de modernisation²² : jusqu'à sa mort, Chevallon n'avait cessé d'acquérir de nouveaux caractères. En moins de sept ans, on avait ainsi vu paraître sous les presses du Soleil d'Or près d'une dizaine de nouvelles fontes. L'imprimeur s'était notamment adressé à François Gyphe, graveur « inattendu », méconnu par l'historiographie, dont Vervliet a pu révéler l'importance²³. Les caractères de Gyphe sont pour l'essentiel des romains de type aldin, qui n'ont pas la finesse et l'élégance des nouveaux romains d'Estienne, mais qui soutiennent sans mal la comparaison (fig. 83).
- 27 À la mort de Chevallon, en 1537, Charlotte Guillard hérite donc d'un stock de fontes relativement récentes, encore peu riche en lettres italiques, mais bien fourni en caractères romains gravés pour l'essentiel par François Gyphe. Gyphe n'est cependant pas le seul à fournir des caractères au Soleil d'Or. Le *Mémoire* de Le Bé nous apprend en effet que
- Claude Garamond ayant fait son apprentissage chez Augereau [...] se mit à travailler pour luy et fut chez Chevallon ou il commença. [...] Et travailla encor audit lieu depuis le deceds dudit Chevallon, ruë St. Jacques au soleil d'or chez [raturé : la chevallonne] sa veufve.²⁴
- 28 Si l'on en croit cette source ancienne, le Soleil d'Or aurait ainsi accueilli Claude Garamont, alors jeune artisan, appelé à devenir l'un des plus illustres graveurs de caractères français (fig. 84). Dans les mois qui suivent la mort de Chevallon, nous voyons surgir de nouvelles fontes sous les presses de sa veuve. En 1538, dans une série d'éditions médicales, apparaît un nouveau caractère romain, une Gaillarde attribuée par Vervliet à Claude Garamont²⁵. Deux ans plus tard, Charlotte Guillard complète sa maigre collection d'italiques par une fonte de corps Gros-romain que Vervliet décrit comme un « proto-Garamond » et qui

pourrait bien être l'œuvre de Claude Garamont lui-même²⁶ (fig. 85). Vervliet recense ce caractère pour la première fois chez Jean Loys en 1540 dans le *De optimo genere interpretandi* de Joachim Périon. La fonte fait son apparition chez Charlotte Guillard l'année suivante dans la *Vie de Monseigneur Saint Hierosme* par Louis Lasseré. Elle est employée au même moment chez Michel Fezandat et Denis Janot²⁷.



Fig. 84. Portrait de Claude Garamont dans la « Chronologie collée », Pourtraictz de plusieurs hommes illustres qui ont flory en France depuis l'an 1500, Paris, Leclerc, ca. 1610, in-folio ; collection privée.

quilescrip̄t ad Paulinum : Habet unumquodque propositum principes suos. Romani duces imit̄etur Camillos, Fabritios, Regulos, Scipiones. Philosophi proponāt sibi Pythagoram, Socratem, Platonē, Aristotelem. Poëtie amulentur Homerum, Virgilium, Menandrum, Terentium. Historici Thucydidem, Salustium, Herodotum, Liuium. Oratores Lysiā, Gracchos, Demosthenem, Tullium. Et ut ad nostra ueniamus, episcopi & presbyteri habeant exemplum, apostolos & apostolicos uiros: quorum honorem possidentes habere nitantur & meritum. Nos autem habeamus propositi nostri principes, Paulum, Anthonium, Iulianum, Hilarionem, Maccharium. Et ut ad scripturarum autoritatem redeam: noster princeps Helias, noster Helisæus, nostri duces, filij prophetarum: qui habitabant in agris & solitudine, & faciebant sibi tabernacula prope fluentia Iordanis. Cest a

Fig. 85. Caractère italique sur corps Gros-romain attribué à Claude Garamont dans Louis Lasseré, *Vie de Monseigneur Saint Hierosme*, Paris, 1541, in-4°, f. aa2 ; Orléans, Bibliothèque municipale.

29 En dépit de son utilisation par Loys dès 1540, nous sommes tenté de croire que ce grand caractère italique a pu être gravé spécialement pour la *Vie de Monseigneur Saint Hierosme*.

La possible présence de Garamont au Soleil d'Or à la fin des années 1530 vient étayer cette hypothèse. L'importance de l'édition concernée ne fait par ailleurs aucun doute et l'on peut imaginer que Charlotte Guillard a souhaité faire graver un nouveau caractère pour l'occasion. L'impression de cet épais volume, qui compte 410 feuillets in-quarto, a probablement débuté avant l'automne 1540 et duré plusieurs mois. Ce Gros-romain italique « proto-Garamond » a pu être employé sous les presses du Soleil d'Or avant même que Jean Loys n'en acquière une fonte, et sa gravure a pu être initiée à la demande de Charlotte Guillard pour préparer la *Vie de Monseigneur Saint Hierosme*.

- 30 L'apparition au Soleil d'Or de la Gaillarde romaine et du Gros-romain italique, potentiellement attribuables à Claude Garamont, semble corroborer l'affirmation de Le Bé selon laquelle le graveur (et fondeur) aurait exercé ses talents pour le compte du Soleil d'Or à la fin des années 1530. On verra encore apparaître au Soleil d'Or, en 1545, une lettre de deux points de philosophie qui pourrait avoir été gravée par Garamont pour Wechel en 1538²⁸, mais cette acquisition d'une fonte déjà ancienne ne peut être directement liée à Garamont, qui a déjà quitté l'atelier à l'époque et travaille pour le compte de Jean de Gagny.

Le renouveau : Robert Granjon et Pierre Haultin (1548)²⁹

- 31 Si Charlotte Guillard renouvelle peu ses matériels durant les huit premières années de son activité, la situation change radicalement dans la seconde moitié des années 1540.
- 32 On voit ainsi paraître pour la première fois en 1546 et 1547, sur quelques pages de titre du Soleil d'Or, un grand caractère italique à capitales inclinées³⁰. Ce caractère d'origine bâloise est alors très courant en Europe³¹. Victime de ses imperfections (dessin malhabile, pente irrégulière des capitales), cette fonte ne fait pourtant qu'une brève apparition sous les presses du Soleil d'Or : employée au titre des *Opera Hieronymi* et de la *Catena in Genesim* de Luigi Lippomano en 1546 (fig. 86), réutilisée l'année suivante dans les œuvres de saint Basile, elle disparaît immédiatement des presses du Soleil d'Or, où l'on ne la rencontre plus après 1547.
- 33 À partir de 1548, le Soleil d'Or utilise plusieurs caractères attribuables à Robert Granjon. On trouve ainsi, sur la page de titre du *Décret de Gratien*³², un Gros-romain italique récemment gravé par Robert Granjon³³ (fig. 87a). Cette belle police, agrémentée d'élégantes capitales cursives, disparaît cependant rapidement des presses du Soleil d'Or ; à la fin de l'année 1549, elle est remplacée par un caractère de Garamont³⁴ (fig. 87b). On rencontre encore dans le *Décret de Gratien* un Petit-romain italique à capitales penchées, en usage à Paris (chez Jeanne de Marnef) depuis 1546³⁵. On trouve également au titre de l'importante édition glosée des *Pandectes* donnée en 1548 un Petit-canon romain de Granjon, dont Charlotte fera désormais grand usage.

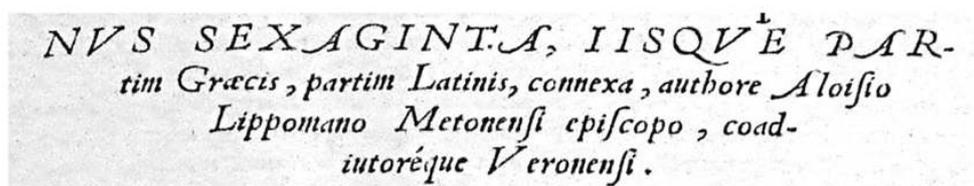


Fig. 86. Petit-parangon italique (it. 125) d'origine bâloise dans Luigi Lippomano, *Catena in Genesim*, Paris, 1546, in-folio ; Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève.

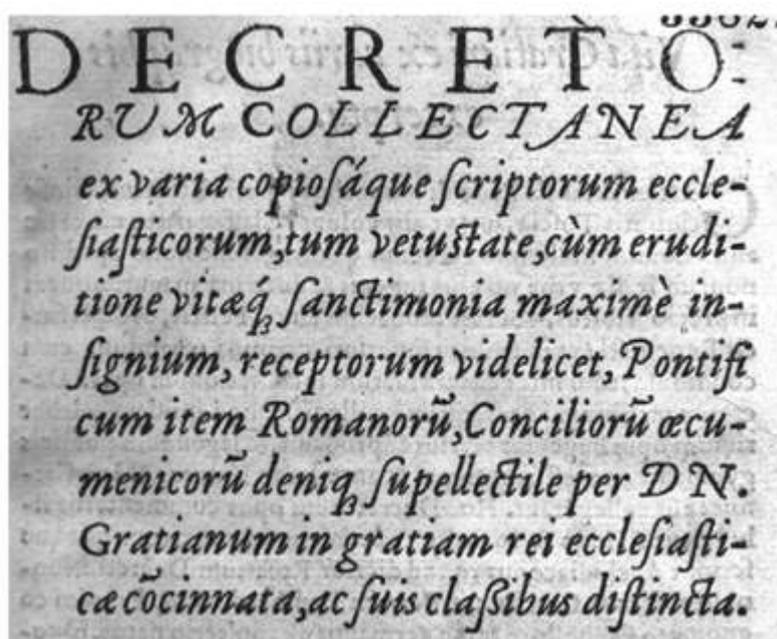


Fig. 87A. Italique de corps Gros-romain gravée par Robert Granjon, dans Gratien, *Decretum*, Paris, 1547, in-8° ; Tours, CESR.

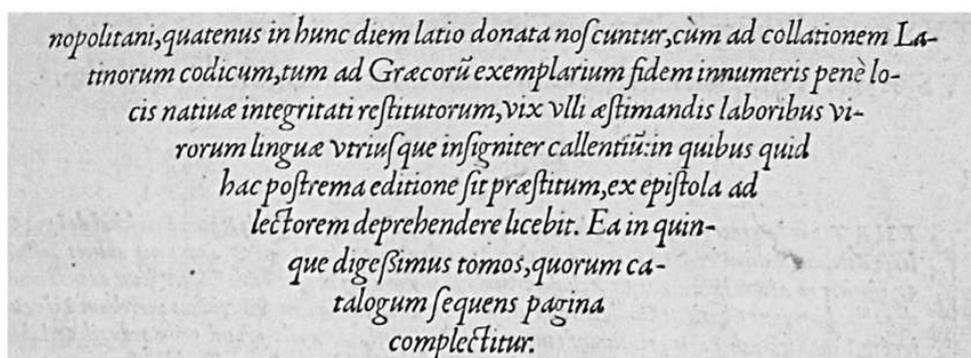


Fig. 87B. Italique de corps Gros-romain gravée par Claude Garamont (1549), dans Jean Chrysostome, *Opera*, Paris, 1556, in-folio ; collection privée.

- 34 Le renouvellement des caractères du Soleil d'Or en 1548-1549 fait également intervenir un autre talentueux graveur de caractères, Pierre Haultin.
- 35 En 1547, dans l'index du *Decret* de Gratien, Charlotte Guillard remplace l'archaïque Cicéro italique de Schoeffer par un caractère de Haultin dont c'est également la première apparition (fig. 88a³⁶). Un Cicéro romain attribué à Pierre Haultin³⁷ fait aussi sa première apparition l'année suivante dans les *Pandectes* in-quarto et le *Codex Justiniani* in-octavo ; il peut s'agir là d'une première occurrence (fig. 88b). En 1550, on voit enfin paraître au Soleil d'Or un Petit-romain dont Vervliet attribue sans certitude la gravure à Pierre Haultin et dont c'est, là encore, la toute première apparition³⁸.
- 36 Cette primauté du Soleil d'Or dans l'utilisation des nouvelles fontes du jeune Pierre Haultin n'est probablement pas anodine. Il ne fait en tout cas aucun doute que les premières années de carrière de Pierre Haultin sont étroitement liées à l'activité de sa tante Charlotte Guillard³⁹. La notice consacrée à Haultin par le *Mémoire* de Le Bé nous apprend également qu'après son départ pour Genève, son atelier est occupé par « un

nommé Guenet, fondateur de lettres, lequel Guenet travailloit pour Chevallon qui demouroit au Soleil dor et depuis pour Michelle Guillard, veufve Des Bois⁴⁰ ». On ne sait rien de ce mystérieux fondateur, qui aurait travaillé pour le compte de la veuve Chevallon. Son patronyme semble le rattacher à une famille de libraires originaire de Rouen⁴¹. Il est sans doute parent de Cardine Guenet, deuxième femme de l'imprimeur parisien Nicolas Bruslé⁴². La maison à la Queue de Renard, où Guenet succède à Haultin, est située rue Saint-Jacques, devant la porte des charniers Saint-Benoît, à moins d'une cinquantaine de mètres du Soleil d'Or. Il est donc parfaitement possible que Charlotte Guillard et ses successeurs se soient alloués les services d'un fondateur exerçant à cette adresse. Il devient dès lors tentant d'imaginer que Haultin a pu, lui aussi, exercer le métier de fondateur pour le compte de Charlotte Guillard à la fin des années 1540.

Andem aliquādo, magnifici patres, sapientissimique viri, diuino suppetente auxilio, vestroque beneficio, post tam longā & laboriosam nauigationem, in optatum ac diu expectatum quietis portum passis velis prouehimur. Vnde quod facere solent, qui è longinquis terris peregrinas merces in nostrum hunc orbem important, vt amicis in occisum venientibus in littore exponant, quod nam genus mercium secum aduexerint, qua item fortuna inter nauigandum vsi, & quantas arumnas toto tempore quo absuerunt, perpepsi sint: idem mihi quoque in presentia faciendum planissime arbitror. Quid enim prohibet, quo minus illorum hac parte exemplum imiter, quos iam pridem laboris magnitudine & diuturnitate, si non super aui, equaui tamen? Aut quis non credat minore me negotio & leniore cum periculo potuisse ad extremos (vt veteres locuti sunt) Garamantas, ad Taprobanam, ad Indos vsque transmittere, quamuis per vastissimum Oceanum, vbi cælum vndique, & vndique portus, quamuis per tot monstra quæ memorantur in fabulis, quam versari in tanta mole rerum, quæ & cælum,

a ij hoc

Fig. 88A. Cicéro italique de Pierre Haultin (Conspectus, n° 271), dans l'édition grecque des Nouvelles de Justinien, Paris, Charlotte Guillard, 1553, in-8o ; collection privée.

Inter prædones autem hoc iudicium locum non habet: nec si precario possideant locum habebit, nec si vi aut clam, quia iniusta causa est*. precaria vero iusta quidem est, sed quæ non pergat ad huius* iudicij^d vigorem. Iulianus scribit, si alter possessor^e prouocet, alter dicat eum vi possidere: non debere hoc iudicium dari ne post annum quidem: quia placuit etiam post annum in eum qui vi deiecerit, interdictum reddi^f. Et si precario (inquit) dicat eum possidere^g, adhuc cessabit hoc* iudiciū: & de precario in-

^B vtili iudicio locus: cum vindicationem^p habere possit. Cum de usufructu cōmuni diuidūdo iudicio agitur^q: iudex officium suū ita diriget, vt vel regionibus eis vti frui permittat: vel locet vsumfructum vni ex illis, * vel tertiæ personæ: vt hi pensiones sine vlla controuersia percipiant, vel si res mobiles sint: etiā sic poterit^r, vt inter eos conueniant: caueantque per tēpora se vsuros fruturos: hoc est, vt apud singulos mutua vice certo tempore sit vsumfructus^f.

^C Neque colonis, neque eis qui depositum suscepe-

Fig. 88b. Cicéro romain de Pierre Haultin (Conspectus, n° 72), dans Justinien, Digestorum seu pandectarum, Paris, Charlotte Guillard, 1548, in-fol. ; Bourges, Bibliothèque municipale.

- 37 Haultin, bien informé des nouveautés typographiques, a sans doute pu initier le renouvellement des caractères du Soleil d'Or, encourageant sa tante à moderniser sa production. Charlotte Guillard, souhaitant renouveler ses matériels, a pu en profiter pour lancer la carrière de son neveu et lui commander quelques-unes de ses premières fontes.

Un nouveau langage ornemental

- 38 Le renouveau typographique du Soleil d'Or ne concerne pas exclusivement les caractères : on voit ainsi paraître en 1548, au côté des caractères de Granjon et Haultin, de nouveaux matériels ornementaux qui témoignent de la réception par l'atelier des nouveautés artistiques de son temps.
- 39 Pour les deux éditions in-octavo et in-quarto du *Corpus juris civilis*, qui voient le jour en 1548, Charlotte Guillard fait graver deux nouvelles marques typographiques (fig. 89a et b). Ces marques remplaceront désormais celles que le Soleil d'Or utilisait depuis le début des années 1520, dont elles reprennent les éléments essentiels : écu aux initiales de Claude Chevallon, lions rampants hérités de Berthold Rembolt, Soleil d'Or dominant le tout. Le seul changement notable tient ici à la disparition de la vigne qui occupait jusqu'alors l'essentiel de l'espace laissé vide et qui se voit ici remplacé par un beau ciel étoilé. Ces motifs emblématiques sont inscrits dans un encadrement décoratif italianisant, peu orné sur la plus petite des deux nouvelles marques, mais très chargé sur la grande.
- 40 Il convient d'insister sur le caractère novateur de ces deux marques. En 1548, les motifs de cuirs sont encore relativement nouveaux dans les matériels parisiens. Des personnages mythologiques agrémentent le décor : le Soleil d'Or est placé sous le patronage d'Apollon, dieu-soleil au front ceint d'un diadème, dont la figure occupe le haut du cadre. Au pied du

bois, la tête de Diane, ornée d'un croissant de lune, répond à celle de l'Apollon-Hélios. Deux bustes placés sur les côtés, qu'Isabelle de Conihout identifie comme les premières figures de termes de l'ornementation typographique parisienne⁴³, entourent l'ensemble. La conjugaison de ces différents motifs en un foisonnement décoratif trahit l'influence de la nouvelle culture ornementale de la galerie de Fontainebleau – phénomène très nouveau dans l'ornementation typographique parisienne. Distinctes par leur format et les détails de leur ornementation, les deux nouvelles marques se rapprochent néanmoins très fortement l'une de l'autre par le style. Elles sont très certainement l'œuvre du même atelier. La petite, seule signée, porte la croix de Lorraine si fréquente dans les bois parisiens – mais dont la signification réelle reste mystérieuse. L'examen de ces matériels a récemment permis à Anna Baydova d'en attribuer le dessin au peintre Jean Cousin sur la foi d'éléments stylistiques très caractéristiques⁴⁴.

- 41 Les deux nouvelles marques gravées en 1548 seront régulièrement réemployées jusqu'à la mort de l'éditrice. Une copie symétrique de la grande marque sera gravée en 1555, dans laquelle les initiales « C. C. » de Claude Chevallon seront remplacées par celles de Charlotte Guillard.

Les lettres ornées

- 42 Jusqu'en 1548, Charlotte Guillard s'était contenté de réemployer les matériels ornementaux hérités de Chevallon. On ne trouvait, dans ses publications, que deux séries de lettres ornées employées au Soleil d'Or depuis le milieu des années 1520. Un premier jeu de lettrines de petit format (15 × 15 mm environ) présentait sur un fond hachuré des motifs historiés (figures humaines ou animales) ou végétaux. La seconde série se

composait de grandes lettres ornées (35 × 35 mm), à fond criblé, à motifs presque exclusivement végétaux (fig. 90).

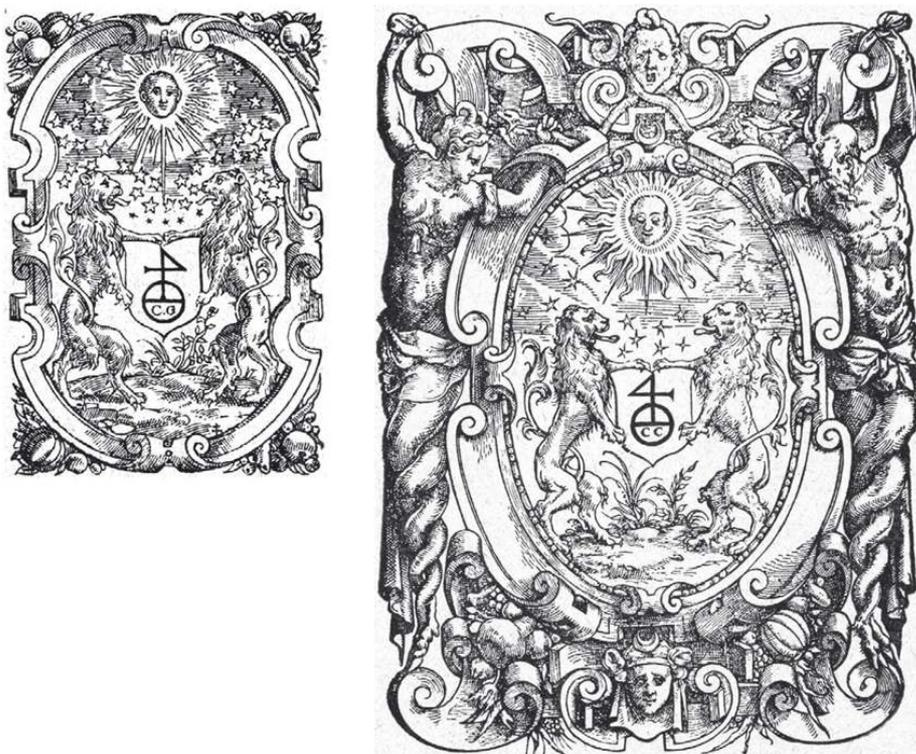


Fig. 89A-B. Les deux nouvelles marques du Soleil d'Or d'après des dessins de Jean Cousin, en usage à partir de 1548.

- 43 Avec les éditions du *Décret* de Gratien et du *Corpus juris civilis* en 1548, le Soleil d'Or inaugure deux nouveaux jeux de lettres ornées, qui contribuent à rajeunir l'allure de ses publications. Distinctes par leurs dimensions (15 × 15 mm pour les petites contre 25 × 25 mm environ pour les grandes), ces deux collections présentent néanmoins d'évidents traits communs et semblent avoir été gravées par un même artisan pour être utilisées conjointement au sein des mêmes ouvrages (fig. 91a et b).
- 44 Affirmer l'italianisme de ces ornements ne permet pas d'en montrer l'originalité. Du point de vue stylistique, ces lettres ornées témoignent d'une influence beaucoup plus précise. La plupart sont encadrées d'un filet noir. À l'intérieur, des motifs de rinceaux composés de traits pleins noirs se détachent nettement du fond blanc. Leurs caractéristiques permettent de rattacher ces lettres ornées à celles du *Songe de Poliphile*, imprimé par Blaubloom pour le compte de Jacques Kerver en 1546. D'après Johnson, les lettrines du *Poliphile* auraient été gravées spécialement pour l'occasion et nous ne connaissons pas de lettrines à rinceaux noirs antérieures à 1546. Il faut donc probablement voir dans les motifs ornementaux des nouvelles lettrines du Soleil d'Or l'influence directe du *Poliphile* de Kerver.

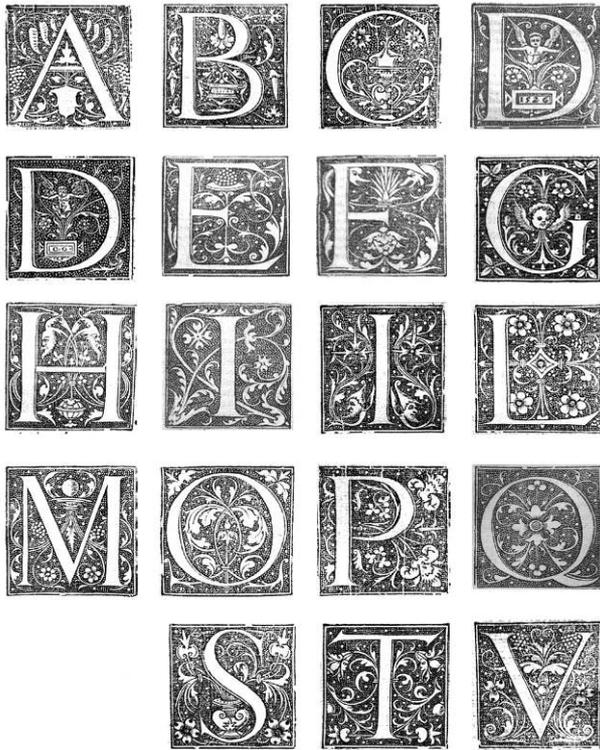


Fig. 90. Letrines romaines à fond criblé héritées de Claude Chevalon (taille réelle : 35 × 35 mm).

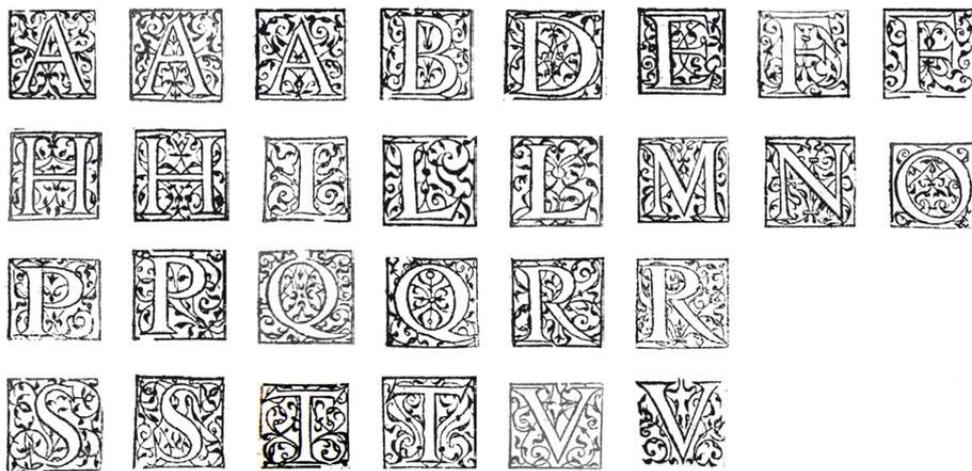


Fig. 91A. Letrines à fond blanc (15 × 15 mm).

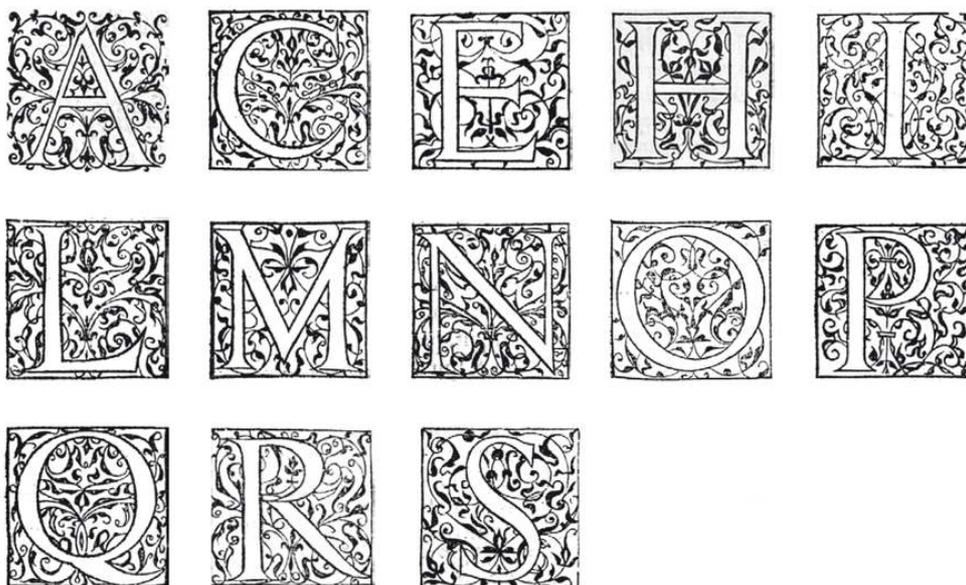


Fig. 91b. Lettrines à fond blanc. (25 × 25 mm).

- 45 Aucune de ces nouvelles lettrines de l'atelier n'est signée et nous ne sommes pas en mesure d'en identifier le graveur avec certitude. Nous savons cependant que, parallèlement à son activité de graveur de caractères, Pierre Haultin exerce à Paris en 1547 une activité de « tailleur d'histoires ». Commentant cette activité, Vervliet remarque que l'on manque d'éléments concrets pour identifier la production xylographique de Pierre Haultin. Il tente cependant de lui attribuer un jeu de bois au style très particulier, mêlant rinceaux noirs, motifs pointillés et figures historiées, qui se rencontre à Lyon, Paris et La Rochelle dans la seconde moitié du siècle. Le style très caractéristique de ces bois, sans équivalent connu, permet à Vervliet d'avancer cette hypothèse. Or nous trouvons chez Sébastien Nivelles, dans les années 1550, une collection de lettres ornées, ponctuées de pointillés, esquissant des figures animales à partir de rinceaux noirs. Faut-il y voir l'œuvre de Pierre Haultin ? L'hypothèse nous semble plausible. Nous ne trouvons pas de caractéristiques stylistiques comparables dans les jeux de lettrines acquis par le Soleil d'Or en 1548, mais le rôle joué par Haultin dans le renouveau typographique de l'atelier et l'utilisation de motifs à rinceaux noirs nous permettent néanmoins d'avancer son nom comme une hypothèse de travail, qu'une enquête plus approfondie permettra d'affirmer ou de récuser. Au cours des années 1550, Charlotte Guillard ne fera plus aucune acquisition de matériel. Elle emploiera en 1555 un jeu de lettres ornées et de bandeaux contrefaisant les matériels de Michel de Vascosan, mais ces ornements ne lui appartiennent pas : ils lui sont prêtés par Sébastien Nivelles, qui les emploie au moins depuis 1553. C'est donc bien en 1548 que se joue la métamorphose de la production typographique du Soleil d'Or.
- 46 L'inventaire des matériels employés par l'atelier met donc en évidence deux séquences typographiques bien distinctes au Soleil d'Or. La modernisation typographique à laquelle procède Claude Chevallon de 1531 à 1537 dispense Charlotte Guillard d'avoir à renouveler ses matériels pendant les premières années de sa carrière. En 1548-1550, elle acquiert néanmoins un grand nombre de caractères, refond ses jeux de lettres ornées et ses marques typographiques. La production du Soleil d'Or fait alors peau neuve. Une telle mutation n'est probablement pas attribuable à la seule initiative de Charlotte Guillard ;

elle intervient en revanche à un moment-clef pour l'atelier, qui correspond à la mise en chantier d'un nouveau *Corpus juris civilis* ainsi qu'à un changement de génération : Charlotte Guillard vient de s'associer avec Guillaume Desboys ; au même moment, Sébastien Nivelles entre au Soleil d'Or ; Pierre Haultin, qui a depuis peu achevé son apprentissage, s'installe à son compte comme graveur de caractères. Ces trois jeunes hommes, sensibles aux innovations typographiques de leur temps, ont probablement joué un rôle de tout premier ordre dans la modernisation de la production. L'analyse des matériels typographiques vient ainsi confirmer l'hypothèse émise précédemment, selon laquelle le Soleil d'Or est géré collectivement par Charlotte Guillard et ses neveux dans la seconde moitié des années 1540.

NOTES

1. Cypriani... *Opera*, Paris, B. Rembolt et J. Waterloose, 1512, f. 3v° et suiv. : *Hieronymi Aleandri... hendecasyllabon In commendationem optimi impressoris Bertholdi Rembolti*.
2. N. Baker, « The Aldine Roman in Paris. 1530-1534 », *The Library*, vol. 29, n° 1, 1974, p. 5-20 ; H. D. L. Vervliet, « The young Garamont : Roman types made in Paris in the 1530s », *Typography Papers*, vol. 7, 2007, p. 5-60 (réédité dans *The Palaeotypography of the French Renaissance*, *op. cit.*, p. 161-214).
3. J. Hucher, « Ad lectorem Epistola », dans G. Pachymère, *Paraphrasis in decem epistolas B. Dionysii Areopagitae*, Paris, 1538 (BCG, n° 17).
4. L. Voet, *The Golden Compasses*, t. II, Amsterdam, Vangendt & Co., 1972, p. 19-47.
5. A. Charon-Parent, *Les Métiers du livre...*, *op. cit.*, p. 64.
6. C.E. Du Boulay, *Historia universitatis Parisiensis*, t. VI, Paris, F. Noel et P. de Bresche, 1673, p. 313-323 : « *Reformatio rei papyraceae* ».
7. *Ibid.*, p. 320. Les trois autres sortes de papier sont les suivantes : « a escrire, autres à faire des couvertures de livre, chassis, petites farces, soties, et envelopper merceries et marchandises ».
8. Ainsi « pour imprimer Messel est bon le papier de poids de 18 à 20 livres, pour un Breviaire du poids de 10 à 11 livres » (*Ibid.*, p. 321).
9. *Ibid.*, p. 315-316.
10. *Ibid.*, p. 316 (c'est ici Cappel qui plaide, pour le procureur général du roi).
11. *Ibid.*, p. 321.
12. C'est quasiment mot pour mot la réplique de la harengère au régent dans le 63^e conte de Des Périers : « Parle bon François. Je te répondray bien » (Des Périers, *Nouvelles Récréations ou joyeux devis*, Lyon, G. Rouillé, 1561, p. 181).
13. C. E. Du Boulay, *Historia universitatis Parisiensis*, *op. cit.*, p. 321-322.
14. A. Charon-Parent, *Les Métiers du livre...*, *op. cit.*, p. 61.
15. E. Briquet, *Les Filigranes. Dictionnaire historique des marques de papier*, Paris, Picard, 1907 (plusieurs réimpressions).
16. L. Le Clert, *Le Papier. Recherches et notes pour servir à l'histoire du papier, principalement à Troyes*, t. II, Paris, 1926, p. 388-390 (filigrane n° 217).
17. Sur les Nivelles, voir *ibid.*, p. 404-416.
18. E. Briquet, *Les Filigranes...*, *op. cit.*, filigranes n^{os} 7079-7086.
19. L. Le Clert, *Le Papier...*, *op. cit.*, t. II, pl. XXIV.

20. Nous avons repéré un filigrane identique dans la Bible latine publiée en 1540 par Robert Estienne.
21. H.D.L. Vervliet, « The young Garamont... », art. cit., p. 5-60 (rééd. p. 161-214, et 169-171 pour l'étude précise des caractères de Chevallon).
22. N. Barker, « The Aldine Roman in Paris... », art. cit., p. 18 : « In 1531 a change overtook Chevallon. »
23. H.D.L. Vervliet, « The young Garamont... », art. cit. Dans un article de 1991, William Kemp avait pressenti l'importance de François Gyphe, sans l'identifier explicitement comme graveur (« Latomus, F. Gyphe, Augereau and the Aldine Romans in Paris, 1531-1533 », *The Library*, vol. 13, n° 1, 1991, p. 23-47).
24. H. Carter (éd.), *Sixteenth-Century French Typefounders...*, op. cit., p. 17.
25. *Conspectus*, n° 28.
26. *Conspectus*, n° 286.
27. H.D.L. Vervliet, « Les italiques de corps Gros-romain de la Renaissance française », *Bulletin du bibliophile*, n° 1, 1999, p. 12-16.
28. *Conspectus*, n° 186, et H.D.L. Vervliet, « The young Garamont... », art. cit., n° 8, pour l'éventuelle attribution à Garamont.
29. Nous abrégeons ici l'inventaire des caractères du Soleil d'Or. Pour une version plus détaillée, voir R. Jimenes, « Reconsidering Pierre Haultin's early career... », art. cit.
30. Les italiques aldines possèdent des capitales droites, identiques à la capitale romaine. Les premières fontes d'italiques *Old-Face* sont introduites par deux graveurs allemands, Singriener et Schoeffer, en 1532-1534. Elles se diffusent rapidement à Lyon, puis à Paris. La première fonte d'italique *Old-Face* gravée en France est le premier Saint-Augustin de Robert Granjon (1543).
31. A. Tinto, « Il "Corsivo di Basilea" e la sua diffusione », dans *Studi offerti à Roberto Ridolfi, direttore de « La Bibliofilia »*, Florence, Olschki, 1973, p. 431-435. Cette référence m'a aimablement été indiquée par William Kemp.
32. L'édition est millésimée 1547, mais nous la situons en 1548 n. st., d'après la date de l'épître dédicatoire.
33. *Conspectus*, n° 290.
34. *Conspectus*, n° 289. Première occurrence repérée au Soleil d'Or dans le *Psalterium paraphrasibus illustratum* de Rayner Snoy-Goudano.
35. *Conspectus*, n° 241.
36. *Conspectus*, n° 271.
37. *Conspectus*, n° 72.
38. *Conspectus*, n° 42.
39. R. Jimenes, « Reconsidering Pierre Haultin's Early Career... », art. cit.
40. H. Carter (éd.), *Sixteenth-Century French Typefounders...*, op. cit., p. 19.
41. On connaît en effet un Abraham Guenet, imprimeur à Rouen en 1539 (*Ordonnances royaux sur le fait de la justice*, Rouen, A. Guenet pour Galliot Du Pré à Paris, in-4°).
42. P. Renouard, *Répertoire des imprimeurs parisiens...*, op. cit., p. 61. Signalons ici qu'après la mort de Michèle Guillard, veuve de Guillaume Desboys, c'est Nicolas Bruslé qui occupera les locaux du Soleil d'Or.
43. I. de Conihout, « Cuir, cartouches et termes. L'influence de la galerie de Rosso sur la reliure française de la Renaissance », dans T. Crépin-Leblond (dir.), *Le Roi et l'artiste. François I^{er} et Rosso Fiorentino*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2013.
44. A. Baydova, *Le rôle des peintres dans l'illustration des livres imprimés à Paris (1530-1580)*, thèse de doctorat sous la direction de G.-M. Leproux, Paris, École pratique des hautes études, 2017.

Chapitre 9. Le commerce des livres

- 1 L'ANALYSE D'UNE PRODUCTION ÉDITORIALE qui ne tiendrait pas compte de ses caractéristiques commerciales serait nécessairement incomplète, sinon faussée. Mais ce que l'on sait des structures du commerce de librairie au XVI^e siècle ne nous permet pas encore de connaître, pour une production donnée, le montant des tirages, les coûts, les prix, les filières par lesquelles transite la marchandise. Ces informations sont pourtant loin d'être anodines : elles en disent long sur la nature du projet éditorial dans lequel s'inscrit une publication, long aussi sur le public auquel un texte est destiné. Pour mieux comprendre l'activité de Charlotte Guillard, il n'est donc pas inutile de nous intéresser aux aspects économiques de son travail.

DONNÉES CHIFFRÉES : LA LEÇON DES INVENTAIRES

Les tirages et les stocks

- 2 Les trois contrats qui renouvellent l'association de Charlotte Guillard avec Guillaume Desboys en 1550, 1553 et 1556 donnent un bon aperçu des caractéristiques économiques de la production du Soleil d'Or¹. Chacun d'eux comporte un inventaire faisant état des stocks disponibles et du prix de vente unitaire des ouvrages publiés dans le cadre de l'association. Le détail de ces informations est récapitulé dans le tableau 3. Si ces contrats sont connus depuis près de quarante ans², les données chiffrées qu'ils renferment n'ont jusqu'à présent fait l'objet d'aucune analyse détaillée.
- 3 Chacun des trois contrats répertorie quelques éditions à peine sorties des presses au moment du décompte, pour lesquelles la mention de stock est probablement proche du tirage initial. Ainsi, le *Corpus juris civilis* in-quarto, les *Décrétales* de Grégoire I^{er} et le *Sexte* de Boniface VIII, à peine achevés d'imprimer, présentent tous le 9 décembre 1550 un stock de neuf cents exemplaires, ce qui laisse supposer un tirage initial proche du millier. Certains chiffres sont encore plus élevés : en 1553, l'association conserve 1 900 exemplaires des *Institutes* glosées tout juste achevées d'imprimer. De tels chiffres ne sont pas surprenants : les cours de droit civil et canonique, nécessaires à tous les praticiens, constituent au XVI^e siècle de véritables best-sellers.

- 4 Le texte biblique semble également assuré d'une diffusion massive. L'inventaire de 1553 mentionne un stock conséquent de 1 050 psautiers. Le Nouveau Testament latin annoté par Jean Benoît, publié en 1554 et protégé par un privilège bénéficie d'un tirage encore plus élevé : deux ans après sa publication, l'association en possède 1 500 volumes, ce qui permet de supposer un tirage initial bien supérieur à 2 000 exemplaires.
- 5 La détention d'un privilège, qui protège l'édition des contrefacteurs, autorise des tirages élevés, y compris pour des ouvrages destinés à un public plus restreint. Le cas du *Codex theodosiani*, publié au milieu de l'année 1550, est à cet égard éclairant. En décembre, l'association en conserve 1 300 exemplaires, ce qui semble indiquer un tirage originel proche de 1 500. Un chiffre aussi élevé peut surprendre car le lectorat potentiel de ce texte est beaucoup moins large que celui de la Bible ou du *Corpus juris civilis*. Si les libraires s'y aventurent, c'est parce que cette édition renouvelle complètement la connaissance du *Code théodosien* : le texte, toujours lacunaire, est considérablement augmenté à partir de manuscrits récemment découverts par Jean Du Tillet. L'édition est par ailleurs surprotégée puisque ce précieux travail philologique bénéficie d'un double privilège du roi et du Parlement. Le cas des commentaires de Jean Chrysostome sur Isaïe ou d'Origène sur Jean, tous deux imprimés en 1555 à 1 250 exemplaires, semble comparable : les traités concernés sont ici publiés pour la première fois à partir de manuscrits inédits, dans des traductions dues respectivement à Godefroy Tilmann (pour Jean Chrysostome) et Joachim Périon (pour Origène). Chacune de ces deux éditions est protégée pour six ans par un privilège royal qui garantit l'investissement des libraires.
- 6 À la différence de ces traités isolés, les grands chantiers patristiques qui monopolisent les presses pendant plusieurs années ne font pas l'objet d'un tirage particulièrement important : sept cents à huit cents exemplaires pour les œuvres d'Augustin en dix tomes (1555), un millier pour celles de Jean Chrysostome en cinq volumes (1556). Cela s'explique probablement par les limites structurelles du marché. Ces éditions coûtent cher. Peu nombreux sont sans doute les lettrés capables de dépenser la somme considérable de 13 livres tournois nécessaire à l'acquisition de la série des œuvres d'Augustin. Les coûts de production engagés peuvent également expliquer ces tirages limités : un seul exemplaire des *Opera Augustini* absorbe plus de 1 400 feuilles, soit près de 3 rames de papier. L'impression de 800 exemplaires nécessite donc au bas mot 2 400 rames de papier. Toute cette matière première, déjà payée par l'atelier, est immobilisée pendant plusieurs années car l'ouvrage ne peut être commercialisé que lorsque les dix tomes sont achevés d'imprimer. L'investissement est colossal. À elles seules, les œuvres d'Augustin et de Jean Chrysostome représentent d'ailleurs une valeur marchande de 17 600 livres tournois, soit plus de 60 % de la valeur totale du stock inventorié en 1556.

Tableau 3. Les trois inventaires de l'association Guillard-Desboys.

Titre	Stock			Prix	
	1550	1553	1556	brut	en deniers/feuille
Durand de Saint-Pourçain, <i>Super sententias P. Lombardi</i> (1550, 2 ^o)	550	150		27 s.	1,6
<i>Corpus juris civilis complet</i> (1548-1550, 4 ^o)	900	300		9 l.	
Jean de Gagny, <i>In quatuor evangelia</i> (1552, 2 ^o)		850	460	22 s.	1,7
Hildebert de Lavardin, <i>Exegesis in canonem missae</i> (1548, 8 ^o)	350	350	225	12 d.	1,7
<i>Codex Justiniani</i> (1553, 8 ^o)			150	17 s.	1,7
<i>Volumen Legum</i> (1548, 8 ^o)	350	250	250	7 s.	1,8
Rebuffi, <i>Repetitio</i> (1548, 8 ^o)	650	500	450	3 s.	1,8
Théodose, <i>Codex theodosiani</i> (1550, 8 ^o)	1 300	650	500	7 s.	1,8
Gratien, <i>Decretorum collectanea</i> (1547, 8 ^o)	100			15 s.	1,9
Gratien, <i>Decretorum collectanea</i> (1552, 8 ^o)		1 100	640	15 s.	1,9
<i>Psalterium</i> (1553, 8 ^o)		1 050	400	4 s.	1,9
Ambroise, <i>Opera</i> (1549, 2 ^o)	700	450	330	47 s.	1,9
Grégoire I ^{er} , <i>Decretales epistolae</i> (1550, 8 ^o)	900	400	50	9 s.	2
Basile, <i>Enarratio in Esayam</i> (1556, 2 ^o)			850	12 s.	2
Hippocrate, <i>Opera</i> (1546, 8 ^o)	300			12 s. 6 d.	2,1
Origène, <i>In Ioannem</i> (1555, 2 ^o)			1 250	15 s.	2,1
Boniface VIII, <i>Sextus decretalium liber</i> (1550, 8 ^o)	900	400	260	6 s.	2,1
Grégoire, <i>Opera</i> (1551, 2 ^o)		600	340	57 s.	2,1
Bernard, <i>Opera</i> (1551, 2 ^o)		800	450	47 s.	2,1
Augustin, <i>Opera</i> (1555, 2 ^o)			700	13 l.	2,2
Justinien, <i>Institutionum civilium libri quattuor</i> (1553, 4 ^o)		1 900	1 400	12 s.	2,3
<i>Biblia Magna</i> (éd. Jean Benoît, 1549, 2 ^o)	766	300		57 s.	2,3
Luigi Lippomano, <i>Catena in exodum</i> (1550, 2 ^o)	840	550	425	40 s.	2,4
<i>Novum testamentum</i> (éd. Jean Benoît, 1551, 16 ^o)		500		5 s. 6 d.	2,4
<i>Novum testamentum</i> (éd. Jean Benoît, 1554, 16 ^o)			1 500	5 s. 6 d.	2,4
Jean Chrysostome, <i>Opera</i> (1556, 2 ^o)			1 000	8 l. 10 d.	2,5
<i>Corpus juris civilis complet</i> (1552, 8 ^o)		1 200	750	70 s.	2,5
<i>Biblia</i> (1552, 4 ^o)		600	325	38 s.	2,5
Jean Chrysostome, <i>Enarratio in Esayam</i> (1555, 2 ^o)			1 250	7 s.	2,7

- 7 Certains chiffres semblent étonnamment bas. Comment expliquer la faiblesse du stock des commentaires de Durand de Saint-Pourçain sur Pierre Lombard, probablement sortis des presses au printemps 1550³ ? De cette édition importante, révisée sur la foi de manuscrits anciens par Nicolas de Martimbos, docteur et régent au collège de Navarre, il ne reste en décembre que 550 exemplaires, qui ne constituent sans doute qu'une partie du tirage initial : on sait en effet que les commentaires sur Pierre Lombard sont prisés au sein de l'Université et la plupart des volumes ont pu être écoulés dès le mois d'octobre, en préparation de la rentrée, éventuellement livrés directement au collège de Navarre. Cette édition est d'ailleurs celle dont le prix de vente rapporté au nombre de feuilles est le moins élevé : 1,6 denier par feuille imprimée. Difficile à interpréter, ce faible prix semble toutefois destiner l'ouvrage à une clientèle d'étudiants aux revenus modestes ou révéler une édition en quelque sorte « subventionnée » par le collège. L'inventaire de 1553 confirmera d'ailleurs la bonne vente de cet ouvrage, puisqu'il ne restera plus en stock à cette date que cent cinquante exemplaires du livre.

Les prix

- 8 Outre ces précieuses mentions de stock, les trois inventaires indiquent le « prix des marchands », c'est-à-dire le prix de vente de chaque ouvrage répertorié.
- 9 Un premier constat s'impose d'emblée : le prix de vente d'une édition est définitivement fixé à la publication. Le succès ou l'échec commercial ne constituent apparemment pas un motif de révision du prix d'un livre, qui demeure constant d'un inventaire à l'autre. Cette politique de maintien des tarifs s'applique non seulement aux exemplaires d'une même édition, mais également aux différentes éditions d'un même texte : le prix du *Décret* de

Gratien est fixé à 15 sols pour l'édition de 1547 comme pour sa réimpression en 1552 ; le *Nouveau Testament* latin publié en 1551 conserve son prix de 5 sols 6 deniers lors de sa réimpression en 1554 et le *Codex Justiniani* glosé donné en 1548 et réimprimé en 1553 se maintient à 17 sols tournois. Cette constance des prix, en dépit de l'inflation galopante que subit le royaume de France en ce milieu du XVI^e siècle⁴, semble témoigner de la relative incompréhension par Charlotte Guillard et Guillaume Desboys des processus économiques : les libraires ne paraissent pas comprendre que le maintien de leurs tarifs équivaut, à terme, à la dévalorisation de leur marchandise. Ils ne sont pas les seuls : l'examen de quelques catalogues atteste que cette pratique de maintien des prix est une norme dans la librairie parisienne. Mais il est vrai que Bodin ne formulera la première théorie de l'inflation qu'en 1568⁵.

- 10 De fait, les prix pratiqués au Soleil d'Or semblent concurrentiels : le *Nouveau Testament* latin au format in-octavo annoté par Jean Benoît était vendu 9 sols par Simon de Colines en 1546⁶, tarif maintenu par Regnault Chaudière, son successeur, en 1548⁷ ; en 1551, l'impression du même texte, augmenté d'un nombre considérable d'annotations, au format in-seize, permet aux libraires de diminuer son prix de 40 % en commercialisant l'ouvrage au tarif de 5 sols 6 deniers. La Bible complète annotée par Jean Benoît, imprimée par Colines en 1541, était encore commercialisée au prix de 50 sols en 1546⁸. La nouvelle édition augmentée et publiée en 1549 par Charlotte Guillard est vendue un peu plus cher : 57 sols. Mais elle est imprimée sur 293 feuilles, contrairement à l'originale qui n'en comptait que 248. Le prix pratiqué par Charlotte Guillard et Guillaume Desboys, rapporté au nombre de feuilles de papier imprimé, est donc, ici encore, inférieur à celui que demandait Colines trois ans plus tôt.
- 11 Cette remarque attire notre attention sur un point méthodologique d'importance : pour appréhender les tarifs pratiqués par le Soleil d'Or, il nous faut tenir compte non seulement du prix de vente des éditions en elles-mêmes, mais aussi du prix relatif de chaque feuille de papier imprimée, calculé en tentant compte du nombre de feuilles et du format de chaque volume. Ces données sont intégrées au tableau 3.
- 12 Le prix moyen d'une feuille imprimée au Soleil d'Or est de 2,1 deniers, tarif similaire à celui que pratique l'imprimeur Jean Loys (2 deniers par feuille, mesure que nous abrègerons désormais en d/f⁹). Autour de cette moyenne, les prix peuvent varier considérablement (de 1,6 à 2,7 d/f). Certaines éditions semblent étonnamment bon marché : nous avons déjà évoqué le commentaire de Durand de Saint-Pourçain sur les sentences de Pierre Lombard, mis en vente au prix très bas de 1,6 d/f ; le commentaire de Jean de Gagny sur les Évangiles se vend 1,7 d/f, tout comme celui d'Hildebert de Lavardin sur la messe. D'autres volumes paraissent extrêmement chers, telle la Bible in-quarto illustrée, publiée en 1552, qui coûte à ses lecteurs 2,5 d/f. S'il est aisé de constater ces écarts, il reste néanmoins difficile d'évaluer la rentabilité d'une édition en fonction de son prix par feuille car si les coûts de production en papier et main-d'œuvre varient peu, nous ne sommes pas en mesure de connaître les autres frais éditoriaux engagés : gages versés aux auteurs et aux correcteurs, achat de privilège, renouvellement des fontes, etc.
- 13 Un fait mérite néanmoins d'être rapporté : toutes les éditions des grands corpus patristiques, qui constituent la spécialité du Soleil d'Or, sont mises en circulation à un tarif très proche du prix de vente moyen des publications de l'atelier. Les éditions de Basile et d'Origène, les œuvres de Grégoire, Bernard, Ambroise et Augustin sont toutes proposées à la vente à un prix moyen, oscillant entre 1,9 d/f (pour Ambroise) et 2,2 d/f (pour Augustin). Ces données, certes partielles, nous autorisent à affirmer que la

spécialisation du Soleil d'Or ne se traduit pas par une politique commerciale particulièrement agressive : le prix des éditions patristiques n'est ni cassé pour contrer la concurrence, ni artificiellement gonflé.

Les rythmes de vente

- 14 La régularité des trois inventaires établis en 1550, 1553 et 1556 nous permet également d'examiner le rythme de vente des éditions. L'étude des stocks conservés confirme ce que l'examen des tirages nous avait permis de pressentir : les meilleures ventes sont d'abord celles des livres de droit. Ainsi, en six années, de 1550 à 1556, le Soleil d'Or écoule 900 exemplaires du *Corpus juris civilis* in-quarto (malgré un prix de vente conséquent de 9 livres), 850 des *Décrétales* de Grégoire le Grand, 800 du *Codex theodosiani*, 640 du *Sexte*. Les Bibles se vendent presque aussi bien. Plus de 700 exemplaires de la Bible in-folio imprimée en 1549, et réémise en 1552, sont vendus entre 1550 et 1556, jusqu'à épuisement du tirage initial – la Vulgate in-folio commentée par Jean Benoît sera d'ailleurs remise sous presse par les héritiers de Charlotte Guillard dès 1558. Les textes bibliques de petit format se vendent encore mieux : en seulement trois ans, le Soleil d'Or écoule 500 exemplaires du Nouveau Testament in-seize et 650 psautiers latins.
- 15 Ces chiffres importants ne doivent pas masquer l'irrégularité des ventes : les mois qui suivent la parution d'un livre sont ceux au cours desquels le volume de vente est le plus élevé car les libraires du XVI^e siècle, comme ceux d'aujourd'hui, pratiquent une politique de « mise en place ». Si en six ans le Soleil d'Or écoule 800 exemplaires du *Codex theodosiani*, les inventaires montrent que 80 % des ventes réalisées le sont dans les trois ans qui suivent la parution. Il en va de même pour l'édition du *Sexte*, pour le commentaire de Lippomano sur l'Exode ou pour les *Novelles* de Justinien (dont les ventes cessent complètement après 1553, le stock stagnant à 250 exemplaires). Si les volumes écoulés sont d'abord importants, le rythme des ventes diminue au bout de quelques années car les imprimeurs concurrents mettent rapidement en circulation de nouvelles éditions, réputées plus à jour ou plus correctes.
- 16 Certains rythmes de vente semblent aberrants. Entre 1550 et 1553, le Soleil d'Or ne vend aucun exemplaire du commentaire d'Hildebert de Lavardin sur la messe (imprimé en 1548) : les stocks se maintiennent à 350 copies. Mais les ventes reprennent curieusement après 1553 et les stocks ont diminué d'une centaine d'exemplaires en 1556. Cette reprise des ventes pourrait s'expliquer par le programme des cours de l'Université, mais nous manquons d'éléments qui permettraient de confirmer cette hypothèse. On peut également être tenté d'imaginer une procédure de déstockage par destruction (le « pilon » des éditeurs contemporains) : les défets de reliure témoignent de l'existence de cette pratique dès le XVI^e siècle.
- 17 Qu'en est-il de la vente des grandes sommes patristiques ? Quatre ans après leur publication, les *Opera* de saint Ambroise (1549) atteignent un rythme moyen de quarante ventes par an (cent vingt en trois ans, de 1553 à 1556). À ce rythme, les 330 exemplaires restant en stock en 1556 seront tous vendus en 1564. Ces chiffres n'ont rien de spectaculaire. Ils nous permettent toutefois de remarquer que les éditions patristiques ont des ventes relativement régulières, qui s'essouffent moins vite que les publications plus circonstancielles. On peut ainsi supposer que cette production assure au Soleil d'Or des revenus modiques, mais constants, pour un taux de renouvellement relativement faible : sur ce créneau éditorial finalement peu concurrentiel, les tirages sont

certainement calibrés pour s'épuiser en dix ou vingt ans. L'atelier mène une politique de fonds, produisant des éditions dont la rentabilité ne peut être assurée qu'à long terme.

- 18 Ces informations nous permettent de mesurer la puissance économique du Soleil d'Or. Reste à savoir comment l'entreprise parvient à écouler toutes ces marchandises.

BOUTIQUE, FACTEURS, FILIÈRES : LA DIFFUSION DU LIVRE

Tenir boutique

- 19 Franchissons, avec Annie Charon, le seuil de la librairie de Charlotte Guillard :

Voici le Soleil d'Or où naquit l'imprimerie à Paris, près de la Sorbonne, grand rue Saint-Jacques : le long des murs, des ais servant de tablettes, où s'entassent les livres, bien dorés et reliés, ou encore en rames ; au milieu, un grand comptoir, où viennent s'attarder les clients... ; c'est là qu'est installée Charlotte Guillard.¹⁰

- 20 Cette courte description rend sans doute bien compte de l'ambiance et de la disposition des lieux. Charlotte Guillard n'est pourtant pas seule derrière son comptoir. Le 28 septembre 1542, lorsque Gilbert Billard, huissier du Parlement, fait la tournée des boutiques pour informer les libraires d'un décret leur intimant de déclarer tous les livres importés de l'étranger, il ne trouve au Soleil d'Or que des serviteurs, la patronne étant provisoirement absente¹¹. Commis et servantes assument donc quotidiennement la gestion du magasin, attirant le chaland, vantant les parutions récentes, empaquetant les ouvrages.
- 21 On se procure naturellement au Soleil d'Or les dernières publications de l'entreprise. Mais les libraires ne se contentent pas de diffuser leur propre production. L'imprimé est un produit d'échange et même les plus grands éditeurs commerciaux ne manquent pas de proposer à la vente les publications de leurs confrères¹². Ainsi Charlotte Guillard peut-elle offrir à sa clientèle quelques-unes des publications lyonnaises et bâloises auxquelles le Soleil d'Or tente par ailleurs de faire concurrence. Peut-être trouve-t-on également dans sa boutique, à côté des grandes éditions des Pères et des lourds *Pandectes* glosés, un choix d'almanachs et d'alphabets à deux sous, de poèmes et de romans de chevalerie bien différents des publications de l'atelier. Ces livres achetés à des confrères pour être revendus constituent sans doute une source de revenus non négligeable, que l'on ne saurait passer sous silence.
- 22 Mais comment les appréhender ? En l'absence d'inventaire précis du contenu de la boutique, l'historien se trouve presque sans ressource. On peut être tenté d'analyser la composition des recueils factices aujourd'hui conservés dans les bibliothèques afin de voir avec quelles pièces voisinent les publications de l'atelier. Ce serait oublier que, s'ils constituent d'excellents témoignages des pratiques de lecture, les recueils factices sont le plus souvent composés par les clients eux-mêmes et peuvent rassembler des pièces acquises en divers lieux, à différents moments. Obéissant le plus souvent à des critères de classement thématique, la composition de ces recueils ne saurait refléter de manière sûre le contenu d'une boutique.
- 23 Les archives de Christophe Plantin peuvent cependant combler quelques lacunes de notre documentation. La source est trop tardive pour fournir un témoignage direct des achats de Charlotte Guillard ; elle révèle toutefois le contenu des commandes passées par ses

successeurs et n'est donc pas dépourvue d'intérêt pour notre enquête. On y apprend ainsi que, le 14 avril 1561, Alexandre Desboys, facteur de Guillaume Desboys, achète pour 79 livres 15 sols de marchandise¹³. Il n'acquiert aucune des publications juridiques ou théologiques qui sont la spécialité du Soleil d'Or ; il fait en revanche l'acquisition des dernières publications du Compas d'Or : les petites heures latines au format in-64, le bréviaire romain, la Bible, les classiques (Ovide, Térence, Catulle-Tibulle-Propertius). La littérature scientifique est représentée par douze *Magia naturalis* de Della Porta et douze *Libellus de Sphaera* de Cornelius Valerius. La commande comprend en outre six exemplaires des *Devises héroïques* de Paradin et six *Amadis de Gaule* in-octavo en douze volumes. Plus surprenant encore, Desboys acquiert deux grandes cartes géographiques de Gemma Frisius à trois livres pièce ainsi que deux « globes de Gemma a meridiem de cuivre » vendus dix écus la paire¹⁴.

- 24 Ces livres variés et ces instruments scientifiques voisineront donc avec la littérature patristique et les textes de droit sur les étals du Soleil d'Or, dont Guillaume Desboys est locataire depuis 1557. Voilà qui modifie quelque peu la physionomie de la boutique. Voilà qui prouve surtout que l'on aurait tort de se figurer nos marchands cantonnés dans un étroit créneau commercial : activités de libraire et d'éditeur se complètent sans se confondre.

Un commerce international

- 25 Au magasin, les livres se vendent à l'unité ; ils circulent en lots à travers une Europe structurée par les circuits du grand commerce international. La production imprimée, encore majoritairement latine, dispose d'un lectorat paneuropéen. En balle sous une toile cirée ou bien au sec dans des tonneaux, les feuilles imprimées transitent par voie de terre ou par bateau à la conquête du continent (fig. 92a et b, pl. VIII).
- 26 Les livres du Soleil d'Or sont ainsi proposés dans les principales foires européennes. On sait qu'en 1562, Sébastien Nivelles fait affaire à la foire de Francfort¹⁵. Bien avant cela, les neveux de Charlotte Guillard représentent l'atelier en Allemagne. Par contrat « passé à Collogne le vingt quatriesme jour de may [1549] », Guillaume Desboys est fait procureur du libraire Arnold Birckmann¹⁶. Peu importe ici l'objet de la transaction menée avec Catherine Barbé et Guillaume Gazeau ; mais il est intéressant de noter la présence de Desboys en Allemagne au moment des foires de printemps. Les archives du musée Plantin-Moretus attestent par ailleurs l'envoi de quelques publications du Soleil d'Or à Francfort : une épître adressée par Martin Le Jeune à Christophe Plantin, « marchand libraire à Francfort », le 18 août 1558 annonce l'expédition de différents commentaires bibliques de Jean Chrysostome, Basile et Origène donnés par Charlotte Guillard en 1555-1556¹⁷.
- 27 Le calendrier des foires conditionne le travail des typographes et décide de la date de commercialisation des œuvres. Dans la même épître à Plantin, Martin Le Jeune annonce :
- Je vous envoie en un petit tonneau [...] plein de livres, là où j'ay mis tout ce qu'il y a fait de nouveau par deçà, réservé un livre que Guillaume Des Bois et Bastien Nivelles ont imprimé, de quoy n'en veulent encore vendre, et incontinent qu'ilz le meteront en vente, je ne faudré de vous en faire tenir.
- 28 Qu'est-ce qui peut justifier que l'on reporte ainsi la mise en vente d'un ouvrage pourtant sorti des presses et dont Le Jeune tait jusqu'au titre ? Desboys et Nivelles, souhaitant lancer les ventes à l'occasion d'une foire, ne veulent sans doute pas fournir à leurs

concurrents l'occasion de contre-faire le texte avant ouverture des échanges. On sait que des stratégies de ce type, impliquant le report de la mise en vente d'un ouvrage, étaient courantes au XVI^e siècle¹⁸.

- 29 On connaît par ailleurs l'existence de plusieurs facteurs qui sillonnent l'Europe pour acheter et vendre des livres. La correspondance des Amerbach mentionne par exemple en 1557 un mystérieux *famulus Schevalloniae* chargé de transporter des plis¹⁹. Les registres de comptes tenus par Christophe Plantin au début des années 1560 nous révèlent également les noms de plusieurs proches de Charlotte Guillard, qui se rendent à Anvers pour y acquérir des livres. Nous avons déjà mentionné le voyage d'Alexandre Desboys, facteur de Guillaume, qui visite le Compas d'Or le 14 avril 1561. Il ne s'y rend pas seul, mais accompagné d'André Wechel et d'un dénommé Michel Jullian, serviteur de Sébastien Nivelles. Jullian ne se contente pas d'acheter des ouvrages pour son maître ; il passe également commande pour le compte de Thomas Brumen – un ancien employé du Soleil d'Or – et de Guillaume Cavellat²⁰. Cinq mois plus tard, le 26 septembre 1561, Sébastien Nivelles se présente en personne au Compas d'Or²¹. Il renouvelle son stock de marchandises, rachetant à cette occasion quelques-uns des livres que lui avait déjà procurés Michel Jullian, preuve que les ventes ont été satisfaisantes. Une semaine plus tard, Plantin expédie à « Alexandre Guillard de Paris » une balle de livres comprenant notamment six dictionnaires gréco-latins.
- 30 Ces visites de libraire à libraire sont l'occasion de se tenir informé des travaux en cours et des projets à venir. Lors de sa visite conjointe avec Michel Jullian et Alexandre Desboys, André Wechel passe ainsi par anticipation commande de vingt-cinq *Antidotarium* de Charles de L'Écluse, précisant « qu'on les luy envoie aussi tost qu'ilz seront achevez²² ».

Une filière lyonnaise vers l'Espagne ?

- 31 Le catalogue de l'entreprise nous permet d'entrevoir ce qui constitue sans doute une filière spécifique. De 1540 à 1551, Charlotte Guillard entretient en effet une collaboration suivie et régulière avec Hugues de La Porte. Parmi la dizaine d'éditions auxquelles prend part ce libraire lyonnais figurent quelques-unes des plus importantes publications de l'atelier : les œuvres d'Augustin (1541), de Jean Chrysostome (1543), de Tertullien (1545) de Clément I (1546), de Bernard de Clairvaux (1547, 1551) et d'Ambroise (1550). On ne connaît dans les pratiques de Charlotte Guillard aucune autre collaboration suivie avec un libraire de province et l'on peut légitimement s'interroger sur ce qui motive cette alliance.
- 32 La plupart des publications issues de cette collaboration sont de grandes œuvres patristiques. Hugues de La Porte profite sans doute des compétences du Soleil d'Or, principal atelier français spécialisé dans ce créneau éditorial. Charlotte Guillard bénéficie en retour de la puissance financière de l'un des plus importants donneurs d'ordres lyonnais : la capacité d'investissement d'Hugues de La Porte aide probablement la veuve Chevallon à initier de grands chantiers typographiques, qu'elle aurait sans doute du mal à entreprendre sans apport de capitaux extérieurs. Mais leur alliance constitue également un moyen de conquérir de nouveaux marchés, en profitant des réseaux de distribution de la filière lyonnaise.
- 33 Cette filière lyonnaise, c'est celle qui ouvre les portes du marché espagnol. Les Lyonnais, on le sait, ont la haute main sur le commerce du livre en direction de la péninsule ibérique²³. Les registres de vente de la famille Ruiz, une importante dynastie de

marchands espagnols, permettent d'avoir une idée des filières suivies et du volume des échanges²⁴ : en huit années, de 1557 à 1564, le seul André Ruiz enregistre 919 balles de livres expédiées en Espagne depuis Lyon contre 103 depuis Paris.

- 34 Or, relativement à l'ensemble du catalogue du Soleil d'Or, les publications imprimées en association avec Hugues de La Porte sont surreprésentées dans les bibliothèques ibériques. Des exemplaires des *Opera Augustini* (1541) sont aujourd'hui conservés à Grenade, Guadalajara, Lisbonne, Madrid ou Saragosse ; les *Opera* de Clément I se trouvent à Barcelone, Burgos, Cáceres, Guadalajara, Lisbonne, Madrid, Pampelune et Tolède. Quant aux *Opera Chrysostomi* (1543), on n'en dénombre pas moins de dix-sept exemplaires dans la péninsule, à Aspeitia, Barcelone, Burgos, Cuenca, Gerone, Huesca, León, Lérida, Lisbonne, Madrid, Nájera, Palencia, Pampelune, Salamanque, Saragosse et Zamora.
- 35 La filière lyonnaise vers l'Espagne ayant été convenablement étudiée, le parcours de ces livres peut être reconstitué sans mal. Les exemplaires imprimés à Paris et vendus en Espagne par Hugues de La Porte n'ont sans doute pas même gagné les bords du Rhône car les marchandises exportées par les Lyonnais pouvaient être expédiées directement depuis Paris. S'il dénombre bien 103 balles de livres expédiées aux Ruiz, Henri Lapeyre note que ces marchandises sont « presque toujours envoyées de la Capitale sur commande des Lyonnais²⁵ ». Cela explique pour quelle raison les exemplaires au nom de Charlotte Guillard conservés dans la péninsule ibérique sont presque aussi nombreux que ceux au nom de de La Porte. Sur ordre des Lyonnais, les imprimés parisiens sont ainsi menés par chariot jusqu'à Orléans, descendent la Loire jusqu'à Nantes avant de prendre la mer en direction des ports espagnols. Évidemment, le nom de Charlotte Guillard n'apparaît pas dans les registres des Ruiz (qui ne débutent qu'en 1557). Mais Guillaume Desboys, le nouvel occupant du Soleil d'Or, y est cité comme fournisseur des exportateurs lyonnais, ce qui autorise à penser que, du vivant même de Charlotte Guillard, l'atelier a pu approvisionner les marchands lyonnais²⁶.
- 36 Cet examen des filières commerciales du Soleil d'Or atteste la large circulation de la marchandise parisienne. Pour le commerce, l'atelier peut compter sur quelques associés et avec quelques concurrents. Ces relations conditionnent naturellement l'activité commerciale de Charlotte Guillard, affaiblissant ou renforçant la position de l'atelier.

AFFRONTER LA CONCURRENCE

Les privilèges

- 37 Pour protéger leur production sur un territoire donné, imprimeurs et libraires disposent d'un outil efficace : le privilège²⁷. De son apparition vers 1509-1510 jusqu'en 1566 (édit de Moulins), son obtention reste une opération facultative destinée à assurer, sur un territoire donné, un monopole commercial. Plus souvent octroyé au libraire-éditeur qu'à l'auteur, le privilège a une durée et un ressort limités. Les privilèges royaux, accordés par la Grande Chancellerie, présentent le double avantage d'une longue validité (quatre à dix ans) et d'un vaste ressort (tout le royaume de France). En pratique, du fait des incessants déplacements du souverain, l'obtention d'un privilège « du grand sceau » reste cependant réservée aux « auteurs bien en cour et [à] certains grands libraires parisiens, au courant des allées et venues du roi²⁸ ». S'il possède une durée de validité moins longue (un à trois ans), le privilège « du petit sceau », délivré par le Parlement de Paris, n'en constitue pas moins une option intéressante pour les libraires : moins coûteux qu'un privilège royal, il

couvre également un large territoire, le ressort du Parlement intégrant près de la moitié du royaume, de l'Anjou à la Champagne, du Lyonnais à la Picardie. Que le privilège soit de grand ou de petit sceau, la procédure pour l'obtenir varie peu : le libraire ou l'auteur qui souhaite faire protéger une œuvre en soumet le texte, manuscrit ou déjà imprimé, à l'institution concernée (Grande Chancellerie ou Parlement), accompagné d'une requête présentant, sous la forme d'un argumentaire flatteur, les motifs qui justifient la demande : préservation de la foi et des mœurs, bien de la République des Lettres, gloire du prince, crainte (il faut bien l'avouer) du préjudice économique. En pratique, le privilège n'est guère difficile à obtenir. Il suffit au demandeur de garantir l'orthodoxie du texte proposé, de prouver son caractère inédit et de verser les émoluments dus à l'administration et à ses serviteurs.

- 38 Ni le Parlement, ni la Grande Chancellerie ne sauraient garantir l'orthodoxie des textes imprimés. Depuis le 18 mars 1521, cette tâche est donc déléguée à la faculté de théologie de Paris : tout texte, latin ou français, concernant la foi chrétienne ou les Saintes Écritures doit désormais faire l'objet d'une approbation par deux docteurs de la faculté. Claude Chevallon est d'ailleurs le premier libraire à avoir imprimé, avec l'extrait d'un privilège, la permission octroyée par la faculté de théologie²⁹. L'approbation de théologiens doit être fournie au Parlement ou au Conseil en même temps que la requête. Les textes des privilèges témoignent de cette pratique ; on y trouve fréquemment les mentions d'un texte « visité par la faculté de Theologie de l'université de Paris » ou relu par ses députés, « gens à ce cognoissans³⁰ ».

Tableau 4. *Privilèges accordés à des publications du Soleil d'Or.*

Publication	Instance	Durée	Bénéficiaire	Signataire
Jacques Jérôme, <i>Feste conciones</i> , 1538	Parlement	2 ans	Charlotte Guillard	Du Tillet
Georges Pachymère, <i>Paraphrasis in decem epistolas B. Dionysii Areopagitae</i> , 1538	Parlement	3 ans	Charlotte Guillard	Manon
Érasme, <i>Apophthegmes</i> , 1539	Roi	6 ans	Antoine Marcaud	[n.s.]
Louis Lasseré, <i>Vie de Monseigneur Saint Hierosme</i> , 1541	Parlement	3 ans	Charlotte Guillard	Berruyer
Hippocrate, <i>Aphorismi graece et latinè</i> , 1542	?	?	?	?
Jean Chrysostome, <i>Opera</i> , 1542	Parlement	3 ans	Charlotte Guillard	Berruyer
Tertullien, <i>Opera</i> , 1545	?	?	?	?
Luigi Lippomano, <i>Catena in Genesim</i> , 1546	Roi	4 ans	Charlotte Guillard	Le Picart
Carion, <i>Chronicorum libri tres</i> , 1548	Roi	4 ans	Jacques Bogard et Guillaume Morel	Vinot

Luigi Lippomano, <i>Catena in Exodmu</i> , 1550	?	?	?	?
Théodose, <i>Codex</i> , 1550	Roi et Parlement	6 ans	Charlotte Guillard	?
Justinien, <i>Codex</i> , 1550	Roi	?	?	?
Badius, <i>Allegoriae simul et tropologiae in locos utriusque Testamenti</i> , 1551	Roi (?)	6 ans	Sébastien Nivelles	Guiot
<i>Novum testamentum</i> (éd. Jean Benoît), 1551	Roi	6 ans	Charlotte Guillard et Sébastien Nivelles	Camus
Justinien, <i>Digestorum seu pandectarum juris civilis libri</i> , 1552	Roi	?	?	?
Jean de Gagny, <i>Clarissima et facillima in quattuor evangelia</i> , 1552	Roi	10 ans	Guillaume Desbois	Potur
Jacques Thouzat, <i>Lexicon Graecolatinum</i> , 1552	Roi	10 ans	Guillaume Merlin et Charlotte Guillard	?
Mizauld, [trois traités astrologiques], 1553	Roi	?	?	?
Jean Chrysostome, <i>Enarratio in Esaïam</i> , 1555	Roi	6 ans	Charlotte Guillard	Henard
Martin Mesnart, <i>Legum pontificiarum Gregorii IX, seu Decretalium pentateuques</i> , 1555	Roi	6 ans	Charlotte Guillard	Beraux
Origène, <i>Commentariorum in B. Ioannis Euangelium tomi novem</i> , 1555	Roi	6 ans	Charlotte Guillard	Henard
Basile, <i>Enarratio in Esaïam</i> , 1556	Roi	6 ans	Charlotte Guillard	De Courlay

- 39 La liste des privilèges dont bénéficie Charlotte Guillard peut être établie par l'examen des ouvrages imprimés sur lesquels figure au mieux l'acte dans son entier, le plus souvent un simple extrait, ou, dans le pire des cas, la seule mention *Cum privilegio* portée au pied de la page de titre. Les archives, notamment celles du Parlement, permettraient sans doute de compléter nos connaissances, mais nous ne les avons sollicitées que de façon très ponctuelle – elles mériteraient une étude à part entière. Le tableau 4 récapitule les données ainsi assemblées³¹.
- 40 Un premier constat s'impose à nous : le recours de Charlotte Guillard au privilège est loin d'être systématique. Seules 25 des 184 publications qu'on lui connaît bénéficient de cette protection, soit 13,5 % de sa production. Et dans au moins trois cas, Charlotte Guillard profite de la protection d'un privilège dont elle n'est pas officiellement titulaire³². On manque, bien sûr, de points de comparaison, mais il semble que ces chiffres soient

relativement bas³³. On explique d'ailleurs mal pour quelles raisons certaines des publications parmi les plus remarquables de l'atelier voient le jour dépourvues de toute protection : ainsi, pour la seule année 1538, ni les deux traités inédits de Justin et Proclus, établis par le lecteur royal Jacques Thouzat, ni l'édition *princeps* des écrits de Pacien de Barcelone, préparée par Godefroy Tilmann et Jean Du Tillet et dédiée à Jean de Gagny, ne semblent dotés d'un privilège.

- 41 La part respective des privilèges royaux et parlementaires dans la production du Soleil d'Or mérite d'être commentée. Le tableau 4 met en effet en évidence une évolution remarquable dans les habitudes de protection de Charlotte Guillard. Jusqu'en 1545, la production du Soleil d'Or n'est défendue que par des privilèges parlementaires. Fait symptomatique, le seul privilège royal répertorié dans cette première période, celui qui protège *Les Apophthegmes* d'Érasme, n'est pas accordé à la veuve Chevallon, mais à Antoine Macault (sa traduction est d'ailleurs dédiée à François I^{er}). On ne sait rien du privilège qui protège l'édition des *Opera Tertulliani* en 1545³⁴. Nous le supposons royal : Jean de Gagny, aumônier de François I^{er}, qui patronne cette publication, n'aura guère peiné à obtenir de la Grande Chancellerie une lettre scellée ; cet homme, qui fait la lecture à François I^{er} et le suit dans ses déplacements, n'aurait d'ailleurs même pas songé à solliciter le Parlement. Si elle bénéficie bien d'un privilège royal, l'édition de Tertullien constitue sans nul doute un point de bascule : Charlotte n'obtiendra par la suite que des privilèges royaux³⁵. Faute d'études comparatives, nous ne saurions dire si ce glissement en faveur des privilèges de « grand sceau » correspond à une tendance de fond de l'édition parisienne ou s'il traduit une évolution propre à la position du Soleil d'Or.
- 42 L'argumentaire déployé par les libraires dans leurs requêtes insiste sur l'aspect inédit du texte en cours d'impression : ainsi Charlotte affirme-t-elle avoir « recouvert » le commentaire de Luigi Lippomano sur la Genèse, « lequel livre ladite suppliante imprimerait volontiers au bien & proffit de la chose publique³⁶ ». Dès que l'atelier recourt à des manuscrits anciens, la requête s'en fait l'écho : en 1550, Charlotte obtient ainsi du Parlement un privilège conjoint pour « deux livres intitulés l'un *Codex Theodosianus*, l'autre *Codex Justiniani*, qu'elle a « faict veoir visiter et corriger sur les vieulx et auctenticques exemplaires³⁷ ». Les requêtes insistent également sur l'ampleur et la qualité du travail accompli par son atelier. Les « fraiz, mises et despenses » généralement mentionnés cèdent parfois la place à un véritable exposé des travaux réalisés, mettant en valeur les « grant peine, travail & labeur avec grantz fraiz & mises pour imprimer, colliger, assembler & faire assembler, & rediger par ordre » le texte concerné³⁸. Lorsque l'édition n'est que la remise sous presse d'un texte précédemment imprimé, la requête mentionne les additions et corrections dont l'ouvrage fait l'objet : ainsi le privilège délivré pour la *Vie de Monseigneur Saint Hierosme* évoque-t-il en toute bonne foi un texte « translaté ja pieca de latin en François par maistre Loys Lasseré », mais « depuis par luy recongneu & augmenté³⁹ ».
- 43 On ignore tout du prix à payer pour l'obtention d'un privilège. Sans doute la procédure peut-elle être allégée en fonction des réseaux activés : il s'agit simplement de sonner à la bonne porte. Les nombreux juristes qui entourent Charlotte Guillard lui sont alors d'un grand secours : Louis Chevallon, René Aubert, Martin Mesnart sont tous trois avocats au Parlement. Les fréquentations de Louis Miré lui ouvrent probablement quelques portes chez les parlementaires. La liste des signataires de privilèges, qui permet parfois de mettre en évidence l'existence de réseaux de patronage, est quelque peu décevante dans le cas du Soleil d'Or. Aucun nom n'y revient à plus de deux reprises et les signataires ne

sont jamais dédicataires d'aucune publication. Notre échantillon de privilèges semble trop réduit pour mettre en évidence une tendance générale. On suppose que le jeune Jean Du Tillet, qui publie en 1538 au Soleil d'Or l'édition des écrits de Pacien de Barcelone, a pu servir d'intermédiaire pour obtenir de son frère aîné, Jean Du Tillet de La Bussière, greffier du Parlement, le privilège défendant les *Festae conciones* de Jacques Jérôme. On imagine également que le même Du Tillet a pu jouer un rôle dans l'obtention des deux privilèges qui défendent les éditions du *Code* de Théodose et du *Code* de Justinien en 1550. Mais la matière fait défaut pour avancer d'autres hypothèses.

- 44 Par les peines de confiscation et d'amende arbitraire qu'il institue, le privilège protège les libraires de la concurrence. Les termes employés par Charlotte Guillard dans ses requêtes varient peu et ne sont guère originaux : la demanderesse redoute habituellement le « tresgrant prejudice, perte & dommaige » et « du tout estre frustrée de ses mises, peines, vaccations & despens⁴⁰ ». Dans quelques cas particuliers, la libraire veille à ce que soient interdits d'autres modes de contre-façon que la pure et simple réimpression. Le privilège obtenu le 5 juin 1549 pour le *Lexicon Graecolatinum* de Jacques Thouzat ne se contente pas d'interdire la réimpression. Il défend aussi aux « collecteurs » de « tirer [ou] faire tirer aucune epitome dudict livre⁴¹ ». Celui obtenu pour les *Opera* de Jean Chrysostome en 1556, redoutant la publication à part de quelques sermons donnés ici en édition *princeps*, s'assure également qu'aucun imprimeur ne pourra « tirer, ne faire tirer aucune chose dudit livre que ladictte suppliante aura imprimé ou fait imprimer⁴² ».
- 45 Si le privilège joue surtout un rôle économique, il est aussi doté d'une fonction « symbolique » (ou publicitaire) : affirmant l'autorité de l'institution qui le délivre (le privilège « publie le roi », selon l'expression de Claire Lévy-Lelouch⁴³), il garantit du même coup la qualité de la publication et protège le libraire et l'auteur contre d'éventuelles poursuites à venir. Il est à sa manière « avis d'autorité ». Les privilèges royaux, qui servent de support à la rhétorique culturelle du pouvoir, sont à cet égard révélateurs. Leur formulation, à peu près figée sous Henri II, constitue un véritable argumentaire royal : « desirans de tout nostre pouvoir la congnoissance des bonnes lettres estre manifestee a nos subjectz pour a pareil exemple imiter & ensuyvre les choses vertueuses, & fuir les mauuais⁴⁴ ». Objet de propagande politique, le privilège devient ainsi la vitrine du pouvoir. À ce titre, ses implications dépassent souvent le cadre strictement éditorial. Lorsque Charlotte Guillard obtient un privilège royal pour le *Code théodosien* (1550), l'éditeur Jean Du Tillet a de quoi être flatté. Cela n'empêche pas ce fils et frère de parlementaire d'obtenir un privilège supplémentaire de la cour. L'extrait conservé dans les archives du Parlement révèle une durée exceptionnellement longue (six ans) pour une telle protection, durée correspondant probablement à celle du privilège royal. Ce document a toutefois moins de poids juridique que le privilège royal puisqu'il n'est valable que dans le ressort du Parlement de Paris. La démarche de Du Tillet est donc inutile d'un point de vue commercial. Elle ne l'est pourtant pas du point de vue symbolique et permet au Parlement de s'afficher comme pouvoir second, sinon concurrent du pouvoir royal. La page de titre de l'édition porte ainsi fièrement la double mention *Cum privilegio Regis et Curiae*⁴⁵.

Veille et réactivité éditoriale

- 46 Si Charlotte Guillard s'attache à protéger sa production, elle ne se prive pas pour autant de remettre sous presse les textes de ses concurrents. C'est généralement vers les

territoires germaniques que le Soleil d'Or tourne son attention. On s'est longuement étendu sur la concurrence qui oppose l'atelier aux imprimeurs bâlois pour la publication des Pères de l'Église. C'est à de grands libraires de Cologne, Peter Quentel et Gaspar Von Gennep, que Charlotte Guillard s'en prend lorsque, de concert avec Jean Loys et Jean de Roigny, elle réimprime l'intégralité des œuvres de Denys le Chartreux. Si l'ouvrage repris n'est pas trop volumineux, quelques semaines peuvent suffire à mettre sur le marché une édition concurrente d'une production étrangère. L'édition originale de l'*Historia plantarum et vires* de Conrad Gesner voit par exemple le jour à Bâle, chez Robert Winter, en 1541, avec une épître dédicatoire datée du mois d'août. Avant la fin de l'année, Jean Loys, associé à Charlotte Guillard, Oudin Petit, Guillaume Richard et Jean de Roigny, en achève à Paris la réimpression. Le grand nombre d'associés pour cette publication trahit une réaction parisienne : il s'agit sans doute pour nos libraires de se constituer en association et de faire front commun contre la concurrence étrangère.

Le recours aux tribunaux : Jean Varice et Yolande Bonhomme

- 47 Quand le besoin s'en fait sentir et lorsqu'elle est dans son droit, Charlotte Guillard sait également défendre ses intérêts par le recours aux tribunaux. Nous avons évoqué son implication au côté de Yolande Bonhomme dans la réforme du commerce du papier à Paris en 1540. On a conservé la trace d'une autre procédure engagée par Charlotte Guillard à l'encontre d'un libraire angevin, Jean Varice⁴⁶. L'affaire mérite qu'on la commente⁴⁷.
- 48 Installé comme libraire à Angers depuis au moins 1510⁴⁸, lui-même fils de libraire⁴⁹, Jean Varice est le collaborateur régulier de plusieurs typographes parisiens et notamment de Yolande Bonhomme qui imprime pour lui divers volumes au cours des années 1530-1540⁵⁰. Mais Varice ne se contente toutefois pas de faire imprimer des ouvrages : il achète également de la marchandise auprès de divers libraires parisiens, parmi lesquels Oudin Petit et Charlotte Guillard. Varice est mauvais payeur. À trois reprises, il contracte auprès d'Oudin Petit des dettes : 86 livres, 93 livres et 12 livres 9 sols tournois, soit un total de 191 livres 9 sols tournois. Par cédule datée du 29 janvier 1540, Varice reconnaît également devoir 100 livres à Charlotte Guillard.
- 49 Les dettes contractées n'empêchent pas notre libraire angevin de continuer son commerce. Il passe ainsi commande à Yolande Bonhomme pour l'impression de 1 100 « petis brevieres blancs » à usage de Poitiers. Lorsque, en dépit des dettes pendantes depuis plus de huit ans, Jean Varice commet l'imprudence de venir à Paris pour réceptionner sa marchandise, Oudin Petit et Charlotte Guillard en profitent pour saisir la justice : ils le font enfermer « ès prisons de la consiergerye du Pallais a Paris » et confisquent les 1 100 bréviaires qui lui appartiennent dans le magasin de Yolande Bonhomme.
- 50 Jacqueline Turpin, femme de Varice, négocie le règlement de l'affaire. Ne pouvant s'acquitter des sommes réclamées, elle rembourse sa dette en marchandise, au tarif de 12 sols le bréviaire. Oudin Petit, qui a financé la procédure judiciaire, reçoit ainsi 547 volumes, quantité importante qui couvre non seulement la dette qui lui était due, mais également « les despens de la poursuyte par luy faitz pour avoir payement desd. sommes ». Charlotte Guillard, qui n'a pas engagé de frais dans la procédure judiciaire, obtient les deux cents bréviaires correspondant au montant qui lui est dû.

- 51 Cet épisode judiciaire anecdotique n'est pas dénué d'enseignements. L'action concertée d'Oudin Petit et Charlotte Guillard témoigne que, dans le cadre corporatiste, on évite généralement d'agir de façon isolée contre un confrère, fût-il mauvais payeur, car un conflit entre deux libraires est toujours susceptible de se répandre et d'impliquer nombre d'amis, d'associés, de concurrents. Il convient donc de n'être pas seul dans la bataille. Il est toutefois surprenant de voir Charlotte Guillard et Oudin Petit saisir de la marchandise chez leur consœur Yolande Bonhomme. La veuve Kerver profite certes de l'occasion pour obtenir le remboursement de 96 livres tournois (48 bréviaires) qui lui étaient dues. Mais elle n'est pas liée à ses confrères dans les poursuites contre Varice, le libraire angevin comptant certainement parmi ses clients réguliers. Si Charlotte Guillard et Yolande Bonhomme, associées pour la publication des œuvres de saint Augustin, plaidaient ensemble devant l'Université en 1541, leur relation semble s'être dégradée à la fin des années 1540, faisant des anciennes collaboratrices de nouvelles concurrentes.
- 52 Les données rassemblées concernant le commerce du Soleil d'Or dessinent le contour d'une entreprise puissante. Le peu que l'on connaît des filières commerciales permet de supposer que la marchandise circule sans difficulté à travers toute l'Europe occidentale – ce qu'atteste également la localisation actuelle des exemplaires. Les stocks de livres révèlent des tirages souvent élevés et une forte capacité d'investissement en frais de « papier et impression ». La marchandise s'écoule généralement à un rythme soutenu. Les associations auxquelles prend part le Soleil d'Or montrent souvent l'entreprise en position de force. La conclusion s'impose d'elle-même : le Soleil d'Or apparaît comme une entreprise de premier plan sur le marché de la librairie.

NOTES

1. 9 décembre 1550 (AN, MC, ET/LXXIII/16), 31 août 1553 (AN, MC, ET/LXXIII/19), 23 juin 1556 (AN, MC, ET/LXXIII/50).
2. Leur existence a été révélée pour la première fois par Annie Charon, qui en livrait une courte analyse dès 1974 (*Les Métiers du livre...*, *op. cit.*, p. 137-138). Beatrice H. Beech les a ensuite exploités, reprenant, en les développant quelque peu, les conclusions d'Annie Charon (« Charlotte Guillard... », *art. cit.*, p. 350-351).
3. L'épître à Guillaume Ruzé et Jacques Du Pré est datée de mars 1549, ce qui peut correspondre à mars 1550, Pâques tombant, cette année-là, le 7 avril.
4. Voir l'article classique de M. Baulant, « Prix et salaires à Paris au XVI^e siècle. Sources et résultats », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 31, n° 5, 1976, p. 954-995.
5. *La response de maistre Jean Bodin advocat en la Cour au paradoxe de monsieur de Malestroit, touchant l'encherissement de toutes choses, & le moyen d'y remedier*, Paris, Martin Le Jeune, 1568.
6. *Libri in officina Simonis Colinaei* (Paris, Colines, 1546) ; ce catalogue est reproduit en fac-similé par F. Schreiber, *Simon de Colines...*, *op. cit.*
7. *Libri venales in bibliopolio Reginaldi Calderij, tum ab Simone Colinaeo, tum à Calderio excusi*, Paris, août 1548, f. a2.
8. *Libri in officina Simonis Colinaei*, *op. cit.*

9. *Catalogus librorum, qui ex officina Ioannis Lodoici Tiletani prodierunt*, Paris, Jean Loys, 1546 ; réédition en fac-similé avec une présentation de Sylvie Postel-Lecocq et Marie-Josèphe Beaud-Gambier, Paris, Association Paris Musées, 1996, p. 42-44. Ce tarif est également celui qu'applique Charles Périer en 1559 pour les six volumes des *Homélies des dimanches et festes de l'année* de Jean Doc, évêque de Laon, imprimé « au pris de deux deniers tournois pour chacune feuille desditz volumes » (11 mai 1559 ; AN, MC, ET/XLIX/62 ; transcrit par A. Charon-Parent, *Les Métiers du livre...*, *op. cit.*, p. 291).
10. *Ibid.*, p. 137.
11. J.K. Farge, « A list of Paris booksellers notified in 1542 about a new procedure of censorship », *Bulletin du bibliophile*, n° 1, 2000, p. 141-146.
12. Michel Simonin fournit à ce propos une salutaire mise en garde : « La culture d'un couple de marchands-libraires : les L'Angelier au premier pilier du Palais (1574-1620) », *Revue française d'histoire du livre*, nos 106-109 : « Les trois Révolutions du livre. Actes du colloque international de Lyon/Villeurbanne », 2000, p. 49-70.
13. Musée Plantin-Moretus, arch. 36, f. 4.
14. Par une lettre du 3 juin 1561, Martin Le Jeune demandera également à Plantin l'envoi d'une « sphère » pour l'un de ses amis (*Correspondance de Christophe Plantin, op. cit.*, t. I, p. 15).
15. R. Wackernagel (éd.), *Rechnungsbuch der Froben & Episcopius buchdrucker und Buchhändler zu Basel. 1557-1564*, Bâle, 1881, p. 28 et 36.
16. AN, MC, ET/LXXIII/14. Sur la famille Birckmann, voir P. Renouard *et al.*, *Imprimeurs et libraires parisiens...*, *op. cit.*, t. III, p. 48 et suiv.
17. M. Rooses, *Correspondance de Christophe Plantin, op. cit.*, t. I, p. 9.
18. Ainsi Froben reporte-t-il la mise en vente d'une édition du Nouveau Testament avec de nouvelles notes d'Érasme et réserve l'ouvrage pour les foires du printemps 1535 (voir sur ce point K. Crousaz, *Érasme et le pouvoir de l'imprimerie*, Lausanne, Antipodes, 2005, p. 65).
19. *Die Amerbachkorrespondenz, op. cit.*, t. X/2, p. 701.
20. Musée Plantin-Moretus, arch. 36.
21. Musée Plantin-Moretus, arch. 36.
22. Musée Plantin-Moretus, arch. 36.
23. Pour des données générales sur les rapports entre les libraires lyonnais et l'Espagne, on consultera avec profit C. Péligray, « Les éditeurs lyonnais et le marché espagnol aux XVI^e et XVII^e siècles », dans *Livre et lecture en Espagne et en France sous l'Ancien Régime*, Paris, ADPF, 1981, p. 85-93.
24. H. Lapeyre, *Une famille de marchands : les Ruiz*, Paris, Armand Colin, 1955 (pour ce qui concerne le commerce des livres, voir plus particulièrement les pages 565 à 573).
25. *Ibid.*, p. 566.
26. *Ibid.*, p. 569.
27. La naissance du privilège d'imprimerie a fait l'objet d'une bonne étude de synthèse par Elizabeth Armstrong, qui couvre le sujet jusqu'en 1526 (*Before Copyright...*, *op. cit.*). On doit en revanche déplorer l'absence d'étude générale sur les privilèges français dans le deuxième tiers du XVI^e siècle.
28. J.-D. Mellot, « Privilège », dans P. Fouché, D. Péchoin et P. Schuwer (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du livre*, t. III, Paris, Cercle de la Librairie, 2011, p. 380.
29. E. Armstrong, *Before Copyright...*, *op. cit.*, p. 110 (l'édition concernée est le *Reductorium Morale* de Pierre Bersuire, en 1524).
30. Voir par exemple J. Jérôme, *Festae conciones*, 1538 (BCG, n° 14), f. a2r° ; L. Lippomano, *Catena in Genesim*, 1546 (BCG, n° 105), f. A1v° ; J. de Gagny, *Clarissima et facillima in quatuor evangelia scholia*, 1552 (BCG, n° 154), f. *2r° ; J. Chrysostome, *Ennaratio in Esaiam Prophetam*, 1555 (BCG, n° 175), f. *1v° ; Origène, *Commentariorum in B. Ioannis Euangelium tomi nouem*, 1555 (BCG, n° 179), f. †1v° ; et Basile, *Ennaratio in Esaiam Prophetam*, 1556 (BCG, n° 180), f. A1v°.

31. Ce tableau n'intègre pas les privilèges repris dans le cas de simples réimpressions. Sont concernées les trois éditions des *Apophthegmes* d'Érasme dans la traduction d'Antoine Macault données respectivement en 1539, 1540 et 1543 (BCG, n° 27, 37 et 69), qui portent toutes trois le même privilège en date du 11 octobre 1538, et le Nouveau Testament latin annoté par Jean Benoît réimprimé en 1554, qui porte toujours son privilège daté du 22 avril 1551.
32. C'est à Antoine Macault qu'est accordé le privilège de sa traduction des *Apophthegmes* d'Érasme (1539 – BCG, n° 27). Par ailleurs l'édition des *Allegoriae simul et tropologiae in locos utriusque Testamenti* (1551 – BCG, n° 142) est protégée par un privilège attribué à Sébastien Nivelles. Celui des *Chronicorum libri tres* de Jean Carion, pour l'édition desquels Charlotte n'est qu'associée, est attribué à Jacques Bogard et Guillaume Morel (BCG, n° 112).
33. Chez Josse Bade, par exemple, le taux est de 18 % [A. Charon-Parent, « La pratique des privilèges chez Josse Bade (1510-1535) », dans C. Coppens (éd.), *Printers and Readers in the Sixteenth Century*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 15-26, en particulier p. 16].
34. Son existence n'est connue que par la seule mention *Cum privilegio* figurant sur la page de titre.
35. À l'exception des deux codes, de Théodose et Justinien ; publiés en 1550, protégés par le Parlement en même temps que par un privilège royal.
36. L. Lippomano, *Catena in Genesim*, 1546 (BCG, n° 105), f. A1v° : « Nous a esté exposé que icelle suppliante a recouvert ung livre intitulé [...]. »
37. 7 mars 1550 (n. st.) ; AN, X/1A/1566, f. 277 (aucun extrait du privilège ne figure dans les éditions imprimées).
38. J. de Gagny, *Clarissima et facillima in quatuor evangelia scholia*, 1552 (BCG, n° 154), f. *2r°. Cet argumentaire est repris presque mot pour mot dans la requête sollicitant un privilège pour le *Lexicon* de Jacques Thouzat (1552 – BCG, n° 155) et pour les *Opera* de Jean Chrysostome (1556 – BCG, n° 181).
39. L. Lasseré, *Vie de Monseigneur Saint Hierosme*, 1541 (BCG, n° 48), f. aa1v°.
40. Jean de Gagny, *Clarissima et facillima in quatuor evangelia scholia*, 1552 (BCG, n° 154), f. *2r°.
41. J. Thouzat, *Lexicon Graecalatinum*, 1552 (BCG, n° 155), f. †1v°.
42. J. Chrysostome, *Opera*, t. I, Paris, 1556 (BCG, n° 181), f. †1v°.
43. C. Lévy-Lelouch, « Quand le privilège de librairie publie le roi », dans C. Jouhaud et A. Viala (dir.), *De la publication entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002, p. 139-159.
44. On trouve cette formule dans les trois privilèges de Jean de Gagny (1552), Jacques Thouzat (1552) et Jean Chrysostome (1556).
45. *Cum priuilegio Regis & Curiae* (BCG, n° 141).
46. Sur Jean Varice, voir E. Pasquier et V. Dauphin, *Imprimeurs et libraires de l'Anjou*, Angers, Société anonyme des éditions de l'Ouest, 1932, p. 213-215.
47. Sauf indication contraire, l'ensemble de ce paragraphe s'appuie sur les trois actes en date du 18 juin 1547 (AN, MC, ET/LXXIII/10).
48. Dans son contrat de mariage en date du 20 novembre 1510, « Jehan Varice le jeune » est déjà qualifié de « marchand libraire demourant en la paroisse de Saint-Pierre d'Angers » (AD49, 5E121, notaire Huot ; transcription : Odile Halbert).
49. L'inventaire après décès d'un juriste angevin, « maistre Jehan Regnault », comprend la prise de quelques livres par les libraires « Jean Chys et Jehan Varice l'esné », ce dernier étant sans aucun doute le père de notre Jean Varice (12 juin 1521 ; AD49, 5E121, notaire Huot ; transcription : Odile Halbert).
50. E. Pasquier et V. Dauphin, *Imprimeurs et libraires de l'Anjou*, op. cit., p. 214-215.

Conclusion générale

- 1 ENTRÉE EN LIBRAIRIE VERS 1507, Charlotte Guillard poursuit son activité pendant près d'un demi-siècle. Trente années de mariage, avec Berthold Rembolt, puis avec Claude Chevallon, lui permettent de découvrir le monde de la typographie. Chacun de ses maris oriente la politique éditoriale du Soleil d'Or : Rembolt en fait d'abord une référence en matière d'édition juridique, puis Chevallon accapare le marché patristique. En 1537, le veuvage de Charlotte Guillard la fait passer de l'ombre à la lumière. Elle fait son entrée dans la vie publique, endossant sous son nom la production de l'atelier. Le Soleil d'Or impose cependant à la patronne sa propre identité. Si elle tente parfois de diversifier sa production, s'essayant par exemple à quelques publications francophones (la *Vie de Monseigneur Saint Hierosme* ou *Les Apophthegmes* d'Érasme), ces tentatives, même heureuses (*Les Apophthegmes* connaissent un réel succès), n'entraînent pas une véritable redéfinition de la politique éditoriale. La patronne perpétue, en ce domaine, les choix de ses époux.
- 2 On peut décrire la vie de Charlotte Guillard comme une *Traversée du livre* – pour reprendre le beau titre des mémoires de Jean-Jacques Pauvert¹. Notre libraire fleurit en une époque décisive pour l'évolution de la culture écrite occidentale. Les ouvrages qu'elle publie en 1556 n'ont plus rien de commun avec ceux qu'imprimait son premier mari, cinquante ans plus tôt : en l'espace d'un demi-siècle, le livre imprimé s'est affranchi des modèles manuscrits pour adopter une forme résolument moderne². Formats, mises en page, choix des textes, traitements philologiques ont considérablement évolué. Tour à tour, Berthold Rembolt, Claude Chevallon et Charlotte Guillard prennent part à l'effort collectif d'innovation et de modernisation du livre.
- 3 À sa mort, Charlotte laisse derrière elle un atelier puissant, spécialisé notamment dans la publication des œuvres des Pères de l'Église. Nous avons montré quelle postérité aura son entreprise, poursuivie par Guillaume Desboys et Sébastien Nivelles : elle aboutit à la création, en 1582, de la compagnie dite de « la Grand-Navire », appelée à un brillant succès. Charlotte Guillard aura ainsi posé les bases de ce qui sera l'une des structures les plus puissantes de l'édition européenne au début du XVII^e siècle.
- 4 « Toute histoire est un choix », affirmait Febvre³. Une part d'arbitraire préside nécessairement à la recherche. En orientant notre enquête vers le travail d'atelier, nous avons délaissé des problèmes qui auraient mérité l'examen. Sans doute aurions-nous pu

prêter une attention plus grande aux rapports de genres dans l'imprimerie parisienne. Sans doute avons-nous tenu les textes trop à distance en n'abordant pas frontalement la question de leur contenu. Sans doute aurions-nous dû attacher plus de soins à étudier la circulation et la réception de cette production : clients et lecteurs sont presque absents de notre enquête. Nous ne prétendons pas, loin s'en faut, avoir épuisé notre sujet. Nous espérons cependant avoir apporté des éléments de réponse aux problèmes qui nous préoccupaient.

LE PATRON ET L'ATELIER : SUBSTITUER LE COLLECTIF À L'INDIVIDUEL

- 5 La figure de Charlotte Guillard mérite à coup sûr l'attention que nous lui avons portée. L'itinéraire de cette jeune Mancelle devenue bourgeoise de Paris illustre le formidable processus d'ascension sociale dont bénéficient quelques familles de marchands au XVI^e siècle. Dépourvue de descendants directs, Charlotte réunit autour d'elle neveux et nièces qu'elle introduit en librairie. Ceux-ci prennent part aux décisions éditoriales, influencent les choix de mise en page, assurent la correspondance avec les confrères étrangers, de sorte que la gestion du Soleil d'Or apparaît comme une véritable affaire de famille.
- 6 Pouvons-nous pour autant confirmer l'image véhiculée par une historiographie qui, depuis Chevillier, dépeint habituellement Charlotte Guillard en femme forte, battante, habile gestionnaire et intrépide entrepreneur ? Nous nous y refusons. Les sources conservées nous renseignent sur l'activité de la veuve Chevallon plus que sur ses pensées et son état d'esprit. Mieux vaut donc se garder d'entrer plus avant dans le domaine hasardeux de l'interprétation psychologique. Sans doute le portrait à la fois romanesque et romantique que brosent d'elle les historiens est-il partiellement fidèle, pour autant Charlotte Guillard n'a pas été la seule femme énergique de son siècle et considérer son destin comme exceptionnel ne nous aide guère à comprendre son activité éditoriale. Nous nous sommes donc attaché à décentrer notre regard afin d'ouvrir la perspective. Il s'agissait d'étudier la figure de la patronne non plus pour elle-même, mais *en situation*.
- 7 Héritière d'une tradition bibliophilique qui s'attache aux noms les plus illustres, l'historiographie dépeint souvent le maître-imprimeur en figure omnipotente et omnisciente. Pourtant, fût-il aussi bon philologue que Josse Bade ou Henri Estienne, le maître-imprimeur n'assume jamais seul les responsabilités dans l'activité de son entreprise. Le programme éditorial du Soleil d'Or, conçu et exécuté comme un ensemble cohérent, est donc avant tout une œuvre collective. Avant de rouler sous la presse, les textes passent par plusieurs relais internes et externes à l'atelier. À l'intérieur, des protes dotés d'une solide formation universitaire et doués d'excellentes compétences philologiques orientent la politique éditoriale et assurent la coordination des différentes tâches nécessaires aux publications. Le cas Louis Miré est à cet égard exemplaire : « escollier » engagé comme correcteur à la fin des années 1530, il monte progressivement en grade pour devenir, au milieu des années 1540, le véritable gérant de l'atelier typographique. Comme lui, les protes entretiennent des relations avec des collaborateurs qui, à l'extérieur de l'atelier, s'activent à découvrir des textes inédits. Ces « passeurs de textes » fournissent au Soleil d'Or la matière première de son activité. On devine que certains personnages, tel Jean de Gagny, ont pu influencer fortement la prise de décision, patronnant une part des activités de l'entreprise *via* différents réseaux. On peine pourtant

à attribuer à chaque collaborateur une fonction précise dans la chaîne de production car la plupart d'entre eux semblent jouer plusieurs rôles à la fois.

- 8 Le programme du Soleil d'Or apparaît ainsi comme le produit d'une intelligence collective, définie non par l'intention d'un concepteur unique, mais par l'incessant dialogue des savants avec les typographes. Ce constat nous amène à tirer une première conclusion d'ordre méthodologique : c'est au pluriel et non au singulier qu'il convient de penser l'imprimerie.

HUMANISTE OU « SORBONNAGRE » : DÉPASSER LA DICHOTOMIE

- 9 C'est finalement moins la personnalité de Charlotte Guillard qui a retenu notre attention que les motivations intellectuelles et idéologiques de son entourage. L'étude des cercles d'érudition qui gravitent autour du Soleil d'Or révèle à ce titre quelques surprises. On y rencontre à la fois Jean de Gagny et Jacques de Vintimille, Louis Lasseré et Clément Marot, Godefroy Tilmann et Théodore de Bèze, Antoine de Mouchy et Aymar de Ranconnet Si Sébastien Nivelles, futur ligueur zélé, apparaît comme le véritable successeur de sa tante, nous avons montré que cette dernière accueille également chez elle son neveu Pierre Haultin, futur champion de l'édition réformée. Au Soleil d'Or se croisent ainsi plusieurs réseaux de collaborateurs qui, en dépit de motivations intellectuelles et idéologiques divergentes, parviennent à faire œuvre commune.
- 10 Loin d'attester l'opposition farouche entre catholiques et protestants, notre étude confirme que dans les années 1540, les deux partis se côtoient encore en assez bonne intelligence. Il n'y a pas lieu d'en être surpris. La société parisienne de cette décennie n'est pas celle de la Saint-Barthélémy, encore moins celle de la Ligue. Chaque chose en son temps : notre libraire appartient encore au « beau seizième siècle » enthousiaste et optimiste. Même si, de son vivant, les premiers bûchers commencent à brûler, Charlotte a la chance d'échapper au grand mal de son siècle : morte en 1557, elle ne connaîtra pas la folie meurtrière qui frappera la France cinq ans plus tard.
- 11 On peut comprendre que les bourgeois, qui ne font pas de la controverse un métier, parviennent à ignorer leurs désaccords pour vivre en bons voisins, voire en amis, sans trop se préoccuper des questions confessionnelles. On peut en revanche être surpris de voir les théologiens qui collaborent avec le Soleil d'Or côtoyer des personnages aussi « mal-sentants » que Clément Marot ou Théodore de Bèze. Pour comprendre ce phénomène, nous envisageons l'existence d'un groupe de théologiens « fondamentalistes », catholiques convaincus, attachés aux institutions ecclésiastiques, mais désireux de revenir aux sources de la tradition et qui acceptent de bonne grâce les innovations de la philologie humaniste. Les collaborateurs du Soleil d'Or, catholiques ou protestants, parviennent ainsi à trouver un terrain d'entente dans l'édition des sources anciennes, l'intérêt commun philologique permettant encore d'ignorer les querelles dogmatiques.
- 12 Il convient donc de dépasser la dichotomie stérile qui oppose traditionnellement des humanistes aux sympathies nécessairement évangélistes d'une part à des théologiens catholiques nécessairement réactionnaires d'autres part. Cette opposition binaire est inopérante pour qui cherche à comprendre le monde de l'édition dans les années 1530-1550.

RECONSIDÉRER L'APPORT DE L'ATELIER

- 13 L'analyse des réseaux de sociabilité donne ainsi une vision en profondeur, complexe mais cohérente, de l'activité intellectuelle. Elle nous amène, en dernier lieu, à dresser le bilan de cette aventure collective.
- 14 Il faut d'abord réévaluer l'importance du Soleil d'Or dans l'économie du livre parisien. Le nombre et le volume des publications comme le chiffre des tirages ne laissent aucun doute sur le caractère massif de sa production. La correspondance des Amerbach, les archives commerciales de Christophe Plantin, les inventaires de bibliothèques attestent l'existence d'un réseau structuré de distribution à l'échelle européenne. Les six presses dont Charlotte Guillard dispose permettent de la situer au niveau de quelques-uns des libraires les plus réputés de son temps, comme Robert Estienne⁴, Sébastien Gryphe⁵ ou Johann Oporin⁶. Des imprimeurs aussi célèbres que Christophe Plantin à Anvers en 1561, Jean Crespin ou Henri Estienne à Genève en 1563 ne posséderont que quatre presses⁷. Doté d'une capacité d'investissement considérable et d'une forte chaîne de production, l'atelier parvient à accaparer des créneaux éditoriaux spécifiques. Resté longtemps dans l'ombre, il compte sans doute parmi les cinq ou six imprimeries les plus puissantes de Paris.
- 15 Il faut également rendre justice à une production trop souvent ignorée des historiens. Le catalogue du Soleil d'Or montre la très forte cohérence d'un programme éditorial centré sur deux thèmes majeurs, le droit savant et la théologie patristique, et sur un thème périphérique, la médecine. Il s'adresse ainsi aux membres les plus savants de la République des Lettres, passés par les trois facultés « supérieures » de l'Université. Globalement hermétique aux textes médiévaux et contemporains, l'atelier se consacre à l'édition des sources anciennes. Loin de constituer une production figée, livres de droit savant, traités médicaux et œuvres des Pères font l'objet d'une attention constante, que justifie notamment la vive concurrence que livre au Soleil d'Or une poignée d'officines étrangères, en particulier l'atelier bâlois des Froben.
- 16 Cette concurrence économique entretient l'émulation intellectuelle. De part et d'autre du Rhin, les ateliers engagent ainsi une véritable course à l'érudition. Les efforts déployés pour découvrir des inédits, collationner les manuscrits, traduire, indexer et annoter les textes montrent que le Soleil d'Or s'inscrit pleinement dans le grand mouvement européen de redécouverte des textes antiques et participe au développement des méthodes de la philologie moderne. À ce titre, son activité peut être qualifiée d'humaniste. *In fine*, on peut porter au crédit de Charlotte Guillard et de ses collaborateurs la mise au jour de plusieurs dizaines de textes antiques inédits et des apports considérables à la critique philologique. Du point de vue de l'histoire intellectuelle, ce n'est pas rien.

NOTES

1. J.-J. Pauvert, *La Traversée du livre*, Paris, Viviane Hamy, 2004.
2. H.-J. Martin, *La Naissance du livre moderne...*, *op. cit.*
3. L. Febvre, « De 1892 à 1933. Examen de conscience d'une histoire et d'un historien », *Revue de synthèse*, t. 7, n° 2, 1934, p. 93-106 (repris dans *Vivre l'histoire*, Paris, Robert Laffont, 2009, p. 12-20).
4. E. Armstrong, *Robert Estienne, Royal Printer*, *op. cit.*, p. 46.
5. D'après l'estimation de N. Zemon Davis, « Le monde de l'imprimerie humaniste : Lyon » dans R. Chartier et H.-J. Martin (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. I, Paris, Promodis, 1982, p. 255-277, en particulier p. 265.
6. M. Steinmann, *Johannes Oporinus : ein Basler Buchdrucker um die Mitte des 16. Jahrhunderts*, Bâle, Helbing & Lichtenhahn, 1967, p. 38.
7. L. Voet, *The Golden Compasses*, t. I, Amsterdam, Vangendt & Co., 1969, p. 32 ; J.-F. Gilmont, *Jean Crespin, un éditeur réformé du XVI^e siècle*, Genève, Droz, 1981, p. 59. Devenue une véritable multinationale du livre, l'imprimerie de Plantin possédera néanmoins près de vingt presses à la fin du XVI^e siècle.

Annexe 1. Trois testaments : Charlotte Guillard, Louis Lasseré, Louis Miré

15 JANVIER 1557 : TESTAMENT DE CHARLOTTE GUILLARD

AN, MC, ET/LXXIII/50, f. 641

- Fut presente en sa personne honorable femme Charlotte Guillart, bourgeoise de Paris, vefve de feu honorable homme Claude Chevallon en son vivant marchand libraire juré en l'Université de Paris, estant en bonne disposition et santé de son corps et esprit, memoire et entendement, ainsy qu'elle a dict et comme de prime face il est apparu aux notaires ou chastellet de Paris soubzsignés par ses parolles et maintien. Laquelle, considerant son antien aage, les biens et graces qu'il a pleu a Dieu luy departyr et donner, qu'il n'est riens plus certain que la mort, et moins incertain que le jour et heure d'icelle, ne voulant pas elle demeurer intestate mais tandis qu'il plaist a Dieu le createur, en continuant sa bonté, luy donner grace pendant que jugement et raison dominant en elle, lad. vefve a voulu ordonner par maniere testamentaire d'aucuns biens temporelz qu'il a pleu a Dieu luy delaisser et prester pour en user jusques a ce jourd'huy. Pour ces causes et autres bonnes, justes et raisonnables considerations ad ce la mouvans, comme elle disoyt, de son bon gré, pure, franche et liberale volonté, recongneut et confessa avoir fait, ordonné et disposé, fait, ordonne et dispose par ces presentes son testament et ordonnance de derniere volonté, ou nom de Dieu le pere, filz et benoist saint esprit, amen, en faisant le signe de la croix ainsy et par la forme et manière que s'ensuit : Premièrement comme bonne chrestienne et catholicque recommande son ame a la souveraine trinité de paradis, luy suppliant et requerant treshumblement que par le merite de la tresdouloureuse mort et passion de notre sauveur et redempteur Jesus Christ, il luy plaise remectre et pardonner toutes ses offences et peschez. Priant aussy et humblement requerant la benoiste et glorieuse vierge Marye, anges, archanges, saintz et saintes de paradis qu'il leur plaise ensemble toutes gens de bien et fidelles prier dieu pour elle ad ce que sa pauvre ame soyt

receue et colloquee au royaume celeste de paradis avec les bienheureux. Item veult et ordonne toutes ses debtes qui apperront estre loyaulment et justement deus au jour de son decez estre payees, et ses torts faitz reparez et admendez par ses executeurs cy après nommez.

- 2 Item fait et ordonne son testament de cinq solz pour estre distribuez en la maniere accoustumee.
- 3 Item veult lad. testaresse et ordonne estre inhumee et mise en sepulture en l'eglise monsieur saint Benoist, sa paroisse, au lieu et place ou elle a accoustumee se asseoyr durant le service. Et que au convoy, luminaire, service, obsecques et autres funerailles, elle s'en est du tout remise et arrestee a la discrete et bonne volenté de sesd. executeurs.
- 4 Item donne a l'œuvre et fabrique de lad. esglise monseigneur saint Benoict la somme de dix livres tournois pour une foys.
- 5 Item donne aussy a la bouete aux pauvres de ceste ville de Paris la somme de dix livres tournois aussy pour une foys.
- 6 Item lad. testaresse a donné et donne a [*laissé en blanc*] tous quatre enfans de Pierre Haudessens et Marye Chalembert sa niepce demourante a [*laissé en blanc*], la somme de deux cens livres tournois pour une fois [*incise* : qui esta chacun d'eulx cinquante livres tournois] et ce affin d'estre moyen qu'ilz soyent mieulx pourvus, laquelle somme neanlmoins lad testaresse veult et ordonne estre et demeurer es mains et possession de sesd. executeurs cy apres nommés qui s'en chargeront jusques ad ce que lesd. enfans soient en aage d'estre pourvuz. Et ou l'un des quatre enfans yroyt de vye a trespas, en ce cas elle entend et veult que lad. somme soyt distribuee a celluy ou ceulx qui seront en vye et capables en aages pour la recepvoyr. Item aussy a donné et donne a Symonne et Macee Haudessens, ses niepces, a chacune d'elle la somme de cens livres tournois pour une foys payer qui seroyt deux cens livres tournois pour les deux. Et ou l'une d'elle alloyt de vye a trespas sans hoys lad. somme de II^c l. t. sera et appartiendra a l'autre franchement sans que autres y puisse riens demander et lesquelz deux cens livres tournois neanlmoins lad. presente testaresse veult et ordonne qu'ilz soient et demeurent es mains et possessions desd. executeurs qui s'en chargeront comme dessus es dict.
- 7 Item aussy donne a Jehane Tissier et Marye Chastellain pour ayder a les marier a chacune cinquante livres tournois pareillement en la possession d'iceulx executeurs jusques ad ce qu'on les marye. Item pareillement donne, remect, quicte et delaisse a André Baudeau, son nepveu, la somme de cinquante escuz sol qui luy doibt par sa cedulle qu'elle veult luy estre rendue comme nulle.
- 8 Item donne aussy a Thomas Brumen et Maury Voyrencore, ses serviteurs, a chacun dix livres tournois pour une fois et ce outre leurs sallaires et services qui leur pourroyent estre lors deubz.
- 9 Item ladicte testaresse a dict et declare qu'elle veult et expressement ordonne que tous les contractz et arrestz de compte qui ont esté par cy devant faitz entre elle testaresse et Guillaume Desboys, des et depuys le mariaige d'icelluy Desboys et sa femme, niepce d'icelle testaresse, pour le premier d'iceulx compte et contractz fut le mardy vingt huitieme jour de febvrier an de bissexte mil V^c quarante sept et le dernier fut le mardy XXIII^e jour du moys de juing mil V^e cinquante six dernier passé, touchant les livres, marchandises, charges et autres entremises que ladicte testaresse a baillees aud. desboys tant au prix de pappier et impression que autrement, et dont de lad. marchandise et livres lad. testaresse est tousjours demouree gardienne, et redevable envers icelluy

Desboys ainsy que de tout ce qui apert par lesd. comptes et contracts ainsy passés entre eulx, qu'ilz soyent et sortent leur plain et entier effet force et vertu et tout ainsy qu'il est porté et contenu par iceulx sans y contrevenir en aucune maniere.

- 10 Et outre lad. testresse a déclaré qu'elle veult et expressement ordonne que tous les contractz et donations que icelle testresse a aussy par cy devant faitz jusques a huy, tant avec Sebastian Nyvelle et Magdaleine Baudeau sa femme, comme aussy aux enfans de deffunct son frere Jehan Guillart, sortent pareillement et entierement leur plain effect. Et tout ainsy qu'il est porté et contenu par iceulz tous lesquels contractz, tant de comptes que donnacions dessus mentionnez en tant que besoing est et seroyent, lad. testresse a ratiffiee iceulx, rattifie, conferme et approuve par sond. present testament et ordonnance de derniere volonté. Et davantaige ladicte testresse a aussy dict et déclaré que sy ses heritiers ou aucun d'eulx vouloit [*incise* : eux esforcer de impugner, debattre ou autrement faire] aller au contraire desd. contractz ou d'aucun d'iceulx, et de ce en intenter proces a l'encontre desd. dessus nommez ou leur donner aucun autre empeschement, qu'elle veult et ordonne que celluy ou ceulx qui y contreviendront [*incise* : et ne voudront etabli iceluy] soyent du tout privez et debouttez [*incise* : lesquelz, des maintenant comme pour lors, lad. testresse prive et deboutte] du bien et droict dont led. contrevenant pourroyt heriter d'elle. Et que ledit droict successif qui appartiendroit audit contrevenant ou contredisant soyt donné a la boyste aux pauvres de ceste ville de Paris a laquelle oud. cas de contravention et contrediction lad. testresse en a fait don et leg par ces presentes. Le contenu esd. contractz et oud. presens testament neanlmoings sortans leur effect et demourans en leur entier, car ainsy elle la voulu et ordonne.
- 11 Et pour l'accomplissement de cestuy sond. present testament, elle a esleu, nommé et ordonné pour ses exécuteurs honorables hommes Mathurin Baudeau, Guillaume Desboys et Sebastien Nyvelle, ausquelz et chacun d'eulx seul et pour le tout lad. testresse a donné et donne plain pouvoyr et permission de icelluy testament etc. accomplir de point en point selon ses clauses et articles, es mains desquelz sesd. executeurs elle s'est desmise et dessaisye de tout et chacun ses biens jusques a l'entier accomplissement d'icelluy, voulant qu'ils en soient et demeurent saisiz selon la coustume. Et a revocqué et revocque tous autres testamans ou codiciles qu'elle pourroyt avoir par cy devant faitz ou passez par avant cestuy auquel elle s'est en tout arresté et arreste comme estant l'ordonnance de sa derniere volonté, en soubmestant l'audition d'icelluy soubz le scel du Chastellet de Paris. Ce fut fait et passé l'an mil cinq cens cinquante six [1557 n. st.] le vendredi quinziesme jour de janvier.
- 12 [*aucun témoin n'est nommé*]
- 13 Cruquet Chappelain.

26 SEPTEMBRE 1542 : TESTAMENT DE LOUIS LASSERÉ

AN, MC, ET/XLIX

- 14 Je, Loys Lassere, prebstre indigne et grand pecheur, saichant qu'il n'est rien plus certain que la mort et rien plus incertain que l'heure, sain d'entendement (Dieu mercy) et de corps, non voulant mourir intestat, fais mon testament et ordonnance de derniere volonté en la maniere que s'ensuyt :

- 15 Premièrement, je rends graces a la benoiste trinité en une mesme essence, Dieu tout puissant, le pere, le filz et le benoist saint esperit, de tous biens et graces qu'il luy a pleu me faire depuys l'heure de ma nativité jusques aujourd'huy, le priant de consommer et accomplir sa grace en moy jusques a la fin. Aussy le pryé me pardonner toutes les faultes que j'ai commises contre sa souveraine et infinie majesté, et pryé Dieu le pere me faire pardon d'icelles par le merite de la mort de son trescher filz Jesus Christ notre sauveur et redempteur, par le merite duquel ay confiance et espoir que aurois remission de mes pechez. A cause de quoy je proteste et declaire que je croy fermement en notre seigneur Jesus Christ qui est venu en ce monde cy pour sauver les pecheurs, et a souffert mort pour nous, est ressuscité, et est encores vivant en corps et en ame, a l'exemple duquel j'espere ressusciter après ceste mort corporelle au jour du jugement. Et cependant quant mon ame sera purgee et nettoyye de tout peché, j'espère veoir Dieu clairement et pour ce le prie me donner, devant que passer de ce monde, la grace de faire telle penitence si bonne, si grande et si parfaite que ne me soit besoing de passer par purgatoyre.
- 16 Item, je pryé la benoiste vierge Marie, mere de Dieu, estre mon advocatte envers son fils Jesus Christ afin que mon ame soit portee devant Dieu toute necte.
- 17 Item, je pryé tous les benoist anges, et par especial monseigneur saint Michel et mon bon ange, ou nom de Jesus Christ, qu'ilz me soient en aide en toutes choses contre la puissance de l'ennemy au passage de la mort et conduire mon esperit en paradis.
- 18 Item, je pryé tous les benoist appostres, martirs, confesseurs, vierges, saintes veufves et tous saintz et saintes de paradis et en especial saint Pierre, saint Paul et saint André, saint Estienne, Saint Laurent, Saint vincent et saint Christophe, saint Martin, saint Hierosme, saint Benoist et saint Loys mon patron, madame sainte Anne, sainte Marie Madaleine, sainte Genevieve, sainte Paule et generalmente tous saintz et saintes de paradis, ad ce qu'ilz prient Dieu qu'ilz impetrent ou nom de Jesus Christ, et par sa passion, tous mes pechez estre remys a ce que je indigne soye receu en leur compaignye par la grace de Dieu et merite de Jesus Christ : lequel je pryé me estre tousjours reigle pour dresser ma volenté et tous les desirs jusques a la mort.
- 19 Item je veulx et ordonne mes debtes estre payees, tors et forfaitz amendez : je pardonne a tous ennemys si aulcuns y a qui me hayent, *rogans altissimum ut es ignoscat*
- 20 Quant est des biens temporelz que Dieu m'a donnez pour ce que j'ay eu grosse administration au college de Champaigne dict de Navarre fondé a Paris et seroit difficile pour le present ellucider si led. college me doibt ou si je luy doibz, me estimant plus tenu aud. college que a tous mes parents, et ayant ce vouloir de grandement aventaiger icelluy college si Dieu m'eust donné beocoup de biens : combien que j'ayme mesd. parentz comme il les fault aymer, et mesmement ma sœur Andree Lassere a present femme de noble homme Pierre de Nouveau, seigneur de la Becquetière a laquelle seule appartiendroient tous les biens que j'ay en la prevosté et viconté de Paris selon la coustume si je mouroye quicte et que aultrement n'en eusse disposé. Aussy ayme les enfans de mon feu frere Guillaume Lassere, et les enfans de ma sœur la Peniotte [?] : toutesfoys au doubte ou je suys de present, craignant que led. college feust grevé en lad. administration que y ay eue, je pryé madicte sœur et tous mes aultres parentz qu'ilz se contentent des biens que j'ay ou pourray avoir en Touraine, c'est ascavoir : de tout mon meuble estant en ma maison canoniale que j'ai au cloistre monsieur saint Martin de Tours et de tout ce qui me pourra estre deu par les boursiers de lad. eglise tant a cause de ma prebende que de la grangerye et le tout ils distribueront en troys, dont madicte sœur

- en aura une part, la fille de feu mond. frere l'autre et les enfans de mad. sœur la peniotte [?] l'autre, a la charge de acquicter ce que debvray a Tours.
- 21 Les rentes que j'ay a l'entour de Paris, comme a Nanterre, Mareil, Forqueulx, Saint Germain en Lays, Carrières et autres lieux que j'ay acquises de mon feu oncle et bien facteur Maitre André Perrie (que Dieu absolve) et aussi que j'ai acquises depuys son trespas et pourray acquerir, je les donne de peur don a mon serviteur maitre Jean Delorme pour l'aider a vivre, pourveu qu'il soit demourant encores avecques moy le jour de mon trespas.
- 22 Le demourant de mes biens quelz qu'ils soient tant livres, robbes, mesnaiges, obligations, cedulles actions et toutes choses qui me appartiennent quelque part qu'ils soient, je les donne audit college de Navarre et en faiz mon heritier a la charge de demourer quicte envers iceluy et aussy a la charge de payer mes debtes que j'ai intention de declarer si Dieu me fait ceste grace le pouvoir faire si me sens en danger de mort. Item led. college ne doibt poinct craindre accepter le legs ainsi par moy fait aux conditions dessus declairees car je croy que je ne le greve en rien et mesmement eu esgard au bastiment que ay fait a la mellioration du legs affecté au proviseur assis audit college : car oultre ce que led. college employa a l'edification d'iceluy (qui fut trois cens livres tournois) je despendis la somme de quatre cens quarante livres comme apperra par mon compte rendu pour l'année finie a la feste sainte Magdaleine mil Vc et quinze, et depuy j'ay fait plancheyer d'ays la chambre principale et garde robbes dudict logis et plusieurs aultres reparacions que je cuide le tout monter a plus de cinq cens livres tournois ou environ. Jointt aussi que j'y perdu depuys trente quatre ans que suys pourveu de l'office de proviseur tant sur l'or que sur la monnaie si grosses sommes que je ne scauroye bonnement explicquer voire oultre ce que ay couché en mes comptes en mises *pro cambio et factura monete*.
- 23 De mon corps *fodiatur peccatori fovea in sacello Navarre ubi placuerit domino magistro bursariis et capellanis collegii quorum precibus me commendo*.
- 24 Je eslys mes executeurs monsieur nostre maistre maistre Jehan Gillain, a present grand maistre dudict college, monsieur maistre Jehan Morin maistre des grammairiens dudict college et mon nouveau maistre Pierre Mestreau, boursier des theologiens dud. college, & a chascun d'eux ausquelz je donne puissance d'executer cedict present testament par lequel j'ay revocqué et revocque tous autres testamentz aultresfoys passez et veulx cestuy cy demourer en sa force, vertu et vigueur avec la puissance a moy retenue d'y adjouster et diminuer selon que a chascun est permitz.
- 25 Faict soubz mon seing manuel cy mys le vingt sixième jour du moys de septembre l'an de grace mil Vc quarente deulx, ainsi signé *Ita est Lasseré*.
- 26 Aujourd'huy dimanche vingt & ungniesme jour du moys d'octobre l'an de grace mil Vc quarante trois, par maistre Loys Lasseré proviseur du college royal de Champaigne dict de Navarre fondé en l'université de Paris, curé de Saint Benoist le bien tourné a Paris, chanoine et granger en l'eglise monsieur saint Martin de Tours, fut apporté a Yves Bourgeois et François Crozon, clerchez notaires jurez du roy nostre Sire de par luy ordonné et establiz en son chastellet de Paris la feuille de papier cy dessus transcripée, en laquelle il a dict et déclaré estre contenu son testament ou ordonnance de derniere volonté. Lequel il dict avoir fait escript et signé de sa main des le jour et date contenu, declairant par luy de rechef que ainsi le vouloit tenir en revocquant par luy comme ja par iceluy disoit avoir fait, tous autres testamens et codicilles qu'il pourroit avoir faitz et passez auparavant, et que a iceluy testament il s'arrestoit, voulant par luy qu'il sortist son plain

et entier effect, selon sa forme et teneur, et qu'il submectoit l'audition du compte d'icelluy a la cohertion et contraincte de la prevosté de Paris. Fait les an et jour que dessus. Ainsi signé Y. Bourgeois et F. Crozon, et encores au dessoubz estoit escript ce qui s'ensuit :

- 27 Et pour ce que je voy et congnoys les affaires et empeschementz que a et tousjours aura monsieur maistre Jehan Morin, maistre des grammeriens tant qu'il tiendra son office desd. grammairiens, j'ay advisé qu'il vault mieulx que ne l'empesche point de l'execucion de cedit testament. Car il a trop d'affaires. Mays en son lieu, je nomme maistre Jacques Vincent, curé de Sury demourant pour le present avecques moy, auquel et a chascun des aultres, je donne a chascun dix escuz soleil, ou prendront sur mes biens meubles des biens vallans ladicte somme, et si ce n'est assez, ils prendront selon que jugera nostre maistre De Villiers.
- 28 Faict le premier jour du moys de decembre l'an de grace mil V^c quarante six ainsi signé Lassere.
- 29 Collation de ceste presente coppie a este faite a l'original d'icelle aussi escript en pappier sain et entier et signe comme dessus par Yves Bourgeois et François Crozon notaires du Roy notre sire ou Chastellet de Paris soubzsignés l'an mil V^c quante sept le samedi quinzième jour d'octobre. Bourgoys. Crozon.

3 SEPTEMBRE 1560 : TESTAMENT DE LOUIS MIRÉ

AD du Rhône, BP 3840, f. 9-10

- 30 Au nom de la Saincte Trinité du pere et du filz et du saint esperit, amen. Nous, garde du scel commun royal estably es contractz et baillage de Mascon et Seneschaulcee de Lyon, a tous ceux qui ces presentes lectres verront.
- 31 Scavoir faisons que, par devant Pierre Perronet notaire et tabellion royal demourant à Lyon soubzsigné, et en presence des tesmoins cy apres nommez, personnellement constitué honneste homme Loys Myré correcteur d'imprimerie demourant a Lyon, fils de feu Nycolas Myre en son vivant mareschal de Rozet en Brie, lequel scaichant de son bon gré, pure, franche et liberale volonté sans dol, fraulde ne contraincte, avis de son bon voloir, estant au lict mallade debile de sa personne, toutesfoys sain de ses sens et entendement, considerant qu'il n'est riens plus certain que la mort et aussy plus incertain que l'heure d'icelle, et ce que a present est en estre en ung moment vient a non estre, desirant ordonner de luy et de ses biens que Dieu luy a donné par fin qu'il ne decedde ab intestat et que ses parens n'ayent proces par l'advenir par cas de sesd. biens, voullant prevenir et non estre prevenu, a fait et ordonné, fait et ordonne par ses presentes son testament nuncupatifz et ordonnance de derniere volonté comme s'ensuit :
- 32 Premierement, bien recommande son ame de present et quant elle partira de son corps a Dieu le pere, le filz aussi a la benoiste vierge Marie, a monseigneur saint Michel l'archange et a toute la court celestuelle de paradis, faisant le veritable signe de la croix sur luy, disant *In nomine patris et filii et spiritus sancti*, amen. Item estre sa sepulture au cymetiere saint Nizier de Lyon.
- 33 Item veult et ordonne led. testateur estre faitz ses obseques et faitz funeraires à la discretion de son exequeur soubznommé.

- 34 Item donne et legue ledict testateur, et par droict d'institution delaisse à Claudine Myré sa seur, la somme de cent livres tournois qu'il luy veult estre payée par sondict exequiteur soubznommé incontinent apres le deces dudict testateur.
- 35 Item donne et legue ledict testateur et par droict d'institution delaisse a tous ses parens et aultres qui a present ou pour le temps advenir pourroient et vouldroient pretendre avoir droict en et sus ses biens, a chacun d'iceulx cinq solz tournois par une foys, les dejectans [?] pour ce de tous ses biens, et les faisans ses heritiers particuliers quant a ce. Lesquelz cinq solz ledict testateur leur veult estre payé par sondict exequiteur soubznommé ung an prochain après le deces dudict testateur.
- 36 Au residu de tous et chacuns ses biens meubles, immeubles, droictz, noms, actions, presens et advenir quelzconques, lesquelz il ne donne ny legue et lesquelz par cy apres ne donnera ny leguera, ledict Loys Miré testateur a fait et nommé, fait et nomme de sa propre bouche ses heritiers universelz de plain droict, assavoir Guillaume, François, Nycolas et Estienne ses nepveux, enfans de Ligier Collert, laboureur dudict lieu de Rozet en Brie, chacun d'iceulx par esgalle portion. Par lesquelz sesd. heritiers, veult et ordonne ledict testateur, ses legatz faitz, funeraires et debtes estres sodoyez, paciffiez et poyez sommairement et de plain sans proces, contrainctes ne figure de justice.
- 37 Et fait ledict testateur exequiteur de ce present son testament et ordonnance de dernière volonté honorable homme Jehan de Tornes, maistre imprimeur citoyen de Lyon, se confiant de sa personne, auquel il a donné et donne par ces presentes plaine puissance de pouvoir vendre et aliener de ses biens pour faire executer tout le contenu de ce présent testament et ordonnance de dernière volonté.
- 38 Et a fait ledict testateur créé et constitué led. De Tornes son procureur general et especial pour recouvrer tous ses debtes et sommes de deniers a luy deubz en ceste ville de Lyon, et d'iceulx passer quittance, une ou plusieurs, bonnes et vallables comme si ledict constituant les avoit passé. Et en cas de reffuz, pouvoir contraindre les debiteurs ou l'ung d'eulx par toutes voyes de justice deues et raisonnables estre donnables, substituer procureurs ad lites et se comparoir en jugement par devant tous juges, leurs lieutenants par devant lesquelz ou l'ung d'eulx pourront contester plaictz et faire toutes actes de plaidoiere qu'ilz seront necessaires faire pour avoir solution et poyement des dessusd. debtes et sommes de deniers. Et generalement, faire, dire, procurer et negocier en tous et partout audict affaires comme feroit ledict constituant si present y estoit. Avec promesse d'avoir agré ses presentes et non venir au contraire avec despens, submissions, renonciations et choses necessaires.
- 39 Faict les an, jour, lieu et es presences des tesmoignz contenus en ces presentes.
- 40 Item led. testateur et revocqué, cassé et adnullé ce qu'il revoque, casse et adnulle par ses presentes tous aultres testamens, donacions, tant a cause de mort que autre vivans, et codicilles si aucuns ou aulcunes il avoit par cy devant fait tant en escript que sans escript en quelque façon et maniere que ce soit.
- 41 Ce present testament et ordonnance de dernière volonté demeurant comme il veult en sa vaille, force et puissance perpetuelle, voulant led. testateur que ce present testament soit vallable par testament solempnel. Et sus ne vault ainsi, veult valloir par testament par escript, et sus ne vault ainsi veult valloir par codicille et par donation irrevocable faite a cause de mort, et vallable incontinent apres son deces. Et sus ne vault ainsi veult valloir par canonicques precautions et par louable coustumes introduictes en faveur des

testateurs et par tous aultres meilleurs moyens de droictz tant canons que civilz et que en tels cas lesdictz droictz le requient.

- 42 En tesmoings desquelles chouses, nous, garde du scel commun royal susd., icellui scel avons ordonné estre mus et apposé en sesd. presentes. Faictes et passees audict Lyon en la maison dudict exequuteur le troiesime jour septembre l'an mil cinq cens soixante. Presens a ce : maistre Estienne Charpin, prebtre de saint Jehan de Lyon ; maistre François Delage, prebtre convicaire de l'esglise Saint Nizier ; Guillaume Gaseault, libraire ; Michel Giove, libraire, Jehan Barbou, menuisier, Loys Tachet, libraire et Jehan Vaulre, imprimeur, demeurans audict Lyon, tesmoignz adce appelés et requis.
- 43 Expedié est ce present testament au prouffict desd. heritiers par moy notaire royal Perronet.

Annexe 2. Inventaire sommaire des documents d'archives relatifs à Charlotte Guillard et à son entourage

- 1 Nous livrons ici, sous forme de brèves analyses, l'inventaire sommaire des documents d'archives relatifs à Charlotte Guillard et à son entourage consultés dans le cadre de cette recherche. La plupart ont été transcrits ; les analyses détaillées et les transcriptions seront prochainement intégrées à la base de données en ligne ReNumAr (Ressources numériques pour l'édition des Archives de la Renaissance) du Centre d'études supérieures de la Renaissance : <http://renumar.univ-tours.fr>.
- 2 9 avril 1497 (1498 n. st.)
Testament de Guillaume de Courvallain, chevalier, qui lègue trois écus à « Ambroys Guillard, qui demouroyt a la Lere ».
Chartrier de Courvalain (localisation actuelle inconnue), original non consulté ; transcription intégrale dans Eugène Hucher, « L'ex-voto de la dame de Courvalain au musée du Mans », *Revue historique et archéologique du Maine*, t. V, 1879, p. 230.
- 3 27 novembre 1506
Vente à la criée d'une grande maison, rue des Sept-voies, où pend pour enseigne l'image Saint-Étienne, ayant appartenu à Félix Baligault, dont Berthold Rembolt et Durand Gerlier sont les exécuteurs testamentaires.
AN, S 1650, 2^e série, f. 42^v°-49^v°. – RENOARD, p. 9 ; BEECH, p. 359, note 11.
- 4 29 novembre 1507
Bail emphytéotique accordé par le collège de Sorbonne à Berthold Rembolt et Charlotte Guillard pour la maison du Soleil d' Or.
AN, S 6223 (grosse sur parchemin) et MM 281, f. 98^v°-99^v° (cartulaire de Sorbonne, XVII^e siècle).
- 5 13 septembre 1510
Acceptation par les représentants du collège de Sorbonne du testament d'Ulrich Gering,

qui avait légué les deux moitiés de ses biens aux collèges de Sorbonne et de Montaigu. AN, MM 283, f. 1 et suiv.

6 s.d. [1518].

Vente par Berthold Rembolt à Thomas Tronqué, chandelier de suif, de la moitié d'un mur mitoyen séparant les propriétés des parties à Notre-Dame-des-Champs. AN, MC, ET/XXXIII/4, f. 69 (cité par COYECQUE ; original non consulté).

7 4 septembre 1518

Assignation à comparaître de Berthold Rembolt et Antoine Bonnemère, auxquels on reproche d'avoir imprimé l'appellation de l'Université contre le concordat de Bologne. AN, J 1027.

8 5 octobre 1518

Plaidoyer de Berthold Rembolt et Antoine Bonnemère, comparaissant à Orléans dans le cadre des poursuites contre les opposants au concordat. Les deux libraires arguent « qu'ilz sont gens mecaniques, vivans de leur mestier [...] et n'ont la science ou experience pour savoir ce qu'est de faire comme pevent savoir ceulx de l'Université et autres du Conseil d'icelle ». Les poursuites n'auront pas de suite. AN, J 1027.

9 2 juillet 1520

Vente par Pierre Gromors des parts d'une maison ayant appartenu à Marie Gromors, sa sœur, « qui fut femme de maistre Bartholle Rainbot ». AN, MC, ET/XX/6.

10 24 décembre 1521

Constitution par Claude Chevallon et Charlotte Guillard au profit du collège de Cambrai d'une rente annuelle de 20 livres tournois, assise sur « deux maisons et leurs appartenances assises a Notre Dame des Champs a Paris, et en l'une dessend et pend pour enseigne le Soleil d'Or et l'autre l'Adventure, a ladite Charlote appartenant ». AN, MC, ET/XXXIII/5. – COYECQUE, n° 228.

11 3 juin 1522

Vente à Claude Chevallon par Philippot Grosmons, laboureur à Misy-sur-Yonne, de la neuvième partie et portion en indivis d'une maison sise hors la porte Saint-Jacques, rue des Tombes, en laquelle pend pour enseigne le Soleil d'Or. AN, MC, ET/XXXIII/7, f. 72. – COYECQUE, n° 290.

12 Décembre 1522

Acceptation par l'Église Saint-Benoît-le-Bien-Tourné de Jean Le Sage, subrogé au lieu de feu Thielman Kerver, libraire-juré en l'Université et bourgeois de Paris, en présence des paroissiens Jean Petit, Josse Bade, Conrad Resch, Claude Chevallon, Jean Périer et Jean Gilles. AN, MC, ET/XXXIII/340, f. 283. – COYECQUE, n° 340.

13 17 janvier 1522 (1523 n. st.)

Contrat de mariage de Marie Challembert, fille de feu Christine Guillard, et Mathurin Baudeau, chandelier de suif, en présence de Claude Chevallon et Charlotte Guillard qui offrent 400 livres tournois aux époux. Baudeau est déjà veuf de Claude, fille de Claude Chevallon. AN, MC, ET/XXXIII/6, f. 329. – COYECQUE, n° 352 ; BEECH, p. 358, note 4.

- 14 14 mars 1524
Cession par Simone, veuve d'Andry Pris , ma tre tombier, de plusieurs tombes   Claude Chevallon, pour le remboursement de 11 livres tournois que le libraire lui avait pr t  « pour lui faire plaisir et service ». AN, MC, ET/XXXIII/8. – COYECQUE, n  479.
- 15 18 mars 1524
Accord entre les h ritiers de Jean de Marnef et ses cr anciers, parmi lesquels Simon de Colines, Claude Chevallon et  tienne Gu nard, de Lyon.
AN, MC, ET/XXXIII/340, f. 283 (original non consult ). – Coyecque, n  480.
- 16 6 ao t 1526
Quittance de Claude Chevallon   Philibert Regnault, marchand boulanger, pour le rachat d'une rente de 8 livres tournois moyennant 104 livres, 13 sols, 9 deniers.
AN, MC, ET/XXXIII/11. – COYECQUE, n  666.
- 17 13 ao t 1526
Rachat par Claude Chevallon de plusieurs rentes dues   Jean Petit l'a n , marchand libraire.
AN, MC, ET/XXXIII/11, f. 203. – COYECQUE, n  673.
- 18 30 novembre 1526
Accord entre Claude Chevallon et Jean Le Sage, huilier et chandelier de suif. Le 10 d cembre 1524, ce dernier avait vendu   Claude Chevallon des parts sur une maison, rue Saint-Jacques,   l'enseigne du Rouet, sans d clarer 13 livres tournois de rente assise sur la maison au b n fice de Saint- tienne-du-Mont, rachetable pour 156 livres tournois En cons quence de quoi Jean Le Sage renonce   r clamer les 134 livres 6 sols tournois dont Chevallon lui  tait encore redevable.
AN, MC, ET/XXXIII/11 (original non consult ). – COYECQUE, n  714.
- 19 21 juin 1527
Aveu de Jacques Guillart   Antoinette d'Illiers, « dame de Boulouere, Maisonsselles, le Chesne-Dor  et Clerevaux »,   cause de son « chastel, terre et seigneurie de Maisonsselles », pour raison de son « domaine et metaierie de Boisgaudin et ses appartenances autrement appel  le Grand-Mesnil ».
BnF, PO 1555, 35560, « Illiers », n  17.
- 20 26 avril 1528
Contrat de mariage de Claude Pauverelle, ni ce de feu Perrette Pauverelle, en son vivant premi re femme dudit Claude Chevallon, et Jean Yvernel, marchand libraire. Chevallon, tuteur de la future  pouse, donne au futur mari  100 livres tournois « avecques une robbe de drap noir a usage de femme doublee de demye ostade a poignetz de satin, ung corset et ung chapperon aussi de drap noir ».
AN, MC, ET/XLIX/2.
- 21 1 r d cembre 1528
Autorisation par le coll ge de Cambrai   Claude Chevallon, libraire jur  de l'Universit ,   payer   Jean Eschar, apothicaire et  picier, 52 livres tournois due par le coll ge de Cambrai, pour fourniture de luminaire.
AN, MC, ET/XXXIII/13 (original non consult ). – COYECQUE, n  983.
- 22 12 janvier 1529, 28 juin 1529
March  pass  par Philippe Le Noir, Claude Chevallon, Jean Le Sage l'ain , Jean Gallois, Pierre Rousseau, Jean Le Sage le jeune, Nicolas Pr vost et Robert Estienne, tous

- commissaires pour la vidange des boues et immondices de la rue Saint-Jacques, de la place Maubert et de leurs dépendances, avec Blanot Beauvalet, voiturier par terre.
AN, MC, ET/XXXIII/13 (original non consulté) ; COYECQUE, n° 912 ; Parent, p. 172.
- 23 12 juillet 1530
Vente à Claude Chevallon par les héritiers de feu Bartholle Perier de leurs parts sur la maison du Rouet, rue Saint Jacques.
AN, MC, ET/XXXIII/15 (document endommagé ; mouillures et encre effacée). – COYECQUE, n° 1180.
- 24 1^{er} mars 1536 (1537 n. st.)
Résignation par Claude Chevallon de son office de libraire-juré entre les mains de Pierre Regnault, son gendre.
AN, MC, ET/XLIX (?). *Le document original de cet acte, recensé et analysé par les fichiers de dépouillement du minutier central que M^{me} Geneviève Guilleminot a bien voulu mettre à ma disposition, n'a pu être retrouvé.*
- 25 18 juillet 1537
Inventaire après décès de Claude Chevallon par les notaires Peron et Ravel.
Ce document, cité dans un contrat du 24 juillet 1537 (voir infra) n'a pas été retrouvé, les registres de maître Ravel n'ayant pas été versés au minutier central.
- 26 24 juillet 1537
Rachat à Gervais Chevallon par son frère Louis de parts sur la maison du Rouet, moyennant la somme de 400 livres tournois.
AN, S 1651, 3^e série, f. 86. – RENOUARD, p. 53 (date, à tort, l'acte au 18 juillet).
- 27 7 novembre 1539
Quittance délivrée par Gervais Chevallon à Jacques Anjorant, étudiant à l'Université, pour la vente des Décretales.
AN, MC, ET/LXXIII/1 (original non consulté ; document répertorié par la base Etamin des Archives nationales).
- 28 17 janvier 1540
Baptême de Gillette, fille de Pierre Marc, libraire. Parrain : Claude Garamont, fondateur de caractères ; marraines : Gillette Chevallon et Françoise Dérioux.
BnF, NAF 12149, n° 45795.
- 29 4 avril 1540
Plaidoyer de M^e Riant devant l'Université pour les veuves Chevallon et Kerver, opposées aux quatre maîtres papetiers jurés de l'Université.
Acte transcrit par C.E. Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. VI, Paris, F. Noel et P. de Bresche, 1673, p. 322-323 ; PARENT, p. 57.
- 30 14 avril 1540
Suite à une délibération de l'Université, et à la requête des « religieux, abbé et couvent de Saint Victor lez Paris », interdiction faite à « la veuve Chevalier » [*sic* pour Chevallon] d'imprimer ou faire imprimer et exposer en vente la censure faite par Érasme sur les œuvres de saint Augustin contenant la Règle des religieux et chanoines de l'ordre de saint Augustin.
AN, X 1 A 1545, f. 298v°-299r°.
- 31 15 juillet 1540
Donation par Macé Desboys, marchand libraire, à son demi-frère Pierre Moulmier, écolier

étudiant en l'Université de Paris, de 17 livres tournois de rente dues par Robert Le Gendre, libraire au Mans, 4 livres tournois de rente dues par Pierre Moreau, libraire à La Ferté-Bernard, et 6 livres 15 sols dues par frère Jacques de Tucé, religieux de l'abbaye de la Cousture, au Mans, pour marchandise de librairie.

AN, MC, ET/CXXII/172.

32 6 mai 1541

Renonciation de Louis Chevallon aux poursuites entreprises à l'encontre de Pierre Regnault, son beau-frère, à la suite d'une donation de 1 000 écus faite par le défunt Gervais Chevallon au profit de Pierre Regnault et Gillette Chevallon, sa femme.

AN, MC, ET/VIII/69.

33 15 juillet 1541

Cession à Jacques Bogard par Denis Guérin, docteur en médecine, et Catherine Nicolas, sa femme, veuve de Gervais Chevallon, des droits de location sur la maison à l'enseigne du Saint-Christophe, rue Saint-Jean-de-la-tran.

AN, MC, ET/LXXXVI/6 (original non consulté).

34 14 janvier 1541 (1542 n. st.)

Baptême de Madeleine Regnault, fille de Pierre Regnault, libraire et de Gillette Chevallon. Parrain : maître Jean Frager, prêtre ; marraines : Madeleine Boursette, veuve de feu François Regnault, libraire, et Charlotte Guillard, veuve de Claude Chevallon.

BnF, NAF 12177, n° 57209.

35 25 janvier 1542 (1543 n. st.)

Vente par Jean Guillard à Mathurin Baudeau, chandelier de suif, d'une rente annuelle de 12 livres tournois assise sur la ferme de Boisgaudin, au pays du Maine.

AN, MC, ET/LXXIII/2.

36 26 septembre 1542, 21 octobre 1543, 1^{er} décembre 1546

Testament de Louis Lasseré, principal du collège de Navarre (avec deux codicilles).

AN, MC, ET/XLIX.

37 27 janvier 1543

Baptême de Jacqueline, fille de Jacques Bogard, libraire, et d'Émée Thouzat, sa femme. Parrain : Jacques Thouzat ; marraines : Charlotte Guillard, veuve de Claude Chevallon, et Perrette Bade, femme de Robert Estienne.

BnF, NAF 12052, n° 5870.

38 9 juillet 1543

Dénombrément des biens que les héritiers de Jehan Vaudecrannes déclarent tenir de l'abbaye de Saint-Calais, parmi lesquels une lande « contenant quarante six arpens ou environs, joignant d'une part aux boys qui fut feu Jacquet Guillard ».

AD de la Sarthe, H1, pièce 7.

39 10 septembre 1543

Quittance accordée à Denis Aubert par Henri Guillard, sergent royal au Mans, pour le remboursement de 20 livres tournois sur les 44 livres 10 sols tournois que devait ledit Guillard en raison d'une vendition d'héritage.

BnF, fonds Chappé 148, archives du Cognier n° 10, série E, article 11, n° 1.

40 16 décembre 1543

Jacques Bogard, espérant être bientôt pourvu de l'office de messenger juré de l'Université au diocèse du Mans, commet à l'exercice dudit office Jacques Rousseau, marchand résidant à Connerré, au pays du Maine, à charge toutefois que les privilèges et franchises

dudit office demeurent en la possession dudit Bogard.

AN, MC, ET/CXXII/1295 (document endommagé ; mouillures et encre effacée).

41 27 mars 1544, 4 décembre 1546

Arrêts du Parlement entre Madeleine Boursette, veuve de François Regnault, et maître Louis Chevallon, avocat au Parlement, appelant d'une sentence du Prévôt de Paris à la suite d'un différend entre les parties.

AN, X/1A/1552, f. 331 ; X/1A/1559, f. 38v° (originaux non consultés).

42 17 avril 1544

Baptême de Catherine, fille de François Valbret, imprimeur, et de Denise Buhot, sa femme. Parrain : Guillaume Desboys, libraire ; marraines : Catherine Bade, fille de Josse Bade, et Marguerite Legros, fille de Marc Legros.

BnF, NAF 12193, n° 64018.

43 8 juin 1544

Quittance accordée à Denis Aubert par Jean Guillard pour le remboursement de 40 livres tournois pour le terme de Pâques « pour raison des deux tierces parties de Boisgaudin et de la cinquième partie du lieu de la Louvatière ».

BnF, fonds Chappé 148, archives du Cognier n° 10, série E, article 11, n° 2.

44 11 septembre 1544

Baptême de Charlotte, fille de Guillaume Richard, libraire, et de Marie Aleaume, sa femme. Parrain : Pierre Petit, marchand ; marraines : Charlotte Guillard et Émée Thouzat.

BnF, NAF 12178, n° 57842.

45 7 novembre 1545, 27 décembre 1549, 21 avril 1550, 16 mai 1554, 24 avril 1556

Quittances délivrées par Jean Guillard (puis ses héritiers) à Denis Aubert pour le paiement des termes de 40 livres tournois de rente sur les deux tierces parties de Boisgaudin et la cinquième partie de la Louvatière.

BnF, fonds Chappé 148, archives du Cognier n° 10, série E, article 11, n°s 3 et 5-8.

46 27 novembre 1546

Bail accordé par Marion Drouart à Guillaume Desboys, marchand libraire, pour une maison où pend pour enseigne la Croix-Blanche, moyennant 86 livres tournois de loyer annuel. Charlotte Guillard, présente, se porte caution pour son neveu.

AN, MC, ET/XLIX/32, f. 496v°. – PARENT, p. 138 ; BEECH, p. 365, note 71.

47 18 juin 1547 (trois actes)

Accord pour le remboursement des dettes dues à Oudin Petit et Charlotte Guillard suite à la saisie de livres appartenant à Jean Varice chez Yolande Bonhomme.

AN, MC, ET/LXXIII/10. – BEECH, p. 366, note 95.

48 5 août 1547

Rachat par Jean Ruelle d'une rente de 25 livres tournois due à la veuve de Louis Chevallon.

AN, MC, ET/LXXIII/10. – BEECH, p. 366, note 100.

49 13 août 1547

Transport par Marie Simon, veuve de Louis Chevallon, d'une rente de 62 sols 6 deniers tournois au profit de Charlotte Guillard.

AN, MC, ET/LXXIII/10. – BEECH, p. 366, note 100.

50 17 septembre 1547

Constitution par Jeanne Baudart, veuve de Thomas Ausoul, d'une rente de 25 livres tournois au profit de Charlotte Guillard, assise sur diverses maisons à Paris, Fontenay et

au clos d' Albiac-lès-Paris.

AN, MC, ET/LXXIII/10. – BEECH, p. 366, note 99.

51 28 février 1547 (1548 n. st.)

Premier contrat d'association entre Charlotte Guillard et Guillaume Desboys.

Ce contrat, passé chez les notaires Valler et Crucé, cité dans des actes ultérieurs, n'a pu être retrouvé.

52 10 mars 1547 (1548 n. st.)

Constitution par Louis Jusseaulme, marchand à La Laire, paroisse de Volnay, pays du Maine, et Jeanne Guillard, sa femme, d'une rente annuelle de 35 livres tournois au profit de Charlotte Guillard pour le rachat de droits de propriété sur des biens hérités de feu Jacques Guillard et Guillemine Savary, jadis père et mère desdits Charlotte et Jehanne Guillard.

AN, MC, ET/LXXIII/11. – BEECH, p. 358, note 3.

53 16 avril 1548

Quittance de 24 livres tournois accordée par Charlotte Guillard, représentante de la veuve et héritiers de Louis Chevallon, à Alexandre Mestreau, imprimeur, pour trois termes de loyer d'une maison assise rue d'Écosse.

AN, MC, ET/LXXIII/12. – BEECH, p. 366, note 96.

54 7 octobre 1548

Cession par Charlotte Guillard et Alexis Mégissier, maître épicier, tous deux représentant la veuve et les héritiers de Louis Chevallon, à Émé Sarrazin, revendeur de friperie, des droits de bail sur une maison sise rue d'Écosse, à l'enseigne des Trois Têtes, appartenant à Noël Guyton, marchand libraire, auparavant louée à Louis Chevallon, et « ou souloit demourer Alexandre Mestreau ».

AN, MC, ET/LXXIII/12. – BEECH, p. 366, note 96.

55 25 avril 1549

Contrat de mariage entre Sébastien Nivelles, libraire, et Madeleine Baudeau, fille de Mathurin Baudeau, chandelier de suif, en présence de Charlotte Guillard, tante de ladite Madeleine, de Jean Nivelles, marchand papetier à Troyes en Champagne, père de Sébastien Nivelles, et de Guillaume Merlin, marchand libraire, ami desdites parties.

AN, Y 94, f. 334. – RENOARD, p. 202 ; BEECH, p. 358, note 4.

56 4 mai 1549

Reconnaissance par Charlotte Guillard d'une rente annuelle de 70 sols parisis due à Noël Vertemont, chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris, assise sur une maison du faubourg Saint-Jacques.

AN, MC, ET/LXXIII/14. – BEECH, p. 366, note 97.

57 12 juillet 1549

Accords entre Guillaume Desboys et Jacques Du Puy, libraires, procureurs d'Arnoul Birckman, libraire demeurant à Cologne, d'une part, Catherine Barbé, veuve de Jacques Gazeau, d'une part, et Guillaume Gazeau, libraire à Lyon, héritier de Jacques Gazeau, son frère, d'autre part, les héritiers de Jacques Gazeau reconnaissant être redevables envers ledit Arnoul Birckman de la somme de 417 livres tournois.

AN, MC, ET/LXXIII/14. – PARENT, p. 160.

58 22 août 1549

Rachat par Louis Jusseaulme, marchand à La Laire, et Jeanne Guillard, sa femme, d'une

rente annuelle de 35 livres tournois due à Charlotte Guillard.

AN, MC, ET/LXXIII/14. – BEECH, p. 358, note 4.

59 7 mars 1550

Privilège accordé à Charlotte Guillard pour l'impression du *Code théodosien* et du *Code justinien*.

AN, X/1A/1566, f. 277.

60 9 décembre 1550

Renouvellement du contrat d'association de Charlotte Guillard avec Guillaume Desboys, arrêt des comptes et inventaire des stocks de livres détenus par ladite Guillard.

AN, MC, ET/LXXIII/16. – PARENT, p. 138 ; BEECH, p. 365, note 68.

61 5 août 1551

Quittance de 300 livres tournois accordée par Charlotte Guillard à Jean Ruelle, marchand libraire, et Marie Haultin, sa femme, pour le rachat d'une rente annuelle de 25 livres tournois.

AN, MC, ET/LXXXIII/6.

62 12 mars 1550 (1551 n. st.)

Contrat de mariage de Louis Le Bénard, fils de Sébastien Le Bénard, maître tombier, avec Marie Bogard, fille de feu Jean Bogard, en son vivant demeurant à Connerré. Charlotte Guillard promet de payer à Marie Bogard, sa nièce, la somme de 600 livres tournois.

AN, MC, ET/LXXIII/16. – BEECH, p. 358, note 6 (date, à tort, l'acte au 16 mars).

63 4 janvier 1551 (1552 n. st.)

Rachat par Nicolas Desmoulins, sergent à verge au châtelet de Paris, d'une rente de 25 livres tournois due à Charlotte Guillard.

AN, MC, ET/LXXIII/17. – BEECH, p. 366, note 99.

64 9 janvier 1553 Conseil pour la désignation des tuteurs de Jean et Gilles Ruelle, enfants mineurs de Jean Ruelle, marchand libraire, et de feu Marie Hottin. Sont présents : Jean Ruelle, père des enfants ; Jean Jacques et Jacques Boileau, cousins paternels ; Guillaume Desboys, Sébastien Nivelles, Martin Le Jeune, Louis Le Bénard, cousins maternels ; et Pierre de Rivet, voisin. Jean Ruelle et Guillaume Desboys sont nommés tuteurs.

AN, Y 5249, f. 255v°. – RENOARD, p. 250.

65 31 janvier 1552 (1553 n. st.)

Constitution par Jean Richer, laboureur à Charanvillier, d'une rente annuelle de 60 sols tournois au profit de Charlotte Guillard.

AN, MC, ET/LXXIII/18. – BEECH, p. 366, note 99.

66 9 juin 1553

Donation par Charlotte Guillard à Perette Aubert, son arrière-nièce, d'une somme de 200 écus d'or « en faveur du mariage futur de lad. Perette Aubert et [pour] qu'elle trouve meilleur party ».

AN, Y 99, f. 148. – RENOARD, p. 53 ; BEECH, p. 358, note 5.

67 31 août 1553

Renouvellement du contrat d'association de Charlotte Guillard avec Guillaume Desboys, arrêt des comptes et inventaire des stocks de livres détenus par ladite Guillard.

AN, MC, ET/LXXIII/19. – PARENT, p. 138 ; BEECH, p. 365, note 68.

68 11 octobre 1553

Titre nouvel par Charlotte Guillard, qui reconnaît l'existence d'une rente due à Claude

Rossignol, chapelain de la chapelle Saint-Michel et Saint-Louis, en la Sainte-Chapelle de Paris, assise sur une maison du faubourg Saint-Jacques où pend pour enseigne l'Aventure.
AN, MC, ET/LXXIII/19. – BEECH, p. 366, note 97.

69 17 avril 1554

Mathurin Baudeau, marchand chandelier et huilier, bourgeois de Paris, met en apprentissage pour quatre ans Jean Baudeau, son fils de quatorze ans, chez Charlotte Guillard.

AN, MC, ET/LXXIII/48.

70 19 juillet 1555

Association de Jean Guillard le jeune, marchand tanneur de cuir demeurant à Maigné, diocèse du Mans, avec Guillaume Guillard, marchand libraire demeurant rue Saint-Jacques, son frère, et Guillaume Desboys, aussi marchand libraire, rue Saint Jacques, son beau-frère, pour l'achat de la métairie de Tielle, paroisse de Bouër.

AN, MC, ET/LXXIII/21. – BEECH, p. 358, note 6.

71 23 juin 1556

Renouvellement du contrat d'association de Charlotte Guillard avec Guillaume Desboys, arrêt des comptes et inventaire des stocks de livres détenus par ladite Guillard.

AN, MC, ET/LXXIII/50, f. VI^{xx} VII. – PARENT, p. 138 ; Beech, p. 365, note 68.

72 4 juillet 1556

Donation par Charlotte Guillard aux enfants de Jean Guillard l'aîné du quart de ses biens, sous réserve d'usufruit.

AN, MC, ET/LXXIII/50, f. VII^{xx} XIX. – BEECH, p. 358, note 4.

73 26 décembre 1556

Bail accordé par Charlotte Guillard à Olivier Barbier, pour la location d'une maison à l'enseigne de l'Aventure, sur le fief des tombes.

AN, MC, ET/LXXIII/50, f. 570. – BEECH, p. 366, note 96.

74 15 janvier 1557

Testament de Charlotte Guillard.

AN, MC, ET/LXXIII/50, f. 641. – PARENT, p. 173 ; BEECH, p. 358, note 5.

75 10 juillet 1557

Cession par Denis Haultin, « graveur et tailleur d'histoire a imprimer », demeurant à Paris rue Saint-Jean-de-Beauvais, procureur de Nicolas Hénault, libraire demeurant à Saint-Brieuc, au profit de « venerable et discrete personne maitre et professeur Lesquillon établi en l'Université de Paris, demeurant au college de Navarre », de la quarte partie des héritages advenus par le trépas de feue Marguerite Henault, jadis sa nièce.

AN, MC, ET/LXXIII/51.

76 31 juillet 1557

Bail accordé par le collège de Sorbonne à Guillaume Desboys pour six ans, pour la maison du Soleil d'Or, rue Saint Jacques.

AN, MM 286, f. 219. – RENOARD, p. 68 ; PARENT, p. 138.

77 16 décembre 1557

Accord entre Guillaume Desboys et Michelle Guillard, sa femme, représentants de Guillaume Guillard et des enfants de Jacques Guillard d'une part, Sébastien Nivelles d'une part, René Aubert, pour lui et comme procureur de Renée Le Febvre, sa mère, elle-même tutrice de ses enfants mineurs d'une part, Michel Jusseaulme, comme procureur de

Jeanne Guillard sa mère d'une part, Jean Courtin et Jean Haultin au nom et comme curateurs de Catherine Guillard, leur tante « débile de sens » d'autre part, pour le partage de l'héritage de Charlotte Guillard.

AN, MC/ET/LXXIII/51.

- 78 29 décembre 1557 ; 31 décembre 1557 ; 12 août 1558 ; 16 novembre 1558 ; 12 mars 1559 (n. st.)

Rachat par Guillaume Desboys et Sébastien Nivelles aux héritiers de Charlotte Guillard de différentes parts de la succession comprenant la maison du Rouet, rue Saint-Jacques, les meubles et la marchandise de librairie qu'elle contient, et une maison au faubourg Saint-Jacques.

AN, S 1654, f. 71v^o-72v^o (original non consulté). – RENOARD, p. 68.

- 79 3 février 1557 (1558 n. st.)

Reconnaissance par Guillaume Desboys et Sébastien Nivelles, en leur nom et comme ayant droit de Renée Le Fevre, et de René Aubert, par Jean Bogard, marchand tonnelier, procureur de Marguerite Guillard sa belle-sœur, et par Guillaume et Alexandre Guillard, libraires, de diverses rentes dues à Jeanne Guillard, veuve de maître Louis Jusseaulme, représentée par Michel Jusseaulme, praticien en cours laie, son fils.

AN, MC, ET/LXXIII/51.

- 80 17 juin 1558

Vente par Jean Bogard, tuteur de Françoise, Jeanne et Perrine, filles de Jacques Guillard, à Guillaume Guillard, marchand libraire, de la part des biens meubles et immeubles, marchandises, ustensiles hérités de Charlotte Guillard et que lesdits enfants pourront hériter de Catherine Guillard, leur tante, « débile de sens pour son ancien âge », moyennant la somme de 1 590 livres tournois.

AN, MC, ET/LXXIII/52.

- 81 23 juin 1559

Contrat d'apprentissage de « Michel Zonnius [Sonnus] de Gueldrop, près la ville d'Envers [Anvers], pays de Brabant, aagé de 20 ans ou environ » chez Guillaume Desboys, libraire juré.

AN, MC, ET/LXXIII/53. – PARENT, p. 165.

- 82 26 juin 1559

Quittance accordée à Guillaume Guillard par Jacques Durant, tanneur à Mainiers, pour le remboursement de 300 livres tournois sur les 1 590 que ledit Guillard doit à Françoise, Jeanne et Perrine Guillard, ladite Françoise étant fiancée à Jacques Durant.

AN, MC, ET/LXXIII/53 (ce document inédit m'a été signalé par Grégoire Holtz).

- 83 21 août 1559

Mise en apprentissage par Guillaume Desboys de Jean Bichon, son neveu, chez « Cyprian Bruneau, libraire et relieur de livres demeurant à Paris rue Fremetel », pour trois ans.

AN, MC, ET/LXXIII/53.

- 84 13 septembre 1559

Contrat de mariage de Jeanne Tissier, cousine de Guillaume Desboys, fille de feu Pierre Tissier, relieur, ladite Jeanne demeurant longtemps en la maison et service dudit Desboys et la défunte Charlotte Guillard, avec Claude Louvert, compagnon corroyeur de cuir demeurant au faubourg de Paris hors la porte Saint-Jacques.

AN, MC, ET/LXXIII/53.

- 85 3 septembre 1560
Testament de Louis Miré, prononcé dans la maison de Jean de Tournes.
AD du Rhône, BP 3840, f. 9-10.
- 86 23 mars 1562
Renouvellement du bail de Guillaume Desboys pour la maison du Soleil d' Or.
AN, MM 287, f. 35v°. – RENOARD, p. 69.
- 87 31 mai 1562
Baptême d'Isabelle, fille de Frédéric Morel, imprimeur, et de Jeanne Vascosan. Parrain :
Adrien Chappelain, notaire ; marraines : Yolande Chausson, femme de Guillaume Guillard,
aussi imprimeur, et Marie de Roigny, femme de Pierre l'Huillier, aussi libraire.
BnF, NAF 12158, n° 4.
- 88 13 juin 1563
Baptême de Guillaume, fils d'Amory Warrancore, libraire, et de Geneviève Janson.
Parrains : Guillaume Desboys et Guillaume Guillard, libraires ; marraine : Guillemette
Tellier.
BnF, NAF, fichiers Laborde.
- 89 17 septembre 1563
Testament d'Amaury Warrencore, libraire, rue Saint-Jacques, à l'image Sainte-Barbe. Il
reconnaît que la moitié des marchandises de librairie et des dettes qui lui seraient dû
appartiennent à Guillaume Guillard « à cause de l'association faicte entre luy et Guillaume
Guillard son beau-frere ».
AN, ET/LXXIII/69, f. 120.
- 90 19 novembre 1568
Paiement par le Parlement à Sébastien Nivelles de 57 livres tournois pour avoir fourni les
volumes de Droit canon et civil, les ordonnances royales et les Coutumiers nécessaires au
service de la 5e Chambre des requêtes.
AN, X/1A/1625, f. 11v° (original non consulté).
- 91 31 décembre 1568
Bail par le collège de Sorbonne de la maison du Soleil d'Or à Nicolas Brûlé.
AN, MM 287, f. 118v°. – RENOARD, p. 32.
- 92 18 mai 1570, 18 avril 1572, 15 avril 1573
Quittances de Jacques Durant, demeurant à Maigné, et Françoise Guillard, sa femme, à
René Aubert, sieur de la Rougerie (à Beillé), conseiller du roi, demeurant au Mans, pour le
paiement des termes de 40 livres tournois de rente pour raison de partie des lieux de
Boisgaudin, dit Le Mesnil, et de la Louvatière.
BnF, fonds Chappé 148, archives du Cognier n° 10, série E, article 9.
- 93 8 mai 1571
Achat par Sébastien Nivelles de parts de la maison de l'Écu-de-Bretagne moyennant la
session à Sébastien Maugars, vendeur, d'une rente de 100 livres tournois provenant de la
succession de Charlotte Guillard.
AN, S 904, f. 200.
- 94 23-26 février 1573
Inventaire après décès de Jean Benoît, docteur en théologie.
AN, MC, ET/XLIX/160.

Bibliographie de Charlotte Guillard

Les analyses présentées dans ce livre reposent en grande partie sur une bibliographie de Charlotte Guillard, second volume de notre thèse de doctorat. Sur le modèle du « grand Renouard », cette bibliographie donne la transcription détaillée des pages de titre (en quasi fac-similé), le détail du contenu intellectuel de chaque volume, l'identification des matériels typographiques et la localisation des exemplaires repérés. Nous en donnons ci-dessous un abrégé limité aux informations essentielles. Les notices hors numérotation précédées d'un [♣] signalent des renvois ; celles précédées d'un [¶] signalent des désattributions.

1537

1. [Corpus juris civilis – Pandectae] JUSTINIANUS. *Pandectarum seu Digestorum juris ciuilis tomus primus[-tertius]*. – Paris, Claude Chevallon et Charlotte Guillard pour eux-mêmes, 1537-1538 [= 1534]. – in-folio.

Éd. et comment. Gilles Perrin. – Aut. second. Andrea Alciati, Pierre Rebuffi.

3 tomes :

- Tome I : [46], 1-454 f. ; - sign. aa-ee⁸ ff⁶ a-z⁸ A-Z⁸ AA-KK⁸ LL⁶.
- Tome II : [22], 1-432 f. ; - sign. aa-bb⁸ cc⁶ a-z⁸ A-Z⁸ AA-HH⁸.
- Tome III : [23], [1 bl.], 1-406 f. ; - sign. aa-cc⁸ a-z⁸ A-Z⁸ AA-DD⁸ EE⁶.

Réimpression de l'édition imprimée par Chevallon en 1533-1535 (avec un colophon daté 1534 au feuillet 400r° du tome III). On ajoute toutefois, à la fin du *Digestum novum*, la « *Declaratio arboris exceptionum* » de Pierre Rebuffet son épître à Laurent Allemand, abbé de Saint-Sernin de Toulouse, qui porte un nouveau colophon à la date de 1537.

ADAMS, J-554 et J-555. – *Inventaire chronologique* (1537, n^{os} 458 et 460 ; 1538, n^{os} 820 et 815). – SPANGENBERG, *Einleitung*, n° 165a-c. – USTC 185998, 185992 et 185840.

2. DIONYSIUS CARTHUSIANUS. *In omnes Beati Pauli Epistolas Commentaria*. – Paris, Jean Loys pour Jean Foucher, Charlotte Guillard, Jean II Petit et Jean de Roigny, 1537. – in-folio.

Éd. Dirk Loër.

[4], I-CXXX f. ; - sign. ã⁴ a-x⁶ y⁴.

Édition conçue pour être reliée avec les commentaires du même auteur sur les Épîtres canoniques, les Actes des Apôtres, l'Apocalypse et les Hymnes ecclésiastiques, publiés quelques semaines plus tôt, ce qui explique l'annonce au titre d'*Enarrationes* qui ne figurent pas à

proprement parler dans cette édition. Le texte de ces deux publications suit celui donné en 1533 à Cologne par Peter Quentel (VD16 : ZV 4592 et ZV 4593).

ADAMS, D-594. – *Inventaire chronologique* (1537, n° 476). – CHAIX, *La Chartreuse de Cologne*, t. II : « Bibliographie », n° 22/6. – RENOARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, fascicule « Jean Loys », 1995, IL 18. – USTC 147269.

3. ECK, Johann Maior von. *Homiliarum adversus quoscunque nostri temporis haereticos*. – Paris, Jean Loys pour lui-même, Ambroise Girault, Charlotte Guillard, Poncet Le Preux, Jean II Petit, Jean de Roigny ; 1537-1538. – in-8°.

Trad. Johann Menzinger.

4 tomes :

- Tome I : [8], 1-308 f. ; – sign. A⁸ aa-zz⁸ AA-PP⁸ QQ⁴.
- Tome II : [8], [1] 2-342, [2] f. ; – sign. ã⁸ a-z⁸ A-V⁸.
- Tome III : [8], 1-460 f. ; – sign. a⁸ aaa-zzz⁸ AAA-ZZZ⁸ AAAA-LLLL⁸ MMMM⁴.
- Tome IV : [7], 8-252 f. ; – sign. aaaa-zzzz⁸ AAAA-HHHH⁸ IIII⁴.

Suit probablement le texte de la deuxième édition latine des *Homélie*s imprimée à Cologne en 1537 (VD16 : E 295) dont elle reproduit les pièces liminaires. ADAMS, E-54. – *Inventaire chronologique* (1538, n° 848). – PELLECHET, « Guillaud », n° 139. – RENOARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, fascicule « Jean Loys », 1995, IL-38. – USTC 208076.

1538

4. AGRICOLA (dit Rudolf Huysman). *De Inventione dialectica libri tres*. – Paris, François Gryphius pour lui-même et Charlotte Guillard, 1538. – in-4°.

Éd. et comment. Johann Matthias Phrissemius. – *Limin.* Ermolao Barbaro.

[12], 1-228, [6] f. ; – sign. a-z⁸ A-G⁸ H⁶.

Suit probablement l'édition donnée à Cologne par Hero Fuchs en 1523 (d'après la date de la dédicace à Matthias Wagner).

HUISMAN, Agricola, n° 39. – *Inventaire chronologique* (1538, n° 698). – PEACH, *Versailles*, n° 9. – USTC 185924.

5. AUGUSTINUS (S.). *De consensu Evangelistarum libri quatuor*. – Paris, Charlotte Guillard, 1538. – in-8°.

[312] f. ; – sign. A-Z⁸ AA-QQ⁸.

Ce texte figurait au quatrième volume de l'édition des *Opera Augustini* publiées par Chevallon en 1531.

Inventaire chronologique (1538, n° 724). – USTC 147370.

6. [Corpus juris canonici et juris civilis – Usuels] *Enchiridion Titulorum*. – Paris, Charlotte Guillard, 1538. – in-16.

[1], 2-140 f. ; – sign. A-R⁸ S⁴.

Complément à l'édition du *Corpus juris civilis et canonici* publiée la même année par Charlotte Guillard. Il est destiné à être relié à la fin des *Institutes* de Justinien. Claude Chevallon en avait donné une édition en 1532 (USTC 187041 ; absent à l'*Inventaire chronologique*). À notre connaissance, l'exemplaire de Grenoble est un *unicum*.

Contrairement à ce qu'indique l'*Inventaire chronologique*, l'édition n'est pas partagée avec Gervais Chevallon, qui publie une version concurrente du même texte la même année.

Inventaire chronologique (1538, n° 812). – USTC 185991.

7. [Corpus juris canonici et civilis – Usuels] JODOCUS ERFORDENSIS. *Vocabularius utriusque iuris*. – Paris, Charlotte Guillard, 1538. – in-8°.

Aut. *second*. Alberico da Rosate.

[1], 2-262 f. ; – sign. a-z⁸ A-G⁸ H⁶ I-K⁸.

ADAMS, V-991. – PEACH, *Versailles*, n° 922. – *Inventaire chronologique* (1538, n° 948). – USTC 182276.

8. [Corpus juris canonici – Decretum] GRATIANUS. *Decretum*. – Paris, Charlotte Guillard [sans Gervais Chevallon ?], 1538. – in-8°.

Éd. Jean Chappuis (?).

[24], 1-552 f. ; – sign. A-C⁸ a-z⁸ A-N⁸ aa-zz⁸ AA-KK⁸.

Inventaire chronologique (1538, n° 813). – USTC 147396.

♣ [Corpus juris civilis – Pandectae] JUSTINIANUS. *Digestorum seu Pandectarum iuris ciuilis. Tomus secundus*. – Paris, Charlotte Guillard, 1537-1538. – in-folio.

→ Voir *supra*, 1537, n° 1.

9. [Corpus juris civilis – Institutiones] JUSTINIANUS. *Institutionum sive elementorum... libri quatuor*. – Paris, Charlotte Guillard, 1538. – in-16.

Éd. Gregor Meltzer, dit Haloander.

[1], 2-248, [4] f. (collation incertaine).

Inventaire chronologique (1538, n° 819). – USTC 185997.

♣ [Corpus juris civilis – Pandectae] JUSTINIANUS. *Pandectarum seu Digestorum iuris ciuilis. Tomus primus*. – Paris, Charlotte Guillard, 1537-1538. – in-folio.

→ Voir *supra*, 1537, n° 1.

10. [Corpus juris civilis – Authenticorum liber] JUSTINIANUS. *Volumen legum*. – Paris, Charlotte Guillard, 1538. – in-folio.

Éd. Gilles Perrin (?). – Aut. *second*. : Pierre Rebuffi.

64, 104, 38, [4 ?] f. ; – sign. †8 a-h⁸ A-N⁸ AA⁴ BB-EE⁸ FF⁶.

Peut-être une nouvelle édition de l'édition donnée par Claude Chevallon en 1536. L'exemplaire de Cambridge, Sidney Sussex College, semble être un *unicum*.

ADAMS, J-671. – *Inventaire chronologique* (1538, n° 821). – SPANGENBERG, *Einleitung*, n° 165e. – USTC 185999.

♣ ECK, Johannes. *Homiliarum adversus quosunque nostri temporis haereticos*. – Paris, Jean Loys pour lui-même, Ambroise Girault, Charlotte Guillard, Poncet Le Preux, Jean Petit, Jean de Roigny, 1537-1538. – in-8°.

→ Voir *supra*, 1537, n° 3.

11. GALENUS, Claudius. *De sanitate tuenda libri sex*. – Paris, Charlotte Guillard, 1538 [juin]. – in-8°.

Trad. Thomas Linacre. – Index. Antoine Leblanc.

[16], 1-95, [1] f. ; – sign. *8**8 a-m⁸.

Réimpression de l'édition donnée par Chevallon en 1526, avec la même épître dédicatoire à Henri VIII que dans l'édition *princeps* (1517) mais sans l'épître d'Antoine Leblanc à Pierre Lizet.

BIRD, n° 1012. – DURLING, *Census*, n° 1538-21. – *Inventaire chronologique* (1538, n° 889). – USTC 147385.

12. GALENUS, Claudius. *Methodi medendi, id est de morbis curandis libri quatuordecim*. – Paris, Charlotte Guillard, 1538. – in-8°.

Trad. Thomas Linacre. – Éd. Martin Gregoire. – *Limin*. Janus Lascaris, Guillaume Budé.

[64], 1-228 f. ; - sign. aa-hh⁸ a-z⁸ A-E⁸ F⁴.

La traduction de la *Méthode thérapeutique* par Thomas Linacre, révisée par Guillaume Budé, avait été imprimée Paris en 1519 par Didier Maheu ; Claude Chevallon l'avait réimprimée en 1526. Cette édition proposée par Charlotte Guillard en présente une version revue et corrigée à partir de l'original grec par le médecin Martin Grégoire.

DURLING, Censu, n° 1538-20. – *Inventaire chronologique* (1538, n° 891). – PEACH, Poitiers, n° 790. – USTC 147467.

13. GALENUS, Claudius. *Le quatorziesme liure de la Methode therapeutique*. – Paris, s.n. [Charlotte Guillard], s.d. [1538 ?]. – in-8°.

Trad. Jean Canape.

24 f. ; - sign. A-C⁸.

Édition non datée, portant l'adresse et la marque du Soleil d'Or. L'exemplaire de Manchester, John Ryland university Library, semble être un *unicum*.

DURLING, *Chronological Census of Renaissance Editions and Translations of Galen*, n° 1539-4. – *Inventaire chronologique*, 1538, n° 892. – USTC 37951.

14. JÉRÔME, Jacques. *Feste Conciones. Eiusdem Edyllia*. – Paris, Charlotte Guillard, 1538. – in-4°.

Limin. Nicolas Chappusot.

[10], 1-138, [38] f. ; - sign. A⁴ B² C⁴ a-z⁴ A-X⁴.

Inventaire chronologique (1538, n° 935). – USTC 182245.

¶ ISIDORUS HISPALENSIS (S.). *De summo bono lib. III... iam primum... fidelissime repurgati*. – Paris, Jean Loys pour lui-même et Jean de Roigny, 1538. – in-16.

Éd. Jean Aleaume.

[4] 1-102 (i. e. 104) ; - sign. : A⁸ a⁴ b-n⁸.

Nous ne connaissons aucun exemplaire au nom de Guillard.

ADAMS, I-202. – *Inventaire chronologique*, 1538, n° 943. – RENOARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, fascicule « Jean Loys », 1995, IL 41.

15. JUSTINUS (S.). *Admonitorius gentium liber*. – Paris, [Jean Loys pour ?] Charlotte Guillard, 1538. – in-4°.

Trad. Giovanni Pico della Mirandola. – Éd. Jacques Thouzat ou Jacques Bogard (?). – Aut. sec. Hieronymus (S.).

[24] f. ; - sign. A-F⁴.

Reprise du texte de Justin dans la traduction de Pic de la Mirandole, parue précédemment à Strasbourg (1507), Lyon (1508) et Bâle (1528). La vie de Justin par saint Jérôme est extraite du *De Viris Illustribus*.

Inventaire chronologique (1538, n° 1011). – USTC 147457.

16. PACIANUS (S.). [*Opera omnia* :] *Paraenesis ad Poenitentiam. De Baptismo. Epistolae ad Sympronianum. Tractatus adversus Novatianos*. – Paris, Charlotte Guillard, 1538. – in-4°.

Éd. Jean Du Tillet, Godefroy Tilmann. – Limin. Jacques Bogard.

30 f. ; - sign. A-F⁴ G⁶.

Édition princeps.

Inventaire chronologique (1538, n° 1011). – USTC 186075. – A. ANGLADA ANFRUNS, « La editio princeps de las obras de Paciano de Barcelona », in *Miscellanea Sanchis Guarner*, t. II, (Quaderns de Filologia), Valencia, 1984, p. 17-22. – C. GRANADO, « Introduction », dans Pacien, *Écrits*, Paris, Cerf, 1995.

17. PACHYMERES, Georges. *Paraphrasis in decem epistolas B. Dionysii Areopagitae*. – Paris, Charlotte Guillard, 1538. – in-4°.

Trad. Godefroy Tilmann. – Postface. Jean Hucher. – Nom associé. Jean de Gagny.

[104], 1-107, [1] p. ; – sign. a-n⁴ A-M⁴ N⁶.

Première édition. La *princeps* grecque ne paraîtra qu'en 1561 chez Guillaume Morel.

ADAMS, D-533. – *Inventaire chronologique* (1538, n° 1010). – ROUDAUT, Tyard, n° 271. – USTC 147488.

18. PLET, Nicolas. *Compendium de victus ratione*. – Paris, Charlotte Guillard, 1538. – in-8°.

[2], 1-26 f. ; – sign. []² A-C⁸ D².

Première édition de ce manuel, qui sera rapidement remis sous presse (voir *infra* n° 29).

BIRD, n° 1895. – *Inventaire chronologique* (1538, n° 1026). – USTC 147361.

19. PROCLUS. *Ad venerabiles et sanctos Episcopos, presbyteros, archimandritas per Armeniam liber*. – Paris, [Jean Loys pour ?] Charlotte Guillard, 1538. – in-4°.

Trad. Dionysius Exiguus. – Éd. Jacques Thouzat ou Jacques Bogard (?).

[10] f. ; – sign. A⁴ B⁶.

Inventaire chronologique (1538, n° 1039). – USTC 186084.

20. TOMMASSO d'Aquino. *Enarrationes Euangeliorum dominicalium et quadragesimalium*. – Paris, Jean Loys pour lui-même, Ambroise Girault, Charlotte Guillard et Jean II Petit, 1538 [mai]. – in-8°.

Limin. Johann Gymnich.

[1-6], 7-195 (= 203), [1] f. ; – sign. a-z⁸ A-B⁸ C⁴.

Suit l'édition de Cologne (Johann Gymnich, 1535), avec la même épître de l'imprimeur au lecteur.

Inventaire chronologique (1538, n° 1092). – RENOARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, fascicule « Jean Loys », 1995, IL 49. – USTC 209447.

1539

21. ALESSANDRI, Alessandro. *Genialium dierum libri sex*. – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Jean de Roigny, 1539. – in-folio.

Éd. Geert Morrhe. – Limin. Joachim Polites, Geert Morrhe.

[14], 1-175, [1] f. ; – sign. α⁸ β⁶ a-γ⁸.

Reprise de l'édition donnée en 1532 par Geert Morrhe et Jean Du Pré, avec les mêmes pièces liminaires dans un ordre différent.

Inventaire chronologique (1539, n° 1132). – PEACH, *Versailles*, n° 26. – ADAMS, A-719. – USTC 147628.

22. CAIETANO, Tommaso de Vio. *De peccatis summula*. – Paris, Charlotte Guillard, 1539. – in-8°

.

[4], 1-208 f. ; – sign. aa⁴ b-z⁸ A-D⁸.

Fréquemment relié à la suite des *Jentacula novi testamenti* (voir numéro suivant).

Inventaire chronologique (1539, n° 1531). – USTC 186284.

23. CAIETANO, Tommaso de Vio. *Sexagintaquatuor notabilium sententiarum Noui Testamenti literalis expositio*. – Paris, Charlotte Guillard, 1539. – in-8°.

[1], 2-88 f. ; – sign. a-l⁸.

Réimpression conjointe des *Jentacula Novi Testamenti* (ce numéro) et de la *Summula de peccatis* (numéro précédent).

Inventaire chronologique (1539, n° 1532). – USTC 186285.

¶ DIONYSIUS CARTHUSIANUS. *In omnes Beati Pauli Epistolas Commentaria*. – Paris, Jean Loys pour Ambroise Girault, Maurice de La Porte, Poncet Le Preux, Jean Macé, Jean Petit et Pierre Regnault [et Charlotte Guillard ?], 1539. – in-folio.

Philippe Renouard associe (abusivement, semble-t-il) cette édition à Charlotte Guillard. Nous ne connaissons aucun exemplaire à son nom.

CHAIX, *La Chartreuse de Cologne*, t. II, « Bibliographie », n° 22/8. – *Inventaire chronologique* (1539, n° 1279). – RENOARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, fascicule « Jean Loys », 1995, IL 72. – USTC 147646.

24. DIONYSIUS CARTHUSIANUS. *In Psalmos omnes Davidicos*. – Paris, Jean Loys pour Ambroise Girault, Charlotte Guillard, Jean II Petit et Jean de Roigny, 1539. – in-folio.

Éd. et limin. Dirk Loër.

[12], 1-327, [1] f. ; - sign. (a)-(b) 6 a-z⁸ A-S⁸.

Suit l'édition donnée à Cologne par Peter Quentel en 1534.

CHAIX, *La Chartreuse de Cologne*, t. II, « Bibliographie », n° 15/3. – *Inventaire chronologique* (1539, no1279). – RENOARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, fascicule « Jean Loys », 1995, IL 69. – USTC 147646.

25. DIONYSIUS CARTHUSIANUS. *In quatuor evangelistas Enarrationes*. – Paris, Jean Loys pour Charlotte Guillard, Poncet Le Preux et Jean de Roigny, 1539. – in-folio.

[10], 1-358 f. (nombreuses erreurs de foliotation) ; - sign. ã⁶ ē⁴ a-z⁸ A-X⁸ Y⁶.

Reprend l'édition publiée à Cologne en 1538 par Gaspard von Gennepe.

CHAIX, *La Chartreuse de Cologne*, t. II, « Bibliographie », n° 20/5. – ADAMS, D-583. – *Inventaire chronologique* (1539, n° 1282). – RENOARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, fascicule « Jean Loys », 1995, IL 70. – USTC 209045.

26. DURAND DE SAINT-POURÇAIN, Guillaume. *Super sententias theologicas Petri Lombardi commentarium libri quatuor*. – Paris, Charlotte Guillard et Jean de Roigny, 1539. – in-folio.

Éd. Jacques Albert de Castres.

[28], 1-324, [2] f. ; - sign. aa-bb⁸ cc-dd⁶ a-z⁸ A-R⁸ S⁶.

Succède à l'édition qu'avait donnée Jacques Merlin chez Josse Bade en 1508 (et souvent réimprimée depuis lors), et sera remplacée en 1550 par celle qu'établira Nicolas de Martimbos (voir *infra* n° 139).

Inventaire chronologique (1539, n° 1295). – USTC 186197.

27. ERASMUS, Desiderius. *Apophthegmes*. – Paris, Charlotte Guillard, 1539. – in-8°.

Trad. Antoine Macault. – Limin. Clément Marot.

[288] f. ; - sign. a-z⁸ A-N⁸.

Édition originale de cette traduction. Réimpressions en 1540 (n° 37) et 1543 (n° 69).

HIGMAN, E 16. – MAYER, Marot, n° 255. – *Inventaire chronologique* (1539, n° 1299). – USTC 13021. – L. DESLISLE, « Traduction d'auteurs grecs et latins », p. 520-534. – L. LOBBES, « Les Apophthegmes d'Érasme ».

♣ GALENUS, Claudius. *Le quatorzième liure de la Methode therapeutique*. – Paris, s. n. [Charlotte Guillard], s.d. [1538 ?]. – in-8°.

Voir *supra* n° 13 pour cette édition non datée, ca. 1538 d'après l'*Inventaire chronologique* et ca. 1539 d'après Durling.

28. JUSTINUS (S.). Λόγος παραινετικός πρὸς Ἕλληνας. – Paris, Jean Loys pour Charlotte Guillard, 1539. – in-4°.

Éd. Jacques Thouzat ou Jacques Bogard (?). – *Aut. secondaire*. Suidas.

[26] f. ; – *sign.* α-ζ⁴ η².

Complète l'édition latine publiée l'année précédente. L'établissement du texte est attribué à Jacques Thouzat sur la foi d'une annotation manuscrite dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale de France. *Inventaire chronologique*, t. V, n° 1404. – RENOARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, fascicule « Jean Loys », 1995, IL 77. – USTC 160549.

29. PLET, Nicolas. Compendium de victus ratione. – Paris, Charlotte Guillard, 1539. – in-8°.

[28] f. ; – *sign.* A-C⁸ D⁴.

Réimpression de ce texte, dont l'original était paru l'année précédente (voir *supra* n° 18).

Inventaire chronologique (1539, n° 1473). – USTC 186253.

30. PROCLUS. Πρὸς Ἀρμενίους περί πίστεως Ἐπιστολή. – Paris, Charlotte Guillard, 1539. – in-4°.

Éd. Jacques Thouzat ou Jacques Bogard (?).

[10] f. ; – *sign.* α⁴ β⁶.

Complète l'édition latine publiée l'année précédente (voir *supra* n° 19).

Inventaire chronologique (1539, n° 1481). – ADAMS, P-2126. – USTC 186258.

1540

¶ BERNARD DE CLAIRVAUX (S.). *Opera omnia. – Paris, Charlotte Guillard, 1540 (= 1536). – in-folio.*

Éd. Josse Clichthove.

[32], 1-290, 1-38, [2], 1-32 f. ; – *sign.* aa-dd⁸ a-z⁸ A-M⁸ N10 AA-EE⁸ aaa-ddd⁸.

Réémission de l'édition de Chevallon en 1536.

Inventaire chronologique (1540, n° 1585).

31. CAIETANO, Tommaso de Vio. Epistolae Pauli et aliorum Apostolorum... enarratae... – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Jean de Roigny, 1540. – in-8°.

Éd. Joannes Danielis.

[24], 1-511, [1] f. ; – *sign.* †⁸ ††⁸ †††⁸ a-z⁸ A-Z⁸ aa-ss⁸.

Inventaire chronologique (1540, n° 1980). – ADAMS, C-152. – USTC 147803.

32. CAIETANO, Tommaso de Vio. In quatuor Evangelia commentarii. – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Jean de Roigny, 1540. – in-8°.

[24], 1-503 [1] f. ; – *sign.* †⁸ ††⁸ †††⁸ a-z⁸ A-Z⁸ aa-rr⁸.

Inventaire chronologique (1540, n° 1983). – USTC 147836.

33. [Corpus juris civilis et canonici – Usuels] Legum flosculi. – Paris, Charlotte Guillard, 1540. – in-8°.

[31], [1 bl.] f. ; – *sign.* A-D⁸.

Rédition du texte publié par Chevallon en 1537.

Inventaire chronologique (1540, n° 1770). – USTC 182413.

♣ [Corpus juris civilis – Pandectae ; Infortiatum] JUSTINIANUS. *Digestorum seu Pandectarum Juris ciuilis tomus secundus quod vulgo Digestum Infortiatum appellant. – Paris, Charlotte Guillard, 1540. – in-8°.*

Voir numéro suivant.

♣ [Corpus juris civilis – Pandectae ; Digestum novum] JUSTINIANUS. *Digestorum seu Pandectarum Juris caesari tomus tertius*. – Paris, Charlotte Guillard, 1540. – in-8°.

Voir numéro suivant.

34. [Corpus juris civilis – Pandectae] JUSTINIANUS. *Quinquaginta librorum Digestorum siue Pandectarum juris caesaris...* – Paris, Charlotte Guillard, 1540. – in-8°.

Éd. Gregor Meltzer, dit Haloander.

3 tomes :

- Tome I : [28], 1-654, [2] f. ; - sign. A-C⁸ D⁴ a-z⁸ A-Z⁸ aa-zz⁸ AA-NN⁸.
- Tome II : [20], 1-540 f. ; - sign. *.*⁸ ***⁴ a-z⁸ A-Z⁸ aa-xx⁸ yy⁴.
- Tome III : [28], 1-535, [1] f. ; - sign. : A-C⁸ D⁴ a-z⁸ A-Z⁸ aa-xx⁸.

Semble suivre le texte des *Pandectes* établi par Haloander en 1529. Édition sans glose.

ADAMS, J-559, 560 et 561. – *Inventaire chronologique* (1540, n^{os} 1686-1688). – SPANGENBERG, *Einleitung*, n^o 172 a. – USTC 186365, 186364 et 186363.

35. DIONYSIUS CARTHUSIANUS. *In omnes Beati Pauli epistolas commentaria*. – Paris, Jean Loys pour Charlotte Guillard, Guillaume Richard, et Jean de Roigny, 1540. – in-folio.

Éd. Dirk Loër.

[4], 1-130 f. (nombreuses erreurs de foliotation) ; - sign. a⁴ a-x⁶ y⁴.

Reprise du texte déjà donné en 1537 par Charlotte Guillard (no 2). Comme en 1537, les *Epistolae canonicae* annoncées au titre constituent en réalité une autre édition destinée à être reliée avec celle-ci (voir numéro suivant).

Inventaire chronologique (1540, n^o 1713). – RENOARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, fascicule « Jean Loys », 1995, IL 99. – USTC 209049.

36. DIONYSIUS CARTHUSIANUS. *In VII epistolas canonicas, in Acta apostolorum, Apocalypsim, Hymnos ecclesiasticos... enarrationes*. – Paris, Jean Loys pour Charlotte Guillard, Jean II Petit et Jean de Roigny, 1540 [mai]. – in-folio.

Éd. Dirk Loër.

[6], 1-170 f. ; - sign. ã⁶ a-z⁶ A-D⁶ E-F⁴.

Inventaire chronologique (1540, n^o 1714). – RENOARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, fascicule « Jean Loys », 1995, IL 100. – USTC 186371.

37. ERASMUS, Desiderius. *Apophtegmes*. – Paris, [Charlotte Guillard], 1540. – in-8°.

Trad. Antoine Macault. – *Limin.* Clément Marot.

278 [= 285], [3] f. ; - sign. a-z⁸ A-N⁸.

Deuxième édition, revue et corrigée, avec les mêmes pièces liminaires que dans l'originale de 1539 (voir *supra* n^o 27).

Inventaire chronologique (1540, n^o 1729). – USTC 13022.

1541

38. AUGUSTINUS (S.). *Opera omnia*. – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Yolande Bonhomme [Lyon, Hugues de La Porte et les héritiers d'Aymon de La Porte], 1541. – in-folio.

Éd. et *limin.* Desiderius Erasmus, Jakob Haemer, Juan Luis Vives. – *Limin.* Richard Du Mans. – *Index.* Florent Bourgoing. – *Aut. secondaire.* Posidonius Calamensis.

10 tomes, index :

- Tome I : [10], 1-191, [2], [1 bl.] f. ; - *sign.* †¹⁰ a-y⁸ z¹⁰ A-B⁴.
- Tome II : [1], 2-195, [1 bl.] f. ; - *sign.* a-z⁸ A¹⁰ []².
- Tome III : [1], 2-242 f. ; - *sign.* a-z⁸ A-F⁸ G¹⁰.
- Tome IV : [1], 2-308 f. ; - *sign.* a-z⁸ A-O⁸ P-Q⁶.
- Tome V : [8], [1], 2-218 f. ; - *sign.* †⁸ a-z⁸ A-C⁸ D¹⁰.
- Tome VI : [1], 2-190 f. ; - *sign.* a-z⁸ A⁶.
- Tome VII : [1], 2-310 f. ; - *sign.* a-z⁸ A-P⁸ Q⁶.
- Tome VIII : [1], 2-382 f. ; - *sign.* a-z⁸ A-Z⁸ Aa⁸ Bb⁶.
- Tome IX : [1], 2-261, [1 bl.] f. ; - *sign.* a-z⁸ A-I⁸ K⁶.
- Tome X : [1], 2-325, [1 bl. ?] f. ; - *sign.* a-z⁸ A-R⁸ S⁶.
- Index : [209], [1 bl.] f. ; - *sign.* aa-zz⁸ AA-BB⁸ CC¹⁰.

Suit l'édition donnée par Claude Chevallon en 1531-1532, avec quelques modifications : suppression de la longue préface de Jakob Haemer qui figurait en tête du tome I en 1531, et présence d'une censure de Richard Du Mans au sujet du commentaire d'Érasme sur la règle des chanoines augustiniens. Le volume d'index élaboré par Florent Bourgoing connaît quelques remaniements. La dédicace de Bourgoing à Vincenzo Lunello, général des franciscains, est inédite.

ADAMS, A-2159. – USTC 199349.

39. CATARINO, Ambrogio (dit Lancellotto Politi). *De praescientia Dei. De Eximia praedestinatione Christi. De Statu futuro puerorum, qui sine sacramento... defuncti sunt.* – Paris, Charlotte Guillard, 1541. – in-8°.

96 f. ; - *sign.* A-M⁸.

Édition originale de ces trois traités du théologien siennois Lancellotto Politi.

USTC 154902.

40. [Corpus juris canonici – Sextus] BONIFACIUS VIII. *Sextus Decretalium liber.* [et CLEMENS V. *Constitutionnes*] [et JOANNES XXII. *Extravangantes seu Constitutiones viginti*] [et *Extravangantes communes*]. – Paris, Charlotte Guillard, 1541. – in-8°.

Add. et comment. Jacobus Fontanus. – Éd. Claude Chevallon.

[8], 1-216 f. ; - *sign.* aa⁸ a-z⁸ A-D⁸.

Réimpression de l'édition qu'avait donnée Claude Chevallon en 1537.

USTC 140292.

41. [Corpus juris canonici – Decretales] GREGORIUS IX. *Decretales.* – Paris, Charlotte Guillard, 1541. – in-8°.

Éd. Claude Chevallon.

[20] 1-332 f. ; - *sign.* A-B⁸ C⁴ a-z⁸ A-S⁸ T⁴.

Suit l'édition de Claude Chevallon, 1537.

42. [Corpus Juris civilis et canonici – Usuels] Brocardica excerpta a toto corpore juris civilis et canonici. – Paris, Charlotte Guillard, 1541 [mars]. – in-8°.

[20] f. ; - *sign.* a-b⁸ c⁴.

43. [Corpus Juris civilis et canonici – Usuels] VON SCHUSSENRIED, Werner. *Modus legendi abbreviaturas.* – Paris, Charlotte Guillard, 1541. – in-8°.

[1], 2-36, [4 bl.] f. ; - *sign.* a-e⁸.

USTC 153640.

44. DIONYSIUS CARTHUSIANUS. In quinque libros sapientales. – Paris, Jean Loys pour lui-même (?), Jean Foucher, Ambroise Girault, Charlotte Guillard, Oudin Petit et Jean de Roigny, 1541. – in-folio.

Éd. Dirk Loër.

[4], 1-236 f. ; - sign. *4 a-z⁶ A-Q⁶ R⁴.

CHAIX, *La Chartreuse de Cologne*, t. II, « Bibliographie », n° 17/4. – RENOARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, fascicule « Jean Loys », 1995, IL 133. – ADAMS, D-574. – USTC 195046.

45. DIONYSIUS CARTHUSIANUS. In VII Epistolas canonicas, in Acta apostolorum, Apocalypsim, Hymnos ecclesiasticos. – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Jean de Roigny, 1541 [septembre]. – in-8°.

Éd. Dirk Loër.

[16], 1-480 f. ; - sign. α-β⁸ a-z⁸ A-Z⁸ aa-oo⁸.

Édition in-octavo après celle in-folio donnée l'année précédente (n° 36).

CHAIX, *La Chartreuse de Cologne*, t. II, « Bibliographie », n° 23/4. – ADAMS, D-603. – USTC 140208.

46. FUCHS, Leonhart. Methodus seu ratio compendiaria. [et De Usitata huius temporis componendorum miscendorumque medicamentorum ratione libri III]. – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Jean de Roigny, 1541. – in-8°.

[32], 1-152 f. ; - sign. A-D⁸ a-t⁸.

Suit l'édition princeps de 1540/1541 (Bâle, Michael Isengrin).

ADAMS, F-1119. – USTC 140236.

47. GESNER, Conrad. Historia Plantarum et vires. – Paris, Jean Loys pour lui-même, Charlotte Guillard, Oudin Petit, Guillaume Richard et Jean de Roigny, 1541. – in-8°.

[16], 1-261, [3] p. ; - sign. A⁸ a-q⁸ r⁴.

Reprise de l'édition publiée la même année à Bâle par Robert Winter.

RENOARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, fascicule « Jean Loys », 1995, IL 134. – ADAMS, 541 et 542. – BIRD (n° 1078). – USTC 158674.

48. LASSERÉ, Louis. Vie de Monseigneur Sainct Hierosme. – Paris, Charlotte Guillard, 1541. – in-4°.

[10], [1], 2-398, [2] f. ; - sign. aa¹⁰ a-z⁸ A-Z⁸ Aa-Dd⁸.

Troisième édition, modifiée et augmentée, après les deux éditions de Josse Bade (1529 et 1530).

JIMENES, « Un hapax dans le catalogue du Soleil d'Or ». – BRUN, *Le Livre français illustré de la Renaissance*, Paris, Picard, 1969, p. 233. – USTC 441.

1542

49. [Corpus juris canonici et juris civilis – Usuels] Enchiridion titulorum. – Paris, Charlotte Guillard, 1542. – in-16.

[1], 2-80 [60] f. ; - sign. a-r⁸ s⁴.

Absent à l'USTC (12 septembre 2014).

50. [Corpus juris civilis – Codex] JUSTINIANUS. Codicis ex repetita praelectione libri XII. – Paris, Charlotte Guillard, 1542. – in-8°.

Éd. Gregor Meltzer dit Haloander.

[64], [880] f. ; - sign. A-H⁸ a-z⁸ A-Z⁸ aa-zz⁸ AA-ZZ⁸ aaa-sss⁸.

ADAMS, J-507. – SPANGENBERG, *Einleitung*, n° 172b. – Semble absent à l'USTC (8 février 2017).

51. [Corpus juris civilis – Institutiones] JUSTINIANUS. *Institutionum civilium libri quatuor, unà cum Accursii commentariis ac multorum juris doctorum annotationibus.* – Paris, Charlotte Guillard, 1542. – in-4°.

Comment. Accursius. – Éd. Gilles Perrin.

[28], 1-271, [1 bl. ?] f. – *sign.* aa-cc⁸ dd⁴ a-s⁸ t12 v-z⁸ A-K⁸ L⁴.

Probable réémission de l'édition donnée par Claude Chevallon en 1533 ou en 1537.

USTC 140671.

52. [Corpus juris civilis – Institutiones] JUSTINIANUS. *Institutionum, sive elementorum libri quatuor.* – Paris, Charlotte Guillard, 1542. – in-16.

Éd. Gregor Meltzer (dit Haloander).

[1], 2-248, [4] f. ; – *sign.* a-z⁸ A-H⁸ I⁴.

Suit l'édition de 1538.

ADAMS, J-625. – SPANGENBERG, *Einleitung*, n° 172 d. – USTC 140674.

53. [Corpus juris civilis – Novellae (grec)] JUSTINIANUS. *Νεαρῶν τῶν ἐν τῷ νῦν Ἑυρισκομένων καὶ ὡς ἐυρίσκονται βιβλίον.* [et CLEMENS I, *Οἱ Κανονες τῶν ἁγίων Ἀποστόλων ...*] – Paris, Charlotte Guillard, 1542 [juin]. – in-8°.

Éd. et trad. Gregor Meltzer (dit Haloander). – *Limin.* Andrea Alciati.

[16], 1-446, [2 bl.] f. ; – *sign.* α⁸ β⁸ a-z⁸ A-Z⁸ AA-KK⁸.

L'ouvrage sera réémis en 1553 avec une page de titre et un premier cahier entièrement recomposés, mais un colophon inchangé à la date de 1542.

ADAMS, J-673 et 681. – SPANGENBERG, *Einleitung*, n° 176. – USTC 140698.

54. [Corpus juris civilis – Novellae (latin)] JUSTINIANUS. *Novellarum constitutionum* [et CLEMENS I, *Canones sanctorum apostolorum*]. – Paris, Charlotte Guillard, 1542. – in-8°.

Trad. Gregor Meltzer (dit Haloander).

[8], 1-356 f. ; – *sign.* †⁸ a-z⁸ A-X⁸ Y⁴.

Accompagne l'édition du texte grec (voir n° 53).

ADAMS, J-674. – SPANGENBERG, *Einleitung*, n° 172 c. – USTC 140701.

55. DIONYSIUS CARTHUSIANUS. *In Evangelium Iohannis Enarratio.* – Paris, Jacques Gazeau, Ambroise Girault, Charlotte Guillard, Jean de Roigny, 1542. – in-8°.

Éd. Dirk Loër. – *Limin.* Heinrich Loris Glareanus.

[4], 1-275, [9] f. ; – *sign.* ã⁴ a-z⁸ A-M⁸ N⁴.

USTC 199620.

56. DIONYSIUS CARTHUSIANUS. *In Evangelium Lucae Enarratio.* – Paris, Jacques Gazeau, Charlotte Guillard, Jean de Roigny, 1542. – in-8°.

Éd. Dirk Loër.

[4], 1-403, [1] f. ; – *sign.* [-] 4 a-z⁸ A-Z⁸ Aa-Dd⁸ Ee⁴.

ADAMS, D-590. – USTC 195247.

57. DIONYSIUS CARTHUSIANUS. *In Evangelium Marci Enarratio.* – Paris, Jacques Gazeau, Charlotte Guillard, Jean de Roigny, 1542. – in-8°.

Éd. Dirk Loër.

[2], 3-27, [1] f. ; – *sign.* a-c⁸ d⁴.

USTC 195250.

58. DIONYSIUS CARTHUSIANUS. *In Evangelium Matthaei Enarratio.* – Paris, Jacques Gazeau, Ambroise Girault, Charlotte Guillard, Jean de Roigny, 1542. – in-8°.

Éd. Dirk Loër.

[8], 1-244 f. ; – sign. ¶⁸ A-Z⁸ Aa-Gg⁸ Hh⁴.

USTC 195252.

59. DIONYSIUS CARTHUSIANUS. *In omnes beati Pauli Epistolas Commentaria.* – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Jean de Roigny, 1542. – in-8°.

Éd. Dirk Loër.

[12], 1-363 [1] f. ; – sign. AA⁸ BB⁴ a-z⁸ A-Y⁸ Z⁴.

CHAIX, *La Chartreuse de Cologne*, t. II, « Bibliographie », n° 23/5. – ADAMS, D-597. – USTC 140456.

60. DIONYSIUS CARTHUSIANUS. *In Psalmos omnes Davidicos.* – Paris, Jean Loys pour lui-même, Jean Foucher, Charlotte Guillard, Poncet Le Preux, Oudin Petit, Guillaume Richard et Jean de Roigny, 1542. – in-folio.

Éd. Dirk Loër.

[12], 1-327, [1] f. ; – sign. (a) - (b) 6 a-z⁸ A-S⁸.

RENOUARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, fascicule « Jean Loys », 1995, IL 177. – USTC 158561.

61. DIONYSIUS CARTHUSIANUS. *In quatuor Evangelistas enarrationes.* – Paris, Jean Loys pour lui-même, Charlotte Guillard, Poncet Le Preux, Guillaume Richard, Jean de Roigny, 1542. – in-folio.

Éd. Dirk Loër. – Aut. second. Heinrich Loritius.

[10], 1-358 f. ; – sign. ã⁶ ē⁴ a-z⁸ A-X⁸ Y⁶.

Réimpression de l'édition de 1539 (Jean Loys pour Charlotte Guillard, Poncet Le Preux et Jean de Roigny).

CHAIX, *La Chartreuse de Cologne*, t. II, « Bibliographie », n° 20/8. – RENOUARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, fascicule « Jean Loys », 1995, IL 178. – USTC 208233.

62. GREGORIUS I (S.). *Omnia quae extant opera.* – Paris, Charlotte Guillard, 1542. – in-folio.

2 tomes :

- Tome I : [74], 1-214 f. ; – sign. A-H⁸ I10 a-z⁸ A-C⁸ D⁶.
- Tome II : [1], 2-327 [1] f. ; – sign. aa-zz⁸ AA-SS⁸.

ADAMS G-1169. – USTC 140705 et 200417.

63. HIPPOCRATES. *Aphorismi graece et latinè.* – Paris, Jacques Bogard pour lui-même et Charlotte Guillard, 1542. – in-8°.

Comment. Claudius Galenus. – Trad. Niccolò Leonicensio. – Éd. Jean Davion.

[8], 1-186, [2] f. ; – sign. *⁸ a-z⁸ A⁴.

DURLING, *Census*, n° 1542-7. – RENOUARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, t. V, 1991, « Bogard », n° 127, p. 149. – USTC 116767.

64. PIGHIUS, Albertus. *Controversiarum praecipuarum in Comitibus Ratisponensibus tractatorum.* – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Jacques Gazeau, 1542. – in-8°.

[8], 1-292 f. ; – sign. A⁸ a-z⁸ A-N⁸ O⁴.

USTC 140360.

¶ SMITH, Richard. *De libero hominis arbitrio adversus Joannem Calvinum, et quotquot impie illud auferunt, Lutherum imiti.* – Paris, attribué à Charlotte Guillard, 1542. – in-8°.

Nous doutons de l'existence de cette édition recensée par l'USTC (no 195191).

1543

65. [Biblia, N. T. ; grec, latin]. *Novum Testamentum graece et latinè*. – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même, Jacques Bogard, Jean de Roigny, 1543. – in-8°.

Trad. Desiderius Erasmus. *Éd.* Jacques Thouzat.

2 parties :

- 1^{re} partie : [12], 1-228 f. ; - *sign.* aa⁸ bb⁴ a-z⁸ A-E⁸ F⁴.
- 2^e partie : 1-168, [12] f. ; - *sign.* Aa-Yy⁸ Zz⁴.

Le texte de base est celui de la troisième édition érasmiennne (Bâle, Johann Bebel, 1535), auquel sont intégrées les corrections de Jacques Thouzat.

DARLOW and MOULE, t. II, n° 4613. – DELAVEAU-HILLARD, *Bibles imprimées*, n° 3808. – RENOARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, t. V, 1991, « Bogard », n° 140. – USTC 116784. – Reus, *Bibliotheca Novi Testamenti Graeci*, § 6, n° 36, p. 42-43.

66. BROICKWY VON KÖNINGSTEIN, Antonius. *In quatuor Evangelia Enarrationum*. – Paris, Antoine Jurien pour lui-même, Jean Foucher, Charlotte Guillard, Guillaume Le Bret, Oudin Petit, Jean de Roigny, 1543. – in-8°.

Limin. Nicolaus Campius.

2 tomes :

- Tome I : [16], 1-996, [2], [2 bl.] p. ; - *sign.* a⁸ a-z⁸ aa-zz⁸ aaa-qqq⁸ zzz⁴.
- Tome II : [1], [1 bl.], [10], [3 bl.], [16], [1] 2-575, [1 bl.] p. - *sign.* Aa⁸ Bb⁸ A-Z⁸ Aa-Nn⁸.

67. CASTRO, Alfonso. *Adversus omnes haereses libri XIII*. – Paris, Jean Maheu pour lui-même, Jean Foucher, Vivant Gaultherot, Ambroise Girault, Charlotte Guillard, Jean Macé et Oudin Petit, 1543 [septembre]. – in-folio.

[8], 1-177, [1] f. ; - *sign.* a⁸ A-X⁸ Y⁶ Z⁴.

Suit l'édition donnée en 1541 par Michel de Vasconan.

ADAMS, C-965. – PEACH, *Versailles*, n° 311. – USTC 199368.

68. DIONYSIUS CARTHUSIANUS. *Liber utilissimus de quatuor hominis novissimis [et alia opera]*. – Paris, Jacques Bogard pour lui-même, Charlotte Guillard et Jean de Roigny, 1543. – in-8°.

Éd. Dirk Loër. – *Limin.* Pieter Bloemevenne.

[8], 1-180 f. ; - *sign.* †⁸ A-Y⁸ Z⁴.

CHAIX, *La Chartreuse de Cologne*, t. II, « Bibliographie », n° 36.1/3. – USTC 116788.

69. ERASMUS, Desiderius. *Apophtegmes*. – Paris, s.n. [Charlotte Guillard], 1543. – in-16.

Trad. Antoine Macault. – *Limin.* Clément Marot.

[1], 2-372, [4] f. ; - *sign.* a-z⁸ A-Z⁸ Aa⁸.

Troisième édition, revue et corrigée, avec les mêmes pièces liminaires que dans l'originale de 1539 (voir *supra* n° 27).

MAYER, Marot, n° 255. – PEACH, *Versailles*, n° 651. – USTC 7893.

70. EUTHYMIUS ZIGABENUS. *Commentarii in omnes Psalmos*. – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Jean de Roigny, 1543. – in-8°.

Trad. Filippo Sauli. – *Éd.* et *limin.* Paulinus Turchius.

[32], 1-407, [1] f. ; - *sign.* A-D⁸ a-z⁸ A-Z⁸ Aa-Ee⁸.

Deuxième édition de ce texte dont l'original avait été imprimé à Vérone par Nicolini et Stefano da Sabbio en 1530.

USTC 140811.

71. FUCHS, Leonhardt. *De Sanandis totius humani corporis*. – Paris, Jacques Bogard pour Charlotte Guillard et Jean de Roigny, 1543. – in-8°.

[12], 1-199, [1 bl.] f. ; - sign. aa⁸ bb⁴ a-z⁸ A-B⁸.

RENOUARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, t. V, 1991, « Bogard », n° 143. – PEACH, Poitiers, n° 779. – USTC 116795.

72. GALENUS, Claudius. *De Simplicium medicamentorum facultatibus libri undecim [et De facultatum naturalium substantia]*. – Paris, Jacques Bogard, Charlotte Guillard, Jean de Roigny, 1543. – in-8°.

Trad. Theodoricus Gerardus (*De simplicium medicamentorum facultatibus*) et Johann Winther von Andernach (*De Facultatum naturalium substantia*).

[8], 1-228 f. ; - sign. †⁸ a-z⁸ Aa-Ee⁸ Ff 4.

DURLING, *Chronological Census of Renaissance Editions and Translations of Galen*, n° 1543-12. – RENOUARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, t. V, 1991, « Bogard », n° 147. – USTC 140855.

♣ **HILARIUS (S.). *[Opera] Lucubrationes olim*. – Paris, Charlotte Guillard, 1543. – in-4°.**

Voir 1544, n° 88, pour cette édition datée 1543 au colophon et 1544 au titre.

73. HIPPOCRATES. *Prognosticorum libri tres*. – Paris, Jacques Bogard pour lui-même et Charlotte Guillard, 1543. – in-8°.

Comment. Claudius Galenus. Trad. Lorenzo Lorenzi. Éd. Jacques Bogard [et Jacques Thouzat ?].

[8], 1-87, [1] f. ; - sign. aa⁸ A-L⁸.

Texte établi sur celui des éditions vénitienne (Alde, 1526) et bâloise (Petri, 1536).

DURLING, *Chronological Census of Renaissance Editions and Translations of Galen*, n° 1543-14. – RENOUARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, t. V, 1991, « Bogard », n° 153. – USTC 116807.

74. HUGO RIPELINUS. *Breve totius theologiae veritatis compendium*. – Paris, Charlotte Guillard, Jean de Roigny, 1543. – in-8°.

[204] f. ; - sign. A-Z⁸ AA-BB⁸ CC⁴.

USTC 140785.

75. IOANNES CHRYSOSTOMI (S.). *Opera*. – Paris, Charlotte Guillard [Lyon, Hugues de La Porte et héritiers d'Aymon de La Porte], 1543. – in-folio.

Éd. Jean Hucher. – Trad. Desiderius Erasmus, Germain de Brie, Philippe Montanus, Godefroy Tilmann, Jean Benoît, Guillaume Petit, Cristoforo Persona, Luca Bernardi de Brescia. – *Limin.* Francesco Accolti Aretino. – *Index.* Jean Benoît.

5 tomes, index :

- Tome I : [10], 1-178 f. ; - sign. †¹⁰ a-x⁸ y⁶ z⁴.
- Tome II : [1], 2-286 [= 287], [1] f. ; - sign. a-z⁸ A-N⁸.
- Tome III : [1], 2-213, [1] f. ; - sign. a-z⁸ A-C⁸ D⁶.
- Tome IV : [1], 2-426 f. ; - sign. a-z⁸ A-Z⁸ Aa-Ff⁸ Gg¹⁰.
- Tome V : [1], 2-300 f. ; - sign. a-z⁸ A-N⁸ O-P⁶.
- Index : [62] f. ; - sign. a-f⁸ g¹⁰ a⁸ b⁴.

Réimpression, avec quelques ajouts et corrections, du texte des *Opera* tel qu'il avait été établi par Claude Chevallon en 1536. Le tome IV fait l'objet d'une émission à part, avec une autre page de titre.

BAUR, *Chrysostome*, « éd. lat. », n° 138. – USTC 195460.

♣ IOANNES CHRYSOSTOMI (S.). *Commentarii in omnes Epistolas Pauli*. – Paris, Charlotte Guillard, 1543. – in-folio.

Éd. Germain de Brie.

[1], 2-426, [12] f. ; - sign. a-z⁸ A-Z⁸ Aa-Ff⁸ Gg10 a⁸ b⁴.

En dépit de sa page de titre spécifique, cet ouvrage constitue une nouvelle édition du tome IV des *Opera* publiées la même année (voir *supra* n° 75).

USTC 195358.

76. IOANNES CHRYSOSTOMI (S.). *Commentarii qui extant in sacrosanctum Iesu Christi Euangelium secundum Marcum et Lucam*. – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même, Vivant Gaultherot, et Jean de Roigny, 1543. – in-8°.

Trad. Desiderius Erasmus.

[1], 2-80 f. ; - sign. AA-KK⁸.

USTC 199373.

77. IOANNES CHRYSOSTOMI (S.). *In Sanctum Iesu Christi Euangelium secundum Ioannem commentarii*. – Paris, Vivant Gaultherot, Charlotte Guillard, Jean de Roigny, 1543. – in-8°.

Trad. Francesco Accolti Aretino.

276 (= 288) f. (erreur de foliotation suivie à partir du feuillet m8) ; - sign. a-z⁸ A-N⁸.

Baur, *Chrysostome*, « éd. lat. », n° 140. – USTC 199897.

78. IOANNES CHRYSOSTOMI (S.). *In Sanctum Iesu Christi Euangelium secundum Matthaem commentarii*. – Paris, Vivant Gaultherot, Charlotte Guillard, Jean de Roigny, 1543. – in-8°.

Éd. Joannes Mahusius.

[8], 1-280 f. ; - sign. *⁸ B-Z⁸ Aa-Nn⁸.

USTC 199895.

79. IOANNES CHRYSOSTOMI (S.). *Passio Domini Nostri Iesu Christi secundum Matthaem in decem Homiliis divisa*. – Paris, Charlotte Guillard, Jean de Roigny, 1543. – in-8°.

40 f. ; - sign. aA-eE⁸.

Courte pièce conçue pour être reliée à la suite des commentaires sur l'Évangile de Matthieu (numéro précédent) qu'elle complète, ce qui explique la composition inhabituelle des signatures (« aA »).

BAUR, *Chrysostome*, « éd. lat. », n° 141. – USTC 149058.

80. PETRUS LOMBARDUS. *Sententiarum libri IIII*. – Paris, Jean Foucher, Ambroise Girault, Charlotte Guillard, Jean Macé, Oudin Petit, Jean I^{er} Ruelle, 1543. – in-8°.

Éd. Jean Aleaume.

[8], 1-459 [=458], [2] f. ; - sign. †⁸a-z⁸ A-Z⁸ Aa-Ll⁸ Mm⁴.

Suit l'édition donnée en 1537 par Loys.

USTC 206154.

81. PRIMASIUS. *In omnes D. Pauli Epistolas Commentarii*. – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Jean de Roigny, 1543. – in-8°.

Éd. Jean de Gagny.

[7], 8-258, [2] f. ; - sign. a-z⁸ A-I⁸ K⁴.

Suit l'édition *princeps* (Lyon, Sébastien Gryphe, 1537), avec la même épître dédicatoire.

ADAMS, P-2096. – USTC 195482.

82. SNOY, Reinier. *Psalterium paraphrasibus illustratum*. [et ATHANASIUS (S.). *Opusculum in Psalmos*. – Paris, Charlotte Guillard [et Jean de Roigny ?], 1543. – in-16.

Trad. Hieronymus (S.), Angelo Poliziano.

1-304, [8] f. ; - sign. a-z⁸ A-Q⁸.

Réimpression de l'édition donnée en 1542 par P. Vidoue pour M. de La Porte et les frères L'Angelier.

SCHWARZFUCHS (n° 316). – DELAVEAU et HILLARD, *Bibles imprimées* (no 3314). – USTC 195494.

¶ SNOY, Reinier. *Psalterium*. – Paris, Charlotte Guillard, 1543. – in-8°.

DELAVEAU et HILLARD, *Bibles imprimées* (no 3315). – USTC 149073.

1544

83. AUGUSTINUS (S.). *De Civitate Dei*. – Paris, Charlotte Guillard [Lyon, Hugues de La Porte et héritiers d'Aymon de La Porte], 1544. – in-folio.

Comment. Juan Luis Vivès. – *Limin.* Florent Bourgoing.

[2], 1-298, [22], [2 bl.] f. ; - sign. a-z⁸ A-N⁸ O10 P-R⁸.

Suit l'édition de 1541 (n° 38, t. V). – Épître dédicatoire de Florent Bourgoing à Giovanni Maltei de Calvo, datée du 20 octobre 1543.

USTC 149134.

84. CARION, Johann. *Chronicorum Libellus*. [et PARADIN, Guillaume. *Historia recens scripta de rebus gestis in Belgica anno 1543*]. – Paris, Charlotte Guillard [et al. ?], 1544. – in-16.

Trad. Hermann Bonn.

[16], 1-279, [1] f. ; - sign. aa-bb⁸ a-z⁸ A-M⁸.

USTC 195535.

85. CLEMENS I (saint et pape). *Opera quae ad hunc usque diem extare comperta sunt*. – [et *Canones Apostolorum in unum congesti*]. – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Jean de Roigny [Lyon, Hugues de La Porte et héritiers d'Aymon de La Porte], 1544. – in-folio.

Trad. Rufinus Aquileiensis, Gregor Meltzer (dit Haloander). – *Limin.* Johann Sichard.

[8], 1-195 [1] f. ; - sign. †⁸ a-z⁸ A-B⁶.

ADAMS, C-2114. – USTC 125025.

86. EPIPHANIUS DE CONSTANTIA (S.). *Contra octoginta haereses opus. Epistola sive liber Ancoratus appellatus. Anacephaleosis. Libellus de mensuris ac ponderibus. Historia de Prophetarum vita et interitu. Epistola ad Ioannem Constantinopolitanum Episcopum*. – Paris, [Mathurin I^{er} du Puys], Jean Foucher, Vivant Gautherot, Charlotte Guillard, 1544 [mars]. – in-folio.

Trad. Janus Cornarius, Hieronymus (S.), Alban Thorer.

[12], 1-392, [20] p. (nombreuses erreurs de paginations) ; - sign. a⁶ b-z⁸ A-B⁸ C-D⁶ E⁴.

Semble suivre l'édition de Bâle, Robert winter, 1543. Certains exemplaires portent l'ancienne adresse de R. Chaudière, cédée en 1539 à Mathurin Du Puys. (*Sub signo hominis silvestris, via as diuum iacobum*). Erreur au colophon : *Trigesimoquarto* pour *quadragesimoquarto*, corrigée dans certains exemplaires par un papillon.

ADAMS, E-251. – USTC 149130.

87. EUTHYMIUS ZIGABENUS. *Commentaria in sacrosancta quatuor Christi Evangelia ex Chrysostomi aliorumque veterum scriptis magna ex parte collecta...* – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Jean de Roigny, 1544. – in-8°.

Éd. et trad. Joannes Hentenius. – *Limin.* Martin Mesnart.

[32], 1-430, [2] f. (quelques erreurs de foliotation) ; – *sign.* †⁸ ††⁸ †††⁸ ††††⁸ a-z⁸ A-Z⁸ Aa-Hh⁸.

Suit l'édition publiée à Louvain par Rutgerus Rescius la même année. Les vers de Martin Mesnart sont inédits.

ADAMS, E-1117. – SCHWARZFUCHS, n° 158. – USTC 149122.

88. Hilarius (S.). [Opera :] *Lucubrationes olim.* – Paris, Charlotte Guillard, 1544. – in-folio.

Éd. Louis Miré, Desiderius Erasme.

[8], 1-264, [8] f. ; – *sign.* *⁸ a-z⁸ A-L⁸.

1544 au titre ; 1543 au colophon. Édition établie et révisée par Louis Miré, à partir de la seconde édition érasmiennne (Bâle, Froben, 1535), auquel sont ajoutés quatre textes inédits.

ADAMS, H-554. – PEACH, *Versailles*, n° 878. – USTC 149208.

89. TITELMANS, Frans. *De consideratione dialectica.* – Paris, Charlotte Guillard pour [elle-même ? et] Jean de Roigny, 1544. – in-8°.

[1], 2-231, [1 bl.] f. ; – *sign.* A-Z⁸ a-f⁸.

Il n'a pas été retrouvé d'exemplaire à l'adresse de Charlotte Guillard.

USTC 200177.

1545

♣ [Biblia – Psalterium (Hébreu, grec, latin)] *Appendici huic inest quadruplex Psalterium.* – Paris, Charlotte Guillard, 1545. – in-folio.

Voir *infra* n° 103. Bien qu'elle semble avoir circulé de manière indépendante, cette édition constitue un appendice au tome VIII des *Lucubrationes* de saint Jérôme (commentaires sur les Psaumes).

SCHWARZFUCHS, n° 159. – USTC 195657.

90. [Biblia – Psalterium (grec, latin)] *Psalterium Davidicum Graecolatium.* – Paris, Charlotte Guillard pour [elle-même ? et] l'enseigne de la Croix-Blanche, 1545. – in-16.

[16], 1-278, [2] f. ; – *sign.* **⁸***⁸ a-z⁸ A-M⁸.

DELAVEAU et HILLARD, *Bibles imprimées* (n° 228). – USTC 160049.

91. BILLICK, Eberhard. *Adversus calumnias Philippi Melanthonis, Martini Buceri, Oldendorpii, et eorum assecularum, defensio.* – Paris, Jacques Bogard pour Nicolas Boucher, Galliot I^{er} Du Pré, Charlotte Guillard, Poncet Le Preux, 1545. – in-8°.

[1], 2-168 f. ; – *sign.* A-X⁸.

Suit l'édition originale publiée quelques semaines plus tôt à Cologne par Jaspar von Gennep.

ADAMS, B-2044. – RENOARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, t. V, 1991, « Bogard », n° 204. – USTC 149419.

92. FISHER, John. *Assertionis Lutheranae confutatio.* – Paris, [Jean Maheu pour] Nicolas Boucher, Pierre Drouart, Mathurin I^{er} Du Puy, Ambroise Girault, Charlotte Guillard, Poncet Le Preux, 1545. – in-8°.

[1], 2-359, [1] f. ; – *sign.* a-z⁸ A-Y⁸.

Claude Chevallon avait donné une édition de ce texte dès 1523 (année de l'originale).

ADAMS, F-521. – PEACH, *Versailles*, n° 731. – USTC 199730.

93. HIPPOCRATES. *Aphorismorum sectiones septem*. – Paris, Jacques Bogard pour lui-même, Jacques Gazeau et Charlotte Guillard, 1545. – in-8°.

Comment. Claudius Galenus. – Éd. et trad. Leonhart Fuchs.

[1], 2-303, [11] f. ; - sign. a-z⁸ A-Q⁸ R².

RENOUARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, t. V, 1991, « Bogard », n° 213. – USTC 116893. – Absent à DURLING, *Chronological Census of Renaissance Editions and Translations of Galen*.

94. HOMERUS. *Ilias*. – Paris, Jacques Bogard pour lui-même, Jacques Gazeau et Charlotte Guillard, 1545. – in-16.

Trad. Eoban Koch (dit Helius Eobanus Hessus).

[1], 2-408 f. ; - sign. A-Z⁸ AA-ZZ⁸ a-e⁸.

Renouard, *Imprimeurs et libraires parisiens*, t. V, 1991, « Bogard », n° 214. – USTC 116896.

95. OECUMENIUS DE TRICCA. *Enarrationes vetustissimorum theologorum, in acta quidem Apostolorum et in omnes D. Pauli ac Catholicas epistolas. [et ARETHAS CAESARIENSIS. In Apocalypsim]*. – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Jean de Roigny, 1545. – in-8°.

Trad. Joannes Hentenius.

[24], 1-283, [1 bl.] f. ; - sign. †-†††⁸ a-z⁸ A-M⁸ N⁴.

Suit l'édition originale publiée par Joannes Steels à Anvers en mai la même année.

USTC 195691.

¶ PÉPIN, Guillaume. *Sermonum dominicalium totius anni*. – Paris, Jean I^{er} Savetier pour lui-même, Ambroise Girault, Charlotte Guillard (?), Maurice de La Porte et Oudin Petit, 1545 (13 février). – in-8°.

2 parties.

Suit l'édition de 1534. – L'attribution à Charlotte Guillard, d'après les manuscrits de Philippe Renouard, nous semble incertaine.

USTC 203612.

96. TERTULLIANUS. *Opera*. – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Jean de Roigny [Lyon, Hugues de La Porte], 1545. – in-folio.

Éd. Beatus Rhenanus, Jean de Gagny, Louis Miré (?). – *Limin.* Martin Mesnart. – *Index.* Johann Gast.

[6], 1-306, [22] f. - sign. †⁶ a-z⁸ A-S⁸.

Texte fondé sur la troisième édition établie par Beatus Rhenanus (Bâle, Froben, 1539), collationné et complété sur la base de manuscrits récemment découverts par Jean de Gagny.

ADAMS, T-408. – USTC 149444. – BORLEFFS, « La valeur du Codex Trecensis ». – JAMMES, « Un bibliophile à découvrir : Jean de Gagny ».

1546

97. CAIETANO, Tommaso de Vio. *In omnes authenticos Veteris Testamenti historiales libros*. – Paris, Jacques Bogard pour lui-même, Charlotte Guillard, Poncet Le Preux et Jean de Roigny, 1546. – in-8°.

[8], 1-482, [2 bl.] f. - sign. †⁸ A-Z⁸ Aa-Zz⁸ Aaa-Ooo⁸ Ppp⁴.

ADAMS, C-134. – USTC 116939.

98. CENEAU, Robert. *De utriusque gladii facultate, usuque legitimo, axioma catholicum*. – Paris, Charlotte Guillard, 1546. – in-8°.

Limin. Martin Mesnart.

[24], 1-352 p. ; - sign. A⁸ B⁴ a-y⁸.

USTC 149571.

¶ CERESARA, Paride da (dit Tricasso). *La Chiromance*. – Paris, Pierre Drouard, [Guillaume Desboys ?] et Vivant Gautherot, 1546. – in-8°.

[1], 2-96 f. ; - sign. A-M⁸.

On a pu être tenté de voir dans cette édition, qui paraît « au Soleil d'Or et à la Croix-Blanche », une production de l'association entre Charlotte Guillard et Guillaume Desboys. S'il est possible que Desboys soit associé à sa publication, il semble que cette édition est en réalité due à Pierre Drouard, libraire installé rue Saint-Jacques, à l'écu au Soleil (*sub Scuto aureo* ou *sub signo Scuti solaris*).

99. FUCHS, Leonhart. *De Historia stirpium commentarii insignes*. – Paris, Jacques Bogard pour lui-même, Vivant Gautherot et Charlotte Guillard, décembre 1546. – in-16.

[16], 1-492 f. ; - sign. aa-bb⁸ a-z⁸ A-Z⁸ AA-PP⁸ QQ⁴.

Il existe deux états de cette édition au nom de Jacques Bogard : l'un daté de décembre, l'autre de 1547.

RENOUARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, t. V, 1991, « Bogard », n° 233. – USTC 116918.

100. FUCHS, Leonhart. *De Sanandis totius humani corporis*. – Paris, Jacques Bogard pour lui-même et Charlotte Guillard, 1546. – in-8°.

[16], 1-371, [1] f. ; - sign. a-b⁸ A-Z⁸ AA-ZZ⁸ AAA⁴.

Réimpression de l'édition donnée en 1543 (n° 71).

Imprimeurs et libraires parisiens, t. V, 1991, « Bogard », n° 234. – USTC 116921.

101. FUCHS, Leonhart. *Methodus seu ratio compendiaria*. – Paris, Jacques Bogard pour lui-même, Charlotte Guillard et Jean de Roigny, 1546. – in-16.

[40], 1-288 f. ; - sign. †⁸ ††⁸ α-γ⁸ A-Z⁸ AA-NN⁸.

RENOUARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, t. V, 1991, « Bogard », n° 235. – USTC 149620.

102. Fuchs, Leonhart. *Paradoxorum medicinae libris tres*. – Paris, Jacques Bogard pour lui-même, Guillaume Desboys et Charlotte Guillard, 1546. – in-8°.

[20], 1-220 f. ; - sign. a-b⁸ c⁴ A-Z⁸ AA-DD⁸ EE⁴.

ADAMS, F-1123. – RENOUARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, t. V, 1991, « Bogard », n° 236. – [Toulouse], *Livres anciens de médecine et de pharmacie*, n° 193. – USTC 195846.

♣ HIERONYMUS (S.). *Epistolae*. – Paris, Charlotte Guillard, 1546. – in-folio.

Les trois premiers tomes des *Opera* de saint Jérôme (numéro suivant) ont pu être commercialisés séparément, avec les cahiers de l'index les concernant.

103. Hieronymus (S.). *Opera omnia*. – Paris, Charlotte Guillard, 1546. – in-folio. Éd. Desiderius Erasmus, Bruno Amerbach, Basil Amerbach, Boniface Amerbach.

9 TOMES (+ 1 supplément), index, tables :

- Tables : [8] f. ; - sign. *⁸.
- Tome I : [8], [6], 1-110 f. ; - sign. †⁸ ††⁶ a-n⁸ o⁶.
- Tome II : 1-123, [1] f. ; - sign. a-o⁸ p-q⁶.
- Tome III : [1], 2-108 f. ; - sign. a-m⁸ n-o⁶.
- Tome IV : [1], 2-165, [1] f. ; - sign. a-v⁸ x⁶.
- Tome V : [1], 2-284 (i. e. 283), [1] f. ; - sign. a-z⁸ A-L⁸ M-N⁶.
- Tome VI : [1], 3 [= 2]-138 f. ; - sign. a-q⁸ r¹⁰.
- Tome VII : [1], 2-107, [1] f. ; - sign. a-m⁸ n-o⁶.
- Tome VIII : [1], 2-99, [1] f. ; - sign. a-l⁸ m-n⁶.

- Supplément au tome VIII : [72] f. ; - *sign.* A-I⁸.
- Tome IX : [6], 1-196, [2] f. ; - *sign.* †††⁶ a-z⁸ A⁸ B⁶.
- Index général : [150] f. ; - *sign.* a-m⁸ n10 a-d⁸ e-f⁶.

Reprise de l'édition de Jérôme, telle que l'avait imprimée Chevallon en 1533-1534. L'avis au lecteur qui clôt le troisième volume constitue le seul ajout à cette édition. Il met les lecteurs en garde contre le contenu des *scholia* d'Érasme dans les trois tomes de correspondance.

SCHWARZFUCHS, n°183. – USTC 149635. – PABEL, « Sixteenth-century Catholic Criticism of Erasmus' Edition of St Jerome », p. 245-249.

104. HIPPOCRATES. *Opera quae extant omnia.* – Paris, Charlotte Guillard et Guillaume Desboys, 1546 – in-8°.

Trad. Janus Cornarius.

[40], 1-539, [1] f. ; - *sign.* †-†††††⁸ a-z⁸ A-O⁸ P⁴ Q-Z⁸ Aa-Yy⁸.

Reprise de la traduction de Cornarius telle que parue la même année à Bâle chez Jérôme Froben.

ADAMS, H-571. – BIRD, n° 1647. – DURLING, réf. 2323. – USTC 195842.

105. LIPPOMANO, Luigi. *Catena in Genesim.* – Paris, Charlotte Guillard, 1546. – in-folio.

[28], 1-434 f. ; - *sign.* A-B⁸ C-D⁶ a-z⁸ A-Z⁸ AA-GG⁸ HH¹⁰.

ADAMS, L-749. – SCHWARZFUCHS, n° 184. – USTC 149526.

106. THEOPHYLACTUS. *In quatuor Evangelia enarrationes.* – Paris, Jean Loys pour lui-même et Charlotte Guillard, 1546. – in-8°.

Trad. Johann Oekolampad. – Éd. et comment. Philippe Montanus.

[8], 1-417 (*i. e.* 425), [27] f. ; - *sign.* A⁸ a-z⁸ aa-zz⁸ A-K⁸ L⁴.

Jacques Bogard avait imprimé la traduction d'Écolampade en 1543. Le texte de cette nouvelle édition est révisé par Philippe Montanus, *ad exemplar Graecum Romae impressum* (édition de Rome, Antonio Blado, 1542).

RENOUARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, fascicule « Jean Loys », 1995, IL 377. – USTC 195816.

1547

107. BASILIUS (S.). *Opera.* – Paris, Charlotte Guillard, 1547. – in-folio.

Éd. Louis Miré, Godefroy Tilmann. – *Trad.* (Desiderius Erasmus, Raphaelus Volaterranus, Georgio Trapezuntino, révisés par) Godefroy Tilmann.

2 tomes :

- Tome I : [34], 1-213, [1 bl.] f. ; - *sign.* †⁸ ã⁸ ē⁸ ð¹⁰ a-z⁸ A-C⁸ D⁶.
- Tome II : [1], 2-221 (=220) f. ; - *sign.* a-z⁸ A-D⁸ E⁴.

ADAMS, B-337. – USTC 195969. – BACKUS, *Lectures humanistes de Basile de Césarée* (notamment le chapitre 5, « L'édition de Gottfried Tilmann et de Louis Miré », p. 55-80).

108. BERNARD DE CLAIRVAUX (S.). *Opera.* – Paris, Charlotte Guillard, Jean de Roigny et Hugues de La Porte, 1547. – in-folio.

Éd. François Mangeard (Comestor), Godefroy Tilmann, Louis Miré.

[36], 1-343, [1], 1-96, [34] f. ; - *sign.* a-c⁸ d-e⁶ a-z⁸ A-V⁸ AA-MM⁸ Aaa-Ccc⁸ Ddd¹⁰.

ADAMS, B-707. – USTC 195968.

♣ [Corpus juris canonici – Decretum] GRATIANUS. *Decretorum Collectanea.* – Paris, Charlotte Guillard et Guillaume Desboys, 1547 [= 1548 n. st.]. – in-8°.

Voir *infra* n° 113 pour cette édition datée de 1547 (n. st.), d'après la date des deux variantes de l'épître dédicatoire.

109. FICINO, Marsilio. *De vita libri tres*. – Paris, Thomas Richard pour lui-même, Charlotte Guillard, Poncet Le Preux et Vivant Gautherot, 1547. – in-8°.

[1], 2-288 p. ; – sign. A-S⁸.

[Toulouse], *Livres anciens de médecine et de pharmacie*, n° 139. – USTC 149771.

♣ **FUCHS, Leonhart. *De historia stirpium commentarii insignes*. – Paris, Jacques Bogard pour lui-même et Charlotte Guillard, 1547. – in-16.**

Voir *supra* n° 99 pour cette édition datée 1546 mense decembris dans un premier état.

110. GOMEZ, Luis. *Commentaria in regulas cancellariae judiciales*. – Paris, Jacques Bogard pour lui-même, Charlotte Guillard, Arnoul Langelier [et Poncet Le Preux ?], 1547. – in-8°.

[48], 1-492 f. ; – sign. AA-FF⁸ a-z⁸ A-Z⁸ Aa-Pp⁸ Qq⁴.

RENOUARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, t. V, 1991, « Bogard », n° 252. – USTC 116948.

111. [Plutarchus] TIBERTO, Dario. *Epitome vitarum Plutarchi*. – Paris, Jacques Bogard pour lui-même, Charlotte Guillard et Poncet Le Preux, 1547. – in-8°.

Éd. Johann Oporin.

[4], 1-211 [1] f. ; – sign. †⁴ a-z⁸ A-C⁸ D⁴.

RENOUARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, t. V, 1991, « Bogard », n° 268. – USTC 195918.

1548

112. CARION, Johann. *Chronicorum libri tres* [et PARADIN, Guillaume et Morel, Guillaume. *Appendix de rebus ab anno 1532 ad annum 1547*] [et ARCHILOCHUS. *Libellus de Temporibus*]. – Paris, Jacques Bogard pour lui-même, Guillaume Morel, et Charlotte Guillard, 1548. – in-16.

Limin. Guillaume Morel. *Trad.* Hermann Bonn.

[32], 1-280, [4] f. ; – sign. a-d⁸ a-z⁸ A-M⁸ N⁴.

RENOUARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, t. V, 1991, « Bogard », n° 272. – USTC 116974.

113. [Corpus juris canonici – Decretum] GRATIANUS. *Decretorum Collectanea*. – Paris, Charlotte Guillard et Guillaume Desboys, 1547 [= 1548 n. st.]. – in-8°.

Éd. et *limin.* Antoine de Mouchy (dit Demochares). – *Limin.* Louis Miré.

[104], 1-663 [1] f. ; – sign. aa-nn⁸ a-z⁸ A-M⁸ N⁴ O-Z⁸ Aa-Zz⁸ AA-OO⁸ PP⁴.

Il existe deux états du cahier aa, comprenant deux épîtres dédicatoires différentes, l'une adressée par Antoine de Mouchy à Odet de Coligny depuis le collège de Sorbonne (*Ex Sorbonica familiae collegio*) le 13 janvier 1547 et l'autre adressée par Louis Miré à René Deschamps, daté *ex typographia nostra* le 22 février. USTC 195904. – METZ, « La contribution de la France à l'étude du Décret de Gratien », *Studia Gratiana*, vol. II, 1954, p. 501-502. – RICHTER, *De Emendatoribus Gratiani. Dissertatio historico-critica*, pars I, Leipzig, 1835, p. 19-24.

114. [Corpus juris civilis – Usuels] AUBERT, René. *Index rerum et verborum quae in Pandectis tractantur*. – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Guillaume Desboys, 1548. – in-8°.

[124] f. ; – sign. a-p⁸ q⁴.

ADAMS A-2119. – USTC 196086.

115. [Corpus juris civilis – Codex] JUSTINIANUS. *Codicis ex repetita praelectione libri XII*. – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Guillaume Desboys, 1548. – in-8°.

Éd. George Meltzer (dit Haloander).

[40], 1-827, [53] f. ; - sign. a-e⁸ 1a-1z⁸ 2a-2z⁸ 3a-3z⁸ 4a-4z⁸ 5a-5s⁸.

SPANGENBERG, *Einleitung*, n° 195 b. – USTC 149942.

116. [Corpus juris civilis – Institutiones] JUSTINIANUS. *Institutionum civilium libri quatuor.* – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Guillaume Desboys, 1548. – in-4°.

Éd. Gilles Perrin.

[24], [4], 221 [1] f. ; - sign. aa-cc⁸ †⁴ a-z⁸ A-D⁸ E⁶.

USTC 150074.

117. [Corpus juris civilis – Nouvelles] JUSTINIANUS. *Novellarum constitutionum quae exstant.* – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Guillaume Desboys, 1548. – in-8°.

Trad. Gregor Meltzer (dit Haloander).

[8], 1-367, [1] f. ; - sign. †⁸ a-z⁸ A-Z⁸.

ADAMS, J-675. – SPANGENBERG, *Einleitung*, n° 195 c. – USTC 150087.

118. [Corpus juris civilis – Pandectae (glose)] JUSTINIANUS. *Digestorum seu Pandectarum juris civilis libri quinquaginta.* – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Guillaume Desboys, 1548-1550. – in-4°.

Éd. Antonio Agustín, Louis Miré. – *Limin.* Angelo Poliziano, Jean Du Tillet. – *Annot.* Gilles Perrin ; Gregor Meltzer (dit Haloander).

3 tomes :

- Tome I : [78], 801 (col. ch. : 1-3204), [1] f. ; - sign. a-i⁸ k⁶ [1] a⁸ 1b-1z⁸ 2a-2z⁸ 3a-3z⁸ 4a-4z⁸ 5a-5g⁸ 5h¹⁰.
- Tome II : [40], 734 (col. ch. : 1-2934) f. ; - sign. a-e⁸ 1a-1z⁸ 2a-2z⁸ 3a-3z⁸ 4a-4y⁸ 4z⁶.
- Tome III : [38], 686 (col. ch. : 1-2754) f. ; - sign. A-D⁸ E⁶ 1a-1z⁸ 2a-2z⁸ 3a-3z⁸ 4a-4q⁸ 4r¹⁰.

ADAMS J-562, 563, 564. – SPANGENBERG, *Einleitung*, n° 196 a, b, c. – USTC 150007.

119. FUCHS, Leonhart. *Ad quinque priores libros de curandi ratione.* – Paris, Jacques Bogard pour lui-même et Charlotte Guillard, 1548. – in-16.

[16], 1-127, [1] f. ; - sign. α-β⁸ aa-qq⁸.

Complète l'édition donnée en 1546 par Bogard.

RENOUARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, t. V, 1991, « Bogard », n° 274. – USTC 116921.

120. IOANNES CHRYSOSTOMI (S.). *In omnes D. Pauli epistolas commentarii.* – Paris, Pierre Gauthier pour Charlotte Guillard et Oudin Petit, 1548. – in-8°.

3 tomes :

- Tome I : [8], 1-444 f. ; - sign. ã⁸ a-z⁸ A-Z⁸ Aa-Ii⁸ Kk⁴.
- Tome II : [8], 1-412 f. ; - sign. []⁸ AA-ZZ⁸ AAa-ZZz⁸ AAAa-FFFF⁸ GGGg⁶.
- Tome III : [8 ?], 1-355 [1] f. ; - sign. *⁸ aa-zz⁸ aaa-xxx⁸ yyy⁴.

USTC 196079.

121. IOANNES CHRYSOSTOMI (S.). *In sanctum Jesu Christi Evangelium secundum Matthaëum commentarii.* – Paris, Pierre Gaultier pour Charlotte Guillard, Jean Macé et Oudin Petit, 1548. – in-8°.

[8], 1-415, [1 bl.] f. ; - sign. ã⁸ A-Z⁸ AA-ZZ⁸ AAA-FFF⁸.

BAUR, *Chrysostome*, « éd. lat. », n° 160. – TAURANT-BOULICAUT, *Lettres grecques*, n° 255. – USTC 203812.

122. IOANNES CHRYSOSTOMI (S.). *In Acta apostolorum.* – Paris, Pierre Gaultier pour Charlotte Guillard (?), Pierre Drouard, Jean Macé et Oudin Petit (?), 1548. – in-8°.

Trad. Desiderius Erasmus.

[1], [1 bl.], 3-517, [11] p. ; - sign. a-z⁸ A-K⁸.

BAUR, *Chrysostome*, « éd. lat. », n° 161. – USTC 158667.

123. [MAZURIER, Martial]. *Brevis et admodum dilucida in Missae canonem exegesis*. [et HILDEBERT DE LAVARDIN. *Libellus metrice de concordia veteris ac novi sacrificii*]. – Paris, Charlotte Guillard et Guillaume Desboys, 1548. – in-8°.

[8], 1-48 f. ; - sign. ã⁸ a-f⁸.

USTC 149942.

124. PETRUS Lombardus. *Sententiarum libri IIII*. – Paris, [x] pour Charlotte Guillard [et Jérôme et Denise de Marnef ?], 1548. – in-8°.

Éd. Jean Aleaume.

[8], 1-458 f. ; - sign. *⁸ a-z⁸ A-Z⁸ Aa-Ll⁸ Mm² (?).

USTC 196112.

¶ PIGHIUS, Albertus. *Controversiarum praecipuarum in comitiis Ratisponensibus tractatarum*. – Paris, Charlotte Guillard, 1548. – in-8°.

Il n'existe pas d'édition de ce texte par Charlotte Guillard à la date de 1548, contrairement à ce qu'indique l'ancien catalogue imprimé de la bibliothèque municipale du Mans (coquille sur la date, pour désigner l'édition de 1542, voir *supra* n° 64).

125. REBUFFI, Pierre. *Subtilissima necnon utilissima Legis unice Codicis de sententia quae pro eo quod interest. olim apud Bituriges aperto pectore dictata repetitio*. – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Guillaume Desboys, 1548. – in-8°.

[6], 1-134, [18] f. ; - sign. † 6 a-t⁸.

126. THEOPHYLACTUS. *In Omnes D. Pauli Epistolas enarrationes*. – Paris, Jacques Bogard pour lui-même et Charlotte Guillard, 1548. – in-8°.

Trad. Johann Lonicer.

[34], 1-386 f. ; - sign. A-D⁸ E2, a-z⁸ A-Z8, AAa-BBb⁸ CCc².

ADAMS, T-609. – RENOARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, t. V, 1991, « Bogard », n° 279. – USTC 116921.

1549

♣ AMBROSIUS MEDIOLANENSIS (S.). *Opera omnia*. – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même, Guillaume Desboys, Oudin Petit (?), Jean de Roigny (?) [Lyon, Hugues de La Porte], 1549. – in-folio.

Voir *infra* n° 130 pour cette édition antidatée, imprimée en réalité en 1550.

¶ AUGUSTINUS (S.). *Divi Augustini operum index autore*. – Paris, Charlotte Guillard, 1549.

Philippe Renouard, dans ses notes manuscrites, mentionne cet ouvrage dont l'existence semble douteuse.

127. [Bible, latin] *Biblia sacra juxta vulgatam*. – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Guillaume Desboys, 1549. – in-folio.

Éd. Jean Benoît.

[16], 1-811 [1], 1-214, [2], [128] p. ; - sign. *⁸ 1a-1z⁸ 2a-2z⁸ 3a-3d⁸ 3e⁶ 4a-4m⁸ 4n-40⁶ A-D⁸ E10 A⁸ B⁶ C⁸

Deuxième édition de la Vulgate annotée par Jean Benoît, après l'originale parue chez Simon de Colines (pour Galliot Du Pré et le Lyonnais Antoine Vincent) en 1541. Cette édition a fait l'objet de deux réémissions distinctes : dans une première réémission, l'imprimeur ajoute la mention

Secunda editio au titre et 39 lignes d'*errata* ; dans une seconde réédition, le millésime du titre est changé en « 1552 ».

ADAMS, B-1041. – SCHWARZFUCHS, *Livre hébreu* (1549, n° 194). – DELAVEAU-HILLARD, nos 869 et 870. – USTC 150167.

128. PIGHIUS, Albertus. *Controversiarum praecipuarum in comitiis Ratisponensibus tractatarum.* – Paris, [Benoît Prévost pour] Charlotte Guillard, Jean I^{er} Ruelle, Vivant Gaultherot, Jérôme et Denise de Marnef, 1549. – in-8°.

[4], [1], 2-284 f. ; – *sign.* [-] 4 a-z⁸ A-M⁸ N⁴.

Suit l'édition de 1542.

ADAMS, P-1188. – USTC 150196.

129. SNOY, Reinier. *Psalterium paraphrasibus illustratum.* – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Jean de Roigny, 1549. – in-16.

[1], 2-314, [14] f. ; – *sign.* A-Z⁸ Aa-Sf⁸.

USTC 196215.

1550

130. AMBROSIUS MEDIOLANENSIS (S.). *Opera omnia.* – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même, Guillaume Desboys, Oudin Petit (?), Jean de Roigny (?) [Lyon, Hugues de La Porte], 1549-1550. – in-folio.

Éd. Louis Miré. – Trad. Godefroy Tilmann. – *Index.* Florent Bourgoing.

4 tomes (numérotation continue), index :

- Tome I : [12], [58] (col. ch. : 1-228) f. ; – *sign.* Aa-Bb⁶ 1a-1f⁸ 1g¹⁰.
- Tome II : [1], [52] (col. ch. : 233-440), [1] f. ; – *sign.* 1h-1n⁸ 1o⁶.
- Tome III : [1], [89] (col. ch. : 443-798) f. ; – *sign.* 1p-1z⁸ 2a⁸ 2b¹⁰.
- Tome IV : [1], [203] (col. ch. : 801-1612) f. ; – *sign.* 2c-2z⁸ 3a-3c⁸ 3d-3e⁶.
- Tome V : [1], [131] (col. ch. avec des erreurs : 1617-3036), [2] f. ; – *sign.* 3d-3e⁶ 3f-3v⁸ 3x-3y⁶.
- Index : [46] f. ; – *sign.* : aa-ee⁸ ff⁶.

Antidaté. Le registre mentionne un cahier gg de huit feuillets, qui ne semble pas exister (il est absent des exemplaires consultés ; présence du registre, des *errata* et du colophon à la fin du cahier ff).

L'index est le plus souvent relié avec le premier tome, entre les pièces liminaires et le texte des *Opera* proprement dit.

ADAMS, A-939. – USTC 154038.

131. BASILIUS (S.). *Opera.* – Paris, Charlotte Guillard, 1550. – in-folio.

Éd. Louis Miré, Godefroy Tilmann. – Trad. (Desiderius Erasmus, Raphaelus Volaterranus, Georgio Trapezuntino, révisés par) Godefroy Tilmann.

2 tomes :

- Tome I : [34], 1-213 [1 bl.] f. ; – *sign.* †⁸ ã⁸ ē⁸ ð¹⁰ a-z⁸ A-C⁸ D⁶.
- Tome II : [1], 2-221 f. ; – *sign.* a-z⁸ A-D⁸ E⁴.

Semble être une simple réédition (réédition ?) de l'édition procurée en 1547 (no 107).

ADAMS, B-339. – TAURANT-BOULICAUT, *Lettres grecques*, n° 230.

132. [Corpus juris canonici – Sextus] BONIFACIUS VIII. *Sextus Decretalium liber* [et Clemens V. *Constitutiones*] [et JOANNES XXII. *Extravangantes seu Constitutiones viginti*] [et *Extravangantes*

communes]. – Paris, Charlotte Guillard, Guillaume Desboys et Sébastien Nivelles, 1550. – in-8°

.

Éd. Jacobus Fontanus.

[8], 1-268 f. ; – sign. ãã⁸ a-z⁸ A-K⁸ L⁴.

Édition partagée entre Charlotte Guillard et Guillaume Desboys d'une part (dans le cadre de leur association) et Sébastien Nivelles d'autre part.

ADAMS, B-2441.

133. [Corpus juris canonici – Decretales] GREGORIUS IX. *Decretales epistolae*. – Paris, Charlotte Guillard, Guillaume Desboys et Sébastien Nivelles, 1550. – in-8°.

Éd. Raymondus de Penaforte.

[28], 1-412 f. ; – sign. aa-cc⁸ dd⁴ a-z⁸ A-Z⁸ Aa-Ee⁸ Ff⁴.

134. [Corpus juris civilis – Authenticorum liber] JUSTINIANUS. *Authenticorum liber*. – Paris, Charlotte Guillard et Guillaume Desboys, 1550. – in-4°.

Éd. Gregor Meltzer dit Haloander. – Comment. Pierre Rebuffi.

[6], [264] (col. ch. 1-1054) f. ; – sign. *⁶ 1a-1z⁸ 2a-2k⁸.

ADAMS, J-678. – SPANGENBERG, *Einleitung*, n° 192e.

135. [Corpus juris civilis – Codex] JUSTINIANUS. *Codicis ex repetita praelectione libri XII*. – Paris, Charlotte Guillard, 1550. – in-4°.

Éd. Gregor Meltzer dit Haloander. – *Limin.* Louis Miré.

2 parties :

- 1^{re} partie : [46], 542 (col. ch. : 1-2168) f. ; – sign. A-E⁸ F⁶ 1 a-1 z⁸ 2 a-2 z⁸ 3 a-3 x⁸ 3y⁶.
- 2^e partie : 340 (col. ch. : 1-1362), [12] f. ; – sign. 1 A-1 Z⁸ 2 A-2 D⁸ 2 E10 2 F-2 V⁸ 2 X⁶.

ADAMS, J-509 – SPANGENBERG, *Einleitung*, n° 192d.

136. [Corpus juris civilis – Institutiones] JUSTINIANUS. *Institutionum civilium libri quatuor*. – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Guillaume Desboys, 1550. – in-4°.

Éd. Gilles Perrin.

[24], [4], 221 (col. ch. : 1-884) [1] f. + 1 pl. ; – sign. aa-cc⁸ † 4 a-z⁸ A-D⁸ E6. (+ 1 pl. hors texte entre q¹ et q²).

Réimpression à l'identique du texte donné en 1548.

SPANGENBERG, *Einleitung*, n° 192 f.

137. [Corpus juris civilis – Novellae] JUSTINIANUS. *Novellarum constitutionum quae exstant*. – Paris, Charlotte Guillard et Guillaume Desboys, 1550.

L'exemplaire de New-York, UTS, semble être un *unicum*.

ERDMANN, *My Gracious Silence*.

138. [Corpus juris civilis – Pandectae] JUSTINIANUS. *Digestorum seu Pandectarum juris civilis libri quinquaginta*. – Paris, Charlotte Guillard et Guillaume Desboys, 1550. – in-8°.

Éd. Gregor Meltzer (dit Haloander), Jacques de Vintimille.

7 parties (en 4 tomes) :

- Tome I (parties 1 à 4 ; généralement relié en 2 volumes) : [62], 1-724 (?) f. – sign. aa-gg⁸ hh⁶ a-z⁸ A-Z⁸ Aa-Zz⁸ aa-yy⁸.
- Tome II : [2], 725-1080 f. ; – sign. [-] 2 5a-5z⁸ 6a-6x⁸ 6y⁴.
- Tome III : [2], 1081-1411, [1 bl.] f. ; – sign. [-] 2 7a-7z⁸ 8a-8s⁸ 8t⁴.
- Tome IV : [2], 1413-1695, [1 bl.] f. ; – sign. [-] 2 9a-9z⁸ 10a-10m⁸ 10n⁴.

♣ [Corpus juris civilis – Pandectae – Infortiatum] JUSTINIANUS. *Digestorum seu Pandectarum tomus alter, quod vulgò Digestum Infortiatum appellatant.* – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Guillaume Desboys, 1550. – in-4°.

Voir *supra* n° 118.

♣ [Corpus juris civilis – Pandectae – Digestum novum] JUSTINIANUS. *Digestorum seu Pandectarum juris civilis tomus tertius.* – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Guillaume Desboys, 1550. – in-4°.

Voir *supra* n° 118.

139. DURAND DE SAINT-POURÇAIN, Guillaume. *Super sententias theologicas Petri Lombardi Commentariorum libri quatuor.* – Paris, Jean de Roigny pour lui-même et pour Charlotte Guillard et Guillaume Desboys, 1550. – in-folio.

Éd. Nicolas de Martimbos. – Nom associé. Pierre Lombard.

[30], 1-179, [3], 181-364 [4] f. ; – sign. *a-*c⁸*d⁶ a-y⁸ z⁶ A-Y⁸ Z⁶ Aa⁶.

ADAMS, D-1181.

¶ DU TILLET, Jean. *Libelli seu decreta a Clodoveo, et Childeberto, & Clothario prius aedita... [et alia opera]* – [Paris ?, s. n., 1550]. – in-16.

Cette compilation d'anciens textes juridiques francs renferme, entre autres, l'édition *princeps* de la Loi salique. Cette publication est très probablement l'œuvre de Jean Du Tillet. Le catalogue de la Bibliothèque nationale espagnole, suivi par l'USTC, propose d'attribuer cette édition aux presses de Charlotte Guillard. La typographie employée paraît cependant trop archaïque pour le Soleil d'Or en 1550, même si l'on y rencontre une gaillarde italique gravée pour Chevallon en 1527 (I. 65). Eugénie Droz (« Notes sur Théodore de Bèze ») proposait d'attribuer cette publication aux héritiers de Jacques Bogard.

140. LIPPOMANO, Luigi. *Catena in Exodum.* – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Guillaume Desboys, 1550. – in-folio.

[16], 1-389 [1] f. ; – sign. A-B⁸ 1a-1z⁸ 2a-2z⁸ 3a-3b⁸ 3c⁶.

ADAMS, L-750. – SCHWARZFUCHS, n° 207.

141. Theodosius. *E libris constitutionum Theodosii.* – Paris, Charlotte Guillard et Guillaume Desboys, 1550. – in-8°.

Éd. Jean Du Tillet.

2 parties :

- 1^{re} partie : [12], 1-123, [1 bl.] p. ; – sign. *6 aa-gg⁸ hh⁴ ii².
- 2^e partie : [12] 1-580 p. ; – sign. †⁶ a-z⁸ A-N⁸ O².

ADAMS, T-544. – USTC 196283.

1551

142. [BADIUS, JODOCUS] *Allegoriae simul et tropologiae in locos utriusque Testamenti.* [et LUSCINIUS, Ottmar, *Allegoriae Psalmorum*] [et BEDA VENERABILIS. *Epitome de schematibus & tropis*]. – Paris, Benoît Prévost pour Charlotte Guillard, Sébastien Nivellet et Vivant Gaultherot, 1551 [4^e des nones de janvier]. – in-8°.

Éd. et limin. Godefroy Tilmann. – Limin. Claude Morel, Gérard Leclerc.

[8], [1], 2-619, [25] f. ; – sign. ã⁸ a-z⁸ A-Z⁸ & 8 Aa-Zz⁸ AA-KK⁸ LL⁶.

Cette compilation, fréquemment attribuée à Godefroy Tilmann, constitue en réalité la réimpression de l'*Allegoriarum et moralium sententiarum in utrumque divinae legis instrumentum*

qu'avait établi et publié Josse Bade en 1520 (RENOUARD, *Imprimeurs et libraires parisiens*, t. III, n° 435).

Outre une longue épître inédite de Godefroy Tilmann, cette édition comporte deux courtes pièces de vers, l'une signée du chartreux Claude Morel, l'autre la devise *Ne quid nimis* (« rien de trop ») que l'on retrouve au feuillet GG2vo après une courte pièce de vers signée Gerardus Clericus (non identifié).

USTC 150733.

143. BERNARD DE CLAIRVAUX (S.). *Opera*. – Paris, Charlotte Guillard et Guillaume Desboys [Lyon, Hugues de La Porte], 1551. – in-folio.

Éd. François Mangeard, Louis Miré, Godefroy Tilmann. – *Limin.* François Mangeard.

[34], 1-343 [1], 1-116, [34] f. ; - *sign.* a-c⁸ d10 a-z⁸ A-V⁸ AA-OO⁸ PP⁴ aaa-ccc⁸ ddd¹⁰.

USTC 150939. – JIMENES, « Pratiques d'atelier et composition typographique ».

144. [Biblia, N. T.] *Novum Testamentum*. – Paris, Florent Yvernel pour Charlotte Guillard, Guillaume Desboys et Sébastien Nivelles, 1551. – in-16.

Éd. Jean Benoît.

[36] 1-216, 1-173 [11] f. ; - *sign.* †⁸ ††⁸ †††⁸ ††††⁸ †††††⁴ a-z⁸ aa-dd⁸ A-Z⁸.

Nouvelle édition avec privilège, après l'originale parue en 1543 chez Galliot Du Pré.

ADAMS, B-1739. – DELAVEAU et HILLARD, n° 4413 et 4414. – USTC 154140.

145. DIONYSIUS CARTHUSIANUS. *In omnes beati Pauli epistolas commentaria*. [et *In VII epistolas canonicas*]. – Paris, Robert Masselin pour Jean Foucher, la veuve de Guillaume Le Bret, Charlotte Guillard, Sébastien Nivelles et Charles Périer, octobre 1551. – in-folio.

Éd. Dirk Loër.

2 parties :

- 1^{re} partie : [4], 1-129, [1] f. ; - *sign.* a⁴ a-x⁶ y⁴.
- 2^e partie : [6], 1-170 f. ; - *sign.* ã⁶ A-Z⁶ Aa-Dd⁶ Ee-Ff⁴.

CHAIX, *La Chartreuse de Cologne*, t. II, « Bibliographie », n° 22/16. – USTC 204014.

¶ DIONYSIUS CARTHUSIANUS. *In omnes beati Pauli epistolas commentaria*. [et *In VII epistolas canonicas*]. – Paris, Jean de Roigny [et Charlotte Guillard], 1551. – in-8°.

Il n'a pas été trouvé trace d'une édition in-octavo au nom de Jean de Roigny, pourtant mentionnée par Philippe Renouard dans ses notes manuscrites.

146. GREGORIUS I (S.). *Omnia quae extant opera*. – Paris, Charlotte Guillard et Guillaume Desboys [et Oudin Petit ?] [Lyon, Hugues de La Porte ?], 1551. – in-folio.

Éd. Godefroy Tilman et Louis Miré.

2 tomes :

- Tome I : [40], [62], 1-214 f. ; - *sign.* a-e⁸ A-G⁸ H⁶ a-z⁸ A-C⁸ D⁶.
- Tome II : [1], 2-327 [1] f. ; - *sign.* aa-zz⁸ AA-SS⁸.

USTC 150935.

1552

♣ [Biblia ; latin] *Biblia sacra juxta vulgatum...* – Paris, Charlotte Guillard et Guillaume Desboys, 1552. – in-folio.

Troisième émission de l'édition de 1549 ; voir *supra* n° 127.

147. [Biblia ; latin] *Biblia sacra juxta vulgatum...* – Paris, Benoît Prévost pour Charlotte Guillard et Guillaume Desboys, 1552. – in-4°.

Éd. Jean Benoît.

2 parties, index :

- A.T. : [8], 1-964 p. ; - *sign.* *⁸ a-z⁸ A-Z⁸ Aa-Oo⁸ Pp².
- N.T. : 1-260 p. ; - *sign.* AA-PP⁸ QQ¹⁰.
- Index : [104] f. ; - *sign.* A-H⁸ A-E⁸.

Nombreux bois gravés formant deux séries, distinctes par le style et par leurs dimensions (environ 59 × 86 mm pour l'A.T. et 63 × 43 mm pour le N.T.). Ces bois ne sont ni signés, ni datés. Tous les exemplaires semblent porter la mention *Secunda editio* : le texte est en effet conforme à celui de la seconde édition de 1549 (voir *supra* n° 127).

ADAMS, B-1047. – DELAVEAU et HILLARD, *Bibles imprimées* (n° 876). – SCHWARZFUCHS, *Livre hébreu* (1552, n° 218). – USTC 151010.

¶ CERESARA, Paride da (dit Tricasso). *La Chiromance*. – Paris, Pierre Drouard [et Vivant Gaultherot ?], 1552. – in-8°.

[1], 2-96 f. ; - *sign.* A-M⁸.

Même contenu et collation que l'édition de 1546. En dépit de l'adresse affichée au titre (et, pour cette édition, au colophon), nous doutons de son attribution à Charlotte Guillard (voir *supra* notice de l'édition de 1546).

148. [Corpus juris canonici – Decretum] GRATIANUS. *Decretorum Collectanea*. – Paris, Charlotte Guillard et Guillaume Desboys, Sébastien Nivelles, 1552. – in-8°.

Éd. Antoine de Mouchy.

[104], 1-663, [1] f. ; - *sign.* aa-nn⁸ a-z⁸ A-M⁸ N⁴ O-Z⁸ Aa-Zz⁸ AA-OO⁸ PP⁴.

USTC 151092.

149. [Corpus juris civilis – Usuels] AUBERT, René. *Index rerum et verborum quae in Pandectis tractantur, copiosissimus*. – Paris, Charlotte Guillard et Guillaume Desboys, 1552. – in-8°.

[116] f. ; - *sign.* a-o⁸ p⁴.

Suit l'édition de 1548.

SPANGENBERG, *Einleitung*, n° 206 e. – USTC 196550.

150. [Corpus juris civilis – Codex] JUSTINIANUS. *Codicis ex repetita praelectione libri XII*. – Paris, Charlotte Guillard et Guillaume Desboys, 1552. – in-8°.

Éd. George Meltzer dit Haloander.

[40], 1-827, [53] f.

L'exemplaire conservé à Skokloster (Suède) est un *unicum*.

151. [Corpus juris civilis – Institutiones] JUSTINIANUS. *Institutionum libri quatuor*. – Paris, Charlotte Guillard et Guillaume Desboys, 1552. – in-8°.

Éd. Gregor Meltzer (dit Haloander).

[1], 2-121, [3] f. ; - *sign.* A-P⁸ Q⁴.

SPANGENBERG, *Einleitung*, n° 206 d. – USTC 196553.

152. [Corpus juris civilis – Novellae] JUSTINIANUS. *Novellarum constitutionum quae exstant*. – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Guillaume Desboys, 1552. – in-8°.

Éd. Gregor Meltzer (dit Haloander).

[8], 1-367, [1] f. ; - *sign.* †⁸ a-z⁸ A-Z⁸.

ADAMS, J-679. – SPANGENBERG, *Einleitung*, n° 206 c. – USTC 151169.

153. [Corpus juris civilis – Pandectae] JUSTINIANUS. *Digestorum seu Pandectarum juris civilis libri quinquaginta*. – Paris, Charlotte Guillard et Guillaume Desboys, 1552. – in-8°.

Éd. Gregor Meltzer dit Haloander, Jacques de Vintimille et Antonio Agustin (?).

7 tomes :

- Tome I : [64], 1-147, [1] f. ; - sign. A-H⁸ 1A-1S⁸ 1T⁴.
- Tome II : [2], 148-312, [1] f. ; - sign. 2A-2X⁸.
- Tome III : [2], 313-510 f. ; - sign. 3A-Z⁸ 3AA-3BB⁸.
- Tome IV : [2], 517-721, [1] f. ; - sign. 4A-4Z⁸ 4AA-4CC⁸.
- Tome V : [2], 725-1078 f. ; - sign. 5A-5Z⁸ 6A-6X⁸ 6Y⁴.
- Tome VI : [3], 1079-1411, [1] f. ; - sign. 7A-7Z⁸ 8A-8S⁸ 8T⁴.
- Tome VII : [2], 1413-1695, [1] f. ; - sign. 9A² 9a-9z⁸ 10a-10m⁸ 10n⁴.

ADAMS, J-573, 574 et 575. – SPANGENBERG, *Einleitung*, n° 206 a. – USTC 151015.

154. GAGNY (de), Jean. *Clarissima et facillima in quatuor evangelia scholia*. – Paris, Philippe Rithauvé pour Charlotte Guillard et Guillaume Desboys [et Charles Périer], 1552 [calendes de Mars]. – in-folio.

Éd. Jean Benoît. – *Limin.* François Aleaume, Jean des Fosses.

[22], 1-287 [1] f. ; - sign. *⁴ ã⁶ ë⁶ ÿ⁶ A-Z⁶ Aa-Mm⁶ Nn⁴ Oo-Zz⁶ AAa⁶ BBb⁸.

ADAMS, B-1816. – PEACH, *Versailles*, n° 760. – USTC 151015.

155. THOUZAT, Jacques. *Lexicon Graecolatinum*. – Paris, Charlotte Guillard et Guillaume Merlin, 1552. – in-folio.

Éd. et *Limin.* Frédéric Morel. – *Limin.* Charlotte Guillard, Élie André, François Bérault.

[1034] f. ; - sign. †⁴ a-z⁶ A-Z⁶ aa-zz⁶ Aa-Xx⁶ ♣¹ Yy-Zz⁶ AA-ZZ⁶ AAa-ZZz⁶ aaa-zzz⁶ AAA-KKK⁶ LLL⁴.

ADAMS, T-1208. – PEACH, *Versailles*, n° 1594. – USTC 151147. – MUND-DOPCHIE, « Le *Lexicon Graecolatinum* de Jacques Toussain » – JIMENES, « Un monument lexicographique », dans *Passeurs de textes. Imprimeurs, éditeurs et lecteurs humanistes dans les collections de la bibliothèque Sainte-Geneviève*, Paris, 2009, p. 141-143.

1553

156. [Biblia – Psalterium] *Psalterium Davidicum cum aliquot canticis ecclesiasticis*. – Paris, Charlotte Guillard et Guillaume Desboys, 1553. – in-8°.

[1], 2-137, [2], 2-63, [1] f. ; - sign. a-r⁸ s⁴ ; A-H⁸.

ADAMS, B-1432. – Manque à l'USTC (8 février 2017).

157. [Corpus juris civilis – Codex] JUSTINIANUS. *Codicis ex repetita praelectione libri duodecim*. – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Guillaume Desboys, 1553. – in-8°.

Éd. Gregor Meltzer (dit Haloander).

2 parties :

- 1^{re} partie : [40], 1-491, [1] f. ; - sign. a-e⁸ 1A-1Z⁸ 2A-2Z⁸ 3A-3P⁸ 3Q⁴.
- 2^e partie : 1-367 [1], [52] f. ; - sign. 4A-4Z⁸ 5A-5Z⁸ 5AA-5FF⁸ 5GG⁴.

ADAMS, J-511. – SPANGENBERG, *Einleitung*, n° 206 b. – USTC 151240.

158. [Corpus juris civilis – Institutiones] JUSTINIANUS. *Institutionum civilium libri quatuor*. – Paris, Charlotte Guillard et Guillaume Desboys, 1553. – in-4°.

Éd. Gilles Perrin.

[24], [4], 221 (col. ch. : 1-884), [1] f. ; - sign. aa-cc⁸ †⁴ a-z⁸ A-D⁸ E⁶ ; (1 pl. dépl. h.-t.).

Recomposition ligne à ligne de l'édition de 1550.

ADAMS, J-636. – SPANGENBERG, *Einleitung*, n° 210. – USTC 151342.

♣ [Corpus juris civilis – Novellae (grec)] JUSTINIANUS. Νεαρῶν τῶν ἐν τῷ νῦν Ἐυρισκομενων καὶ ὡς ἐυρισκονται βιβλίον. [et CLEMENS I, Οἱ Κανονες τῶν ἁγίων Ἄποστόλων...] – Paris, Charlotte Guillard, 1553. – in-8°.

Nouvelle émission de l'édition donnée en 1542 (voir *supra* n° 53).

159. DIONYSIUS CARTHUSIANUS. *Commentariorum opus, in Psalmos omnes Davidicos*. – Paris, Robert Masselin pour Jacques Du Puys, Charlotte Guillard, Poncet Le Preux, Jean Macé, Jean I^{er} Ruelle, et la veuve de Maurice de La Porte, 1553. – in-folio.

Éd. Dirk Loër.

[12], 1-327, [1] f. ; - sign. (a) - (b) 6 a-z⁸ A-S⁸.

Erreur d'imposition au premier cahier.

USTC 204161 (au nom de Masselin ; l'émission au nom de Guillard est absente à l'USTC au 12 septembre 2014).

160. IOANNES CHRYSOSTOMI (S.). *In sanctum Iesu Christi Evangelium secundum Ioannem commentarii*. – Paris, Charlotte Guillard, Oudin Petit et les frères Marnef (?), 1553. – in-8°.

Limin. Francesco Accolti.

[1], 2-283, [1] f. ; - sign. a-z⁸ A-M⁸ N⁴.

BAUR, *Chrysostome*, « éd. lat. », n° 183. – USTC 151329.

161. IOANNES CHRYSOSTOMI (S.). *In sanctum Iesu Christi Evangelium secundum Marcum et Lucam commentarii*. – Paris, Charlotte Guillard, Oudin Petit et les Marnef (?), 1553. – in-8°.

[1], 2-79, [1 bl.] f. ; - sign. AA-KK⁸.

BAUR, *Chrysostome*, « éd. lat. », n° 178. – USTC 204130.

162. IOANNES CHRYSOSTOMI (S.). *In sanctum Iesu Christi Evangelium secundum Matthaem commentarii*. – Paris, Charlotte Guillard, Oudin Petit (?) et les Marnef (?), 1553. – in-8°.

Limin. Dionysius Ugr. (non identifié).

[8], 1-276, [2] f. - sign. a-z⁸ A-M⁸ N⁴.

Réimpression, avec une nouvelle épître liminaire, du texte qu'avait publié Charlotte Guillard en 1543 (voir *supra* n° 78).

BAUR, *Chrysostome*, « éd. lat. », n° 181. – USTC 204517.

163. IOANNES CHRYSOSTOMI (S.). *Passio domini nostri Iesu Christi secundum Mattaem*. – Paris, Charlotte Guillard, Oudin Petit (?) et les frères Marnef (?), 1553. – in-8°.

40 f. ; - sign. Aa-Ee⁸.

Réimpression, avec une nouvelle épître liminaire, du texte qu'avait publié Charlotte Guillard en 1543 (voir *supra* n° 79).

BAUR, *Chrysostome*, « éd. lat. », n° 182. – USTC 204176.

164. MIZAULD, Antoine. *Asterismi : sive Stellatarum octavi coeli imaginum Officina*. [et *Encomium docti astronomi*] – Paris, Charlotte Guillard, 1553. – in-8°.

[42] f. ; - sign. A-D⁸ E10.

PEACH, *Versailles*, n° 1137. – USTC 158712.

165. MIZAULD, Antoine. *Planetae, sive planetarum collegium*. – Paris, Charlotte Guillard, 1553. – in-8°.

[24] f. ; - sign. A-C⁸.

PEACH, *Versailles*, n° 1139. - BIRD (réf. 1664). - USTC 151367.

166. MIZAUD, Antoine. *Zodiacus sive duodecim signorum coeli hortulus, libellis tribus concinnatus*. - Paris, Charlotte Guillard, 1553. - in-8°.

[32] f. ; - sign. A-D⁸.

PEACH, *Versailles*, n° 1138. - BIRD (réf. 1667). - USTC 140101.

167. ROYARD, Jean. *Homiliae in Evangelia Dominicalia*. - Paris, Jean Savetier pour Charlotte Guillard, Oudin Petit et Jean Macé et la veuve de Guillaume Le Bret, 1553. - in-8°.

2 parties :

- *Pars hyemalis* : [16], 1-294, [2] f. ; - sign. ¶⁸ ¶¶⁸ A-Z⁸ AA-NN⁸ OO⁶.
- *Pars aestivalis* : [12], 1-308 f. ; - sign. ¶⁸ ¶¶⁴ a-z⁸ aa-pp⁸ qq⁴.

1554

168. [Biblia - N.T.] *Novum Testamentum*. - Paris, Philippe Rithauvé pour lui-même et Charlotte Guillard, Guillaume Desboys et Sébastien Nivelles, 1554. - in-16.

Éd. Jean Benoît.

2 parties :

- 1^{re} partie : [36], 1-216 f. ; - sign. †⁸-††††⁸ †††††⁴ a-z⁸ aa-dd⁸.
- 2^e partie : 1-173, [11] f. ; - sign. A-Y⁸ Z⁸ (?).

ADAMS, B-1746. - DELAVEAU-HILLARD, n°s 4418 et 4419. - USTC 151609.

169. ROYARD, Jean. *Enarratio passionis domini nostri Jesu Christi, secundum utriusque testamenti scripturas*. - Paris, Jean Savetier pour Charlotte Guillard, Oudin Petit et Jean Macé, Robert Mullot, et la veuve de Guillaume Le Bret, 1554. - in-8°.

[8], 1-59, [1] f. ; - sign. AA⁸ AA-GG⁸ HH⁴.

USTC 204216.

170. ROYARD, Jean. *Homiliae in Evangelia Dominicalia*. - Paris, Jean Savetier pour Charlotte Guillard, Jean Macé, Robert Mullot et la veuve de Guillaume Le Bret, 1554. - in-8°.

Limin. Jean Royard le jeune.

[12], 1-244 f. ; - sign. aa⁸ bb⁴ a-z⁸ A-G⁸ H⁴.

USTC 154818.

171. [Théologie grecque]. NECTARIUS. *Oratio una*. IOANNES CHRYSOSTOMUS. *Orationes sex*. - Paris, Charlotte Guillard, 1554. - in-8°.

Éd. Joachim Perrion.

[1], 2-56 p. ; - sign. α-γ⁸ δ⁴.

Texte grec établi par Périon, sans la traduction latine. Cette dernière est publiée par Sébastien Nivelles la même année sous le titre *Orationes sive conciones ad populum, septem*. Nivelles publie au même moment une édition de deux homélies inédites traduites par Godefroy Tilmann, dont Charlotte Guillard publiera le texte grec l'année suivante (voir *infra* n° 176). Toutes ces pièces composent un seul et même programme éditorial, mené de front et en concertation par Nivelles et sa tante. Ces diverses publications sont fréquemment rassemblées dans des recueils.

BAUR, *Chrysostome*, « éd. gr. », n° 46. - USTC 154242.

1555

172. AUGUSTINUS (S.). *Opera omnia*. – Paris, Charlotte Guillard pour elle-même et Guillaume Desboys, 1555. – in-folio.

Éd. et *limin.* Desiderius Erasmus, Jakob Haemer, Juan Luis Vives. – *Limin.* Richard Du Mans. – *Index.* Florent Bourgoing.

10 tomes, index :

- Tome I : [10], 1-200 f. ; - sign. †¹⁰ a-y⁸ z¹⁰ AA⁸ BB⁶.
- Tome II : [1], 2-195, [1] f. ; - sign. a-y⁸ z¹⁰ A¹⁰.
- Tome III : [1], 2-242 f. ; - sign. a-z⁸ A-F⁸ G¹⁰.
- Tome IV : [1], 2-308 f. ; - sign. a-z⁸ A-O⁸ P-Q⁶.
- Tome V : [8], [1], 2-218 f. ; - sign. †⁸ a-z⁸ A-C⁸ D¹⁰.
- Tome VI : [1], 2-190 f. ; - sign. a-z⁸ A⁶.
- Tome VII : [1], 2-310 f. ; - sign. a-z⁸ A-P⁸ Q⁶.
- Tome VIII : [1], 2-382 f. ; - sign. a-z⁸ A-Z⁸ Aa⁸ Bb⁶.
- Tome IX : [1], 2-261, [1] f. ; - sign. a-z⁸ A-I⁸ K⁶.
- Tome X : [1], 2-325, [1] f. ; - sign. a-z⁸ A-R⁸ S⁶.
- Index : [196] f. ; - sign. aa-zz⁸ AA-BB⁶.

Pour l'essentiel, reprise ligne à ligne de l'édition donnée en 1541. Seul ajout, le *De Vita eremitica, ad sororem* (tome I), dont l'épître au lecteur (au premier feuillet de l'index) ne cache pas l'incertitude d'attribution.

ADAMS, A-2163. – USTC 151919.

173. CARRANZA, Bartolome. *Summa Conciliorum et pontificorum*. – Paris, Charlotte Guillard, Arnoul L'Angelier, Jean I^{er} Ruelle, Guillaume Thiboust(?), Bernard Turrison, 1555. – in-16.

[16], 1-503 (= 504) f. ; - sign. aa-bb⁸ a-z⁸ A-Z⁸ AA-RR⁸.

Nouvelle publication de ce texte, dont l'original avait paru à Venise, *al segno della speranza*, en 1546, et qui avait déjà été réimprimé à Paris en 1550, 1552 et 1554.

USTC 154299.

174. FUCHS, Leonhart. *Paradoxorum medicinae libris tres*. – Paris, Martin Le Jeune pour Charlotte Guillard, 1555. – in-8°.

Éd. Sébastien de Monteux.

[20], 1-238, [2] f. ; - sign. *-**⁸ ****⁴ a-z⁸ A-G⁸.

ADAMS, F-1125. – USTC 151882.

175. IOANNES CHRYSOSTOMUS. *Enarratio in Esaiam prophetam*. – Paris, [Sébastien Nivelles pour ?] Charlotte Guillard et Guillaume Desboys, 1555. – in-folio.

Trad. Godefroy Tilmann.

[6], 1-56 f. ; - sign. *⁶ a⁶ b-m⁴ n⁶.

Traduction inédite de Godefroy Tilman, établie à partir d'un manuscrit de la Bibliothèque royale de Fontainebleau. Cette édition est immédiatement reproduite à Anvers. Ce court texte est fréquemment intégré à des recueils factices, souvent avec l'*Enarratio in Esaiam* de saint Basile (*infra* n° 180) ou le commentaire sur Jean d'Origène (qui porte le même privilège que ce texte, voir *infra* n° 179).

BAUR, *Chrysostome*, « éd. lat. », n° 193. – Peach, *Versailles*, n° 916. – USTC 151785.

176. IOANNES CHRYSOSTOMUS (S.). *Enarratio in Psalmum centesimum.* – Paris, Charlotte Guillard, 1555. – in-8°.

31-[1 bl.] p. ; - sign. A-B⁸.

Texte grec seul. Fait suite à celle de la traduction latine de Tilmann donnée l'année précédente par Sébastien Nivelles (voir *supra* n° 171).

ADAMS J-1530. – BAUR, *Chrysostome*, « éd. gr. », n° 47. – USTC 204859.

¶ IOANNES DAMASCENE. *Libri tres apologetici.*

Cet ouvrage, attribué par Erdmann (*My Gracious Silence*) à Charlotte Guillard, porte en fait le nom de son neveu, le libraire Guillaume Guillard.

177. MESNART, Martin. *Legum pontificiarum Gregorii noni, seu Decretalium pentateuchus in Epitomen arte ac ordine reuocatus.* – Paris, Charlotte Guillard et Guillaume Guillard, 1555. – in-8°.

[16], 1-211, [1 b.] f. ; - sign. ã⁸ A-Z⁸ AA-CC⁸ D⁴ (sic).

ADAMS, M-1360. – USTC 151855.

178. MONTAN, Mathurin. *Genialium dierum commentarii.* – Paris, Charlotte Guillard, 1555. – in-8°.

[6], 1-102 [6], [2] p. ; - sign. A-G⁸.

USTC 154277.

179. ORIGENES. *Commentariorum in B. Ioannis Euangelium tomi nouem.* – Paris, [Sébastien Nivelles pour ?] Charlotte Guillard et Guillaume Desboys, 1555. – in-folio.

Trad. Joachim Périon.

[8], 1-316, [24] p. ; - sign. †⁴ a-z⁶ A-B⁶ C⁸ ã⁶ ē⁶.

Fréquemment intégrée à des recueils factices, au côté de l'*Enarratio in Esaiam* de Jean Chrysostome, qui porte le même privilège (voir *supra* n° 175). PEACH, *Versailles*, n° 1231. – USTC 151716.

1556

180. BASILIUS (Pseudo-). *Enarratio in Esaiam prophetam.* – Paris, Annet Brière pour Charlotte Guillard et Guillaume Desboys, 1556. – in-folio.

Éd. et trad. Godefroy Tilmann, Desiderius Erasmus.

[6], [6], 1-127, [1] f. ; - sign. A⁶ *⁶ a-y⁶.

Cette pièce est fréquemment intégrée à des recueils factices, au côté de l'*Enarratio in Esaiam* de Jean Chrysostome, qui porte le même privilège (voir *supra* n° 175).

PEACH, *Versailles*, n° 136. – USTC 154321. – BACKUS, *Lectures humanistes de Basile de Césarée* (chap. II, « In Esaiam », p. 179-183).

181. IOANNES CHRYSOSTOMUS (S.). *Opera* – Paris, Charlotte Guillard et Guillaume Desboys, 1556. – in-folio.

Éd. Jean Hucher, Philippe Montanus. – Trad. Desiderius Erasmus, Germain de Brie, Philippe Montanus, Godefroy Tilmann, Jean Benoît, Guillaume Petit, Cristoforo Persona, Luca Bernardi de Brescia. – *Limin.* Francesco Accolti Aretino. – *Index.* Jean Benoît.

5 tomes, index : – Tome I : [10], [319] (col. ch. de 1 à 1276), [1] f. ; - sign. †¹⁰ a-z⁸ A-R⁸.

• Tome II : [2], [294] (col. ch. de 1 à 1174) f. ; - sign. a-z⁸ A-O⁸.

• Tome III : [2], [212] (col. ch. de 1 à 846) f. ; - sign. a-z⁸ A-C⁸ D⁶.

- Tome IV : [1], [422] (col. ch. de 1 à 1682) f. ; - *sign.* a-z⁸ A-Z⁸ Aa-Ff⁸ Gg⁶.
- Tome V : [1], 2-300 f. ; - *sign.* a-z⁸ A-N⁸ O¹⁰.
- Index : [72] f. ; - *sign.* A-I⁸.

Édition en cinq volumes établie par Philippe Montanus. Le texte des homélies sur Mathieu est établi à partir de deux manuscrits inédits provenant de la bibliothèque du roi à Fontainebleau ; le texte des épîtres de saint Paul (tome IV) a été collationné à l'aide des mêmes manuscrits.

BAUR, CHRYSOSTOME, « éd. lat. », n° 195. – USTC 152185.

INDEX DE LA BIBLIOGRAPHIE

Les chiffres renvoient aux numéros des notices concernées.

Accolti Aretino, Francesco : 75, 77, 160, 181

Accursius : 51

Agricola (dit Rudolf Huysman) : 4

Agustín, Antonio : 118, 153

Alberico da Rosate : 7

Albert de Castre, Jacques (OP) : 26

Albus, Antonius : voir Leblanc, Antoine.

Alciati, Andrea : 1, 53

Aleaume, François : 154

Aleaume, Jean : 80, 124

Alessandri, Alessandro : 21

Ambrosius Mediolanensis (S.) : 130

Amerbach, Basil : 103

Amerbach, Boniface : 103

Amerbach, Bruno : 103

Andernach, Winther von : 72

André, Élie : 155

Aquin, Thomas d' : voir Tommasso d'Aquino.

Arethas Caesariensis : 95

Aretino, Francesco : voir Accolti Aretino, Francesco.

Athananius (S.) : 82

Aubert, René : 114, 149

Augustinus (S.) : 5, 38, 83, 172

Badius, Jodocus : 142

Barbaro, Ermolao : 4

Basilus (S.) : 107, 131, 180

Beda Venerabilis : 142

Benoît, Jean : 75, 127, 144, 147, 154, 168, 181

Bérault, François : 155

Bernard de Clairvaux : 108, 143

Bernardi de Brescia, Luca : 75, 181

Biblia

Biblia

sacra

: 127, 147

Novum Testamentum : 65, 144, 168

Psalterium : 90, 156

Billick, Eberhard : 91

Bloemevenne, Pieter : 68

Bogard, Jacques : 15, 16, 19, 28, 30, 63, 65, 68, 71, 72, 73, 93, 94, 97, 99, 101, 102, 110, 111, 112, 119, 126

Bonhomme, Yolande : 38

Bonifacius VIII : 40, 132

Bonn, Hermann : 84, 112

Boucher, Nicolas : 91, 92

Bourgoing, Florent (OFM) : 38, 83, 130, 172

Brie, Germain de : voir Germain de Brie.

Brière, Annet : 180

Broickwy von Köningstein, Anton (OFM) : 66

Budé, Guillaume : 12

Caietano, Tommaso de Vio : 22, 23, 31, 32, 97

Canape, Jean : 13

Carion, Johann : 84, 112

Carranza, Bartolome : 173

Castro, Alfonso (OFM) : 67

Catarino, Ambrogio (dit Lancellotto Politi) : 39

Céneau, Robert : 98

Centomanus, Richardus : voir Du Mans, Richard.

Chappuis, Jean : 8

Chappusot, Nicolas : 14

Chevallon, Claude : 40, 41

Chevallon, Gervais : 8

Cemens I : 53, 54, 85

Clemens V : 40, 132

Clericus, Gerardus : voir Leclerc, Gérard.

Comestor, Franciscus : voir Mangeard, François.

Cornarius, Janus : 86, 104

Corpus juris canonici

Usuels : 6, 7, 33, 42, 43, 49

Decretales : 41, 133

Decretum : 8, 113, 148

Sextus : 40, 132

Corpus juris civilis

Usuels : 6, 7, 33, 42, 43, 49, 114, 149

Authenticorum liber : 10, 134
Codex : 50, 115, 135, 150, 157
Institutiones : 9, 51, 52, 116, 136, 151, 158
Novellae : 53, 54, 117, 137, 152
Pandectae : 1, 34, 118, 138, 153
 Danielis, Ioannes : 31
 Davion, Jean : 63
 Demochares, Antonius : voir Mouchy, Antoine de.
 Desboys, Guillaume : 102, 104, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 123, 125, 127, 130, 132, 133, 134, 135, 136, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 156, 157, 158, 168, 179, 180
 Des Fosses, Jean : 154
 Dionysius Aeropagyta (Pseudo-) : 17
 Dionysius Carthusianus (dit Dionysius a Rickel) : 2, 24, 25, 35, 36, 44, 45, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 68, 145, 159
 Dionysius Exiguus : 19
 Drouart, Pierre : 92, 122
 Du Mans, Richard (OFM) : 38, 172
 Du Pré, Galliot I^{er} : 91
 Du Puys, Jacques : 159
 Du Puys, Mathurin I^{er} : 86, 92
 Durand de Saint-Pourçain, Guillaume : 26, 139
 Du Tillet, Jean : 16, 118, 141
 Eck, Johann Maior von : 3
 Epiphanius de Constantia (S.) : 86
 Erasmus, Desiderius : 27, 37, 38, 65, 69, 75, 76, 88, 103, 107, 122, 131, 172, 180, 181
 Euthymius Zigabenus : 70, 87
 Fischer, John : 92
 Ficino, Marsilio : 109
 Fontanus, Jacobus : 40, 132
 Foucher, Jean : 1, 44, 60, 66, 67, 80, 86, 145
 Fuchs, Leonhart : 46, 71, 93, 99, 100, 101, 102, 119, 174
 Gagny, Jean de : 17, 81, 96, 154
 Galenus, Claudius : 11, 12, 13, 63, 72, 73, 93
 Gast, Johann : 96
 Gautherot, Vivant : 67, 76, 77, 78, 86, 99, 109, 128, 142
 Gauthier, Pierre : 120, 121, 122
 Gazeau, Jacques : 55, 56, 57, 58, 64, 93, 94
 Gerardus, Theodoricus : 72
 Germain de Brie : 75, 181
 Gesner, Conrad : 47
 Girault, Ambroise : 3, 20, 24, 44, 55, 58, 67, 80, 92
 Glareanus, Heinrich Loris : 55

Gomez, Luis : 110
 Gratianus : 8, 113, 148
 Grégoire, Martin : 12
 Gregorius I (S.) : 62, 146
 Gregorius IX : 41, 133, 177
 Gryphius, François : 4
 Guillard, Guillaume : 177
 Gymnich, Johann : 20
 Haemer, Jakob : 38, 172
 Haloander, Gregor : voir Meltzer, Gregor.
 Hentenius, Joannes : 87, 95
 Hesus, Helius Eobanus : voir Koch, Eoban.
 Hieronymus (S.) : 82, 86, 103
 Hilarius (S.) : 88
 Hildebert de Lavardin : 123
 Hippocrates : 63, 73, 93, 104
 Homerus : 94
 Hucher, Jean : 17, 75, 181
 Jérôme, Jacques (Cart.) : 14
 Joannes XXII : 40, 132
 Joannes Chrysostomi : 75, 76, 77, 78, 79, 120, 121, 122, 160, 161, 162, 163, 171, 175, 176, 181
 Jodocus Erfordensis : 7
 Jurien, Antoine : 66
 Justinus (S.) : 15, 28
 Justinianus : 1, 9, 10, 34, 50, 51, 52, 53, 54, 115, 116, 117, 118, 134, 135, 136, 137, 138, 151, 152, 153, 157, 158
 Koch, Eoban : 94
 L'Angelier, Arnoul : 110, 173
 Lascaris, Janus : 12
 La Porte, Aymon (héritiers d') : 38, 75, 83, 85
 La Porte, Hugues : 38, 75, 83, 85, 108, 130, 143, 146
 La Porte, Maurice (veuve de) : 159
 Lasseré, Louis : 48
 Lasserre, Louis : voir Lasseré, Louis.
 Leblanc, Antoine : 11
 Le Bret, Guillaume : 66
 Le Bret, Guillaume (veuve de) : 145, 167, 169, 170
 Leclerc, Gérard : 142
 Leonicensis, Niccolò : 63
 Le Mire, Louis : voir Miré, Louis.
 Le Petit, Denis : voir Dionysius Exiguus.

Le Preux, Poncet : 3, 25, 60, 61, 91, 92, 97, 109, 110, 111, 159

Le Jeune, Martin : 174

Linacre, Thomas : 11, 12

Lippomano, Luigi : 105, 140

Loër, Dirk : 2, 24, 35, 36, 44, 45, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 68, 145, 159

Lombard, Pierre : voir Petrus Lombardus.

Lonicer, Johann : 126

Lorenzi, Lorenzo : 73

Loys, Jean : 3, 15, 19, 20, 24, 28, 35, 36, 44, 47, 60, 61, 106

Luscinius, Ottmar : 142

Macault, Antoine : 27, 37, 69

Macé, Jean : 67, 80, 121, 122, 159, 167, 169, 170

Maheu, Jean : 67, 92

Mahusius, Joannes : 78

Mangeard, François : 108

Mans, Richard du : voir Du Mans, Richard.

Marnef, Jérôme et Denise de : 124, 128

Marnef (frères de) : 160, 161, 162, 163

Marot, Clément : 27, 37, 69

Martimbos, Nicolas de : 139

Masselin, Robert : 145, 159

Mazurier, Martial : 123

Melzer, Gregor (dit Haloander) : 9, 34, 50, 52, 53, 54, 85, 115, 117, 118, 134, 138, 150, 151, 152, 153, 157, 158

Menzinger, Johann : 3

Merlin, Guillaume : 155

Mesnart, Martin : 87, 96, 98, 177

Miré, Louis : 88, 96, 107, 108, 113, 118, 130, 131, 135, 143, 146

Mizauld, Antoine : 164, 165, 166

Montan, Mathurin : 178

Montanus, Philippe : 75, 106, 181

Monteux, Sébastien de : 174

Morel, Claude : 142

Morel, Frédéric : 155

Morel, Guillaume : 112

Morrhe, Geert : 21

Morrh, Gérard : voir Morrhe, Geert.

Mouchy, Antoine de : 113, 148

Mullot, Robert : 169, 170

Myré, Louis : voir Miré, Louis.

Nectarius (S.) : 171

Nivelles, Sébastien : 132, 133, 142, 144, 145, 148, 168, 175, 179
 Oecumenius de Tricca : 95
 Oekolampad, Johann : 106
 Oporon, Johann : 111
 Origenes : 179
 Pachymeres, Georgios : 17
 Pacianus (S.) : 16
 Paradin, Guillaume : 84, 112
 Penaforte, Raymondus : voir Raymondus de Penaforte.
 Raymondus de Penaforte : 133
 Perrin, Gilles : 1, 10, 51, 116, 118, 136, 158
 Perrion, Joachim : 171, 179
 Persona, Cristoforo : 75, 181
 Périer, Charles : 145, 154
 Petit, Guillaume : 75, 181
 Petit, Jean II : 2, 3, 20, 24, 36
 Petit, Oudin : 44, 47, 60, 66, 67, 80, 120, 121, 122, 130, 146, 160, 161, 162, 163, 167, 169
 Petrus Lombardus : 26, 80, 124, 139
 Phrissemius, Johann Matthias : 4
 Pico della Mirandola, Giovanni : 15
 Pighius, Albertus : 64, 128
 Plet, Nicolas : 18, 29
 Plutarcus : 111
 Polites, Joachim : 21
 Politi, Lancelotto : voir Catarino, Ambrogio.
 Poliziano, Angelo : 82, 118
 Prevost, Benoît : 128, 142, 147
 Primasius : 81
 Proclus : 19, 30
 Rebuffi, Pierre : 1, 10, 125, 134
 Rhenanus, Beatus : 96
 Richard, Guillaume : 35, 47, 60, 61
 Richard, Thomas : 109
 Rickel, Dionysius a : voir Dionysius Carthusianus. Ripelinus Argentinensis, Hugo : 74
 Rithauvé, Philippe : 154, 168
 Roigny, Jean de : 2, 3, 21, 24, 25, 26, 31, 32, 35, 36, 44, 45, 46, 47, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 65, 66, 68, 70, 71, 72, 74, 76, 77, 78, 79, 81, 82, 85, 87, 89, 95, 96, 97, 101, 108, 129, 130, 139
 Royard, Jean : 167, 169, 170
 Royard le jeune, Jean : 170
 Ruelle, Jean I^{er} : 80, 128, 159, 173
 Rufinus Aquileiensis : 85

Sauli, Filippo : 70
Savetier, Jean : 167, 169
Schussenried, Werner von : 43
Sichard, Johann : 85
Snoy, Reinier : 82, 129
Tertullianus : 96
Theodosius : 141
Theophylactus : 106, 126
Thiboust, Guillaume : 173
Thorer, Alban : 86
Thouzat, Jacques : 15, 19, 28, 30, 65, 73, 155
Tiberto, Dario : 111
Tillet, Jean du : voir Du Tillet.
Tiletanus, Joannes Lodovicus : voir Loys, Jean.
Tilmann, Godefroy : 16, 17, 75, 107, 108, 130, 131, 142, 143, 146, 175, 180, 181
Titelmans, Frans : 89
Tommaso d'Aquino : 20
Toussain, Jacques : voir Thouzat, Jacques.
Trapezuntio, Georgio : 107, 131
Turchius, Paulinus : 70
Turrisan, Bernard : 173
Ugr. Dionysius (non identifié) : 162
Vintimille, Jacques de : 138, 153
Vio, Tommaso de : voir Caietano.
Vives, Juan Luis : 38, 83, 172
Volaterranus, Raphaelus : 107, 131
Von Schussenried, Werner : voir Schussenried, Werner von.
Yvernel, Florent : 144
Zigabenus, Euthymius : voir Euthymius
Zigabenus.

Sources et bibliographie

SOURCES INÉDITES

Anvers (Belgique). Musée Plantin-Moretus

« Journal de Christophe Plantin » :

1558-1561 : arch. 35.

1561-1574 : arch. 36.

« Pour les libraires » :

1564 : arch. 39.

Le Mans. Archives départementales de la Sarthe

Évêché du Mans : G 79.

Abbaye de Saint-Calais :

H 1 (*Aveux et dénombrements de terres, paroisses d'Écorpain, des Loges et de Montaillé*).

H 2048 (*Bois de la Tousche-Narais et Bois-Gaudin*).

Lyon. Archives départementales du Rhône

BP 3840 (insinuations).

Paris. Archives nationales

Biens des établissements religieux :

Chapitre de Saint-Benoît : S 904.

Abbaye de Sainte-Geneviève : S 1650, 1651, 1654, 1655.

Collège de Sorbonne : S 6223.

Minutier central des notaires de Paris :

Étude VIII.

Étude XX.

Étude XXXIII.

Étude XLIX.

Étude LXXIII.

Étude CXXII.

Châtelet de Paris

Registres des insinuations : Y 88, 92, 94, 99, 3495, 5249.

Parlement de Paris

Registres du Parlement civil : X/1A/213, 1526, 1527, 1542, 1545, 1548, 1550, 1552, 1559, 1563, 1566, 1625.

Trésor des Chartes

Mélanges : J 1027 (registre d'enquête contre les opposants au concordat de Bologne).

Universités et collèges

Collège de Sorbonne : MM 281, 283, 286, 287.

Collège de Navarre : M 180.

Paris. Bibliothèque nationale de France

Cabinet des titres

PO 1442, 32667, « Guillart ».

PO 1555, 35560, « Illiers ».

Fonds Julien Chappé

Fonds Chappé 148, archives du Cognier n° 10, série E, article 11 : « fief de Bois-Gaudin ».

Manuscrits latins

Registre des recteurs de la faculté des arts : ms. lat. 9951, 9952, 9953, 9954.

Rôle des gradés de l'Université (1526-1535) : ms. lat. 9959.

Paris. Bibliothèque de la Sorbonne

Livre des receveurs de la nation germanique : MSAU 91.

SOURCES IMPRIMÉES ANCIENNES (AVANT 1789)

AVITY, Pierre d'. *Les Estats, empires et principautez du Monde*, Paris, 1614.

[BRUTÉ, Jean]. *Chronologie historique de messieurs les curés de saint Benoît*, Paris, Desprez, 1752.

CHEVILLIER, André. *L'Origine de l'imprimerie de Paris. Dissertation historique et critique*, Paris, 1694.

DU BOULAY, Césaire Égasse. *Historia universitatis Parisiensis*, Paris, F. Noel et P. de Bresche 1673.

La Despence qui se fait chascun jour en la ville de Paris, Paris, E. Groulleau, 1556.

DU VERDIER, Antoine. *La Bibliothèque... contenant le catalogue de tous ceux qui ont escrit, ou traduiten françois*, Lyon, 1585.

ESTIENNE, Charles. *La Guide des chemins de France, reveue et augmentee pour la troisieme fois*, Paris, C. Estienne, 1553.

Extraict des registres du Parlement contre les sediteux, rebelles et ceulx qui se dient et ventent de la reformée et nouvelle opinion du pays du Maine, s.l., s.n., 1568.

FERTEL, Martin-Dominique. *Science pratique de l'imprimerie*, Saint-Omer, 1723.

FOURNIER, Pierre-Simon. *Manuel typographique*, 2 t., Paris, 1764.

GOHARD, Pierre. *Traité des bénéfices ecclésiastiques*, t. III, Paris, 1736.

HORNSCHUCH, Jérôme. *Orthotypographia*, Leipzig, 1608 (trad. fr. : *Orthotypographia. Instruction utile et nécessaire pour ceux qui vont corriger des livres imprimés & conseils à ceux qui vont les publier*, traduction de S. Baddeley, introduction et notes de J. -F. Gilmont, Paris, Éditions des Cendres, 1997).

LA CAILLE, Jean de. *Histoire de l'imprimerie et de la librairie*, Paris, 1689.

LA CROIX DU MAINE, François Grudé, sieur de. *Premier volume de la bibliothèque... qui est un catalogue general de toutes sortes d'Autheurs*, Paris, L'Angelier, 1584.

LAUNOY, Jean de. *Regii Navarrae gymnasii parisiensis historia*, Paris, 1677.

MAITTAIRE, Michael. *Annales typographici*, 5 t., La Haye, 1719-1741.

MOMORO, Antoine-François. *Traité élémentaire de l'imprimerie*, Paris, 1783.

PAPON, Jean. *Recueil d'arrests notables des cours souveraines de France*, Paris, 1596.

Recueil de vers latins, et vulgaires de plusieurs Poëtes François, composés sur le trespas de feu Monsieur le Dauphin, Lyon, François Juste, 1536.

SAVARON, Jean. *Les origines de la Ville de Clairmont*, Paris, 1662.

TERRASSON, Adrien. *Histoire de la jurisprudence romaine*, Lyon, 1750.

VICTOR DE PAREDES, Alonso. *Institucion y Origen del Arte de la Imprenta y Reglas generales para los componedores*, Madrid, ca. 1680. (rééd. Madrid, Calambur, 2002).

SOURCES ÉDITÉES (ÉDITIONS MODERNES)

Les références sont indexées au nom de l'éditeur moderne, sauf dans le cas de textes littéraires (y compris récits de voyages), indexés au nom de l'auteur ou au titre (si anonyme).

ALLEN, Percy Simpson. *Opus epistolarum Des. Erasmi Roterodami : denuo recognitum et auctum*, 11 vol., Oxford, Clarendon Press, 1906-1948.

Bujanda, Jesús Martínez de ; Higman, Francis ; Farge, James K. *Index des livres interdits*, t. I : *Index de l'Université de Paris, 1544, 1545, 1547, 1549, 1551, 1556*, Québec/Genève, Université de Sherbrooke/Droz, 1985.

CARTER, Harry (éd.). *Sixteenth-Century French Typefounders : the Le Bé Memorandum*, Paris, Librairie Jammes, 1967.

COYECQUE, Ernest. *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs au XVI^e siècle*, 2 t., Paris, Imprimerie nationale, 1905.

DUPUY-HERBAULT, Gabriel. *Theotimus*, édition et introduction de D. Gagliardi, Madrid, Mirabel Editorial, 2005.

Farce nouvelle et fort joyeuse de Mahuet qui donne ses œufs au prix du marché, Paris, ca. 1540, éd. B. Faivre, *Les Farces*, t. II, Paris, Imprimerie nationale, 1999.

FARGE, James K. (éd.). *Registre des procès-verbaux de la faculté de théologie de l'Université de Paris*, t. I, Paris, Aux amateurs de livres, 1990.

FARGE, James K. (éd.). *Registre des conclusions de la faculté de théologie de l'Université de Paris*, t. II, Paris, Klincksieck, 1994.

FARGE, James K. (éd.). *Students and Teachers at the University of Paris : the Generation of 1500. A Critical Edition of Bibliotheque de l'Université de Paris (Sorbonne), Archives, Registres 89 and 90*, Leyde, Brill, 2006.

GERLO, Aloïs. *La Correspondance d'Érasme*, Paris/Bruxelles, Gallimard/Presses académiques européennes, 1967-1985.

HARTMANN, Alfred ; JENNY, Beat Rudolph (éd.). *Die Amerbachkorrespondenz*, 11 t., Basel, Verlag der Universitätsbibliothek, 1942→.

HEMERLINK, Heinrich. *Die Matrikel der Universitäts Tubingen*, Stuttgart, W. Kohlhammer, 1906.

IERNI, Francesco. « Paris en 1596 vu par un Italien : récit de Fr. Greg. d'Ierni », éd. G. Raynaud, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. XII, 1885.

Platter, Thomas. « Description de Paris par Thomas Platter le jeune (1599) », éd. E. Mareuse, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. XXIII, 1896.

ROOSES, Max (éd.). *Correspondance de Christophe Plantin*, t. I, Anvers, 1885.

VERSORIS, Nicolas. *Journal d'un bourgeois de Paris sous François I^{er}*, Paris, UGE, coll. « 10-18 », 1962.

WACKERNAGEL, Rudolf. *Rechnungsbuch der Froben und Episcopius*, Bâle, Schwabe, 1881.

ÉTUDES HISTORIQUES

ADAMS, Herbert Mayow. *Catalogue of Books Printed on the Continent of Europe, 1501-1600, in Cambridge Libraries*, Cambridge, 1967.

AMALOU, Thierry. *Une Concorde urbaine : Senlis au temps des Réformes*, Limoges, PULIM, 2007.

AMAND, David. « Essai d'une histoire critique des éditions générales grecques et gréco-latines de S. Basile de Césarée » (en quatre parties), *Revue bénédictine*, vol. 52, 1940, p. 141-161 ; vol. 53, 1941, p. 119-151 ; vol. 54, 1942, p. 124-144 ; vol. 56, 1947, p. 126-173.

ANDRÉ, Jacques. « Petite histoire des signes de correction typographiques », *Cahiers GUTenberg*, n° 31, 1998, p. 45-59.

ANGELO, Vladimir. *Les Curés de Paris au XVI^e siècle*, Paris, Cerf, 2005.

ANGLADA ANFRUNS, Angel. « De Paciani Barcinonensis Episcopi Codice Reginensis lat. 331 », *Vetera Christianorum*, vol. 41, n° 2, 1966, p. 207-222.

AQUILON, Pierre. « Recherche et bibliographie », dans *Les Fonds anciens des bibliothèques françaises*, Villeurbanne, Presses de l'École nationale supérieure de bibliothécaires, 1976.

AQUILON, Pierre. « La réception de l'humanisme allemand à Paris à travers la production imprimée : 1480-1540 », dans *L'Humanisme allemand (1480-1540). XVIII^e colloque international de Tours*, Paris/Munich, Vrin/Fink Verlag, 1979, p. 45-73.

AQUILON, Pierre. « Petites et moyennes bibliothèques (1480-1530) », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, t. I, Paris, Promodis, 1988, p. 285-309.

AQUILON, Pierre. « Petites et moyennes bibliothèques (1530-1660) », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, t. II, Paris, Promodis, 1989, p. 182-205.

AQUILON, Pierre. « Quatre avocats angevins dans leurs librairies », dans P. Aquilon et H.-J. Martin (dir.), *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance. Actes du XXVII^e colloque international d'études humanistes de Tours*, Paris, Promodis, 1988, p. 502-552.

AQUILON, Pierre. « Estienne, Robert », dans C. Nativel (dir.), *Centuriae Latinae : cent une figures humanistes de la Renaissance aux Lumières offertes à Jacques Chomarat*, Genève, Droz, 1997, p. 351-354.

AQUILON, Pierre. « Les trente pionnières », dans F. Barbier (dir.), *Paris, capitale des livres. Le monde des livres et de la presse à Paris, du Moyen Âge au XX^e siècle*, Paris, Paris Bibliothèques/Presses universitaires de France, 2007, p. 59-61.

ARABEYRE, Patrick ; HALPÉRIN, Jean-Louis ; KRYNEN, Jacques (dir.). *Dictionnaire historique des juristes français*, Paris, PUF, 2007.

ARBOUR, Roméo. *Les femmes et les métiers du livre (1600-1650)*, Chicago (Illinois)/Paris, Garamond Press/Didier érudition, 1997.

- ARBOUR, Roméo. *Dictionnaire des femmes libraires en France (1470-1870)*, Genève, Droz, 2003.
- ARMSTRONG, Elisabeth. *Robert Estienne, Royal Printer*, Cambridge, Cambridge University Press, 1954.
- ARMSTRONG, Elisabeth. *Before Copyright. The French Book-privilege System, 1498-1526*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.
- ARMSTRONG, Elisabeth. « Paris printers in the sixteenth century : an international society ? », dans C. Coppens (éd.), *Printers and Readers in the Sixteenth Century*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 3-13.
- Aspects méconnus de la Renaissance en Île-de-France*, collectif, Paris, Somogy/Musée archéologique du Val-d'Oise, 2005.
- BABELON, Jean-Pierre. *Paris au XVI^e siècle*, Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris, coll. « Nouvelle histoire de Paris », 1986.
- BACKUS, Irena. *Lectures humanistes de Basile de Césarée. Traductions latines (1439-1618)*, Paris, Institut d'études augustiniennes, 1990.
- BACKUS, Irena. *The Reception of the Church Fathers in the West from the Carolingians to the Maurists*, 2 vol., Leyde, Brill, 2001.
- BARKER, Nicolas. « The Aldine Roman in Paris. 1530-1534 », *The Library*, vol. 29, n° 1, 1974, p. 5-20.
- BARKER, Nicolas. « A national collection of manuscripts : Jean de Gagny's purpose for his collection compared with John Leland's », dans S. Hindman, I. Jammes, B. Jammes et H.P. Kraus Jr. (éd.), *Le livre, la photographie, l'image & la lettre. Essays in honor of André Jammes*, Paris, Éditions des Cendres, 2015, p. 93-105.
- BALSAMO, Jean. « Abel Langelier et ses dames : les dames des Roches, Madeleine de L'Aubespine, Marie Le Gendre, Marie de Gournay », dans D. de Courcelles et C. Van Julian (dir.), *Des femmes & des livres. France et Espagnes, XIV^e-XVII^e siècle*, Paris, École nationale des chartes, 1999, p. 117-136.
- BALSAMO, Jean ; SIMONIN, Michel. *Abel L'Angelier et Françoise de Louvain*, Genève, Droz, 2002.
- BAMFORTH, Stephen ; DUPÈBE, Jean. « Un poème de Sylvius sur l'entrevue du camp du Drap d'Or », *BHR*, t. LII, 1990, p. 635-642.
- BARBIER, Frédéric. « Écrire *L'Apparition du livre* », postface à L. Febvre et H.-J. Martin, *L'Apparition du livre*, Paris, Albin Michel, 1999 (1^{re} éd. 1958).
- BARBIER, Frédéric (dir.). *Paris, capitale des livres. Le monde des livres et de la presse à Paris, du Moyen Âge au XX^e siècle*, Paris, PUF, 2007.
- BARBIER, Frédéric ; MONOK, Istvan (dir.). *Cinquante ans d'histoire du livre. De L'Apparition du livre (1958) à 2008*, actes du colloque de Budapest, mai 2008, Budapest, Országos Scéchényi Könyvtar, 2009.
- BARBIER, Frédéric. « Apprendre le métier d'historien : correspondance inédite adressée par Lucien Febvre à Henri-Jean Martin, 1952-1956 », *Histoire et civilisation du livre*, vol. VI, 2010, p. 17-34.
- BARNAVI, Élie. *Les Religions meurtrières*, Paris, Flammarion, 2008.
- BASSET, Bérengère. *Anecdotes et apophtegmes plutarquiens à la Renaissance : des « contre exemples » ?*, thèse de doctorat sous la direction de O. Guerrier, Toulouse, Université Toulouse II-Le Mirail, 2013.
- BAUDRIER, Henri ; BAUDRIER, Jean. *Bibliographie lyonnaise. Recherches sur les imprimeurs libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*, Lyon, 1895-1921.
- BAULANT, Micheline. « Prix et salaires à Paris au XVI^e siècle. Sources et résultats », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 31, n° 5, 1976, p. 954-995.
- BAUR, Christian. *S. Jean Chrysostome et ses œuvres dans l'histoire littéraire*, Louvain/Paris, 1907.

- BEAUD, Marie-Joseph. « À propos des éditions grecques de trois officines parisiennes (1539-1549) », dans P. Aquilon et H.-J. Martin (dir.), *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance. Actes du XXVII^e colloque international d'études humanistes de Tours*, Paris, Promodis, 1988, p. 197-208.
- BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett. *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001.
- BECHTEL, Guy. *Gutenberg*, Paris, Fayard, 1992.
- BEECH, Beatrice H. « Yolande Bonhomme : a Renaissance printer », *Medieval Prosopography*, 1980, p. 79-100.
- BEECH, Beatrice H. « Charlotte Guillard : a sixteenth century business woman », *Renaissance Quarterly*, t. XXXVI, n° 3, 1983, p. 345-375.
- BEECH, Beatrice H. « Women printers in Paris in the sixteenth century », *Medieval Prosopography*, 1985, p. 75-93.
- BEECH, Beatrice H. « Madeleine Boursette : femme d'imprimeur et veuve », dans N. Pellegrin (dir.), *Veufs, veuves et veuvage dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Champion, 2003, p. 146-156.
- BÉNÉVENT, Christine ; CHARON, Annie ; DIU, Isabelle ; VÈNE, Magali (dir.). *Passeurs de textes. Imprimeurs et libraires à l'âge de l'humanisme*, acte du colloque international, 30-31 mars 2009, Paris, École nationale des chartes, 2012.
- BÉNÉVENT, Christine ; DIU, Isabelle ; LASTRAIOLI, Chiara (dir.). *Gens du livre et gens de lettres à la Renaissance*, actes du LIV^e colloque international d'études humanistes, 27 juin-1^{er} juillet 2011, Turnhout, Brepols, 2014.
- BÉNÉVENT, Christine. « Création d'ateliers bâlois. Érasme, Froben et le *Ciceronianus* », dans A. Réach-Ngô (dir.), *Créations d'atelier. L'éditeur et la fabrique de l'œuvre*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 67-98.
- BERNARD, Auguste. *Geofroy Tory, peintre et graveur, premier imprimeur royal*, Paris, Tross, 1867.
- BERRIOT-SALVADORE, Évelyne. *Les Femmes dans la société française de la Renaissance*, Genève, Droz, 1990.
- BERTY, Adolphe. *Topographie historique du vieux Paris*, t. V : *Région occidentale de l'Université*, Paris, Imprimerie nationale, 1887 ; t. VI : *Région centrale de l'Université*, Paris, Imprimerie nationale, 1897.
- BERTHON, Guillaume. *L'Intention du poète. Clément Marot*, Paris, Classiques Garnier, 2014.
- BIETENHOLZ, Peter. *Basle and France in the Sixteenth Century*, Genève, Droz, 1971.
- BIETENHOLZ, Peter ; DEUTSCHER, Thomas B. (dir.). *Contemporaries of Erasmus*, Toronto, Toronto University Press, 1985-1987.
- BIETENHOLZ, Peter. « Édition et Réforme à Bâle. 1517-1565 », dans J.-F. Gilmont (dir.), *La Réforme et le livre*, Paris, Cerf, 1990, p. 239-268.
- BIRD, David T. *A Catalogue of Sixteenth-Century Medical Books in Edinburgh Libraries*, Edinburgh, Royal College of Physicians of Edinburgh, 1982.
- BLOCH, R. Howard. *Le Plagiaire de Dieu. La fabuleuse industrie de l'abbé Migne*, Paris, Seuil, 1996.
- BLOCH, Eileen. « Erasmus and the Froben Press : the making of an editor », *The Library*, vol. 35, n° 2, 1965, p. 109-120.
- BLUM, Claude ; GODIN, André ; MARGOLIN, Jean-Claude ; MÉNAGER, Danier. « Dictionnaire, dans Érasme, *Éloge de la Folie. Adages. Colloques...*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1992.
- BOILLOT, Thierry. « À propos d'une traduction des *Apophtegmes* d'Érasme imprimée par Charlotte Guillard », *Revue française d'histoire du livre*, n° 133, 2012, p. 229-246.
- BONNIGAL, Sylvine. *Trois bibliothèques d'avocats parisiens (1549-1556)*, mémoire de master 1 sous la direction de C. Bénévent, Tours, CESR, 2012.

- BOND, William. « Imposition by half-sheets », *The Library*, vol. 22, n° 1, 1942, p. 163-167.
- BORLEFFS, Jan Willem Philippe. « La valeur du *Codex Trecentis* de Tertullien pour la critique de texte dans le traité de Baptismo », *Vigiliae Christianae*, 2, 1948, p. 185-200.
- BOS, Agnès. *Les Églises flamboyantes de Paris, XV^e-XVI^e siècles*, Paris, Picard, 2003.
- BOURDIEU, Pierre. « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62-63, juin 1986, p. 69-72.
- BOUTON, André. *Le Maine, histoire économique et sociale. XIV^e, XV^e et XVI^e siècles*, Le Mans, Monnoyer, 1970.
- BRIQUET, Émile. *Les Filigranes. Dictionnaire historique des marques de papier*, Paris, Picard, 1907 (plusieurs réimpressions).
- BRISAUD, Yves. « Pistes pour une histoire de l'édition juridique sous l'Ancien Régime », *Histoire et civilisation du livre. Revue internationale*, n° 1, 2005, p. 33-136.
- BROSSARD, L.-E. *Le Correcteur typographe. Essai historique, documentaire et technique*, t. I, Tours, Arrault, 1924.
- BROOMHALL, Susan. *Women and the Book Trade in the Sixteenth-Century France*, Aldershot, Ashgate Publishing, 2002.
- BRUN, Robert. « Guide de l'amateur de reliures anciennes » (divers articles), *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1934-1939.
- BURGUIÈRE, André et al. *Histoire de la famille*, t. III, Paris, Armand Colin, 1986.
- CAUVIN, Thomas. *Recherches sur les établissements de charité du diocèse du Mans*, Le Mans, Monnoyer, 1825.
- CAUWÈS, Paul. « Les commencements du crédit public en France. Les rentes sur l'Hôtel de Ville au XVI^e siècle », *Revue d'économie politique*, t. IX, 1895, p. 97-123 et 825-865 ; t. X, 1896, p. 407-479.
- CÉART, Jean. « Marot, traducteur d'Érasme », dans G. Defaux et M. Simonin (dir.), *Clément Marot, « Prince des poètes français »*. Actes du colloque international de Cahors en Quercy, Paris, Champion, 1997.
- CHAPOT, Frédéric. « Dans l'officine d'un philologue. Beatus Rhenanus éditeur de l'*Adu. Hermogenem* de Tertullien (Bâle 1521, 1528, 1539) », dans J. Hirstein (dir.), *Beatus Rhenanus (1485-1547), lecteur et éditeur des textes anciens*, Turnhout, Brepols, 2000.
- CHAIX, Gérald. *Réforme et Contre-Réforme catholiques. Recherches sur la chartreuse de Cologne au XVI^e siècle*, 3 vol., Salzburg, Universität, 1981.
- CHANG, Leah. « The gender of the book : Jeanne de Marnef edits Pernette du Guillet », dans J.D. Campbelle et A.R. Larsen (dir.), *Early Modern Women and Transnational Communities of Letters*, Farnham, Ashgate, 2009.
- CHARBONNIER, Pierre ; POITRINEAU, Abel. *Les Anciennes mesures locales du Centre-Ouest*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2001.
- CHARON-PARENT, Annie. *Les Métiers du livre à Paris au XVI^e siècle*, Genève, Droz, 1973.
- CHARON-PARENT, Annie. « Humanisme et typographie : les "Grecs du Roi" et l'étude du monde antique », dans *L'Art du livre à l'Imprimerie nationale*, Paris, Imprimerie nationale, 1973, p. 54-67.
- CHARON-PARENT, Annie. « Aspect de la politique éditoriale de Galliot Du Pré », dans P. Aquilon et H.-J. Martin (dir.), *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance. Actes du XXVIII^e colloque international d'études humanistes de Tours*, Paris, Promodis, 1988, p. 209-218.

- CHARON-PARENT, Annie. « Associations dans la librairie parisienne du XVI^e siècle », dans dans F. Barbier, S. Juratic et D. Varry (dir.), *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie. XVI^e-XIX^e siècles*, Paris, Klincksieck, 1996, p. 17-30.
- CHARON-PARENT, Annie. « À propos des femmes dans les métiers du livre dans le Paris de la Renaissance », dans D. de Courcelles et C. Van Julian (dir.), *Des femmes & des livres. France et Espagnes, XIV^e-XVII^e siècle*, Paris, École nationale des chartes, 1999.
- CHARON-PARENT, Annie. « La pratique des privilèges chez Josse Bade (1510-1535) », dans C. Coppens (éd.), *Printers and Readers in the Sixteenth Century*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 15-26.
- CHARTIER, Roger ; ROCHE, Daniel. « Le livre. Un changement de perspective », dans J. Le Goffet P. Nora (dir.), *Faire de l'histoire. t. III : Nouveaux objets*, Paris, Gallimard, 1974, p. 115-136.
- CHARTIER, Roger. « L'Ancien Régime typographique : réflexions sur quelques travaux récents », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 36, n° 2, 1981, p. 191-209.
- CHARTIER, Roger ; MARTIN, Henri-Jean (dir.). *Histoire de l'édition française*, 4 t., Paris, Promodis, 1982-1986.
- CHARTIER, Roger ; CAVALLLO, Guglielmo (dir.). *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Seuil, 1997.
- CHARTIER, Roger. *Écouter les morts avec les yeux*, Paris, Fayard/Collège de France, coll. « Leçons inaugurales », 2008.
- CHARTIER, Roger. « Fabrique du livre et fabrique du texte », dans A. Réach-Ngô (dir.), *Créations d'atelier. L'éditeur et la fabrique de l'œuvre*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 7-20.
- CHAUNU, Pierre (avec François Dosse). *L'Instant éclaté. Entretiens*, Paris, Aubier, 1994.
- CLAERR, Thierry. *Imprimerie et réussite sociale à Paris à la fin du Moyen Âge : Thielman Kerver, imprimeur libraire de 1497 à 1522*, mémoire d'étude sous la direction de P. Contamine, Villeurbanne, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2000.
- CLAERR, Thierry. « Les monographies d'imprimeurs et libraires parisiens des XV^e et XVI^e siècles », dans P. Aquilon et T. Claerr (dir.), *Le Berceau du livre imprimé. Autour des incunables*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 187-198.
- CLAUDIN, Anatole. *Histoire de l'imprimerie en France aux XV^e et XVI^e siècles*, 4 vol., Paris, Imprimerie nationale, 1900-1914.
- CLAUDIN, Anatole. « Liste chronologique des imprimeurs parisiens du quinzième siècle (1470-1500) », *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1901, p. 309-327.
- COLIN, Georges. « Les marques de libraires et d'éditeurs dorées sur des reliures », dans *Bookbindings and Other Bibliophily. Essays in Honour of Anthony Hobson*, Verona, Edizioni Valdonega, 1994.
- COLIN, James. *Cyriaque d'Ancone : le voyageur, le marchand, l'humaniste*, Paris, Maloine, 1981.
- CONIHOUT, Isabelle. « Cuirs, cartouches et termes. L'influence de la galerie de Rosso sur la reliure française de la Renaissance », dans T. Crépin-Leblond (dir.), *Le Roi et l'artiste. François I^{er} et Rosso Fiorentino*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2013.
- CONNAT, Madeleine ; MÉGRET, Jacques. « Inventaire de la bibliothèque des Du Prat », *BHR*, t. III, 1943, p. 72-122.
- CONSTANT, Jean-Marie. *La Noblesse en liberté. XVI^e-XVII^e siècles*, Rennes, PUR, 2004.
- COPPENS, Christian. « Une collaboration inconnue entre Caroline [sic] Guillard et Hugues de La Porte en 1544 : le *De Civitate Dei* d'Augustin édité par Juan Luis Vives », *Gutenberg Jahrbuch*, 1988, p. 126-140.

- COQ, Dominique ; ORNATO, Ezio. « La production et le marché des incunables. Le cas des livres juridiques », dans P. Aquilon et H.-J. Martin (dir.), *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance. Actes du XXVIII^e colloque international d'études humanistes de Tours*, Paris, Promodis, 1988, p. 305-322.
- COUSSEAU, Marie-Blanche. *Étienne Colaud et l'enluminure parisienne sous le règne de François I^{er}*, Rennes/Tours, PUR/PUF, 2016.
- COYECQUE, Ernest. « La bibliothèque de Gilles Perrin, official de l'archidiacre de Josas, [10] avril 1528 », *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1885, p. 776-785.
- CRAPELET, Georges-Adrien. *Robert Estienne, imprimeur royal, et le roi François I^{er}*, Paris, Crapelet, 1839.
- CRÉPIN-LEBLOND, Thierry ; DESPROUW, Stéphanie ; HALÉVY, Olivier ; VÈNE, Magali (dir.). *Geoffroy Tory, imprimeur de François I^{er}, graphiste avant la lettre*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2011.
- CRÉPIN-LEBLOND, Thierry (dir.). *Le Roi et l'artiste. François I^{er} et Rosso Fiorentino*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2013.
- CROUSAZ, Karine. *Érasme et le pouvoir de l'imprimerie*, Lausanne, Antipodes, 2005.
- DARLOW, Thomas Herbert ; MOULE, Horace Frederick. *Historical Catalogue of the Printed Editions of Holy Scripture in the Library of the British and Foreign Bible Society*, 2 t., Londres, The Bible House, 1903-1911.
- DAVIS, Natalie Zemon. « Peletier and Beza part Company », *Studies in the Renaissance*, vol. 11, 1964, p. 188-222.
- DAVIS, Natalie Zemon. « Women in the Arts *mecaniques* in sixteenth-century Lyon », dans *Lyon et l'Europe, hommes et sociétés. Mélanges d'histoire offerts à Richard Gascon*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1980, 139-167.
- DAVIS, Natalie Zemon ; FARGE, Arlette (dir.). *Histoire des femmes en Occident. III : XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Plon, 1991.
- DAVIS, William Hugh. *Devices of the Early Printers. 1457-1560*, Londres, Grafton, 1935.
- DEBLAISE, Philippe. *Charles Périer, libraire parisien au XVI^e siècle*, Genève, Slatkine, 2010.
- DEKKER, Eligius. « Note sur les fragments récemment découverts de Tertullien », *Sacris Erudiri*, vol. 4, 1952, p. 372-383.
- DELACROIX-BESNIER, Claudine. « L'ouverture de l'Église latine à la patristique grecque », dans P. Gilli (dir.), *Humanisme et Église en Italie et en France méridionale*, Rome, École française de Rome, 2004, p. 149-165.
- DELALAIN, Paul. « Notice sur Galliot Du Pré, libraire parisien de 1512 à 1560 », *Journal général de l'imprimerie et de la librairie*, 1890.
- DELAVEAU, Martine ; HILLARD, Denise. *Bibles imprimées du XV^e au XVIII^e siècle conservées à Paris*, Paris, BnF, 2002.
- DELISLE, Léopold. *Le Cabinet des manuscrits*, Paris, Imprimerie impériale, 1868.
- DELISLE, Léopold. « Traductions d'auteurs grecs et latins offertes à François I^{er} et à Anne de Montmorency par Étienne Le Blanc et Antoine Macault », *Journal des savants*, Paris, septembre 1900, 1^{er} article, p. 476-492 ; 2^e article, p. 520-534.
- D [ELISLE], L[éopold]. *Épître adressée à Robert Gaguin le 1^{er} janvier 1472 par Guillaume Fichet sur l'introduction de l'imprimerie à Paris. Reproduction héliographique*, Paris, Champion, 1889.
- DELVILLE, Jean-Paul. « L'Évolution des vulgates et la composition de nouvelles versions latines de la Bible », dans *Biblia. Les Bibles en latin au temps des Réformes*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2008.

- DEMERSON, Geneviève. « L'humaniste et l'imprimeur. Épître de Jean Dorat à Robert Estienne », *Bulletin de l'association sur l'Humanisme, la Réforme et la Renaissance*, n° 28, 1989, p. 5-27.
- DEMONET, Marie-Luce. *Les Voix du signe. Nature et origine du langage à la Renaissance (1480-1580)*, Paris, Champion, 1992.
- DEMONET, Marie-Luce. « Guillaume Postel », dans H. Stammerjohann (éd.), *Lexicon grammaticorum. A Bio-bibliographical Companion to the History of Linguistics*, t. II, Tübingen, Niemeyer, 2009, p. 1199-1201.
- DENIS, Louis. « L'épithaphe de Maître Gervaise Mailloche », *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXXVII, 1895.
- DESCIMON, Robert. « Bourgeois de Paris. Les migrations sociales d'un privilège », dans C. Charle (dir.), *Histoire sociale, histoire globale ?*, Paris, Éditions de la MSH, 1993, p. 173-183.
- DESCIMON, Robert. « La fortune des Parisiennes : l'exercice féminin de la transmission », dans S. Cavaciocchi (dir.), *La Famiglia nell'economia Europea secc. XIII-XVIII*, Florence, Firenze University Press, 2009, p. 619-634.
- DESGRAVES, Louis. *Les Haultin (1571-1623)*, Genève, Droz, 1960.
- DESPROUW, Stéphanie. « De Bourges à Paris en passant par l'Italie », dans T. Crépin-Leblond, S. Deprouw, O. Halévy et M. Vène (dir.), *Geoffroy Tory, imprimeur de François I^{er}, graphiste avant la lettre*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2011, p. 18-31.
- DESTOMBES, Marcel. « Guillaume Postel cartographe », dans *Guillaume Postel. 1581-1981, Actes du colloque international d'Avranches, 5-9 septembre 1981*, Paris, Guy Trédaniel, 1985.
- DIDOT, Ambroise-Firmin. *Essai typographique et bibliographique sur l'histoire de la gravure sur bois*, Paris, Didot, 1863.
- Dictionnaire historique de la langue française*, collectif, 3^e éd., Paris, Le Robert, 2000.
- DIEULEVEULT, Alain de. *La Couture, une abbaye mancelle au Moyen Âge*, Le Mans, Vilaire, 1963.
- DIEFENDORF, Barbara. « Widowhood and remarriage in sixteenth-century Paris », *Journal of Family History*, 7, 1982, p. 379-395.
- DILL, Ueli. « Johannes Chrysostomos im Basler Buchdruck des 16. Jahrhunderts », dans M. Wallraff et R. Brändle (dir.), *Chrysostomosbilder in 1600 Jahren: Facetten der Wirkungsgeschichte eines Kirchenvaters*, Berlin, Walter de Gruyter, 2008, p. 255-265.
- DIU, Isabelle ; JARDIN, Sylvestre. « Les éditions de Pères grecs en langue originale dans la première moitié du XVI^e siècle : Jean Chrysostome et Basile de Césarée », *Bulletin du bibliophile*, n° 1, 2000, p. 73-100.
- Dizionario Biografico degli Italiani*, collectif, 65 vol., Rome, Treccani, 1960→.
- DOREZ, Léon. « Notes sur les libraires, relieurs, enlumineurs, papetiers & parcheminiers jurés de l'Université de Paris », *Revue des bibliothèques*, 1906, p. 145-172.
- DOSSE, François. *Le Pari biographique. Écrire une vie*, Paris, La Découverte, 2005 (rééd. 2011).
- DOUCET, Roger. *Les Institutions de France au XVI^e siècle*, Paris, Picard, 1948.
- DOUCET, Roger. *Les Bibliothèques parisiennes au XVI^e siècle*, Paris, Picard, 1956.
- DOUET d'ARCQ, Louis. « Prisée de la bibliothèque du Président Lizet en 1554 », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXVII, 1876.
- DRIVER, Martha Westcotte. « Women Printer and the page. 1477-1541 », *Gutenberg Jahrbuch*, 1998, p. 139-153.
- DROZ, Eugénie. « Notes sur Théodore de Bèze », *BHR*, t. XXIV, 1962.

- DRUMMOND, H.J.H. *A Short-title Catalogue of Books Printed on the Continent of Europe, 1501-1600*, in *Aberdeen University Library*, New York, Oxford University Press, 1979.
- DU BUS, Charles. *Vie et œuvres de Michel de Vascosan*, thèse inédite de l'École nationale des chartes, 2 volumes dactylographiés, 1906 (consultable à la Bibliothèque nationale de France).
- DUMOULIN, Joseph. « Charlotte Guillard, imprimeur au XVI^e siècle », *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1896, p. 579-584.
- DUMOULIN, Joseph. *Vie et œuvres de Frédéric Morel*, Paris, J. Dumoulin et A. Picard, 1901.
- DUPÈBE, Jean. « Autour du collège de Presles. Testaments de Ramus, Talon et Péna », *BHR*, t. XLII, 1980, p. 123-137.
- DUPÈBE, Jean. « Deux épitaphes de Rabelais par Jacques de Vintimille », *Équinoxe*, n° 1, 1987, p. 91-95.
- DUPÈBE, Jean. *Astrologie, religion et médecine à Paris. Antoine Mizauld (c. 1512-1578)*, thèse de doctorat d'Etat, Paris X-Nanterre, 1999 (non publiée).
- DUPÈBE, Jean. « Mizauld (Antoine) », dans C. Nativel (dir.), *Centuriae Latinae II : cent une figures humanistes de la Renaissance aux Lumières. À la mémoire de Marie-Madeleine de La Garanderie*, Genève, Droz, 2006, p. 565-580.
- DURLING, Richard J., « A chronological census of Renaissance editions and translations of Galen », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, n° 24, 1961, p. 230-305.
- ERDMAN, Axel. *My Gracious Silence*, Luzerne, Gilhofer and Ranschburg, 1999.
- ESNAULT, Gustave. « Les livres de famille dans le Maine », *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXVIII, 1890, p. 5-32.
- FARGE, James K. *Biographical Register of Paris Doctors of Theology. 1500-1536*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1980.
- FARGE, James K. *Orthodoxy and Reform in Early Reformation France : the Faculty of Theology of Paris, 1500-1543*, Leyde, Brill, 1985.
- FARGE, James K. « A list of Paris booksellers notified in 1542 about a new procedure of censorship », *Bulletin du bibliophile*, n° 1, 2000, p. 141-146.
- FAVIER, Jean. *François Villon*, Paris, Fayard, 1982.
- FAVIER, Jean. *Paris. Deux mille ans d'histoire*, Paris, Fayard, 1997.
- FAVIER, Jean. *Les Bourgeois de Paris au Moyen Âge*, Paris, Tallandier, 2012.
- FEATHER, John. « Cross channel current : historical bibliography and l'histoire du livre », *The Library*, vol. 2, n° 1, 1980.
- FEBVRE, Lucien. *Martin Luther, un destin*, Paris, PUF, 1928 (rééd. 1999).
- FEBVRE, Lucien. « Éditeurs et illustreurs de livres » (bref compte rendu d'un livre de P. Mornaud), *Annales d'histoire économique et sociale*, vol. 2, n° 7, 1930, p. 408.
- FEBVRE, Lucien. « Technique de restitution : le livre et les premiers ateliers typographiques » (compte rendu d'un livre de C. Dalbonne et E. Droz), *Annales d'histoire économique et sociale*, vol. 4, n° 18, 1932, p. 594-595.
- FEBVRE, Lucien. « De 1892 à 1933. Examen de conscience d'une histoire et d'un historien », *Revue de synthèse*, t. 7, n° 2, 1934, p. 93-106 (repris dans *Vivre l'histoire*, Paris, Robert Laffont, 2009, p. 12-20).
- FEBVRE, Lucien. *Le problème de l'incroyance au XV^e siècle. La religion de Rabelais*, Paris, Albin Michel, 1943.
- FEBVRE, Lucien. *Lettres à Henri Berr*, éd. J. Pluet et G. Candar, Paris, Fayard, 1997.

- FEBVRE, Lucien ; MARTIN, Henri-Jean. *L'Apparition du livre*, Paris, Albin Michel, 1999 (1^{re} éd. 1958).
- FERRARY, Jean-Louis. « Les travaux d'Antonio Agustín, à la lumière de lettres inédites à Lelio Torelli », *Faventia*, 1992.
- FERRET, Paul. *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Époque moderne*, Paris, Picard, 1901.
- FLAMAND, Jean-Marie. « Lexiques ou anthologies : les premiers dictionnaires gréco-latins imprimés aux XV^e-XVI^e siècles », dans M.-T. Jones-Davies (dir.), *Culture : collections, compilations. Actes du colloque de Paris, 2001-2002*, Paris, Champion, 2005, p. 79-103.
- FLANDRIN, Jean-Louis. *Familles. Parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, Hachette, 1976.
- FOLLIET, Georges. « Les méthodes d'édition aux XVI^e et XVII^e siècle à partir des éditions successives du *De Correctione et Gratia* », dans *Troisième centenaire de l'édition mauriste de saint Augustin*, Paris, Institut d'études augustiniennes, 1990, p. 71-102.
- FOUCHÉ, Pascal ; PÉCHOIN, Daniel ; SCHUWER, Philippe (dir.). *Dictionnaire encyclopédique du livre*, 3 tomes + index, Paris, Cercle de la Librairie, 2002-2011.
- FOURNIER, Henri. *Traité de la typographie*, Paris, Didot, 1825.
- FROGER, Louis. « La paroisse et l'église Notre-Dame de Saint-Calais. Étude historique et archéologique », *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXXVII, 1895, p. 52.
- FUMAROLI, Marc (dir.). *Les Origines du Collège de France. Actes du colloque international (Paris, décembre 1995)*, Paris, Klincksieck/Collège de France, 1998.
- FURNO, Martine. « Les dictionnaires de Robert Estienne », *Voces*, 10-11, 1999-2000.
- FURNO, Martine. *Qui écrit ? Figures de l'auteur et des co-élaborateurs du texte*, Lyon, ENS éditions/ Institut d'histoire du livre, 2009.
- FURNO, Martine ; MOUREN, Raphaële. *Auteur, traducteur, collaborateur, imprimeur... qui écrit ?*, Paris, Classiques Garnier, 2013.
- GABRIEL, Astrik L. « Les étudiants étrangers à l'Université de Paris au XV^e siècle », *Annales de l'Université de Paris*, Paris, Société des amis de l'Université, 1958, p. 377-400.
- GABRIEL, Astrik L. « Berchtoldus Rembolt Academic printer and his hungarian acquaintances », dans *Festschrift R. Várkonyi Ágnes*, Budapest, s. n., 1998.
- GADOFFRE, Gilbert. *La Révolution culturelle dans la France des humanistes. Guillaume Budé et François I^{er}*, Genève, Droz, 1997.
- GALANDI, Giovanni. « Per la storia delle Editio Princeps delle Pandette fiorentine di Lelio Torelli », dans *Le Pandette di Giustiniano. Storia e fortuna di un codice illustre*, Florence, Olschki, p. 143-198.
- GERZ VON BÜREN, Veronika. *La Tradition de l'œuvre de Jean Gerson chez les chartreux. La chartreuse de Bâle*, Paris, CNRS, 1973.
- GILMONT, Jean-François. « Printers by the Rules », *The Library*, vol. 2, n° 2, 1980, p. 129-155.
- GILMONT, Jean-François. *Jean Crespin, un éditeur réformé du XVI^e siècle*, Genève, Droz, 1981.
- GILMONT, Jean-François. « La fabrication du livre au XVI^e siècle », dans R. Chartier et H.-J. Martin (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. I, Paris, Promodis, 1982 (repris et révisé dans *Le Livre et ses secrets*, Genève, Droz, 2003).
- GILMONT, Jean-François. « La diffusion des Mémoires de Condé par Éloi Gibier en 1562-1563 », dans P. Aquilon et H.-J. Martin (dir.), *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance, actes du XXVIII^e colloque international d'études humanistes de Tours*, Paris, Promodis, 1988 (repris et révisé dans *Le Livre et ses secrets*, Genève, Droz, 2003).
- GILMONT, Jean-François. *Le Livre et ses secrets*, Genève, Droz, 2003.

- GILMONT, Jean-François. *Une introduction à l'histoire du livre et de la lecture*, Liège, Éditions du Céfal, 2004.
- GILMONT, Jean-François. *Le Livre réformé au XVI^e siècle*, Paris, BnF, 2005.
- GILMONT, Jean-François. « Quelques réformateurs francophones face à l'imprimerie. Choix des éditeurs, contrôle de l'impression et de la diffusion », dans A. Réach-Ngô (dir.), *Créations d'atelier. L'éditeur et la fabrique de l'œuvre*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 119-140.
- GIRARD, Paul-Frédéric. « Le manuscrit des *Gromatici* de l'évêque Jean Du Tillet », dans *Mélanges Fitting*, t. II, Paris, 1907, p. 235-286.
- GIRARD, Paul-Frédéric. « Le manuscrit Charpin du Code théodosien », *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1909, p. 493-506.
- GIRARD, Paul-Frédéric. « Les préliminaires de la Renaissance du droit romain », *Revue historique de droit français et étranger*, 1922, p. 5-46.
- GODIN, André. *Érasme, lecteur d'Origène*, Genève, Droz, 1967.
- GOMEZ-GÉRAUD, Marie-Christine (dir.). *Biblia. Les Bibles en latin au temps de la Réforme*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2008.
- GOUBERT, Pierre. *Les Paysans français au XVII^e siècle*, Paris, Hachette, 1998.
- GOURON, André ; TERRIN, Olivier. *Bibliographie des coutumes de France, éditions antérieures à la Révolution*, Genève, Droz, 1975.
- GRAFTON, Anthony. *The Culture of Correction in Renaissance Europe*, Londres, The British Library, 2011.
- GRISEL, Denis. *Saint-Benoît de Paris : le chapitre, la paroisse et l'église du XI^e siècle à 1854*, thèse inédite de l'École nationale des chartes, 1973 (non consultée).
- GRMEK, Mirko Dražen. « Les premiers lecteurs royaux de médecine », dans A. Tuillier (dir.), *Histoire du Collège de France*, t. I : *La création (1530-1560)*, Paris, Fayard, 2006, p. 421-440.
- GUIGNARD, Jacques. « Joseph Dumoulin », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 133, 1955, p. 359-360.
- GUILLEMINOT-CHRÉTIEN, Geneviève. « Le contrôle de l'édition en France dans les années 1560 : la genèse de l'édit de Moulins », dans P. Aquilon et H.-J. Martin (dir.), *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance. Actes du XXVIII^e colloque international d'études humanistes de Tours*, Paris, Promodis, 1988, p. 378-385.
- GUILLEMINOT-CHRÉTIEN, Geneviève. « Le testament de Claude Garamond », dans F. Barbier, A. Parent-Charon, F. Dupuigrenet Desroussilles, C. Jolly et D. Varry (dir.), *Le Livre et l'historien. Études offertes en l'honneur du professeur Henri-Jean Martin*, Genève, Droz, 1997, p. 133-140.
- GUILLEMINOT-CHRÉTIEN, Geneviève. « Chrétien et André Wechel, "libraires parisiens" ? », dans C. Coppens (éd.), *Printers and Readers in the Sixteenth Century*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 27-38.
- HAAG, Odile. *Le Quartier Saint-Jean-de-Jérusalem à Paris aux XIV^e et XV^e siècles : étude topographique et sociale*, mémoire de maîtrise sous la direction de J. Favier, Paris, Paris IV-Sorbonne, 1984 (conservé au Centre de topographie parisienne des Archives nationales).
- HALPORN, Barbara C. *The Correspondence of Johann Amerbach : Early Printing and its Social Context*, Ann Arbor (Michigan), University of Michigan Press, 2000.
- HAMMAN, Adalbert G. *L'Épopée du livre. La transmission des textes anciens, du scribe à l'imprimerie*, Paris, Perrin, 1985.
- HANAWALT, Barbara (éd.). *Women and Work in Preindustrial Europe*, Bloomington (Indiana), Indiana University Press, 1986.
- HASKELL, Francis. *L'Historien et les images*, Paris, Gallimard, 1995.

- HAUSER, Henri. *Ouvriers du temps passé*, Paris, Alcan, 1906.
- HAYAERT, Valérie. *Mens Emblematica et humanisme juridique : le cas du Pegma cum narrationibus philosophicis de Pierre Coustau (1555)*, Genève, Droz, 2008.
- HEARTZ, Daniel. *Pierre Attaignant, Royal Printer of Music*, Berkeley/Los Angeles (Californie), University of California Press, 1969.
- HEUSER, P.A. *Jean Matal : humanistischer Jurist und europäischer Friedensdenker (um 1517-1597)*, Köln, Bohlau, 2003.
- HIGMAN, Francis. *Piety and the People : Religious Printing in French, 1511-1551*, Aldershot, St. Andrews Studies in Reformation History, 1996.
- HILGERT, Earle. « Johann Froben and the Basel University scholars, 1513-1523 », *The Library*, vol. 41, n° 2, 1971, p. 141-169.
- HILAIRE, Jean ; TURLAN, Jacques ; VILLEY, Michel. « Les mots et la vie. La “pratique” depuis la fin du Moyen Âge », dans *Droit privé et institutions régionales. Études historiques offertes à Jean Yver*, Paris, PUF, 1976, p. 369-388.
- HILLAIRET, Jacques. *Dictionnaire historique des rues de Paris*, Paris, Éditions de Minuit, 1963.
- HINMAN, Charlton. « Principles governing the use of variant spellings as evidence of alternate setting by two compositors », *The Library*, vol. 21, n° 1, 1940, p. 78-94.
- HIRSTEIN, James. « Liste chronologique provisoire de livres auxquels le nom de Beatus Rhenanus est associé », dans J. Hirstein (dir.), *Beatus Rhenanus (1485-1547), lecteur et éditeur des textes anciens*, Turnhout, Brepols, 2000, p. 491-511.
- HIRSTEIN, James. « L'œuvre philologique de Beatus Rhenanus et le devenir de la “philologie humaniste” », dans J. Hirstein (dir.), *Beatus Rhenanus (1485-1547), lecteur et éditeur des textes anciens*, Turnhout, Brepols, 2000, p. 1-20.
- HOULLEMARE, Marie. *Politiques de la parole. Le Parlement de Paris au XVI^e siècle*, Genève, Droz, 2011.
- HOWARD, Susan. *The Hidden Giants*, s. l., Lulu Press, 2008.
- HUCHER, Eugène. « L'ex-voto de la dame de Courvalain au musée du Mans », *Revue historique et archéologique du Maine*, t. V, 1879, p. 230.
- HUFTON, Olwen. « Le travail et la famille », dans N.Z. Davis et A. Farge (dir.), *Histoire des femmes en Occident. III : XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Plon, 1991.
- HUCHON, Mireille. *Louise Labé, une créature de papier*, Genève, Droz, 2006.
- HUISMAN, Gerda C. *Rudolph Agricola, a Bibliography of Printed Works and Translation*, Nieuwkoop, De Graaf, 1985.
- HUPPERT, George. *Les Bourgeois Gentilshommes. An Essay on the Definition of Elites in Renaissance France*, Chicago (Illinois)/Londres, University of Chicago Press, 1977 (trad. fr. : *Bourgeois et gentilhommes*, Paris, Flammarion, 1992).
- IRIGOIN, Jean. « Les lecteurs royaux pour le grec (1530-1560) », dans A. Tuillier (dir.), *Histoire du Collège de France*, t. I : *La création (1530-1560)*, Paris, Fayard, 2006, p. 233-256.
- JACOBI, Dominique. « Les éditions des ouvrages de droit romain au XVI^e siècle, entre permanence et nouveauté », dans *Les Représentations du droit romain en Europe aux Temps modernes*, Marseille, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2007, p. 119-132.
- JACOBET, Henri. *Les Poésies latines de J. de Boyssoné*, Toulouse, Privat, 1930.
- JALOUSTRE, Élie. « Les anciennes écoles de l'Auvergne », *Mémoires de l'Académie des sciences de Clermont*, t. XXIII, 1881.

- JAMMES, André. « Un bibliophile à découvrir, Jean de Gagny », *Bulletin du bibliophile*, n° 1, 1996, p. 35-80.
- JAMMES, André ; BARKER, Nicolas. « Jean de Gagny : a bibliophile re-discovered », *The Library*, vol. 11, n° 4, 2010, p. 405-446.
- JEANNIN, Pierre. *Les marchands au XVI^e siècle*, Paris, Seuil, 1967.
- JIMENES, Rémi. « Un monument lexicographique : le dictionnaire gréco-latin de Jacques Toussain (1552) », dans Y. Sordet (dir.), *Passeurs de textes. Imprimeurs, éditeurs et lecteurs humanistes dans les collections de la bibliothèque Sainte-Geneviève*, Turnhout, Brepols, 2009, p. 141-143.
- JIMENES, Rémi. « Un hapax dans le catalogue du Soleil d'Or », dans Y. Sordet (dir.), *Passeurs de textes. Imprimeurs, éditeurs et lecteurs humanistes dans les collections de la bibliothèque Sainte-Geneviève*, Turnhout, Brepols, 2009, p. 179-181.
- JIMENES, Rémi. « Pratiques d'atelier et corrections typographiques à Paris au seizième siècle. L'édition des œuvres de Saint Bernard par Charlotte Guillard », dans C. Bénévent, A. Charon, I. Diu et M. Vène (dir.), *Passeurs de textes. Imprimeurs et libraires à l'âge de l'humanisme*, actes du colloque international, 30-31 mars 2009, Paris, École nationale des chartes, 2012, p. 215-238.
- JIMENES, Rémi. « La Base de typographie de la Renaissance (BATYR) : un outil pour l'histoire du livre », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5, 2013, p. 18-22.
- JIMENES, Rémi. « Passeurs d'atelier. La transmission d'une librairie parisienne au seizième siècle : le cas du Soleil d'Or », dans C. Bénévent, I. Diu et C. Lastraioli (dir.), *Gens du livre et gens de lettres à la Renaissance*, actes du LIV^e colloque international d'études humanistes, 27 juin-1^{er} juillet 2011, Turnhout, Brepols, 2014, p. 309-321.
- JIMENES, Rémi. « Reconsidering Pierre Haultin's early career : root, training, beginnings (1546-1550) », *The Library*, vol. 18, n° 1, 2017, p. 62-80.
- JOLLY, Claude (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises*, 4 t., Paris, Promodis, 1988-1991.
- JURATIC, Sabine. « Marchandes ou savantes ? Les veuves des libraires parisiens sous le règne de Louis XIV », dans C. Nativel (dir.), *Femmes savantes, savoirs des femmes. Du crépuscule de la Renaissance à l'aube des Lumières*, Genève, Droz, 1999, p. 59-68.
- JURATIC, Sabine. « Les femmes dans la librairie parisienne au XVIII^e siècle », dans F. Barbier, S. Juratic et D. Varry (dir.), *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie. XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Klincksieck, 1996, p. 247-276.
- KAGAN, Judith. *Topographie historique et sociale de Paris au Moyen Âge : le cloître Saint-Benoît-le-Bien-Tourné de Paris aux XIV^e et XV^e siècles*, mémoire de maîtrise sous la direction de J. Favier, Paris, Paris IV-Sorbonne, 1984 (conservé au Centre de topographie parisienne des Archives nationales).
- KECSKEMÉTI, Judit. « Les transmetteurs des manuscrits », dans *Viri humanissimi*, Szeged, Scriptum, 1999.
- KELLEY, Donald R. « Jean Du Tillet, archivist and antiquary », *Journal of Modern History*, t. 38, 1966, p. 337-354.
- KEMP, William. « Latomus, F. Gryphe, Augereau and the Aldine Romans in Paris, 1531-1533 », *The Library*, vol. 13, n° 1, 1991, p. 23-47.
- KEMP, William. « De Laurent Hyllaire et Jacques Moderne à Sébastien Gryphe : Érasme à Lyon pendant les années 1520 », dans R. Mouren (dir.), *Quid novi ? Sébastien Gryphe, à l'occasion du 450^e anniversaire de sa mort*, Villeurbanne, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2008, p. 153-180.
- KRYNEN, Jacques. « Le droit romain, droit commun de la France », *Droits. Revue française de théorie, de philosophie et de culture juridique*, n° 38 : « Naissance du droit français », 2003, p. 21-35.

- LABARRE, Albert. *Le Livre dans la vie amiénoise*, Paris, Nauwelaerts, 1971.
- LAFFITE, Marie-Pierre ; LE BARS, Fabienne. *Reliures royales de la Renaissance*, Paris, BnF, 1999.
- LAPEYRE, Henri. *Une famille de marchands : les Ruiz*, Paris, Armand Colin, 1955.
- LATOUCHE, Robert. « L'exploitation agricole dans le Maine », *Annales de Bretagne*, vol. 51, n° 1, 1944, p. 218-229.
- LAZARD, Madeleine. *Images littéraires de la femme à la Renaissance*, Paris, PUF, 1985.
- LAZARD, Madeleine. *Les Aventures de Fémynie*, Paris, Fayard, 2001.
- LE CLECH-CHARTON, Sylvie. *Chancellerie et culture au XVI^e siècle (les notaires et secrétaires du roi de 1515 à 1547)*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1993.
- LE CLERT, Louis. *Le Papier. Recherches et notes pour servir à l'histoire du papier, principalement à Troyes*, t. II, Paris, 1926.
- LEFRANC, Abel. « Les origines du Collège de France », *Revue internationale de l'enseignement*, 1890.
- LEFRANC, Abel. *Histoire du Collège de France depuis ses origines jusqu'à la fin du Premier Empire*, Paris, Hachette, 1893.
- LEFRANC, Abel. « Les commencements du Collège de France (1529-1544) », dans *Mélanges offerts à Henri Pierre*, Bruxelles, 1926, p. 291-306.
- LEFRANC, Abel. « La fondation et les commencements du Collège de France », dans *Le Collège de France (1530-1930)*, Paris, 1932, p. 27-58.
- LE GALL, Jean-Marie. *Les Moines au temps des Réformes. France (1480-1560)*, Seyssel, Champ Vallon, 2001.
- LEGARÉ, Anne-Marie (dir.). *Livres et lectures de femmes en Europe entre Moyen Âge et Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2007.
- LEMEUNIER, Frédéric. « Le seizième siècle littéraire : notes et recherches bio-bibliographiques mansaises. Les Haultin, Martin du Bellay, Ambroise Paré », *La Province du Maine*, vol. LXXIV, 1972, p. 141-145.
- LENKY, Susan. « Printers' wives in the age of humanism », *Gutenberg Jahrbuch*, 1975, p. 331-337.
- LEROY, François. « Comment travaille un éditeur patristique parisien au XVI^e siècle ? Le P. G. Tilmann, chartreux, et les *Chrysostomi Opera* de Chevallon en 1536 », *Sacris Erudiri*, vol. 35, 1995, p. 45-53.
- LESPINASSE, René de. *Les Métiers et corporations de la ville de Paris*, Paris, Imprimerie nationale, 1897.
- LE VERDIER, Pierre. *L'Atelier de Guillaume Le Talleur*, Rouen, Lainé, 1916.
- LÉVI-LELOUCH, Claire. « Quand le privilège de librairie publie le roi », dans C. Jouhaud et A. Viala (dir.), *De la publication entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002, p. 139-159.
- LEVI, Giovanni. « Les usages de la biographie », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 44, n° 6, 1989, p. 1325-1336.
- LEVI, Giovanni. *Le Pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1989.
- LOBBES, Louis. « Les *Apophthegmes* d'Érasme : translations françaises et enjeux », *Seizième siècle*, n° 1, 2005, p. 85-97.
- LOBBES, Louis. *Des Apophthegmes à la Polyanthée : Érasme et le genre des dits mémorables*, Paris, Champion, 2013.
- LONGEON, Auguste. *Étude biographique sur François Villon*, Paris, H. Menu, 1877.
- LONGEON, Claude. *Bibliographie des œuvres d'Estienne Dolet*, Genève, Droz, 1980.

- LORENTZ, Philippe ; SANDRON, Dany. *Atlas de Paris au Moyen Âge*, Paris, Parigramme, 2006.
- LOWRY, Martin. *Le Monde d'Alde Manuce*, Paris, Cercle de la Librairie, 1989.
- MAILLARD, Jean-François ; KECSKEMÉTI, Judit ; MAGNIEN, Catherine ; PORTALIER, Monique. *La France des humanistes. Hellénistes I*, Turhout, Brepols, 1999.
- MANDROU, Robert. *Introduction à la France moderne, 1500-1640*, Paris, Albin Michel, 1961 (rééd. 1974), p. 117-125.
- MANDROU, Robert. « Le livre, ce ferment », *Revue française d'histoire du livre*, n° 1, 1977, p. 7.
- MARCEL, L. E. « Un éditeur bourguignon de saint Bernard. François Mangeard, coadjuteur du cardinal de Givry », dans *Saint Bernard et son temps*, t. II, Dijon, 1929, p. 115-124.
- MARION, Marcel. *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Picard, 1976.
- MARTIN, Henri-Jean. « L'édition parisienne au XVII^e siècle : quelques aspects économiques », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 7, n° 3, 1952, p. 303-318.
- MARTIN, Henri-Jean. *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle*, Genève, Droz, 1969.
- MARTIN, Henri-Jean. *Le Livre français sous l'Ancien Régime*, Paris, Promodis, 1987.
- MARTIN, Henri-Jean. *La Naissance du livre moderne (XIV^e-XVII^e siècles)*, Paris, Cercle de la Librairie, 1999.
- MAUGIS, Émile. *Histoire du Parlement de Paris. De l'avènement des rois Valois à la mort d'Henri IV*, Paris, Picard, 1913-1916.
- MASSAULT, Jean-Pierre. *Josse Clichtove, l'humanisme et la réforme du clergé*, Paris, Les Belles Lettres, 1968.
- MAYER, Claude-Albert. *Bibliographie des éditions de Clément Marot publiées au XVI^e siècle*, Paris, Nizet, 1975.
- MCKENZIE, Donald. F. *La Bibliographie et la sociologie des textes*, Paris, Cercle de la Librairie, 1991.
- MELLOT, Jean-Dominique. « Librairie et cadre corporatif en France à l'Âge classique », dans F. Barbier, S. Juratic et D. Varry (dir.), *L'Europe et le livre. Réseau et pratiques du négoce de librairie. XVI^e-XIX^e siècles*, Paris, Klincksieck, 1996, p. 61-77.
- MÉNAGER, Daniel. « Guillaume Postel », dans C. Nativel (dir.), *Centuria Latinae : cent une figures humanistes de la Renaissance aux Lumières offertes à Jacques Chomarat*, Genève, Droz, 1997, p. 643-649.
- METZ, René. « La contribution de la France à l'étude du Décret de Gratien », *Studia Gratiana*, vol. II, 1954, p. 498-503.
- MICHAUD, Hélène. *La Grande Chancellerie et les écritures royales au XVI^e siècle*, Paris, PUF, 1967.
- MINARD, Philippe. *Typographes des Lumières*, Seyssel, Champ Vallon, 1989.
- MONFERRAN, Jean-Charles. « Dauron dans le Dialogue de l'ortographe e prononciacion françoese de Jacques Peletier du Mans », *BHR*, t. LX, 1998, p. 405-412.
- MONFRIN, Jacques. « Les lectures de Guillaume Fichet et de Jean Heynlin d'après le registre de prêt de la bibliothèque de la Sorbonne », *BHR*, t. XVII, 1955, p. 7-23 et 145-153.
- MORAN, James. *Heraldic Influence on Early Printers' Devices*, Leeds, Helmete Press, 1977.
- MOREAU, Brigitte et al., *Inventaire chronologique des éditions parisiennes du XVI^e siècle*, t. I : 1501-1510, Paris, Imprimerie municipale, 1972 ; t. II : 1511-1520, Paris, Imprimerie municipale, 1972 ; t. III : 1521-1530, Abbeville, Imprimerie F. Paillart, 1985 ; t. IV : 1531-1535, Abbeville, Imprimerie F. Paillart, 1992 ; t. V : 1536-1540, Paris, Association Paris Musées, 2004 ; →.
- MOULARD, Pierre. « La famille Le Gendre », *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXIII, 1888, p. 114-154.

- MUND-DOPCHIE, Monique. « Le *Lexicon Graecolatinum* de Jacques Toussain (1552) : choix de vocabulaire et méthodes de traduction », dans M. Fumaroli (dir.), *Les Origines du Collège de France (1500-1560)*, Paris, Klincksieck, 1998, p. 405-420.
- MURJANOFF, Michael. « Zur Entstehungsgeschichte der Ausgaben *Gregorii Magni Opera*, 1518-1533 », *BHR*, t. XXVI, 1964, p. 365-371.
- NATIVEL, Colette (dir.). *Centuriae Latinae : cent une figures humanistes de la Renaissance aux Lumières offertes à Jacques Chomarat*, Genève, Droz, 1997.
- NATIVEL, Colette (dir.). *Centuriae Latinae II : cent une figures humanistes de la Renaissance aux Lumières. À la mémoire de Marie-Madeleine de La Garanderie*, Genève, Droz, 2006.
- NAUD, Gérard. *Guide des Archives de la Sarthe*, Le Mans, Archives départementales de la Sarthe, 1983.
- NAZ, Raoul (dir.). *Dictionnaire de droit canonique*, 7 vol., Paris, Letouzey et Âné, 1949.
- NIETO, Philippe. « Cartographie de l'imprimerie au xv^e siècle », dans P. Aquilon et T. Claerr (dir.), *Le Berceau du livre imprimé. Autour des incunables*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 329-358.
- OLIVIER-MARTIN, François. *Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris*, 2 t., Paris, Leroux, 1926.
- OMONT, Henri. « Le premier professeur de langue grecque au Collège de France, Jacques Toussaint (1529) », *Revue des études grecques*, vol. 16, 1903, p. 417-419.
- OSLER, Douglas J. « Humanist philology and the text of Justinian's *Digest* », dans *Reassessing Legal Humanism and its Claims. Petere Fontes ?*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2015, p. 41-56.
- OURLIAC, Pierre ; GILLES, Henri. *Histoire du droit et des institutions de l'Église en Occident*, t. XIII : *La période post-classique (1378-1500)*, vol. I : *La problématique de l'époque. Les sources*, Paris, Cujas, 1971.
- OUY, Gilbert. « Le collège de Navarre, berceau de l'humanisme français », dans *Enseignement et vie intellectuelle. Actes du 95^e congrès des sociétés savantes, Reims, 1970*, t. I, Paris, Bibliothèque nationale, 1975, p. 276-299.
- PABEL, Hilgmar M. « Sixteenth-century catholic criticism of Erasmus' edition of St Jerome », *Reformation and Renaissance Review*, vol. 6, n° 2, 2006, p. 231-262.
- PAILLARD, Jean. *Claude Garamont graveur et fondateur de lettres*, Paris, Ollière, 1914.
- PAISEY, D.L. « Blind printing in continental books », dans *Book Production and Letters in the Western European Renaissance*, Londres, Modern Humanities Research Association, 1986.
- PALLIER, Denis. *Recherches sur l'imprimerie à Paris pendant la Ligue*, Genève, Droz, 1975.
- PALLIER, Denis. « Les impressions de la Contre-Réforme en France et l'apparition des grandes compagnies de libraires parisiens », *Revue française d'histoire du livre*, n° 31, 1981, p. 215-274.
- PALLIER, Denis. « Les victimes de la Saint-Barthélémy dans le monde du livre parisien. Documents », dans F. Barbier, A. Parent-Charon, F. Dupuigrenet Desroussilles, C. Jolly et D. Varry (dir.), *Le Livre et l'historien. Études offertes en l'honneur du professeur Henri-Jean Martin*, Genève, Droz, 1997.
- PARGUEZ, Guy. « Quelques exemples de faux cahiers », dans F. Barbier, A. Parent-Charon, F. Dupuigrenet Desroussilles, C. Jolly et D. Varry (dir.), *Le Livre et l'historien. Études offertes en l'honneur du professeur Henri-Jean Martin*, Genève, Droz, 1997, p. 285 et suiv.
- PASQUIER, Émile ; DAUPHIN, Victor. *Imprimeurs et libraires de l'Anjou*, Angers, 1932.
- PAUVERT, Jean-Jacques. *La Traversée du livre*, Paris, Viviane Hamy, 2004.
- PEACH, Trevor. *Catalogue descriptif des éditions françaises, néo-latines et autres (1501-1600) de la bibliothèque municipale de Poitiers*, Genève, Slatkine, 2000.

- PEACH, Trevor. *Catalogue descriptif des éditions françaises, néo-latines et autres (1501-1600) de la bibliothèque municipale de Versailles*, Paris, Champion, 1994.
- PÉLIGRY, Christian. « Les éditeurs lyonnais et le marché espagnol aux XVI^e et XVII^e siècles », dans *Livre et lecture en Espagne et en France sous l'Ancien Régime*, Paris, ADPF, 1981, p. 85-93.
- PERRAT, Charles. « Les humanistes amateurs de papyrus », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 109, 1951, p. 173-192.
- PERROUSSEAUX, Yves. *Histoire de l'écriture typographique*, t. I, Méolans-Revel, Atelier Perrousseaux, 2005.
- PETTEGREE, Andrew. *The Book in the Renaissance*, New Haven (Connecticut), Yale University Press, 2010.
- PETITMENGIN, Pierre. « Une nouvelle édition et un ancien manuscrit de Novatien », *Revue des études augustiniennes*, vol. 21, 1975, p. 256-272.
- PETITMENGIN, Pierre. « Comment on imprimait à Bâle au début du seizième siècle. À propos du "Tertullien" de Beatus Rhenanus (1521) », *Annuaire de la Société des amis de la bibliothèque humaniste de Sélestat*, vol. XXX, 1980, p. 93-105.
- PETITMENGIN, Pierre. « Bibliographie de la réception de la littérature classique du IX^e au XV^e siècle », dans *The Classical Tradition in the Middle Ages and the Renaissance*, Spoleto, Centro Italiano di Studi sull'Alto Medioevo, 1995, p. 199-273.
- PETITMENGIN, Pierre. « Éditions *princeps* et *Opera omnia* de Saint Augustin », dans *Augustinus in der Neuzeit*, Turnhout, Brepols, 1998.
- PETITMENGIN, Pierre. « La terminologie philologique de Beatus Rhenanus », dans J. Hirstein (dir.), *Beatus Rhenanus (1485-1547), lecteur et éditeur des textes anciens*, Turnhout, Brepols, 2000, p. 195-222.
- PETITMENGIN, Pierre ; CARLEY, James P. « Malmesbury-Sélestat-Malines. Les tribulations d'un manuscrit de Tertullien au milieu du XVI^e siècle », *Annuaire de la Société des amis de la bibliothèque humaniste de Sélestat*, vol. LIII, 2003, p. 63-74.
- PETITMENGIN, Pierre. « Latino Latini (1513-1593). Une longue vie au service des Pères de l'Église », dans P. Gilli (dir.), *Humanisme et Église en Italie et en France méridionale*, Rome, École française de Rome, 2004, p. 381-407.
- PETITMENGIN, Pierre ; CARLEY, James P. « Pre-conquest manuscripts from Malmesbury Abbey and John Leland's letter to Beatus Rhenanus concerning a lost copy of Tertullian's works », *Anglosaxon England*, n° 33, 2004, p. 195-223.
- PETITMENGIN, Pierre. « Le match Bâle-Paris au XVI^e siècle : éditions *princeps*, éditions revues des Pères latins », dans « *Editiones principes* » *delle Opere dei Padri greci e latini*, Florence, SISMEL, 2006, p. 3-39.
- PETITMENGIN, Pierre. « De Théodore de Bèze à Jacques Godefroy. Travaux protestants sur Tertullien et Cyprien », dans I. Backus (dir.), *Théodore de Bèze (1519-1605). Actes du colloque de Genève, septembre 2005*, Genève, Droz, 2007, p. 309-337.
- PICHON, Jérôme ; VICAIRE, Georges. *Documents pour servir à l'histoire des libraires de Paris*, Paris, Techener, 1895.
- POSTEL, Claude. *Les Écrits de Guillaume Postel*, Genève, Droz, 1992.
- POSTEL-LECOQ, Sylvie. « Femmes et presses à Paris au XVI^e siècle : quelques exemples », dans P. Aquilon et H.-J. Martin (dir.), *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance. Actes du XXVIII^e colloque international d'études humanistes de Tours*, Paris, Promodis, 1988, p. 253-263.
- RACINET, Auguste. *Histoire du Val-Dieu*, Bellême, 1888.

- RAMSEY, Ann. *Liturgy, Politics and Salvation. The Catholic League in Paris and the Nature of Catholic Reform, 1540-1630*, Rochester (New York), University of Rochester Press, 1999.
- RAWLES, Stephen. « Les lettres ornées de Simon de Colines », dans P. Aquilon et H.-J. Martin (dir.), *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance. Actes du XXVIII^e colloque international d'études humanistes de Tours*, Paris, Promodis, 1988, p. 41-57.
- RAWLES, Stephen. *Denis Janot, Parisian Bookseller*, Leyde, Brill, sous presse.
- REACH-NGÔ, Anne. *Créations d'atelier. L'éditeur et la fabrique de l'œuvre*, Paris, Classiques Garnier, 2014.
- REULOS, Michel. « Les droits savants dans l'édition française du XVI^e siècle », dans P. Aquilon et H.-J. Martin (dir.), *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance. Actes du XXVIII^e colloque international d'études humanistes de Tours*, Paris, Promodis, 1988, p. 323-331.
- REUSS, Eduard. *Bibliotheca Novi Testamenti Graeci, cuius editiones ab initio typographiae ad nostram aetatem impressas quotquot reperiri potuerunt*, Brunshwig, A. Scwetschke, 1872.
- RENAUDET, Augustin. « Jean Standonk, un réformateur catholique avant la Réforme », *Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin*, Paris, 1908.
- RENAUDET, Augustin. *Préréforme et humanisme*, 2^e édition revue et corrigée), Paris, D'Argence, 1953.
- RENOUARD, Antoine-Augustin. *Annales de l'imprimerie des Aldes*, Paris, Renouard, 1803-1812.
- RENOUARD, Antoine-Augustin. *Annales de l'imprimerie des Estiennes ou Histoire de la famille des Estienne et de ses éditions*, Paris, Renouard, 1837-1843.
- RENOUARD, Philippe. *Bibliographie des éditions de Simon de Colines*, Paris, Paul, Huard et Guillemin, 1894.
- RENOUARD, Philippe. « Quelques documents sur les Petit, libraires parisiens et leur famille », *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. XXIII, 1896, p. 133-153.
- RENOUARD, Philippe. *Répertoire des imprimeurs parisiens, libraires, fondateurs de caractères et correcteurs d'imprimerie*, nouvelle édition par J. Veyrin-Forrer et B. Moreau, Paris, Minard, 1965 (1^{re} éd. 1898).
- RENOUARD, Philippe. *Documents sur les imprimeurs, libraires...*, Paris, Champion, 1901.
- RENOUARD, Philippe. *Bibliographie des impressions et des œuvres de Josse Badius*, Paris, Paul, Huard et Guillemin, 1908.
- RENOUARD, Philippe. *Les Marques typographiques parisiennes des XV^e-XVI^e siècles*, Paris, Champion, 1926.
- RENOUARD, Philippe et al., *Imprimeurs et libraires parisiens du XVI^e siècle*, série alphabétique, 5 tomes + divers fascicules monographiques, Paris, 1964→.
- REULOS, Michel. *Comment transcrire et interpréter les références juridiques contenues dans les ouvrages du XVI^e siècle*, Genève, Droz, 1985.
- REULOS, Michel. « Les droits savants dans l'édition française du XVI^e siècle », dans P. Aquilon et H.-J. Martin (dir.), *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance. Actes du XXVIII^e colloque international d'études humanistes de Tours*, Paris, Promodis, 1988, p. 323-331.
- REVERDIN, Olivier. *Les premiers cours de grec au Collège de France ou l'enseignement de Pierre Danès d'après un document inédit*, Paris, PUF, 1984.
- RICHET, Denis. *La France moderne : l'esprit des institutions*, Paris, 1973.
- RIFFAUD, Alain. *Archéologie du livre français moderne*, Genève, Droz, 2011.
- ROSENTAL, Paul-André. *Les sentiers invisibles. Espaces, familles et migrations dans la France du XIX^e siècle*, Paris, 1999.
- ROUDAUT, François. *La Bibliothèque de Pontus de Tyard*, Paris, Champion, 2008.

- ROUSSEL, Diane. *Violences et passions dans le Paris de la Renaissance*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.
- RUMEAU, A. « Isabel de Basilea. “Mujer impressora” ? », *Bulletin hispanique*, t. 73, n^{os} 3-4, 1971, p. 231-247.
- SALAVILLE, Sévérien. *Compte rendu de Grégoire de Nysse, Contemplation sur la vie de Moïse*, Paris, Cerf, 1942, dans *Études byzantines*, vol. 2, n^o 2, 1944, p. 262.
- SAHLINS, Peter. « La nationalité avant la lettre. Les pratiques de naturalisation en France sous l’Ancien Régime », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 55^e année, n^o 5, 2000, p. 1081-1108.
- SHAW, David J. « Setting by formes in some early Parisian Greek books », dans *Book Production and Letters in the Western European Renaissance*, Londres, Modern Humanities Research Association, 1986, p. 284-290.
- SCHNAPPER, Bernard. *Les Rentes au XVI^e siècle. Histoire d’un instrument de crédit*, Paris, SEVPEN, coll. « Affaires et gens d’affaires », 1957.
- SCHOLDERER, Victor. « The works of Dionysius Cartusianus », reproduit dans *Fifty Essays in Fifteenth and Sixteenth Century Bibliography*, Amsterdam, Menno Hertzberger & Co., 1966, p. 271-274.
- SCHOLDERER, Victor. « The first collected edition of Saint Augustine », reproduit dans *Fifty Essays in Fifteenth and Sixteenth Century Bibliography*, Amsterdam, Menno Hertzberger & Co., 1966, p. 275-278.
- SCHOLDERER, Victor. « The author of the *Modus Legendi Abreviaturas* », *The Library*, 3^e série, vol. 2, 1911, p. 181-182.
- SCHREIBER, Fred. *Simon de Colines: an Annotated Catalogue of 230 Examples of his Press*, Provo, Schreiber, 1995.
- SCHWARZFUCHS, Lyse. *Le Livre hébreu à Paris au XVI^e siècle : inventaire chronologique*, Paris, BnF, 2004.
- SIMONIN, Michel. « Peut-on parler de politique éditoriale au XVI^e siècle ? Le cas de Vincent Sertenas, libraire du Palais », dans P. Aquilon et H.-J. Martin (dir.), *Le Livre dans l’Europe de la Renaissance. Actes du XXVIII^e colloque international d’études humanistes de Tours*, Paris, Promodis, 1988, p. 264-284.
- SIMONIN, Michel. *Pierre de Ronsard*, Paris, Fayard, 1990.
- SIMONIN, Michel. « Trois femmes en librairie : François de Louvain, Marie L’Angelier, Françoise Patelé », dans D. de Courcelles et C. Van Julian (dir.), *Des femmes & des livres. France et Espagnes, XIV^e -XVII^e siècle*, Paris, École nationale des chartes, 1999, p. 149-170.
- SIMONIN, Michel. « Autour de Jean Martin : Denis Sauvage, Jacques de Vintimille et Théodore de Bèze », dans Jean Martin. *Un traducteur au temps de François I^{er} et de Henri II*, Paris, Rue d’Ulm, 1999.
- SIMONIN, Michel. « La culture d’un couple de marchands-libraires : les L’Angelier au premier pilier du Palais (1574-1620) », *Revue française d’histoire du livre*, n^{os} 106-109 : « Les trois Révolutions du livre. Actes du colloque international de Lyon/Villeurbanne », 2000, p. 49-70.
- SIMONIN, Michel. « Profession traducteur : pour une histoire sociale de la traduction au XVI^e siècle », manuscrit inédit.
- SIMPSON, Percy. *Proof-reading in the XVI, XVII and XVIII th Centuries*, Oxford, Oxford University Press, 1936 (rééd. 1970).
- SPANGENBERG, Erich. *Einleitung in das Römisch-Justinianeische Rechtbuch*, Hanovre, 1817.
- STEINMANN, Martin. *Johannes Oporinus : ein Basler Buchdrucker um die Mitte des 16. Jahrhunderts*, Bâle, 1967.
- TALLON, Alain. *Le Concile de Trente*, Paris, Cerf, 2000.

- TANSELLE, G. Thomas. *Bibliographical Analysis. A Historical Introduction*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.
- TAURAN-BOULICAUT, Annie. « Vacat nec vitio nec defectu, du blanc et de l'excès dans l'incunable », *Revue française d'histoire du livre*, n° 118-121 : « Le Berceau du livre : autour des incunables. Études et essais offerts au professeur Pierre Aquilon », 2004, p. 105-124.
- TAURAN-BOULICAUT, Annie. *Lettres grecques. Bibliothèque André-Desguine*, Nanterre, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 1999.
- TINTO, Alberto. « Il "Corsivo di Basilea" e la sua diffusione », dans *Studi offerti à Roberto Ridolfi, direttore de « La Bibliofilia »*, Florence, Olschki, 1973, p. 431-435.
- TOMBEUR, Jef. *Femmes et métiers du livre*, Soignies, Talus d'approche, 2004.
- TRAVIER, Didier. « Imprimerie et librairie au Mans au XVI^e siècle », *Revue historique et archéologique du Maine*, 4^e série, t. IX, 2009, p. 69-94.
- TRÉVISI, Marion. *Au cœur de la parenté. Oncles et tantes dans la France des Lumières*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2008.
- TROCMÉ, Étienne ; DELAFOSSE, Marcel. *Le Commerce rochelais de la fin du XV^e siècle au début du XVII^e*, Paris, Armand Colin, 1953.
- TROJE, Hans Erich. « Sobre la crítica y algunas ediciones de textos en la jurisprudencia humanística », traduction de F.J. Andrés Santos, *Revista de Estudios Histórico-Jurídicos*, XXXI, 2009, p. 259-275.
- TUILLIER, André (dir.). *Histoire du Collège de France*, t. I : *La création (1530-1560)*, Paris, Fayard, 2006.
- TUILLIER, André. « Les lecteurs royaux après la crise de 1534. Un dessein contrarié », dans A. Tuillier (dir.), *Histoire du Collège de France*, t. I : *La création (1530-1560)*, Paris, Fayard, 2006.
- TURNER, Cuthbert Hamilton. « Jean Du Tillet : a neglected scholar of the sixteenth century », dans J.K. Fotheringham (éd.), *The Bodleian Manuscript of Jerome's Version of the Chronicle of Eusebius Reproduced in Collotype*, Oxford, Clarendon Press, 1905.
- TYLER, A.E (Elizabeth Armstrong ?). « Robert Estienne and his Privileges. 1526-1550 », *The Library*, 5^e série, vol. 4, 1950, p. 225-237.
- UETANI, Toshinori. « Éléments biographiques sur Jean Martin », dans *Jean Martin. Un traducteur au temps de François I^{er} et de Henri II*, Paris, Rue d'Ulm, 1999.
- UETANI, Toshinori. « La naissance d'un métier : traducteur », dans *Gens du livre et gens de lettres à la Renaissance*, actes du LIV^e colloque international d'études humanistes, 27 juin-1^{er} juillet 2011, Turnhout, Brepols, 2014.
- VACHET, Adolphe. *Les Anciens couvents de Lyon*, Lyon, Vitte, 1895.
- VANAUTGAERDEN, Alexandre. *Érasme typographe*, Genève, Droz, 2012.
- VANNÉRUS, Jules. « Nicolas Mameranus et sa famille », *Biographie nationale du Pays de Luxembourg*, fascicule II, 1949, p. 299-321.
- VARILLE, Mathieu. *Les Antiquaires lyonnais de la Renaissance*, Lyon, Audin, 1924, p. 45.
- VARRY, Dominique (dir.). *50 ans d'histoire du livre : 1958-2008*, actes du colloque de Lyon, décembre 2008, Villeurbanne, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2014.
- VAUZELLES, Ludovic de. *Vie de Jacques, comte de Vintimille*, Orléans, Herluison, 1865.
- VERHEIJEN, Luc. *La Règle de saint Augustin*, Paris, Institut des études augustiennes, 1967.
- VERVLIET, Hendrik D.L. « Les canons de Garamont : essai sur la formation du caractère romain en France au XVI^e siècle », dans *Refugium animae bibliotheca : Festschrift für Albert Kolb*, Wiesbaden,

- 1969, p. 481-500 (révision et traduction : « Garamont's canon : Roman type design in sixteenth-century France », dans *The Palaeotypography of the French Renaissance*, Leiden, Brill, 2008, p. 149-160).
- VERVLIET, Hendrik D. L. « Les italiques de corps Gros-romain de la Renaissance française », *Bulletin du bibliophile*, n° 1, 1999, p. 12-16.
- VERVLIET, Hendrik D.L. « The young Garamont : Roman types made in Paris in the 1530s », *Typography Papers*, vol. 7, 2007, p. 5-60 (réédité dans *The Palaeotypography of the French Renaissance*, Leiden, Brill, 2008, p. 161-214).
- VERVLIET, Hendrik D. L. *The Palaeotypography of the French Renaissance*, Leyden, Brill, 2008.
- VERVLIET, Hendrik D. L. *French Renaissance Printing Types : a Conspectus*, New Castle (Delaware), Oak Knoll Press, 2010.
- VEYRIN-FORRER, Jeanne. « L'atelier de la Sorbonne », dans *L'Art du livre à l'Imprimerie nationale*, Paris, Imprimerie nationale, 1973, p. 32-53.
- VEYRIN-FORRER, Jeanne. *La Lettre et le texte. Trente années de recherches sur l'histoire du livre*, Paris, École normale supérieure de jeunes filles, 1987.
- VILLEY, Michel. *Le Droit romain*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2002 (1^{re} éd. 1987).
- VISSER, Arnoud. K. *Reading Augustine in the Reformation*, Oxford, Oxford University Press, 2011.
- VOET, Léon. *The Golden Compasses*, Amsterdam, Vangendt & Co., 1972.
- WALSBY, Malcolm. « The library of the Breton jurist and historian Bertrand d'Argentré in 1582 », dans M. Walsby et N. Constantinidou (dir.), *Documenting the Early Modern Book World : Inventories and Catalogues in Manuscript and Print*, Leyde, Brill, 2013, p. 117-140.
- WILLEMS, Alphonse. *Les Elzevier : histoire et annales typographiques*, Bruxelles, Van Trigt, 1880.
- WINN, Mary Beth. *Antoine Vérard, Parisian Publisher (1485-1512). Prologues, Poems and Presentations*, Genève, Droz, 1997.

Cahier d'illustrations



Fig. 5. L'île de la Cité et le quartier de l'Université (la rive gauche) au milieu du XVI^e siècle, d'après le plan de Truschet et Hoyau, s.d., 1552. Le nord est à gauche.

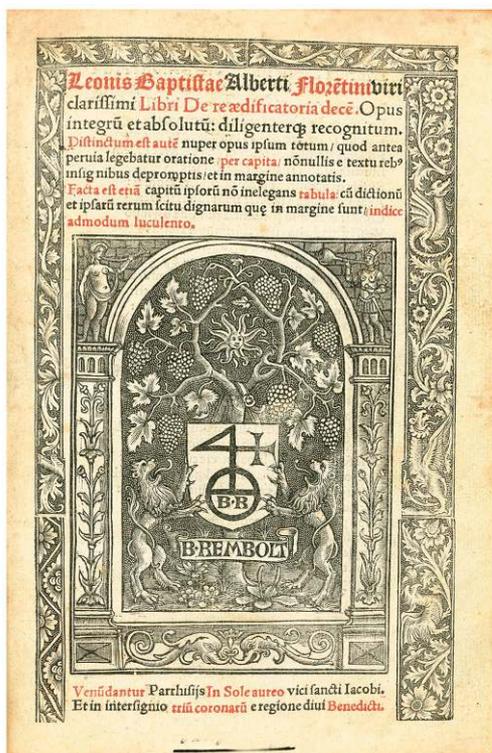


Fig. 10. Leon Battista Alberti, *De Re Aedificatoria* (texte édité par Geoffroy Tory), Paris, Rembolt, 1512, in-folio ; collection privée.



Fig. 26. *Recueil de harangues universitaires de Louis Lasseré*. Manuscrit de présentation offert à Vaast Brioy's en 1513 ; Londres, The British Library, Harley 2536.

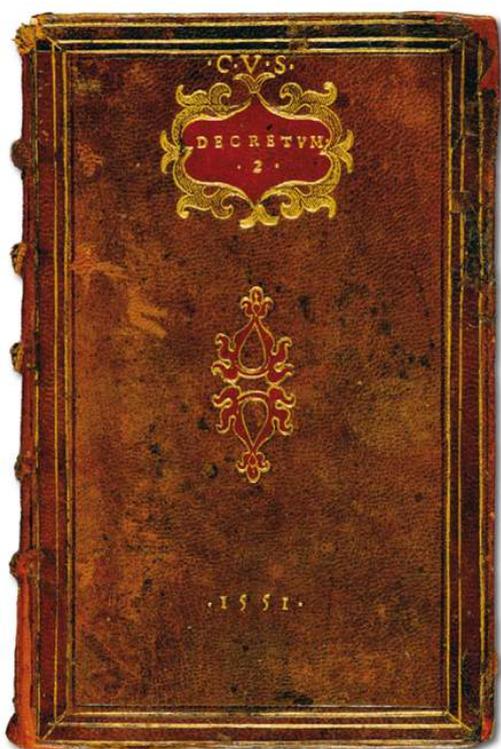


Fig. 54. Reliure de maroquin mosaïquée (les initiales CVS, non identifiées, ont sans doute été poussées ultérieurement), sur Gratien, *Decretum collectanea*, Paris, 1551, in-8° ; Londres, The British Library, C.64.C.3.



Fig. 55. Reliure de veau brun doré à chaud, tranches ciselées, sur Justinien, *Quiquaginta librorum Digestorum*, Paris, 1540, in-8o ; La Haye, Bibliothèque nationale des Pays-Bas (photographie T. Uetani)



Fig. 59. Un bel exemplaire du *Corpus juris civilis*, Paris, 1526-1527, en cinq volumes in-octavo, à la reliure de veau brun, aux titres dorés, aux tranches dorées et ciselées ; Orléans, Bibliothèque municipale.



Fig. 57. *Registre* tenu par Berthold Rembolt comme receveur de la nation germanique, 1506 ; Paris, Sorbonne.

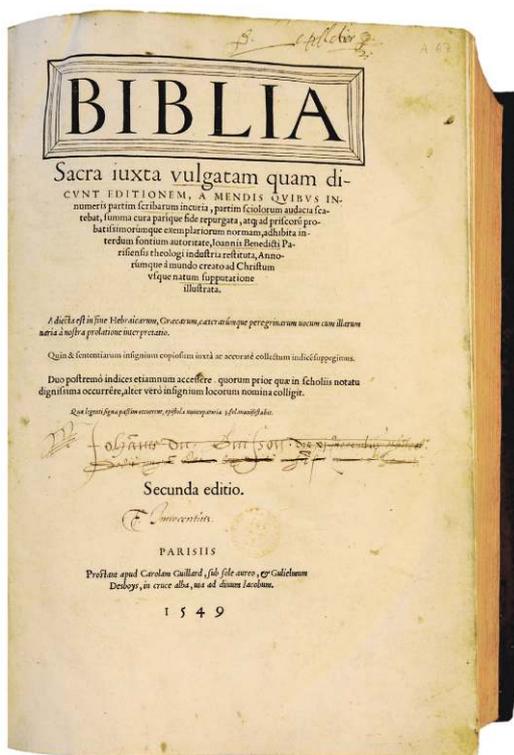


Fig. 80. Jean Benoît, Biblia sacra, Paris, 1549, in-folio ; Orléans, Bibliothèque municipale.

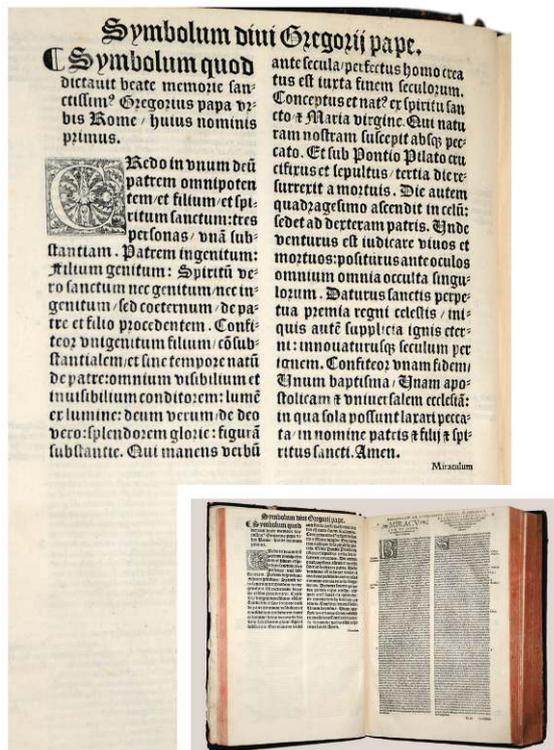


Fig. 82. La typographie des Opera omnia de Grégoire le Grand, Paris, 1533, in-folio – fait exceptionnel au Soleil d'Or à cette époque, le credo est composé dans un gros caractère gothique ; collection privée.

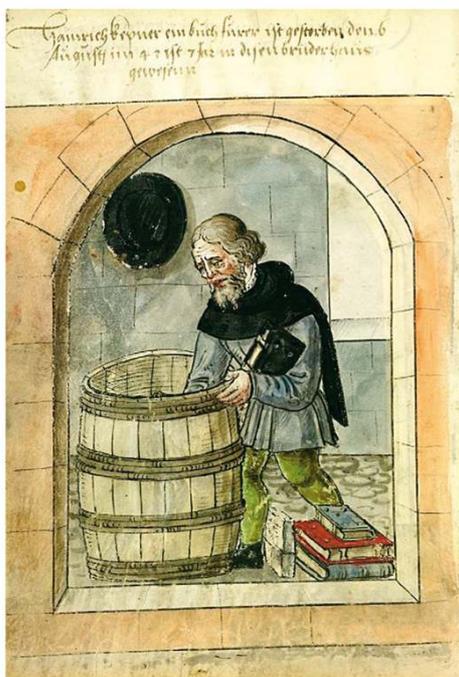
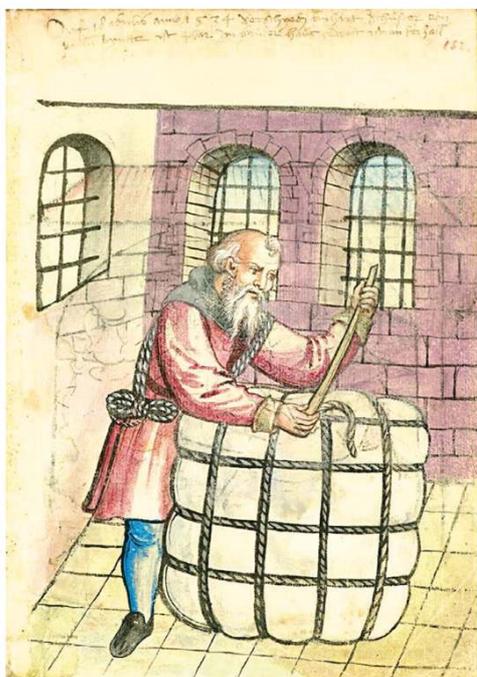


Fig. 92A ET B. Deux modes d'emballage de la marchandise au début du XVI^e siècle, représentés dans les *Nürnberger Zwölfbrüderbücher* ; Bibliothèque de Nuremberg, Amb. 219.